

UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE
Ecole doctorale de sciences juridiques, administratives et politiques
Institut des sciences sociales du politique (ISP/CNRS)

Thèse pour le doctorat en science politique

Federica ROSSI

**La « lutte armée » entre justice, politique et histoire.
Usages et traitements des « années de plomb » dans l'Italie
contemporaine
(1968-2010)**

Sous la direction d'Annie Collovald
Professeure de sociologie, Université de Nantes

Thèse présentée et soutenue publiquement le 10 novembre 2011
devant le jury composé de :

Jean-Louis BRIQUET (Rapporteur), Directeur de recherche, CESSP, Université de Paris 1
Annie COLLOVALD (Directrice), Professeure de sociologie, Université de Nantes
Marie-Claire LAVABRE, Directrice de Recherche, ISP, CNRS
Alfio MASTROPAOLO (Rapporteur), Professeur de Science politique, Université de Turin, Italie
Lilian MATHIEU, Directeur de recherche au CNRS, Centre Max Weber, ENS de Lyon

REMERCIEMENTS

Je considère cette thèse comme une œuvre collective, puisque constamment nourrie, alimentée, encouragée par de nombreuses personnes. Mes remerciements prennent donc la forme d'un hommage que je rends à tou-te-s mes co-auteur-e-s auquel-le-s je dédie ce travail.

Tout d'abord, à ma directrice de thèse Annie Collovald, qui m'a permis de commencer cette recherche et de la mener à bout, qui m'a fait confiance et m'a suivie depuis le DEA. Pour sa rigueur intellectuelle et sa capacité à orienter mes questionnements tout en me laissant libre de les trouver, pour sa disponibilité, ses conseils et ses corrections, ainsi que pour ses encouragements et sa capacité à me remotiver à chaque rencontre.

A toute l'équipe de l'ISP pour avoir fourni un cadre humain et matériel accueillant et amical dans lequel travailler : en particulier à l'ancien directeur Jean-Charles Szurek et à la nouvelle directrice Marie-Claire Lavabre pour avoir soutenu intellectuellement et financièrement mes recherches ; à Aleksandra et Jacques pour les pauses café agréablement bavardes et stimulantes dans leur bureau, ainsi que pour leur soutien et leur aide logistique.

A l'école doctorale de Science juridiques et politiques, ainsi qu'à l'équipe pédagogique de Science Politique de l'université de Nanterre qui m'a permis de faire mes premières armes dans l'enseignement pendant quatre ans et à tous les enseignants du DEA qui m'ont transmis le goût de la Science Politique.

Aux archivistes de la BDIC, et à Gianni en particulier, pour leurs conseils et leurs indications toujours précieuses.

A tou-te-s ce-lles-ux qui, à Paris comme en Italie, m'ont laissée rentrer dans leur vie avec mes questions, ma curiosité et ma maladresse, qui m'ont ouvert leurs souvenirs, leurs expériences passées et leur présent sans quoi ce travail n'aurait pas vu le jour.

A Serge, toujours prêt à me mettre en contact avec les bonnes personnes, pour les bavardages et les bons dîners ensemble.

A Nadir et Paola pour nos longs bavardages en marge de la thèse, qui m'ont aidé à colorer d'anecdotes et de détails un passé trop souvent raconté en noir et blanc, pour leurs encouragements et leurs témoignages discrets et importants.

A la communauté de « la villa » d'abord et celle de « la rue cail » ensuite, aux permanent-e-s comme à ce-lles-ux qui n'y sont passé-e-s qu'une nuit, qui comme une famille m'ont soutenue dans tous les moments, joyeux et tristes, arrosés de grandes bouffes collectives, de danses et de discussions sans fin : un être ensemble qui a rendu de l'humanité à la grisaille métropolitaine. En particulier à Nicos, pour ses gestes attentionnés et doux et sa délicatesse quotidienne ; à Haris, frère d'élection, pour être tout simplement ce qu'il est, envahissant et tendre, généreux et sensible ; à Anemona, avec qui j'ai eu la chance de partager espace de vie et parcours de thèse, pour sa joie de vivre et sa spontanéité explosive et vraie.

A tou-te-s les doctorant-e-s avec qui j'ai partagé heurs et malheurs de la condition

doctorante, et en particulier à la « bande à Collo » : à Alexandre, Séverine, Mathieu, Rémi, Anemona et Victor. A Victor, camarade de lutte, compagnon de thèse et précieux confident, pour notre amitié et pour nos luttes communes, passées et à venir.

Aux amies de la danse avec qui je partage cette grande passion, qui, à leur insu, savent me sortir de la thèse pour tourner dans un autre univers.

A tou-te-s mes ami-e-s, qui d'une rive à l'autre de la Méditerranée ont, d'un mot, d'un regard ou d'un sourire mis du courage et de l'énergie indispensables à ce travail.

A tou-te-s ce-lles-eux qui, avec patience et solidarité, m'ont aidée à corriger, recorriger, relire, revoir et mettre en forme jusqu'à la dernière minute : Alexandre, Anémone, Claire, Mélissa, Ozan, Sidi, Pascal et Victor.

A ma mère et mon père, qui ont toujours soutenus, de près et de loin, mes efforts et mes souhaits, mes joies et mes « désespoirs », pour leur confiance silencieuse et leur amour sans bornes. A mon frère, mon premier ami, pour ses réflexions stimulantes et ses conseils de lecture, pour son soutien, son amour et sa confiance inconditionnés.

A Ozan, mon compagnon, pour son amour et sa patience, pour m'avoir accompagnée et encouragée pendant les années les plus difficiles de ce parcours, celles de la fin ; pour m'ouvrir sans cesse de nouveaux horizons intellectuels, politiques et émotionnels ; pour tout.

« J'ai tout particulièrement haï cette politique, qui peu à peu, a fait que j'ai pu laisser sans réponse, des semaines durant, des lettres de Père et de Mère, parce que je n'avais jamais de temps à leur consacrer, à cause de nos devoirs à la portée universelle, et cela continue encore à ce jour. Et je t'ai haï toi aussi, parce que tu étais celui qui m'enchaînait à cette maudite politique [...] Aujourd'hui je me suis promenée au soleil et je vais un peu mieux. Mais hier, j'étais prête à abandonner d'un seul coup toute cette politique, maudite des dieux, ou plutôt cette sanglante parodie de vie « politique » et me moquer du monde entier. C'est une sorte de culte de Baal insensé, rien d'autre, où l'on sacrifie tant d'existences au nom de son propre égarement. Si je croyais en Dieu, je serais sûre qu'il nous aurait punis sévèrement pour cette souffrance. »

Rosa Luxembourg, *Lettre à Leo Jogiches*, 1905

« On n'en finira jamais de critiquer ceux qui déforment le passé, le réécrivent, le falsifient, qui amplifient l'importance d'un événement, en taisent un autre ; ces critiques sont justes (elles ne peuvent pas ne pas l'être) mais elles n'ont pas grande importance si une critique plus élémentaire ne les précède : la critique de la mémoire humaine en tant que telle. Car que peut-elle vraiment, la pauvre ? Elle n'est capable de retenir du passé qu'une misérable petite parcelle sans que personne ne sache pourquoi justement celle-ci et non pas une autre, ce choix, ce chacun de nous, se faisant mystérieusement, ors de notre volonté et de nos intérêts. On ne comprendra rien à la vie humaine si on persiste à escamoter la première de toutes les évidences : une réalité telle qu'elle était quand elle était n'est plus ; sa restitution est impossible »

Milan Kundera, *L'ignorance*, 2003

Contre cette tendance de la culture, contre cette conception de l'histoire qui se borne au « si », la critique marxiste a réagi vigoureusement ; mais on est bien loin d'avoir atteint un niveau suffisant de culture critique pour s'opposer efficacement à ce déchaînement délétère de chiens hurlant à la lune.

Antonio Gramsci, *Écrits politiques*, 1918

SIGLES UTILISÉS

AIVITER : <i>Associazione Italiana Vittime del Terrorismo</i>	Association italienne des victimes du terrorisme
AN : <i>Alleanza Nazionale</i>	Alliance nationale
ANPI : <i>Associazione Nazionale Partigiani d'Italia</i>	Association nationale partisans d'Italie
ARCI : <i>Associazione Ricreativa Culturale Italiana</i>	Association récréative culturelle italienne
CCD : <i>Centro Cristiano Democratico</i>	Centre chrétien démocratique
CdL : <i>Casa delle Libertà</i>	Maison des libertés
CESIS : <i>Comitato Esecutivo per i Servizi di informazione e sicurezza</i>	Comité exécutif pour les services d'information et sécurité
CGIL : <i>Confederazione Generale Italiana Del Lavoro</i>	Confédération générale italienne du travail
CGT : <i>Confédération générale du travail</i>	
CISL : <i>Confederazione Italiana Sindacati Dei Lavoratori</i>	Confédération italienne syndicats <i>des travailleurs</i>
CISNAL : <i>Confederazione Italiana Sindacati Nazionali dei Lavoratori</i>	Confédération italienne syndicats nationaux des travailleurs
CSM : <i>Consiglio Superiore della Magistratura</i>	Conseil supérieur de la magistrature
DC : <i>Democrazia Cristiana</i>	Démocratie chrétienne
DIGOS : <i>Divisioni Investigazioni Generali ed Operazioni Speciali</i>	Division Investigations générales et opérations spéciales
DP : <i>Democrazia Proletaria</i>	Démocratie prolétaire
DPR : <i>Decreto del Presidente della Repubblica</i>	Décret du Président de la République
DS : <i>Democratici di Sinistra</i>	Démocrates de gauche
FI : <i>Forza Italia</i>	
FIM : <i>Federazione Italiana Metalmeccanici</i>	Fédération italienne métallurgistes
FIOM : <i>Federazione Impiegati Operai Metallurgici</i>	Fédération employés ouvriers métallurgiques
FLI : <i>Futuro e Libertà per l'Italia</i>	Futur et liberté pour l'Italie
FN : <i>Forza Nuova</i>	Force nouvelle
FUAN : <i>Fronte Universitario d'Azione Nazionale</i>	Front universitaire d'action nationale
GIS : <i>Gruppo d'Intervento Speciale</i>	Groupe d'intervention spéciale
GUF : <i>Gruppo Universitario fascista</i>	Groupe universitaire fasciste
IDV : <i>Italia dei Valori</i>	Italie des valeurs
MD : <i>Magistratura Democratica</i>	Magistrature démocratique

MSI-DN : <i>Movimento Sociale italiano</i> – <i>Destra Nazionale</i>	Mouvement social italien - Droite nationale
NOCS : <i>Nucleo operativo centrale di sicurezza</i>	Noyau opérationnel central de sécurité
NSU : <i>Nuova Sinistra Unitaria</i>	Nouvelle Gauche unitaire
PCF : Parti communiste français	
PCI : <i>Partito Comunista Italiano</i>	Parti communiste italien
PD : <i>Partito Democratico</i>	Parti démocratique
PdL : <i>Popolo delle Libertà</i>	Peuple des libertés
PdUP : <i>Partito d'Unità Proletaria</i>	Parti d'unité prolétaire
PDS : <i>Partito Democratico della Sinistra</i>	Parti démocratique de gauche
PLI : <i>Partito Liberale Italiano</i>	Parti libéral italien
PR : <i>Partito Radicale</i>	Parti radical
PRC : <i>Partito della Rifondazione Comunista</i>	Parti de la refondation communiste
PRI : <i>Partito Repubblicano Italiano</i>	Parti républicain italien
PSI : <i>Partito Socialista Italiano</i>	Parti socialiste italien
PSDI : <i>Partito Socialista Democratico Italiano</i>	Parti socialiste démocratique italien
PSIUP : <i>Partito Socialista Italiano</i> <i>d'Unità Proletaria</i>	Parti socialiste italien d'unité prolétaire
SI : <i>Sinistra Indipendente</i>	Gauche indépendante
SID : <i>Servizio Informazioni Difesa</i>	Service information défense
SIS : <i>Système d'information Schengen</i>	
SISDE : <i>Servizio per le informazioni e</i> <i>la sicurezza democratica</i>	Service pour les informations et la sécurité démocratique
SISMI : <i>Servizio per le informazioni e</i> <i>la sicurezza militare</i>	Service pour les informations et la sécurité militaire
UCIGOS : <i>Ufficio Centrale per le Investigazioni</i> <i>Generali e le Operazioni Speciali</i>	Bureau central pour les investigations générales et les opérations spéciales
UDC : <i>Unione dei Democratici Cristiani e</i> <i>di Centro</i>	Union des démocrates chrétiens et de centre
UDEUR : <i>Unione Democratici per l'Europa</i>	Union démocrates pour l'Europe
UIGOS : <i>Uffici Investigazioni Generali ed</i> <i>Operazioni Speciali</i>	Bureaux des investigations générales et les opérations spéciales
UIL : <i>Unione Italiana del Lavoro</i>	Union italienne du travail
UMI : <i>Unione Magistrati Italiani</i>	Union des magistrats italiens

LISTE DES ORGANISATIONS POLITIQUES CITEES ET SIGLES

AO : <i>Avanguardia Operaia</i>	Avant-garde ouvrière
AutOp : <i>Autonomia Operaia</i>	Autonomie ouvrière
BR : <i>Brigate Rosse</i>	Brigades rouges
BR-PCC : <i>Brigate Rosse-Partito Comunista Combattente</i>	Brigades rouges – Parti communiste combattant
BR-UCC : <i>Brigate Rosse-Unione dei Comunisti Combattenti</i>	Brigades rouges – Union des communistes combattants
CoCoRi : <i>Comitati Comunisti Rivoluzionari</i>	Comités communistes révolutionnaires
CUB : <i>Comitati Unitari di Base</i>	Comités unitaires de base
LC : <i>Lotta Continua</i>	Lutte continue
MLS : <i>Movimento Lavoratori per il Socialismo</i>	Mouvement Travailleurs pour le Socialisme
MS : <i>Movimento Studentesco</i>	Mouvement étudiant
GAP : <i>Gruppi d’Azione Partigiana</i>	Groupes d’action partisane
GAOS : <i>Gruppo d’Agitazione Operai Studenti</i>	Groupe d’agitation ouvriers étudiants
NAP : <i>Nuclei armati proletari</i>	Noyaux armés prolétaires
NAR : <i>Nuclei Armati Rivoluzionari</i>	Noyaux armés révolutionnaires
PAC : <i>Proletari Armati per il comunismo</i>	Prolétaires armés pour le communisme
PL : <i>Prima Linea</i>	Première ligne
PotOp : <i>Potere Operaio</i>	Pouvoir ouvrier

TABLE DES MATIERES

Remerciements _____	3
Sigles utilisés _____	7
Liste des organisations politiques et sigles _____	9
Table des matières _____	11
Table des encadrés _____	19
Liste des graphiques _____	19
INTRODUCTION _____	23
QUESTIONNEMENTS SUR UNE EXPRESSION PEU ANODINE _____	27
« ANNEES DE PLOMB » :	
DE L'USAGE COMMUN A L'OBJET D'ETUDE _____	31
LES PHASES DE LA CONSTRUCTION DE L'OBJET _____	34
<i>Déplacement d'un cadre d'interprétation</i> _____	34
<i>Reconstituer les conjonctures de publicisation</i> _____	41
<i>Obstacles théoriques et outils de conceptuels</i> _____	43
QUESTIONS DE METHODE :	
ENTRE SCIENCE, EMPIRISME ET POLITIQUE _____	48
<i>Pour une tentative d'objectivation du rapport subjectif à l'objet politique</i> _____	49
<i>Notes sur la méthode</i> _____	51
La démarche ethnographique _____	52
Entretiens, récits de vie et conditions de l'enquête _____	53
L'étude des archives _____	56
PROGRAMME D'ENQUETE _____	57
<i>Des causes du passé à la prise de parole sur l'histoire</i> _____	57
<i>Les étapes de la démonstration</i> _____	59
PARTIE I – Solutions de crise. Des lois d'urgence à la défaite politique et symbolique _____	63
<i>Conflictualité sociale et politique de la Libération aux années 1970</i> _____	65
<i>Gouverner la conflictualité des années 1970</i> _____	69

CHAPITRE 1 : L'urgence terroriste et la défense de l'Etat : mobilisations des pouvoirs politiques	73
SECTION 1 : La défense de l'ordre public : du droit commun au politique	77
A/ Champ politique, droits individuels et mouvements sociaux	77
B/ La radicalisation progressive du registre juridique	80
1. Normes contre la « criminalité »	80
2. La loi Reale : le début de l'« urgence »	82
SECTION 2 : Des garanties et de leurs exceptions : les mesures d'urgence contre le « terrorisme »	84
A/ Champ politique et lois antiterroristes : entre débat technique, injonctions morales et oppositions politiques	85
B/ Les mesures de la lutte contre le « terrorisme »	89
1. Le « décret antiterroriste » de mars 1978	90
2. Le « décret Cossiga » contre le « terrorisme » et pour la protection de l'ordre démocratique	96
3. Mesures et dispositifs complémentaires	99
SECTION 3 : Réforme pénitentiaire, régimes de détention et différenciation	102
A/ La réforme pénitentiaire manquée de 1975	103
B/ Les prisons de haute sécurité	105
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	107
 CHAPITRE 2 : Changement social et défense des institutions : le rôle du Parti communiste et de la magistrature	 109
SECTION 1 : De la révolution à la défense des institutions : la difficile position du Parti communiste italien (PCI)	111
A/ De la <i>conventio ad excludendum</i> au compromis historique	111
1. Le Parti communiste entre institutionnalisation et changement social	113
2. De l'opposition à l'intégration au gouvernement : la relation conflictuelle avec la Démocratie chrétienne	116
B/ Les mouvements sociaux et la concurrence à gauche	119
1. Le PCI et le <i>champ politique radical</i> , ou la lutte pour le monopole de la représentation de la classe ouvrière	120
1.1. Le PCI face à la violence armée : la difficile reconnaissance de l'extrême gauche	121
1.2. Entre deux feux	124
2. Le PCI avec les magistrats contre le « terrorisme » : le cas de Turin	126

SECTION 2 : L'extrême gauche et les juges : une cause clivée	130
A/ Les juges entre conflit social et défense de l'Etat	132
1. De la critique de la justice à la critique de la société (1964-1975)	132
2. Les juges, entre usage et élaboration des lois d'urgence	137
B/ Du <i>garantisme</i> et de l'« urgence » :	
clivages et controverses au sein de l'institution	141
1. Le « garantisme » et les nouvelles divisions internes à la magistrature	142
2. Les luttes pour l'interprétation de l'« urgence » : de la critique à la pérennisation d'un paradigme judiciaire	146
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	152
CHAPITRE 3 : La restauration de l'ordre social et symbolique : voies de sortie institutionnelles et parcours de rédemption individuels	153
SECTION 1 : De l'histoire collective à l'individualisation des délits et des peines	155
A/ Le repentir : entre arme de lutte et lutte des armes	157
1. Un dispositif juridique « efficace » à interprétation variable	157
1.1. <i>Savoirs et savoir-faire des juges</i>	157
2.1. <i>Gloire aux vainqueurs ou le déni de la répression</i>	159
2. Polémiques autour des aveux	162
2.1. <i>Les critiques juridiques de la « collaboration de justice »</i>	162
2.2. <i>Du mécanisme et des effets politiques et sociaux du « repentir »</i>	164
B/ La dissociation ou la décomposition du champ radical	167
1. Les prisons : espace de divisions et controverses	168
2. La loi sur la dissociation : de la prison au champ institutionnel	174
2.1. <i>Destins d'une proposition de loi</i>	175
2.2. <i>Les résistances et les critiques au sein de la magistrature</i>	178
C/ La « loi Gozzini » et les voies individuelles de sortie de prison	181
1. La réforme pénitentiaire et le pouvoir accru des juges de l'application des peines	181
2. Individualisation, différenciation, catégorisation des détenus	183
SECTION 2 : La fin de la décennie des mouvements et le débat sur l'amnistie	186
A/ La phase du reflux et les politiques de « réconciliation »	187
1. Entre dissociation et amnistie : la fin de la lutte armée et les prises de position au sein des prisons	188
2. Débats publics et controverses institutionnelles	191
B/ L'amnistie : un horizon qui se referme	197
1. L'amnistie impensable ou la voie délaissée de la « réconciliation »	197
2. L'amnistie, ou l'enjeu de l'écriture de l'histoire	205
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	209

CONCLUSION DE LA PARTIE I	210
---------------------------	-----

PARTIE II – Causes du passe et mobilisations au présent : relectures controversées d'une cause peu commune	213
---	-----

CHAPITRE 4 : Les ancien-ne-s militant-e-s entre passé et devenirs : controverses et concurrences au sein d'un espace désagrégé	221
---	-----

SECTION 1 : « Il faut sauver 68 ! ».

De la violence comme marque distinctive et ligne de partage	224
---	-----

A/ Des mauvais maîtres... (ou ce que 68 a fait au « terrorisme »)	225
---	-----

1. La responsabilité des <i>intellectuels</i> ...	227
---	-----

2. ... des soixante-huitards... (ou le débat sur la paternité)	231
--	-----

3. ... et des idéologies extrémistes.	235
---------------------------------------	-----

B/ ... aux mauvais fils (ou ce que le « terrorisme » fait à 68)	238
---	-----

1. Le « terrorisme » comme négation de l'« esprit » et des acquis de 68	238
--	-----

2. Les « terroristes »	241
------------------------	-----

3. Le « mouvement », l'« autonomie », la violence	244
---	-----

SECTION 2 : « Générations » en concurrence ?

L'« affaire Sofri », <i>Lotta continua</i> et 68	248
--	-----

A/ Construction et destins d'une cause presque entendue	249
---	-----

1. Contexte d'éclosion de l'affaire et rappel des faits	250
---	-----

2. Une mobilisation durable	252
-----------------------------	-----

B/ Réactivation des clivages et divergence des interprétations	256
--	-----

1. De la défense de Sofri à la défense de <i>Lotta continua</i> et d'une « génération »	257
--	-----

2. Défendre son passé, ou comment mettre en cohérence passé et présent	261
---	-----

CONCLUSION DU CHAPITRE 4	265
--------------------------	-----

CHAPITRE 5 : Le passé comme identité « de plomb » ou l'intolérable en démocratie	267
---	-----

SECTION 1 : Prisons, dés-engagements, reconversions	269
---	-----

A/ Identités révolutionnaires, voix marginales	270
--	-----

1. Passé(s) (presque) sous silence : insertions professionnelles, reconversions, continuités biographiques	270
---	-----

2. Identités durables, solidarités perdues	274
--	-----

B/ Sortir de l'histoire ou y rester cloué	277
---	-----

1. Des voix aux marges : l'histoire indicible	277
---	-----

2. <i>La lettre écarlate</i> : mobilisations et contre-mobilisations autour des « ex terroristes »	280
---	-----

SECTION 2 : Le passé ne passe jamais	286
--------------------------------------	-----

A/ Causes du passé, malentendus du présent _____	288
1. Aux origines d'un accueil :	
la « doctrine Mitterrand » et les « réfugiés » italiens en France _____	288
2. Le malentendu franco-italien	
ou les « incompréhensibles » mobilisations françaises _____	292
B/ De l'exil à l'histoire _____	297
1. La parole marginale sur l'histoire _____	297
2. Le bon grain et l'ivraie _____	300
CONCLUSION DU CHAPITRE 5 _____	306
CHAPITRE 6 : Cause de la justice, cause de la mémoire _____	307
SECTION 1 : Mobilisations de victimes et « devoir de mémoire » _____	310
A/ Les « victimes du terrorisme » : une catégorie politique dépolitisée _____	312
1. Les associations pour la mémoire des <i>stragi</i> :	
se revendiquer « victimes » du néofascisme _____	313
2. La « victime absolue » ou la dépolitisation des actions	
de l'extrême gauche : la mémoire, une valeur morale _____	314
B/ Se mobiliser pour, se mobiliser contre, se mobiliser avec _____	317
1. Agir <i>pour</i> : objectifs communs et spécificités _____	317
2. Agir <i>contre</i> : l'irréductible opposition victime/coupable _____	321
3. Agir <i>avec</i> : l'inscription dans l'espace global des victimes _____	325
4. « Victime » : luttes pour une définition _____	327
SECTION 2 : Réponses institutionnelles et usages politiques de la mémoire _____	331
A/ Lois et débats en faveur des victimes _____	333
1. Les premières mesures en faveur des victimes _____	333
2. Une nouvelle attention aux « victimes du terrorisme » _____	336
3. L'institution du « Jour de la mémoire » _____	339
3.1. <i>La mémoire officielle</i> _____	339
3.2. <i>L'officialisation des « victimes », ou leur indistinction :</i>	
<i>retour sur l'adoption d'une loi</i> _____	341
B/ « Victimes » : un usage instrumental entre politique et justice _____	344
1. « Politiques de la mémoire » :	
cadrer l'interprétation des faits historiques _____	345
2. Définitions et re-définitions de la « juste » peine _____	347
SECTION 3 : La justice comme profession et comme cause _____	352
A/ La parole judiciaire comme parole d'autorité et d'expertise _____	353
1. De la légitimité sociale et politique des juges _____	353
2. L'expertise judiciaire de l'histoire _____	356
B/ Causes du passé enjeux du présent _____	359
1. Cause du passé comme cause de la magistrature : défendre	
l'indépendance professionnelle et sa légitimité politique et sociale _____	359
2. Cause du passé comme cause du droit	
ou la concurrence entre droit et politique _____	361

CONCLUSION DU CHAPITRE 6	365
<i>CONCLUSION DE LA PARTIE II</i>	366
<i>PARTIE III – Prises de parole et écritures de l’histoire</i>	369
CHAPITRE 7 : Le droit à la parole sur l’histoire : récits en concurrence	375
SECTION 1 : Mémoire(s) de lutte, lutte des mémoires	380
A/ Les témoignages des anciens militants comme prise de parole sur l’histoire	382
1. Gestion de l’identité individuelle et mise en cohérence biographique	386
2. Raconter une histoire, raconter l’Histoire	389
3. Penser la révolution, ne pouvoir dire la violence : la difficile transmission d’une expérience politique	393
4. Responsabilité individuelle et responsabilité historique	397
B/ Le droit des victimes à la parole sur l’histoire	398
1. Des témoignages individuels qui font exister le groupe	399
2. Des hommes et des femmes : de l’individu à l’humain, du juridique au moral	401
3. « Victime » : usages instrumentaux d’une catégorie	402
C/ Les hommes d’Etat, entre récits personnels et institutionnels	407
1. Témoignages de juges : histoire d’Italie, histoires de justice	407
2. Les hommes politiques face à l’« affaire Moro » et les commissions parlementaires d’enquête	410
D/ Extrême droite : du silence à une voix spécifique	414
SECTION 2 : La « vérité révélée » : entre polar et histoire, enquête et témoignage	416
A/ « Mystères d’Italie » : l’engouement journalistique pour les « années de plomb »	417
B/ Paradigmes interprétatifs, labels politiques, obstacles épistémologiques	421
1. Les études scientifiques italiennes et étrangères : un état des lieux	421
2. Témoin ou chercheur ? L’hétéronomie du champ académique italien et ses effets sur l’histoire des années 1970	426
CONCLUSION DU CHAPITRE 7	430

CHAPITRE 8 : Un passé qui ne cesse de revenir : politisation, dépolitisation et re-politisation de l'histoire	433
SECTION 1 : Le contexte politique national : réussite d'une « nouvelle » droite et usages du passé	436
A/ La recomposition du champ politique italien, du scandale « mains propres » à aujourd'hui	437
1. De la crise du début des années 1990 à l'ascension de « nouveaux » acteurs en politique	437
2. L'effondrement du PCI et la faiblesse de la gauche postcommuniste	438
B/ Réarmement idéologique des droites et usages politiques du passé	441
1. Anticommunisme et relectures de l'histoire nationale	441
2. Entretenir la menace : l'épouvantail des années 1970	445
SECTION 2 : Les « années 68 » : un héritage impossible ?	449
A/ Du politique au criminel, du collectif à l'individu	450
1. Dépolitisation et lecture judiciaire de l'histoire	450
2. La dépolitisation de la violence par la moralisation de l'histoire	454
3. L'individualisation d'une histoire collective	455
B/ Usages politiques du passé et renversements symboliques : une cause toujours politique ?	458
1. Les « années 68 » : renversements symboliques entre révisions et redditions	458
2. Mémoire du communisme, mémoire des vaincus ?	463
CONCLUSION DU CHAPITRE 8	465
<i>CONCLUSION DE LA PARTIE III</i>	466
CONCLUSION	469
UNE ETUDE DES MOBILISATIONS <i>DU ET POUR</i> LE PASSE	473
REPENSER LE MILITANTISME, REPENSER LA RADICALISATION	477
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	481
BIBLIOGRAPHIE	483
SOURCES	502
ANNEXES	533
Annexe I : Entretiens et enquêtes	535
Annexe II : Principales organisations d'extrême gauche en Italie (1969-1987)	539

Annexe III : Militants politiques détenus en Italie en 1994	541
Annexe IV : Quelques documents et lettres rédigés dans les prisons au cours des années 1980	542
A/ « Una generazione politica è detenuta »	546
B/ « Questa generazione, oltre, per la trasformazione »	546
C/ « Domande-Risposte-Domande »	548
D/ « Sulla nobiltà dell'abiura »	555
Annexe V : Chronologie des <i>stragi</i> et attentats d'extrême droite	558
Annexe VI : Lutte des plaques en images : deux exemples	559
A/ Milan : plaques commémoratives dédiées à Giuseppe Pinelli	559
B/ Bologne : plaques commémoratives de la <i>strage</i> du 2 août 1980 à la gare	560
Annexe VII : Interview du magistrat Giancarlo Caselli	562
Annexe VIII : Quelques documents des controverses récentes	563
A/ Lettre de Sergio D'Elia au Président et aux collègues de la Chambre des députés	563
B/ Interventions du juge Armando Spataro sur le cas de Cesare Battisti	566
C/ Affiches portant le slogan « BR hors des palais de justice »	570

TABLE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Note sur le champ politique italien _____	72
Encadré n°2 : Le réaménagement des services de renseignement pendant les années 1970 _____	100
Encadré n°3 : Extraits de l'article d'Enrico Berlinguer « Réflexions sur l'Italie après les événements du Chili », publié dans <i>Rinascita</i> , le 12 octobre 1973 _____	115
Encadré n°4 : Quelques observations ethnographiques et réflexions en marge sur le garantisme et l'engagement politique au sein de la magistrature _____	144
Encadré n°5 : Bref rappel du « cas 7 avril » _____	146
Encadré n°6 : Adriano Sofri _____	250
Encadré n°7 : Quelques observations ethnographiques et réflexions en marge sur les silences, les tabous et l'autocensure dans les entretiens avec les ex militants _____	274
Encadré n°8 : Luttés de plaques _____	330
Encadré n°9 : Politiques de la mémoire et négociations autour de l'histoire à commémorer _____	346
Encadré n°10 : Demander pardon en échange de liberté : de la discrétion du juge en matière morale _____	351
Encadré n°11 : Quelques exemples de la participation des magistrats à l'écriture de l'histoire _____	358
Encadré n°12 : De la concurrence parmi les victimes ou la lutte contre l'oubli _____	405
Encadré n°13 : La reprise du militantisme d'extrême droite _____	442

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Composition de la Chambre des députés entre 1968 et 1972 _____	76
Graphique 2 : Composition de la Chambre des députés entre 1972 et 1976 _____	78
Graphique 3 : Composition de la Chambre des députés entre 1976 et 1979 _____	88
Graphique 4 : Composition de la Chambre des députés entre 1979 et 1983 _____	97
Graphique 5 : Ouvrages publiés sur les années 1970, entre 1978 et 2010 _____	377
Graphique 6 : Livres de témoignage, mémoires et autobiographies publiés en Italie entre 1978 et 2010, par catégorie _____	381
Graphique 7 : Publications sur (et de) l'extrême droite des années 1970 par ordre chronologique _____	414

Avertissements

Nous tenons à préciser ici pour éviter les rappels au cours du travail que toutes les traductions de textes, débats et entretiens en Italien sont de l'auteur, à l'exception des extraits de livres dont les traductions françaises existent.

Les initiales des noms des anciens militants qui nous ont accordé un entretien ont été changées afin de maintenir leur anonymat lorsqu'ils en ont fait la demande. Font exception les déclarations reportées lorsqu'elles ont été exprimées publiquement.

INTRODUCTION

« La connaissance du réel est une lumière qui projette toujours quelque part des ombres. Elle n'est jamais immédiate et pleine. Les révélations du réel sont toujours récurrentes. Le réel n'est jamais « ce qu'on pourrait croire », mais il est ce qu'on aurait dû penser. La pensée empirique est claire après-coup, quand l'appareil des raisons a été mis au point. En revenant sur un passé d'erreurs, on trouve la vérité en un véritable repentir intellectuel. En effet, on connaît contre une connaissance antérieure, en détruisant des connaissances mal faites, en surmontant ce qui, dans l'esprit même, fait obstacle à la spiritualisation. [...] Face au réel, ce qu'on croit savoir clairement offusque ce qu'on devrait savoir. Quand il se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux, car il a l'âge de ses préjugés. Accéder à la science, c'est, spirituellement rajeunir, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé. [...] Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »

Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, 1934.

Un enfant détache du mur la photo d'une jeune femme et la déchire sous les yeux d'une autre femme qui le regarde. Il va jeter les débris dans la poubelle. Quand il revient, la femme le regarde et lui dit :

- Tu as tort Jan, ta mère était une femme extraordinaire.

Ils se regardent en silence, puis elle continue :

- Tu ne me crois pas ?

Le garçon hoche la tête. Après un instant de silence elle dit :

- Je te dirai d'elle.

- Tout ! s'exclame le garçon.

- Ce que je sais d'elle... Tout, bien sûr.

- Moi, je dois tout savoir. Parle... Parle !

Le film de Margarethe Von Trotta *Die Bleierne Zeit* se conclut sur cette dernière scène très symbolique. En Italie, le succès et la postérité de ce long-métrage récompensé avec le Lion d'Or à la 38^{ème} édition du Festival du Film de Venise en 1981 semblent être davantage tributaires du titre que de la pellicule elle-même. L'extraordinaire efficacité de l'expression « années de plomb », titre de l'œuvre cinématographique qui se réfère à l'expérience des groupes armés d'extrême gauche en Allemagne de l'Ouest, se donne à voir à travers les usages qui en ont fait, en Italie, l'expression la plus ordinaire pour qualifier la période des années 1970. Ce chrononyme – que les passionnés de Hölderlin ne nous en veillent pas de ce qui peut sembler une réduction cruelle d'un vers poétique, mais bien souvent les expressions, les concepts, les mots, échappent au contrôle de leur auteur, impuissant face aux vies ultérieures de ses propres créatures – est en effet apparu dans le langage journalistique après le film pour ensuite se diffuser avec une grande fortune dans toutes les sphères sociales et entrer progressivement dans langage courant¹.

Que furent donc les « années de plomb »? A quelles années se réfère-t-on ?

¹ Voir l'étude réalisée par Carmela Lettieri sur l'usage du chrononyme « années de plomb » dans la presse italienne : Carmela LETTIERI, « L'Italie et ses années de plomb. Usages sociaux et significations politiques d'une dénomination temporelle », *Mots. Les langages du politique*, n°87, 2008.

La saison de révoltes, mouvements politiques, conflits sociaux, critique radicale du système capitaliste et impérialiste, qui investit pratiquement tous les secteurs de la société et toutes les couches sociales, s'ouvre à la fin des années 1960 dans la grande majorité des pays industrialisés et l'année 1968 en demeure le principal référent symbolique. Mais les formes, la durée, l'intensité de cette « rupture hérétique avec l'ordre établi »² qu'a constitué l'« événement 68 »³, ainsi que la période qui le suit, les stratégies de normalisation, les processus de démobilisation ou de radicalisation, diffèrent profondément selon le contexte géographique, culturel et politique des pays.

La période de l'« après-68 » en Italie se caractérise ainsi par de fortes mobilisations ouvrières – surtout pendant les deux années 1968-1969 – qui prennent le relais et se développent aux côtés du mouvement étudiant qui avait entamé un cycle de protestation⁴ : en s'étendant rapidement à de nombreux secteurs sociaux, une conflictualité sociale et politique endémique s'installe ; plusieurs luttes concomitantes se structurent, des groupes politiques extraparlimentaires naissent et leurs discours et leurs pratiques de lutte se radicalisent progressivement. La spécificité italienne par rapport à d'autres pays européens réside probablement dans la durée, l'intensité et la radicalité des luttes politiques qui caractérisent les années 1970. En effet, si la violence révolutionnaire semble être un horizon du pensable et du dicible, commun à quasiment tous les mouvements et groupes de l'extrême gauche au niveau international, le passage d'une violence occasionnelle (manifestations de rue, affrontements avec les forces de l'ordre, avec des groupes d'extrême droite, etc.), à une violence routinière, organisée et armée, semble être dans les années 1970 une marque de l'Italie et dans une moindre mesure de l'Allemagne de l'Ouest⁵. Le foisonnement de groupes et groupuscules qui voient le jour au cours des années 1968-69 et dont le nombre augmente spectaculairement avec la désagrégation, vers le milieu des années 1970, des organisations nées dans les premiers temps de la contestation, telles que *Lotta continua*

² Boris GOBILLE, *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008, p.101.

³ Pour une analyse et théorisation de l'« événement 68 », voir Boris GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales*, n°2, 2008.

⁴ Pour la notion de cycle, Sidney TARROW, *Democracy and disorder. Social protest and politics in Italy, 1965-1985*, Oxford, Oxford University Press, 1988, (trad. it. : *Democrazia e disordine. Movimenti di protesta e politica in Italia (1965-75)*, Bari, Laterza, 1990).

⁵ Sur la question du choix de la violence et du passage à l'acte des groupes d'extrême gauche dans l'« après-68 » en Italie et en France, voir Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil*, Rennes, PUR, 1998 ; pour la comparaison entre Allemagne et Italie, Donatella DELLA PORTA, *Social movements, political violence and the State: a comparative analysis of Italy and Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

et *Potere operaio*, et qui choisissent la voie de la clandestinité et de la violence armée, constitue un phénomène assez particulier, qui a suscité et ne cesse de susciter l'intérêt, voire même la fascination de chercheurs, journalistes, criminologues, cinéastes, écrivains, etc. dans le monde entier.

QUESTIONNEMENTS SUR UNE EXPRESSION PEU ANODINE

Le *Dictionnaire des nouveaux mots* donne la définition suivante des « années de plomb » : « Années 1970, caractérisées en Italie par le développement du terrorisme, de la lutte armée clandestine » et précise que cette expression – dérivant de la traduction italienne du titre du film de Margarethe Von Trotta – est apparue pour la première fois sous la plume d'Alberto Arbasino dans un article publié dans l'hebdomadaire *L'Espresso* du 23 octobre 1983⁶. A partir de ce moment, le chrononyme a réussi à s'imposer dans les discours et les rhétoriques aussi bien savantes que profanes et politiques, à s'affirmer comme une évidence peu questionnée. Sa force tient probablement à son caractère vague et imprécis qui fait que, tout en faisant immédiatement signe dans l'esprit des Italiens, bien peu probablement seraient à même d'en définir les termes temporels ainsi que la sa signification politique.

Cette dénomination apparaît floue, ambiguë ou du moins très partielle pour au moins trois raisons. Tout d'abord la période à laquelle elle est censée s'appliquer : à quelles années se réfère-t-on précisément ? En fonction des usages, des acteurs et des contextes, les « années de plomb » débutent en 1969, avec la *strage*⁷ de Piazza Fontana, pour d'autres, en 1972 avec l'assassinat du commissaire Calabresi, voire en 1977 avec le mouvement qui caractérise cette année là et avec le développement du mouvement autonome⁸. Pour leur fin se posent les mêmes questions : 1979 avec l'opération du 7 avril au cours de laquelle sont arrêtés de nombreux militants d'organisations d'extrême gauche ou 1980 avec la *strage* de la gare de Bologne ou bien encore 1982 avec la loi sur

⁶ Manlio CORTELAZZO, Ugo CARDINALE, *Dizionario delle parole nuove, 1964-1987*, Turin, Loescher, 1989.

⁷ Mot italien qui se traduit en Français par « massacre ». Il renvoie en particulier aux attentats meurtriers avec engins explosifs perpétrés par les groupes d'extrême droite ou par les bandes mafieuses.

⁸ Mouvement très hétérogène et avec des revendications diverses, il naît à l'intérieur des universités en nette opposition avec les partis et les organisations politiques institutionnelles, est traversé par des mouvances différentes (les *créatifs*, les *non garantiti* – précaires, l'autonomie ouvrière, etc.) et de revendications qui vont du refus du salariat et de la satisfaction des désirs à l'illégalisme et la violence comme pratiques de lutte politique.

les repentis ? L'incertitude concernant les limites temporelles des « années de plomb », si elle autorise les différents usages, rend insaisissables le contexte et la réalité auxquels elle est censée renvoyer. Ensuite, la signification même de cette dénomination pose problème : quels sont les phénomènes sociaux qu'elle est censée qualifier ? Parle-t-on de violence, et de quel type de violence ? S'agit-il des affrontements de rue entre police et manifestants, entre militants de droite et de gauche, mais qui alors débordent largement la décennie 1970 proprement dite ? Ou s'agit-il plutôt du plomb des pistolets et donc des actions violentes menées par les groupes d'extrême gauche (globalement, mais pas seulement) au cours des années 1970 ? Y inclut-on ou non les massacres perpétrés par les groupes d'extrême droite ? La violence d'Etat incarnée par les forces de l'ordre qui, à plusieurs reprises, ont blessé, tué des militants ? Ici encore le flou domine toute tentative de définition et ce sont surtout les positions de ceux qui recourent à cette expression et les configurations sociales dans lesquelles ils sont pris qui bien souvent nous éclairent sur leurs prises de positions et l'usage « stratégique » qu'ils en font.

Enfin, un élément paraît moins équivoque : l'image du plomb renvoie à la violence, ou en tout cas au caractère extrêmement « pesant » d'une époque. Si l'expression « années de plomb » est la plus communément utilisée en Italie pour désigner la saison, certes floue, mais plus importante de mouvements sociaux qui ont ébranlé le pays, on peut se demander si la violence est tout et exclusivement ce qui reste de l'histoire de ces « formidables années »⁹, caractérisées par des luttes sociales et politiques couvrant la période de la fin des années 1960 et toute la décennie 1970.

Deux autres implications découlent de cette étiquette si vague, de ses usages multiples et de sa large diffusion. D'une part, cette expression ferme l'analyse car elle autorise des raccourcis historiques et des amalgames établissant une égalité et une symétrie entre des phénomènes et des idéologies très différentes, comme dans le cas de l'extrême droite et d'extrême gauche. En parlant d'« années de plomb », on arrive rapidement et plus ou moins directement à condamner – sur un plan moral et donc sans explications possibles – toute forme de violence, entendue, précisons-le, dans la grande majorité des cas comme atteinte à l'intégrité physique de la personne et de la propriété

⁹ Cette expression, qui qualifie les années 68 vient du titre de l'ouvrage de Mario Capanna, ancien militant du mouvement étudiant de Milan. Cf. Mario CAPANNA, *Formidabili quegli anni*, Milan, Rizzoli, 1988.

privée. La nature « indiscutable » et « universelle » de la *violence*¹⁰ et de la souffrance qu'elle provoque permettrait donc de comparer et de mettre sur le même plan deux types de violence bien distincts dans leurs finalités, dans leurs pratiques et dans leurs cibles. En ce sens, l'expression « années de plomb » pourrait se ranger du côté de toutes ces grandes catégories qui, comme tous les « ismes » par exemple, ignorent les différences et surtout préjugent avant d'analyser, les proximités, les motivations et les conséquences¹¹.

La question de la violence semble donc faire écran, en raison de la place centrale qu'elle occupe tant dans les débats que dans les études qui portent sur cette période. Elle fait écran premièrement parce qu'elle empêche bien souvent de voir, de comprendre, d'étudier les raisons et les processus – même de longue durée – qui ont conduit en Italie à l'apparition et à la diffusion d'un phénomène comme celui de la lutte armée. Deuxièmement, la focalisation sur la dimension violente des mouvements sociaux occulte toutes les autres formes de lutte et dimensions de socialisation qui les structuraient, ainsi que les avancées sociales importantes que ces mouvements ont contribué à produire dans l'Italie de ces années-là¹² : lorsqu'elles sont mentionnées, ces dimensions sont ainsi souvent présentées comme séparées et indépendantes des mouvements. Enfin, la centralité de la violence conduit souvent à sa dépolitisation : puisque la vision judiciaire, criminelle et morale deviennent prégnantes, l'interprétation proprement politique des événements s'affaiblit, ou même disparaît, parallèlement à l'affaiblissement progressif des grilles de lecture marxistes de la société, largement prégnantes à l'époque et très marginales aujourd'hui.

Comment parle-t-on aujourd'hui des « années de plomb » en Italie ? Qui en parle et à quelle occasion ? Quelles sont les querelles et les controverses qui traversent encore aujourd'hui les interprétations de ces années ?

¹⁰ Nous ne nous attarderons pas ici sur toutes les difficultés, les ambiguïtés et les problèmes théoriques que pose la notion de violence aux sciences sociales. Nous renvoyons pour cela à d'autres travaux de science politique : Philippe BRAUD, *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004 ; Philippe BRAUD, (dir.), « La violence politique dans les démocraties européennes occidentales », *Cultures et conflits*, n°9-10, 1993 ; Xavier CRETTEZ, *Les formes de la violence*, Paris, La Découverte, 2008.

¹¹ Voir par exemple l'histoire sociale de la catégorie de « totalitarisme » et ses usages : Enzo TRAVERSO, *Le totalitarisme. Le XXe siècle en débat*, Paris, Seuil, 2001, introduction « Le totalitarisme ».

¹² Les droits acquis par les travailleurs après les luttes des années 1968-69 comme le Statut des travailleurs approuvé en 1970, la légalisation du divorce et de l'avortement, la fermeture des asiles, les changements dans les mentalités et les coutumes, etc.

Si l'on examine les journaux italiens de ces trente dernières années on ne saurait nier la présence de ces années là dans l'actualité, ni même des controverses qu'elles ne cessent de susciter. Au vu de la récurrence, dans l'espace public italien, des débats et des polémiques les concernant, ces années semblent être ce qu'Henri Rousso appelle, à la suite de l'historien allemand Ernst Nolte, « un passé qui ne passe pas ». Or, pourquoi et comment ce passé est-il encore si présent pour bien des aspects ? Quelles sont les dynamiques sociales et politiques qui structurent ses réapparitions récurrentes dans les débats publics ?

L'histoire politique des années 1970, et notamment la nature et le rôle des organisations armées, est ainsi encore, plus de trente années après les « faits », l'objet d'une lutte interprétative : toute définition étant un enjeu de lutte entre acteurs pour l'imposition d'un sens et d'une vision des événements¹³, cette lutte se prolonge bien au-delà des événements eux-mêmes. Ainsi, la question de la lutte armée des années 1970 ne cesse de refaire surface en Italie en suscitant ponctuellement de vives polémiques et en mettant en branle une concurrence interprétative entre acteurs très divers, autour de la « juste » version des faits¹⁴.

¹³ Nous analyserons donc les années 1970 ou « années de plomb » comme un événement (qui contient une série d'événements), selon l'approche que théorisent Alban Bensa et Eric Fassin, soit à la suite de Deleuze comme quelque chose qui *se passe*, comme une dynamique qui fait sens pour les acteurs et qui introduit inévitablement une ligne de partage entre un passé et un avenir, une rupture dans le cours « normal » et normé de la vie sociale, qui ouvre de nouveaux possibles et pensables : « tout événement, modification sensible des rapports de force et de la configuration des possibles, est à la fois politique et épistémologique ». De même, comme le rappelle Paul Ricœur, l'événement est ce au sujet de quoi on témoigne. Du côté de l'analyse, cela demande donc d'analyser à la fois les « contextes d'interprétation » des événements et la construction de leurs « mises en scène » sans lesquelles il ne saurait pas exister. « Le temps contracté de l'événement accouche d'une logorrhée narrative qui, à travers chroniques, épopées et histoires diverses, énonce encore et encore ce par quoi l'époque nouvelle est advenue ». Ce qui caractérise l'événement est « à la fois l'évidence d'une rupture et l'incertitude quant à sa signification ». Cf. Alban Bensa, Eric Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n°38, 2002.

¹⁴ Comme le met en évidence Gérard Mauger pour les émeutes de 2005, une véritable « émeute de papier » a accompagné les événements. L'auteur entend par là que « l'établissement des faits (« ce qui s'est réellement passé ») et le sens à leur attribuer (« ce qu'il faut en penser ») sont des enjeux de luttes symboliques où s'opposent ceux qui font profession à un titre ou à un autre de produire des représentations du monde social. ». Cf. Gérard MAUGER, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2006, p.6. Sur la production journalistique de l'« événement » voir également Patrick CHAMPAGNE, « La manifestation : la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984.

« ANNEES DE PLOMB » : DE L'USAGE COMMUN A L'OBJET D'ETUDE

Aux origines d'une étude scientifique, il existe presque toujours une fascination préalable pour un objet et une sensation d'insatisfaction face aux multiples questions qu'il suscite et auxquelles nous ne semblons pas trouver une réponse satisfaisante dans le matériel ou la littérature disponibles. L'analyse scientifique se présente alors comme une possibilité de compréhension par le biais d'une nouvelle dé-construction de l'objet et le recours à des instruments conceptuels et méthodologiques capables de répondre à des interrogations initiales qui se révèlent rapidement naïves. Les premiers pas dans la recherche se font donc dans l'incertitude d'une connaissance fragile et d'une multitude d'interrogations : comme le rappelle Olivier Schwartz dans sa postface au *Hobo* de Niels Anderson « le premier objet de l'enquête n'est pas de répondre à des questions mais de découvrir celles que l'on va se poser, et il faut, pour cette simple découverte, du temps : le temps de comprendre où sont, dans l'univers des enquêtés, les problèmes et les enjeux et de parvenir à une perception suffisante de leur vie pour dégager ce qui vaudrait la peine d'être étudié »¹⁵.

Il n'y a aucun doute que « 68 » et les « fabuleuses années 70 », la diversité et la richesse de la production culturelle, le ferment critique, ainsi que les relectures, les mises en forme dominantes, les images emblématiques et spectaculaires qui en encadrent la mémoire et la compréhension actuelle, ont eu un rôle dans la constitution d'une attention et d'une curiosité initiales. Mais cette fascination de départ s'est rapidement muée en un étonnement incrédule dès lors que nous avons commencé à regarder de plus près les images, les « faits » et les discours de l'époque avec les yeux d'aujourd'hui : « comment tout cela a-t-il été possible »? Et comment est-il possible qu'après tout cela rien n'ait changé ? Si l'on pense aux thèmes de la contestation, dans tous les domaines, des rapports de pouvoir aux conditions de travail et de vie du prolétariat industriel, et si on le confronte avec la réalité actuelle, l'on se rend compte que bien peu de changements ont eu lieu en direction d'une égalité réelle sur le plan social et politique, national comme international. Si les formes et les échelles ont probablement changé, le système qui est à la base de la reproduction des inégalités et de la domination, et son fonctionnement sont restés foncièrement les mêmes. Comment se

¹⁵ Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible », postface à Niels ANDERSON, *Le hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993, p. 281.

fait-il donc que malgré cela, la société, les mouvements de contestation soient aussi pacifiés, quand ils ne l'ont pas été pendant longtemps ? Ceci est d'autant plus étonnant au premier abord qu'en Italie la violence – dans ses différentes dimensions et manifestations – a été une caractéristique constante du « mouvement » pendant plus d'une décennie. Comment a-t-il été possible à l'époque ce qui aujourd'hui est impensable ? Que s'est-il réellement passé à ce moment là ?

La curiosité s'aiguise avec les questions qui découlent de premières découvertes et des pistes de recherches commencent à s'esquisser. Pourquoi trois décennies après la fin de la lutte armée parle-t-on encore autant de ces années-là ? Et surtout de façon aussi polémique et ambivalente, mêlant fascination et condamnation, nostalgie et regret, catégories morales et catégories judiciaires ? L'ambivalence semble être moins liée aux positions qui s'affichent dans les différentes arènes où se déroulent et prennent forme les débats qu'à une surproduction de discours concurrents s'accompagnant d'une sorte d'amnésie de cette même période dans toute sa complexité sociale et politique. L'hypertrophie des références et des controverses ne saurait en effet dissimuler l'impression profonde d'« oubli » des luttes politiques. Une forte tension semble s'installer entre l'oubli et la mémoire, entre le silence sur cette époque et son hyper-publicisation. Tension qui a été à la fois obstacle à la recherche et constitutive de celle-ci. Cette double vision qui presque toujours revient chez les acteurs – d'histoire soit oubliée, soit trop parlée, trop racontée – pour paradoxale qu'elle puisse paraître d'emblée, nous renseigne sur la tension objective qui est à la base du rapport collectif à une période historique bien précise, symbolisée, ou mieux résumée, dans des faits illustres – presque légendaires – et dans les commémorations ponctuelles de ceux-ci. Paradoxe que l'on peut d'ailleurs retrouver aussi bien en France concernant l'« événement 68 » qu'en Italie à propos de cette même année et encore plus des années 1970. En ce sens, ces années en Italie semblent subir le même déclassement que subit Mai 68 en France, déclassement qui ferait d'elles un non-événement historique, n'ayant pas vocation à obtenir « la dignité de l'histoire », mais juste celle d'un « lieu de mémoire »¹⁶.

¹⁶ Cf. Boris GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », art. cité.

Cette étude trouve probablement sa source dans l'ambiguïté perçue dans les débats publics récurrents sur ces années, dans l'insatisfaction ressentie face à ce qui semble être une contradiction intrinsèque – on en parle sans en parler – et dans la volonté de comprendre pourquoi rien ne semble rester de cette longue et profonde expérience au niveau politique si ce n'est des références militantes plutôt vagues ou des usages politiques fortement polémiques.

L'histoire des « années de plomb » n'est pas l'objectif de notre étude, mais son objet. Ce n'est pas une reconstruction historique des faits que nous visons, mais plutôt la restitution de la multiplicité des reconstructions concurrentes de cette période, des discours produits sur le passé, des modalités et des formes de la permanence du passé dans le présent à travers les usages variés des différents acteurs qui s'en saisissent. On voudrait rendre intelligibles les processus qui rendent encore, après coup et à distance d'années, ce moment contestataire si vivant dans les débats politiques, dans les productions filmiques ou littéraires. Il s'agira ainsi d'analyser la « multiplicité des discours sociaux », de rendre compte des « récits antagonistes, sans pour autant trancher les contradictions »¹⁷, de voir comment cette histoire « s'est écrite sous surveillance »¹⁸ pour « comprendre comment se construisent socialement les compétitions autour des classements et des catégories »¹⁹, qui contribuent aux luttes de labellisation et d'évaluation des « années de plomb » et au cadrage de leur interprétation en sélectionnant les dates marquantes, les événements majeurs, les acteurs importants de cette période.

Notre hypothèse générale est que les lois d'urgence, les dispositifs et l'action judiciaire, en tant qu'idées en actes inventées dans l'urgence pour sortir de la crise politique impulsée par une conflictualité débordant les limites des transactions pacifiées, posent rapidement un cadre interprétatif des événements qui va tenir et progressivement dominer les autres interprétations de la période contestataire de 68 et des années 1970. Cependant, ce cadre à la fois judiciaire et moral (et ainsi dépolitisé) ne s'impose pas de lui-même ni initialement ni ensuite. Il s'impose grâce à une délégation du politique au judiciaire, puis au ralliement de groupes d'acteurs appartenant à différents secteurs

¹⁷ Alban BENZA, Eric FASSIN, « Les sciences sociales face à l'événement », art. cité.

¹⁸ Cf. Brigitte GAÏTI, « Les manuels scolaires et la fabrication d'une histoire politique. L'exemple de la IV^e République », *Genèses*, n°44, 2001.

¹⁹ Michel DOBRY, André LOEZ, Gérard NOIRIEL, Philippe OLIVERA « Michel Dobry: "Penser = classer?" », *Genèses*, n°59, 2005, p. 161.

parfois concurrents et étrangers à l'univers judiciaire : ce cadre interprétatif crée pour diverses raisons des « transactions collusives »²⁰ inattendues entre des acteurs souvent éloignés les uns des autres, qui en permettent la circulation, les réappropriations et ainsi la persistance.

LES PHASES DE LA CONSTRUCTION DE L'OBJET

Dans un premier temps la question qui s'est présentée à nous était celle de savoir comment étudier le passé à travers le matériel que met à disposition le présent ; au fur et à mesure que l'attention se muait progressivement en observation et en analyse et que l'objet d'intérêt se construisait en objet d'étude, cette question est devenue celle de comment interroger le présent à travers le passé qu'il fait émerger.

La première phase de notre recherche s'est centrée sur l'étude de la littérature existante sur la période contestataire, aussi bien de la production savante, professionnelle et politique que de la production « profane » et artistique. Il s'agissait de repérer, si, à la manière de ce qui s'est passé avec Mai 68 en France, ne dominaient pas certains schèmes d'interprétation participant à la construction d'une version de l'histoire dont nous héritions à notre insu. Dans un second temps, nous avons porté notre attention aux contextes et conjonctures dans lesquels les débats sur les années 1970 sont particulièrement intenses. Nous avons dépouillé la presse nationale, depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui : il s'agissait aussi bien de nous intéresser à la construction médiatique de cette période que de voir s'il n'y avait pas des conjonctures de publicisation plus prégnantes que d'autres. Ces deux analyses préliminaires ont constitué un substrat fondamental pour la compréhension de la complexité et de la diversité des dimensions dans lesquelles se déploie ce rapport problématique à une période historique.

Déplacement d'un cadre d'interprétation

La production sur les années 1970 – de la littérature scientifique, aux productions littéraires, artistiques, filmiques, etc. – est frappante pour son étendue : très peu de sujets contemporains ont probablement reçu autant d'attention que les « années

²⁰ Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 2009 (1^{ère} édition : 1986).

de plomb »²¹. Toutefois, la pléthore d'ouvrages et de productions diverses laissent apparaître un certain unanimisme, aussi bien dans les thèmes traités que dans les jugements qui sont portés sur les événements, ainsi qu'un cadre d'interprétation qui prédomine, demeurant relativement stable depuis le début des années 1980.

Le thème quasi exclusif autour duquel sont construits tous ces ouvrages est celui de la violence, placée sous l'étiquette « terrorisme », en entendant par là aussi bien les *stragi* (massacres avec des engins explosifs) d'origine néofasciste que les « jambisations »²² ou assassinats politiques des groupes d'extrême gauche, bien que la violence d'extrême gauche reste incontestablement centrale dans la grande majorité des livres²³. L'attention n'est quasiment portée que sur les « grands événements », sur les « leaders » et sur les organisations les plus importantes – notamment les Brigades rouges (BR). L'historienne Barbara Armani souligne que la violence est généralement présentée sous une forme factuelle, comme provenant d'un seul côté : il manque à ses yeux une analyse de la « culture de la violence » au sens de « formations discursives, de différentes orientations politiques, qui insistent sur l'usage rationnel et légitime de la violence », ainsi qu'une attention aux formes de la « violence implicite dans les relations sociales et de pouvoir qui traversaient en influençant ses dynamiques profondes, une large partie de la société italienne »²⁴.

Les interprétations partagent également un même intérêt qui tourne autour de trois facteurs principaux. Premièrement, une disjonction quasi-totale avec l'expérience de 68 : les années 1970 sont pratiquement toujours traitées à part, comme s'il existait une solution de continuité indéniable entre ces deux conjonctures successives. Deuxièmement, il existe une forte tendance à traiter au moins certains grands événements de la période comme des « mystères d'Italie » ; cette inclination fait écho à

²¹ L'analyse approfondie et détaillée des publications sur les années 1970 fera l'objet du chapitre 7.

²² Coups de feu qui visaient les jambes.

²³ Les massacres à la bombe, ce qu'en italien on désigne avec le terme *strage*, étaient l'œuvre de groupes d'extrême droite, alors que les attentats ciblés étaient perpétrés dans la plupart des cas par des groupes d'extrême gauche. Même sur le plan académique, on voit une certaine inhibition des chercheurs face à l'extrême droite, objet probablement vu comme « repoussant », ou considéré comme ardu à aborder en raison de la difficulté à rassembler des documents et matériels et à la croyance en un double Etat qui rendrait de toute façon impossible un dévoilement de la réalité historique. Actuellement, les études ou les enquêtes sur l'extrême droite sont encore fort limitées, bien que l'on assiste à un début de publications sur le thème, fruit peut-être d'un dédouanement du sujet parallèlement à la levée de certains tabous sur l'histoire nationale au sein du champ politique professionnel. Nous approfondirons cette question dans notre troisième partie.

²⁴ Barbara ARMANI, « Italia anni settanta. Movimenti, violenza politica e lotta armata tra memoria e rappresentazione storiografica », *Storica*, n°32, 2005, p. 42.

la croyance déjà fortement enracinée chez les Italiens de vivre dans un pays dont le fonctionnement repose sur une duplicité de l'Etat entre sa face publique et visible et celle invisible caractérisée par des trames obscures, la corruption et des connivences criminelles²⁵. Sans exclure *a priori* la possibilité de l'existence de complots, ériger les différentes théories de la conspiration – de la manipulation des « extrêmes opposés » (*opposti estremismi*) à la « stratégie de la tension »²⁶ et à d'autres hypothèses plus fantaisistes – comme clé de compréhension de la réalité historique ne saurait être qu'une démarche bien trop réductrice et parfois politiquement motivée. Enfin, domine largement une représentation très moralisée de l'histoire, avec son corollaire principal : une vision téléologique, qui analyse les événements en partant de leurs issues, en ne voyant dans leur déroulement que la nécessité de leurs résultats et tombant donc dans l'un des « pièges intellectuels les plus dangereux » qui est celui « de transformer ce qui est advenu en nécessité historique »²⁷. Cette lecture se donne à voir de façon exemplaire dans les débats qui concernent les années 1970 : la concurrence pour l'imposition du sens de l'histoire de cette période se double d'une lutte entre groupes d'acteurs pour la « gloire » d'avoir été l'un des responsables, ou bien même *le* responsable, de la défaite du « terrorisme ». Notamment, on trouve parmi ces prétendants au statut de « héros », le Parti communiste et ses héritiers, des magistrats, mais aussi quelques anciens militants repentis ou dissociés. La moralisation de l'histoire s'opère encore autrement : par le *devoir éthique* de condamnation de la violence « terroriste » auquel personne ne peut se soustraire et qui reflète le glissement d'une approche politique vers une approche humanitaire et éthique de la violence²⁸.

De l'ample littérature émerge ainsi une histoire fragmentée et surtout factuelle, où des séries de faits et d'auteurs/acteurs sont présentés comme n'ayant aucun rapport

²⁵ Jean-Louis BRIQUET, « Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du « cas italien » », *Genèses*, n°62, 2006.

²⁶ Nous reviendrons sur ces interprétations dans notre troisième partie.

²⁷ Michel DOBRY, André LOEZ, Gérard NOIRIEL, Philippe OLIVERA, « Michel Dobry: « "Penser = classer?" » », art. cité, p. 157. Sur la question des relectures de l'histoire en termes téléologiques voir aussi Michel DOBRY, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la "Révolution fasciste" », *Revue française de sociologie*, vol. 30, n°3/4, 1989.

²⁸ Ce même glissement est souligné par Sophie Wahnich à propos de la révolution française: « Etre un héritier heureux de la Révolution française, c'est devenir complice d'un crime historique. [...] La décontextualisation et la naturalisation du sentiment d'humanité règnent dans l'éternel présent de cette condamnation morale ». Cf. Sophie WAHNICH, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003, p. 15.

les uns avec les autres. Même sur le plan scientifique, presque aucune recherche ne présente une étude compréhensive globale – probablement parce que cela impliquerait un travail de longue haleine et sans doute collectif – et les analyses savantes demeurent largement rivées aux mêmes difficultés et aux mêmes questionnements qui caractérisent l'ensemble de la production. Le seul exemple de tentative de reconstruction complète, prenant en considération une période longue, les multiples dynamiques et les différents champs sociaux, est probablement l'ouvrage de l'historien Guido Crainz *Il paese mancato* (« Le pays manqué »), bien que l'auteur place l'événement 68 au centre de son analyse, aux dépens de la période postérieure qu'il n'aborde que superficiellement²⁹.

La recherche en sciences sociales sur cette période et sur le phénomène de la lutte armée en outre tombe parfois dans ce que Michel Dobry appelle l'« illusion étiologique »³⁰, c'est-à-dire une tendance à limiter les élucidations à une liste de facteurs, de causes déterminantes en perdant de vue ce que la durée et l'intensité du conflit social – ainsi que les déterminants individuels de l'engagement politique armé – doivent non seulement à leurs conditions de possibilité initiales, mais aussi à la dynamique de celui-ci, à l'incertitude du contexte dans laquelle vivaient les acteurs au cours de l'échange des coups, aux « enchaînements causaux internes ». La radicalisation est donc souvent pensée comme un état de fait et non comme un processus en cours dont rien ne permet de prédire, au moment de faits, sur quoi il débouchera³¹. Ce qui semble également manquer dans les travaux sociologiques pourtant intéressants et approfondis aussi bien dans les méthodes utilisées que dans le matériel rassemblé – récits de vie, analyses des actes judiciaires, biographies et autobiographie, mêlant approche quantitative et qualitative – c'est par exemple une analyse qui puisse articuler l'origine sociale des militants, les formes de socialisation à la politique avec leur carrière militante, leur parcours judiciaire, et même avec leur devenir social successif. Comme le remarque Barbara Armani, un autre point qui rapproche la production savante – cette fois plus historienne – des ouvrages de vulgarisation, c'est la place centrale accordée à la distinction de 68 comme événement en soi des années qui le suivent, et donc la

²⁹ Guido CRAINZ, *Il paese mancato*, Rome, Donzelli, 2003.

³⁰ Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, op. cit.

³¹ Timothy Tackett étudie le cas des députés qui deviennent révolutionnaires et nous invite à appréhender la radicalisation comme un processus en train de se faire, qui trouve ses racines dans le déroulement même des événements et pas avant. Cf. Timothy TACKETT, « Par la volonté du peuple ». *Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997. Sur la radicalisation voir également Annie COLLOVALD et Brigitte GAITI, (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.

fermeture de la réflexion sur la violence en termes exclusivement de « terrorisme »³². Cette approche jusque dans le milieu académique paraît le produit d'un « effet générationnel », en ce sens que nombre de chercheurs ayant travaillé sur la période sont aussi des anciens soixante-huitards, ayant eu des engagements militants dans la gauche extraparlamentaire, et qui ne réussissent jamais à complètement séparer leur position d'historien de celle de témoin³³.

Lorsque l'on examine les très nombreux livres de témoignage des anciens militants – la plupart d'extrême gauche – plusieurs remarques peuvent être faites. Tous les auteurs prétendent être *le* protagoniste de l'histoire et donc le dépositaire de la mémoire et de la vérité historique parce qu'il ou elle *a fait* 68. Or, il faut souligner que d'une part ceux qui écrivent leurs mémoires sont souvent les leaders des organisations ou des militants des organisations les plus connues ; d'autre part, ils sont souvent, plus ou moins consciemment, impliqués dans une concurrence mémorielle entre eux, mais aussi avec les représentants des « leurs » victimes et parfois des juges qui les ont condamnés. Même ce type de production contribue donc à dresser un portrait partial de l'époque, qui se focalise sur les militants armés, sur les grandes organisations et sur certains événements. Il y a, y compris dans la littérature mémorielle, très peu de traces des milliers d'autres militants qui faisaient partie des nombreux groupes d'extrême gauche des années 1970, des luttes locales ou des causes spécifiques. Si certains noms sont devenus presque légendaires, revêtus d'une aura presque mythique – et nous l'avons dit, il s'agit principalement des dirigeants des grands groupes qui ont écrit et raconté leur expérience, donné des interviews, etc. – on ne connaît pas les trajectoires de la grande majorité des anciens militants. A ce titre, une différence significative sépare les soixante-huitards – en particulier ceux qui ont participé à des organisations extraparlémentaires comme *Lotta continua* et *Potere Operaio* – et les militants armés des années suivantes. Parmi les premiers, plusieurs sont des anciens dirigeants qui ont ensuite fait carrière dans les secteurs médiatiques et intellectuels et qui ont ainsi un accès privilégié aux lieux publics d'expression des idées (édition, journaux, revue, télévision, etc.), alors que les seconds, et à l'exception de quelques-uns, se sont laissés parler : ils sont parlés plus qu'ils ne parlent eux-mêmes. Il n'en est pas moins

³² Barbara ARMANI, « Italia anni settanta. Movimenti, violenza politica e lotta armata tra memoria e rappresentazione storiografica », art. cité.

³³ Nous approfondirons cette question dans notre chapitre 7.

intéressant de souligner dès maintenant le silence des « petits » militants et sur eux, l'absence donc d'une histoire sociale d'ensemble. La distinction entre soixante-huitards et militants des années 1970 se conjugue inévitablement avec celle qui lui est en quelque sorte complémentaire : la distinction entre les « non violents » et les « terroristes », les « extraparlimentaires » et les « clandestins », donc entre ceux qui ont été condamnés à des peines de détention et qui en portent les stigmates, et ceux qui, par leur engagement politique ou par leurs prédispositions sociales, ont eu une toute autre destinée sociale. Si dans la littérature académique sur la « saison des mouvements » ces distinctions restent relativement implicites, dans la production médiatique elles deviennent le clivage principal, voire le seul pertinent pour comprendre la période.

La position marginale – aussi bien en quantité qu'en visibilité – des recherches scientifiques sur les « années 70 » et sur 68, aussi bien en France qu'en Italie, s'explique sans doute également par le fait que les historiens et les sociologues se retrouvent en compétition avec d'autres acteurs qui élaborent un discours sur l'histoire et sur un moment politique largement occupé par les récits autobiographiques, les témoignages et les commentaires journalistiques et politiques. Comme le souligne Gérard Mauger « soumettre l'actualité aux exigences ordinaires de la connaissance scientifique est loin d'aller de soi. Outre que l'intention même s'oppose aux prudences de la bienséance académique qui inclinent à la retraite vers des objets éprouvés et expose à la double critique de l'essayisme et de l'histoire événementielle, il est difficile de s'abstraire des « évidences » associées à l'actualité : celles qu'impose la vision médiatique dominante, celles qui dispensent de reconstituer un contexte supposé connu ou encore celles d'enjeux trop présents pour les tenir à distance. En dépit de leur proximité, il est difficile, par ailleurs, d'établir les « faits » : les données disponibles, à la fois pléthoriques et insuffisantes, font en effet l'objet d'opérations plus ou moins délibérées de sélection et de construction médiatique et politique »³⁴. La production « profane », loin d'être homogène et cohérente, alterne des interprétations souvent contradictoires entre elles ; elle converge autour de quelques mots-clés et paradigmes explicatifs – anti-autoritarisme, révolte de la jeunesse, individualisme liberté sexuelle, violence, extrémismes opposés, terrorisme, etc. – qui reviennent sans cesse dans les explications dominantes sur la période et encadrent semble-t-il jusqu'aux analyses

³⁴ Gérard MAUGER, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, op. cit., p. 6.

savantes. Ainsi, un phénomène multidimensionnel, intégrant des dynamiques complexes et de longue durée, se trouve réduit à une série de *caractéristiques, événements, noms* symboliques au sein de récits moralisés et moralisants, décontextualisés, à la fois produits par et produisant des visions du monde consensuelles³⁵ qui rejettent l'usage de la violence en politique et proclament l'inévitable affirmation de la démocratie déconflictualisée comme forme ultime et absolue de gouvernement et de fonctionnement politique et social. La lutte armée y est montrée comme une anomalie ou une pathologie étrangère à la démocratie, comme un « accident de l'histoire ». Ces versions de l'histoire politique passée ne sont pas d'ailleurs sans lien avec le déclin de l'interprétation marxiste du monde, l'abandon des références marxistes et révolutionnaires des partis communistes occidentaux et la disparition de la révolution comme horizon pensable et possible.

Dans un tel cadre interprétatif, nous commençons à comprendre pourquoi cette histoire des années soixante-dix en Italie et cette expérience du conflit social et politique diffus et violent font problème, en quoi elles se révèlent en quelque sorte encombrantes pour la démocratie. La lutte politique armée, s'inscrivant dans les formes historiques de la Terreur jacobine et de la violence révolutionnaire en vient ainsi à incarner l'une des figures du « mal absolu ». Il n'est pas étonnant alors de voir comment, aussi bien dans les entretiens que dans les témoignages de certains acteurs, cette période est souvent appréhendée et présentée comme une lutte du « Bien » contre le « Mal », point de vue qui conduit à la stigmatisation³⁶ des uns, à l'héroïsation de certains et à la victimisation des autres. Dans quelle histoire faut-il insérer celle des organisations armées italiennes ? Question malaisée pour nombre d'interlocuteurs appartenant à des univers sociaux et professionnels pourtant différents. Dans l'album de famille du communisme³⁷, place que le Parti communiste italien a toujours refusé à l'extrême gauche armée ? Dans

³⁵ Nous employons ici le terme *consensus* dans le sens qu'en donne Jacques Rancière, c'est-à-dire comme la tendance à la disparition des oppositions et conflits politiques, la perte des « voix dissonantes » : « Le consensus signifie proprement un mode de structuration symbolique de la communauté, qui évacue ce qui fait le cœur de la politique, soit le dissensus [...]. La communauté politique est ainsi tendanciellement transformée en communauté éthique ». Cf. Jacques RANCIERE, *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 152-153.

³⁶ Nous faisons et ferons ici référence au concept de *stigmat* tel qu'élaboré par Erving Goffman. Le stigmat est pour l'auteur l'attribut d'un individu qui le disqualifie dans les interactions avec autrui et qui l'empêche d'être pleinement accepté par la société. Cf. Erving GOFFMAN, *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 2007 (1^{ère} édition : 1963 ; pour la trad. fr. : 1975).

³⁷ L'expression est apparue pour la première fois sous la plume de Rossana Rossanda dans un article sur les Brigades rouges en plein déroulement de la séquestration d'Aldo Moro. Cf. Rossana ROSSANDA, « Il discorso sulla Dc », *Il Manifesto*, 28 mars 1978.

l'histoire des mouvements sociaux et en particulier de 68, mais que les protagonistes autoproclamés de 68 et nombre de chercheurs rejettent résolument ? Dans l'histoire de la criminalité et des bandes de malfaiteurs, mais dont les anciens militants se démarquent fortement en revendiquant le caractère éminemment politique de leur action ? Ou parmi les mystères d'Italie, du double Etat, des agissements étrangers sur le territoire italien ? Histoire « honteuse » pour la gauche institutionnelle, comme pour la *démocratie* italienne, nul ne saurait attribuer une catégorie univoque dans laquelle enfermer le phénomène de la lutte armée.

Reconstituer les conjonctures de publicisation

Le dépouillement de journaux, en particulier les deux quotidiens italiens à grand tirage, *Il Corriere della Sera* et *La Repubblica* – plus occasionnellement *Il Manifesto* – et deux hebdomadaires – *Panorama* et *L'espresso* – de tendances politiques différentes, a constitué une autre entrée dans le sujet en permettant d'observer, à la fois les circonstances et les « événements » qui « font parler », les acteurs impliqués dans les débats et les arènes où ceux-ci se déroulent, les personnes invitées à intervenir dans les journaux au nom de leur autorité (scientifique, judiciaire, politique, etc.). Différemment de l'étude de la littérature, qui a permis de repérer un cadre d'interprétation dominant des événements, l'objectif du travail sur la presse écrite a été de mettre à jour le type de traitement et les éventuelles discontinuités ou continuités dans la manière d'évoquer médiatiquement des faits relatifs aux « années de plomb »³⁸, ainsi que les moments particuliers dans lesquels des débats publics s'enclenchent sur de cette période. L'examen de la presse permet accessoirement d'appréhender les modifications impulsées par les médias dominants dans la grille de lecture du monde et de la société en général. Il s'agissait moins de réaliser une sociologie des médias et du journalisme – ce qui aurait sûrement été fructueux pour bien des aspects mais nous aurait trop éloigné de notre objet d'étude³⁹ - ni de souligner la circulation des idées, des manières de voir et

³⁸ Non seulement par le contenu de l'article lui-même, mais aussi à travers un ensemble d'informations non verbales que l'on peut recueillir : quantité et longueur des articles, type d'article, auteur du texte, collocation à l'intérieur du journal. Il est intéressant par exemple de remarquer que si dans les années 1980 les articles étaient placés plutôt dans les premières pages du quotidien, au bout d'un certain temps ils ont été progressivement classés sous la rubrique « chronique/faits divers », à l'exception de certains faits qui ont attiré une plus grande attention (assassinats, débats politiques).

³⁹ Seulement à certain moments nous avons procédé à une analyse un peu plus approfondie du journaliste quand cela renvoyait à d'autres thématiques, comme dans le cas de journalistes issus de cette histoire ou de ceux qui ont fait carrière sur ce thème, qui ont écrit plusieurs livres, mené des enquêtes.

de juger entre la presse et la littérature. Il s'agissait plutôt de restituer les scansions de l'actualité politique, la façon dont l'histoire des « années de plomb » s'y insérait et de repérer ainsi des conjonctures où ces années revenaient au centre de controverses et y prenaient une envergure particulière. Sous cet angle, plusieurs observations peuvent être émises. La première concerne la récurrence des débats. Si l'on peut retrouver de façon presque constante des articles relatant des faits liés, de près ou de loin, aux « années de plomb », on peut toutefois distinguer des périodes où les discussions publiques semblent plus importantes en raison de leur intensité, de leur durée et de la diversité des positions qui s'y expriment. Trois conjonctures ont été identifiées sur une base à la fois quantitative – nombre d'articles publiés – et qualitative – diversité des acteurs extérieurs au champ journalistique, occupant des positions sociales différentes et invités à intervenir dans les médias ; diversité des thématiques abordées lors des discussions, certains cas ou causes favorisant un élargissement rapide des arguments. Ainsi, la fin des années 1980, en particulier les années 1987 et 1988, se présentent comme particulièrement denses de discussions et de « faits » qui à la fois ferment la décennie qui vient de s'écouler et contribuent à réorganiser symboliquement l'espace démocratique. A cette époque, la lutte armée est encore une question « chaude » : des milliers de militants ont été arrêtés et condamnés, la plupart des organisations clandestines démantelées, mais des attentats sporadiques ont encore lieu. L'année 1987 est celle de l'adoption de la « loi sur la dissociation du terrorisme » ; c'est celle où certains des chefs historiques des Brigades rouges déclarent la fin de l'expérience de la lutte armée⁴⁰ et des voix se lèvent en faveur d'une mesure d'amnistie politique. En même temps, 1988 est l'année de la commémoration des vingt ans de 68, des dix ans de l'assassinat d'Aldo Moro, mais aussi de l'arrestation d'Adriano Sofri, ancien leader de l'organisation *Lotta continua* pour un homicide remontant à 1972. Une deuxième conjoncture, couvrant *grosso modo* l'année 1997, offre des occasions importantes – telles que le dernier procès de Sofri et ses co-inculpés qui confirme leur condamnation, et le retour en Italie de Toni Negri après quinze ans de vie en France – de réouverture des débats à la fois sur les années 1970 et les liens avec 68, sur l'usage des repentis dans les procès, sur une possibilité d'amnistie politique. La vivacité des polémiques autour

⁴⁰ Au mois d'avril les ex militants de Brigades rouges Curcio, Moretti, Iannelli e Bertolazzi envoient de leur prison des lettres à Rossana Rossanda, journaliste du *Manifesto* dans lesquelles ils déclarent la fin de l'expérience de la lutte armée.

de ces thèmes, et notamment sur la question de la peine, des victimes et de l'amnistie se révèle encore une fois en 2004 à travers l'« affaire » qui se construit autour du cas judiciaire de Cesare Battisti, ancien militant des Prolétaires armés pour le communisme (PAC), arrêté en France, où il vivait depuis près de 15 ans, et mis sous écrou extraditionnel sur demande du gouvernement italien.

Ces trois conjonctures, ou occasions de controverses publiques vivaces, font apparaître au moins deux constats importants. Tout d'abord, une forte cohésion des journaux au niveau des thèmes et des modalités de traitement des sujets touchant aux « années de plomb », entre eux et au cours du temps : le cadrage des faits échappe globalement aux clivages politiques entre les organes de presse⁴¹. Ensuite, la récurrence des débats est, en large part, scandée par le calendrier des événements judiciaires⁴² – ce qui nous a d'ailleurs conduit à accorder une attention aussi imprévue que fondamentale à la législation, aux procès et aux juges – ou par les commémorations, anniversaires, célébrations ; les polémiques sont plus rarement fonction de déclarations publiques, de publication de livres ou de conférences.

Obstacles théoriques et outils conceptuels

Parallèlement aux difficultés liées à notre choix méthodologique, des questionnements d'ordre théorique se sont aussi posés, à la fois en raison de la spécificité de notre objet et aux débats en cours dans les sciences sociales autour de certains concepts et interprétations. Il s'est agi de faire des choix théoriques et de recourir à des outils conceptuels nous permettant d'élucider les différents et multiples aspects des usages politiques du passé des années 1970 en Italie. Nous avons ainsi eu recours à des sous-champs disciplinaires variés. La littérature sociologique et de science politique sur les mouvements sociaux⁴³ a constitué un apport important, ainsi que les

⁴¹ Michel Dobry montre comment le consensus, différent de l'unanimité, est un espace qui se construit, qui est défini et façonné constamment dans la négociation entre groupes qui continuent par ailleurs à poursuivre des objectifs divergents : ce qui importe dans l'action politique est ainsi moins la réalité d'un consensus que la croyance en son existence. Cela permet également aux acteurs pris dans le « jeu du consensus » de dénoncer les écarts et les transgressions de ceux qui n'y adhèrent pas. Cf. Michel DOBRY, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n°38, 1986.

⁴² Par événements judiciaires nous entendons les procès, les arrestations, les prescriptions, les extraditions, etc.

⁴³ François CHAZEL (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993 ; Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, op. cit. ; Doug McADAM, Joseph MCCARTHY, Mayer N.ZALD (dir.), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Lilian MATHIEU, *Mobilisations de*

théories sur l'engagement militant et les partis politiques⁴⁴. La réflexion sur la mémoire et les usages publics du passé a été, quant à elle, nourrie par les ouvrages des historiens – le débat au sein des disciplines historiques étant plus animé – mais éclairée par les critiques sociologiques récentes aux travaux historiens⁴⁵. La sociologie du droit et des professions juridiques nous a aidée à appréhender et comprendre le rôle particulier joué par les juges dans le processus de sortie de la « crise » des années 1970 et le caractère judiciaire des lectures du passé qui en découlent⁴⁶. Les travaux de science politique sur l'action publique ont guidé la compréhension et la problématisation des solutions politiques et juridiques élaborées par les pouvoirs institutionnels pour rétablir l'ordre public et politique⁴⁷.

Les recherches menées plus particulièrement sur 68 et sur les années 70 en Italie, aussi bien par des chercheurs italiens que français et américains ont bien évidemment retenu une attention supplémentaire de notre part⁴⁸. Si les premiers travaux publiés en

prostitué, Paris, Belin, 2001 ; Lilian MATHIEU, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004 ; Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996 ; Sidney TARROW, *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, Charles TILLY, *La France conteste : de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

⁴⁴ Michel OFFERLE, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1987 ; Daniel GAXIE, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n°27, 1977 ; Bernard PUDAL, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

⁴⁵ Cf. Nicola GALLERANO, *Le verità della storia*, Rome, ManifestoLibri 1999 ; Nicola GALLERANO (dir.), *L'uso pubblico della storia*, Milan, FrancoAngeli, 1995 ; Sarah GENSBURGER, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, n°61, 2005 ; Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994. (1^{ère} édition 1950) ; Marie-Claire LAVABRE, *Le fil rouge, sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994 ; Marie-Claire LAVABRE, « Du poids et du choix du passé. Lecture critique du « Syndrome de Vichy », in Denis PESCHANSKI, Michael POLLAK, Henri ROUSSO (dir.), *Histoire Politique et Sciences Sociales*, Paris, éd. Complexe, 1991 ; Marie-Claire LAVABRE, « Usages du passé, usages de la mémoire, Lectures critiques », *Revue française de science politique*, n°3, 1994 ; Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988 ; Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, tome III, La France, vol.3, Gallimard, 1992 ; Peter NOVICK, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001 ; Henri ROUSSO, *Le syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1987 ; Henri ROUSSO, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001 ; Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005.

⁴⁶ Cf. Pierre BOURDIEU, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986 ; Pierre BOURDIEU, « Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective », dans François CHAZEL et Jacques COMMAILLE (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, 1998 ; Liora ISRAEL, *L'arme du droit*, Paris, Presses de la FNSP, 2009 ; Hélène MICHEL et Laurent WILLEMEZ (dir.), *La justice au risque des profanes*, Paris, PUF, 2009 ; Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, Paris, LGDJ, 2004.

⁴⁷ Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la FNSP, 2004.

⁴⁸ Donatella DELLA PORTA, *Terrorismi in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1984 ; Donatella DELLA PORTA, *Il terrorismo di sinistra*, Bologne, Il Mulino, 1990 ; Donatella DELLA PORTA, *Movimenti collettivi e sistema politico in Italia: 1960-1995*, Bari, Laterza, 1996 ; Donatella DELLA PORTA,

Italie sur la période sont l'œuvre de sociologues, ce n'est qu'au cours de ces dix dernières années que des historiens, surtout des jeunes chercheurs, ont commencé à publier sur cette période. Mais c'est à travers ces nouvelles recherches que l'on remarque le plus fortement la difficulté que pose une littérature déjà existante sur un sujet aussi controversé. Si l'existence préalable d'études sur un thème donné facilite le travail en fournissant du matériel empirique et théorique riche, elle peut constituer un obstacle en imposant des schèmes d'interprétation dominants et des concepts routinisés dont il importe de se départir pour se défaire des certaines évidences.

Un premier obstacle est lié aux bornes temporelles que les études précédentes ont posées aux « années de plomb », bien que le grand désaccord qui existe à ce propos simplifie en quelque sorte la tâche. Plutôt que de trancher dans ces controverses, nous avons préféré les placer au centre de l'analyse et prendre en compte dans notre recherche toute la longue décennie qui va de 68 jusqu'au début des années 1980. Deux raisons plaident en ce sens. La première se fonde sur l'observation qu'il n'y a pratiquement aucun débat en Italie – y compris scientifique – qui parle de 68 sans faire référence aux années 70 et vice-versa, bien que dans la très grande majorité des cas c'est pour distinguer nettement les deux périodes. La deuxième raison tient plutôt à la volonté d'appréhender les mouvements de la période de façon à la fois synchronique et diachronique et de comprendre un processus de radicalisation politique qui commence pour de nombreux acteurs en 1968 et se termine progressivement au cours des années 1980.

Un deuxième obstacle renvoie à la labellisation de « terrorisme » pour qualifier la *violence en politique*, qui, comme nous l'avons précisé, demeure centrale dans l'étude de la période. Il convient de préciser d'ores et déjà que nous n'utiliserons ce terme qu'entre guillemets, car nous l'emploierons principalement pour restituer le discours des acteurs ou pour analyser les effets de ses usages. Même si le concept de *violence* (partisane, politique, révolutionnaire) demeure, lui aussi, problématique pour les sciences sociales – il a donné lieu à des théorisations différentes parmi les chercheurs aussi bien européens qu'américains – nous le préférons, dans une acception très large

Gianfranco PASQUINO, *Terrorismo e violenza politica*, Bologne, Il Mulino, 1983; Giorgio GALLI, *Piombo Rosso. La storia completa della lotta armata in Italia dal 1970 a oggi*, Baldini Castoldi Dalai, 2004; Robert LUMLEY, *States of emergency: cultures of revolt in Italy from 1968 to 1978*, Londres, Verso, 1990; Sidney TARROW, *Democracy and disorder. Social protest and politics in Italy, 1965-1985*, Oxford, Oxford University Press, 1988 ; Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil : l'après 68 en France et Italie, op. cit.*

qui permet de le mettre en relation avec l'univers symbolique et pratique des acteurs qui l'utilisent, à celui de « terrorisme » qui est l'objet d'usages multiples, souvent à des fins politiques⁴⁹. Pour ces raisons nous avons choisi d'utiliser généralement l'expression « lutte armée » ou « violence politique », ou encore les termes adoptés par les acteurs afin de montrer aussi bien ce qui fait sens pour eux que les controverses et les prises de positions qui se déroulent derrière les mots. Le traitement de la violence politique par les sciences sociales mériterait d'ailleurs un approfondissement notamment à propos des impensés académiques liés à cette question. La pratique violente en politique est difficilement pensée et appréhendée par les chercheurs comme un « fait social ordinaire » et ils tendent généralement à souligner son exceptionnalité⁵⁰, à la présenter, dans le cadre des mouvements sociaux, comme une forme de *déviance* ou comme un *ultime* recours. Cette approche très normative conduit souvent à des catégorisations parfois aussi rigides qu'arbitraires de la violence ou du « terrorisme » et peut traduire la distance sociale et politique qui sépare le chercheur des phénomènes qu'il essaie d'expliquer⁵¹.

En ce qui concerne la qualification de la période, nous nous retrouvons face au même dilemme. « Conflit social et politique diffus », « saison des mouvements », « années 68 » nous ont semblé les expressions les plus aptes à rendre compte de la complexité de la réalité politique des années 1970 en Italie en ce qu'elles se montrent assez souples et moins politiquement connotées pour inclure la diversité des organisations de l'extrême gauche, l'existence de groupes de l'extrême droite, pour contourner la division entre 68

⁴⁹ Pour l'étude des labels, de leurs usages et de leurs effets nous faisons en particulier référence au travail mené par Annie Collovald sur le terme « populisme ». Cf. Annie COLLOVALD, *Le populisme du FN. Un dangereux contre-sens*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2005. Pour une étude plus spécifique sur le label « terrorisme » voir Isabelle SOMMIER, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000 ; Sophie WAHNICH, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, op. cit.

⁵⁰ La violence en effet semble être exclue du schéma de Charles Tilly, dans lequel elle apparaît seulement comme élément accidentel et extérieur au répertoire de l'action collective. Cf. Charles TILLY, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986. Chez Olivier Fillieule également la violence semble être inscrite dans et circonscrite à sa singularité : il distingue les actes violents des actes « terroristes » qui – à ses yeux – « relèvent plus d'une logique de la terreur que d'une logique de la revendication, même violente ». Cf. Olivier FILLIEULE, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po, 1997, p. 44. Le caractère exceptionnel de la violence émerge également des analyses de Sidney Tarrow : elle traduit pour lui une radicalisation marginale de certaines franges à un moment où le cycle de protestation enregistre une baisse de la mobilisation. Cf. Sidney TARRROW, *Democracy and disorder*, op. cit.

⁵¹ Les limites des classements des formes de violence notamment quand elles sont tirées hors de leur contexte et nonobstant l'intention de ne pas les essentialiser émergent à la lecture de deux livres parus récemment en France dans le but de présenter et systématiser les approches et les exemples de la violence en politique : Isabelle SOMMIER, *La violence révolutionnaire*, Paris, Presses de la FNPS, 2008 ; Xavier CRETTEZ, *Les formes de la violence*, Paris, La Découverte, 2008.

et années 70 et pour intégrer la dimension du rapport aux institutions. La notion de *champ politique radical* élaborée par Philippe Gottraux paraît particulièrement féconde et utile notamment pour la mise en parallèle et la différenciation de ce sous-champ du champ politique avec celui de l'univers des professionnels institutionnels (*champ politique politicien*) : tout en étant régis par des enjeux différents, les deux champs présentent de fortes analogies. L'auteur le définit en effet comme « un réseau constitué par les groupes, organisations, partis (ou fractions de partis), partageant des référents anticapitalistes et révolutionnaires, se revendiquant du prolétariat et/ou des sujets sociaux dominés et cherchant, enfin, dans une praxis (où se rencontrent réflexion et action) à transformer le monde qui les entoure. Quant aux profits recherchés, ils sont symboliques (prestige découlant du contrôle de la légitimité politico-théorique notamment) et matériels (capacités organisationnelles, influence dans les mouvements, les syndicats ou les associations, recrutement militant, etc.) »⁵². Notre hypothèse est ainsi que l'ensemble des groupes, collectifs, organisations plus ou moins légales ou clandestines qui militaient politiquement dans les années 1970 constituaient un *champ politique radical* qui défiait le champ politique institutionnel, aussi bien au niveau des pratiques qu'au niveau des croyances. Proche de ce concept, celui d'*espace des mouvements sociaux*, que Lilian Mathieu présente comme un « un univers de pratique et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance » a l'avantage de mettre en avant l'interdépendance qui caractérise les acteurs en son sein et qui le lie à d'autres espaces sociaux. Si l'on considère que celle-ci évolue constamment, la notion d'espace des mouvements sociaux « permet de saisir la dynamique interne des relations qui unissent entre elles les différentes causes (et les organisations et militants qui les portent et les font vivre), ainsi que, sur un plan externe, les relations que cette sphère d'activité entretient avec d'autres univers sociaux, tels que le champ politique, le milieu syndical, le domaine économique ou encore – la liste n'est pas exhaustive – le monde des médias »⁵³. Il nous semble que cette notion permet de désigner une phase postérieure de l'histoire politique, entamée déjà à la fin des années 1970, et un changement des formes et des thèmes du militantisme : lorsque le *champ politique radical*, structuré autour

⁵² Philippe GOTTRAUX, « *Socialisme ou barbarie* ». *Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, Lausanne, Payot, 1997, p. 12.

⁵³ Lilian MATHIEU, « Espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, 2007, p. 77.

d'organisations politiques directement en concurrence avec le champ institutionnel, éclate et se fragmente progressivement, c'est un espace des mouvements sociaux – moins structurés et organisés, plus focalisés sur des causes spécifiques – qui apparaît.

Enfin nous avons parfois utilisé, pour des questions pratiques, le terme « le mouvement » (*il movimento*). Proche de la signification savante de l'espace des mouvements sociaux, il s'agit d'une expression indigène : avec l'utilisation au singulier du *mouvement*, les militants et ex militants italiens indiquent l'ensemble des mouvements, groupes et formes de lutte à une période donnée.

Notre objet nous a également conduite à interroger le concept de *déviance* et de *carrière*, à explorer les processus d'étiquetage et les effets durables de la construction des « identités déviantes », ainsi que le travail de création, d'affirmation et d'imposition de la norme qui les accompagnent et les « entrepreneurs de morale » impliqués dans leur production⁵⁴. Ce concept a notamment l'avantage d'inclure dans l'analyse différents groupes d'acteurs qui se trouvent dans une situation d'interaction plus ou moins directe dans les processus de définition de la norme et de la déviance.

En croisant différentes démarches au niveau méthodologique et différentes approches disciplinaires sur le plan théorique, nous voulons, à travers un objet particulier, montrer à la fois les mécanismes qui sous-tendent, dans une société donnée, la re-construction dominante d'un événement passé participant à la légitimation d'un ordre du pouvoir que cet événement avait menacé, ainsi que les processus et les différents acteurs qui contribuent, à travers les usages multiples qu'ils font de l'histoire des « années de plomb », à ce que ce passé se trouve constamment réactualisé, mais sous des formes différentes.

QUESTIONS DE METHODE : ENTRE SCIENCE, EMPIRISME ET POLITIQUE

L'histoire des années 1970 et de la lutte armée semble vivre de ses vies ultérieures : elle est constamment construite et reconstruite dans et par des usages publics et politiques commandés par les enjeux présents, plus qu'événement déconstruit

⁵⁴ Pour la notion de déviance, carrière et norme, cf. Howard BECKER, *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New York, Free Press, 1997 (1ère édition: 1963); Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, *op. cit.*

par la recherche historique et sociologique. Notre projet est désormais de restituer les histoires de l'Histoire, en rendant intelligibles les processus sur lesquels elles reposent à l'aide des instruments que les sciences sociales mettent à disposition. En nous appuyant sur des archives des organisations de l'époque et de la presse, sur des entretiens (de première et seconde main) et des témoignages écrits nous avons d'abord essayé de restituer le panorama des acteurs, des prises de positions et des compétitions interprétatives autour du passé afin de mettre à jour les dynamiques qui structurent la permanence de ce passé dans l'actualité italienne.

Pour une tentative d'objectivation du rapport subjectif à l'objet politique

Revenir *a posteriori* sur la genèse d'une étude et de son objet peut aider aussi bien à apporter un regard plus critique sur l'élaboration de l'enquête et des principes explicatifs qu'à une autoanalyse réflexive. Il faut néanmoins se garder, même dans ce cas, des risques d'un exposé après coup qui cache les difficultés et les incertitudes d'un travail qui ne saurait jamais être définitivement conclu. Ainsi, une recherche ressemble à une quête dans laquelle on se jette dans une confusion passionnée au début, que l'on construit avec les précautions et l'attention raisonnée des sciences sociales en cours de route et que l'on conclut avec la fatigue et la conscience de la nécessité d'y mettre un point final. Ce qui ne signifie bien évidemment pas épuisement de la passion ou de l'intérêt pour l'objet, et encore moins épuisement de ses possibilités d'investigation, mais au contraire un deuil des vellétés initiales de tout sonder, de tout éclairer, de tout fouiller, et la nécessaire acceptation de la persistance d'un certain nombre de points obscurs et de questions laissées ouvertes.

Si, comme Bachelard l'écrivait, « c'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique », nous croyons que c'est par une analyse réflexive qu'il faudrait commencer à conclure toute recherche en sciences sociales. Beaucoup plus présente dans la démarche ethnologique ou sociologique, la réflexion sur le profil personnel du chercheur – à la fois comme obstacle et comme clé d'accès aux sources, au matériel empirique et à la situation d'enquête – est encore très peu prise en considération en science politique. Consciente du fait que ce sont en grande partie les prédispositions sociales qui orientent les intérêts et les passions et guident les interprétations de ce que l'on fait jusque dans la science, l'on ne saurait toutefois entrer dans le jeu de la science sans avoir une forme de croyance dans ses instruments et son

potentiel d'explication de la réalité (sociale). Le lien entre passion pour la politique et curiosité scientifique a été au cœur de notre démarche, en représentant à la fois une difficulté et un avantage. « Le dilemme devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines – écrivait Norbert Elias – ne peut donc pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. Leur propre participation, leur engagement conditionne par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques »⁵⁵. Cette inévitable appartenance du chercheur au monde social qu'il étudie influence la pratique scientifique, du choix du sujet d'étude à la construction de l'objet jusqu'au traitement des données et à la démonstration. Dans l'état actuel du champ académique de la science politique en France – ailleurs et dans d'autres conjonctures ce n'est pas le cas⁵⁶ – l'engagement militant expose bien souvent le chercheur à des risques de disqualification de son discours scientifique, l'impératif tacite régissant le champ étant celui de l'objectivité scientifique et technique qui réserve les prises de position politiques à d'autres espaces privés ou publics. Or, c'est justement cette expérience de l'engagement que nous revendiquons ici comme partie intégrante de notre démarche. Au lieu de dénier le rôle des passions politiques et d'y renoncer à la faveur d'une « neutralité axiologique » idéalisée, nous les avons au contraire laissées guider notre recherche et ses intuitions. Ce qui nous a rapprochée de la science c'est donc moins une suspension des inclinations politiques, que la disponibilité au « désenchantement », à revenir sur les présupposés initiaux, à revoir les croyances et les naïvetés du début. Nous avons donc tenté de convertir des idées politiques et des connaissances pratiques en carburant scientifique. Si c'est l'*intérêt pour la politique* qui a conduit à choisir un tel sujet, c'est aussi l'expérience de l'engagement qui nous l'a rendu pour plusieurs aspects plus intelligible et plus accessible.

Lorsque Norbert Elias invite à penser ensemble engagement et distanciation, comme deux positions conflictuelles mais inséparables, il affirme que la différence

⁵⁵ Norbert ELIAS, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993, p. 29.

⁵⁶ Comme le montre Gisèle Sapiro pour le champ littéraire, la fermeture toute relative d'un champ est toujours historiquement, géographiquement et socialement située et la disponibilité à l'engagement politique est également tributaire des conjonctures historiques et de multiples facteurs endogènes et exogènes qui favorisent une politisation du champ. Cf. Gisèle SAPIRO, *La guerre des écrivains. 1940-1953*, Paris, Fayard, 1999.

entre l'attitude scientifique et celles qui ne le sont pas réside dans les « proportions relatives des tendances à la distanciation et à l'engagement, ainsi que [dans] les modalités de leur fusion »⁵⁷. C'est donc cet équilibre à maintenir entre position politique et posture scientifique, entre engagement et distanciation, qui constitue la difficulté majeure de toute recherche sur un objet politique.

Comment se placer alors face à des enjeux politiques « chauds » quand on mène une recherche en science politique ? Comment trouver la juste distance entre l'objet scientifique et les passions politiques ? L'objectivation est une manière de souffler le froid sur le chaud, de mettre à distance les évidences de la vie ordinaire et celles de l'engagement militant, à l'aide de méthodes qui permettent de les déconstruire et de les analyser de manière critique.

Notes sur la méthode

Le retour vers l'empirisme, la réflexion sur les approches méthodologiques et analytiques ont représenté pour nous une façon de trouver et maintenir cet équilibre. L'aller-retour constant entre proximité et distance non seulement avec notre objet d'étude et les acteurs rencontrés, mais aussi avec les matériaux empiriques rassemblés et les hypothèses formulées à chaque étape, nous ont poussé à questionner les contradictions qui émergent de l'enquête empirique sans tenter de les éliminer ou de construire une cohérence qui serait factice⁵⁸. En raison à la fois de notre formation multidisciplinaire (anthropologie, sociologie, science politique) et de la spécificité de notre objet d'étude nous avons choisi de croiser plusieurs approches méthodologiques propres aux différentes sciences sociales. Ainsi l'enquête empirique mêle une démarche

⁵⁷ Norbert ELIAS, *Engagement et distanciation*, op. cit., p.12

⁵⁸ En ce sens les écrits de Gaston Bachelard nous ont aidés et suggérés une réflexion fructueuse sur la démarche scientifique : « On a dit souvent qu'une hypothèse scientifique qui ne peut se heurter à aucune contradiction n'est pas loin d'être une hypothèse inutile. De même, une expérience qui ne rectifie aucune erreur, qui est platement vraie, sans débat, à quoi sert-elle ? Une expérience scientifique est alors une expérience qui contredit l'expérience commune. D'ailleurs, l'expérience immédiate et usuelle garde toujours une sorte de caractère tautologique, elle se développe dans le règne des mots et des définitions ; elle manque précisément de cette perspective d'erreurs rectifiées qui caractérise, à notre avis, la pensée scientifique. L'expérience commune n'est pas vraiment composée ; tout au plus elle est faite d'observations juxtaposées et il est très frappant que l'ancienne épistémologie ait établi un lien continu entre l'observation et l'expérimentation, alors que l'expérimentation doit s'écarter des conditions ordinaires de l'observation. Comme l'expérience commune n'est pas composée, elle ne saurait être, croyons-nous, effectivement vérifiée. Elle reste un fait. Elle ne peut donner une loi. Pour confirmer scientifiquement le vrai, il convient de le vérifier à plusieurs points de vue différents. Penser une expérience, c'est alors cohérer un pluralisme initial. ». Cf. Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1993, p.14.

ethnographique (observation participante lors de mobilisations et rassemblements, entretiens *in situ*, prise de notes, journal de terrain), les instruments plus classiques de la sociologie qualitative (entretiens de longue durée structurés ou semi-directifs, étude des contextes) et l'étude des archives qui caractérise davantage la méthode historique. Les sources et le matériel empirique recueilli ont ainsi de même été variés. Les archives relatives aux organisations d'extrême gauche ont été étudiées essentiellement auprès de la Fondation Feltrinelli de Milan, du Cedost de Bologne et de la BDIC de Nanterre. A la bibliothèque du Parlement à Rome ont été consultés les débats parlementaires, ainsi que les revues juridiques et les documents produits par les syndicats de la magistrature. Nous avons utilisé les entretiens que nous avons personnellement réalisés, ainsi que les sources orales de seconde main comme les entretiens menés par d'autres chercheurs ou les interviews publiées dans la presse. Les ouvrages de témoignages ou autobiographiques ont également constitué des sources importantes pour la reconstruction des trajectoires biographiques. Enfin, nous avons eu recours aux archives de la presse et de certains journaux et hebdomadaires en particulier.

La démarche ethnographique

Cette première approche nous a aidée à comprendre les relations au sein de certains groupes sociaux – en particulier celui des « réfugiés » politiques italiens en France – à comprendre les logiques et les préoccupations internes, les interactions entre les individus en leur sein, l'univers socio-symbolique du groupe. La participation aux rencontres et aux débats nous a permis d'établir également des liens de connaissance et de confiance qui ont été indispensables pour réaliser des entretiens plus structurés dans un deuxième temps et rassembler des informations qui auraient difficilement émergé du seul entretien. En associant l'observation des pratiques du groupe des Italiens en France, le discours qu'ils portent sur le groupe, sur eux-mêmes et sur leurs situations avec les « histoires de vie » individuelles, nous avons pu mettre en évidence les similarités dans les trajectoires sociales, les logiques et les références collectives, le parcours et l'héritage commun qui dépassent les divisions et oppositions. A ce niveau, nous avons essayé de traiter les matériaux d'enquête « comme des effets de la situation d'enquête et non comme des représentations immédiates d'une réalité "naturelle" »⁵⁹, d'intégrer donc un point de vue « critique-analytique » qui associe un questionnement continu sur les

⁵⁹ Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible », postface citée, p. 274.

matériaux recueillis et sur la démarche elle-même et la préoccupation essentielle d'objectivation : cela nous a aidé à « opérer à la fois la démystification et le décryptage des "données" en fonction des conditions dans lesquelles elles ont été produites »⁶⁰.

Entretiens, récits de vie et conditions de l'enquête

Conduire des entretiens a nécessité une identification préalable de différents groupes d'acteurs impliqués dans les débats et les usages de l'histoire des années 1970. Quatre arènes principales ont été distinguées dans lesquelles se joue la lutte symbolique pour la lecture légitime du conflit social diffus de la décennie, dans lesquelles se créent et se renforcent les re-définitions postérieures des événements : l'arène politique, l'arène judiciaire, celle des victimes et de leurs familles, celle des anciens militants. Tout d'abord l'arène politique institutionnelle : outre des entretiens semi-directifs avec deux représentants politiques nous avons procédé à l'analyse des débats parlementaires concernant les projets de loi et lois d'urgence, sur l'amnistie et en faveur des victimes, des interviews publiées dans la presse, des témoignages et autobiographies écrites par des anciens députés. En mentionnant l'arène judiciaire, nous faisons principalement référence aux juges qui se sont occupés des enquêtes et des procès à l'encontre des groupes armés et des militants d'extrême gauche. Cinq entretiens avec des juges ont été accompagnés de l'étude des débats internes à la magistrature – actes des congrès du syndicat *Magistratura Democratica* dans les années 70 et début 1980, commentaires aux lois et articles d'analyse publiés dans les revues spécialisées –, des interviews dans la presse et des livres de témoignage. Nous avons ensuite réalisé des entretiens avec deux représentants des associations des « victimes du terrorisme », nous avons également étudié leurs publications sous forme de livres, interviews et autres textes, constamment lu leurs sites web, ainsi que les ouvrages individuels de témoignage. Pour ce qui est des anciens militants d'extrême gauche, nous avons adopté une approche prosopographique en associant l'abondante production mémorielle et dix entretiens semi-directifs et *in situ*, et comme pour les groupes précédents nous avons rassemblé et analysé les interventions dans la presse et les documents qu'ils ont produits au moment du militantisme ou lors de la détention. Le groupe des journalistes n'a été que marginalement pris en considération, malgré la profusion de leurs livres sur le sujet et l'attention constante que nous avons portée aux médias.

⁶⁰ *Ibid.* p. 275.

La sélection des « sources orales » s'est faite d'abord sur la base d'un repérage préalable – nous avons identifié des juges, des hommes politiques, des représentants des victimes ou de militants qui participaient aux débats dans les différentes conjonctures étudiées ou qui avaient été l'objet de controverses politiques récentes – mais aussi en grande partie en raison de leur accessibilité et de leur disponibilité à l'entretien. De nombreux informateurs nous ont été suggérés au fil des rencontres et grâce à des connaissances personnelles, surtout dans le cas des anciens militants, ce qui nous a d'ailleurs évité le risque de faire seulement l'histoire des leaders ou des « protagonistes autoproclamés » de la période⁶¹. Pour les personnalités publiques, certaines ont été facilement joignables grâce au caractère public de leurs coordonnées professionnelles, tel est notamment le cas des juges, mais aussi des représentants des associations des victimes, alors que pour d'autres c'est justement le caractère public de leur charge qui les a rendus en quelque sorte inaccessibles (en particulier les hommes politiques). De manière générale, les personnalités publiques ont accueilli de façon positive et avec un certain intérêt la demande d'entretien, ce qui est sans doute lié à une habitude à donner des interviews en lien avec leur profession. Pour ce qui est des anciens militants, leur attitude face à la recherche a été beaucoup plus contradictoire et ambiguë. Si avec certains le rapport en situation d'enquête s'est révélé difficile, et même hostile, avec d'autres au contraire il a été très bienveillant et cordial, et même amical. L'hostilité, que nous n'avons que très rarement ressentie, de la part d'ex militants nous semble ainsi refléter à la fois une volonté de conserver – et ainsi préserver ? – pour eux, presque comme une chasse gardée, leur passé et une sorte de méfiance à l'égard de l'enquêteur. Cette attitude peut ainsi exprimer d'une part l'incommunicabilité de l'expérience politique passée et la croyance en l'impossibilité de faire comprendre une période à ceux qui ne l'ont pas vécue⁶² ; de l'autre elle peut également traduire une défiance quant aux préjugés présumés du chercheur sur une période qui cumule déjà un ensemble bien élaboré de jugements moraux et par là une méfiance vis-à-vis des sciences sociales et de l'enquête considérée comme démarche forcément réductrice de la réalité de l'époque. Même lorsque l'entretien se révèle

⁶¹ Sur les difficultés et l'intérêt de l'étude des trajectoires des militants « ordinaires » voir Erik NEVEU, « Trajectoires de "soixante-huitards ordinaires" », dans Dominique DAMAMME, Boris GOBILLE, Dominique MATONTI, Bernard PUDAL (dir.), *Mai-juin 68*, Paris, Editions de l'Atelier, 2008.

⁶² C'est ainsi une forme de gestion de l'indicible. Cf. Michael POLLAK, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993.

relativement pauvre en termes de données, ces réactions à la situations d'enquête ont néanmoins été utiles⁶³ en ce qu'ils font état d'un certain regard que portent des anciens militants sur leur passé⁶⁴, sur les visions du passé qu'ils attribuent à d'autres observateurs, sur la recherche scientifique, mais aussi sur l'engagement politique. La recherche d'anciens militants à interviewer elle-même n'a pas été aisée : plusieurs n'ont pas souhaité répondre aux questions et il est difficile de retrouver des militants moins connus, en raison, entre autre, de l'absence d'un véritable réseau et liens entre eux. Avant presque chaque entretien nous avons d'ailleurs réalisé des rencontres préalables, afin d'établir une relation de confiance, et même un rapport amical : ils sont nombreux à craindre encore les répercussions du passé ou de leur image publique passée sur leur quotidien d'aujourd'hui. De plus, ces premières rencontres, tout comme les entretiens *in situ* et les conversations informelles ont été extrêmement précieuses car elles ont ajouté beaucoup d'intertexte et d'infradiscursivité : elles ont souvent offert des détails, des anecdotes et des manières de voir et d'agir qui n'auraient probablement pas affleuré dans la situation d'entretien formel⁶⁵.

Une autre difficulté pour le chercheur est celle d'expliquer aux enquêtés et à un public non académique ce qu'il/elle fait. Ceci nous a parfois engagée dans des stratégies de présentation de soi et de notre recherche qui s'adaptait à l'interlocuteur. Nous avons ainsi pu jouer sur de multiples étiquettes et identités : étudiante, militante, chercheuse... Si des voies nous ont été accessibles en raison d'une identité militante qui permet de mieux saisir des distinctions proprement politiques, de parler avec un langage (et une langue) commun(e) et de bénéficier d'un ensemble de références qui peuvent être communes avec un certain nombre d'acteurs⁶⁶, le statut de chercheur a « ennobli » notre profil face à ceux dont la légitimité institutionnelle peut représenter un gage de confiance.

⁶³ Comme le souligne Olivier Schwartz, « il va de soi qu'en cette circonstance, les « data » sont les discours évoquant les choses et non les choses évoquées par les discours ». Cf. Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible », postface citée, p. 282.

⁶⁴ Le refus, sans motivation précise, à la demande d'entretien peut se lire, dans certains cas, de la même manière.

⁶⁵ Sur ce sujet voir Boris GOBILLE, « La mémoire à demi-mots. Analyses d'une commémoration impossible », *Genèses*, n°28, 1997, p.96.

⁶⁶ Il faut noter que presque tous les ex militants rencontrés possèdent un capital intellectuel important, probablement dû aussi à l'engagement politique antérieur – et portent souvent un regard sociologique assez fin sur leur propre parcours.

Enfin, parallèlement aux sources orales de première main, les nombreuses autobiographies, textes et interviews disponibles dans la presse et sur internet, ainsi que les entretiens menés et publiés par d'autres chercheurs ont constitué des sources fondamentales pour la reconstruction des trajectoires des acteurs étudiés et avec lesquels nous n'avons pas pu réaliser des entretiens.

Etude des archives

Notre recherche cernant une période historique précise, bien qu'il s'agisse d'histoire récente, l'examen des archives de l'extrême gauche (surtout littérature grise, revues, publications et documents produits par les groupes révolutionnaires), mais aussi de la presse nationale et professionnelle, a été un passage obligé. Le principal écueil qu'a rencontré cette démarche a été la dispersion du matériel dans une multitude de plus ou moins grands centres de recherche et de documentation disséminés sur tout le territoire italien. Il est intéressant à ce titre de remarquer que malgré la tentative, pas vraiment aboutie, de créer à Bologne un Centre de documentation sur les massacres, le terrorisme et la violence politique (CEDOST) sur initiative de l'association des victimes de Bologna qui regroupe une grande partie du matériel sur la période, les fonds d'archives sur l'extrême gauche et les mouvements demeurent éparpillés dans les Instituts régionaux ou municipaux pour l'histoire de la Résistance, pour l'histoire d'Italie, auprès de fondations privées, d'associations⁶⁷. De nombreuses archives sont d'ailleurs privées ou ont été détruites par les militants au moment plus dur de la répression, par crainte d'être arrêté. Outre les matériaux disponibles dans ces instituts de recherche nous avons également eu accès à des documents de première main qui nous ont été fournis par les personnes rencontrées, comme des textes inédits.

Le choix de ce pluralisme méthodologique, en partie requis par l'objet étudié, en partie motivé par l'insatisfaction éprouvée face aux analyses recourant à la seule méthodologie quantitative ou historienne, nous a également obligée à porter une attention vigilante aux différents niveaux d'analyse s'enchevêtrant dans notre recherche et à tenter de concilier une approche interactionniste avec une perspective beaucoup plus structurelle, autrement dit à circuler entre les logiques situationnelles et les logiques sociales. Nous avons constamment essayé d'enchâsser les échelles d'analyse,

⁶⁷ Voir l'article de Paola CARUCCI, « Fonti documentarie sulle stragi », in Cinzia VENTUROLI, (dir.), *Come studiare il terrorismo e le stragi. Fonti e metodi*, Venise, Marsilio, 2000 et le livre de Marco GRISPIGNI, *Elogio dell'estremismo. Storiografia e movimenti*, Rome, ManifestoLibri, 2000.

en étudiant le matériel empirique – données recueillies *in situ* sur les univers symboliques et pratiques des acteurs, entretiens, archives, débats parlementaires – à l’aune des données macrosociologiques et conjoncturelles. Le découpage en « arènes » a tout d’abord été utile aux fins pratiques d’organiser et systématiser l’enquête empirique, pour étudier les secteurs sociaux ou professionnels spécifiques et à en saisir la logique interne et les relations entre acteurs situés dans le même champ⁶⁸. Mais il a fallu croiser ces données avec d’autres, dès que l’on passait à une échelle d’analyse supérieure : la restitution d’un phénomène complexe tel que les usages politiques de l’histoire des mouvements des années 1970 ne saurait se faire sans cette circulation entre différents niveaux qui nous permet de saisir comment de multiples enjeux s’enchâssent et structurent un même phénomène.

PROGRAMME D’ENQUETE

Comment expliquer que la « saison des mouvements » ait conservé cette « brûlure de l’histoire » et ne soit pas devenue, comme tant d’autres avant et après lui, un événement passé et dépassé ? Hommes politiques, intellectuels, juges, journalistes, commentateurs de tout type ne cessent de revenir sur cette histoire récente, de relire, d’expliquer, de condamner, de minimiser, de stigmatiser. Instrument de my(s)t(h)ification de l’histoire individuelle et collective pour les uns, stratégie de mobilisation et référentiel politique pour les autres, de répression et de stigmatisation pour d’autres encore, les « années 68 » sont encore bien là, objets et sujets de querelles et de stratégies politiques, épouvantail et cauchemar ou référence mobilisatrice et rêve.

Des causes du passé à la prise de parole sur l’histoire

Notre recherche se focalise sur l’expérience italienne, bien que la comparaison avec les usages politiques de 68 en France aide à mettre à jour des processus similaires de construction et de concurrence entre multiples récits et façonnements d’une cause peu commune. Ce n’est donc pas une quête de vérité historique – de nombreux acteurs

⁶⁸ Il s’agit donc de *penser relationnellement* comme préconisait Pierre Bourdieu en expliquant le concept de champ : penser les relations entre acteurs ou groupes d’acteurs au sein d’un réseau de positions qui les met en compétition et en coopération. Cf. Pierre BOURDIEU, Loïc WACQUANT, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

s’y sont attelés et s’y attèlent –, ce qui nous conduirait à prendre part à des controverses politiques, historiques et juridiques. Notre objectif est plutôt de comprendre comment s’impose une vérité historique, comment certaines lectures du passé deviennent dominantes et comment les acteurs eux-mêmes s’y prennent pour donner réalité à leur histoire. Il s’agit d’analyser les récits et discours concurrents sur un passé encore très problématique et polémique dans l’Italie des années 2000 : c’est moins une démarche historienne cherchant à établir des faits ou des événements marquants qu’un travail à partir d’une autre posture de recherche, celle de la sociohistoire. C’est pourquoi la notion d’usage public et politique du passé est au cœur de notre analyse : nous nous attarderons sur les rapports différenciés au passé d’acteurs divers, insérés dans des configurations différentes qui permettent d’éclairer leurs positions et prises de positions dans des contextes particuliers. Quant à l’expression « usage public », nous nous référons davantage à sa définition extensive, telle que Nicola Gallerano la met en évidence, et moins dans l’acception de Jürgen Habermas. Le premier se réfère à « tout ce qui se déroule en dehors des lieux de la recherche scientifique au sens strict, de l’histoire des historiens » et y inclut les médias, mais aussi les arts, la littérature, l’école, les musées, les monuments les espaces urbains, ainsi que les institutions et associations⁶⁹. Le deuxième met l’accent sur l’histoire écrite à la première personne, sur les intentions manipulatrices et plus strictement liées à l’usage politique du passé en tant que réécriture à des fins politiques immédiates, et par conséquent sur l’inévitable et irréductible opposition avec l’histoire des historiens qui se produit et se discute au sein du milieu scientifique⁷⁰. A l’instar de Nicola Gallerano, il nous semble plus pertinent de ne pas se borner à la dénonciation des pratiques de réécriture de l’histoire et plutôt d’« analyser comment concrètement elles sont activées, quels stéréotypes ou mécanismes irréfléchis et au même moment symptomatiques soient mis en jeu »⁷¹. Nous nous intéresserons aux usages sociaux qui contribuent, chacun à sa manière, à la production d’une représentation dominante de l’histoire des « années 68 », épurée de ses éléments les plus inavouables ou justifiée par leur condamnation, remodelée constamment par des acteurs pris dans des enjeux et des contextes qui leur sont propres,

⁶⁹ Nicola GALLERANO, *Le verità della storia. Scritti sull’uso pubblico della storia*, op. cit., p. 37-38.

⁷⁰ Jürgen HABERMAS, *Storia e critica dell’opinione pubblica*, Bari, Laterza, 1988 (1^{ère} éd.: 1962), p. 213.

⁷¹ Nicola GALLERANO, *Le verità della storia*, op. cit., p. 41.

mais qui convergent autour d'une vision moralisée de l'histoire légitimant l'ordre des choses présent.

Notre hypothèse principale est que c'est le cadre judiciaire qui a marqué et marque encore les controverses et les interprétations des événements contestataires passés. Mais, trois hypothèses intermédiaires, qui lui sont liées, sous-tendent l'analyse. Premièrement, les solutions institutionnelles trouvées pour sortir d'une situation de conflictualité diffuse et pour dé-radicaliser l'espace des mouvements sociaux ont posé un cadre interprétatif des événements qui délimite le pensable aussi bien sur le plan judiciaire que sur le plan politique et symbolique. Deuxièmement, ce cadrage est souvent repris ou réapproprié, plus que contesté, par de multiples acteurs et groupes qui font du passé une cause à défendre en fonction des enjeux présents. Enfin, devenu *doxa*⁷², il s'impose parmi les multiples récits concurrents et qui émerge des usages politiques du passé dans des contextes bien éloignés de celui qu'ils prennent comme objet.

Passé sans cesse extrapolé et recontextualisé par les uns et les autres, objet maintes fois repris, re-interprété, manipulé, ré-agencé pour servir la cause de ceux qui l'invoquent, les prises de positions sur ce passé et son horizon apparemment indépassable nous en dit bien plus sur les luttes (politiques) présentes et sur les positions actuelles de ceux qui l'invoquent que sur les luttes, les positions et les événements passés.

Les étapes de la démonstration

Comprendre ce processus d'imposition d'un cadrage juridique et moral d'un événement profondément politique suppose dans un premier temps de revenir sur les voies de sortie de la « crise » de la décennie 1970 et sur les acteurs qui ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs visant à défendre et à re-légitimer les institutions par la condamnation judiciaire et symbolique des mouvements sociaux et des groupes politiques. Or, les voies de sortie de la crise n'ont pas été politiques, mais juridiques, à la différence du cas français ou d'autres moments de crise⁷³ : c'est ce que

⁷² « La doxa est un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel » : Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 129.

⁷³ En 1958 par exemple, la voie de sortie de la crise algérienne en France est une solution politique : c'est la solution gaullienne. Cf. Brigitte GAITI, *De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)*,

montrera la première partie. Celle-ci analysera les lois, les débats et les prises de position à l'intérieur du champ politique – nous analyserons en particulier le rôle du Parti communiste italien – et du champ judiciaire, l'articulation entre les deux afin de comprendre la mise en place de ces mesures, les oppositions et les critiques qui ont les structurées et parcourues malgré les apparences de cohésion du champ du pouvoir au cours de la période qui va *grosso modo* de 1979 à 1987. Les lois d'urgence, tout comme les dispositifs de « sortie de crise » et l'absence d'une mesure politique d'amnistie, marquent la désagrégation du champ politique radical, l'individualisation des parcours judiciaires et posent le cadre d'une lecture judiciaire, plus que politique, des événements, en produisant ainsi des effets durables sur la perception et les interprétations successives de la période des années 1970.

C'est sur les lectures et relectures opérées après les événements qu'il faut également s'attarder en tentant de comprendre les enjeux successifs que les commentaires, différents et concurrentiels, ont pu recouvrir dans le cours du temps⁷⁴.

Notre deuxième partie sera consacrée à l'analyse des différents groupes qui se saisissent du passé en le construisant, de façon bien différente, parfois même contradictoire, comme cause à défendre : ces positionnements successifs sur le passé sont bien souvent fonction des trajectoires individuelles et de groupe. Ces multiples causes du passé montrent en filigrane les limites de la démocratie, ainsi que les re-définitions de ce qui est faisable, dicible à l'intérieur de cet espace⁷⁵.

Parmi les anciens militants politiques des années 1970 une multitude de positions et des prises de positions sur le passé se donnent à voir, reflétant aussi bien la fragmentation du champ politique radical après le désengagement et la dissolution de celui-ci, que les concurrences internes qui l'avaient toujours animé. A travers les luttes de labellisation

Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.

⁷⁴ Comme le souligne Bernard Lacroix à propos de Mai 68 « il n'est possible de comprendre les dénis de réalité dont Mai 68 est devenu l'objet, comme indissolublement les images publiques qui tendent à affaiblir la portée de ces journées, voire à les ignorer, sans un double détour préalable : par la transformation de la politique et des rapports à la politique qui a été l'une des conditions collectives de l'apparition de ces interprétations ; mais aussi par les reconversions qui les ont mises en scène, retournant comme crêpes beaucoup de leurs auteurs d'autant plus portés à orchestrer un gigantesque travail de deuil de l'espoir de transformer la cité qu'ils se métamorphosaient en thuriféraires stipendiés de l'ordre qui vient ». Cf. Bernard LACROIX, *L'utopie communautaire*, Paris, PUF, 2006 (1^{ère} édition : 1981), p. XI-XII.

⁷⁵ Sur le périmètre de la démocratie voir Michel OFFERLE, « Périmètres du politique et coproduction de la radicalité à la fin du XIXe siècle », dans Annie COLLOVALD, Brigitte GAITI, (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.

et de disqualification qui se déroulent dans des conjonctures particulières (par exemple, l'« affaire Sofri », l'« affaire Battisti » et la question des extraditions, les libérations conditionnelles et prescriptions, etc.), nous pouvons reconstituer le panorama hétéroclite des relectures du passé opérées par les anciens militants. Deux autres groupes d'acteurs construisent le passé comme « cause » : les victimes et leurs familles, et les juges de l'« antiterrorisme ». Pour les victimes, qui représentent un nouvel acteur collectif, la cause du passé prend les formes d'une « cause de la mémoire » qui s'allie et se confond avec la cause de la justice. Ainsi, la pérennisation du schème judiciaire d'interprétation du passé est tributaire de leurs activités, mais aussi de la mobilisation des juges autour d'affaires concernant les « années de plomb » et leur expertise de l'histoire. Le rôle qu'ils ont joué à l'époque du conflit explique en partie leur présence incontournable dans les débats portant sur le conflit social et la légitimité d'« experts » de la période – et dépassant la légitimité juridique⁷⁶ – qui leur est imputée et qu'ils revendiquent.

Les mesures adoptées pour sortir de la situation du conflit social, ainsi que le passé construits – de façon divergente – comme cause à défendre par différents groupes d'acteurs empêchent une véritable historicisation de la décennie, une mise à distance d'enjeux encore pris dans les affects et dans la nécessité de défense des positions sociales individuelles et collectives. Ainsi, la décennie 68 se retrouve enfermée dans une « guerre des mémoires » et de luttes de labellisation, révélée plus que dévoilée par l'hyper-publicisation dont elle est l'objet. Notre troisième partie analyse les récits qui se concurrencent autour de l'écriture et de l'interprétation de l'histoire, les espaces où se construit un discours sur le passé, les modalités de son expression publique, ainsi que les acteurs qui contribuent à le façonner. Nous montrerons comment la multiplicité et la diversité des écrits et des récits sur l'histoire, produits dans des arènes parfois très éloignées (commissions d'enquête parlementaires, production journalistique, scientifique et mémorielle), concourent à imposer une interprétation dominante de cette période largement empruntée aux verdicts judiciaires. Mais revenir sur les lectures opposées et controversées de l'histoire des « années de plomb », sur les étiquettes, les interprétations, les définitions, oblige à revenir à la fois sur les acteurs ou groupes d'acteurs engagés dans la mise en récit du passé, mais aussi sur les contextes politiques

⁷⁶ Voir Henri ROUSSO, *La Hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998 ; Carlo GINZBURG, *Le juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, Lagrasse, Verdier, 2007 (1^{ère} édition : 1997).

et les usages proprement politiques qu'ils permettent. L'étude du champ politique italien et des changements qui l'ont traversé au cours des vingt dernières années ouvre des perspectives de compréhension en montrant les dynamiques plus larges dans lesquelles les usages politiques des « années 68 » s'insèrent et prennent sens. Le changement des grilles d'interprétation des phénomènes sociaux, l'abandon de la lecture marxiste des rapports de force, une propension de plus en plus forte à une lecture culturaliste et essentialiste des relations sociales et internationales, la modération des gauches et le raidissement des droites en Europe, la légitimation politique d'acteurs et de discours illégitimes auparavant sont autant d'éléments qui aident à comprendre comment, au fil des conjonctures, la « vérité historique » est confinée à la lecture judiciaire, criminelle, individualisée et dépolitisée de l'histoire des « années 68 ».

PARTIE I

SOLUTIONS DE
CRISE.
DES LOIS
D'URGENCE A LA
DEFAITE
POLITIQUE ET
SYMBOLIQUE

Cette première partie vise à rendre compte des stratégies adoptées en Italie pour pacifier les violences et sortir d'une période de conflictualité sociale et politique.

Conflictualité sociale et politique de la Libération aux années 1970

Sans doute faut-il rappeler, avant de procéder dans l'analyse quelques éléments du contexte social et politique du pays depuis l'après-guerre s'impose, afin de comprendre à la fois les caractéristiques des conflits sociaux en Italie et leurs références politiques et symboliques, le choix répressif de l'Etat dans cette confrontation, mais aussi le rôle joué par le Parti communiste et par la magistrature.

La période qui court de la Résistance à l'instauration de la République italienne, c'est-à-dire entre les années 1943-44 et 1948, constitue la conjoncture clef où s'établissent des alliances et des structures de pouvoir, des façons de gérer les conflits et les négociations infra et inter-partisanes en Italie – qui se renforcent les décennies suivantes – et où se pose la question de l'instauration d'un nouvel ordre institutionnel et social. Les années 1943-45 sont celles de la Résistance, mais aussi de fortes mobilisations ouvrières et agricoles ; d'ailleurs, chez de nombreux partisans, ouvriers et paysans, l'attente et l'espoir de la libération du fascisme se fondaient et confondaient avec l'idée d'une libération plus générale de tout type d'exploitation : le mouvement de la Résistance était, surtout dans le nord du pays, porteur de la cause révolutionnaire et se teintait de tendances à l'insurrection. Le retour de Palmiro Togliatti¹ d'URSS en 1944 inaugure toutefois une dynamique différente par rapport aux attentes de nombreux partisans : en prenant les rênes du Parti, il impulse l'idée d'une intégration au gouvernement qui entérine l'abandon de la voie révolutionnaire en Italie au profit d'une « démocratie progressive »².

Les élections du 2 juin 1946 consacrent les trois partis largement majoritaires, Démocratie chrétienne, Parti socialiste italien et Parti communiste, et instaurent la République parlementaire comme régime d'Etat. Pendant les deux années des travaux de l'Assemblée constituante, le gouvernement et les représentants sont non seulement

¹ Il est l'un des fondateurs du Parti communiste italien au début des années 1920, représentant du PCI au Komintern ; pendant la période fasciste il est exilé à Moscou et, après l'arrestation d'Antonio Gramsci, dirige à distance les activités du parti ; il rentre en Italie en 1944. Entre 1944 et 1945, il est vice-président du conseil, et entre 1945 et 1946, ministre de la Justice. Il demeure le dirigeant du PCI jusqu'à sa mort en 1964.

² Voir le chapitre 2.

confrontés à l'écriture de la nouvelle constitution, mais aussi à toute une série d'événements et de questions à résoudre concernant le réagencement institutionnel et l'organisation sociale et économique du pays. Les années 1946-47 sont en effet marquées par de nombreuses révoltes, en réaction notamment à la forte hausse du chômage et de l'inflation. Entre temps, l'épuration des appareils bureaucratiques fascistes se révèle être un échec ; aucune épuration n'a lieu dans l'administration³ et l'amnistie politique proclamée par Palmiro Togliatti le 22 juin 1946 est fortement contestée par les résistants et les antifascistes⁴ : censée s'appliquer aux crimes politiques commis lors de la période de la Résistance, elle concerne également les crimes les plus violents et les tortures commis par les fascistes et exclut les crimes commis après le 31 juillet 1945, ainsi que les résistants n'ayant pas rendu leurs armes. Paradoxalement, ce sont donc davantage les antifascistes et les résistants qui font les frais de l'épuration, tandis que les anciens fascistes restent pour la plupart en poste⁵. Dans ce contexte de forte conflictualité – révoltes agricoles, mobilisations ouvrières et création de conseils d'usines dans de nombreux établissements industriels –, la DC saisit l'occasion pour exclure le PCI du gouvernement, en en formant un nouveau en 1947 qui s'appuie sur le soutien des partis de droite, alors que le ministre de l'Intérieur Scelba, après l'épuration des partisans des forces de l'ordre, met en place une politique de répression brutale contre tous les mouvements sociaux. L'année 1948 est encore traversée de

³ Les structures restent ainsi les mêmes, une faible tentative d'épurer le personnel se conclut par l'éloignement des personnels les plus bas placés et l'acquittement des acteurs occupant des positions hiérarchiquement supérieures qui sont aussi les plus compromis avec le régime fasciste. La magistrature n'est pratiquement pas touchée et ce sont ces mêmes juges restés en poste malgré leur implication dans le régime qui arbitrent les procès de l'épuration, ce qui se traduit par de nombreux acquittements de fascistes et autant de condamnations de résistants. Des pans entiers des appareils d'Etat restent ainsi en place de telle sorte qu'en 1960 on compte 62 préfets sur 64 qui avaient été fonctionnaires pendant le fascisme et qui sont encore en place ; une situation similaire est observée pour les commissaires de police. Cf. Paul GINSBORG, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi, op. cit.*

⁴ L'annonce de l'amnistie des fascistes suscite d'ailleurs une forte révolte de la part des partisans si bien que quelques centaines d'entre eux décident de répondre à ce qu'ils considèrent comme un affront en retournant dans les montagnes avec les armes qu'ils avaient refusé de rendre.

⁵ Si les communistes se montrent plutôt indulgents vis-à-vis des anciens collaborateurs, les démocrates-chrétiens, eux, n'hésitent pas à expulser les anciens résistants, à l'instar du ministre de l'Intérieur Scelba qui épure en 1947-48 les forces de l'ordre de tous les partisans qui y étaient intégrés en 1945. Mario Bracci fait état des chiffres suivants : sur 7061 hommes politiques amnistiés, 153 sont des partisans, 4129 sont des fascistes (selon l'art. 1 et 2 du décret) et les 2973 personnes amnistiées selon l'art.3 sont toutes fascistes. Mario BRACCI, « Come nacque l'amnistia », *Il ponte*, n°3, 1947, p. 1090-1107. Sur l'amnistie Togliatti voir également, Lynda DEMATTEO, Hervé RAYNER, Maria Grazia SANGALLI, Sophie WAHNICH, « Quels scandales rôdent autour des amnisties des après-guerre ? », dans Sophie WAHNICH (dir.), *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, PUF, 2007, p. 23-30 ; Mimmo FRANZINELLI, *L'amnistia Togliatti*, Milan, Mondadori, 2006 ; Sophie WAHNICH, « Allemagne, Italie, France. Le devenir de la valeur justice dans la justice de transition en Europe occidentale », *Mouvements*, n°53, 2008, p. 175-181.

mobilisations très dures et l'attentat contre Togliatti du 14 juillet devient ainsi pour de nombreux travailleurs communistes, le prétexte pour déverser toutes les frustrations politiques accumulées au cours des trois années précédentes. C'est donc au cours de ces années, 1943-1948, dans ces circonstances et face aux réponses institutionnelles qui sont données aux fortes demandes sociales et aux nombreuses mobilisations des travailleurs, que s'enracine l'idée d'une « révolution trahie », notamment par le PCI, et que s'installe un nouvel ordre du pouvoir assurant une profonde continuité des rapports de force sur le plan socio-économique – la suprématie des propriétaires terriens sur les travailleurs agricoles, des industriels sur les ouvriers – et conduit par une administration étatique à peine touchée par l'épuration.

Ce bref détour par la conjoncture de la Résistance et des premières années de l'après-guerre contribue à mettre en lumière le caractère endémique de la contestation en Italie, les origines du sentiment d'une « Résistance trahie », la naissance d'une « tradition insurrectionnaliste » – à caractère essentiellement auto-organisée – et d'un *espace des mouvements sociaux* détaché de la politique professionnelle. Cette période annonce aussi la tradition de répression violente des mouvements sociaux de la part de l'Etat, avec l'aval du PCI lui-même qui condamne fermement toute mobilisation échappant à son contrôle direct ou indirect.

Deux autres événements illustrent par ailleurs la conflictualité latente dans l'Italie de l'après-guerre. Le premier concerne les affrontements qui ont lieu à Gênes en juillet 1960 où la ville, marquée par une forte expérience de l'antifascisme et de la résistance, se révolte massivement contre la décision d'y faire tenir le congrès du Mouvement social italien (MSI), parti héritier du fascisme. Le caractère généralisé de ces mobilisations montre à quel point, au début des années 1960, la référence à la Résistance est encore forte et mobilisatrice. Le second est ce que l'on désigne comme les « faits de Piazza Statuto » de juillet 1962. Au début du mois de juillet, après de longs mois de mobilisations ouvrières à Turin, une grève appelée par tous les syndicats se radicalise rapidement et se transforme en guérilla urbaine pendant deux jours sur l'une des plus importantes places de Turin. Des milliers d'ouvriers y ont convergé à la suite de l'annonce de la négociation d'un accord séparé entre les patrons et deux syndicats, qui exclut la Fiom (*Federazione Impiegati Operai Metallurgici* – Fédération des

employés ouvriers métallurgiques – FIOM)⁶ : le PCI et la CGIL s’empresstent de condamner les violences en en déniaient l’origine ouvrière.

Au début des années 1960, une forte conflictualité sociale reprend et favorise l’émergence de nombreux mouvements qui échappent souvent au contrôle des syndicats et du Parti communiste. C’est également à cette période qu’apparaissent les premiers groupes d’intellectuels marxistes s’intéressant aux luttes ouvrières, autour de revues comme *Quaderni Rossi*, fondée en 1961, et *Classe Operaia*, née de la scission avec le groupe de *Quaderni Rossi* en 1963 et dont fera aussi partie le jeune Toni Negri. Les universités, de leur côté, commencent à se mobiliser dès 1966, bien que les contestations les plus massives au niveau national explosent entre l’automne 1967 et le printemps 1968. En 1968-69 et en 1971-73, on assiste à la résurgence de fortes luttes ouvrières, relativement détachées des syndicats traditionnels, organisées principalement autour des Comités unitaires de base (CUB) et de nombreux petits groupes d’extrême gauche. En décembre 1968, une mobilisation d’ouvriers agricoles à Avola en Sicile est durement réprimée par les forces de l’ordre et suscite la solidarité des mouvements étudiant et ouvrier. Tout au long de la décennie 1970, et globalement jusqu’au début des années 1980, le pays est traversé par une multitude de mobilisations qui prennent la forme de grèves de longue durée, d’occupations d’usines, d’universités et de logements, de mouvements dans les quartiers populaires, de protestations de rue qui se terminent souvent par des affrontements avec les forces de l’ordre et entre militants d’extrême gauche et d’extrême droite. Dans la première moitié des années 1970, le *champ politique radical* se structure principalement autour de deux organisations majeures, *Lotta continua* (LC) et *Potere Operaio* (PotOp), dans une moindre mesure des *Brigades rouges* (BR), auxquelles s’ajoutent des dizaines d’autres groupes mineurs. Alors que LC et PotOp se désagrègent vers le milieu de la décennie, de nombreux militants convergent dans les rangs des BR ou fondent d’autres groupes. Les BR poursuivent, à la différence des deux autres, leur stratégie de militarisation et, comme d’autres groupes mineurs, adoptent progressivement une politique de violence armée. La législation

⁶ Fédération du secteur de la métallurgie faisant partie de la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL). La Confédération générale italienne du travail est le plus grand syndicat italien : né en 1906 comme Confédération générale du travail, il est banni par le fascisme et reconstitué officiellement après la chute du régime en 1944. Sa scission, en raison des désaccords politiques internes et des liens avec la politique du PCI et du PSI, donne naissance en 1948 à trois syndicats : le premier d’orientation socialiste-communiste conserve le nom ; le second, d’inspiration catholique, prend le nom de Confédération italienne des syndicats de travailleurs (CISL) ; le troisième, refusant la filiation communiste et attaché à une identité laïque et républicaine, prend le nom d’Union italienne du travail (UIL).

d'urgence que l'Etat italien adopte dès 1974-75 montre l'« interdépendance tactique »⁷ qui lie les institutions et les mouvements sociaux dans une « conjoncture fluide »⁸ caractérisée par l'incertitude structurelle.

Enfin, une dernière dimension qui complète ce cadre sociohistorique et fortement structurant des représentations sociales de l'époque, est constituée par les tentatives de coup d'Etat qui ont lieu en Italie au cours des décennies 1960-1970⁹ : elles alimentent une tension sociale profonde et un univers symbolique antagoniste alimenté par la méfiance vis-à-vis d'un Etat perçu comme autoritaire, répressif et exposé à des involutions fascistes ; elles maintiennent en outre vivante la référence à la Résistance. Les *stragi* (massacres), attentats meurtriers à la bombe qui ont lieu en Italie à partir de 1969¹⁰, perpétrés par des groupes néofascistes, sont vus par les militants d'extrême gauche et au-delà, comme des « massacres d'Etat », c'est-à-dire planifiés et organisés par des hommes d'Etat comme une forme d'action pour réprimer le *mouvement* et déstabiliser l'ordre institutionnel en vue d'un coup d'Etat.

Gouverner la conflictualité dans les années 1970

Dans cette partie, nous allons analyser la législation adoptée par les forces politiques au pouvoir au cours des années 1970 comme une forme d'action collective des pouvoirs étatiques pour résoudre le « problème » que constituent les mouvements sociaux de masse et les groupes révolutionnaires. Lorsque l'on parle de politique

⁷ Cf. Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, op. cit.

⁸ *Ibid.*

⁹ En 1964, une tentative de renversement de l'Etat démocratique a lieu sous la direction du Général des carabinieri De Lorenzo, en accord avec le président de la République Antonio Segni. Ce coup d'Etat manqué, appelé « Piano Solo », suit le modèle utilisé en 1967 par les colonels grecs. En 1970 une autre tentative est planifiée par Junio Valerio Borghese, ancien fasciste de la République de Salò, à la tête de groupes d'extrême droite armés depuis 1969 qui comptent des relais importants au sein des forces de l'ordre. En 1974, une autre tentative de coup d'Etat a lieu à l'initiative d'Edgardo Sogno, militaire, diplomate italien, mû par un fort anticommunisme. Le réseau Gladio est également actif sur le territoire italien dans ces années-là, bien que son existence n'ait été révélée que dans les années 1990. Enfin, la loge maçonnique P2 et son plan de « renaissance démocratique » ont été découvertes et révélées en 1981 : de nombreuses personnalités politiques et militaires y adhéraient et elle a eu des liens, dans des circonstances qui demeurent obscures, avec les massacres de l'extrême droite.

¹⁰ Le 12 décembre 1969, une bombe explose à Milan à la Banque de l'agriculture provoquant 16 morts et des dizaines de blessés ; le 22 juillet 1970, une explosion près de la gare de Gioia Tauro provoque 6 morts et plusieurs blessés par le déraillement d'un train à grande vitesse ; le 31 mai 1972, à Peteano, une bombe placée dans une voiture explose en causant 3 morts et 2 blessés ; le 17 mai 1973, devant la préfecture de Milan, une bombe à main lancée dans la foule fait 4 morts ; le 28 mai 1974, une bombe explose sur la place de la Loggia à Brescia lors d'un rassemblement syndical, causant 8 morts et des dizaines de blessés ; le 4 août 1974, une bombe explose dans le train Italicus et provoque la mort de 12 personnes ; le 2 août 1980 une bombe explose à la gare de Bologne, occasionnant 85 morts et des dizaines de blessés (voir annexes).

publique, on désigne « l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation perçue comme posant un problème »¹¹ : en tant qu'« action collective », les politiques publiques participent « à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société, à la régulation de ses tensions, à l'intégration des groupes et à la résolution des conflits »¹². Ces mobilisations du monde politique et institutionnel s'orientent dans deux directions différentes, qui correspondent à deux phases successives. Dans un premier temps, les lois adoptées au cours de la deuxième moitié des années 1970 visent à réprimer et à vaincre sur le plan « tactique » et juridique les groupes subversifs, en minant les bases de leur activité militante. Dans un deuxième temps, à partir des années 1980, c'est une défaite symbolique et durable des organisations d'extrême gauche, ainsi que de leurs pratiques de lutte, que les lois entérinent : c'est cette imposition qui permet le retour à l'ordre symbolique des pouvoirs par la restauration de la croyance dans l'action politique institutionnelle comme seule action possible et légitime et la pacification du jeu politique. Les instruments de l'action publique, leur choix et leur usage sont ainsi des actes éminemment politiques, qui reflètent la vision des professionnels de la politique à l'égard de ce qui est construit en tant que problème ; mais ils sont aussi le fruit de négociations, d'alliances et d'oppositions moins visibles et plus rarement exprimées publiquement ; enfin, ces instruments produisent des effets durables aussi bien sur la construction, la définition et la représentation dominante d'enjeux politiques¹³ que sur les mécanismes institutionnels et sociaux qu'ils mettent en branle. Etudier les stratégies de gestion du conflit social diffus, les instruments choisis pour sortir de la période et ce qui s'est passé au niveau institutionnel est en effet crucial pour comprendre pourquoi les années 1970 restent si présentes encore aujourd'hui et pourquoi elles constituent toujours un objet aussi polémique.

Notre premier chapitre aborde le contexte des années 1970 en analysant les mobilisations du champ politique pour réprimer et marginaliser les organisations extraparlimentaires et les groupes clandestins, ainsi que les pratiques de luttes illégales ou considérées comme illégitimes. Nous étudierons en particulier les discussions qui

¹¹ Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 5.

¹² *Ibid.*

¹³ Cf. Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la FNSP, 2004.

accompagnent l'adoption des lois pour la « défense de l'ordre public » et les « lois d'urgence » utilisées par les législateurs comme un mode d'action face à la forte conflictualité sociale et politique et à la montée de la violence politique armée. Il s'agit ainsi d'un chapitre introductif, mais qui constitue un travail tout à fait novateur : il étudie l'ensemble des lois d'urgence conjointement aux débats politiques qui ont présidé à leur adoption et qui mettent à jour les oppositions et les négociations entre les forces politiques au pouvoir pendant cette décennie.

Nous étudierons dans un deuxième chapitre le rapport de deux groupes d'acteurs spécifiques, le Parti communiste et la magistrature, aux mouvements sociaux et aux lois « antiterroristes ». Le PCI, pris à la fois dans une relation de coopération-concurrence avec la Démocratie chrétienne (DC) et dans un processus de légitimation politique, assume une attitude de ferme condamnation des groupes révolutionnaires et participe activement à l'élaboration des lois d'urgence de la deuxième moitié des années 1970, grâce à la collaboration de magistrats proches du Parti. La magistrature, dont une fraction est politisée à gauche, se divise quant à elle face aux « lois d'urgence » entre ceux qui en font une sévère critique et qui se rangent du côté de la défense des *garanties* et ceux qui, plus proches du PCI, les appliquent et contribuent à leur pérennisation. Nous verrons d'ailleurs que les magistrats enquêteurs gagneront, dans et par la « lutte anti-terroriste », un important crédit social, ainsi qu'un élargissement de leurs pouvoirs et compétences, même en termes d'expertise.

Le troisième chapitre porte sur cette autre phase fondamentale, celle du dépassement de l'« urgence terrorisme » et des débats autour des modalités de la « pacification politique » : celles-ci signent la défaite symbolique des groupes révolutionnaires. Les modes de sortie de la conflictualité se traduisent ainsi par deux lois majeures, celle sur la dissociation et la « loi Gozzini », qui ne font alors que confirmer des dispositifs de distinction et de labellisation déjà mis en branle par la loi sur les repentis. Ces trois lois contribuent à poser le cadre interprétatif dominant des événements, en vainquant, après les avoir défaits judiciairement, les groupes armés d'extrême gauche sur le plan symbolique et politique. Les controverses, les propositions et les polémiques autour d'une possible amnistie des crimes des « années de plomb » sont également restituées dans le contexte de leur émergence au début des années 1980 et de leur récurrence au long des trente années qui se sont écoulées depuis la fin de la lutte armée.

Encadré n°1 : *Note sur le champ politique italien*

Il existe des différences entre le fonctionnement du champ politique italien et celui du champ politique français qu'il convient de préciser dès maintenant. Tout d'abord la stricte séparation des pouvoirs voulue par les constituants italiens au lendemain de la chute du fascisme met au centre l'activité législative du Parlement : les deux chambres qui le composent, le Sénat et la Chambre des députés, sont élues au suffrage universel direct – pour le Sénat seulement par les électeurs de plus de vingt-un ans – et détiennent les mêmes pouvoirs en vertu du principe du bicamérisme paritaire. Le système électoral favorise un émiettement politique qui pousse à la formation de larges coalitions gouvernementales, par conséquent le système est caractérisé par une forte instabilité gouvernementale : dans une même législature, la composition du gouvernement peut changer et s'appuyer sur des forces différentes, le jeu des alliances et des coalitions demeure donc central dans le fonctionnement du champ politique italien. Le fort pouvoir législatif du Parlement, ainsi que le caractère « composite » du gouvernement expliquent également l'importance des débats parlementaires, de l'argumentation politique¹⁴ et justifie l'attention que nous avons portée aux délibérations : l'adoption d'une loi par le Parlement n'est jamais assurée pour la majorité gouvernementale. Le gouvernement peut avoir recours au décret-loi pour faire adopter une mesure dans des cas d'urgence, sans passer par le vote des Chambres ; celui-ci a force de loi, mais est toujours une disposition temporaire : sa conversion en loi doit être approuvée par le Parlement dans les 60 jours qui suivent sa publication officielle.

C'est en raison de ces caractéristiques du système politique italien que nous avons recours à l'expression « pouvoirs politiques » pour désigner aussi bien le Gouvernement que le Parlement, c'est-à-dire l'ensemble des élus, l'ensemble des acteurs qui régissent et déterminent les politiques du pays.

¹⁴ Il y a peut-être un parallèle à faire avec l'importance de l'« éloquence » dans les débats parlementaires français sous la III^{ème} République. Cf. Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Chapitre 1 :

L'« URGENCE TERRORISTE » ET LA DEFENSE DE L'ETAT : MOBILISATIONS DES POUVOIRS POLITIQUES

« On parle toujours de la violence du fleuve,
jamais de celle des berges qui l'enserrent »

Bertolt BRECHT

Entre 1974 et 1987, une série de décrets et de lois « d'urgence » sont promulgués en Italie afin de préserver l'ordre public et défendre l'« ordre démocratique de l'Etat » contre des mouvements sociaux et des groupes politiques de plus en plus radicalisés¹. Ces « solutions de crise » constituent ainsi la mobilisation des représentants politiques contre des groupes « déloyaux »² qui défient l'ordre des pouvoirs et la légitimité du champ des professionnels de la politique, ses mécanismes, ses pratiques, ses formes.

Les lois d'urgence peuvent être envisagées comme un discours du pouvoir, comme « le travail résistant de l'orthodoxie » répondant au « travail moteur de la critique hérétique »³. La dangerosité invoquée du « terrorisme » et l'introduction même de ce terme posent une première pierre à la construction d'un *discours politique*

¹ Des lois répressives, augmentant les prérogatives de la police et réduisant les droits des accusés, ont également été approuvées en France entre 1968 et 1981 pour faire face aux mouvements sociaux. Cf. Lilian MATHIEU, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2010.

² Selon la définition de Juan Linz. Cf. Juan LINZ, *The breakdown of Democratic Regimes : Crisis Breakdown and Reequilibration*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978.

³ Pierre BOURDIEU, « Décrire et prescrire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°38, 1981, p.71.

*dépolitisé*⁴ qui vise à la stigmatisation et à la criminalisation d'un ennemi politique. La construction de la figure de l'ennemi intérieur, d'un *folk devil*⁵, et la criminalisation de la violence subversive se fondent également sur la dénégation de la violence des dispositifs de répression, et sur la naturalisation du système qu'il *faut* défendre. C'est parce que la définition préalable du problème est présentée en termes d'exceptionnalité et d'urgence, de menace pour la démocratie et les libertés dans un pays qui est sorti seulement vingt ans auparavant d'une dictature, que la réponse se structure autour des mêmes thèmes. Les lois d'urgence font ainsi partie d'un travail de labellisation, d'une stratégie non seulement pratique de lutte, mais aussi discursive et symbolique qui introduit des stigmatisations durables : ces solutions juridiques posent ainsi un premier *cadre interprétatif* des événements, auquel se rallient rapidement différents acteurs et qui réussit ainsi progressivement à s'imposer et à dominer d'autres interprétations.

L'impératif de défense de l'Etat, des institutions et de la démocratie est mis en avant dans les discours politiques dès le milieu des années 1970 et s'impose progressivement sur toute autre considération telle que l'espace des libertés et droits individuels, c'est-à-dire les *garanties* que les constituants avaient pris soin de mettre en valeur dans le texte rédigé au lendemain de la chute du fascisme.

Or, la production de lois et la capacité de sanction sont des ressources propres au champ politique que les professionnels de la politique mobilisent lorsqu'ils sont confrontés à un problème à résoudre. Nous l'avons indiqué dans l'introduction de cette partie, les stratégies de pacification des conflits sociaux que les forces politiques italiennes privilégient depuis l'instauration de la République se fondent plus sur une approche répressive que sur l'écoute et l'intégration des demandes sociales à l'agenda politique. Plus encore que pour les mouvements des années 1950-60, les réponses politiques aux mouvements sociaux des années 1970 sont tout d'abord répressives et touchent aux mêmes garanties constitutionnelles qu'elles prétendent protéger. La plupart des mesures d'urgence naissent dans ce contexte particulier de radicalisation et d'extension des mouvements sociaux, et sont souvent pensées et élaborées comme des réponses spécifiques à des événements bien précis. A la diffusion et à la radicalisation des formes de lutte politique répond la radicalisation du registre juridique comme solution trouvée

⁴ Pierre BOURDIEU, « Décrire et prescrire », art. cité.

⁵ Les concepts de *folk devil* et de *moral panic* ont été développés par le sociologue britannique Stanley Cohen dans son ouvrage *Folk devils and moral panics : the creation of Mods and Rockers*, Londres, Mc Gibbon and Kee, 1972.

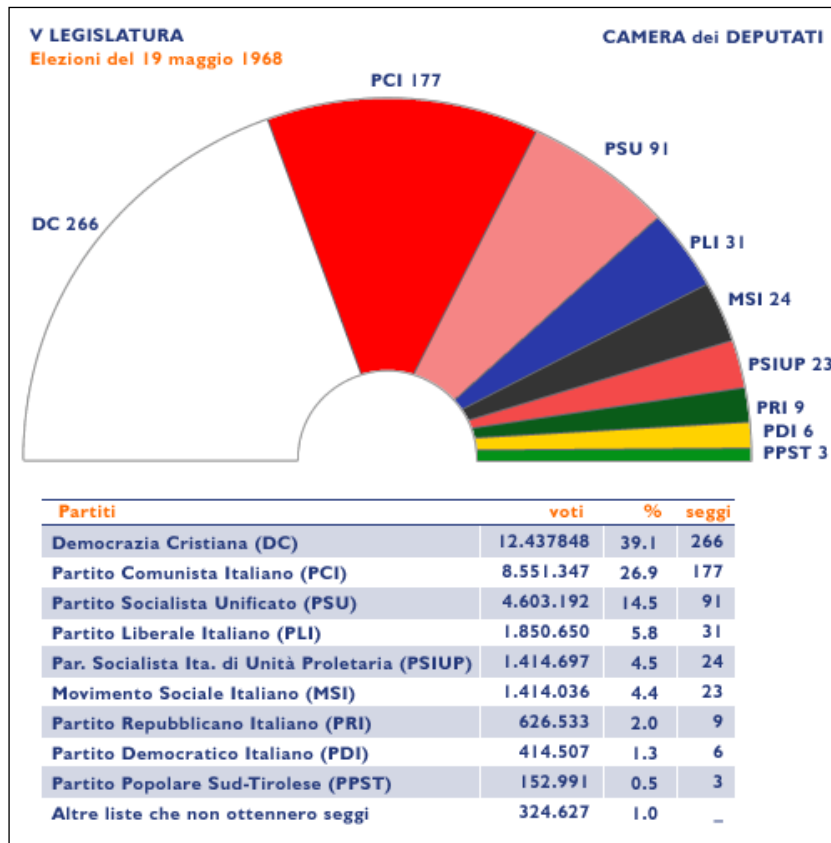
par les pouvoirs politiques pour rétablir la croyance dans le bien fondé de l'action politique pacifique ou ordinaire. Justifiées et approuvées dans l'urgence d'un événement ou d'une « menace » survenus, plusieurs de ces normes sont d'abord adoptées par décret et soumises par la suite à discussion parlementaire et transformées en lois. « Suspension des garanties constitutionnelles », « Etat d'urgence », « lois liberticides », « politiques d'exceptions » : de nombreuses voix s'élèvent dès leur apparition, contre ces dispositifs législatifs, aussi bien au sein du champ politique que dans le champ juridique et social, et plusieurs juristes ont parlé d'un véritable changement juridique réalisé en Italie en peu d'années⁶. Toutefois, les voix qui s'élèvent contre les « lois d'urgence » demeurent minoritaires au sein des institutions et de nombreux acteurs suivent une option modérée : tout en les critiquant, ils acceptent ces normes en raison de leur caractère « temporaire » et à mesure de l'importance de la menace qui pèserait sur l'Etat.

Une première évidence laisserait penser que si ces lois d'urgence ont pu être approuvées, avec les exceptions aux garanties et aux principes du droit qu'elles impliquent, c'est parce que la solidarité des institutions et des groupes politiques s'est instaurée au-delà des clivages habituels du champ politique en raison de l'exceptionnelle situation d'urgence et de danger pour la démocratie. Si cette hypothèse n'est pas complètement erronée, car les groupements politiques institutionnels se sont relativement accordés pour défendre l'ordre des pouvoirs même sur des questions impensables auparavant, il est vrai aussi que cette « solidarité » n'était pas si automatique et homogène qu'elle peut paraître au premier abord et elle se construit au fur et à mesure. En un sens, la croyance en l'ordre démocratique et républicain né de l'après-guerre, commune à tous les partis de l'Assemblée constituante encore au Parlement au moment du vote de ces lois – DC, PSI, PCI, PLI et PRI (voir les graphiques ci-après) – telle qu'elle s'exprime aussi dans les délibérations et dans les références constantes à la Charte Constitutionnelle⁷, a une influence certaine sur le

⁶ Voir par exemple Vittorio GREVI, « Sistema penale e leggi d'emergenza: la risposta legislativa al terrorismo », art. cité. Stefano RODOTA, « La risposta dello stato al terrorismo: gli apparati », dans Gianfranco PASQUINO (dir.), *La prova delle armi, op. cit.*

⁷ Comme l'affirme Bernard Lacroix, « une Constitution est toujours d'une certaine façon l'enregistrement des valeurs collectives d'une époque ou de plusieurs époques successives, en même temps que la référence de tel acte, de tel geste ou de telle pratique à ces valeurs, toute Constitution est un produit symbolique » remplissant « des fonctions symboliques, ne serait-ce qu'en accréditant une image idéale de l'organisation sociale ». Cf. Bernard LACROIX, « Les fonctions symboliques des constitutions : bilan et perspectives », dans Jean-Louis SEURIN (dir.), *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Paris, Economica, 1984, p. 189.

ralliement derrière le drapeau de la répression de groupes avec de fortes divergences idéologiques. Cependant, il faut repérer aussi ce que ce ralliement doit aux pratiques de consociativisme⁸ et de coalitions⁹ qui caractérisent alors le jeu politique italien, de même qu'aux enjeux propres à chaque groupe politique.



Graphique 1 : Composition de la Chambre des députés entre 1968 et 1972
Source : www.camera.it

Au cours de ce chapitre, nous allons analyser les « mesures d'urgence » que les pouvoirs politiques en Italie adoptent pour réprimer les mouvements sociaux. Il s'agit de rompre avec la vision d'un pouvoir unitaire, lié par une apparente cohésion des intérêts et mû par le souci unanime de « sauver la démocratie ». Au contraire, en revenant sur les controverses qui animent le champ politique, nous voulons mettre à

⁸ Développée d'abord par Arend Lipjart dans son livre *The Politics of Accommodation. Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968, la notion de *consociativisme* renvoie, dans des systèmes politiques démocratiques de sociétés très partagées, à un mode de gouvernement fondé sur un partage du pouvoir entre les partis et les élites dirigeantes au-delà de la logique électorale majoritaire et par-dessus les clivages idéologiques ou autres que les groupes au pouvoir représentent. Pour une étude de la politique italienne à travers cette notion, voir aussi Alessandro PIZZORNO, « Les difficultés du consociativisme », *Politix*, n°30, 1995.

⁹ Sur les coalitions politiques, voir le dossier « Le gouvernement des coalitions partisans », *Politix*, n°88, 2009.

jour les enjeux spécifiques et les discours propres à chaque groupe et la construction d'un *consensus* qui ne va pas de soi¹⁰ autour des mesures d'urgence. Loin d'être un processus linéaire et cohérent, l'adoption d'une ligne répressive de la part de l'Etat vis-à-vis du *mouvement* révèle l'hétérogénéité des positions au sein des institutions – notamment du champ politique et de la magistrature – ainsi que l'évolution des rapports de force au fil des mutations conjoncturelles et de l'échange de coups. L'analyse des différents dispositifs mis en place passe ainsi par l'étude des débats parlementaires afin de restituer un tableau général des prises de positions face aux lois d'urgence, d'en saisir les défenseurs et les promoteurs, ainsi que les opposants.

Nous avons regroupé les normes adoptées entre 1974 et 1987 en trois parties : la première est celle qui inclut les lois concernant surtout les questions d'ordre public et la criminalité, la deuxième celle des lois spécialement conçues pour l'« anti-terrorisme » et la dernière concerne les prisons.

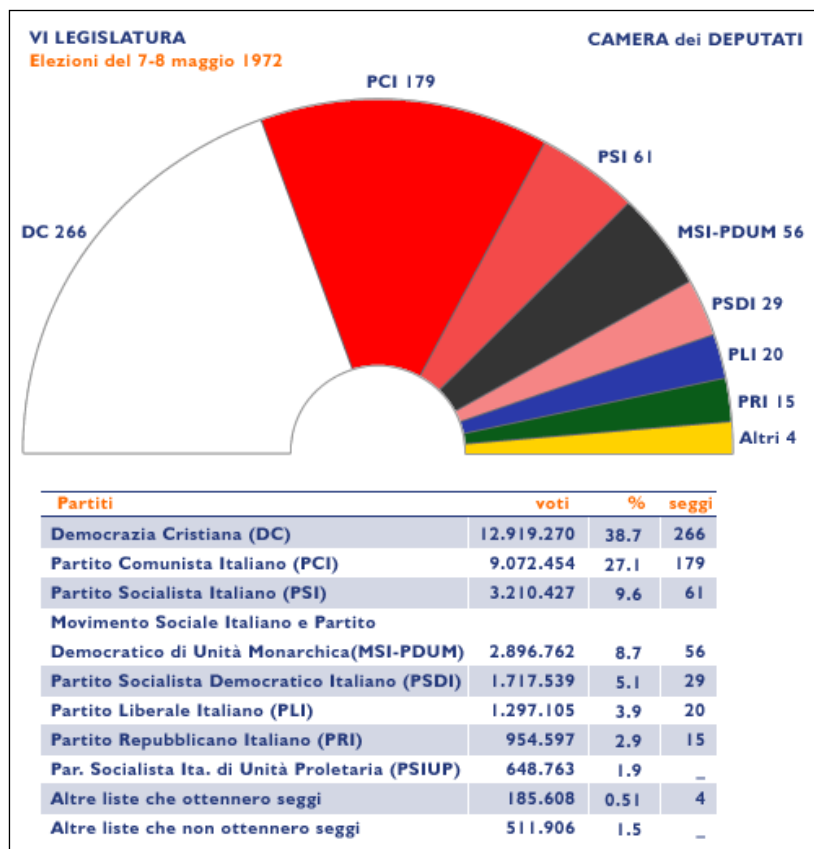
Section 1 : LA DEFENSE DE L'ORDRE PUBLIC : DU DROIT COMMUN AU POLITIQUE

Les normes adoptées en 1974, demeurent inscrites dans le cadre du droit commun, mais tendent à renforcer la surveillance et à aggraver les sanctions pour certains délits, notamment lorsqu'ils sont commis avec une visée politique.

A/ Champ politique, droits individuels et mouvements sociaux

Depuis les élections de 1948 jusqu'aux élections de 1976, le champ politique italien est divisé entre les forces qui avaient participé à l'Assemblée constituante, les deux partis majoritaires étant la DC et le PCI.

¹⁰ Cf. Michel DOBRY, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n°38, 1986.



Graphique 2 : Composition de la Chambre des députés entre 1972 et 1976

Source : www.camera.it

Dans la foulée des mouvements ouvriers et étudiants de 1968-69, accompagnés d'une ascension électorale continue du PCI, plusieurs lois sont votées qui favorisent l'expansion des garanties constitutionnelles, surtout en matière pénale, ainsi que les droits des travailleurs¹¹ ; de même, une loi de réforme modernisatrice du système pénitentiaire est proposée par le PCI. La présence relativement importante de juristes parmi les élus communistes (39 des 241 élus entre 1968 et 1972 ont un diplôme universitaire en droit, la plupart d'entre eux exerçant la profession d'avocat), dans une période d'ascension du PCI, tout comme parmi les élus de la Gauche indépendante

¹¹ Le *Statuto dei lavoratori* (Statut des travailleurs) est approuvé par la loi n°300 du 20 mai 1970 qui prévoit des « Normes sur la protection de la liberté et de la dignité des travailleurs, de la liberté syndicale et de l'activité syndicale dans les lieux de travail et normes sur le placement ». Ce statut a régulé le marché du travail, ainsi que les relations entre patronat et syndicat jusqu'au début des années 2000 : c'est en particulier la « loi Biagi » approuvée en 2003 qui l'a amplement réformé. La loi, promue par le gouvernement de Berlusconi, porte le nom du juriste qui avait travaillé sur le projet de loi, tué un an auparavant par les Nouvelles Brigades rouges.

(*Sinistra Indipendente-SI*¹²), explique sans doute en partie la sensibilité des législateurs à l'égard de certains droits.

Or, à partir de 1974, les indices des statistiques sur la délinquance disponibles au ministère de l'Intérieur enregistrent une forte augmentation des crimes et des délits. L'augmentation concerne, tout particulièrement à partir de 1968, de nouvelles formes de délits qui, tout en entrant dans les définitions du droit commun, sont commis avec une motivation ou une visée politique. De plus, entre 1969 et 1974, plusieurs explosions dans des lieux publics causent de nombreux morts et blessés et le nombre d'explosions à des fins d'intimidation, ainsi que les séquestrations, en particulier de dirigeants industriels, augmentent spectaculairement, le dernier événement en date étant la séquestration du juge Mario Sossi par les Brigades rouges¹³.

Dans ces circonstances, le champ politique réagit avec des innovations juridiques, répondant d'abord directement à des événements et se fondant sur la répression et le durcissement des sanctions. A partir de 1974, la tendance à l'expansion des droits et libertés individuelles s'inverse rapidement : la législation en matière pénale se durcit, d'abord avec les mesures d'urgence contre la criminalité et, dans un deuxième temps, avec les normes plus strictement « anti-terroristes ». Toutes ces mesures adoptées dans la première moitié des années 1970 reflètent encore des préoccupations d'ordre public, mais annoncent le durcissement législatif et pénal à l'encontre de la « criminalité subversive ». Dans la conjoncture de la première moitié des années 1970,

¹² Groupe parlementaire fondé par Ferruccio Parri à la fin des années 1950, il regroupe de nombreux résistants et élus de différentes origines politiques, religieuses et sociales et se caractérise par sa position d'alliance critique avec le PCI.

¹³ Outre l'explosion de la bombe à Milan le 12 décembre 1969 qui fait seize morts et plusieurs dizaines de blessés, d'autres explosions, organisées par des groupes néofascistes, ont lieu le même jour à Rome. En 1970, un attentat fait dérailler un train à Gioia Tauro et provoque la mort de six personnes et fait cinquante blessés. La même année, le sigle Brigades rouges (BR) fait son apparition dans les revendications d'attentats incendiaires, contre le véhicule privé de l'un des chefs de l'industrie Siemens, et l'année suivante contre des véhicules de l'industrie Pirelli sur la piste d'essai des pneumatiques. L'explosion d'une voiture à Peteano en 1972 dans une embuscade contre les carabinieri (trois morts), d'une bombe à Milan en 1973 lors de la célébration de l'anniversaire de l'assassinat du commissaire Calabresi (quatre morts et des dizaines de blessés), d'une bombe à Brescia, en 1974, sur la place de la Loggia lors d'un rassemblement antifasciste (8 morts, près de cent blessés) et d'un autre engin dans le train Italicus la même année (12 morts, 105 blessés) sont l'œuvre de groupes d'extrême droite. Entre 1972 et 1975, six dirigeants industriels et un syndicaliste du CISNAL (syndicat de droite proche du MSI) sont séquestrés par les Brigades rouges. Mario Sossi, juge du procès contre le groupe « 22 octobre », est enlevé à Gênes le 18 avril 1974 par les Brigades rouges afin d'exiger la libération des camarades du « 22 octobre ». Il est libéré par les BR au bout d'un mois, suite à la décision de la Cour d'appel de Gênes d'accorder la liberté provisoire aux prisonniers à condition de la libération et de l'intégrité de Mario Sossi. Toutefois, l'ordonnance de libération des militants emprisonnés n'est pas exécutée par le Procureur général de la République à Gênes, Francesco Coco.

le PCI demeure, tout comme la Gauche indépendante, dans une position critique vis-à-vis des lois pour la protection de l'ordre public. Toutefois, tout en brandissant la défense des principes constitutionnels, il vote en faveur de ces mesures, à l'exception de la loi Reale. Il faut noter que jusqu'en 1977-78, la plupart des représentants communistes ne reconnaît pas l'origine communiste de groupes politiques clandestins comme les BR et s'oppose encore fortement au gouvernement DC. Une autre opposition parlementaire à la loi Reale notamment, est représentée par les sénateurs de la Gauche indépendante, parmi lesquels on compte d'importantes personnalités antifascistes comme Ferruccio Parri¹⁴, Lelio Basso¹⁵ et Carlo Galante Garrone¹⁶, qui contestent les mesures d'urgence à la fois pour des raisons politiques – résistants, ils pointent la ressemblance de la loi avec les normes fascistes – et juridiques – ils sont aussi juristes. D'ores et déjà, les discussions, aussi bien à la Chambre des députés qu'au Sénat et au sein des Commissions, se déroulent essentiellement entre spécialistes du droit des différents partis : les élus ayant un diplôme universitaire en droit, exerçant souvent la profession d'avocat, sont très nombreux aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier politique.

B/ La radicalisation progressive du registre juridique

1. Normes contre la « criminalité »

En 1974, plusieurs propositions de loi, provenant de partis différents mettent en avant la nécessité d'un durcissement des normes en matière pénale, en particulier pour

¹⁴ Ferruccio Parri a été l'un des chefs de la Résistance, il a été président du gouvernement d'unité nationale en 1945, puis sénateur. D'abord dans le Parti Républicain, il est élu en 1957 comme indépendant sur les listes du PSI, et fondera le groupe de la Gauche Indépendante ; en 1963 il est nommé sénateur à vie.

¹⁵ Lelio Basso, avocat et antifasciste, est aussi un intellectuel qui fonde plusieurs revues politiques. Il compte d'abord parmi les dirigeants du Parti Socialiste Italien d'Unité Proletaire (Psiup) dans les rangs duquel il est élu député jusqu'en 1958. Il est exclu de la direction pour « déviationnisme » au début des années 1950 et en sort en 1956 en raison de sa condamnation du stalinisme. Il entre au Parti socialiste en 1958 mais en sort définitivement en 1968 suite aux désaccords sur l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie. En 1972 et en 1976 il est réélu au Sénat comme indépendant sur les listes du PCI-Psiup, jusqu'à sa mort en 1978.

¹⁶ Carlo Galante Garrone a été magistrat et Résistant. En 1953, il quitte la magistrature pour se consacrer à l'activité d'avocat (il y défend notamment des résistants) et en 1968 est élu sénateur comme indépendant sur les listes du PCI ; il est réélu sénateur jusqu'en 1979 et jusqu'en 1983 comme député toujours à la Gauche indépendante. En 1983, il reprend l'activité d'avocat et jusqu'en 1991 est conseiller municipal sur les listes du PCI pour la ville de Turin.

certains délits comme la séquestration et la détention d'armes.

Deux lois sont à rappeler : la première, la loi n°220 du 7 juin 1974, transforme en loi le décret du 11 avril 1974, sur les « Mesures urgentes en matière de justice pénale » ; la deuxième, la loi n°497 du 14 octobre de la même année, porte le titre « Nouvelles normes contre la criminalité ». Si ces deux lois ne distinguent pas encore criminalité et activité subversive, elles engagent cependant des modifications quant aux termes de la détention préventive – élevés jusqu'à deux ans –, des aggravations des sanctions en cas de récidive. Surtout, elles inaugurent une stratégie qui tend à « faire du procès un instrument de défense sociale »¹⁷. La loi du 14 octobre 1974 confère en outre aux agents de la police judiciaire le pouvoir de procéder à l'interrogatoire des personnes arrêtées ou gardées à vue, prérogative qu'une loi de 1969 avait réservée exclusivement à l'autorité judiciaire. Elle augmente également la sanction pour certains délits, établit une discipline plus stricte pour la détention d'armes, impose le procès en comparution immédiate pour les faits de vols à main armée, séquestrations, braquages et tout délit impliquant le maniement d'explosifs et d'armes, aggrave les peines relatives aux séquestrations, à l'« accumulation d'armes de guerre », d'explosifs, etc. et à l'utilisation d'engins explosifs. Une autre loi adoptée en avril 1975 durcit encore davantage les normes et les dispositions pour le contrôle des armes, des munitions et des explosifs¹⁸.

Ces premières lois sont votées sans grands débats par la Chambre, y compris par le PCI, malgré certaines critiques notamment vis-à-vis de la loi n°220. Les interventions à la Chambre font état des préoccupations du parti à l'égard de la résurgence de la violence fasciste et son appui aux mesures contre la criminalité répond à la croyance en la nécessité de lois intervenant contre ces menaces. Néanmoins, tout comme le Parti socialiste, le PCI exprime au Parlement le besoin d'intervenir sur les causes des nouvelles formes de criminalité avec des réformes politiques et sociales et non seulement sur le plan purement juridique-répressif.

¹⁷ Vittorio GREVI, « Sistema penale e leggi d'emergenza: la risposta legislativa al terrorismo », dans Gianfranco PASQUINO (dir.), *La prova delle armi*, Bologne, Il Mulino, 1984, p. 17-74.

¹⁸ Loi n°110 du 18 avril 1975.

2. La loi Reale : le début de l'« urgence »

C'est en 1975 que l'une des lois pivots de l'« urgence » est promulguée : la loi n°152, dite « loi Reale » du nom du ministre de la Justice qui en présente le projet, est adoptée le 22 mai 1975 par le Parlement. Il est discuté avec « urgence » par les Commissions réunies des Affaires Intérieures et de la Justice, et se voit adopté par la Chambre des députés un mois et demi plus tard. Il s'agit d'une loi très polémique, qui a suscité de vifs débats, au sein du Parlement comme à l'extérieur, et a même donné lieu à une consultation référendaire pour son abrogation trois ans plus tard. Lors de la présentation du projet de loi sur les « Dispositions pour la tutelle de l'ordre public » à la Chambre, le ministre de la Justice Reale Oronzo (PRI) invoque la demande de l'opinion publique pour que « l'Etat démocratique assure efficacement la protection de l'intégrité et la sécurité des citoyens »¹⁹. Tout en se plaçant « naturellement dans le respect des garanties constitutionnelles de ces droits de liberté », il affirme la nécessité à laquelle « on ne peut déroger, d'interventions organiques qui redonnent de l'efficacité à l'activité juridictionnelle, à la fois avec des réformes du système (procédural et judiciaire), et en mettant à disposition les moyens adéquats... ». Il poursuit en affirmant que si le Parlement est déjà intervenu dans cette perspective, « une recrudescence ultérieure de la criminalité commune et de la délinquance politique a montré qu'il faut donner des instruments plus adéquats et accorder une plus grande capacité d'action aux forces préposées à la protection de la sécurité publique et de l'ordre démocratique »²⁰. Le projet de loi vise pour la première fois de manière spécifique la « délinquance politique » à côté de la « criminalité commune » et constitue un premier pas vers la délégation de pouvoirs du politique au judiciaire et aux forces de l'ordre, délégation qui caractérise les politiques « antiterroristes » italiennes de cette époque. Si la marge de liberté du juge à octroyer la liberté provisoire se trouve réduite, la loi Reale augmente néanmoins la marge de discrétion de celui-ci quant à la possibilité de son retrait. Les pouvoirs des forces de l'ordre sont considérablement amplifiés, d'une part, avec la possibilité de procéder à des perquisitions immédiates et, d'autre part, en élargissant les cas de non incrimination pour « utilisation légitime des armes » dans l'exercice

¹⁹ Projet de loi n°3659, présentée à la Chambre des députés le 8 avril 1975 par le ministre de la Justice Reale Oronzo, du Parti républicain.

²⁰ *Ibid.*

professionnel et en vue d'empêcher de graves délits²¹. Le projet de loi, dès sa présentation, suscite l'opposition du PCI, de la Gauche indépendante et de membres d'autres partis de gouvernement comme le PLI. Les représentants du Parti communiste affirment l'incompatibilité de la loi avec les principes constitutionnels et soulignent la similarité de la loi avec les normes pénales fascistes ; ils défendent au contraire l'idée d'accorder une confiance plus large aux magistrats et d'avancer sur la réforme pénitentiaire²². Le groupe communiste participe alors à la réélaboration de la loi en proposant des amendements et des modifications, mais rejette enfin la version finale du texte, qu'il ne juge pas assez satisfaisante.

La « loi Reale » touche tous les secteurs législatifs qui concernent de près ou de loin la préservation de l'ordre public, elle réduit l'exercice de certaines garanties constitutionnelles comme la liberté de réunion, d'association et la liberté personnelle de l'accusé. De plus, elle contient de nouvelles normes à propos de l'usage des armes par les forces de l'ordre (art. 14), introduit de nouvelles dispositions en matière de perquisitions (art. 4) et des garanties procédurales pour les crimes commis par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions (art. 27-32). Elle est considérée comme la loi qui inaugure l'« urgence terroriste », car c'est à partir de ce moment qu'apparaissent plus nettement les contradictions entre la sauvegarde des libertés individuelles protégées par la Constitution et la raison d'Etat qui prévaut en appliquant leur suspension au nom de sa propre sûreté²³.

La contestation de la loi Reale de 1975 a eu lieu également à l'extérieur du champ politique parlementaire et se traduit entre autres par la création de comités référendaires qui réussissent à organiser une consultation populaire. Le référendum pour l'abrogation de la loi se révèle être un échec pour ses promoteurs puisque 76,5% des votants s'expriment contre l'abrogation. Il faut néanmoins souligner que la consultation a lieu le 11 et 12 juin 1978, c'est-à-dire à peine un mois après l'assassinat d'Aldo Moro par les Brigades rouges, événement largement relayé par les adversaires de l'abrogation et qui joue sans aucun doute un rôle majeur dans le rejet de l'abrogation de la loi.

Bien qu'avec la loi Reale on commence à distinguer criminalité commune et

²¹ Mara Cagol, militante des Brigades rouges, est tuée le 5 juin 1975 par l'un des carabinieri participant à l'opération de libération de l'industriel Gancia, séquestré par l'organisation.

²² A ce moment là, en effet, le PCI est fortement engagé dans la réforme modernisatrice du régime pénitentiaire qui est à l'agenda parlementaire depuis plusieurs années.

²³ L'article 5 de la « loi Reale », touchant au droit de réunion, a été par exemple déclaré partiellement inconstitutionnel par la Cour constitutionnelle.

politique et que se profile la nécessité pour le législateur et pour les gouvernants de cerner et punir les crimes politiques, les lois que nous venons de mentionner relèvent encore de la lutte contre la criminalité organisée et mobilisent des instruments juridiques traditionnels. L'arsenal législatif articulé tout particulièrement pour la lutte anti-terroriste ne se déploie ainsi que dans les années qui suivent. Il faut d'ores et déjà remarquer cependant que dans cette première moitié des années 1970, les attentats meurtriers sont essentiellement le fait de groupes appartenant à la droite subversive. Or, l'« urgence terroriste » et les « lois antiterroristes » ne seront véritablement adoptées qu'après 1978 et l'enlèvement d'Aldo Moro alors qu'augmentent les assassinats politiques revendiqués par différents groupes d'extrême gauche. Si la violence d'extrême gauche se perçoit et est perçue indéniablement comme politique, celle d'extrême droite, en particulier des *stragi* est plus fréquemment laissée en suspens, notamment à cause de la lenteur des enquêtes judiciaires et du manque de revendications. L'absence de ciblage de telles actions de la part des forces gouvernementales, ainsi que les probables collusions des appareils administratifs et militaires, sont d'ailleurs vivement dénoncées – nous le verrons – par les forces politiques qui font leur entrée au Parlement lors des élections de 1976.

La période suivante initie et consolide la politisation de la défense de l'ordre public et la radicalisation du registre judiciaire comme solution politique face à la radicalisation des groupes d'extrême gauche.

Section 2 : DES GARANTIES ET DE LEURS EXCEPTIONS : LES MESURES D'URGENCE CONTRE LE « TERRORISME »

A partir des années 1976-77 on assiste à l'élaboration progressive de normes ciblant précisément la violence politique, parallèlement à un recours croissant et de plus en plus diffus à celle-ci par les groupes d'extrême gauche. Sur le plan juridique, on observe à une utilisation de plus en plus forte du procès – avec une ample diffusion de

l'application de la comparution immédiate – en tant qu'instrument de défense sociale. De même, on observe une progressive réduction des droits des enquêtés et des accusés, aussi bien vis-à-vis de l'autorité judiciaire que vis-à-vis des forces de l'ordre et de leurs initiatives qui s'effectuent au nom de la défense de l'Etat et des institutions. L'extension des prérogatives de l'autorité judiciaire et des forces de l'ordre se traduit par l'extension des pouvoirs d'investigation et de perquisition et par l'application du principe de « prévention ». La réduction et la fragilisation des garanties individuelles, des libertés et des droits de la personne face aux autorités publiques est manifeste avec l'introduction de la notion de suspect : l'intention devient aussi passible d'incrimination que l'acte lui-même et on assiste au passage progressif « de la figure du "coupable", qui suppose que l'action a déjà eu lieu, à celle de "suspect" où l'action n'est pas encore advenue »²⁴. Ce processus, qui caractérise d'ailleurs toutes les politiques d'exception, est légitimé par le principe de la « prévention » qui s'appuie sur des logiques de suspicion à l'égard de certains groupes particuliers, sur l'identification de comportements, idées, caractéristiques, voire d'« individu idéal typique construit comme matrice du danger potentiel » et qui est imposé « au nom de l'urgence à faire quelque chose, à agir avant qu'il ne soit trop tard »²⁵. Enfin, le principe de l'égalité de traitement en droit pénal est mis à mal par les lois instaurant la possibilité de remises de peines, de bénéfiques et traitements individualisés.

A/ Champ politique et lois antiterroristes : entre débat technique, injonctions morales et oppositions politiques

Les élections de 1976 voient une forte avancée de la gauche et l'entrée au Parlement de forces qui lui étaient auparavant extérieures. Le Parti communiste atteint son apogée électoral et il s'engage progressivement dans les négociations avec la Démocratie chrétienne en vue d'un « compromis historique » pour participer au gouvernement. A sa gauche, pour la première fois, sont élus six députés du cartel

²⁴ Emmanuel-Pierre GUITTET, Miriam PERIER, « Suspicion et exception », *Cultures et Conflits*, n°58, 2005. [En ligne] URL : <http://conflits.revues.org/index1822.html>, p. 2.

²⁵ Didier BIGO, « Circulation et archipels de l'exception », *Cultures et Conflits*, n°68, 2007 [En ligne] URL : <http://conflits.revues.org/index5173.html>, p. 2.

Démocratie prolétaire (DP) et quatre députés Radicaux. DP regroupe diverses formations de l'extrême gauche et pour la défense des droits de l'homme²⁶, dont une partie de l'organisation *Lotta continua* d'origine *mouvementiste*²⁷, construit sa position politique en se plaçant comme alternative du Parti communiste sur sa gauche et en dénonçant les dérives autoritaires des partis de gouvernement et leur consociativisme. Le Parti radical²⁸, quant à lui, se définit comme un « mouvement libéral, libériste, libertaire, sujet du Parti radical transnational »²⁹ et pendant les années 1970 il est engagé – d'abord de l'extérieur, puis de l'intérieur du Parlement – comme force progressiste sur de nombreuses questions de société : il est à l'origine de nombreuses campagnes incisives en faveur de l'avortement, du divorce, de l'objection de conscience, pour la défense des droits individuels, à côté des féministes, pour le droit à la « libre sexualité », en faveur de la laïcité, de l'anti-prohibitionnisme en matière de drogues, de l'antimilitarisme, de l'euthanasie, etc. Ce parti se distingue par ses positions dénonciatrices du système politique italien, de sa « partitocratie », de son jeu d'alliances et de son clientélisme, et de l'inefficacité des partis traditionnels ; il attaque durement aussi bien la Démocratie chrétienne que le Parti communiste désormais engagé dans le rapprochement avec la DC. Les Radicaux occupent ainsi une position contestataire à l'intérieur du champ politique et utilisent les règles mêmes du jeu parlementaire pour livrer bataille : contre les lois « liberticides » ils sont à l'origine de deux initiatives de référendum, dispositifs qu'ils utilisent comme de véritables instruments de débat public,

²⁶ Pour les élections régionales de 1975, le Parti Socialiste Italien d'Unité Prolétaire (Psiup, qui devient Parti d'unité prolétaire pour le communisme-PdUP), Avant-garde Ouvrière (AO) et le Mouvement des travailleurs pour le socialisme (MLS) se présentent avec le cartel électoral Démocratie prolétaire, auquel s'ajoutent d'autres formations mineures au niveau local comme l'Organisation communiste marxiste-léniniste, la Ligue communiste révolutionnaire IVème Internationale, la Ligue des communistes. Pour les élections politiques de 1976, *Lotta continua* rejoint également la coalition, malgré les controverses internes au PdUP, divisé concernant son entrée. La coalition obtient 1,5% des votes aux élections de 1976 avec 6 députés élus, trois du PdUP (Lucio Magri, Eliseo Milani e Luciana Castellina), un de LC (Mimmo Pinto) et deux de AO (Massimo Gorla e Silverio Corvisieri). En 1978, DP se transforme en parti, dans lequel convergent l'aile minoritaire du PdUP, la majorité d'AO, et la Ligue des communistes. DP devient le noyau central de la nouvelle liste électorale Nouvelle gauche unitaire (NSU), pour les élections de 1979 auxquelles elle obtient seulement 0,8 % des votes et aucun député élu alors que le PdUP seul obtient 1,4% et 6 sièges à la Chambre des députés.

²⁷ Provenant du *mouvement*, mot qui en Italien est communément utilisé pour désigner l'ensemble des organisations, groupes, mouvements politiques à l'extérieur du champ politique.

²⁸ Le parti Radical a ses racines dans la tradition des radicaux du XIXème siècle et de l'héritage culturel du Risorgimento, laïc, anticlérical et libéral. Créé en 1955 sous le nom *Partito radicale* dei democratici e dei liberali italiani, à la suite d'une scission de la gauche du *Partito liberale italiano*. A partir de 1989, les radicaux se retirent de la scène parlementaire pour demeurer dans le secteur socioculturel ; en 1992 la liste électorale associée est la Lista Marco Pannella (lista Emma Bonino pour les européennes) et à partir de 2001, le parti prend le nom de Radicaux italiens.

²⁹ Du site web du parti : www.radicali.it.

notamment pour l'abrogation de la loi Reale et de la loi Cossiga ; ils ont par ailleurs souvent recours à l'obstruction des débats au Parlement, méthode considérée comme un moyen de suspendre le vote afin de laisser le temps d'ouvrir un débat public d'envergure et éventuellement d'organiser une consultation populaire.

Lorsque l'on s'attarde sur les débats parlementaires, sur les projets et propositions de loi présentés à la Chambre on constate que les seules oppositions aux mesures d'urgences viennent d'une part de l'extrême gauche – Démocratie prolétaire (PdUP-DP) et Parti radical –, de la Gauche indépendante, de moins en moins du PCI, et de l'autre, de l'extrême droite. Aussi bien DP que PR sont les partis de gauche qui se posent, du fait de leur idéologie, de leurs racines et de leurs actions, en alternative au système établi de pouvoirs et de négociations, alors que la Gauche indépendante a toujours contesté les lois d'urgences et affirmé sa position en faveur de la protection des droits et garanties constitutionnels. Les élus de la Gauche indépendante, comme Lelio Basso, Carlo Galante Garrone et Stefano Rodotà³⁰ soulèvent à plusieurs reprises le problème de l'inconstitutionnalité de ces lois et critiquent fortement la thèse dominante dans le champ politique selon laquelle lors de l'enlèvement d'Aldo Moro les structures étatiques, les services d'ordre et d'information n'étaient pas préparés et ont été surpris par les événements. Stefano Rodotà affirme au contraire que les instruments législatifs à ce moment-là étaient déjà en place, et que ce qui a été inefficace a été la coordination des services et la politique des appareils, car « le durcissement de la législation est un succédané d'une politique des appareils »³¹. Les élus de la Gauche indépendante critiquent en outre l'approche de la question de la criminalité politique en termes exclusivement répressifs et dénoncent la collusion entre les services d'Etat et le « terrorisme noir »³², ainsi que la création de prisons de haute sécurité qui conduit à la généralisation du régime de détention différencié. Stefano Rodotà et d'autres députés du

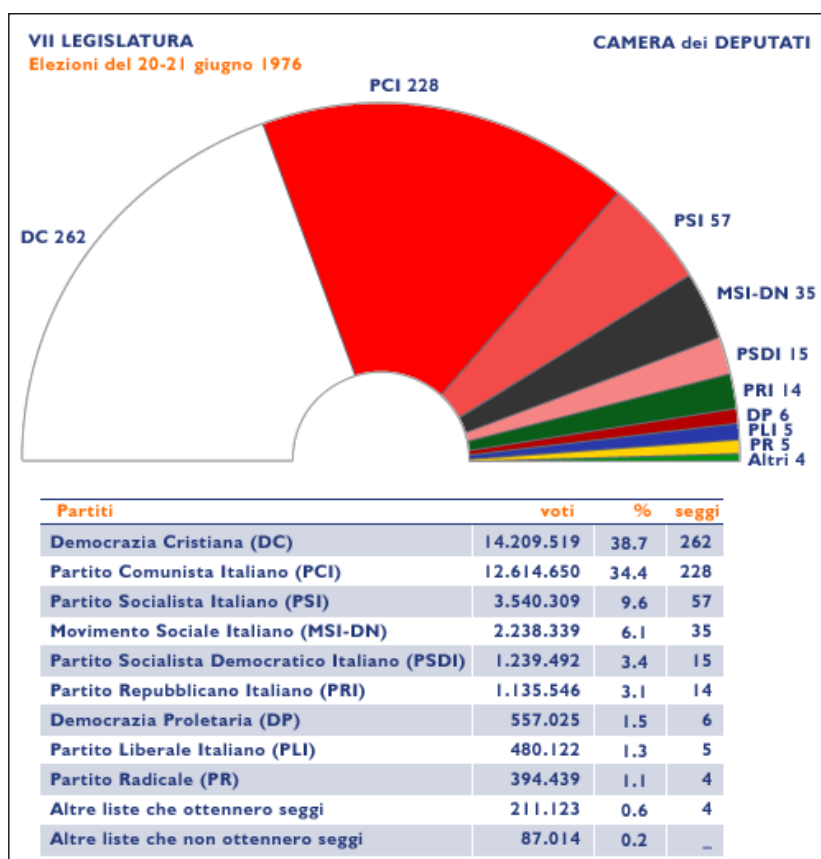
³⁰ Stefano Rodotà est juriste, professeur universitaire de droit civil et homme politique. Elu pour la première fois sur une liste indépendante liée au PCI en 1979, il fait partie de la commission des Affaires constitutionnelles. Il est réélu sur les listes de la Gauche indépendante en 1983. A la naissance du PDS en 1991, il en est le premier président ; en 1992 il est élu député PDS, mais ne se présente pas aux élections de 1994. A partir de cette date, il se retire de la vie politique et retourne à son poste de professeur de droit civil à l'université de Rome où il s'occupe activement des questions liées aux droits et la technologie. Entre 1997 et 2005 il a été élu président de l'Autorité garantissant la protection des données personnelles, autorité administrative instituée en 1996.

³¹ Stefano RODOTA, « La risposta dello stato al terrorismo : gli apparati », art. cité, p. 80.

³² Dans son article il rappelle que Giuseppe Parlato, chef de la police et Guido Zecca, responsable des services d'escorte, ont donné des réponses complètement fausses aux interrogations de la commission parlementaire sur l'homicide d'Aldo Moro.

même groupe, ouvertement rangés du côté de la défense des garanties constitutionnelles, présenteront des propositions de loi pour l’abrogation de certaines mesures d’urgence à partir de juillet 1980.

Le PCI, dans les débats parlementaires autour des « lois antiterroristes » adoptées entre 1977 et 1979, demeure plutôt silencieux : sa « découverte » de l’origine communiste des BR et sa forte condamnation, ainsi que sa position de coopération avec le gouvernement – comme nous le verrons plus en détail – le conduisent à soutenir les lois d’urgence et à s’unir au « front de la fermeté »³³. A partir de 1979, lorsque le parti est de nouveau exclu du gouvernement et que les consultations montrent un affaiblissement électoral, sa position unitaire commence à se fêler.



Graphique 3 : Composition de la Chambre des députés entre 1976 et 1979
Source : www.camera.it

A l’autre bout de l’échiquier, les députés du Mouvement social italien-Droite

³³ Lors de l’enlèvement d’Aldo Moro, au sein du champ politique se dessinent deux positions : celle du « front de la fermeté » qui inclut la DC, le PCI et plus généralement les partis du gouvernement et qui s’oppose à toute éventualité de négociation avec les BR ; l’autre position, qui est notamment celle du PSI, est prête à prendre en considération toutes les possibilités qui permettent de sauver Aldo Moro.

nationale (MSI-DN)³⁴ ne votent pratiquement jamais en faveur de lois d'urgence à la fois en raison de leur position d'opposition et d'exclusion du gouvernement, mais aussi en raison des propositions alternatives de loi qu'ils présentent – principalement l'instauration de l'état de guerre et le rétablissement consécutif de la peine de mort.

Les débats sont caractérisés du côté des promoteurs et défenseurs de la loi par un registre discursif qui mêle impératifs politiques – la défense de l'Etat, de la démocratie, la sécurité des citoyens, etc. – et injonctions morales – gravité de la situation, invocation de l'opinion publique, nécessité de revenir sur le « laxisme » de la période précédente. Les intervenants aux débats des différents partis sont généralement des spécialistes du droit (aussi bien à gauche qu'à droite) : toutefois, le registre technico-juridique est mobilisé le plus souvent par les groupes qui s'opposent aux différentes lois, alors que les promoteurs mobilisent quant à eux un registre plutôt moral.

B/ Les mesures de la lutte contre le « terrorisme »

Dans la législation d'urgence « antiterroriste » s'insèrent également les dispositifs qui, tout en n'étant pas affirmés comme tels, servent indirectement la répression de la conflictualité sociale et témoignent de la ferme et rapide réaction des législateurs au fur et à mesure des événements et des actions des groupes armés. En 1977, deux lois « mineures » sont approuvées : elles constituent des dispositifs supplémentaires de répression et traduisent l'évolution de la conflictualité sociale et politique. La loi n°296 du 7 juin 1977, par exemple, permet la suspension des termes de détention préventive dès lors que sont suspendus ou reportés les débats judiciaires si un cas dit de « force majeure » empêche la formation de collèges des juges et l'exercice de la défense : cette nouvelle mesure est directement liée aux événements qui ont lieu à

³⁴ Le Mouvement social italien (MSI) est un parti politique d'extrême droite néofasciste, créé en 1946 après l'interdiction du parti fasciste et à l'initiative de certains anciens de la République de Salò et d'autres proches des dirigeants fascistes. Il prend le nom de *Movimento sociale italiano - Destra nazionale* en 1972. Pendant toute la 1^{ère} République, il a été exclu des coalitions gouvernementales et a été marginalisé au sein du champ politique. Après le scandale *Mains propres* et l'effondrement de nombreux partis politiques lors du congrès de Fiuggi de 1995, le parti subit une scission qui donne naissance d'une part au parti d'Alliance Nationale sous l'égide de Gianfranco Fini, qui se présente comme droite libérale ou modérée, et, d'autre part, au parti de Mouvement Social – Flamme tricolore, parti qui confirme ses positions à l'extrême droite.

Turin lors du procès des chefs historiques des Brigades rouges³⁵. La loi n°533 du 8 août 1977, de son côté, met au point de nouvelles dispositions en matière d'armes et d'ordre public. Elle instaure une discipline particulière pour la saisie judiciaire d'immeubles ou d'appartements suspectés d'être de possibles « tanières »³⁶ de militants clandestins.

En outre, suite aux nombreuses évasions de prisonniers politiques³⁷, le 4 mai 1977, un décret interministériel est adopté par lequel les ministres de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur confient à un officier des carabinieri, le général Carlo Alberto Della Chiesa, la coordination du service de sécurité extérieure des instituts pénitentiaires, avec de larges pouvoirs en matière d'initiative et de contrôle dans la lutte contre les évasions.

1. Le « décret antiterroriste » de mars 1978

Le décret n°59 du 21 mars 1978, « Normes pénales et procédurales pour la prévention et la répression de crimes graves », autrement appelé « décret antiterroriste », est adopté cinq jours après l'enlèvement d'Aldo Moro par les Brigades rouges et demeure la norme par excellence de l'« urgence antiterroriste ». Converti en loi (n°191) le 18 mai de la même année, dans la foulée de l'homicide du parlementaire démocrate-chrétien, l'objectif majeur du texte est de faciliter l'activité des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire dans leur travail de prévention et de répression de la violence armée. Deux nouveautés majeures y apparaissent : tout d'abord, la figure délictueuse expressément créée de « séquestration de personne à des fins terroristes ou subversifs » et, ensuite, l'introduction d'une remise de peine potentielle pour ceux qui

³⁵ Le procès contre les fondateurs de Brigades rouges, ou « noyau historique », débute en mai 1976 à Turin et se termine deux ans après en juin 1978. Pendant cette période, les Brigadistes mettent en œuvre des stratégies visant à empêcher le déroulement du procès : le refus de reconnaître la légitimité du tribunal et du procès se traduisait aussi bien par des déclarations politiques lues à l'ouverture des débats que par le refus de nommer des avocats, le rejet des avocats nommés d'office, l'usage d'intimidations et de menaces à l'encontre des défenseurs. Le procès subit de nombreux reports et suspensions en raison de la difficulté à trouver des avocats d'abord, par la difficulté à réunir le jury populaire en raison des intimidations et à la suite de l'homicide par les BR de l'avocat Fulvio Croce qui avait accepté d'assumer leur défense, ensuite.

³⁶ Le mot italien *covo*, « tanière », était généralement utilisé pour désigner les bases et les abris secrets des militants clandestins.

³⁷ En 1974, le nombre des évasions s'élève à 211, en 1975 à 286, en 1976 à 378 et en 1977 à 447. Ces données, publiées dans le livre de Niccolò Amato, *Oltre le sbarre*, ne distinguent pas les évasions « politiques » des évasions communes ; le nombre des évasions politiques est néanmoins très important. A titre d'anecdote, nous rappelons les « évasions d'amour » : celle de Renato Curcio de la prison de Monferrato en 1975, réalisée par un commando guidé par sa compagne Mara Cagol (tous Brigades rouges) et celle de Susanna Ronconi, libérée par son compagnon Sergio Segio et d'autres du groupe *Prima Linea* en 1982 de la prison de Rovigo. Cf. Niccolò AMATO, *Oltre le sbarre*, Milan, Mondadori, 1990.

agissent, en se dissociant des autres, pour la libération de la personne séquestrée. Est ainsi inaugurée une nouvelle stratégie qui mise sur le fractionnement interne des groupes et qui vise à en rompre l'apparente unité et la solidarité : c'est cette stratégie qui caractérisera toute la législation suivante en matière de « terrorisme ». L'élargissement des pouvoirs des organes d'enquête vise également à favoriser les rapports entre les différents organes judiciaires, et entre autorité judiciaire et autorité politique. Le ministre de l'Intérieur est ainsi autorisé à demander à l'autorité judiciaire les copies des actes de la procédure et des informations écrites sur leur contenu, ce qui représente, malgré la possibilité du juge de refuser la requête, une dérogation au principe du secret de l'enquête judiciaire et de non interférence entre pouvoir exécutif et judiciaire.

L'importance et l'impact de cette loi, ainsi que les critiques qu'elle a suscitées, méritent que l'on s'attarde sur les débats et le processus parlementaires qui ont conduit à son approbation. Le rapport introductif lors de la présentation du projet de conversion du décret en loi à la Chambre met l'accent sur l'« urgence [...] perceptible par la rapide aggravation de la situation » et souligne le besoin de rééquilibrage des pouvoirs de préservation de l'Etat et des droits individuels, en affirmant que l'ouverture vers la protection des droits de la personne a été trop grande et que la grave situation que le pays vit est aussi une cause de ce « laxisme ».

« La réalité de la dernière décennie a vu le progressif démantèlement, avec une légèreté dont aujourd'hui nous évaluons la gravité, de nombreuses normes de notre système pénal, selon une perspective de progressive exaltation des droits individuels et un affaiblissement parallèle des droits et pouvoirs collectifs, en créant une situation de considérable déséquilibre qui a objectivement favorisé la criminalité »³⁸.

Le texte accuse toutes les forces politiques institutionnelles qu'il rend responsables de cette « dérive » : les unes parce qu'elles se trouvent « en cohérence avec le dessein tendant à la déstabilisation des structures étatiques » et avec l'« utopie libertaire », les autres pour leur « préoccupation de donner un plus large espace aux luttes sociales », et d'autres encore pour leurs « preuves de faiblesse pour sauver un certain cadre politique »³⁹.

³⁸ Rapport de la Deuxième commission permanente, Affaires intérieures, pour la présentation du projet de loi à l'initiative du ministre de la Justice Bonifazio, du ministre de l'Intérieur Cossiga, du ministre des Finances Malfatti, du ministre du Trésor Pandolfi, du ministre des Télécommunications Gullotti exposé par Emidio Revelli (rapporteur) à la Chambre des députés le 24 avril 1978.

³⁹ *Ibid.*

« *Le drame que nous vivons aujourd'hui atteint des niveaux d'exceptionnelle gravité, il est également le fruit de ces décisions, de ces erreurs, de ces faiblesses et il n'y aura de salut pour la République que si les forces politiques acquièrent pleinement le sens de la nécessité de rééquilibrer cette situation par une substantielle inversion de tendance* »⁴⁰.

La lecture des débats parlementaires pour la conversion en loi du décret offre un aperçu assez clair des positions au sein du champ politique : un rejet ferme de la part de l'extrême gauche (DP), des Radicaux et de la Gauche indépendante, qui défendent les droits et libertés des citoyens et des inculpés, un registre alarmiste et moral des représentants de la DC et du PCI, enfin le ton « guerrier » de l'extrême droite.

Lelio Basso (Gauche indépendante) lors de son intervention au Sénat réaffirme l'opposition du groupe aux lois qui contredisent les principes constitutionnels et qui sont selon lui destinées à se solder par un échec comme la loi Reale ; il invite au contraire à mener des politiques qui interviennent sur les causes en amont du « terrorisme » :

« Si nous voulons récupérer et ramener à la démocratie cette partie trop large d'opinion qui entoure les Brigades rouges, probablement celle qui rend possible que les Brigades rouges accomplissent les crimes en cours, nous devons nous engager beaucoup plus dans la lutte en utilisant les méthodes de la démocratie qui possède des armes largement plus efficaces que celles que nous sommes en train de préparer ici. [...] Principalement nous devons travailler sur le terrain de la recherche et de l'élimination des causes du terrorisme qui ne serait pas né si nous avions créé en Italie les bases d'une coexistence civile telle qu'elle était prévue par notre constitution. [...] Mais c'est justement pour les liens d'amitié que depuis plus de trente ans j'ai avec Aldo Moro, depuis que sur les bancs de la constituante nous écrivions ensemble ces mêmes articles de la première partie de la Constitution sur les droits de liberté qui aujourd'hui me semblent menacés par nos propres lois ; dans l'esprit d'un hommage à cette ancienne amitié, je dois m'acquitter d'un devoir de conscience »⁴¹.

Le Parti radical quant à lui dénonce les pouvoirs discrétionnaires octroyés par le texte à la police dans la désignation du suspect, conteste l'ambiguïté de la formulation de la loi et insiste sur la priorité de garantir le respect constitutionnel des droits et libertés des citoyens, en soulignant le danger, l'inutilité et l'inconstitutionnalité de la possibilité d'arrêter et retenir un citoyen jusqu'à 24 heures pour un simple contrôle d'identité. Ce qui est « grave » pour les représentants de ce parti, c'est le fait de légitimer *a priori* les soupçons du policier ; ils s'opposent ainsi à la conception d'une « raison d'Etat » supérieure aux libertés : « il n'est pas vrai que certaines garanties constitutionnelles peuvent être mises de côté parce qu'il existe une raison d'Etat supérieure, parce que

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Lelio Basso, discussion au Sénat, séance du 19 avril 1978. Compte-rendu disponible en ligne : <http://www.senato.it/service/PDF/PDFServer/BGT/332019.pdf>

nous sommes dans un moment d'urgence »⁴². Emma Bonino, députée radicale, insiste sur la nécessité de connaître les phénomènes pour pouvoir les contraster et donc met en avant le besoin de donner la priorité aux enquêtes plutôt que sanctionner et réprimer directement tout ce qui pourrait paraître suspect aux forces de l'ordre ; elle souligne en outre la violation des droits du citoyen que le texte de loi implique. Du même parti, le député Marco Pannella⁴³ critique l'article 4 qui prévoit la possibilité pour le ministre de l'Intérieur de demander aux juges des informations sur les enquêtes, dénonce les interférences entre pouvoirs qui peuvent freiner le cours de la justice et créer des connivences douteuses : il mentionne clairement les enquêtes sur le massacre de Piazza Fontana, pointe la lenteur institutionnelle qui pendant trente ans n'a pas été capable d'appliquer la norme de la Constitution prévoyant que la police judiciaire soit dépendante de la magistrature. Avec un ton très dur, le député radical pointe l'attitude « effrontée » du gouvernement dans sa volonté de remettre en question la séparation des pouvoirs par la possibilité de contrôle qu'il s'octroie sur le pouvoir judiciaire, il conteste de façon véhémement la loi Reale de 1975 et la stratégie de l'exécutif tendant à résoudre la conflictualité sociale par la répression et la réduction des droits et des libertés et pointe les liens possibles entre appareils d'Etat et poseurs de bombes fascistes :

« Qu'est ce que nous faisons si ce n'est confier clairement et officiellement à des coupables présumés pour des faits extrêmement graves, de l'intérieur de l'Etat, de contrôler pas après pas la détermination de la vérité et de la justice en train de se faire ? »⁴⁴.

Pannella ne manque pas non plus de critiquer la gauche parlementaire en affirmant qu'il

⁴² Emma Bonino (Parti Radical), discussion à la Chambre des députés, séance du 10 mai 1978. Comptes-rendu disponible en ligne :

<http://legislature.camera.it/dati/leg07/lavori/stenografici/sed0281/sed0281.pdf> . Parmi les fondateurs du Centre d'information sur la stérilisation et l'avortement, Emma Bonino se présente pour la première fois aux élections en tête de liste du Parti Radical en 1976 et est élue avec trois autres militants du même parti. En 1979 elle est élue au Parlement européen. Outre la campagne en faveur de la légalisation de l'avortement, elle a promu différentes campagnes pour les droits de l'homme, pour l'établissement d'une cour pénale internationale, contre les mines et armes non conventionnelles, pour la libéralisation des drogues légères, les droits des détenus, etc. Elle est députée dans des listes liées aux radicaux entre 1978 et 1986 et entre 1992 et 2006 ; ministre aux politiques européennes entre 2006 et 2008 et sénatrice depuis 2008, élue sur les listes du PD.

⁴³ De formation juridique, Marco Pannella fait partie des fondateurs du Parti Radical italien en 1955. Il est élu une première fois député en 1976 et réélu en 1979, en 1983 et en 1987. Il a mené de nombreuses batailles sur des questions de société comme le divorce, l'avortement, les drogues douces, amnisties, etc. et est connu pour ses méthodes de lutte non violente (grèves de la faim et de la soif, sit-in, désobéissance civile, etc.) pour lesquelles il a également encouru des poursuites judiciaires. Au mois d'avril 2011, à l'âge de 81 ans, il entame une énième grève de la faim pour protester contre le surpeuplement des prisons italiennes et en faveur d'une mesure générale d'amnistie.

⁴⁴ Marco Pannella (Parti Radical), discussion à la Chambre des députés, séance du 10 mai 1978.

serait impensable pour un Parti Socialiste ou Communiste de voter ce genre de normes lors d'un congrès : il conteste donc ouvertement la position du PCI de collaboration avec le gouvernement. D'autres députés radicaux interviennent contre le projet de loi, tout comme des représentants de Démocratie prolétaire. Mimmo Pinto⁴⁵ (DP), dans son discours, met en avant la nécessité de comprendre les raisons du terrorisme plutôt que de se borner à le réprimer, dénonce l'inutilité des lois pour la lutte contre le « terrorisme » parallèlement à leur dangerosité pour la démocratie et pour les travailleurs qui luttent politiquement sans être des « terroristes ».

A l'aile droite de l'hémicycle, le Mouvement social italien et le Parti Libéral prennent la défense de la loi. Toutefois le MSI se déclare critique vis-à-vis du projet, car il l'estime trop peu incisif et invoque le rétablissement de la peine de mort face à la « tragédie italienne de l'ordre public » suscitée par le « laxisme passé ». Pour les députés de droite, « la saison de l'ordre public doit être la saison des opérations de police »⁴⁶ : Franco Franchi (MSI) défend le « code Rocco »⁴⁷ qui représente à ses yeux un « symbole de liberté » car il excluait la possibilité de punir les intentions alors que la loi débattue, elle le fait. En citant les communiqués des Brigades rouges et leur affirmation d'être « en guerre contre l'Etat », il propose donc de déclarer l'Etat de guerre et de rétablir par conséquent la peine de mort :

« Il existe la possibilité (juridique) de déclarer l'Etat de guerre intérieure [...] avec cette norme a lieu l'application de la loi pénale militaire de guerre, qui prévoit la juridiction de tribunaux militaires de guerre et les peines relatives jusqu'à la peine de mort. Celle-ci est une proposition concrète, constitutionnelle, alternative à une norme faussement antiterroriste ! »⁴⁸.

Les députés du PCI, de leur côté, participent très peu aux débats. Lors de son intervention, le député communiste Ugo Spagnoli⁴⁹, avec un ton plein de pathos, défend le texte comme un « instrument utile et efficace pour une défense ferme de la République, pour combattre à fond, en démocratie avec les moyens de la démocratie, ceux qui veulent détruire la démocratie et la vie commune civile » et se déclare, avec

⁴⁵ Militant de LC, il est le seul des candidats du groupe à être élu ; il est député DP entre 1976 et 1983.

⁴⁶ Franco Franchi (MSI), discussion à la Chambre des députés, séance du 10 mai 1978. Avocat, Franco Franchi a été député du MSI-DN entre 1963 et 1992 ; pendant une courte période il fait partie du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) en tant que membre nommé par le gouvernement.

⁴⁷ Le « code Rocco » est le code pénal adopté en octobre 1930 sous le fascisme et qui prend le nom du juriste Alfredo Rocco. Ce code n'a jamais été remplacé et est toujours en vigueur en Italie, bien qu'il ait subi au fil du temps de nombreuses modifications.

⁴⁸ Franco Franchi (MSI), discussion à la Chambre des députés, séance du 10 mai 1978.

⁴⁹ Avocat, ancien résistant, député communiste entre 1963 et 1986, il était membre de la commission justice de la Chambre entre 1963 et 1967 et entre 1972 et 1979.

son groupe, favorable à une rapide approbation de la loi. Les socialistes suivent la même ligne, affirment l'utilité de l'instrument et lui apportent leur soutien. Par la suite, Emma Bonino (Parti radical) reprend la parole pour répondre à d'autres députés en affirmant que « nos appareils manquent d'instruments législatifs », poursuivant son intervention pendant des heures afin de bloquer le débat et reporter le vote.

Les séances des jours suivants sont également fort animées et confirment les positionnements contraires à la loi des ailes extrêmes de l'hémicycle. Ainsi, la Démocratie prolétaire et le Parti radical présentent d'innombrables amendements visant à la réduction des peines fixées par le décret, tout comme l'élimination de la possibilité de sanctionner la préparation des actes et les intentions plutôt que les actes accomplis. Le MSI, de son côté, dépose des amendements afin d'augmenter certaines peines ; en faisant appel aux « victimes »⁵⁰, il exprime également son opposition au principe de réduction des peines pour les collaborateurs, mais aussi à l'aggravation de la sanction pour des fins subversives ou en cas de séquestration.

Lors de la séance du 13 mai, le président du conseil démocrate chrétien Giulio Andreotti⁵¹ annonce la décision du gouvernement de soumettre à la « question de confiance »⁵² l'adoption de la loi. Cette stratégie politique vise essentiellement à contourner les obstructions de l'opposition et à contraindre l'adoption de la loi sans amendements avec votation par appel nominal (ce qui permet également de réduire l'éventualité de « franc-tireur »). La loi est approuvée le 16 mai avec 27 voix contre – soit l'ensemble des députés du MSI (17)⁵³, du Parti d'unité prolétaire-Démocratie

⁵⁰ « Qui paiera alors pour le drame et la tragédie vécus par le séquestré et sa famille ? » questionne ainsi Franco Franchi du MSI. Juriste de formation, il se déclare également contre les « aberrations judiciaires » contenues dans la loi, affirme l'inconstitutionnalité de certaines normes et met en garde contre la pérennisation de l'urgence. Franco Franchi (MSI), discussion à la Chambre des députés, séance du 11 mai 1978.

⁵¹ Giulio Andreotti est l'un des plus importants hommes politiques italiens depuis l'institution de la République. Etudiant, il entre dans les associations catholiques et il est déjà représentant DC lors de la constituante. Depuis 1948, il est élu sans discontinuer au Parlement, il occupe de nombreuses fois le rôle de Ministre et sept fois celui de Président du conseil (entre 1972 et 1992). Au moment des débats parlementaires que nous analysons, il est Président du conseil et ministre *intérimaire* de l'Intérieur. Aujourd'hui il est sénateur à vie.

⁵² La « question de confiance » est une institution parlementaire italienne réservée au gouvernement et qui lui permet de poser la confiance sur une loi ou un amendement en qualifiant l'approbation de cette norme de fondamentale pour son action politique. De son approbation dépend donc la permanence du gouvernement. C'est une stratégie qui permet au gouvernement de re-souder la majorité qui le soutient ou d'éviter les francs-tireurs. Avec la confiance, les amendements tombent et la loi est adoptée en l'état. En cas de rejet, le gouvernement, n'ayant plus la confiance du Parlement, présente sa démission.

⁵³ Au cours de la même séance, le MSI avait en effet présenté une proposition de loi concurrente pour l'instauration de l'état de guerre, de tribunaux de guerre et de la peine de mort – c'est-à-dire l'application de l'art. 217 du « Texte unique de la sécurité publique » - la Constitution d'un corps spécial antiterroriste

prolétaire (6) et du Parti radical (4) – sur 552 présents et trois abstentions⁵⁴ : la loi est donc approuvée par tous les acteurs centraux du pouvoir politique et rejetée par ceux qui en sont aux marges.

2. Le « décret Cossiga » contre le « terrorisme » et pour la protection de l'ordre démocratique

Le deuxième décret expressément adopté pour la lutte « antiterroriste » est celui du 15 novembre 1979 n°625 intitulé « Mesures urgentes pour la protection de l'ordre démocratique et la sécurité publique », communément appelé « décret Cossiga » du nom du Président du Conseil qui le promeut. Il est converti en loi (n°15) le 6 février 1980. Toute la législation postérieure à la loi de 1978, et particulièrement ce décret – durcit et renforce la loi n°152 de 1975, concernant l'incrimination des actes préparatoires et la réintroduction du « soupçon fondé ».

Le décret, ainsi que la loi qui en découle, visent de façon explicite la défense des institutions. Il intervient en effet après une longue période de violence politique : les trois années 1977-78-79 enregistrent le plus grand nombre d'actions violentes, attentats à des biens et à des personnes, selon le rapport de Mauro Galleni⁵⁵.

Au niveau pénal, le décret crée deux nouvelles figures criminelles, celle d'« association avec finalité de terrorisme et de subversion de l'ordre démocratique » et celle

confié à un commandant militaire qui regroupe les membres des forces de l'ordre, en les dotant de pouvoirs étendus et sous la direction immédiate du président du conseil. Giulio Andreotti les invite à retirer cette proposition : le gouvernement considère qu'il n'y a pas d'éléments suffisants pour déclarer l'état de guerre et il existe déjà un service chargé de l'information et de la répression, le SISDE. Chambre des députés, séance du 16 mai 1978. Compte-rendu disponible en ligne : <http://legislature.camera.it/dati/leg07/lavori/stenografici/sed0286/sed0286.pdf>

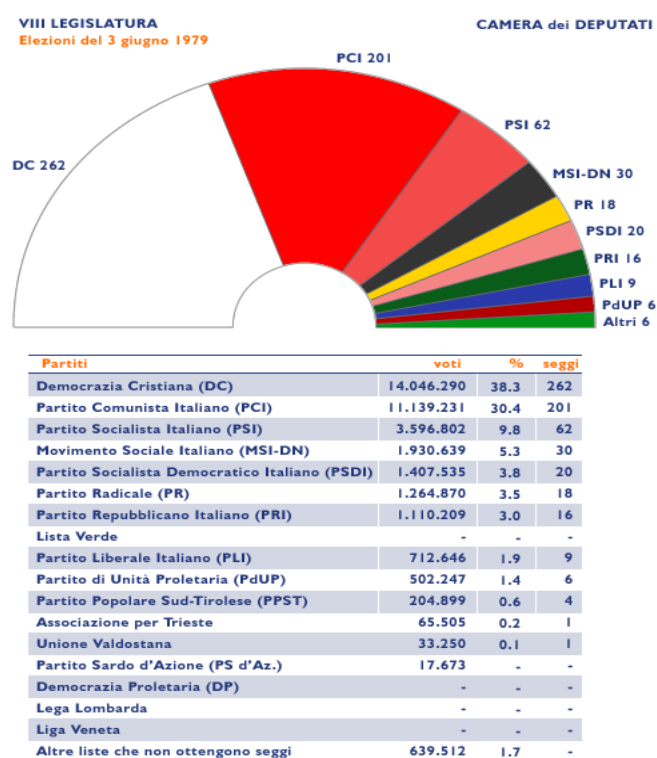
⁵⁴ Chambre des députés, séance du 16 mai 1978. Compte-rendu disponible en ligne : <http://legislature.camera.it/dati/leg07/lavori/stenografici/sed0286/sed0286.pdf>

⁵⁵ Au cours de l'année 1978, on enregistre 1862 attentats à des biens, 781 actions violentes, 38 morts, 44 blessés dans des agressions ; au cours de l'année 1979, 1766 attentats à des biens, 289 actions violentes, 36 morts et 48 blessés. En 1980, on constate une forte baisse des violences, très probablement due à la vague d'arrestations qui a lieu entre 1979 et 1980. Cf. Mauro GALLENi, *Rapporto sul terrorismo*, Milan, Rizzoli, 1981. Voir en particulier le tableau p. 49. Le « rapport sur le terrorisme » est une initiative du Parti Communiste (Section problèmes de l'Etat de la direction du parti) qui cherche à combler l'absence de documentation détaillée sur le « terrorisme ». L'étude est confiée par le PCI à Mauro Galleni, ancien résistant, inscrit à l'*Associazione Nazionale Partigiani Italiani* (ANPI) dont il est secrétaire national en 1981 et inscrit au PCI depuis la libération. Cet ouvrage, outre le souhait de mettre à disposition d'un large public une documentation approfondie sur le phénomène, traduit, comme le souligne Ugo Pecchioli, sénateur piémontais du PCI, dans la préface, une position précise du parti : « cette recherche s'inscrit dans l'engagement mis par le PCI dans la lutte contre le terrorisme, pour sauvegarder la légalité républicaine sur la voie d'une régénération aujourd'hui plus urgente que jamais de la vie publique italienne », cf. Mauro GALLENi, *Rapporto sul terrorismo*, *op. cit.* p. 5.

d'« attentat avec finalités terroristes ou de subversion » et introduit des aggravations de peine, sans possibilité d'application de circonstances atténuantes en cas d'accusation de « terrorisme ». De nouveaux pouvoirs sont dévolus aux organes de police – capacité à procéder à la garde à vue de toute personne et possibilité d'opérer des perquisitions, même d'un ensemble d'immeubles, sans autorisation judiciaire préalable en cas d'urgence.

La conversion en loi est présentée à l'Assemblée conjointement par le président du Conseil Cossiga (DC), le ministre de la Justice Morlino (DC) et le ministre de l'Intérieur Rognoni (DC) le 14 janvier 1980.

A peu près les mêmes divisions que sur la loi de 1978 se retrouvent deux ans plus tard au sein d'un Parlement qui, après les élections de 1979, voit sa composition majoritaire presque inchangée : la DC demeure le premier parti avec le même nombre de députés, le PCI reste second mais perd 27 députés, alors que le Parti radical passe de 6 à 18 députés et le PduP, séparé de DP, compte six députés. Les discours, les argumentaires et les stratégies concernant les débats sur les lois d'urgence sont très similaires, mais les oppositions se sont alors exacerbées.



Graphique 4 : Composition de la Chambre des députés entre 1979 et 1983
Source : www.camera.it

Ainsi le MSI, le Parti radical, le groupe Mixte⁵⁶ et le Parti d'unité prolétaire (PdUP-DP) s'alignent contre la loi tandis que le Parti Communiste, à l'exception de deux députés et malgré les critiques de certains députés, se range en faveur de la loi. Les Radicaux redéployent leur stratégie d'obstruction lors des débats et présentent quelques 7500 amendements accompagnés de discours des heures durant.

« En 81, je crois, j'ai fait la plus grande action d'obstruction parlementaire de toute l'histoire, je crois mondiale, car j'ai parlé d'abord pendant 16 heures, ensuite pendant 18 heures sans interruption contre le décret Cossiga ».

Marco Boato, ancien militant de *Lotta continua*, ancien député PR et Verts⁵⁷

A noter lors de ces débats, les oppositions entre « professionnels du droit » qui se placent à gauche : Stefano Rodotà, juriste de la Gauche indépendante élu aux dernières élections, et Carlo Galante Garrone, ex magistrat et avocat du même groupe, critiquent durement la loi alors même qu'un autre juriste, Luciano Violante⁵⁸, magistrat élu aux dernières élections sur les listes du PCI, assume la position du parti et défend fermement la loi. Si les premiers critiquent les aspects purement répressifs de la législation et la marge de manœuvre trop grande accordée aux forces de l'ordre, le second en souligne l'efficacité dans la lutte contre le « terrorisme » : ce qui se joue dans cette opposition est probablement non seulement une opposition politique mais aussi une opposition entre professionnels du droit qui porte autant sur son interprétation que sur l'expérience et la position professionnelle entre juristes⁵⁹.

⁵⁶ Le groupe Mixte regroupait différents petits groupes politiques comme Gauche Indépendante, Groupe Droits de l'Homme, etc.

⁵⁷ Entretien du 19 novembre 2008 à Rome. Né à Venise en 1944 d'une famille catholique progressiste et antifasciste, il s'inscrit à l'Institut de Sciences de Trento en 1963, où il est l'un des leaders du mouvement étudiant, de la fraction catholique de gauche. Il entre dans le groupe *Lotta continua* en 1969 où il reste jusqu'à sa dissolution. Élu sur les listes du Parti Radical en 1979, il reste au Parlement pendant quatre ans en s'occupant principalement des questions de justice, de « terrorisme » et des prisons. Il fait partie des fondateurs du parti des Verts au début des années 1980 pour lesquels il est élu en 1983 comme conseiller municipal, puis en tant que député en 1987. Il reste au Parlement jusqu'aux élections de 2008 auxquelles il ne s'est pas présenté.

⁵⁸ Luciano Violante est né en 1941 en Ethiopie où son père, journaliste et communiste, avait été contraint par le régime fasciste de s'exiler. Il fait ses études de droit à l'Université de Bari, en 1966 il est reçu au concours de la magistrature et est assigné au tribunal de Turin. A partir de 1970, il enseigne le Droit Pénal à l'Université de Turin, où il est également juge instructeur jusqu'en 1977. Entre 1977 et 1979, il travaille auprès du bureau législatif du Ministère de la Justice et s'occupe principalement de la « lutte antiterroriste ». Il est élu député une première fois en 1979 sur les listes du PCI. En 1983, il devient professeur de droit et procédure pénale et démissionne de la magistrature. Il est réélu député à toutes les élections législatives suivantes, continuant l'évolution majoritaire du PCI (comme élu du Parti Démocrate de Gauche – PDS ; puis Démocrates de Gauche – DS ; aujourd'hui Parti Démocratique – PD). Entre 1980 et 1987, il est responsable des politiques de justice au sein du PCI ; il fait partie de la Commission d'enquête parlementaire sur le cas Moro, à celle sur la Mafia et à d'autres.

⁵⁹ Luciano Violante est magistrat enquêteur. Il a travaillé à Turin avec d'autres magistrats anti-terroristes et pour le gouvernement : son soutien aux lois d'urgence est donc également directement lié à son expérience et à son insertion professionnelle. Stefano Rodotà a fortement critiqué certains aspects de la

Face à la tournure et la teneur des débats à la Chambre, le gouvernement pose très rapidement une nouvelle fois la « question de confiance » et la conversion du décret en loi sans amendements est approuvée le 23 février 1980 avec cinquante votes contraires (deux députés communistes ; vingt-six du Mouvement social italien ; les six députés du Parti d'Unité Proletaire ; sept députés du groupe mixte et neuf du parti Radical) et sept abstentions dont un membre du PCI⁶⁰. Ce résultat confirme le positionnement des groupes à la Chambre sur la question du « terrorisme » et de ses « solutions », ainsi que les clivages qui avaient déjà caractérisé le vote des lois « antiterroristes » précédentes, à l'exception de trois députés communistes qui prennent officiellement et publiquement une position différente de celle de leur groupe. Néanmoins, l'ensemble des députés communistes est moins intransigent, leur discours moins tranchant et plus circonspect concernant cette loi, ce qui est la traduction à la fois du changement de position du parti vis-à-vis du gouvernement – la période du « compromis historique » est finie et le PCI est de nouveau exclu de l'exercice du pouvoir – et résulte aussi de l'affaiblissement électoral enregistré lors des élections de 1979. Le référendum, organisé à l'initiative des Radicaux et d'autres groupes parlementaires pour l'abrogation de la loi Cossiga, ne réussit pas non plus à obtenir une majorité favorable : 85,1% des voix se prononcent contre l'abrogation et 77,4% contre l'élimination de la peine d'emprisonnement à vie.

3. Mesures et dispositifs complémentaires

Dans les années qui suivent, d'autres lois sont adoptées qui, tout en n'étant pas directement des mesures d'urgence, constituent des instruments utilisés contre les groupes clandestins : en font partie la loi n°17 du 28 janvier 1982 contre les associations secrètes et la « loi sur les repentis », votée la même année, que nous analyserons dans le chapitre suivant. Les mesures tendant à octroyer bénéfices et remises de peines pour ceux qui, malgré leur implication directe dans des actions illégales, affichent des comportements en contradiction avec les actes pour lesquels ils ont été condamnés ou qui témoignent d'un regret face au dessein subversif et une prise de distance vis-à-vis

culture judiciaire, amplifiés par la culture de l'urgence notamment chez les magistrats : cf. Stefano RODOTA, « La risposta dello stato al terrorismo : gli apparati », art. cité.

⁶⁰ Chambre des députés, séance du 23 janvier 1980. Compte-rendu disponible en ligne : http://legislature.camera.it/_dati/leg08/lavori/stenografici/sed0103/sed0103.pdf

des organisations d'appartenance, constituent un tournant décisif dans la lutte contre les groupes clandestins armés. Dès le premier dispositif législatif introduisant la figure de « repentir actif » pour les auteurs de crimes avec finalité subversive et « terroriste », on remarque « un traitement absolument favorable derrière lequel il n'était pas difficile de voir une précise volonté législative d'encourager le repentir des auteurs de crimes terroristes », car

« le dispositif ne se limitait pas à établir une plus ou moins importante réduction de peine (selon le schéma typique du code pénal), mais il arrivait même à exclure l'incrimination à condition que ceux-ci fournissent également des éléments de preuve « déterminants pour l'exacte reconstruction des faits et pour l'identification des éventuels complices »⁶¹.

Le repentir et « la collaboration de justice », déjà suggérés dans la loi n°191 de 1978 se systématisent à partir de 1979 et au début des années 1980 : la loi n°304 du 29 mai 1982 ne fait que les mettre en forme légalement et définitivement, non sans discussions et débats autour de la disparité de traitement devant la justice.

Parallèlement à ces décrets et ces lois adoptés pour faire face au conflit social, il est nécessaire de mentionner un autre volet de réformes et de réajustements institutionnels qui ont, eux aussi, affaire avec la répression et la lutte contre la subversion : celui qui concerne les services secrets et de renseignement et les forces de l'ordre. Les restructurations de ces services permettent au pouvoir exécutif – notamment au ministère de l'Intérieur – de maintenir un contrôle sur les enquêtes et sur les décisions concernant l'« anti-terrorisme », malgré l'élargissement de la marge de manœuvre octroyée à la magistrature.

Encadré n°2 : Le réaménagement des services de renseignement pendant les années 1970

A partir de 1974, les services des affaires intérieures subissent des réaménagements importants ; les services de renseignement sont restructurés et des noyaux spéciaux des forces de l'ordre sont créés en particulier entre 1977 et 1979. Après le massacre à la bombe de Piazza della Loggia à Brescia en 1974, Paolo Emilio Taviani, ministre Démocrate Chrétien de l'Intérieur, remplace le service des « Affaires Confidentielles » (*Affari Riservati*) en créant l'« Inspectorat pour l'action contre le Terrorisme » (*Ispettorato per l'azione contro*

⁶¹ Vittorio GREVI, « Sistema penale e leggi d'emergenza: la risposta legislativa al terrorismo », art. cité, p. 46. Vittorio Grevi est juriste, professeur de droit pénal, il a fait partie en tant qu'expert des commissions gouvernementales pour le nouveau code de procédure pénale à plusieurs reprises entre 1974 et 1998 ; en 1978 il a été conseiller en matière juridique du ministre de l'Intérieur Vincenzo Rognoni.

il terrorismo) qu'il confie au préfet Emilio Santillo⁶². Cette structure prend par la suite le nom de « Services de Sécurité », sans subir de grandes modifications, sous le ministre Francesco Cossiga (DC), en 1977. Le préfet Emilio Santillo crée la même année le « Noyau opérationnel central de sécurité » (NOCS – *Nucleo operativo centrale di sicurezza*) de la Police Nationale, corps avec des fonctions spéciales. La loi n°801 du 24 octobre 1977 institue par ailleurs deux nouveaux services de renseignement : le « Service pour les informations et la sécurité démocratique » (*Servizio per le informazioni e la sicurezza democratica* – SISDE) et le « Service pour les informations et la sécurité militaire » (*Servizio per le informazioni e la sicurezza militare* – SISMI), dont la coordination est confiée à un organe dépendant directement du conseil des ministres, le « Comité Exécutif pour les Services d'information et de sécurité » (*Comitato Esecutivo per i Servizi di informazione e sicurezza* – CESIS). Il est intéressant de remarquer que les rapports entre les organes de la police judiciaire et ces services sont fondés sur la base d'une obligation réciproque de fournir renseignements et éléments de preuve. La nécessité de coordonner – et contrôler – cette « collaboration » entre services de renseignements, forces de l'ordre et autorité judiciaire, se traduit par une réorganisation de la « Direction Générale de la police nationale » avec la création par décret ministériel du 31 janvier 1978 voulu par Francesco Cossiga, du « Bureau Central pour les Investigations Générales et les Opérations Spéciales » (*Ufficio Centrale per le Investigazioni Generali e le Operazioni Speciali* - UCIGOS). Ce bureau central s'articule autour de deux divisions locales (*Divisioni Investigazioni Generali ed Operazioni Speciali* – DIGOS ; *Uffici Investigazioni Generali ed Operazioni Speciali* – UIGOS) auxquelles sont attribuées les compétences suivantes : « traitement des affaires relatives aux fonctions de la police de sécurité et de la police judiciaire pour la sécurité de l'Etat et pour la lutte contre le terrorisme et la subversion, également par la coordination de l'activité des organes territoriaux »⁶³. En 1978, est créé le « Groupe d'Intervention Spéciale » (*Gruppo d'Intervento Speciale* – GIS), une branche autonome des carabinieri, ainsi qu'un noyau spécial coordonné par le Général des Carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa⁶⁴ nommé « Coordinateur des forces de police et des agents d'information pour la lutte contre le terrorisme » et dépendant directement du ministre de l'Intérieur.

⁶² Après avoir travaillé à la préfecture de Rome, il est nommé préfet de Reggio Calabria où, en 1970, il est appelé à gérer les forces de police pendant la « révolte de Reggio ». Sur la révolte de Reggio voir Luigi AMBROSI, *La rivolta di Reggio. Storia di territori, violenze e populismo nel 1970*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009.

⁶³ Décret interministériel du 28 janvier 1978, cité dans Stefano RODOTA, « La risposta dello stato al terrorismo : gli apparati », art. cité, p. 86.

⁶⁴ Fils d'un officier des carabinieri, Carlo Alberto Dalla Chiesa devient carabinière en 1942. Refusant de donner la chasse aux partisans, il est poursuivi par les nazis et entre donc en clandestinité. A partir de 1943, il participe à la Résistance. Dans l'après-guerre, il est affecté au Sud d'Italie où, inscrit à l'université, il obtient une maîtrise en droit et une en science politique. Entre 1966 et 1973, il est à Palerme où il se retrouve à la tête d'une division anti-mafia. En 1974, suite à sa promotion au grade de général, il est envoyé au Piémont et à Milan où il s'occupe d'« antiterrorisme » pendant plusieurs années en coordonnant différents noyaux et services spécifiques. En 1982, promu vice-commandant des carabinieri, il est nommé préfet à Palerme et revient s'occuper des problèmes mafieux. Il est tué par un attentat quelques mois après son arrivée.

Section 3 : REFORME PENITENTIAIRE, REGIMES DE DETENTION ET DIFFERENCIATION

Le troisième volet des lois adoptées pour affronter l'«urgence terroriste» concerne l'institution pénitentiaire. Une attention particulière doit en effet être portée à la question de la détention et des prisons car elle permet, d'une part, de comprendre l'impact de la diversification des régimes de détention sur la rupture individuelle des militants avec les groupes armés, le désengagement personnel et la progressive désagrégation des organisations d'extrême gauche ; d'autre part, elle aide à percevoir la mise en place progressive de la loi Gozzini et de la loi sur la dissociation et à saisir la portée politique plus générale de ces instruments de différenciation, de répression et de « correction » des comportements « déviants »⁶⁵.

A/ La réforme pénitentiaire manquée de 1975

Nous avons précédemment vu que les années allant de 1960 au début 1970 avaient été une période d'expansion des garanties et des droits individuels sur le plan juridique. Bien qu'à partir de la moitié de la décennie cette tendance s'inverse, la loi de réforme du système pénitentiaire de 1975 s'inscrit encore dans une perspective modernisatrice des maisons d'arrêt qui souhaite octroyer de nouveaux droits aux détenus, développer la possibilité de peines alternatives à la détention proprement dite et les mécanismes de réinsertion⁶⁶. Une réforme qui, sous bien des aspects, est en contradiction avec l'impératif de l'urgence, mais qui contient déjà les bases de la loi

⁶⁵ Nous faisons référence à la notion de déviance telle qu'élaborée par la sociologie interactionniste : la qualification de la déviance découle moins de la transgression d'une norme, que de la désignation de la transgression. Il n'y a pas de comportements déviants *par nature*, mais plutôt des regards normatifs : c'est dans l'interaction et dans la production des normes sociales – qui ne correspondent pas toujours avec les normes juridique – que la notion de déviance prend sens. Cf. Howard BECKER, *Outsiders, op. cit.* et Erving GOFFMAN, *Asiles, op. cit.*

⁶⁶ La loi n°354/1975 institue le nouveau régime pénitentiaire (*Ordinamento Penitenziario*).

Gozzini, que nous approfondirons plus loin. Cette réforme pénitentiaire introduit en effet les concepts de « traitement rééducatif », de « traitement pénitentiaire » en se fondant sur le principe d'« individualisation »⁶⁷ : la prison commence ainsi à devenir un « exceptionnel laboratoire où il a été possible d'expérimenter *in vitro* de nouvelles techniques de domination, qui ont par la suite montré une grande utilité dans la redéfinition des formes du contrôle social »⁶⁸. L'exemple de la trajectoire de cette réforme le montre, les politiques répressives sont loin de suivre une évolution linéaire, mais se présentent plutôt comme un mélange de dispositifs créés lors de moments de crise et continuellement négociés au fil de l'échange de coups au sein du champ politique. La réforme de 1975 vise à renouveler l'approche de la détention en introduisant des régimes de peine alternatifs, au moment même où des lois extrêmement répressives sont adoptées. Ce manque de linéarité dans les actions législatives entreprises, mais aussi dans la mise en application des normes promulguées, est probablement à imputer à la fois aux conflits idéologiques qui s'exprimaient entre acteurs institutionnels et à l'évolution du conflit et à la succession des événements.

A partir de 1974, la population incarcérée commence à changer de profil : jusque là les détenus appartenaient principalement aux couches sociales défavorisées, voire très défavorisées, ils étaient peu instruits et majoritairement des hommes. Au cours de la décennie 1970, les prisons se remplissent de détenus politiques : des individus plus jeunes, plus cultivés et instruits, ils utilisent la prison comme un lieu de politisation en y diffusant une conscience politique et un « idéal subversif »⁶⁹. Pendant ces années, le nombre de cas de détenus « communs » qui se sont « convertis » à la politique en prison et qui, en sortant, sont entrés dans les groupes révolutionnaires, n'est pas négligeable. C'est dans cette atmosphère de politisation croissante à l'intérieur des maisons d'arrêt qu'augmentent les évasions⁷⁰ et qu'ont lieu de dures révoltes internes. Face à cette

⁶⁷ L'art. 13 O. P. affirme que le traitement doit être individualisé en ce qu'il « doit répondre aux besoins spécifiques de la personnalité du sujet ».

⁶⁸ Salvatore VERDE, *Massima sicurezza. Dal carcere speciale allo stato penale*, Rome, Odradek, 2002, p. 63. Salvatore Verde est sociologue, opérateur pénitentiaire et juge honoraire du tribunal pour mineurs de Naples.

⁶⁹ Cf. Niccolò AMATO, *Oltre le sbarre*, op. cit. Niccolò Amato, magistrat né à Messina (Sicile), en 1933, a pratiquement toujours travaillé au Parquet de Rome, en participant à de nombreux procès, contre les Noyau Armés Prolétaires (NAP), contre les BR pour la séquestration et l'homicide d'Aldo Moro. Depuis 1983, il est directeur général pour les instituts de prévention et des peines. Il impulse notamment l'application des réformes de 1975 et de 1986. Il est également professeur de philosophie du droit à l'université de Pise et de Rome La Sapienza.

⁷⁰ Cf. Niccolò AMATO, *Oltre le sbarre*, op. cit.

situation, le gouvernement décide en 1976 d'ouvrir les débats visant à l'application de l'article 90 de l'Ordre Pénitentiaire contenu dans la loi de réforme de 1975, qui prévoit, en cas d'extrême urgence et de menace à l'intérieur des prisons, la suspension de la réforme elle-même, c'est-à-dire la suspension des traitements alternatifs et des droits des détenus, ainsi que l'octroi à des corps militaires de la surveillance et la sécurité des prisons⁷¹. C'est ainsi qu'en janvier 1977, l'art. 90 O. P. est adopté à la Chambre avec les votes contraires du MSI, du Parti radical et de Démocratie prolétaire. Si le Parti communiste se déclare lors des discussions à la Chambre globalement opposé à l'application de l'art. 90, il est par contre favorable à la délégation à un noyau spécial des forces de l'ordre de la coordination de la sécurité des prisons. La première application de l'art. 90 O.P. a lieu en mars 1978, suite à l'enlèvement d'Aldo Moro, mais déjà en mai 1977 un décret interministériel nommait le Général des carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa – qui avait guidé l'intervention dans la prison d'Alessandria après la révolte de 1974 – à la tête du « Bureau de coordination de la sécurité extérieure des établissements pénitentiaires »⁷². Ce décret confère un fort pouvoir hiérarchique aux forces de l'ordre sur les directeurs des établissements pénitentiaires en leur attribuant la faculté d'entrer à tout moment dans les prisons, de demander des documents internes et des renseignements. Au général Dalla Chiesa est accordée la responsabilité d'identifier les instituts à mettre sous surveillance spéciale et où l'on peut créer des sections spéciales (application de l'art. 90), ainsi que de suggérer les transferts éventuels de prisonniers considérés dangereux pour la sécurité des prisons : en deux ans, le transfert de quelques 600 prisonniers a lieu dans les sept premières structures de haute sécurité.

⁷¹ L'art. 90 O.P. : « En cas de graves et exceptionnelles raisons d'ordre et de sécurité le ministre de la Justice peut suspendre, totalement ou partiellement, l'application dans un ou plusieurs établissements pénitentiaires, pour une période déterminée strictement nécessaire, les règles de traitements et les institutions prévues par cette même loi quand celles-ci entrent en contradiction avec les exigences d'ordre et de sécurité. ». Cet article sera abrogé par la loi Gozzini, n°663, du 4 octobre 1986, art. 10-2. Pour des détails supplémentaires sur le régime pénitentiaire, l'art. 90 et les prisons spéciales voir Maria Rosaria CALDERONE, *L'art. 41-bis, Ord. Pen. e altri regimi particolari di detenzione. Aspetti sociologici e giuridici*, recherche disponible en ligne :

URL : <http://www.altrodiritto.unifi.it/ricerche/misure/calderon/index.htm>

⁷² Ce décret ministériel (d.m.) du 4 mai 1977 sur la sécurité intérieure et extérieure des prisons a été successivement prorogé par un autre d. m. du 25 novembre 1980, puis encore par le d. m. du 29 décembre 1982.

B/ Les prisons de haute sécurité

Les prisons de haute sécurité sont créées en juillet 1977, par un décret interministériel signé par les ministres Bonifacio, Lattanzio et Cossiga – tous trois démocrates chrétiens – pour les détenus politiques et autres détenus qui avaient participé à des tentatives d'évasion ou à des luttes au sein des prisons. De plus, des « sections spéciales » sont instaurées dans d'autres prisons « normales » dans certaines villes pour y placer les prisonniers politiques pendant la durée de leurs procès. Toujours en 1977, au mois de décembre, le Parlement adopte une nouvelle loi qui donne au Ministère de la Justice des pouvoirs discrétionnaires très amples en matière de travaux publics pour la réalisation de nouveaux établissements pénitentiaires. Les prisons de haute sécurité sont construites dans les lieux les plus inaccessibles, comme des îles, isolant les détenus et obligeant leur familles à des déplacements longs et coûteux. Ces prisons ont en effet deux objectifs principaux : rendre impossibles les évasions et isoler les détenus en imposant de lourdes limitations à leur communication avec l'extérieur ; limiter, en isolant les détenus politiques, la formation des mouvements de révolte au sein des prisons. Bref, il s'agit d'une action exercée sur les individus afin de détruire l'identité politique des militants par la dureté des conditions de vie auxquelles ils sont soumis⁷³, eux-mêmes et leurs familles. Pour les familles, en effet, non seulement la distance et l'inaccessibilité des prisons rendent toute visite très ardue, mais s'y ajoutent des conditions très dures pour avoir accès à l'entretien avec le détenu⁷⁴.

Les années 1978-1983 sont caractérisées par de fortes révoltes au sein des prisons, des violences et des règlements de comptes : quasiment toute une « génération

⁷³ Dans les prisons spéciales les techniques de dépersonnalisation et d'humiliation sont portées à l'extrême, par le biais de méthodes « scientifiques » et sophistiquées. Cf. Maria Luisa CESONI, « Sistema penale e strategia della differenziazione », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983.

⁷⁴ Souvent, et malgré les permissions officielles, les entretiens ne sont pas accordés aux familles une fois arrivées sur place, ce qui rendait leur voyage inutile. De plus, les fouilles au corps, y compris des organes génitaux, étaient souvent effectuées sur les visiteurs et notamment en direction de jeunes femmes. A ce propos, voir le livre publié par Prospero Gallinari, ancien militant des Brigades rouges, qui rassemble les témoignages des familles, en particulier des femmes de détenus politiques, racontant leurs interminables voyages, ainsi que leurs expériences avec les institutions pénitentiaires lorsqu'elles se rendent pour voir leurs proches détenus en régime de haute sécurité. GALLINARI Prospero, SANTILLI Linda, *Dall'altra parte. L'odissea quotidiana delle donne dei detenuti politici*, Milan, Feltrinelli, 1995 et Massimo VERDE, *Massima sicurezza. Dal carcere speciale allo stato penale*, op. cit. Le film de Wilma Labate, *La mia generazione* (1996), donne lui aussi un aperçu des conditions de détention des prisonniers politiques en 1983 à travers le personnage de Braccio.

politique » se retrouve en prison, la grande majorité des militants ayant été arrêtée⁷⁵, le phénomène du repentir implique plusieurs militants, et on assiste parfois à des « punitions » des « délateurs ». Ce sont également les années où commencent les débats, entre détenus et dans le champ politique, sur les possibles « solutions » de cette situation, ainsi que sur une éventuelle amnistie.

Les données de Niccolò Amato⁷⁶, à la tête à cette époque de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire, montrent que le régime de haute sécurité connaît sa plus grande expansion en 1983 : il s'applique à 1140 détenus, dont 690 politiques, 24 mafieux, 205 *camorristes*⁷⁷ et 221 détenus de droit commun dans 18 établissements pénitentiaires différents. En somme, de la réforme de 1975 qui visait à changer la détention, à la rééducation, à l'ouverture des prisons, seule la norme la plus rigide se voit finalement appliquée.

A partir de 1983, le phénomène de la lutte armée est en net déclin, des centaines de militants sont incarcérées et les organisations globalement démantelées. La nécessité d'un « dépassement de l'urgence » commence à être discutée avec force dans le débat public, juridique et politique, notamment à travers des propositions d'abrogation des lois antiterroristes et des propositions d'amnistie. Ces débats posent le problème de ces centaines de personnes incarcérées avec des peines très lourdes. C'est sur ces bases que s'amorcent les débats à propos d'une nouvelle réforme du système pénitentiaire qui puisse envisager des formes de liberté conditionnelles et des remises de peine pour les militants qui montrent d'être complètement détachés de la lutte armée. C'est aussi à ce moment-là que les critiques de l'« exception » et des lois d'urgence reprennent avec force, les présumés censés justifier leur existence s'affaiblissant. Nous le verrons plus en détails, l'attention des législateurs et des juges, avec le déclin de l'« urgence du terrorisme », se déplace vers une autre « urgence », celle de la mafia : les instruments juridiques élaborés dans la lutte contre le « terrorisme » vont rapidement se montrer efficaces et s'amorce ainsi la « normalisation » de certaines exceptions législatives.

⁷⁵ Cf. Niccolò AMATO, *Oltre le sbarre*, *op. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ La *camorra* est un groupe mafieux enraciné dans la région de Naples.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Nous avons vu dans ce chapitre les dispositifs législatifs et les outils juridiques mis au point par les institutions étatiques tout à la fois pour faire face aux organisations clandestines et au « défi subversif » qu'elles représentent, et préserver leur existence. Nous avons fait état des débats et controverses qui ont accompagné, dans le champ politique, l'adoption de « lois d'urgence », les polarisations et les repositionnements qu'elles ont engendrés, de même que les transformations des structures internes de l'Etat et des séparations entre pouvoir judiciaire et champ politique.

Ces mesures constituent les formes d'une mobilisation politique cherchant à résoudre la « situation critique » créée à partir de 1968-69 par la radicalisation progressive des groupes d'extrême gauche. Ce sont avant tout des ressources juridiques que les professionnels de la politique mobilisent, qui préconisent aussi bien une gestion qu'une solution judiciaire du « problème » des groupes révolutionnaires. Elles annoncent le choix du retrait du politique face à une question sociale et politique et la délégation de pouvoirs à d'autres acteurs institutionnels, en particulier la magistrature et les forces de l'ordre, tout en octroyant un contrôle élargi du gouvernement sur ces autorités judiciaires et répressives

Elles constituent également une première phase dans la défaite des mouvements d'extrême gauche, une défaite « militaire » et judiciaire, qui précède la défaite politique et symbolique. En vertu de ces lois, des nouvelles figures criminelles et des réorganisations des pouvoirs qu'elles introduisent, des centaines de militants sont arrêtés entre la fin des années 1970 et le début des années 1980.

L'analyse de ces mesures et des controverses qui les accompagnent au sein du champ politique, nous conduit à étudier de plus près deux acteurs collectifs, le Parti communiste italien et la magistrature et à analyser leur appui, non exempt d'ambivalences, aux politiques répressives qu'ils contribuent par leur action à mettre en application.

Chapitre 2 :

CHANGEMENT SOCIAL ET DEFENSE DES INSTITUTIONS : LE ROLE DU PARTI COMMUNISTE ET DE LA MAGISTRATURE

*« Dans les guerres civiles, le difficile n'est pas de
faire son devoir, mais de savoir où il est »*

Jean Delay, *Avant-mémoires*, 1979

Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement à deux acteurs collectifs, le PCI et la magistrature – notamment ses franges plus politisées à gauche ou engagée dans la lutte « antiterroriste » – afin de montrer le rôle et la position spécifiques qu'ils occupent dans la conjoncture des années 1970. Au moins trois raisons nous ont conduit à leur consacrer une attention particulière. Premièrement, ils sont tous les deux des acteurs centraux dans la gestion de la « crise » – le PCI au niveau institutionnel politique, la magistrature au niveau institutionnel-opérationnel – tout en étant fortement animés par un idéal de changement social. Deuxièmement, ce sont deux groupes d'acteurs qui, dans et par la conjoncture critique, acquièrent (ou tentent d'acquérir) une nouvelle légitimité : une légitimité politique pour le PCI, au sein du champ politique et sanctionnée par les élections, fondée sur la croyance du parti dans l'importance de son rôle dans la conjoncture ; une légitimité à la fois professionnelle et sociale, surtout pour les magistrats enquêteurs, dans leur fonction de régulation des conflits sociaux. Troisièmement, ce sont les passerelles, les alliances et la collaboration entre ces deux groupes d'acteurs qui en font des acteurs clés de cette conjoncture historique : c'est par leur ralliement à l'impératif de l'« urgence » et leurs actions que les solutions juridiques fonctionnent et peuvent être mises en place.

Si les références à la Constitution et à l'antifascisme sont fondamentales pour comprendre à la fois l'engagement du PCI et celui des magistrats en faveur de la défense de l'Etat et de la démocratie, les stratégies de lutte et les prises de position sont à resituer dans les dynamiques du champ d'appartenance de chaque groupe d'acteurs.

Dans un premier temps, la position du PCI retiendra notre attention : face à la radicalisation des groupes d'extrême gauche et aux solutions répressives, le parti est pris dans l'ambivalente concurrence à la fois avec les groupes d'extrême gauche pour la représentation de la classe ouvrière et avec la DC au sein du champ politique pour l'exercice du pouvoir. Dans un second temps, nous étudierons les controverses et les prises de position qui traversent la magistrature : les juges, en effet, constituent avec les forces de l'ordre les principaux acteurs assurant directement la mise en application des mesures d'urgence. Ils participent activement à leur élaboration et contribuent à leur « normalisation » dans le temps.

Toutefois, le rôle joué par la magistrature et par le parti communiste ne se limite pas à la décennie critique de 1970, mais a des effets durables.

Avec la défaite du « terrorisme » et le retour progressif à une relative « paix politique et sociale », la préservation de l'Etat dans ses formes et dans ses normes les plus apparentes favorise au cours des décennies suivantes, l'apparition dans les discours politiques d'une forme d'(auto-)célébration, vécue sur le mode de l'héroïsme ordinaire par les hommes d'Etat qui ont fait face au « terrorisme » et qui ont contribué à sa défaite : celle-ci est particulièrement visible dans les analyses postérieures de cette période historique effectuées par les membres du PCI et les juges.

Section 1 : DE LA REVOLUTION A LA DEFENSE DES INSTITUTIONS : LA DIFFICILE POSITION DU PARTI COMMUNISTE ITALIEN (PCI).

Une attention particulière mérite d'être portée au cas du Parti communiste italien, en raison du rôle qu'il a joué aussi bien dans son soutien aux lois d'urgence que dans sa condamnation des mouvements d'extrême gauche : sa position affecte durablement les représentations sociales des mouvements des années 1970. En retraçant brièvement l'histoire du parti depuis l'établissement de la République italienne en 1946 nous tâcherons de mettre en avant la difficile position de cet acteur collectif qui, d'un côté est défié par les groupes de la gauche extraparlamentaire sur le terrain de la représentation de la classe ouvrière et de l'incarnation du sujet révolutionnaire, et de l'autre est pris dans les relations concurrentielles propres au champ politique institutionnel qui le conduisent à soutenir les lois d'urgence.

A/ De la *conventio ad excludendum* au compromis historique

Nous avons précédemment vu qu'à la Libération, les espérances de nombreux partisans qui voyaient dans la Résistance une ouverture des possibles révolutionnaires avaient été déçues. Palmiro Togliatti, l'un des fondateurs du parti, à son retour en 1944 d'URSS impose les lignes directrices du nouveau PCI qui doit désormais s'orienter vers une stratégie de coalition avec les autres partis de masse pour lutter contre le nazisme et le fascisme, en suivant le principe de l'« unité nationale » afin de libérer le pays. Ce faisant, l'intégration du parti au gouvernement est présentée comme nécessaire pour la réalisation de la « démocratie progressive », c'est-à-dire pour la réalisation d'une forme d'Etat dans laquelle les masses populaires participent à la gestion du pays de façon plus active et plus directe que dans d'autres démocraties parlementaires et pour la mise en œuvre d'un programme de réformes du pays, où la classe ouvrière doit progressivement jouer un rôle central. Togliatti ne fait ainsi que s'aligner sur les recommandations du

septième congrès du Komintern de juillet 1935 qui opte en faveur d'une alliance de tous les partis démocratiques pour la création de gouvernements de front populaire afin de combattre la menace fasciste. Le groupe dirigeant communiste exclut donc toute possibilité de révolution sociale en Italie, surtout en raison de la présence de l'armée des Alliés, l'idée d'une insurrection socialiste armée étant considérée par Togliatti comme suicidaire. Le congrès du Komintern estime impossible une prise du pouvoir des partis communistes dans les pays occidentaux et préconise plutôt une lente insertion du parti dans la société afin d'y imposer progressivement l'hégémonie de la classe ouvrière, sa direction morale, sa politique culturelle. Les dirigeants communistes italiens refusent donc d'être à la tête d'une insurrection ou tout autre tentative révolutionnaire dans le pays et promeuvent en revanche l'idée de la transformation du parti – encore petit – en un parti de masse¹. La participation au gouvernement transitoire à la chute du fascisme assure au PCI une position centrale sur la scène politique, mais l'écarte paradoxalement à la fois du pouvoir et du mouvement ouvrier.

Dans un contexte où les mobilisations et les révoltes ouvrières sont très fortes, le PCI adopte la stratégie politique de l'unité et de la coalition et la pose comme priorité absolue : au nom de l'unité nationale et de la lutte contre le fascisme, il remet à plus tard les réformes sociales et politiques, les décisions liées à l'ordre politique et social de l'après guerre, ainsi que la question des rapports entre capital et travail². Cette situation conduit le parti à faire beaucoup de concessions aux autres forces politiques, et notamment à la DC, alors qu'elle devient rapidement la représentante de toutes les forces opposées à la « démocratie progressive » : l'activisme ouvrier et les révoltes agricoles, pourtant nombreuses à cette période, ne sont pas exploitées par le PCI qui offre ainsi une ample marge de manœuvre à la DC. Si cette stratégie confère au parti une certaine légitimité au sein du champ politique et dans la société, à l'inverse, elle favorise les politiques des autres partis, qui souhaitent conserver une certaine structure économique et sociale. Elle suscite surtout une grande déception chez les ouvriers et agriculteurs mobilisés. Dans l'après-guerre, le Parti communiste italien choisit donc de donner la priorité aux coalitions et délaisse les mobilisations ouvrières et le potentiel de révolte qu'elles représentent.

¹ Sur le PCI voir aussi Marc LAZAR, *Maisons rouges. Les partis communistes français et italien de la Libération à nos jours*, Paris, Aubier, 1992.

² Cf. Aldo AGOSTI, *Storia del PCI*, Bari, Laterza, 1999; Paul GINSBORG, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi*, Turin, Einaudi, 1989.

1. Le Parti communiste entre institutionnalisation et changement social

La marginalisation du Parti communiste et son exclusion de l'exercice du pouvoir débute avec le nouveau gouvernement que la Démocratie chrétienne crée en 1947 avec l'appui des partis de droite. Bien que les élections de 1946 l'aient consacré comme troisième parti avec 18,9 % des votes, derrière la DC (35,1%) et le Parti socialiste italien d'unité prolétaire (PSIUP) – (20,7%), le quatrième gouvernement De Gasperi (DC), installé le 31 mai 1947 en charge jusqu'à la fin des travaux de l'Assemblée constituante, exclut le PCI de la coalition de gouvernement. A partir de 1947 et jusqu'en 1978, en dépit de sa constante croissance en termes électoraux, le Parti communiste est exclu de tous les gouvernements qui se succèdent : *conventio ad excludendum* est l'expression forgée par Enrico Berlinguer, secrétaire général du PCI entre 1972 et 1984, aujourd'hui communément utilisée pour définir le refus persistant de certains partis – ceux qui se relaient au gouvernement – à considérer le PCI comme une force gouvernementale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un pacte stipulé, cette exclusion existe de fait pendant toute la durée de la première république, malgré l'interruption temporaire des « gouvernements de solidarité nationale » entre 1976 et 1979. Pendant trente ans, il n'y a pas de coïncidence entre « l'aire de forces politiques présentes dans les institutions représentatives (*espace de la représentation*) et celle des forces légitimées à gouverner (*espace de la légitimité*) »³ et l'alternance politique est par conséquent réservée à ceux qui détiennent la *légitimité*. Tout en étant écarté de l'exercice direct du pouvoir, le PCI est néanmoins l'une des forces impliquées dans la mise en application progressive des normes constitutionnelles que ses élus contribuent à élaborer.

Les années 1960 sont caractérisées par la reprise d'une forte conflictualité sociale : la décennie s'ouvre sur les événements de Gênes, précédemment mentionnés, suivis deux années plus tard par les mobilisations ouvrières à Turin, puis par les mouvements étudiants à partir de 1966 pour se conclure encore sur un cycle de mobilisations ouvrières en 1968-69. Si ces mouvements sociaux, ainsi que la naissance au même moment des premiers groupes marxistes, sont à la fois les symptômes et les

³ Piero SCOPPOLA, « Una crisi politica e istituzionale », *Storia e problemi contemporanei*, n°30, 2002, p. 22.

vecteurs d'une politisation croissante à gauche, notamment dans l'industrie métallurgique, et de la montée en puissance de certaines questions politiques (rapports à la droite institutionnelle, rapports hiérarchiques au travail et dans l'éducation, conditions de travail, etc.), l'ascension électorale du PCI – il dépasse le seuil de 25% en 1963, aux dépens de la DC qui perd six points par rapport aux élections de 1958, et atteint près de 27% en 1968 – peut également se comprendre comme la traduction en termes électoraux d'une conflictualité sociale grandissante. Toutefois le PCI, déjà lors des affrontements de Piazza Statuto à Turin en 1962, n'hésite pas à discréditer tout mouvement qui échappe à son contrôle direct ou indirect à travers le syndicat qui lui est proche, la CGIL⁴, et tente de canaliser les poussées plus radicales du mouvement ouvrier vers un programme de réformes sociales et institutionnelles. Comme le mouvement étudiant de 1967-68, vis-à-vis duquel il adopte dès le début une position de défiance en le qualifiant de « petit bourgeois » et d'« anarchisant », le Parti communiste disqualifie et stigmatise les mobilisations auto-organisées et les franges radicales du mouvement ouvrier. Le parti est pris dans cette ambiguïté, entre devoir de fidélité au système et aux lignes directrices venant de l'URSS, son aspiration à représenter toute la société, donc à ne pas créer des fractures fortes chez les électeurs – il ambitionne de devenir un parti de masse – et le besoin de s'appuyer sur les mouvements sociaux en veillant à ne pas s'en couper. Si cette position ambiguë constitue pour l'historien Aldo Agosti⁵ l'une des raisons qui fait apparaître le PCI comme le « parti de l'ordre » aux yeux des acteurs mobilisés, elle ne lui a pas valu pour autant une plus grande légitimité auprès des forces parlementaires. La DC, en effet, face aux fortes mobilisations ouvrières et étudiantes de 68-69, face à son affaiblissement électoral et aux avancées de la gauche, craint le PCI et saisit l'occasion du massacre de Piazza Fontana pour le discréditer. En élaborant la théorie des « extrémismes opposés » dans le but de délégitimer les « dangereux extrêmes », elle essaie d'attirer les voix des électeurs en se présentant comme la seule force modérée capable de maintenir la paix sociale dans le

⁴ Après la fin des affrontements qui ont duré deux jours, les syndicats, la presse, ainsi que les porte-parole du PCI déclarent que les responsables de ces événements n'étaient certainement pas des ouvriers et que les affrontements avaient eu lieu suite à l'action d'agents provocateurs, de personnes payées pour provoquer les désordres. Toutefois, les procès qui se tiennent par la suite ainsi que la reconstruction des faits à l'aide de témoignages, montrent que ceux qui avaient participé aux événements étaient pratiquement tous des ouvriers. Cf. Paul GINSBORG, *L'Italia dal dopoguerra a oggi, op. cit.*; Guido CRAINZ, *Il paese mancato*, Rome, Donzelli, 2003.

⁵ Voir Aldo AGOSTI, *Storia del PCI, op. cit.*

pays⁶.

A la suite du coup d'Etat de Pinochet, le 11 septembre 1973, lors du 13^{ème} congrès du Parti communiste, Enrico Berlinguer, secrétaire général, avance la proposition d'un « compromis historique » avec les forces de gouvernement afin de préserver l'ordre démocratique du pays. L'article, intitulé « Réflexions sur l'Italie après les événements du Chili » et publié dans la revue du parti *Rinascita* en octobre 1973, expose les principes et les motivations d'une nécessaire alliance avec les partis « démocratiques » avec le double objectif de faire avancer le programme des réformes sociales et de protéger le pays d'une possible involution autoritaire.

Encadré n°3 : Extraits de l'article d'Enrico Berlinguer « Réflexions sur l'Italie après les événements du Chili », publié dans *Rinascita*, le 12 octobre 1973.

« La voie démocratique au socialisme est une transformation progressive – qui en Italie peut être réalisée dans le cadre de la Constitution antifasciste – de la structure économique et sociale toute entière, des valeurs et des idées conductrices de la nation, du système du pouvoir et du bloc de forces sociales dans lequel il s'exprime. Ce qui est certain, c'est que la transformation générale par voie démocratique que nous voulons accomplir en Italie nécessite, dans toutes ses phases, de la force et du consensus. [...] C'est donc le problème des alliances le problème décisif de toute révolution et de toute politique révolutionnaire, et celui-ci est donc le problème décisif également pour l'affirmation de la voie démocratique. [...] La stratégie des réformes ne peut donc s'affirmer et avancer que si elle est soutenue par une stratégie des alliances. [...] S'il est vrai qu'une politique de renouvellement démocratique peut se réaliser seulement si elle est soutenue par la grande majorité de la population il en résulte la nécessité non seulement d'une politique de larges alliances sociales mais également d'un système déterminé de rapports politiques, tel qu'il favorise une convergence et une collaboration de toutes les forces démocratiques et populaires jusqu'à la réalisation d'une alliance politique entre elles. [...] Le problème politique central en Italie a été et demeure plus que jamais, justement celui d'éviter que l'on arrive à une jonction durable et organique entre le centre et la droite, à un large front de type clérical-fasciste et que l'on réussisse au contraire à déplacer les forces sociales et politiques qui se situent au centre sur des positions cohérentes et démocratiques. [...] Il serait complètement illusoire de penser que même si les partis et les forces de gauche réussissent à atteindre 51% des voix et de la représentation parlementaire (ce qui en soi marquerait un grand pas en avant dans les rapports de force entre les partis en Italie) ce fait garantirait la survie et l'œuvre d'un gouvernement exprimant ce 51%. Voilà pourquoi nous parlons non pas d'une « alternative de gauche », mais d'une « alternative démocratique », c'est-à-dire de la perspective politique d'une collaboration et d'une entente des forces populaires d'inspiration communiste et socialiste avec les forces populaires d'inspiration catholique et avec des formations d'autres orientations démocratiques. [...] La gravité des problèmes du pays, les menaces toujours présentes d'aventures réactionnaires et la nécessité d'ouvrir enfin à la nation une voie sûre de développement économique, de renouvellement social et de progrès démocratique rendent toujours plus urgent et mûr que l'on atteigne ce qui peut être défini comme le nouveau grand « compromis historique » entre les forces qui rassemblent et représentent la majorité du peuple italien. »

⁶ Le sociologue italien Alberto Melucci a mis en évidence l'instrumentalisation de violence néofasciste par la DC. Cf. Alberto MELUCCI, *L'invenzione del presente*, Bologne, Il Mulino, 1982.

2. De l'opposition à l'intégration au gouvernement : la relation conflictuelle avec la Démocratie chrétienne

L'année 1974 s'ouvre avec d'intenses débats et les campagnes électorales en vue de la consultation référendaire concernant l'abrogation de la loi de 1970 qui instituait le droit de divorce. Sur demande de la Démocratie chrétienne et des partis conservateurs, le référendum se tient le 12 mai 1974. Cette consultation se présente pour la DC comme une occasion de remobiliser les masses en sa faveur en les re-solidarisant autour du thème de la famille et pour réaffirmer ainsi sa supériorité politique sur les autres partis, après une période de faiblesse. Le PCI, de son côté, tente d'éviter le référendum jusqu'au bout, en essayant de trouver des solutions législatives préférables à une confrontation directe avec la DC : il craint en effet une fracture religieuse du pays qui lui serait préjudiciable, juste au moment où il aspire à devenir un parti plus largement ancré dans tous les groupes sociaux. La consultation se solde par une défaite considérable de la DC et de la droite parlementaire, ce qui reflète le déclin de la centralité politique de la DC déjà entamé depuis la fin des années 1960. Les élections locales de 1975 confirment la tendance à la hausse du PCI, qui, avec 33,4% des voix gagne, de nombreuses régions et conquiert presque toutes les grandes villes italiennes. La DC, au contraire, avec 35,3% des voix aux élections locales, chute à son minimum historique et voit la défaite de son courant interne plus à droite après le référendum sur le divorce : dans un contexte de crise économique forte et d'intensification de la conflictualité sociale et politique, elle s'ouvre progressivement au PCI.

En 1976, le PCI officialise son éloignement par rapport au Parti communiste d'Union Soviétique, lorsque Berlinguer au congrès de Moscou fait état de son opposition aux positions officielles du congrès et affirme la nécessité d'une voie au socialisme propre à l'Italie. Les élections nationales du 20 juin 1976 confortent l'ascension électorale du PCI qui atteint son apogée avec 34,4% des votes, et voient une légère reprise de la DC qui obtient 38,7%.

Si Berlinguer, après le coup d'Etat au Chili, estime nécessaire de faire face aux risques d'une involution autoritaire en Italie en établissant un accord avec les grandes forces populaires – c'est en quelque sorte un retour à la phase politique d'« union nationale » d'avant 1947 – l'inclusion du PCI dans la majorité gouvernementale, ou du

moins son appui au gouvernement, représente aussi pour la DC une stratégie avantageuse dans un moment de faiblesse. Le « compromis historique » se donne ainsi à voir comme une forme de reconnaissance et légitimation mutuelle des deux grands partis italiens. Mais si la gauche interne à la DC, représentée par des hommes comme Aldo Moro et Benigno Zaccagnini, est plutôt favorable à cette alliance ou à une relation non conflictuelle avec le PCI, le courant conservateur, à la tête duquel se plaçait Giulio Andreotti, y est fondamentalement hostile. Le premier compromis atteint par les deux partis se traduit par un appui externe que le PCI assure au gouvernement monocoloré DC formé par Giulio Andreotti en 1976, aussi appelé « gouvernement de la non défiance » ou « de solidarité nationale » : le PCI s'abstient ainsi pour la première fois lors du vote de confiance au Parlement⁷. Alors que pour DC la stratégie du compromis vise dans la pratique à l'inclusion du PCI dans l'exercice du gouvernement sans véritablement établir une coalition, pour le PCI l'enjeu majeur est d'isoler les franges plus conservatrices de la DC afin de faire approuver des réformes sociales plus poussées.

C'est dans ce contexte de rapprochement avec la DC et de son inclusion progressive au pouvoir qu'il faut comprendre les prises de positions du PCI à l'égard des lois d'urgence. La condamnation de tout mouvement et groupe de gauche qui échappe à son emprise et qui défie sa vision de la révolution sociale en Italie, les contraintes liées à sa participation à l'exercice du pouvoir au sein du champ politique et ses tentatives de mettre en acte une politique du changement, sont des éléments qui expliquent pourquoi le parti devient, à partir de 1977-78, non seulement l'une des forces avalisant les lois d'urgence mais celle qui s'engage le plus ouvertement dans la « lutte antiterroriste », tout particulièrement dans les grandes villes qu'il dirige comme Turin. Ce rapprochement avec la DC est néanmoins fortement critiqué par de nombreux électeurs communistes, et est à l'origine d'une rupture définitive avec certains groupes sociaux, en témoigne le déclin électoral que subit le parti dans les années suivantes. Les deux historiens italiens Marcello Flores et Nicola Gallerano analysent ainsi la stratégie de « compromis historique » du PCI :

« Le PCI se déclarait essentiellement disponible à représenter toutes les classes et groupes sociaux désirant des changements plus ou moins radicaux, à condition qu'ils reconnaissent au système politique le monopole de la représentation et de la décision. Les

⁷ Auparavant le PCI avait toujours voté contre les gouvernements formés par la DC lors du vote de confiance.

solennels serments de fidélité à la démocratie trouvaient leur vérification concrète dans la décision de ne plus endosser – comme c’était le cas dans la décennie précédente – la représentation de ces segments de société qui refusaient la logique du système politique. Le risque d’abandonner à eux-mêmes des couches sociales inférieures, marginales ou en quelque sorte rebelles semblait contrebalancé par l’avantage d’être pleinement légitimé dans le système politique. Celui-ci fut la raison conductrice de l’attitude du PCI vis-à-vis du terrorisme et des franges violentes de l’autonomie ouvrière. La rigidité d’une opposition nette, qui refusait toute justification “sociale” à des comportements définis seulement en fonction de leur caractère politique, ne naissait pas seulement du besoin de concrétiser dans les faits leur propre adhésion au système démocratique. L’identification pleine avec l’Etat faisait partie autant de la tradition « constituante » que de celle « stalinienne » ; du rappel de l’antifascisme des comités de libération comme légitimation de la démocratie italienne, mais aussi de la suspicion à l’encontre de tout mouvement étranger aux canons officiels de la lutte socialiste et soustrait à son hégémonie »⁸.

La séquestration d’Aldo Moro par les Brigades rouges intervient le 16 mars 1978, le jour même où doit être votée la confiance au nouveau gouvernement Andreotti, pour laquelle le PCI voterait pour la première fois la confiance – position qui lui accorderait non plus seulement un formel soutien externe, mais une participation active aux projets de réformes en attendant l’inclusion proprement dite au gouvernement. Cet événement inaugure la période de la *solidarité nationale*, qui voit un blocage général des réformes au nom de l’urgence de la « lutte contre le terrorisme ». Le PCI sort de la majorité soutenant le gouvernement en janvier 1979, mais aux élections de juin de la même année perd quatre points, laissant la voie libre à une DC qui voit son courant le plus conservateur se renforcer. Avec la chute du gouvernement en raison du retrait du PCI et la mort d’Aldo Moro en mai 1978, la DC enterre définitivement l’idée d’une alliance avec la gauche communiste : le XIV^{ème} congrès de la DC en février 1980, qui voit la victoire du courant de droite, approuve un document qui exclut *a priori* toute coalition de ce genre.

A partir de 1979, on revient donc à la *conventio ad excludendum* du PCI du gouvernement et c’est à ce même moment que commence le lent déclin du Parti, en termes électoraux et militants, avec une baisse progressive et continue des inscriptions⁹.

Avec le « compromis historique », le PCI avait mis en avant la centralité du Parlement et une alliance avec les forces jusqu’alors au pouvoir, mais le résultat n’a été

⁸ Marcello FLORES, Nicola GALLERANO, *Sul Pci. Per un’interpretazione storica*, Bologne, Il Mulino, 1992, p. 243-244.

⁹ Le déclin électoral du Parti Communiste, ainsi que les changements générationnels des cadres dirigeants, des cadres intermédiaires et plus généralement des rapports au parti, auxquels s’ajoute la chute de l’URSS en 1989 se traduisent lors du congrès de Rimini, tenu en février 1991, par la décision de la fin du Parti Communiste et la naissance du Parti Démocratique de Gauche (PDS). Sur les changements intervenus au sein du PCI, les mutations des profils socioéconomiques des militants et des cadres et le passage au PDS voir Piero IGNAZI, *Dal PCI al PDS*, Bologne, Il Mulino, 1992.

« ni une alternative de type démocratique, ni réformateur, ni révolutionnaire »¹⁰. En croyant que par sa seule présence en son sein l'Etat deviendrait plus démocratique « au moment où il entrait dans l'aire de gouvernement, le PCI « se faisait Etat » [...] tandis que tous ceux qui s'y opposaient, sous n'importe quelle forme, se retrouvaient affiliés aux forces subversives »¹¹.

En jouant la carte de sa légitimation et *normalisation* institutionnelle, qui par ailleurs échoue, le PCI se coupe progressivement de ses soutiens extérieurs les plus mobilisés.

B/ Les mouvements sociaux et la concurrence à gauche

Si tous les partis politiques ont du mal à comprendre et à interpréter les demandes qui s'expriment à travers les mouvements sociaux à partir des années 1960 et les nouveaux sujets politiques qui en émergent, le Parti communiste se trouve dans ce contexte dans une position encore plus singulière que les autres. Bien souvent, le manque de réponses politiques, l'attitude répressive des gouvernements, en somme la rigidité de la « structure des opportunités politiques »¹², sont considérés comme des causes du passage à la lutte armée de nombreux groupes d'extrême gauche. Si cette interprétation peut donner lieu à des controverses, on ne saurait nier la fermeture et la méfiance dont fait preuve la classe dirigeante italienne face aux mouvements sociaux des « années 68 ».

Dans ce cadre, la position du PCI est plus malaisée que d'autres : parti voulant incarner la représentation de la classe ouvrière et le changement social radical, il est concurrencé sur sa gauche par des mouvements étudiants et ouvriers qui échappent à son contrôle. Mais « les compétitions pour le contrôle des mobilisations sont aussi toujours, indissolublement, des luttes pour l'imposition de leur sens, de leur interprétation ; or ces compétitions là débordent facilement les frontières que leurs

¹⁰ Marcello FLORES, Nicola GALLERANO, *Sul PCI, op. cit.* p. 244.

¹¹ *Ibid.*, p. 245.

¹² Le concept de structure des opportunités politiques permet de prendre en compte l'influence du contexte politique sur les mouvements sociaux et de voir comment ils en sont façonnés : Doug McADAM, Joseph MCCARTHY, Mayer N.ZALD (dir.), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings, op. cit.*

acteurs cherchent à donner aux mobilisations »¹³.

1. Le PCI et le *champ politique radical*, ou la lutte pour le monopole de la représentation de la classe ouvrière

La relation avec les mouvements sociaux et les groupes d'extrême gauche présente une double difficulté pour le PCI : d'une part, ses adversaires dans le champ politique n'hésitent pas à utiliser les origines et les filiations marxistes plus ou moins revendiquées par les organisations extraparlimentaires pour associer le « terrorisme » à cet héritage idéologique en disqualifiant et discréditant ainsi le PCI dans ses positions institutionnelles ; d'autre part, le *champ politique radical* ne manque pas de contester le PCI, en dénonçant sa « trahison » des valeurs révolutionnaires, sa position institutionnelle, à le présenter comme le parti de l'ordre.

L'« embarras » du Parti communiste face à la violence des groupes d'extrême gauche qui revendiquent les mêmes références théoriques et mobilisatrices est au début dû à cette concurrence imprévue, venant de l'extérieur du champ politique institutionnel, pour la représentation et l'adhésion du monde ouvrier. Pendant longtemps, seul groupe politique incarnant les valeurs révolutionnaires et la classe ouvrière, avec la saison des mouvements le PCI voit son monopole de représentation légitime de la classe ouvrière défié par un *champ politique radical* d'abord en essor, puis en expansion. L'on pourrait avancer que le PCI à la fin des années 1960-début 1970 occupe une position homologue à celle que l'auteur de *Socialisme ou Barbarie*, décrit pour le Parti communiste français, « référence obligée par rapport à laquelle toute organisation révolutionnaire ne peut manquer de se situer, principalement sous la forme d'une dénonciation négative. Ceci s'explique par le fait que le PCF est alors en mesure de s'imposer comme la force principale de changement vers le socialisme et que sa capacité à entraîner et/ou contrôler le prolétariat est encore décisive »¹⁴. Cela est également à noter dans l'interprétation des mobilisations et la grille de lecture que le Parti communiste leur applique : la « révolution » qui se déroule sous leurs yeux non

¹³ Michel DOBRY, « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986 », in Pierre FAVRE (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990, p. 372.

¹⁴ Philippe GOTTRAUX, « *Socialisme ou barbarie* ». *Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, op. cit., p. 12.

seulement ne suit pas les « schémas préétablis »¹⁵, mais elle échappe également à leur contrôle¹⁶. La dénonciation réciproque des organisations extraparlimentaires et du PCI recouvre donc la lutte concurrentielle pour s'ériger en porte-parole légitime du sujet révolutionnaire par excellence, la classe ouvrière, pour le contrôle et l'organisation du prolétariat. En Italie, cette concurrence a été particulièrement conflictuelle en raison de l'enracinement plus durable et diffus des organisations extraparlimentaires, de leur échec à occuper une place institutionnelle¹⁷ et de la diffusion plus large des modes d'organisation « autonomes »¹⁸. Déjà en 1969, avec l'apparition des assemblées autonomes dans les usines, et des Comités unitaires de base (CUB), le syndicat et le Parti communiste peinent à contrôler les franges les plus radicales du mouvement ouvrier. Ainsi, les communistes institutionnels et les communistes extraparlimentaires se livrent bataille au sein des usines par un militantisme de terrain qui se différencie notamment dans les formes d'organisation et d'action. Le recours à la violence, surtout au début de la décennie 1970, s'offre alors aux groupes d'extrême gauche comme une marque de distinction avec un Parti communiste qui, malgré sa « fonction tribunicienne »¹⁹, est critiqué pour avoir abandonné toute velléité révolutionnaire.

1.1. Le PCI face à la violence armée : la difficile reconnaissance de l'extrême gauche

Avec l'apparition et la diffusion d'une violence plus ciblée et plus armée vers le milieu des années 1970, le PCI s'attache à discréditer l'identité de gauche des groupes clandestins armés jusqu'à nier leur filiation communiste. Dans un premier temps, nombreux étaient les dirigeants du parti profondément convaincus qu'il s'agissait non pas d'une violence « de gauche », mais d'une violence d'extrême droite déguisée, visant à déstabiliser et neutraliser les tentatives du Parti d'entrer dans le gouvernement. En effet, au moment où le parti s'ouvre vers la Démocratie chrétienne et essaie d'acquérir

¹⁵ Bernard PUDAL, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2009, p. 85.

¹⁶ Pour le rapport entre le Parti communiste français, le syndicat CGT et les mouvements sociaux voir aussi Claude PENNETIER, « PCF et CGT face à 68 », dans Philippe ARTIERES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68 une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008 et Paul BOULLAND, Nathalie ETHUIN et Julian MISCHI « Les disqualifications des gauchistes au sein du PCF. Enjeux sociologiques et stratégiques », *Savoir/Agir*, n°6, 2008.

¹⁷ La tentative d'institutionnalisation de *Lotta continua* en tant que parti avec la décision de l'organisation de présenter des candidats aux élections de 1976 s'est finalement révélée un échec.

¹⁸ Voir chapitre 4.

¹⁹ Cf. Georges LAVAU, *A quoi sert le PCF ?*, Paris, Fayard, 1981.

une nouvelle légitimité au sein du champ politique lui permettant de participer à l'exercice du pouvoir, la violence au sein du *champ politique radical* s'accroît et se radicalise. Diego Novelli, ancien maire communiste de Turin, affirme par exemple que comme beaucoup d'autres partisans, il ne considère pas les BR et les « terroristes » comme de gauche : « l'histoire derrière nous, notre particulière culture et expérience nous poussaient à refuser l'existence d'une violence de gauche »²⁰. Luciano Violante, magistrat et député communiste, s'exprime sur le même ton en décrivant la « prise de conscience » de l'existence d'une violence d'extrême gauche : « Ce ne fut pas facile [...] parce que l'unique expérience dans toute l'Europe, de violence anti-démocratique, était nazie et fasciste, ça ne venait pas d'autres côtés »²¹. L'embarras des cadres du PCI face aux sigles rouges, et probablement leur cécité face à un phénomène qu'ils ne réussissent pas à comprendre, se traduit d'abord par une difficile acceptation et reconnaissance de l'existence de groupes armés de gauche subversifs, ensuite par un engagement fort dans la répression et dans la défense de l'Etat démocratique à la construction duquel ils avaient participé. C'est au cours de l'assemblée du Comité fédéral de novembre 1977 que les cadres du PCI turinois avancent pour la première fois ouvertement l'idée d'une filiation communiste des organisations clandestines, même si celle-ci est encore vivement contestée au sein du parti. Lors de la relation introductive du Comité, le secrétaire Antonio Monticelli affirme ainsi que « ces brigadistes » ne sont pas de « nouveaux fascistes » mais des « terroristes rouges ». Le secrétariat du Piémont diffuse par la suite un document où sont exposés les points principaux de sa vision et de sa perspective d'action : « les brigadistes ne sont pas des fascistes déguisés, ils sont effectivement rouges », mais ils ne sont pas non plus des « camarades qui se trompent », parce que « les ennemis de la démocratie sont des ennemis des travailleurs, tout comme le sont les fascistes » ; si « le terrorisme opère pour la destruction de l'Etat et son involution totalitaire », « il faut alors travailler à l'intérieur de cet Etat pour le faire fonctionner, pour le défendre et le changer »²².

Au sein du PCI, l'on reconnaît donc à contrecœur qu'au moins

²⁰ Diego NOVELLI, Nicola TRANFAGLIA, *Vite sospese. Le generazioni del terrorismo*, Milan, Garzanti, 1988, p. 47. Journaliste et homme politique, Diego Novelli a été le maire communiste de Turin entre 1975 et 1985.

²¹ Luciano VIOLANTE, préface à Dino SANLORENZO, *Gli anni spietati : i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Torino, 1972-82*, Rome, Edizioni Associate, 1989, p. 3.

²² Cité dans Dino SANLORENZO, *Gli anni spietati : i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Torino, 1972-82*, op. cit. p.137.

« à l'origine de certains groupes [...] il y a une matrice, différente de celle des fascistes, de "subversion" de "gauche", dans le sens que l'idéologie, la formation politique et culturelle, les liens et les racines des cadres originaires des BR on peut les faire remonter à la fois à une certaine attitude politique culturelle qui était commune, en 1968-69 à certains secteurs du mouvement étudiant non seulement italien, et à des résidus ou jaillissements de théorisations, vécues avec des dégénération progressives, sur la révolution comme lutte armée »²³.

Malgré les tonalités alarmées et de surprise, la définition de l'activité des organisations extraparlimentaires comme un « stupide infantilisme politique qui favorisait objectivement l'ennemi de classe »²⁴ et minait le travail politique du PCI et du syndicat, trahissent une bien plus vieille controverse interne au marxisme.

Ainsi les députés communistes se considèrent être la cible directe ou indirecte, des organisations extraparlimentaires : directe, parce que comme d'autres hommes politiques, ils se perçoivent comme des cibles potentielles d'attentats de la part des groupes armés de gauche ; indirecte pour les effets que les actions de l'extrême gauche ont sur la position institutionnelle du parti et l'instrumentalisation réalisée par les adversaires politiques de la référence marxiste. Les propos de Dino Sanlorenzo²⁵, ainsi que les entretiens réalisés nous permettent de mettre au jour ce qui s'apparente à une lutte *a posteriori* pour les mérites et les victoires des mobilisations ouvrières de ces années, comme l'adoption du Statut des travailleurs de 1970 : si les anciens militants des organisations extraparlimentaires le présentent comme l'une des avancées sociales gagnées par le *mouvement*, les anciens cadres communistes le revendiquent comme une victoire du parti et du syndicat. Le parti a d'ailleurs toujours minimisé l'adhésion ouvrière aux BR en l'associant à un effet de contexte²⁶ et en insistant sur l'incapacité de ce groupe à interpréter les problèmes *réels* de la classe ouvrière.

Les déclarations des dirigeants communistes au lendemain de l'enlèvement d'Aldo Moro témoignent de cette croyance d'être la cible d'agissements tendant à les éloigner du pouvoir. L'article de Rossana Rossanda publié dans *Il Manifesto* le 28 mars 1978²⁷,

²³ *Ibid.*, p. 139.

²⁴ Diego NOVELLI, Nicola TRANFAGLIA, *Vite sospese. Le generazioni del terrorismo*, op. cit., p.47.

²⁵ Né en 1930, inscrit au PCI depuis 1948, Dino Sanlorenzo a été président du Conseil Régional du Piémont entre 1970 et 1980.

²⁶ Dino Sanlorenzo affirme que les actions des BR à l'intérieur de la Fiat ne faisaient qu'affaiblir les politiques et la position du PCI et des syndicats et que si les groupes d'extrême gauche ont pu avoir des adhésions chez les ouvriers c'est seulement parce qu'ils ont pu chevaucher la vague de révolte de l'immédiat après-68.

²⁷ L'article de Rossana Rossanda, « Il discorso sulla Dc » publié dans *Il Manifesto* du 28 mars 1978, dans lequel elle affirme que la matrice communiste des BR telle qu'elle apparaît dans leurs communiqués, suscite l'indignation du PCI. C'est en particulier le passage suivant qui déclenche les polémiques : « En

au beau milieu de la séquestration d'Aldo Moro, provoque une polémique sans précédents à l'intérieur et à l'extérieur du parti. A l'intérieur parce que sont encore nombreux ceux qui refusent de croire que la séquestration du ministre est motivée par des idéaux de gauche ; à l'extérieur parce que les adversaires politiques du PCI ne vont pas hésiter à utiliser l'identité communiste des « terroristes » pour discréditer le PCI et l'idéologie marxiste soit en faisant du marxisme une idéologie par essence violente, « totalitaire », « terroriste », soit en imputant une « responsabilité culturelle » au parti²⁸.

1.2. Entre deux feux

C'est donc cette position de porte-à-faux du PCI – attaqué à la fois sur sa gauche et sur sa droite sur un même thème – qui le pousse en partie à donner autant de preuves de fidélité à la démocratie, de son renoncement à un changement révolutionnaire de la société et à la condamnation inconditionnelle de l'extrême gauche armée.

Le refus persistant du PCI d'insérer les groupes armés dans l'« album de famille » a son origine dans cette intersection spécifique : la difficile reconnaissance – et compréhension – de la gauche extraparlamentaire en raison à la fois de son histoire et de son ambition de monopole de représentation des intérêts ouvriers, et la position d'autant plus rigide et participative à la répression que le parti devait se présenter comme un parti de gouvernement ayant renoncé à tout « projet révolutionnaire ». Cette tension

vérité, tous ceux qui ont été communistes dans les années 1950 reconnaissent d'emblée le nouveau langage des BR. On a l'impression de feuilleter l'album de famille : il y a tous les ingrédients qu'on nous a fait avaler dans les cours de Staline et Jdanov d'heureuse mémoire. Le monde – apprenions-nous à l'époque – est divisé en deux. D'un côté, l'impérialisme, de l'autre, le socialisme. L'impérialisme agit comme base unique du capital monopolistique international ». Suite aux controverses, la journaliste publie un nouvel article « L'album di famiglia » publié dans *Il Manifesto* du 2 avril 1978 dans lequel elle explique de façon plus approfondie pourquoi elle considère les BR comme une autre partie de la « famille du communisme ». Il faut ici rappeler que Rossana Rossanda faisait partie du groupe des jeunes intellectuels communistes que le PCI avait décidé d'exclure en raison de leur dissidence vis-à-vis des thèses du bureau central et qui avait fondé la revue *Il Manifesto*, devenue par la suite un journal quotidien.

²⁸ Pour illustrer l'instrumentalisation du « terrorisme » de la part des adversaires politiques du PCI pour disqualifier le parti, Dino Sanlorenzo cite également les paroles de deux philosophes français qui sont alors à l'avant-garde de la dénonciation du « totalitarisme » communiste : André Glucksmann interviewé dans *L'espresso* affirme que « la première grande responsable du terrorisme en Italie c'est l'idéologie marxiste de la gauche. Au fond du marxisme il y a la P38 », quand le journaliste Lucio Colletti lui répond : « mais sachez que de nombreux groupuscules de l'extrême gauche ne viennent pas de la tradition marxiste mais catholique », Glucksmann réplique : « A mon avis même le marxisme sort tout entier de la bureaucratie vaticane ». Sur un ton similaire, Bernard Henri-Lévy dit que « Les stratèges des BR, pour ainsi dire, sont encore d'empreinte stalinienne. Leur politique du tant pire tant mieux c'est la même que celle de Thorez, Togliatti et beaucoup d'autres. Et il faut une importante capacité amnésique pour refuser d'en convenir. ». Cité dans Dino SANLORENZO, *Gli anni spietati: i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Torino, 1972-82, op. cit., p.270.*

entre inclusion et exclusion de la gauche extraparlamentaire et la volonté du parti d'affirmer son altérité absolue par rapport aux « terroristes » caractérisent tous les aspects de l'identité communiste italienne. Le label d'antifascisme/te est un autre exemple d'objet de lutte entre le PCI et l'extrême gauche. Pour la génération des cadres du parti, et d'autres hommes politiques ou intellectuels ayant participé à la Résistance – comme le rappelle également Giorgio Bocca lors de notre entretien²⁹ – la contestation de 68 avait déjà été vécue par la génération de la Résistance comme une attaque à un ordre démocratique qu'ils avaient contribué à instituer par leur lutte. L'autoglorification et l'autoréférence d'une génération ayant combattu le fascisme, la croyance en la démocratie qu'ils avaient participé à construire, expliquent en partie le refus d'attribuer le qualificatif d'« antifasciste » aux groupes révolutionnaires des années 1970. Ils vivent leur différence avec les groupes des années 1970 sur le mode de l'opposition distinctive entre un « nous » – la lutte contre le « vrai fascisme » – et un « eux » ; opposition qui permet de comprendre leur condamnation ferme de tous ceux – de droite ou de gauche – qui entendent renverser une démocratie née de l'antifascisme. Luciano Violante n'est pas le seul à soutenir que « les terroristes étaient étrangers aussi bien aux valeurs de la démocratie qu'aux valeurs de la Libération »³⁰, croyance qui résulte d'une double dénégation : celle d'une partie de l'histoire de la Résistance et celle de la filiation revendiquée par de nombreux militants des années 1970 avec celle-ci³¹.

La compétition qui lie PCI et extrême gauche est l'une des dimensions structurantes du rapport que le parti entretient avec les « terroristes » et qui dure encore aujourd'hui : si une place dans l'album de famille a toujours été refusée aux groupes d'extrême gauche de l'après-68 par le PCI, l'affirmation d'une irréductible altérité, voire d'une extranéité absolue est plus forte encore aujourd'hui chez les héritiers du PCI, jeunes militants du

²⁹ Journaliste italien très célèbre, il a participé à partir de 1943 à la Résistance, enrôlé dans les groupes *Giustizia e Libertà* (Justice et liberté). Entretien du 12 janvier 2006 à Milan.

³⁰ Luciano VIOLANTE dans sa préface à Dino SANLORENZO, *Gli anni spietati : i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Torino, 1972-82, op. cit. p. 3.*

³¹ Chez certains groupes armés, notamment les BR, la référence à la Résistance était très forte, ainsi que les liens avec d'anciens partisans. Cf. Isabelle SOMMIER, « La Résistance comme référence légitimatrice de la violence », *Politix*, n°17, 1992, p. 86-103. Pour les liens entre des anciens résistants et des militants armés, voir par exemple Alberto FRANCESCHINI, *Mara, Renato ed io. Storia dei fondatori delle BR*, Milan, Mondadori, 1988 ; Prospero GALLINARI, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle BR*, Milan, Bompiani, 2006. Il est intéressant de voir qu'à ce propos certains représentants du PCI tendent à minimiser, parfois à nier l'implication et le support des anciens partisans aux BR. Dino Sanlorenzo dans son livre souligne qu'au contraire ils se seraient mobilisés pour aider le PCI à combattre le « terrorisme ». La contradiction n'est qu'apparente car elle ne fait que refléter les clivages, précédemment évoqués – qui existent depuis la Résistance au sein des partisans communistes et la déception d'une partie d'entre eux.

parti de l'époque, aujourd'hui députés du Parti démocratique qui ont fait du renoncement au marxisme et du *mea culpa* du communisme la raison de leur virginité politique légitimant leur éloge de la démocratie libérale³².

Une vision eschatologique transparait bien souvent des relectures postérieures que font les anciens cadres du PCI des issues de cette période – ici celle de Dino Sanlorenzo à la fin des années 1980 – en cohérence avec les positions adoptées par le parti dans le passé :

« Et si au contraire nous n'avions pas vaincu les BR, il n'y aurait pas eu ni de réformes ni d'insurrections, mais seulement une chaîne de morts et une involution politique générale avec la fin de la démocratie et l'instauration d'un état fort, autoritaire et liberticide »³³.

C'est dans la défense des positions prises dans le passé dans le contexte du conflit politique diffus des années 1970 que se construit chez les cadres du parti une sorte de conviction de leur « héroïsme ordinaire »³⁴. Toutefois, cette « fière conviction du PCI d'avoir contribué à la défaite du terrorisme et évité que des tentations autoritaires prennent le dessus a été un moyen pour déplacer le discours de sa propre défaite historique et pour en attribuer la responsabilité aux forces subversives et à l'état général du pays »³⁵.

2. Le PCI avec les magistrats contre le « terrorisme » : le cas de Turin

Le positionnement du PCI vis-à-vis du *champ politique radical*, ainsi que sa participation à la répression, notamment à travers la collaboration stratégique avec d'autres acteurs, tels que les juges, peuvent être saisis en examinant un cas local spécifique, celui de la ville de Turin et de la région Piémont plus généralement.

C'est à Turin en effet, plus que nulle part ailleurs, que se déroulent d'abord la lutte concurrentielle entre le Parti communiste et les organisations extraparlimentaires pour le contrôle et la capacité à mobiliser la classe ouvrière, la lutte frontale entre la

³² Nous nous référons en particulier à des hommes politiques qui, à l'instar de Walter Veltroni – député PD, ancien maire de Rome et militant dans les rangs du PCI depuis qu'il est très jeune – a déclaré publiquement et à plusieurs reprises ne jamais avoir été communiste, en particulier dans une interview en octobre 1999 au journal *La Stampa*. Cf. Luca TELESE, *Qualcuno era comunista*, Milan, Sperling&Kupfer, 2009.

³³ Dino SANLORENZO, *op. cit.*, p. 165.

³⁴ Dans son livre Dino Sanlorenzo cite Giorgio Bocca qui, le 31 mars 1979, dans un article publié dans *La Repubblica*, affirme : « Il y a un héroïsme constitutionnel, en grande partie communiste, qui répond de façon spéculaire à l'héroïsme subversif des terroristes », cité dans Dino SANLORENZO, *op. cit.*, p. 204.

³⁵ Marcello FLORES, Nicola GALLERANO, *Sul Pci, op. cit.*, p. 255.

gauche institutionnelle et les groupes armés ensuite.

Ville ouvrière par excellence, mais également ville du sous-prolétariat industriel et du déracinement – c'est l'une des villes qui accueille de grands flux migratoires internes³⁶ – ; ville symbole, avec la FIAT, de l'industrialisation et du capitalisme italien, Turin a été le lieu de fortes mobilisations d'acteurs et groupes d'acteurs en concurrence entre eux. A côté de la présence et de l'activité des organisations d'extrême gauche qui, dès la fin des années soixante, s'installent à la Fiat et dans d'autres grandes usines, et des pratiques d'auto-organisation ouvrière (CUB, Comités, Collectifs, etc.), la gauche institutionnelle, par le biais du syndicat CGIL et du Parti Communiste, maintient une forte emprise et un enracinement profond dans la réalité ouvrière et sociale piémontaise ; en 1975 par exemple, le PCI gagne les élections locales et se retrouve à la tête de la région Piémont, de la Province et de la ville de Turin.

Turin est au même moment, avec Milan et Rome, l'un des centres névralgiques des activités de l'extrême gauche, lieu d'établissement et d'action de groupes clandestins et connaît un nombre très élevé d'attentats³⁷. Par conséquent, c'est également et inévitablement l'un des lieux où se déroulent les enquêtes « antiterroristes », où se mettent en actes les stratégies de répression, où s'élaborent de nouvelles techniques et tactiques pour contrecarrer l'expansion et le pouvoir des groupes armés et où se déroule le premier grand procès des « chefs historiques » des BR : on a pu affirmer que « Turin fut effectivement une ville laboratoire aussi bien pour les BR que pour leur défaite »³⁸, elle « devient la ville qui la première fut capable d'affaiblir les fortifications des organisations terroristes en contribuant fortement à leur défaite »³⁹. C'est notamment grâce à la rencontre de différents acteurs institutionnels qui collaborent ensemble que

³⁶ A ce titre, le roman de Nanni Balestrini, *Vogliamo tutto*, peint de façon remarquable la situation des ouvriers provenant du sud d'Italie, immigrés dans les villes industrielles du nord, confrontés à la réalité du travail dans les usines, à l'aliénation, à la précarité des conditions de vie et de travail ; il montre comment toutes ces conditions ont favorisé l'émergence d'une contestation radicale du système, l'insubordination et la politisation par la rencontre avec des groupes d'extrême gauche. Cf. Nanni BALESTRINI, *Vogliamo tutto*, Milan, Feltrinelli, 1971.

³⁷ A titre indicatif, rappelons la *jambisation* du journaliste de l'*Unità* (journal du PCI) Nino Ferrero, l'homicide de Carlo Casalegno, directeur du journal *La Stampa*, d'orientation conservatrice et de Fulvio Croce, avocat, en 1977 ; l'attentat qui blesse Franco Piccinelli, journaliste de la Rai locale en 1979. Pour la seule année 1979, on enregistre 24 attentats visant des personnes dans la province de Turin, dont le nombre total entre 1969 et 1981 s'élève à 269 et à 1135 si les « violences » incluent les attentats contre des biens. Cf. Mauro GALLENINI, *Rapporto sul terrorismo*, *op. cit.* p. 134-138.

³⁸ Luciano VIOLANTE dans la préface à Dino SANLORENZO, *op. cit.*, p. 2. Un peu plus bas il affirme qu'un « rapport inédit fut construit entre les institutions de gouvernement de la ville, la magistrature, les usines, les comités de quartier et le syndicat de la police ».

³⁹ Giancarlo CASELLI, *Le due guerre. Perché l'Italia ha sconfitto il terrorismo e non la mafia*, Milan, Melampo, 2009, p. 37.

Turin devient le pôle par excellence de la « lutte antiterroriste ». La jonction entre magistrature, champ politique local et forces de l'ordre réussit à Turin précisément grâce à cette configuration spécifique, caractérisée par la présence d'une municipalité et un conseil régional communistes et avec une forte présence de juristes parmi les élus, de juges enquêteurs proches du parti et du Noyau spécial des carabinieri, dirigé par le général Dalla Chiesa⁴⁰. La coopération et l'alliance entre « juristes communistes turinois » et élus locaux commencent d'ailleurs au début des années 1970 avec la mobilisation locale du syndicat *Magistratura Democratica* (MD) et les représentants du PCI contre la répression du mouvement social qui s'accroît au fil des ans. Ce lien entre magistrats et PCI est singulier : non seulement le parti compte plusieurs juristes dans ses rangs, dont de nombreux formés à l'Université de Turin, mais il compte aussi parmi ses adhérents et ses élus des magistrats, à l'instar de Luciano Violante.

« Résister à la violence pour ne pas laisser écraser et étouffer la ville a été notre choix, comme une tentative pour chercher toujours une réponse politique, d'ouvrir la route, ou au moins un passage, pour que Turin puisse continuer à s'exprimer politiquement »⁴¹ : c'est ainsi que s'exprime l'ancien maire communiste de la ville Diego Novelli. De leur côté, mais souvent en accord ou en collaboration avec les juges et les forces de l'ordre⁴², les cadres locaux du parti agissent sur le terrain : ils se rendent dans les usines, y organisent des assemblées, afin d'y dénoncer les « pratiques terroristes » et d'encourager les ouvriers à se mobiliser contre la violence armée. Le juge Giancarlo Caselli⁴³, proche du PCI raconte à ce propos :

« Il était nécessaire d'isoler les terroristes, aller dans les quartiers, dans les écoles, dans les associations, dans les sièges de parti et dans les syndicats, dans les églises et dans les usines pour parler avec les gens. Pour rendre les citoyens conscients que le terrorisme

⁴⁰ Un noyau spécial des carabinieri est créé en 1978 par le Ministère de l'Intérieur et confié au Général des Carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa.

⁴¹ Diego NOVELLI, Nicola TRANFAGLIA, *Vite sospese, op. cit.*, p. 50.

⁴² Luciano VIOLANTE, « Legge Diritto Giustizia. I cittadini, la legge, il giudice », dans Luciano VIOLANTE (dir.), *Storia d'Italia*, Annali 14, Turin, Einaudi, 1997. Il rappelle que les juges, tout comme des syndicalistes ou des hommes politiques, intervenaient dans les usines et dans les comités de quartier pour discuter du terrorisme et convaincre de l'erreur d'un tel choix.

⁴³ Né en 1939 à Alessandria, dans la région du Piémont, il fait ses études de droit à l'Université de Turin où il deviendra assistant pour le cours d'Histoire du droit à partir de 1964. Il est reçu au concours de la magistrature en 1967 et est envoyé au Tribunal pénal de Turin en tant que juge instructeur pénal. A partir de la deuxième moitié des années 1970, il s'occupe principalement d'« antiterrorisme », en conduisant des enquêtes concernant principalement les groupes *Brigades rouges* et *Prima Linea*. Syndiqué à *Magistratura Democratica*, il est proche du PCI. Il a également participé à la Commission parlementaire d'enquête sur les *stragi*. Il est actuellement Procureur Général de la République à Turin. Nous n'avons pu réaliser un entretien individuel avec lui, mais nous avons eu l'occasion d'assister à la conférence qu'il a tenue sur « Droit et terrorisme » à l'université de Bologne en octobre 2007.

était une menace non seulement pour les victimes, mais pour tout le monde, en tant que facteur de retour à la barbarie de la vie civile et de progressive involution du système en sens réactionnaire. [...] Pour isoler les terroristes, il était nécessaire de balayer toutes les incertitudes et ambiguïtés (antichambre de contiguïtés et de connivences) présentes surtout à gauche [...] Et nous le faisons avec les instruments de la démocratie (réunions et confrontations) en montrant ainsi la force des institutions... [...] Parler avec les gens pour faire comprendre que les terroristes n'étaient pas Zorro, Robin Hood, des idéalistes juste un peu fanatiques, mais c'étaient des hommes qui tiraient, blessaient, tuaient »⁴⁴

Dans le cadre de cette campagne de « responsabilisation des citoyens vis-à-vis du terrorisme », en 1979, les représentants communistes de la région, de la province et de la municipalité proposent l'idée de faire circuler des questionnaires avec cinq questions sur le terrorisme en invitant de façon plus ou moins explicite à la dénonciation. Cette initiative ne manque pas de susciter de nombreuses polémiques aussi bien dans le champ politique (de la part des Radicaux en particulier), mais surtout dans le *champ politique radical*. En témoignent les critiques du journal *Lotta continua*. Les syndicats proposent une initiative similaire, en distribuant des questionnaires comportant onze questions et en demandant aux ouvriers de relater des faits précis se déroulant dans les usines, initiative qui portera d'ailleurs des fruits plutôt tragiques⁴⁵.

La mobilisation des cadres locaux et nationaux du PCI contre le terrorisme fait écho au dynamisme d'un parquet où des jeunes magistrats comme Gian Carlo Caselli et Luciano Violante, en stricte coopération avec eux, développent de nouvelles techniques d'enquête et de nouvelles stratégies de lutte, en investissant l'espace que les nouvelles lois d'urgence leur ouvrent⁴⁶. C'est autour de ces deux magistrats, tous deux proches du PCI et inscrits à MD, que naît le premier *pool antiterroriste*, qui comprendra par la suite douze magistrats, tous affiliés à MD sauf un⁴⁷. A la lisière entre université, champ politique local et champ juridique, ce groupe d'acteurs joue un rôle moteur dans le développement aussi bien de la pratique que de la législation « antiterroriste ».

C'est dans ce contexte en effet qu'apparaissent les premiers repentis lors des

⁴⁴ Giancarlo CASELLI, *Le due guerre. Perché l'Italia ha sconfitto il terrorismo e non la mafia*, op. cit., p. 39.

⁴⁵ En octobre 1978, Guido Rossa, ouvrier et syndicaliste et inscrit au PCI, aperçoit un ouvrier en train de déposer des tracts des BR. Arrêté par les vigiles de l'usine alors qu'il tente de fuir, Francesco Berardi se déclare immédiatement « prisonnier politique » ; il est amené chez les carabinieri et arrêté. Guido Rossa porte plainte contre lui et témoigne lors du procès qui le condamne à quatre ans et demi de réclusion. Francesco Berardi se suicide en prison, Guido Rossa est tué par les BR en janvier 1979.

⁴⁶ Ugo Spagnoli et Ugo Pecchioli, tous deux juristes turinois et élus locaux et nationaux du PCI, aux côtés de Luciano Violante, occuperont des positions clés surtout dans les instances judiciaires du parti.

⁴⁷ Un deuxième *pool antiterroriste* est créé à Turin pratiquement au même moment, cette fois par un groupe de magistrats plus conservateurs, tous appartenant au syndicat de *Magistratura Indipendente*.

instructions turinoises et que commence à être élaboré le mécanisme de la collaboration de justice (ou repentir) comme instrument d'enquête. C'est enfin dans les prisons de haute sécurité de Cuneo (Piémont) que démarrent les débats sur la dissociation et l'amnistie que nous analyserons dans le chapitre suivant.

Section 2 : L'EXTREME GAUCHE ET LES JUGES : UNE CAUSE CLIVEE

Après avoir étudié le cas du Parti Communiste, ses re-positionnements à la fois au sein du champ politique et vis-à-vis du *champ politique radical*, nous allons examiner l'institution judiciaire italienne qui s'est confrontée aux mouvements politiques des années soixante-dix : nous allons illustrer à la fois ses divisions et positions internes vis-à-vis de l'extrême gauche et les rapports que la magistrature entretient avec les groupes extraparlimentaires et avec le champ politique. Il s'agira notamment de voir d'un côté l'engagement des juges « démocrates » en faveur des changements sociaux et politiques du pays, et de l'autre l'implication d'autres magistrats dans l'élaboration et la mise en actes des lois d'urgence. Ces dernières constituent en effet une occasion pour les magistrats, notamment les magistrats enquêteurs, de fonder, d'affirmer et de consolider une indépendance et une légitimité qu'ils ne détenaient pas auparavant : certains juges saisissent cette ouverture de l'espace institutionnel et contribuent par là à construire un « credo professionnel » ainsi qu'à accroître le crédit social de l'institution toute entière.

Le droit, dans cette perspective, se présente non seulement comme une contrainte mais aussi, ainsi que l'avance Liora Israël⁴⁸, comme une ressource : en fonction des usages que les magistrats italiens en font – d'abord de la Constitution, ensuite des « lois antiterroristes » – le droit se fait à la fois vecteur de répression et de conservation sociale, et ressource contestataire. L'institution judiciaire italienne, contrairement aux apparences d'homogénéité et de cohérence politique et

⁴⁸ Cf. Liora ISRAËL, *L'arme du droit*, Paris, Presses de la FNSP, 2009.

déontologique, se trouve alors à la croisée de plusieurs positions. Elle peut ainsi se trouver proche des mouvements sociaux, comme par exemple la frange des juges qui croient dans les changements sociaux du pays et œuvrent pour ces changements en essayant de subvertir les règles au sein de l'institution à laquelle ils appartiennent : il s'agit en particulier des magistrats de l'aile plus radicale de *Magistratura Democratica*. Mais elle connaît aussi un versant plus institutionnel : celui des juges qui adoptent le point de vue des institutions, prennent une position de défense, à la fois personnelle, du corps et des institutions démocratiques et de l'ordre établi : c'est le cas des juges plus conservateurs mais aussi, pour des raisons différentes, des juges proches du PCI. Ce sont ces magistrats qui vont aussi progressivement occuper une position d'« experts » du phénomène de la subversion, expertise construite sur la base des connaissances accumulées pendant les enquêtes, grâce au recours aux « repentis » et à d'autres techniques d'enquêtes qu'ils élaborent, et qui assoit leur « autorité savante » en la matière. Mais les juges ont été également des « victimes du terrorisme » : en incarnant l'Etat et en étant l'un de ses rouages, les juges ont en effet été souvent des cibles des organisations armées.

Ici, notre intention est d'éclairer le rôle des juges italiens dans la mise en place de la législation d'urgence, les rapports différenciés au rôle qui leur est attribué face au conflit social, ainsi que les concurrences qui les divisent vis-à-vis de la perception du droit et de la justice. Avec la marginalisation des magistrats plus critiques et *garantistes*, qui défendent avant tout les droits et les libertés garanties par la Constitution et s'opposent ainsi aux « lois antiterroristes », c'est la ligne de l'urgence qui prévaut au sein de la magistrature et qui s'impose encore aujourd'hui dans les relectures postérieures des années 1970 : une vision moins politique que criminelle des événements de la décennie, qui signe la victoire univoque de la démocratie sur des groupes *déloyaux*.

Nous allons d'abord étudier la période qui va des années 1960 au début des années 1980 : une première phase est caractérisée par une forte politisation du corps, en particulier en raison d'un renouvellement générationnel ; une deuxième phase (1975-1983) est marquée par l'investissement par les magistrats enquêteurs d'un espace d'action que l'adoption des « lois d'urgence » leur a ouvert et leur participation active à l'élaboration de « lois antiterroristes ». Par la suite, nous nous pencherons sur le clivage qui divise cette institution, entre la fin de la décennie 1970 et le début des années 1980,

autour du *garantisme* et de l'application des lois d'urgence. C'est avec la sortie de la « crise » qu'au sein de la magistrature est débattue la question du dépassement de l'« urgence » ou de la normalisation des instruments judiciaires mis au point pour lutter contre le « terrorisme ».

A/ Les juges entre conflit social et défense de l'Etat

Sans revenir de façon détaillée sur la sociohistoire de l'institution judiciaire en Italie – pour laquelle nous renvoyons à d'autres travaux⁴⁹ – il est ici intéressant de voir comment les dispositions hétérodoxes de la génération des juges qui arrivent dans l'institution dans l'après-guerre et surtout à partir des années 1960, participent à une entreprise de modernisation de la justice. Avec le déclenchement du mouvement étudiant et ouvrier autour des années 1968-69, celle-ci va assumer une dimension plus proprement politique en imposant des thématiques et des débats inédits sur la position de la magistrature dans la société.

1. De la critique de la justice à la critique de la société (1964-1975)

A partir du début des années 1960, l'idée d'une nécessaire modernisation et réforme de l'institution se diffuse au sein de la magistrature au-delà des clivages qui traversent le corps⁵⁰. C'est aussi grâce à l'essor de la sociologie, discipline naissante dans l'Italie des années soixante, dont les magistrats, en particulier milanais, vont se saisir que la critique de l'institution judiciaire se développe : en fournissant un corpus de savoirs et des recherches sur les changements socioculturels, cette discipline alimente la réflexion de certains magistrats pour argumenter leur demande de réforme auprès des pouvoirs politiques en soulignant l'inadéquation de la justice – et d'autres institutions étatiques – à une société en transformation et en autorisant la dénonciation de son fonctionnement rétrograde et son principe hiérarchique. Mais derrière cette critique de l'Etat et de la rigidité de ses hiérarchies par le biais des sciences sociales se

⁴⁹ Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, Paris, LGDJ, 2004.

⁵⁰ Sur le lien entre sociologie et droit et l'usage des sciences sociales par les magistrats italiens voir Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, *op. cit.*

trouve également la critique d'une continuité de la République avec le régime fasciste, notamment en ce qui concerne les codes de droit, souvent en contradiction avec les principes énoncés par la Constitution de 1947.

A partir des années 1967-69, avec le déclenchement des mouvements étudiant et ouvrier, les clivages au sein de la magistrature se réactivent et polarisent les positions en son sein. Si les idées modernisatrices avaient pénétré le champ juridique dans les années précédentes, la radicalité politique des mouvements sociaux et la diffusion d'une grille de lecture marxiste de la société vont à leur tour affecter ce champ. Les instruments d'analyse de la réalité sociale empruntés à la sociologie et au marxisme, déjà utilisés pour étayer la demande de modernisation, viennent appuyer une critique radicale du droit et des professionnels du droit, justifient les tentatives de redéfinition du droit et d'une nouvelle posture du juge, non plus sujet externe à l'action collective, mais sujet actif parmi d'autres du changement social. En ce sens, la croyance dans le droit, en particulier dans son rôle de vecteur de transformation sociale, s'accompagne chez certains jeunes juges d'une dénonciation marxiste de celui-ci comme instrument des classes dominantes ; ils vont ce faisant s'attaquer à la croyance fortement ancrée chez les juristes plus conservateurs en la neutralité et la suprématie du droit.

La politisation de nombreux magistrats se donne à voir aussi bien à travers la multiplication des initiatives au sein du champ juridique⁵¹ – à l'observation des activités proprement juridiques dans les tribunaux, dans les rappels à l'ordre des procureurs vis-à-vis de certains magistrats, dans ses instances syndicales (congrès de *Magistratura Democratica*, revues du syndicat, etc.) – ou encore à travers les initiatives dirigées vers l'extérieur, par le biais de conférences, manifestations et mobilisations en lien avec les mouvements dans les universités, dans les usines et avec les groupes de juristes radicaux. La volonté de redéfinir les rapports entre droit et politique à l'aune des nouvelles données sociales, des antagonismes et des conceptions critiques de la profession doivent également se comprendre comme un continuum de la lutte antifasciste, des idéaux de la résistance et de la Constitution qui en est née⁵². Au milieu

⁵¹ Pour une comparaison avec la France, sur les pratiques professionnelles et les formes du militantisme juridique de « gauche » pendant les années 1970 voir Liora ISRAEL, « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés Contemporaines*, n°73, 2009.

⁵² Aussi bien Libero Mancuso qu'Antonio Bevere, tous deux magistrats, ont mis en lumière cet aspect lors de notre entretien. Voir également Pietro COSTA, « L'alternativa presa sul serio : manifesti giuridici degli anni settanta », *Democrazia e diritto*, n°3, 1987.

des années 1960, l'idée d'une jurisprudence alternative commence à s'imposer non seulement en théorie, mais aussi comme pratique dans certains tribunaux. Critique en acte du rôle du magistrat comme simple agent technique de l'Etat, avalisant et rationalisant les décisions du pouvoir politique, cette attitude des jeunes juges de gauche est aussi une attaque de la croyance professionnelle en la neutralité de l'action de la justice et en l'apolitisme revendiqué du corps. Favorables à un rôle actif des juristes dans la transformation de la société, ces juges vont revendiquer un « usage alternatif du droit » : en réaffirmant la supériorité des principes et valeurs de la Constitution sur les normes du code pénal – le même que sous le fascisme – ils vont appliquer à la lecture des faits judiciaires qu'ils sont portés à juger une grille de lecture politique des rapports de forces qui les conduit à ne pas sanctionner certains comportements codifiés comme illégaux (qui peut aller de normes relatives à l'« atteinte à la pudeur » au droit du travail ou aux activités plus proprement politiques d'occupation de locaux)⁵³.

Parce que, comme le rappelle Pierre Bourdieu, « le champ juridique est le lieu de luttes, mais de luttes qui même lorsqu'elles visent à transformer les règles du droit, à opérer une révolution juridique [...] doivent s'accomplir dans les règles »⁵⁴, la référence au texte suprême de la Constitution et en particulier à son « esprit » constitue le principe *originel*, moteur et justificateur de leur action et par là de la rupture avec le passé fasciste⁵⁵. En expliquant son adhésion à *Magistratura Democratica* dès l'entrée dans la profession de magistrat, le juge Libero Mancuso affirme :

« [MD] était plus sensible à la... revitalisation des valeurs de notre Constitution et surtout à la faire vivre dans la législation pré-républicaine, c'est-à-dire comment lire la Constitution dans les normes qui étaient des normes du législateur fasciste... [...] Et donc il y eut tout un secteur de grande... ferveur culturelle auquel nous avons participé avec un grand enthousiasme en appliquant d'une manière nouvelle la loi... et nous avons fait des initiatives extraordinaires en matière d'accidents sur le travail, de procès du travail, de... séquestrations d'immeubles construits illégalement... des choses qui fonctionnaient très bien... d'ailleurs à l'époque j'étais au tribunal de première instance de Naples Barra, Barra qui était le quartier ouvrier de Naples... aujourd'hui c'est la zone de la camorra et... donc... il y avait le Statut des travailleurs... c'était des moments... bref... uniques... puis il y avait aussi cette revue juridique du travail... de la CGIL... qui suivait de près l'évolution de la juridiction, de la jurisprudence, et donc il y avait une attention incroyable à ces thématiques que nous avons... lancées... [...] "Usage alternatif du

⁵³ Pour une analyse plus détaillée de la « jurisprudence alternative », voir Pietro Costa « L'alternativa presa sul serio : manifesti giuridici degli anni settanta », *Democrazia e diritto*, n°3, 1987.

⁵⁴ Pierre BOURDIEU, « Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective », dans François CHAZEL et Jacques COMMAILLE (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, 1998, p. 97.

⁵⁵ Cf. Bernard LACROIX, « Les fonctions symboliques des constitutions : bilan et perspectives », art. cité.

droit" nous disions... »

Libero Mancuso, magistrat, conseiller municipal de la ville de Bologne⁵⁶

Cette politisation de tout un pan de la magistrature, ainsi que l'expérience de la « jurisprudence alternative », ne vont pas sans susciter de vives controverses au sein du corps. Les fortes tensions que cela crée se traduisent d'ailleurs par des polarisations durables et concurrentielles entre les juges conservateurs et ceux qui sont plus marqués à gauche, par des scissions – comme dans le cas de MD en 1969 –, des rappels à l'ordre et des sanctions disciplinaires vis-à-vis des magistrats dissidents. Les autorités hiérarchiques – souvent des juges plus vieux et plus conservateurs – estiment en effet que ces magistrats transgressent par leur politisation les règles déontologiques et le règlement de l'institution, à la fois dans leur comportement public (participation à des conférences, réunions, arrêts, etc.) et dans leur vie privée (relations, amitiés, fréquentations, etc.)⁵⁷.

Magistratura Democratica (MD) offre un cas exemplaire de la politisation des juges dans les années 1970 en même temps que des scissions, controverses, clivages qui traversent l'ensemble de l'institution à cette époque. Laboratoire de la « jurisprudence alternative », ce syndicat apparaît moins unifié dès lors qu'on observe les écrits de l'époque et les actes de ses différents congrès. L'idée de la nécessité d'une participation politique du juge au conflit social, fondée sur la dénonciation du rôle répressif de la magistrature, de la « division bourgeoise du travail » et de l'ouverture du droit à la société, s'affirme de façon croissante au sein de l'organisation parallèlement à la radicalisation du conflit dans la société à partir des années 1968-69. Le remplacement progressif d'un modèle consensuel, réformiste, de changement social par un modèle

⁵⁶ Entretien du 16 octobre 2007 à Bologne. Au cours de l'entretien, Libero Mancuso décrit également des scènes du tribunal de Naples Barra, et rappelle comment les jeunes juges participaient au ferment politique de l'époque, en relaxant par exemple des travestis, en mettant sous séquestration des immeubles construits sans permissions, etc. Originaire de Naples, Libero Mancuso entre dans la magistrature au début des années 1960 et il exerce la profession d'abord au tribunal de 1^{ère} instance, ensuite au Parquet. Il adhère dès le début au syndicat de *Magistratura Democratica* et est inscrit au PCI entre 1972 et 1978, quand il est transféré au Parquet pour s'occuper de terrorisme. Il est ensuite transféré au Parquet de Bologne où il s'occupera du procès pour la *strage* de Bologne et de l'enquête pour l'homicide de Marco Biagi (2001). Il a rejoint la municipalité de la ville de Bologne en 2005 en tant que conseiller.

⁵⁷ Romano Canosa est magistrat depuis 1961 au tribunal de Milan. Juge du travail, il s'est également consacré à l'étude de l'histoire de la magistrature. Il explique dans son livre *Storia della magistratura in Italia. Da piazza Fontana a Mani Pulite*, Milan, Baldini & Castoldi, 1996, que dans un ouvrage publié par le Conseil supérieur de la magistrature en 1972 sur la *Responsabilité disciplinaire des magistrats* l'on trouve « une liste ample et détaillée de comportements peu orthodoxes tenus par les juges italiens à partir de 1959 et en tant que tels sanctionnés par la section disciplinaire du Conseil », p. 69. Il relève qu'au 31 décembre 1971 les procédures disciplinaires décidées s'élevaient à 179 avec 192 magistrats inculpés (malheureusement nous n'avons pas réussi à trouver le nombre total de magistrats pour la même année).

conflictuel fondé sur la lutte des classes, conduit à la fois à des scissions internes, à des lignes de partage bien marquées – entre un courant minoritaire plus radical, proche des mouvements sociaux, un autre courant lié plus ou moins directement au Parti communiste italien, plus prudent à l’égard des organisations extra-parlementaires et favorable à un changement graduel, et un dernier courant plus centriste –, et à l’isolement de MD au sein de l’institution. Il faut toutefois rappeler que si MD incarne, malgré les distinctions internes, la gauche de la magistrature et la critique plus radicale de la « Justice », la remise en question de l’institution judiciaire investit tout le corps. Le dynamisme culturel et critique de la magistrature à cette époque est également attesté par les reconfigurations et recompositions associatives (scissions de syndicats, naissance d’autres, etc.) et par la naissance et la vigueur de revues spécialisées : en 1970, naît *Politica del diritto* sous la direction de Stefano Rodotà, Sabino Cassese, et Giuliano Amato, qui se définissent comme « juristes réformistes » ; la même année *Quale giustizia* est créée par des magistrats de MD, suivie en 1971 de *Giustizia e Costituzione* par des magistrats sortis de MD et, en 1973, c’est le tour de *Democrazia e diritto*, revue de la section italienne de l’Association internationale des juristes démocrates (juristes proches du PCI et du PSIUP) ; *Critica del diritto* est fondée en 1974 par Antonio Bevere, de MD et regroupe des magistrats proches de la « gauche extraparlamentaire »⁵⁸ ; enfin *Questione Giustizia* revue du syndicat MD voit le jour en 1982⁵⁹.

Des positions plus conservatrices, par exemple de l’*Unione magistrati italiani*, aux positions radicales du courant « mouvementiste » de MD qui essaie de concilier « engagement professionnel et fidélité militante »⁶⁰, l’étude de la magistrature à cette période donne à voir un éventail très large de positions qui reflètent et traduisent au sein d’une institution spécifique les clivages qui traversent le champ politique et la société dans une période historique particulière⁶¹. Il est intéressant de souligner que cette remise en cause du droit par les juristes, leur volonté de s’ouvrir aux « profanes » et à une

⁵⁸ La revue propose une approche interdisciplinaire et critique des questions de justice : elle est l’un des espaces où s’expriment les critiques juridiques de l’urgence, du repentir et de la dissociation.

⁵⁹ Cf. Edmondo BRUTI LIBERATI, « La magistratura dall’attuazione della Costituzione agli anni novanta » dans Franco BARBAGALLO *et al.* (dir.), *Storia dell’Italia Repubblicana*, vol. 3.2, Turin, Einaudi, 1997.

⁶⁰ Laurent WILLEMEZ, « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, n°62, 2003.

⁶¹ Pour une étude plus approfondie de la magistrature, les positions et les prises de positions en son sein cf. Antoine VAUCHEZ, *L’institution judiciaire remotivée*, *op. cit.* et Pietro BARCELLONA, « Ruolo del giudice e mutamenti sociali », *Democrazia e diritto*, n°3, 1987.

démocratisation de la profession judiciaire, voire de mobiliser activement le droit et ses travailleurs, n'est pas le propre des magistrats, mais aussi d'autres professions juridiques et s'étend bien au-delà d'une spécificité italienne⁶².

2. Les juges, entre usage et élaboration des lois d'urgence

« Dans cette phase, les procès pour les massacres et pour le terrorisme d'abord, pour la mafia ensuite, sont conduits par un nombre restreint de magistrats, mais suffisant pour faire apparaître toute la magistrature rangée sur le même front. La politique donne à la magistrature le mandat pour vaincre le terrorisme en élargissant énormément ses pouvoirs d'intervention et les magistrats, loyalement, agissent en conséquence. Plusieurs des lois antiterroristes furent dictées par les mêmes magistrats et presque toutes sont formulées de façon à ce qu'elles, une fois établie la finalité de libération du terrorisme, laissent les magistrats libres de choisir les moyens. Le magistrat enquêteur tend à devenir un « juge de finalité », qui lit les règles en vue de l'objectif à atteindre, sans les déformer, mais en remplissant un rôle que la politique lui a laissé libre, car il est évident que la finalité de « libération du terrorisme » aurait dû être poursuivie en premier lieu par la politique »⁶³.

Luciano Violante, magistrat et député du PCI, qui s'exprime dans ce passage, révèle une conviction partagée par de nombreux juges : celle d'avoir été investis par les pouvoirs politiques de la résolution d'un conflit sociopolitique dont ils auraient dû être les premiers à se charger. L'idée de cette « délégation » à la magistrature de la « lutte antiterroriste » – et plus tard du problème de la mafia et d'autres plus ou moins importantes questions sociales – revient souvent dans les paroles des juges, lors d'entretiens, d'interviews et dans leurs propres récits. Cette délégation a contribué à autonomiser l'institution judiciaire, en élargissant son champ d'action et d'initiative,

⁶² L'arme du droit est également saisie par un certain nombre d'avocats et juristes qui se rassemblent en l'association *Soccorso Rosso (Militante)* – qui prend le nom, mais qui se distingue du Secours Rouge International lié à l'Internationale Communiste, afin de garantir aux militants d'extrême gauche un soutien et défense lors de procès. L'association est fondée en 1970 par Dario Fo et Franca Rame avec d'autres avocats milanais pour porter solidarité, assistance concrète et aide légale. Son homologue français est fondé la même année. En France on retrouve les mêmes dynamiques contestataires au sein du champ juridique, qui sont à l'origine de groupes ou syndicats comme le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France, du GISTI, etc. Cf. Anne DEVILLE, « L'inscription du Syndicat de la Magistrature dans la culture politique des années 68 », *IHTP, Lettre d'information*, n°28, 1998 et Anne DEVILLE, « L'entrée du Syndicat de la magistrature dans le champ juridique en 1968 », *Droit et Société*, n°22, 1992 ; Liora ISRAEL, « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », art. cité ; Jean-Philippe TONNEAU, « L'accès au droit et à la justice durant la décennie 1970, ou lorsque les avocats deviennent des passeurs », dans Hélène MICHEL et Laurent WILLEMEZ (dir.), *La justice au risque des profanes*, Paris, PUF, 2009 ; Laurent WILLEMEZ, « Engagement professionnel et fidélités militantes », art. cité.

⁶³ Luciano VIOLANTE, « Legge Diritto Giustizia. I cittadini, la legge, il giudice », in Luciano VIOLANTE, *Storia d'Italia, op. cit.*, p. XLV.

ainsi que le pouvoir discrétionnaire des juges⁶⁴. Elle dote ce faisant d'un fort crédit social la magistrature et *a fortiori* renforce la croyance professionnelle dans le rôle du juge comme gardien de la démocratie et de l'Etat de droit, tendances qui ne feront que s'accroître par la suite au cours de la lutte contre la mafia et contre la corruption politique. Luciano Violante le rappelle lui-même :

« Parfois c'est la politique elle-même qui délègue aux magistrats, intentionnellement ou par omission, le monopole de la résolution de certains grands conflits : que l'on pense en Italie au terrorisme ou à la mafia ou à la corruption politico-administrative, est ainsi accru le volume des affaires judiciaires et le poids politique et la crédibilité sociale des magistrats augmentent »⁶⁵.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, la « loi Reale » de 1975 et celle de 1980 appelée « loi Cossiga », attribuent des pouvoirs et des marges de manœuvre sans précédents aux magistrats, tout en renforçant également la coopération entre ceux-ci et les forces de l'ordre dans le cadre des enquêtes. C'est principalement à Turin, mais également à Milan, Padoue et Rome que les juges se saisissent de cette opportunité et mettent en place toute une série d'initiatives visant à améliorer les techniques d'enquête et à expérimenter de nouveaux instruments et stratégies de travail. Giancarlo Caselli, à l'époque magistrat au parquet turinois, rappelle qu'au milieu des années 1970 la magistrature était très en retard dans l'état d'avancement des enquêtes et de coordination de celles-ci. La stratégie de la « lutte antiterroriste » mise en œuvre à partir de 1976 repose sur deux piliers majeurs : la spécialisation et la centralisation. A savoir, d'une part la formation de professionnels et de groupes, à l'intérieur de la magistrature, mais aussi chez les forces de l'ordre, qui se spécialisent et travaillent à temps plein sur le problème du terrorisme ; d'autre part, la centralisation des données, par le biais d'un échange constant d'informations entre les différents groupes opérant dans les différents parquets, d'une coopération stricte avec les forces de l'ordre et la coordination des actions.

A partir de la deuxième moitié de la décennie, les magistrats enquêteurs commencent donc à travailler collectivement en constituant des *pool* spécialisés, et à dialoguer avec les différents parquets au niveau national ; il s'agit de remédier à la parcellisation des investigations et à la fragmentation des informations et de pouvoir disposer d'un cadre plus général et complet sur des organisations qui opéraient sur un

⁶⁴ Nous verrons également que l'adoption de la « loi Gozzini » octroie aux juges de l'application des peines une marge considérable d'appréciation quant au parcours individuels des détenus.

⁶⁵ Luciano VIOLANTE, art.cité, p. XIX.

plan national. Lors de la conférence qu'il donne en 2007 à l'Université de Bologne, le juge Giancarlo Caselli rappelle la nouveauté essentielle que représente la coopération judiciaire et le travail collectif des juges sous forme de *pool*, qui était auparavant complètement « *en dehors de notre de notre culture* »⁶⁶.

Ces nouvelles techniques spécialisées entraînent des mutations durables dans la manière de mener des enquêtes sur des problèmes spécifiques, et apparaissent comme de véritables « entreprises judiciaires »⁶⁷ par la suite réutilisées dans le cadre de la lutte contre la mafia et enseignées dans les écoles de la magistrature ; se trouvent ainsi consacrés les magistrats qui les inaugurent et les transmettent, et la figure du magistrat enquêteur s'en voit rehaussée plus généralement. Parallèlement à ces techniques professionnelles, des instruments judiciaires spécifiques sont également élaborés afin « *d'affronter, dans le cadre du droit, ces problèmes* ». G.C. Caselli entend notamment par là l'introduction dans le droit pénal du « délit de bande armée », d'une « circonstance aggravante pour finalité de terrorisme » (codifiée dans le décret-loi 625/1979) et de la responsabilité pénale par l'introduction du « concours moral » applicable à ceux qui, tout en ne participant pas directement à une action, l'ont incitée, encouragée ou préparée, même indirectement. La notion même de « bande armée » était présente dans l'article 306 du code pénal qui était désuet – celui-ci avait été conçu et utilisé pour les bandes de brigands dans les campagnes au 19^{ème} siècle – mais commence à être réutilisé à cette période⁶⁸.

Dans la même perspective, sont mises en pratique d'abord la loi sur les repentis et ensuite celle sur la dissociation – malgré la forte opposition d'un certain nombre de magistrats. Le « repentir » en particulier représente pour les magistrats le « mot de passe pour entrer dans le système », l'instrument pour entrer dans l'univers des organisations armées et en comprendre les mécanismes, le fonctionnement, l'horizon d'action. Déjà suggérée dans le « décret antiterroriste » de 1978, confirmée par le « décret Cossiga » de 1979 qui en précise la définition, néanmoins très large, la collaboration « concrète » entre « l'autorité judiciaire et l'autorité policière dans le rassemblement de preuves

⁶⁶ Giancarlo CASELLI, conférence-débat « Diritto e terrorismo », Université de Bologne, Faculté de Droit, 17 octobre 2007. Le travail en équipe constitue une innovation importante parce qu'elle vient également rompre les barrières hiérarchiques entre juges instructeurs et substituts procureurs sur la base d'une relation horizontale de coopération. Cf. Edmondo BRUTI LIBERATI, « La magistratura dall'attuazione della Costituzione agli anni novanta », art. cité.

⁶⁷ Cf. Antoine VAUCHEZ, *op. cit.*

⁶⁸ Cf. Giancarlo CASELLI, *Le due guerre, op. cit.*

décisives pour l'identification et l'arrêt des concurrents » en échange d'une peine diminuée de moitié est codifiée par la loi n°304 de 1982. Les « juges antiterroristes », ainsi que les noyaux spéciaux des forces de l'ordre, en particulier celui des carabinieri dirigé par le Général Carlo Alberto Dalla Chiesa, et celui de la police, dirigé par Emilio Santillo avec qui ils collaborent, encouragent fortement les militants arrêtés à « collaborer », en fournissant des noms, des adresses et des éléments utiles aux enquêtes. A partir de 1979-80, les premiers repentis, Roberto Sandalo, militant de *Prima Linea* (PL) et Patrizio Peci, militant des BR, inaugurent un parcours qui sera suivi par plusieurs militants, concourant à la défaite des organisations clandestines. C'est à partir de 1979 qu'un nombre impressionnant de militants d'extrême gauche est arrêté et incarcéré. Si les concepts de « dissociation » et de collaboration avec la justice avaient été à peine codifiés par les pouvoirs législatifs en 1978-79, le recours systématique que les juges en font désormais et l'efficacité qu'ils en expérimentent, ne font qu'accroître son usage jusqu'à ce qu'une norme spécifique soit adoptée en 1982 pour encadrer de façon claire et définie la figure du « repentis ». C'est ainsi que l'on peut affirmer que la pratique précède et sanctionne la nécessité de sa codification. Comme pour la figure du repentis, l'insertion de nouvelles formes de délit dans le code pénal est directement suggérée par les juges aux législateurs.

La « lutte antiterroriste » a eu un impact et une importance considérables pour certains juges : sur le plan de la carrière – de nombreux « juges antiterroristes », « nouveaux entrants » dans l'institution, du fait du succès de leurs enquêtes, en retirent des répercussions très positives sur leur progression professionnelle – ; mais aussi sur un plan symbolique : la croyance et la fierté de défendre la démocratie contre le « terrorisme » qui la mettait en danger, émergent clairement, dans les déclarations de l'époque comme dans les entretiens et les textes postérieurs. Cette perception structurante de l'institution, comme rempart contre tout type d'attaques contre la démocratie et le rôle essentiel du magistrat, sont partagées aussi bien par des juges proches du PCI, pour des raisons similaires à celles des cadres du parti, que par des juges moins marqués à gauche à la faveur d'une foi déontologique et d'une croyance professionnelle dans le droit et la légalité comme source supérieure et transcendante de paix sociale et traditionnellement convaincus de la technicité de l'action judiciaire.

Néanmoins, dans le climat de radicalisation du conflit social et de durcissement de la répression, un certain nombre de magistrats s'opposent à l'« illusion répressive »

et critiquent vivement les positions adoptées par leurs collègues ainsi que les instruments qu'ils emploient. L'institution se divise ainsi entre la dénonciation de certaines mesures comme entorse aux droits et libertés et aux garanties constitutionnelles et la défense de celles-ci en raison de la gravité de la situation et par conformité à la légalité constitutionnelle⁶⁹.

B/ Du garantisme et de l'« urgence » : clivages et controverses au sein de l'institution

On aurait tort de croire que la violence, qui n'apparaît pas de façon brusque et imprévue, mais au cours d'un processus continu de radicalisation, a eu un impact immédiat sur la position des juges, qui se seraient tout à coup ralliés aux pouvoirs politiques pour la défense de la démocratie suivant ainsi une « naturelle incompatibilité » professionnelle avec la violence. Sans nier les effets que le crescendo de la violence exercée par les groupes d'extrême gauche et d'extrême droite – et dont plusieurs magistrats sont victimes – a pu avoir sur eux et leur corps, sur la perception de leur travail, de la conflictualité sociale et de leur engagement politique, l'idée selon laquelle la fin de l'expérience « alternative » et l'effacement de l'idéal de changement radical de la société chez les magistrats sont automatiquement à imputer à l'émergence de la lutte armée est critiquable sous plusieurs aspects⁷⁰. Tout d'abord, nous l'avons évoqué, la critique de la profession, de la responsabilité et du rôle des juges au sein du système capitaliste n'a jamais été partagée par l'ensemble du corps ; de nombreux magistrats demeurent fidèles à la croyance dans la neutralité du droit et font, même dans cette conjoncture, du rigorisme et de l'apolitisme un principe de conduite

⁶⁹ Comme l'affirme Pierre Bourdieu, il ne faut pas oublier que « la signification pratique de la loi ne se détermine réellement que dans la confrontation entre différents corps animés d'intérêts spécifiques divergents (magistrats, avocats, notaires, etc.) et eux-mêmes divisés en groupes différents animés par des intérêts divergents, voire opposés, en fonction notamment de leur position dans la hiérarchie interne du corps, qui correspond toujours assez étroitement à la position de leur clientèle dans la hiérarchie sociale ». Pierre BOURDIEU, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986, p. 6.

⁷⁰ Cette idée est d'ailleurs présente dans plusieurs relectures de l'histoire de la magistrature par des magistrats qui mettent en avant le « choix inévitable » de la répression et de la défense de l'Etat face à la lutte armée et que « le temps des conflits idéologiques radicaux était passé et que le moment poussait à l'unité parmi les différents courants de l'Association Nationale des Magistrats » ; Romano CANOSA, *Storia della magistratura in Italia. Da piazza Fontana a Mani Pulite*, op. cit., p.98-99.

professionnelle inébranlable. Ainsi, les rapports de force internes à *Magistratura Democratica*⁷¹, les répercussions des prises de position du champ politique sur la magistrature, et les soutiens extérieurs à la profession que les juges de MD ont échoué à rassembler autour d'eux⁷², expliquent l'affaiblissement des aires plus radicales au sein du syndicat, au profit du courant plus centriste et de celui proche du PCI et permettent de comprendre la marginalisation consécutive des discours plus critiques et plus hérétiques.

1. Le « garantisme » et les nouvelles divisions internes à la magistrature

Si la radicalisation du conflit et la progressive émergence de la violence politique visant des individus considérés comme des « rouages du pouvoir » constituent un facteur de ralliement, en un sens, des magistrats au front de la défense de l'Etat, ce serait néanmoins une erreur de considérer que les débats et les controverses au sein de la magistrature sur l'attitude à adopter face au « phénomène terroriste » se dissolvent dans une unanimité de positions, de discours et de pratiques.

La revendication des principes constitutionnels promouvant l'égalité sociale et politique, utilisés comme soubassement de l'expérience de la « jurisprudence alternative », demeure une arme pour les magistrats qui contestent les « lois d'urgence » et dénoncent les dérives autoritaires des décideurs politiques. Avec l'adoption de la « législation d'urgence », la nouvelle question qui se pose aux magistrats est celle de l'utilisation de ces lois répressives : on assiste progressivement à la restructuration des clivages internes à la magistrature autour de la ligne du *garantisme*⁷³. Par ce terme l'on entend le plus souvent un positionnement des juges en faveur du maintien et de la défense des garanties et des principes de droit contenus dans la Constitution italienne, des droits et des libertés individuelles et la dénonciation parallèle des lois qui viennent les suspendre. Les « *garantistes* » sont donc les juges qui invoquent le respect de ces garanties (égalité de tous les citoyens, équité du procès, liberté d'association, protection des libertés individuelles, etc.) et qui s'opposent aux lois d'urgence, aux « dérives

⁷¹ « La défaite de l'aire mouvementiste était dans l'ordre des choses. Nous étions génétiquement minoritaires... » : Francesco Misiani, magistrat de MD, dans Carlo BONINI, Francesco MISIANI, *La toga rossa. Storia di un giudice*, Milan, Marco Tropea Editore, 1998, p. 32.

⁷² Cf. Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, *op. cit.*

⁷³ Ce terme désigne en italien la lutte pour la défense et le maintien des « garanties » constitutionnelles (notamment concernant la détention et les procès) face à des lois considérées comme liberticides.

antidémocratiques » qu'elles enferment, et pointent l'impuissance d'un pouvoir politique se bornant à déléguer la gestion du conflit à la justice. De plus, cette critique les conduit également à contester et à s'opposer à tous les collègues qui non seulement recourent à une telle législation – et à leur reprocher de renier les principes mêmes du droit positif –, mais qui contribuent également directement à leur élaboration. Or, nous l'avons évoqué, les magistrats qui font de la défense de l'Etat un véritable devoir professionnel ne sont pas, ou pas seulement de juristes conservateurs : la justification du « paradigme de l'urgence » vient aussi de tous ceux qui, proches du Parti Communiste, justifient la répression en s'alignant sur les positions du parti, sur la cause de la défense de la démocratie et de la Constitution. Dans le débat sur le *garantisme*, sont observables à la fois des concurrences entre professionnels du droit sur le droit de dire et d'interpréter le droit, des divisions politiques autour de la définition des événements politiques et sociaux, et enfin des concurrences liées à des positions au sein du champ professionnel. Les actes des congrès du syndicat *Magistratura Democratica*, tout comme les revues judiciaires de la même période, sont à ce titre extrêmement intéressants : non seulement ils laissent apparaître les divisions et les prises de position de différents magistrats au sein du même syndicat « de gauche », mais ils mettent également en scène les pratiques discursives ésotériques entre professionnels, où les oppositions politiques et sociales prennent la forme d'une bataille par et pour le droit. Il est frappant de voir à quel point ces « lieux professionnels » par excellence sont traversés par des clivages qui traduisent de manière de plus en plus nette les divisions et les oppositions politiques qui s'intensifient au sein de la société. En analysant les congrès de MD, Antoine Vauchez souligne qu'« à Naples en 1975, et plus nettement encore à Rimini en 1977, [les congrès] sont ainsi caractérisés par l'affrontement de véritables courants internes au syndicat qui revendiquent pour les uns, le soutien de la politique de compromis historique du PCI, et pour les autres la filiation de la « nouvelle gauche ». En d'autres termes, l'entreprise autonome d'expertise des institutions et de leur réforme qu'incarne MD ne résiste pas à l'acuité des divisions politiques qui traversent désormais la gauche »⁷⁴.

Ainsi une partie, même minoritaire, des juges de MD se révèle plus proche de la gauche extraparlamentaire, en participant à des collectifs, des réunions ou des colloques

⁷⁴ Antoine VAUCHEZ, *op. cit.*

– comme celui de Bologne de 1977 contre la répression⁷⁵ – ou en constituant un référent, aux côtés des juristes de *Soccorso Rosso*, pour les militants et groupes d’extrême gauche. En raison de leur proximité avec le *champ politique radical*, mais aussi des fortes croyances dans les valeurs associées à la Charte Constitutionnelle, ces juges se font *garants* des libertés individuelles et se battent au sein de l’institution contre les « lois antiterroristes » et la « culture de l’urgence ». Mais « la vie des *judges garantistes* n’est pas facile » comme le rappelle le magistrat Antonio Bevere, lors de notre entretien : non seulement ils sont quelques-uns à subir, de la part de leur hiérarchie, des sanctions disciplinaires sur le plan professionnel, mais 77 d’entre eux feront l’objet d’une attention particulière de la part du pouvoir exécutif et des services secrets de renseignement⁷⁶. Les controverses autour du *garantisme* et de l’interprétation à donner à ce principe sont durables au sein de la magistrature pour deux raisons. D’abord, parce que les débats sur la « saison de l’urgence » et son dépassement se prolongent jusqu’à la fin des années 1980, et au-delà, comme le donnent à voir nombre d’articles sur la question parus dans les revues judiciaires. Ensuite, parce que les positions *garantistes* pénalisent parfois la carrière des magistrats⁷⁷.

Encadré n°4 : ***Quelques observations ethnographiques et réflexions en marge sur le garantisme et l’engagement politique au sein de la magistrature***

Les magistrats plus ouvertement placés à gauche, comme Antonio Bevere, Amedeo Santosuosso, Romano Canosa et d’autres encore, ont reçu des sanctions disciplinaires qui ont eu des répercussions professionnelles sur le long terme. J’ai été frappée par exemple par la différence de traitement et d’aisance que nous avons remarquées à notre égard de la part du juge Spataro – mais aussi du juge Bruti Liberati – et du juge Bevere : elle reflète visiblement la différence des positions qu’ils ont occupées et occupent au sein de

⁷⁵ Le *Convegno sulla repressione* est une rencontre nationale qui a lieu en septembre 1977 à Bologne. Pendant trois jours des milliers de militants de différents groupes et collectifs du *champ politique radical*, en particulier issus du « mouvement de 77 », des intellectuels se retrouvent dans la ville lors d’assemblées, débats, spectacles, etc. Des juges de MD y présentent un document signé « Vingt camarades de MD ».

⁷⁶ Soixante-dix-sept magistrats étaient inscrits sur les listes du Service Information Défense (SID-*Servizio Informazioni Difesa* : les services secrets italiens). Les fichiers, qui regroupaient des informations détaillées sur les activités privées et publiques et les idées politiques de ces magistrats, ont été retrouvés dans la résidence du Général Gianadelio Maletti, qui dirigeait l’un des départements du SID et qui sera par la suite condamné pour implication dans le massacre de Piazza Fontana du 12 décembre 1969. Cf. Gianni CIPRIANI, *Giudici contro. Le schedature dei servizi segreti*, Rome, Editori Riuniti, 1994. Nombreux sont aussi les magistrats *garantistes* qui ont par la suite abandonné la carrière en magistrature pour se consacrer à l’enseignement et la recherche universitaire.

⁷⁷ Chez les juristes, la répression ne touche pas seulement les magistrats mais aussi les avocats, notamment ceux de *Soccorso Rosso* : en 1977 une dizaine d’avocats – dont Sergio Spazzali, Saverio Senese, Giovanni Cappelli, etc. – sont arrêtés et accusés d’« association subversive » et de « participation à bande armée ». Cf. Gaetano INSOLERA *et al.*, « Diritto alla difesa e cultura del sospetto », *Critica del diritto*, n°21-22, 1981.

l'institution. Le premier, qui a construit toute sa carrière sur l'« antiterrorisme », est actuellement procureur adjoint du Parquet de Milan et coordinateur national du département antiterroriste : il m'a reçue en « grande pompe » au siège du parquet de Milan, a envoyé un policier récupérer mon dictaphone qu'on m'avait enjoint de laisser à l'entrée, interdit à l'intérieur du parquet pour des raisons de sécurité. Le juge m'a accordé un long entretien que j'ai pu enregistrer, puis nous sommes allés boire un café en continuant à discuter dans les couloirs du parquet. Le deuxième, Antonio Bevere, aujourd'hui Président de la 8^{ème} section pénale du tribunal de Rome et directeur depuis 1973 de la revue Critica del diritto, m'a donné également rendez-vous dans son bureau. Mais il s'est montré plutôt embarrassé par le fait que j'avais déclaré à l'entrée du tribunal vouloir l'interviewer lorsque les policiers m'ont retenu mon dictaphone. Craignant des réprimandes ou des contrôles, il ne m'a accordé ce jour là qu'un court entretien – que je n'ai pas pu enregistrer – en reportant l'entrevue au lendemain matin dans un café pour un petit déjeuner. Le lendemain, sans pouvoir à nouveau enregistrer, le magistrat m'a longuement parlé du concept de garantisme. Amedeo Santosuosso⁷⁸, qui fut également sanctionné à l'époque et qui s'était ouvertement prononcé dès le début des années 1980 en faveur d'une amnistie politique, a refusé tout entretien. Lorsque je l'ai contacté par téléphone, il a motivé sa décision par le fait qu'il s'occupe depuis longtemps d'autres questions – après avoir été à la Cour d'Appel de Milan entre 1978 et 2004, il est désormais professeur à l'Université de Pavia et s'occupe depuis plusieurs années de droit et bioéthique. Bien que je ne sois pas à même de reconstruire de façon complète les trajectoires professionnelles de ces juges et d'autres garantistes, et donc de mesurer avec précision l'impact de leur engagement politique sur leur carrière professionnelle – marginalisation, reconversions, etc. - les comportements que j'ai pu relever semblent à bien des égards révélateurs et symptomatiques des craintes anticipées de désaveu.

La transformation du débat parmi les magistrats en termes de *garantisme* ou de justification de l'« urgence » et déradicalisation des pratiques et des discours doivent se comprendre moins comme un effet automatique de la prise de conscience de l'impossibilité d'un projet révolutionnaire par les juges les plus engagés, ce qui est souvent le fruit d'une vision rétrospective des événements⁷⁹, que comme l'effet conjoint de plusieurs dynamiques à l'intérieur du champ judiciaire, de mutation des rapports de force au sein même de *Magistratura Democratica*, dans l'institution et en dehors, dans le champ politique et dans les liens entre ces deux champs.

⁷⁸ Amedeo Santosuosso est magistrat de MD, juge à la Cour de Milan entre 1978 et 2004, il enseigne à l'Université de Pavia et il s'occupe de questions de bioéthique et droit.

⁷⁹ Francesco Misiani dans ses mémoires affirme que « dans le passage de la lutte des classes à la lutte pour les garanties, il y a une évolution qui n'a pas été comprise par de nombreux acteurs à l'époque. Et c'est pour cela qu'à la fin des années 1970 nous serons même accusés d'être aux côtés des Brigades rouges. La vérité c'est que nous avons constaté que nous ne pouvions faire la révolution et que le seul objectif raisonnable était celui d'un Etat démocratique qui se fonde sur le principe de légalité. C'était un mode différent pour ne pas renier notre passé, tout en marquant une discontinuité forte. », Carlo BONINI, Francesco MISIANI, *La toga rossa. Storia di un giudice, op. cit.* p.33.

2. Les luttes pour l'interprétation de l'« urgence » : de la critique à la pérennisation d'un paradigme judiciaire

Face à la lutte armée, la magistrature se divise globalement sur les positions à adopter et trois grandes tendances peuvent être observées : une ligne profondément *garantiste* et extrêmement critique vis-à-vis de la législation d'urgence ; une autre qui l'accepte et la met en œuvre tout en en dénonçant les « aspects négatifs », mais la justifiant par l'exceptionnalité du phénomène subversif ; une dernière qui se réfère au technicisme du rôle des juristes, qui défend les instruments de l'« urgence » et applique les règles qui permettent de résoudre juridiquement un « problème ».

Au sein du syndicat de MD, l'exigence *garantiste* est revendiquée collectivement, bien que les interprétations du *garantisme* diffèrent en son sein. Dans la motion conclusive du congrès de 1977, le groupe estime « fondamental de se battre dans le pays comme une présence politico-culturelle pour contrecarrer avec toutes les forces progressistes tout procès d'involutions autoritaire et en vue de l'abrogation de la législation exceptionnelle en vigueur »⁸⁰. Deux ans plus tard, en 1979, MD fait état de « l'involutions des niveaux de légalité aussi bien sur le plan normatif que sur le plan des structures et sur celui de la concrète gestion institutionnelle » et exprime sa

« préoccupation que la lutte contre la subversion soit conduite avec une dilution instrumentale de la détention préventive et une gestion processuelle qui privilégie le moment de la détention des accusés sur la certitude définitive de leurs responsabilités, qui utilise sans scrupule le secret de l'instruction, qui construit des accusations extrêmement graves sur la base de contestations probatoires génériques »⁸¹.

Lors des congrès, mais aussi dans les revues plus ou moins directement liées au syndicat, de vives critiques sont dirigées contre la gestion de certains procès, contre l'élaboration des chefs d'accusation – en particulier du cas du « 7 avril »⁸² – et contre certaines formes d'« égocentrisme des juges antiterroristes ».

Encadré n°5 : **Bref rappel du « cas 7 avril »**

Le 7 avril 1979, une vague d'arrestations sur tout le territoire national vise les leaders de l'« autonomie ouvrière », parmi lesquels Toni Negri, Oreste Scalzone, Emilio Vesce, Franco Piperno, etc. Les arrestations sont ordonnées par le substitut du procureur de la République à Padoue Pietro Calogero. Selon les accusations du magistrat, ces personnes sont coupables

⁸⁰ MD, III congrès national, Rimini 22-24 avril 1977, motion conclusive.

⁸¹ MD, IV congrès national, Urbino 28-30 septembre 1979, motion conclusive.

⁸² Voir encadré n°4.

d'association subversive, d'organisation et participation à bande armée, d'insurrection armée contre les pouvoirs de l'Etat ainsi que d'avoir pris part à l'enlèvement et à l'assassinat d'Aldo Moro. Le juge Calogero soutenait en outre que Toni Negri était la « tête » des BR et que tous les groupes armés de l'extrême gauche italienne pouvaient être rapportés à Autonomie Ouvrière. Cette construction ou « théorème », comme il a été appelé, s'est par la suite révélé faux comme de nombreux autres chefs d'accusation. Si le militantisme dans *Potere Operaio*, l'un des groupes extraparlamentaires dissout en 1973, était le point commun de plusieurs accusés du « 7 avril », les divergences idéologiques et les différentes conceptions de l'*autonomie* ouvrière avaient par la suite divisé leurs chemins dans le « mouvement ». Ce cas, d'un point de vue juridique et politique, a créé de nombreuses controverses, au sein même de l'institution judiciaire, non seulement dans la manière de gérer les enquêtes et de procéder à des arrestations sans preuves suffisantes, mais aussi quant aux présupposés qui les motivaient, et qui témoignaient d'une méconnaissance du *champ politique radical*.

C'est la « culture de l'urgence » qui est particulièrement contestée par les juges *garantistes*. Pour contrer une diffusion et un enracinement qu'ils craignent irréversibles, plusieurs tentent de théoriser sur le plan juridique la nécessité de son dépassement. La motion conclusive du congrès de MD tenu à Sorrento le 26-29 janvier 1984 constate que :

« La législation d'urgence, nonobstant le gouvernement attentif et efficace qu'en ont fait les magistrats les plus conscients, a déterminé, dans la culture et la pratique judiciaire, des dommages qui ont investi l'idée même de juridiction, en s'ajoutant à des maux anciens et pas encore dépassés »⁸³.

Le syndicat fait état du « caractère non occasionnel, mais structurel des tendances expansives du judiciaire » dans la résolution des questions sociales et de l'augmentation ultérieure de « la valeur politico-sociale de son rôle [*de la magistrature*], à raison d'un enchevêtrement de facteurs internes et externes »⁸⁴.

Depuis le congrès de 1977, les divergences aigües entre magistrats de MD polarisaient déjà les positions au sein du syndicat face à la législation d'urgence : de nombreux juges justifient la législation d'urgence par la nécessité de combattre la subversion, l'illégalisme et de défendre la démocratie – il s'agit notamment de juges instructeurs ; tandis que d'autres, plus minoritaires et plus proches des mouvements sociaux, s'inscrivent dans la lutte *garantiste*, voient « les luttes sociales comme une nouvelle source de légalité » et se rangent contre l'« illusion répressive » qui prévaut dans la gauche institutionnelle et au sein de la magistrature. Les années suivantes, ces mêmes divisions persistent : les mêmes juges *garantistes* se battent pour promouvoir l'abolition de la législation d'urgence, pour revenir aux garanties et contre une

⁸³ MD, VI congrès national, Sorrento 26-29 janvier 1984, motion conclusive.

⁸⁴ *Ibid.*

législation fondée sur la différenciation des accusés et les remises de peine. Face à eux, les juges engagés dans la « lutte antiterroriste » et dans le développement des instruments de droit qui l'accompagnent affirment progressivement la possibilité d'étendre ce type de législation à l'« urgence mafia » qui apparaît dès le début des années 1980. Au tournant de la décennie, la question du « dépassement de l'urgence » et les différentes options pour en sortir, restent au centre des débats⁸⁵. Aussi bien dans les interventions lors des congrès de MD que dans les revues judiciaires, au début de la décennie 1980, les positionnements différents des juges s'expriment face à la législation d'urgence (dépassement, abolition ou adaptation aux nouvelles questions émergentes), à la logique des remises de peine ou bénéfiques, notamment dans le cadre du repentir⁸⁶, et plus encore, face aux propositions de loi sur la dissociation (pour certains il s'agit d'une énième « loi d'exception » qui ne fait que prolonger la culture de l'urgence)⁸⁷ ou aux propositions d'amnistie (Amedeo Santosuosso notamment prend position sur ce point, suivi par Carlo Misiani).

Les juges menant les enquêtes « antiterroristes » sont ainsi souvent critiqués par les juristes qui soulignent les « tendances inquisitoires » de certains et la « culture du soupçon »⁸⁸ qui s'est répandue au sein même de la magistrature⁸⁹. Ces polarisations au sein de la magistrature faisaient d'ailleurs échos aux polémiques qui avaient lieu au sein de la société vis-à-vis de la législation d'urgence et demeurent encore aujourd'hui un sujet de controverses au sein du monde judiciaire et en dehors.

Encore en 1997, Luigi Stortoni, professeur de droit pénal à l'Université de Bologne, essaie de dresser un bilan critique de l'héritage des années de plomb sur la culture juridique⁹⁰, alors qu'Armando Spataro, lors de notre entretien, revendique sa position :

« L'hypothèse selon laquelle les lois d'urgence ont endommagé le droit, est à mon avis une bêtise absolue... absolue parce que excepté pour certaines lois qui sont nées dans des

⁸⁵ Amedeo SANTOSUOSSO, « Contro l'emergenza », et. « Alcune proposte per uscire dalla cosiddetta emergenza », *Critica del diritto* n°33, 1984.

⁸⁶ Luigi FERRAJOLI, « Ravvedimento processuale e inquisizione penale », *Questione giustizia*, n°2, 1982, p 209-225; Giovanni PORQUEDDU, « Il giudice e il pubblico ministero nel processo penale. Prospettiva accusatoria e nostalgia d'inquisizione », *Questione giustizia*, n°4, 1982, pp. 109-123.

⁸⁷ Luigi FERRAJOLI, « La legge sulla dissociazione: un nuovo prodotto della cultura dell'emergenza », *Questione Giustizia*, n°2, 1987.

⁸⁸ Gaetano INSOLERA, « Il processo penale tra spettacolarizzazione e protagonismo politico del giudice »; Gaetano INSOLERA *et al.*, « Diritto alla difesa e cultura del sospetto », *Critica del diritto* n°21-22, 1981.

⁸⁹ Augusto CERRI, « Legislazione dell'emergenza, cultura del sospetto, democrazia autoritaria », *Critica del diritto*, n°53-55, 1989.

⁹⁰ Luigi STORTONI, « Diritti dell'uomo ed emergenza: (l'eredità de) gli anni di piombo », *Critica del Diritto*, n°1, 1997.

conditions d'urgence... mais en général elles sont restées à l'intérieur des frontières de la légalité... ce sont des lois qui ont favorisé la lutte au terrorisme... sans arriver aux entorses qui font crier à l'atteinte des droits et même où il existait de telles pulsions, ensuite ces normes ont toutes été rendues inapplicables ».

Armando Spataro, magistrat, coordinateur national antiterrorisme⁹¹.

Les critiques les plus virulentes à la fois des lois et de la façon de procéder des « juges antiterroristes » viennent de l'aile plus radicale de MD, ce qui reflète également les rapports de forces et les concurrences au sein de l'institution judiciaire. Ainsi Amedeo Santosuosso et Romano Canosa contestent les nouvelles « techniques d'enquêtes » élaborées par leurs collègues et affirment que :

« la lutte contre le terrorisme a été confiée à des magistrats ordinaires qui pour la première fois ont eu à leur disposition directe la police judiciaire. Ces magistrats ayant entre eux des liens informels ont géré directement la campagne contre les formations subversives. [...] Leur intervention a été considérablement renforcée par la loi sur les repentis [...] on ne connaît ni les négociations et les discussions advenues dans les salles de sécurité et dans les préfectures, entre accusés et juges, ni les instruments psychologiques mis en acte pour obtenir la collaboration »⁹².

Selon eux, les magistrats agissent ainsi comme des policiers et « si la magistrature accepte de remplir un rôle de force de sécurité, c'est d'autant mieux pour le pouvoir qui voit ses actes répressifs ainsi légitimés par l'institution légitimatrice »⁹³. Ils dénoncent la « volonté de puissance des juges » dont « l'attitude de protagonistes comporte des risques importants pour les libertés publiques » car l'impartialité du juge en est affectée en raison de l'assimilation qu'ils font souvent entre « terrorisme » et subversion sociale⁹⁴. Minoritaire, la contestation inconditionnelle des lois d'urgence et de la gestion des procès et des enquêtes au nom de garanties et au nom du droit, se paie d'ailleurs par une carrière entravée et des sanctions disciplinaires souvent demandées par les mêmes juges qui étaient la cible de ces accusations⁹⁵.

⁹¹ Ferdinando Spataro est entré en magistrature à l'âge de 27 ans en 1975 et travaille au parquet de Milan depuis 1976. A partir de 1977, il s'occupe exclusivement de « terrorisme » et à partir de 1987 de criminalité organisée et mafia. En 1998 il est élu au Conseil Supérieur de la Magistrature et sera par la suite nommé Procureur adjoint de la République au parquet de Milan. Il coordonne depuis 2003 le Département Terrorisme et subversion qui s'occupe de « terrorisme intérieur et international ».

⁹² Romano CANOSA, Amedeo SANTOSUOSSO, « Il processo politico in Italia », *Critica del diritto*, n°21-22, 1981, p. 21.

⁹³ *Ibid.*, p. 22.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 23.

⁹⁵ Lors de l'entretien le juge Spataro nous a dit qu'il avait expressément demandé la sanction disciplinaire du juge Santosuosso. Les entraves de certains juges à la carrière en raison de leur engagement politique se retraduisent par une marginalisation au sein de l'institution, le repli dans des activités plus intellectuelles (par exemple Romano Canosa, mais aussi Antonio Bevere), ou des reconversions partielles ou totales dans l'enseignement supérieur (Amedeo Santosuosso).

La plupart des juges, même de MD, expriment une position et un sentiment ambivalent face aux lois et aux stratégies judiciaires développée dans un but « antiterroriste » : une critique modérée des « aspects négatifs » des lois sur le plan des droits et libertés individuels justifiée à la fois par la gravité de la situation et le caractère temporaire de l'urgence. Le juge Bruti Liberati de MD affirme par exemple que non seulement les juges de MD étaient d'accord dans la critique de ces lois, notamment en ce qui concernait les prisons de haute sécurité, mais il justifie le durcissement des mesures de prévention (en particulier le prolongement de la mise en détention préventive) en soulignant la dangerosité du contexte de l'époque et rappelant les magistrats tués⁹⁶. Comme d'autres juristes, Bruti Liberati critique les « lois d'urgence » et leurs aspects les plus punitifs, mais différencie les types de mesures en mettant en avant la nécessité et l'efficacité de certaines d'entre elles dans la lutte contre la criminalité politique. Domenico Resta, juriste, met en lumière le problème de la suspension des droits et libertés individuels dans les lois d'urgence, mais justifie leur application par la spécificité du climat historico-politique ; il estime qu'elles ne sauraient être définies comme « liberticides » en raison de leur caractère temporaire. Giovanni Tamburino, magistrat du parquet de Padoue⁹⁷, porte trois critiques principales à l'égard des juges travaillant sur les faits de « terrorisme », tout en modérant son propos concernant la législation d'urgence : l'usage répandu du « concours moral », l'usage de la catégorie des « crimes d'opinion » et la tendance à procéder sur la base de la « logique du suspect »⁹⁸. Amos Pignatelli, magistrat de MD, comme d'autres, s'inquiète des risques d'un enracinement et de la normalisation de l'urgence, entendue comme climat, mentalité, culture, non seulement judiciaire mais politique et sociale, alors que l'exception aux règles est caractérisée et acceptée sur la base de son caractère temporaire et d'urgence face à une situation spécifique⁹⁹.

On peut d'ailleurs observer que ces divisions politiques traduisent aussi des différences au niveau de la position professionnelle : les fortes critiques de l'urgence viennent de juristes qui occupent des positions au sein du monde académique ou de magistrats vont se reconverter dans l'enseignement et la recherche universitaire, et qui

⁹⁶ Entretien du 15 septembre 2008 à Milan.

⁹⁷ Il appartenait à l'époque au syndicat *Unità per la Costituzione*, né de la scission de MD en 1969.

⁹⁸ Giovanni TAMBURINO, « I reati associativi, tra critiche astratte e debolezze concrete », dans Massimiliano ALOISI, Carlo CEOLIN (dir.), *Università, cultura, terrorismo*, Milan, FrancoAngeli, 1983.

⁹⁹ Amos PIGNATELLI, « Criminalità organizzata, diritto premiale e uscita dall'emergenza », *Questione Giustizia*, n°4, 1985.

se consacreront à des thèmes liés plutôt aux droits civils et sociaux. Les défenseurs de ces lois, au contraire, occupent généralement des positions de juges instructeurs en particulier dans les enquêtes « antiterroristes » : ce qui est en jeu pour eux dans la « normalisation » des outils élaborés dans le cadre des mesures d'urgences est aussi la continuation d'une carrière d'ascension au sein de l'institution judiciaire, qui a précisément commencé avec l'« antiterrorisme ».

Enfin, les paroles prononcées par Luciano Violante en 1979, alors qu'il venait d'être élu député sur les listes communistes, sont significatives de la croyance d'un bon nombre de magistrats proches du PCI et travaillant sur les groupes subversifs. A la question « comment un magistrat peut-il accepter des normes tellement répressives ? », il répond :

« Je crois que le jugement sur les lois doit être donné en relation aux phénomènes qu'elles affrontent. Un système politique qui ne réagit pas aux coups de désagrégation comme celles que le terrorisme est en train de donner signerait sa propre fin. Rappelons-nous de la République de Weimar qui n'a pas su réagir au processus de division des groupes politiques en factions armées... »¹⁰⁰.

Non seulement les lois d'urgence sont ainsi justifiées, mais c'est tout un renversement symbolique qui est ainsi opéré dans la lecture des événements en cours : l'assimilation du phénomène de la lutte armée à la montée du nazisme permet ainsi de justifier la défense de la démocratie par tous les moyens.

¹⁰⁰ Cité dans Dino SANLORENZO, *op. cit.*, p. 241.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Nous avons vu dans ce chapitre deux acteurs centraux de la lutte contre les organisations d'extrême gauche. Nous avons d'abord analysé le progressif ralliement du Parti Communiste, pour des raisons et des dynamiques qui sont propres à son histoire, au contexte historique et au système d'alliances dans lequel il est pris au niveau national comme international, à la cause de la défense de l'Etat et son engagement contre les groupes « déloyaux ». Le parti est intervenu dans ce contexte aussi bien sur un plan politique interne aux professionnels – par le biais du soutien aux lois d'urgence – qu'externe, grâce à son réseau d'influence au niveau local et syndical et à sa proximité avec un certain nombre de magistrats. Les juges, de leur côté, sont appelés par les pouvoirs politiques à remplir un rôle qui est à la fois politique et judiciaire : la délégation de l'action politique par les hommes politiques à la justice s'est opérée par le biais de l'invention de plusieurs lois et procédures juridiques qui ont permis une progressive autonomisation de la magistrature. L'institution judiciaire en particulier, contrairement au PCI, sort de ce face à face avec les organisations d'extrême gauche, renforcée vis-à-vis du pouvoir politique et fortement légitimée au niveau social. La reconnaissance sociale de ces magistrats peut être également attestée par l'activité de production (indirecte) de normes, ou mieux par le rôle qu'ils exercent auprès des décideurs politiques pour la codification d'un certain nombre de figures juridiques. Ce sont d'ailleurs les instruments mis au point par les décideurs politiques, parfois suggérés par les magistrats, ainsi que les modalités et les acteurs de leur application, qui ont contribué à instaurer une certaine vision des faits sociaux et des problèmes politiques.

Nous allons désormais observer les différentes discussions qui caractérisent la phase « post-urgence », au sein des prisons comme au sein du champ politique et de la magistrature, et les lois qui en émergent. Tout comme le choix des instruments répressifs et les mobilisations de groupes d'acteurs tel que le PCI ou la magistrature, les modalités de la « sortie de crise » ont profondément influé sur les représentations sociales dominantes des années 1970, sur les usages publics de ce passé et sur les causes qui ré-émergent dans les décennies qui succèdent aux événements.

Chapitre 3 :

LA RESTAURATION DE L'ORDRE SOCIAL ET SYMBOLIQUE : VOIES DE SORTIE INSTITUTIONNELLES ET PARCOURS DE REDEMPTION INDIVIDUELS

Après le tremblement de terre qui avait détruit les trois quarts de Lisbonne, les sages du pays n'avaient pas trouvé un moyen plus efficace pour prévenir une ruine totale que de donner au peuple un bel auto-da-fé ; il était décidé par l'université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler.

Voltaire, *Candide*, 1759.

Les années 1979-1983 sont caractérisées par la désagrégation progressive des groupes d'extrême gauche, fragilisés à la fois par les lois d'urgence qui frappent leurs activités clandestines en renforçant les contrôles, en élargissant les possibilités et la durée de la détention préventive, et qui entraînent de nombreuses arrestations. Mais l'affaiblissement des groupes est aussi lié aux désaccords internes qui suscitent des scissions, surtout au sein des BR à la suite notamment de la séquestration et de l'assassinat d'Aldo Moro, et qui, avec la multiplication de petits groupes agissant séparément, les fragilisent. Dans ce contexte, les premières déclarations des repentis font écho à cette fragmentation et ces concurrences accrues en même temps qu'elles les aggravent. Les vagues successives d'arrestations concernent quelques 4087 militants d'extrême gauche¹ et provoquent un déclin progressif des attentats.

Nous avons analysé les débats qui ont accompagné, au sein des institutions, la radicalisation des groupes d'extrême gauche, ainsi que les instruments mis au point par

¹ Cf. Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, Rome, Sensibili alle foglie, 1994.

les hommes politiques et par les juges pour vaincre, sur le plan tactique et judiciaire, les organisations armées. Dans ce chapitre nous allons voir les mesures qui signent la défaite politique et symbolique des groupes d'extrême gauche : les modalités du retour à l'ordre social et symbolique pèseront lourdement sur les représentations sociales postérieures à la décennie 1970 et de l'engagement politique révolutionnaire, ainsi que sur les controverses et les « causes » qui se structurent aujourd'hui autour du passé.

Nous allons examiner les discussions qui marquent, au début des années 1980, la phase du *reflux* et du retour à l'ordre : ce sont des débats qui s'ouvrent à la fois au sein du champ politique, des prisons et de la société sur les voies à engager pour *en finir* avec cette période de conflictualité politique. Les décisions sur les modalités de la pacification ne résultent bien évidemment pas d'un choix rationnel opéré par les pouvoirs publics, mais d'un processus de négociation entre groupes d'acteurs différents, souvent en compétition, en opposition, ou engagés dans un rapport de coopération concurrentielle.

Objets de stratégie politique, objets de polémiques historiques et de polarisations militantes, les lois, « sur les repentis » d'abord, sur la « dissociation » ensuite, signent pour les uns « la défaite politique des groupes armés » et la victoire de l'Etat démocratique, pour d'autres la « prise de conscience de l'impossibilité d'un projet révolutionnaire » ou la « crise personnelle ». Enfin, elle apparaît pour d'autres comme le recours de l'Etat à des instruments inquisitoires vis-à-vis des « hérétiques » qui l'avaient mis en danger. A côté de la loi Gozzini et de l'avortement d'une solution politique comme l'amnistie, la loi sur les repentis et celle sur la dissociation constituent les pierres angulaires de la construction d'une histoire dominante des « années de plomb », sans parvenir toutefois à effacer la multitude d'histoires racontées, revendiquées ou tues.

Ces trois nouvelles lois seront ici analysées. Nous procéderons dans un premier temps à l'étude de la « loi sur les repentis », celle sur la dissociation et celle de réforme de l'ordre pénitentiaire appelée « loi Gozzini », de leurs itinéraires législatifs, de leur origine et leurs effets sur un espace militant désormais en décomposition. Ces trois lois provoquent une individualisation accrue des parcours juridiques des ex militants détenus, et brisent ainsi l'un des principes structurant le militantisme, l'« être-collectif » des groupes. Mais c'est par le refus d'une loi d'amnistie que la reconnaissance de la dimension politique et collective des mouvements d'extrême gauche est définitivement

niée par les pouvoirs politiques. Cet autre type de « solution de réconciliation » a suscité de nombreuses controverses au cours des années 1980 et même après : elle n'a jamais pu ou su être adoptée, sans avoir pour autant jamais été définitivement écartée.

Section 1 : DE L'HISTOIRE COLLECTIVE A L'INDIVIDUALISATION DES DELITS ET DES PEINES

Quelles sont les caractéristiques qui rapprochent ces trois lois pourtant différentes, aussi bien dans leurs objectifs que dans le contexte sociojuridique de leur émergence? Ce sont sans doute moins les origines que les stratégies qui les sous-tendent et les effets de longue durée qu'elles engagent qui leur confèrent une forme de systématicité. La cohérence de ces lois avec celles qui avaient été adoptées pour réprimer le conflit dans les années précédentes est à souligner. Cette cohérence dérive moins d'une volonté univoque et homogène des élites au pouvoir, que des re-configurations du champ politique et au sein de la magistrature, de la permanence au pouvoir d'acteurs et de la vision des événements dont ils sont porteurs. Mais ces lois si particulières sont également le fruit d'interactions, de discussions et de transactions entre groupes appartenant à des espaces sociaux très différents.

La conjoncture de la première moitié des années 1980 se caractérise par le rapide déclin de la lutte armée et la désagrégation des groupes d'extrême gauche dont les militants sont pour la plupart arrêtés, quelques uns parvenant à s'enfuir à l'étranger. C'est aussi la phase de l'érosion des mouvements sociaux de masse et des espoirs de changements révolutionnaires qui les accompagnaient : la grève des ouvriers de la Fiat qui dure près de quarante jours en septembre 1980 se termine par un échec et la manifestation des 40.000 cols blancs de la même industrie, signe symboliquement et concrètement la fin de la « saison des mouvements » sur laquelle s'ouvrent les années 1980.

Dans ces mêmes années, les prisons italiennes se remplissent de centaines, voire de milliers de militants d'extrême gauche : pour les pouvoirs publics se pose concrètement

le problème de « toute une génération politique détenue »², ainsi que de la reconversion de certains instruments et mesures élaborés pour la lutte « antiterroriste ». Trouver un moyen de « réconciliation » devient rapidement la question centrale dans plusieurs espaces sociaux : pour les autorités politiques, le problème est de se défaire des dangers que les centaines de militants politiques emprisonnés représentent pour l'ordre public à l'intérieur des instituts carcéraux. L'application élargie de l'« art. 90 » de l'O.P. – régime de détention de haute surveillance –, la construction de prisons de haute sécurité, la politique de transfert des prisonniers participent à cette réponse répressive des pouvoirs politiques à l'égard des militants. De l'autre côté des barreaux, ces années-là sont également empreintes de violences – tentatives de révoltes durement réprimées, mais aussi de heurts entre militants (agressions, règlements de comptes vis-à-vis des « traîtres ») – de grèves de la faim contre les conditions de détention en régime de haute sécurité, etc. Si le mécanisme juridique du repentir visait d'abord à rompre les solidarités internes des groupes et à jouer sur leur fragmentation concurrentielle, les répercussions sont parfois extrêmement fortes, et conduisent jusqu'à des assassinats. Les fractures et les divisions internes entre ceux qui entament des parcours juridiques de collaboration ou de dissociation, ceux qui sont emprisonnés et ceux qui sont encore actifs, ne sauraient être réduites à de simples dissensions internes au *mouvement* ; elles marquent et alimentent constamment la postérité des « années de plomb » et leur interprétation. La « dissociation », d'abord née comme débat interne aux prisons mais adressée au champ politique, rompt de fait et définitivement les solidarités militantes et signe la désagrégation ultime des groupes, en se concrétisant dans une demande de souscription individuelle à la parole d'autorité de l'Etat et à l'ordre établi. La loi Gozzini, comme celle sur la dissociation, est en ce sens la traduction légale et politique des discussions et négociations entre le champ politique et le *champ politique radical* dont la plupart des militants sont désormais relégués dans l'espace carcéral. Elle constitue une voie de compromis asymétrique pour sortir d'une période de conflit sans accorder une véritable reconnaissance politique à celui-ci.

² Cf. Niccolò AMATO, *op. cit.* et Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta, op. cit.*

A/ Le repentir : entre arme de lutte et lutte des armes

Déjà évoquée, la loi n°304 approuvée le 29 mai 1982 portant des « Mesures pour la défense de l'ordre constitutionnel », dite « loi sur les repentis », s'inscrit dans le cadre des politiques de l'« urgence antiterroriste » et de l'« exception judiciaire ». Au moment de sa promulgation, elle n'est finalement qu'une légalisation formellement détaillée et codifiée d'une pratique utilisée depuis au moins trois ans par les organes d'enquêtes, juges et police judiciaire en premier lieu. Loin d'être un simple mécanisme judiciaire, le repentis « désigne ainsi tout à la fois un rapport individuel présumé à la vérité, une nouvelle figure procédurale affectant l'équilibre du procès et un dispositif essentiel des politiques publiques de lutte contre le crime organisé »³.

1. Un dispositif juridique « efficace » à interprétation variable

Nous avons déjà vu que les lois de la deuxième moitié des années 1970 octroient des pouvoirs accrus et des marges de manœuvre amplifiées aux magistrats enquêteurs et aux forces de l'ordre travaillant sur les organisations clandestines armées. Si le « décret antiterroriste » de 1978 introduisait l'idée d'un traitement différencié pour les auteurs de séquestrations selon leur rôle dans la libération des otages, le « décret Cossiga » de l'année suivante réitère l'idée de la différenciation pénale et de la remise de peine en fonction de la collaboration active avec les enquêteurs des personnes arrêtées pour faits de terrorisme.

1.1. Savoirs et savoir-faire des juges

A partir de 1979, la collaboration judiciaire commence à se répandre, encouragée par les magistrats et les policiers qui, après les déclarations des deux premiers repentis, Patrizio Peci⁴ et Roberto Sandalo⁵, s'aperçoivent très rapidement de

³ Antoine VAUCHEZ, « Un nouveau régime judiciaire de véridiction. L'invention du « repentis » de justice dans l'Italie du tournant des années 1980 », dans Edwige RUDE-ANTOINE (dir.), *Le procès, enjeu de droit, enjeu de vérité*, Paris, PUF, 2007, p. 270.

⁴ Militant des BR, il est arrêté en 1980 et décide de collaborer avec les forces de l'ordre. A partir de ses déclarations, les policiers ont identifié la base des BR à Gênes et y ont mené une opération qui conduit à l'assassinat de quatre militants par les agents. L'homicide du frère de Patrizio, Roberto, par des militants des BR, est probablement lié à son repentis, sans que cela ait été établi avec certitude.

⁵ Militant de *Lotta continua*, il adhère par la suite à l'organisation *Prima Linea*. Arrêté en 1980, il collabore avec la justice et ne purge que deux ans de prison. En 1999, il sort (ou est exclu) des Gardes

la portée de cet « instrument d'enquête ». D'ailleurs, comme le rappelle le juge Bruti Liberati, « *en gros les instruments pour pénétrer dans les organisations sont deux : soit l'infiltration de policiers, soit le collaborateur de justice* »⁶. Ainsi, les témoignages et déclarations de repentis constituent la clé d'entrée dans les groupes clandestins, pour comprendre leur fonctionnement, leurs horizons d'attente, leurs divisions, les concurrences internes. Le « collaborateur de justice » est ainsi le « mot de passe pour entrer dans le système »⁷, le produit d'une « législation spécialisée, pensée pour cette réalité »⁸.

Avec la diffusion de cette pratique, les magistrats antiterroristes, comme le confirme le juge Spataro, insistent auprès des hommes politiques sur la nécessité d'une loi à la fois plus large et plus précise sur la collaboration de justice qui leur permette une plus ample utilisation. Trois propositions concurrentes sont présentées au Parlement à partir de mai 1981, la première d'initiative communiste, l'autre avancée par plusieurs députés DC et PCI, tandis que le troisième est à l'initiative du gouvernement. La loi sera approuvée en texte unifié le 28 mai 1982 avec les votes contraires de DP, de la Gauche indépendante et des Radicaux. Cette loi s'insère dans des politiques d'urgence et prolonge l'*exception*, non seulement d'un point de vue formel et juridique, mais aussi au niveau des polarisations au sein du champ politique. Les divisions que mettent à jour les débats sur cette loi, sont globalement les mêmes que celles qui apparaissent dans les autres « lois antiterroristes ». Néanmoins, comme pour ces dernières, l'adoption de la mesure ne va pas de soi et soulève plusieurs critiques qui portent sur ses aspects formel, procédural et sociopolitique.

Ce qui ressort de l'institutionnalisation de cet instrument, c'est indubitablement un pouvoir, un savoir et un savoir-faire renforcés des juges enquêteurs : le pouvoir de qualifier le type de collaboration de justice, d'utiliser les déclarations et de coordonner les enquêtes sur ces bases, de décider ou de limiter les remises de peines et les conditions de la peine ; un savoir sur les organisations armées, qui concerne non seulement leur logistique et leur composition, mais aussi leur organisation et leurs débats idéologiques ; un savoir-faire relatif aux enquêtes en milieu clandestin

Nationales Padanes (organisation de la Ligue du Nord). Il est arrêté une deuxième fois en 2002 pour braquage et une troisième fois en 2008 suite à des attentats contre des mosquées et des centres culturels islamiques dans le nord d'Italie.

⁶ Edmondo Bruti Liberati, entretien du 15 septembre 2008 à Milan.

⁷ Giancarlo CASELLI, conférence citée.

⁸ *Ibid.*

strictement lié aux nouveaux outils et techniques et que les juges auront intérêt à transmettre et à perpétuer. Le repentir s'institue ainsi en une confrontation *politique* directe entre juges et militants politiques.

Les juges eux-mêmes le reconnaissent, le collaborateur de justice est la clé d'« accès à des mondes »⁹ qui leur seraient autrement impénétrables. Grâce à leurs révélations, les juges deviennent les dépositaires d'une connaissance sur les groupes subversifs, qui n'est pas sans influence à la fois sur leur position au sein de la hiérarchie judiciaire et sur leur légitimité dans le champ social : ainsi on assiste au « renforcement de la position de l'enquêteur dans le procès et une consécration de la forme nouvelle de véridiction qu'il incarne » et à la reconnaissance d'« une forme d'expertise générale et durable sur le problème terroriste et sur les moyens institutionnels de le combattre »¹⁰. Ce magistère des juges sur le phénomène subversif est d'ailleurs attesté par leur présence constante dans les débats publics, en particulier dans l'arène médiatique, où ils sont souvent sollicités par les journalistes pour intervenir en tant qu'experts, mais aussi dans l'arène scientifique où ils en viennent à concurrencer les chercheurs eux-mêmes.

C'est dans ce contexte, sociopolitique et professionnel, que les juges acquièrent un certain crédit social et une position importante au sein de l'institution, et ont par conséquent tout intérêt à préserver les rapports de forces qui se sont créés, en rendant durables les instruments qui leur ont permis de l'acquérir : ils cherchent à neutraliser les critiques qui s'adressent à leurs techniques et instruments d'enquête par la transmission et la consécration de ceux-ci. En ce sens, la codification législative de la collaboration constitue une victoire pour les juges qui pourront rapidement convertir cet instrument spécifiquement forgé pour la « lutte antiterroriste » et l'adapter à une autre urgence qui émerge, celle de la lutte contre la mafia.

1.2. Gloire aux vainqueurs ou le déni de la répression

Demandée et acclamée dans sa forme codifiée comme un instrument innovant et efficace pour la lutte contre les organisations clandestines, le « repentir » comme phénomène politique et social est souvent interprété par les juges et les hommes politiques comme le symptôme de la défaite des groupes armés et de la victoire de la

⁹ Antoine VAUCHEZ, « Un nouveau régime judiciaire de véridiction. L'invention du « repentir » de justice dans l'Italie du tournant des années 1980 », art. cité.

¹⁰ *Ibid.*, p. 277.

démocratie sur le « terrorisme ».

« Les terroristes parlaient parce qu'ils se sentaient battus par les travailleurs et par l'Etat »¹¹ : cette phrase de Dino Sanlorenzo est loin d'exprimer une simple vision individuelle des événements ; au contraire, elle reflète très bien l'avis de nombreux acteurs des rangs communistes. Ugo Pecchioli¹² affirme ainsi que la démocratie italienne a su se défendre grâce à l'unité de toutes les forces politiques et le lien « non seulement institutionnel, mais aussi moral avec la tradition de la lutte antifasciste et de la Résistance »¹³. C'est aussi « la mobilisation croissante des masses conjointement avec le développement ultérieur des capacités opérationnelles des corps étatiques »¹⁴ qui, pour les communistes, a permis de vaincre les organisations armées ; ce discours permet d'ailleurs au PCI de montrer son indissoluble lien avec la « classe ouvrière » qui « non seulement a isolé le terrorisme, mais est aussi descendue sur le terrain avec la fermeté que désormais tout le monde lui reconnaît »¹⁵ et a réaffirmé sa « fidélité » au Parti. Pour le juge Spataro et Bruti Liberati, mais aussi pour Luigi Bobbio, professeur de science politique à Turin, le journaliste Giorgio Bocca et de nombreux commentateurs, le repentir est à la fois le « *symptôme de la crise politique des organisations* » et « *de la crise individuelle des militants* » qui « *parlent parce qu'ils n'en peuvent plus de cette vie là* »¹⁶. Le repentir non seulement se présente comme un outil de répression efficace en inaugurant une période d'arrestations, mais il ouvre un nouvel horizon des possibles aux pouvoirs ; les soupçons et la perte de confiance qu'il introduit détruit les liens de solidarité et l'apparente unité idéologique et réduit dans le même temps l'univers des possibles révolutionnaires des organisations d'extrême gauche. Le retour à l'ordre – symbolique, social et politique –, la « réconciliation » et la pacification apparaissent, notamment aux yeux des acteurs du pouvoir, enfin réalisables. Un sentiment de victoire semble d'ailleurs gagner tous ceux qui ont, ou croient avoir, agi pour cet objectif : les cadres du Parti communiste – qui reprennent ainsi le contrôle des mouvements sociaux, mais qui gèrent aussi, de près ou de loin, la réinsertion sociale et politique des « brebis égarées » – et les juges qui revendiquent, eux, la mise au point des armes de la victoire

¹¹ Dino SANLORENZO, *op. cit.*, p. 241.

¹² Ex député et sénateur communiste.

¹³ Ugo PECCHIOLI, préface à Mauro GALLENi (dir.), *Rapporto sul terrorismo. Le stragi, gli agguati, i sequestri, le sigle 1969-1980*, *op. cit.* p.6.

¹⁴ *Ibid.*, p.10.

¹⁵ *Ibid.*, p. 15.

¹⁶ Edmondo Bruti Liberati, entretien du 15 septembre 2008 à Milan.

et du combat en première ligne. Les déclarations des juges et des hommes politiques de l'époque et d'aujourd'hui témoignent de la conviction que la disparition du projet révolutionnaire ne vient pas de la répression, qu'il ne s'agit pas d'une défaite « militaire », mais d'une défaite politique – surtout pour le PCI – « morale », psychologique et sociale.

« Notre lutte avait trois axes principaux : amélioration des techniques d'enquête policière et judiciaire ; alerte incessante de l'opinion publique ; effort de tous les instants pour comprendre les causes culturelles de la violence qui s'abattait sur nous. Une chose est sûre : si, en fin de compte, nous avons triomphé du terrorisme rouge, c'est davantage grâce à la sociologie, à la psychologie et à la science politique que par la répression proprement dite »¹⁷.

La croyance que l'échec des mouvements révolutionnaires était génétiquement inscrit dans leur « ADN », leur mode de fonctionnement (« la vie de clandestin est très dure. On ne peut pas la pratiquer très longtemps »), leur projet et leur idéologie (« utopique », « déraisonnable », etc.) et leurs moyens (« terrorisme », « violence aveugle », « folie homicide », etc.) constitue d'ailleurs un marqueur durable du jugement porté sur l'ensemble de la « saison des mouvements ». Cette croyance est également à l'origine de la perception dépolitisée qui émerge ensuite et s'impose avec d'autant plus de force que le contexte est complètement changé. Le repentir et les « aveux » sont lus comme des « prises de conscience » des « terroristes », ce qui autorise et légitime une version naturalisante de la « victoire de la démocratie », contribue à l'élimination des questions sur l'arsenal répressif mis au point, minimisent, voire dénie le déploiement des lois d'urgence et leur impact à la fois sur la radicalisation des groupes extraparlimentaires et sur leur défaite. Enfin, ce mécanisme représente *a fortiori* la base d'une différenciation qui trace une ligne de démarcation entre le *bon* et le *mauvais* et pose les fondements d'une version moralisée et moralisante de l'histoire.

Le magistrat Giancarlo Caselli affirme ainsi que les mesures d'urgence n'ont servi qu'à créer des illusions répressives, que les « lois qui ont été promulguées et qui ont prévu des peines plus sévères, avec des gardes à vue et des détentions préventives plus longues, n'ont eu aucun effet », alors que des lois « très précises et très ciblées ont été fort utiles », et avant tout la « la loi sur les repentis » :

« Nous avons compris une chose : arrive toujours le moment où l'on flanche pour des raisons familiales, sentimentales ou idéologiques. Si, à ce moment-là, l'Etat montre le

¹⁷ Cf. Giancarlo CASELLI, « Comment nous avons vaincu les Brigades rouges », propos recueillis par Marcelle Padovani, *Le nouvel observateur*, 14-20 novembre 1986, p. 46.

visage de l'indulgence et de la compréhension, cela peut aider certains à prendre conscience de leur déraison »¹⁸.

Pour certains, le repentir et la dissociation sont des instruments qui ont même servi les « terroristes » eux-mêmes en les délivrant d'une vie dont ils ne voulaient plus, mais dont ils ne pouvaient se libérer¹⁹.

Si « la collaboration de justice » a assené des coups très durs aux organisations clandestines sur le plan organisationnel et idéologique, et que les arrestations ont créé des déchirures profondes à la fois dans le vécu individuel et dans le tissu collectif, les mobiles du repentir ne sauraient se réduire à une « crise de conscience » individuelle, cette explication renvoyant plutôt à une prise de position politique sur l'histoire qu'à une élucidation sociologique d'un phénomène complexe.

2. Polémiques autour des aveux

2.1. Les critiques juridiques de la « collaboration de justice »

Nous avons vu au cours de notre premier chapitre les oppositions qui ont polarisé la magistrature autour des lois d'urgences. On retrouve les mêmes clivages à propos de la loi n°304 de 1982 qui entre dans le cadre des lois d'urgence, et à propos de la gestion des repentis et des procès qui les impliquent. Ici encore les revues judiciaires et les congrès de MD donnent à voir les critiques et les arguments de défense de l'instrument de la « collaboration de justice ». Comme pour les « lois antiterroristes », l'argument de la préservation de la démocratie et des valeurs constitutionnelles est mobilisé à la fois par ceux qui, dans le champ politique et dans la magistrature, développent l'arsenal juridique et le justifient ainsi, et par leurs détracteurs. Si les magistrats enquêteurs défendent le repentir en tant qu'instrument efficace et effectif – en admettant marginalement des erreurs de magistrats qui ont pu croire des collaborateurs peu fiables –, d'autres dénoncent le mécanisme même et les abus qui peuvent facilement en dériver. Augusto Cerri, magistrat de MD, estime par exemple qu'« avec la loi sur les repentis on franchit le seuil le plus grave dans la culture de la suspicion » :

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Armando Spataro, entretien du 11 octobre 2007 à Milan.

« C'est au cœur de la législation sur le repentir que naît la suggestion d'assimiler le suspect à la preuve, l'hypothèse à la vérification, l'accusation à la constatation définitive. Les préjudices relatifs à la personne, au groupe d'appartenance, aux opinions finissent par avoir de l'influence. Avec cette ligne procédurale, nourrie d'éléments de démocratie fermée qui se défend, autoritaire, on touche en profondeur à la valeur de démocratie ouverte telle qu'elle émerge de la Constitution »²⁰.

D'autres juristes soulèvent également le problème de l'interrogatoire, de ses conditions et de sa transparence, étant donné que déjà le décret n°59 de 1978 supprimait la nécessité de l'assistance du défenseur et la présence du magistrat lors des premiers interrogatoires sommaires et facilitait ainsi des formes de torture ou de pressions sur la personne arrêtée pour la pousser à parler : « C'est une ligne de répression directe et immédiate qui prévaut, gérée pratiquement par l'organe du parquet, titulaire du pouvoir d'incarcérer le citoyen, et des différentes forces de police »²¹. La tendance de la détention à devenir un véritable instrument d'enquête par l'exercice d'une pression à la collaboration en échange de remises de peines est dénoncée par plusieurs magistrats et juristes. Luigi Ferrajoli²², autre juge de MD, ne met pas en question l'efficacité la loi sur les repentis, mais il pointe le « revers de la médaille » d'un tel dispositif qui risque de favoriser les dépositions calomnieuses, les règlements de compte et les revanches personnelles et, au final, l'arrêt et la condamnation de personnes innocentes²³. Comme d'autres magistrats démocrates, il soulève le problème de la preuve et de la procédure probatoire, de la vérification et confirmation des déclarations des repentis par d'autres preuves et afin de préserver le système des garanties lors des procès²⁴. La loi introduit à ses yeux une profonde transformation dans le système pénal et procédural qui va dans le sens d'une « involution inquisitoire » à raison de deux principes. Premièrement, le rapport de causalité imputation-peine est rompu car les réductions de peine sont établies

²⁰ Augusto Cerri, constitutionnaliste de formation, est entré en magistrature en 1970, d'abord à la section pénale du Tribunal de Sondrio, puis à la section civile du Tribunal de Milan. Depuis 1981, il s'est consacré à l'enseignement du Droit constitutionnel et la philosophie du Droit, à l'Université de Trieste puis de Rome. Cf. Augusto CERRI, « Legislazione dell'emergenza, cultura del sospetto, democrazia autoritaria », *Critica del diritto*, 53-55, n°1989, p. 146-147.

²¹ Cf. Gaetano INSOLERA *et al.*, « Diritto alla difesa e cultura del sospetto », art. cité, p. 44.

²² Luigi Ferrajoli a été magistrat entre 1967 et 1975, affilié à MD. Il a par la suite abandonné la magistrature pour se consacrer à l'activité académique : il enseigne la théorie du droit et la philosophie du droit à l'Université de Rome 3, il collabore occasionnellement avec le quotidien *Il Manifesto* et est engagé également sur les questions liées au droit et à l'immigration. Voir également *Diritto e ragione. Teoria del garantismo penale*, Rome-Bari, Laterza, 1989.

²³ Luigi FERRAJOLI, « Ravvedimento processuale e inquisizione penale », *Questione Giustizia*, n°2, 1982.

²⁴ Guido NEPPI MODENA, « Dichiarazioni dei pentiti e problema della prova », *Questione Giustizia*, n°2, 1982.

sur la base du comportement lors de l'interrogatoire et non plus du comportement criminel, ce qui donne lieu à des distinctions entre repentis en fonction de leur degré de collaboration et accentue une « connotation subjectiviste » qui reproduit des modèles de « droit pénal de la volonté (ou de la personnalité) ». Deuxièmement, la subjectivation pénale constitue un autre renversement, celui du principe *garantiste*, à savoir la proportionnalité de la peine en fonction de la gravité du crime et du degré de responsabilité et de culpabilité, qui s'efface au profit de la conduite « procédurale de l'imputé en se basant sur les qualifications différentielles des types de repentir (complet, partiel, etc.) »²⁵. Mais c'est dans le même temps la culture et la mentalité des juges que ces mécanismes transforment, notamment par l'utilisation de mécanismes de persuasion, y compris physique, de rétorsions en termes de concession ou non de liberté provisoire, mesures qui inquiètent certains magistrats. Luigi Marini, juge de MD, critique en particulier la gestion du repentir, en pointant son traitement carcéral et procédural. Il s'interroge sur les conditions opaques de la *genèse* du repentir : les déclarations sont souvent faites dans l'urgence, sans la présence d'un défenseur ; les magistrats encouragent les témoignages des inculpés avec des instruments et des promesses qui vont au-delà de leurs pouvoirs ; enfin, ils n'ont aucun moyen de contrôle sur les personnes en contact direct avec le repentir ou l'accusé dans le cadre de sa détention et notamment en régime de haute sécurité, où la police, qui est la seule en contact direct avec les détenus, pourrait exercer des pressions²⁶.

C'est donc à la fois d'un point de vue professionnel, mais qui ne saurait jamais celer des divisions politiques, que certains magistrats critiquent la loi n°304 de 1982 et les distorsions au droit qu'elle entraîne (subjectivation et différenciation des détenus en fonction du comportement procédural, abus de pouvoir de la part de certains magistrats) et dans son lien avec la violation des garanties constitutionnelles aptes à assurer l'équité du procès et de la justice.

2.2. Du mécanisme et des effets politiques et sociaux du « repentir »

Les polémiques autour de la loi et du mécanisme même du repentir n'ont pas manqué : elles ont accompagné le processus décisionnel au sein du Parlement, lors de

²⁵ Luigi FERRAJOLI, « Ravvedimento processuale e inquisizione penale », art. cité, p. 217.

²⁶ Luigi MARINI, « Un nodo cruciale e trascurato: la "gestione del pentito" », *Questione Giustizia*, n°3, 1986.

l'adoption de la loi, la gestion des enquêtes et des procès au sein de l'arène professionnelle des juristes et visé ce qui est perçu comme un encouragement institutionnel à la délation. Nombreux sont alors les observateurs et commentateurs, provenant de divers univers sociaux et à différents moments, qui soulignent le parallélisme entre repentir et justice inquisitoire, entre procédure normative et procédés religieux.

Giuseppe Mosconi, sociologue du droit, soulignait en 1982, dans la revue fondée par le juge Antonio Bevere, la logique de l'« échange politique » qui régissait la loi qui venait d'être adoptée, en mettant en avant d'une part la prépondérance du « critère de performativité » sur le « critère de vérité » qu'elle entérinait, et d'autre part le « lien étroit qui existe entre le *système de l'échange*, comme contrôle généralisé, et le repentir ». Le repentir devient ainsi « une image, un symbole de la stabilité du pouvoir, de sa capacité à descendre au fond même des consciences plus réfractaires, et en même temps de garantir la stabilité du cadre politique comme moyen de protection non seulement de la sécurité, mais aussi de l'intérêt collectif ». Le chercheur souligne l'ambivalence due à la coexistence dans le repentir juridique des deux visages de l'Etat – ou de la main droite et gauche de l'Etat pour utiliser l'expression de Pierre Bourdieu – c'est-à-dire de la répression et de l'assistance, de la clémence et de la contrainte, du pardon et du chantage. Il compare dans cette perspective le « repentir » à la torture car dans les deux cas « la cessation d'une situation atroce (souffrance physique, prison) est conditionnée à un comportement réparateur du coupable (confession, collaboration, conversion) »²⁷. Pour l'auteur, le repentir n'est pas seulement le signe d'une confusion entre discours chrétien et discours libéral, mais aussi le symptôme de comment « le droit, dans l'Etat du capitalisme mûr, ne s'abstient plus d'intervenir dans la sphère

²⁷ Giuseppe MOSCONI, « Lo stereotipo del terrorista pentito: natura e funzione in relazione al decorso legislativo », *Critica del diritto*, n°25-26, 1982, p. 75. Le sociologue, à la suite des analyses de l'Ecole de Francfort sur le rapport entre capitalisme, répression et agressivité affirme : « si le terrorisme est la représentation caricaturale des tensions et conflits qui s'agissent dans le champ social ; si les lois répressives sont la pointe émergente de la violence diffuse dans la structure des rapports sociaux, le repentir est la représentation théâtrale de la stratégie d'induction d'autocritique, de défiance, de renonciation d'inattention qui est en train de s'affirmer de façon aussi diffuse qu'informelle. La culpabilisation de la société devient alors l'autre face de la désublimation répressive inscrite dans le modèle consumériste unidimensionnel. La castration de l'instinctivité qu'il impliquait, si elle a trouvé, pendant une certaine phase, une voie de défoisement dans l'adhésion explicite à l'autoritarisme répressif de la Société-Père, contre les différents et les déviants, tend aujourd'hui à être réorientée vers cette autorité, en crise partielle, à travers l'induction d'une culpabilité collective, autre face de la personnalité autoritaire », p. 77.

personnelle des sujets individuels de droit »²⁸. Cette rencontre entre politique et religieux et l'imbrication entre « rémission des péchés et disciplinarisation des conduites politiques futures »²⁹ est également mise en avant par d'autres sociologues et observateurs qui se sont intéressés à la fin des « années de plomb » en Italie.

Il est intéressant d'observer que si dans la période de l'adoption de la loi, les discussions en Italie concernent avant tout les professionnels de la politique et du droit et les critiques proviennent à la fois des juristes et des intellectuels marxistes ou *garantistes*, avec la progressive sortie de l'« urgence terroriste » et la *normalisation* du repentir, les contestations de cet instrument deviennent plus occasionnelles et proviennent d'autres types de spécialistes³⁰. La critique de la morale inquisitoire inscrite dans le repentir, associée à la critique des procès qui se fondent sur les paroles des repentis, devient un leitmotiv courant des discours de défense des inculpés dans les « affaires » qui concernent ces années, mais se déroulent bien après. Que l'on songe par exemple à Carlo Ginzburg³¹ et à l'ouvrage écrit à l'occasion des procès de son ami Adriano Sofri, ex leader du groupe *Lotta continua*, accusé par un repentis d'avoir commandité l'homicide du commissaire Calabresi. Mais c'est également au cours de l'« affaire Battisti » que se renouvèlent les polémiques et les critiques des procès et des accusations se fondant sur les témoignages de « collaborateurs de justice »³². Il est intéressant d'ailleurs de voir que Valerio Evangelisti, ami et collègue de Cesare Battisti, en prenant sa défense et en critiquant l'usage et le symbole du repentis s'appuie sur ses connaissances et son métier d'écrivain de romans historiques pour justifier la mise en parallèle de l'Inquisition et de certains procès des « années de plomb », tout comme Carlo Ginzburg s'appuie sur ses savoirs en tant que spécialiste de l'Inquisition dans la défense de Sofri.

Sous l'angle de notre recherche il est important de souligner l'impact de ce

²⁸ *Ibid.*, p. 79.

²⁹ Cf. Isabelle SOMMIER, « Repentir et dissociation : la fin des « années de plomb » en Italie ? », *Cultures et Conflits*, n°40, 2001.

³⁰ A l'exception des critiques liées à l'usage des repentis dans la lutte contre la mafia, que nous ne considérons pas ici.

³¹ Cf. Carlo GINZBURG, *Le juge et l'historien. Considérations en marge de l'affaire*, Paris, Verdier, 2007.

³² Cf. Valerio EVANGELISTI, Wu MING, Giuseppe GENNA, *Cesare Battisti. L'emergenza infinita e i fantasmi del passato*, Rimini, Nda Press, 2007; sur la même affaire voir Fred VARGAS, *La vérité sur Cesare Battisti*, Paris, Viviane Hamy, 2004. Sur une critique militante du repentir et des lois d'exception en Italie voir également Paolo PERSICHETTI et Oreste SCALZONE, *La révolution et l'Etat : insurrections et contre-insurrection dans l'Italie de l'après-68*, Paris, Dagorno, 2000 ; Claudio IELMINI, *Le Léviathan et le terroriste*, Paris, L'esprit frappeur, 2004.

mécanisme juridico-politique sur les relectures postérieures des « années de plomb » : le repentir inaugure en effet un processus d'individualisation des délits et des responsabilités, fondements d'une vision dépolitisée, moralisée et judiciaire d'une histoire jusqu'alors pensée et revendiquée comme collective. Les témoignages livrés par les collaborateurs visent en effet non plus seulement des groupes, mais des acteurs individuellement désignés comme coupables, directs ou indirects, d'attentats qui n'avaient jamais été considérés ni perçus comme des actions personnelles. La subjectivité collective et « anonyme » d'une action s'estompe pour laisser la place à des noms propres et les actes de violence sont par là-même sortis à la fois de leur contexte sociopolitique et de leur signification et décision collective. Comme le remarque à juste titre Giuseppe Mosconi, « à travers la culture du repentir, la subjectivation des responsabilités et des parcours politiques, la responsabilisation individuelle pour éviter au système de possibles crises, on tend à utiliser la figure du repentir dans la perspective de cacher les causes réelles de la crise économique, de l'incapacité du système à se réformer et à offrir aux besoins sociaux des réponses adéquates »³³.

Ce processus d'individualisation des responsabilités ne fera que s'accroître à travers les débats, d'abord internes aux prisons, puis élargies au champ politique pour être enfin codifiés dans la loi sur la « dissociation du terrorisme ».

B/ La dissociation ou la décomposition du champ radical

Stratégie de réconciliation, dépassement et sortie d'une période de forte conflictualité, la « dissociation » s'avère pour les pouvoirs publics une solution à la question des détenus politiques et à la lutte armée en même temps qu'une échappatoire devant une décision politiquement plus délicate, celle de l'amnistie ; pour de nombreux militants arrêtés, la dissociation offre une « rédemption » individuelle à moindre coût et une possibilité de réinsertion dans la vie quotidienne ; pour la société italienne, c'est l'un des mécanismes qui contribuent à délégitimer la violence révolutionnaire et à construire une vision dominante des « années de plomb ».

A la fois origine et produit de la décomposition du *champ politique radical* et de

³³ Giuseppe MOSCONI, « Lo stereotipo del terrorista pentito: natura e funzione in relazione al decorso legislativo », art. cité, p. 81.

l'évanescence d'un horizon révolutionnaire commun, les négociations pour la reconnaissance de la fin de l'expérience armée et les cadres des relectures du passé violent se structurent essentiellement à l'intérieur des prisons dans les années 1981-1988. Pléthore de documents, déclarations, communiqués sortent des prisons ou y sont échangés, fruits de réflexions et de re-positionnements individuels ou collectifs des militants sur les possibilités à négocier avec les pouvoirs, ainsi que sur les analyses et bilans de l'expérience révolutionnaire. En reflétant parfois des dynamiques de groupe, ces analyses provoquent des fractures définitives au sein du *champ politique radical*.

1. Les prisons : espace de divisions et controverses

Dès le début des années 1980, alors que des centaines de militants sont incarcérés, les discussions à l'intérieur des différentes prisons, lorsque l'isolement du régime de haute sécurité le permet, ou lors des procès où les militants d'une même organisation se retrouvent. Les prisons deviennent des lieux de débats, mais aussi de tentatives d'évasion, de révoltes, de règlements de comptes et de litiges. Dans ce contexte, les juges des applications des peines sont souvent, aux côtés des avocats et des membres d'associations travaillant dans les prisons, les seuls interlocuteurs auxquels les militants détenus peuvent s'adresser puisque quasiment tous les accusés de terrorisme sont en régime de haute sécurité³⁴. Nombre d'observateurs mettent en avant les conditions drastiques de détention et d'isolement, la rupture des liens de solidarité et la déception liée au sentiment de défaite instillée par le phénomène du repentir, comme ayant pu lourdement influencer le projet dissociatif.

Les prémices de la dissociation d'une bonne partie des ex militants d'extrême gauche apparaissent déjà au mois de mai 1980, lorsque certains militants sortis de

³⁴ En décembre 1983 par exemple, Alberto Franceschini, ancien brigadiste, et d'autres ex militants commencent une grève de la faim dans la prison de Nuoro Bad'e Carros pour affirmer leur sortie de l'expérience armée, en accord avec l'aumônier Don Bussu, travaillant dans les prisons et ayant participé à la conférence nationale des aumôniers en faveur de la fermeture des prisons spéciales et pour l'abolition de l'art. 90. Marco Pannella, député radical lui rendra visite pour le soutenir. Après l'hospitalisation de six détenus, le 30 décembre, le ministère de l'Intérieur annonce des mesures qui annulent de fait l'art. 90. Les aumôniers étaient des figures très présentes à l'intérieur des prisons et dans beaucoup de cas des interlocuteurs pour les prisonniers, y compris politiques, et jouaient parfois le rôle d'intermédiaires avec les autorités à l'intérieur des prisons et avec les autorités politiques. Voir à ce propos les lettres envoyés à Don Carmelo di Giovanni par des ex militant-e-s d'extrême gauche : Carmelo DI GIOVANNI (dir.), *Eravamo terroristi. Lettere dal carcere*, Milan, Ed. Paoline, 1989.

l'organisation *Prima Linea* soutiennent dans les pages du journal *Lotta continua*³⁵ la nécessité d'abandonner la lutte armée et invitent à la « désertion ». En 1981, Toni Negri envoie à une Conférence sur la répression qui se tient à Gênes au mois d'avril 1981 un article dans lequel il exprime son opposition à la lutte armée et esquisse une théorie de la dissociation. L'article, publié dans *Il Manifesto* le 28 mars 1981 sous le titre « Terrorismo ? Nein, danke »³⁶ s'ouvre sur les raisons de Negri et d'autres de leur non participation à la révolte de la prison de Trani et de leur dissociation vis-à-vis de l'affaire D'Urso³⁷. Une première revendication de la dissociation y est également formulée ainsi que l'affirmation de la nécessité de vaincre le « terrorisme ». Ce sont plus particulièrement les Brigadistes que Negri vise dans ces critiques : comme Isabelle Sommier le souligne, « une partie de la communauté déviante exprimait de la sorte son refus de l'étiquette « terroriste » en l'apposant à l'autre et en se présentant comme la mieux armée pour la combattre »³⁸. A cette prise de position de Negri et de ses proches de l'*Autonomie ouvrière* répond un document exposant les 20 thèses du groupe BR rangé derrière Mario Moretti³⁹ avec le titre *L'ape e il comunista* : ce document marque aussi sa distinction avec le « Collectif des prisonniers politiques » lié au noyau historique des BR qui de son côté, fait publier une auto-interview au mois de juin

³⁵ Rappelons ici que si l'organisation *Lotta continua* s'auto-dissout en 1976, son journal quotidien du même nom continuera à paraître jusqu'en 1980 et après une pause de quelques mois, les publications reprennent en 1981 pour s'arrêter définitivement en juin 1982. Pratiquement le même noyau de journalistes ex militants fondera par la suite une autre revue, *Reporter*.

³⁶ Avec le titre *Nein, danke* Negri fait sans doute référence à Horst Mahler, l'avocat allemand membre de la *Rote Armee Fraktion* qui, arrêté en 1971, s'est dissocié de la lutte armée. La discussion entre Horst Mahler et le ministre de l'Intérieur allemand Baum, publiée par *Der Spiegel* à la fin de décembre 1979 est largement reprise par la presse italienne. Le journal *Lotta continua* publie une interview de Mahler au printemps 1980 et au même moment est publié en Italie son livre *Pour une critique du terrorisme*. Selon Alberto Franceschini « Negri commença à parler de l'Allemagne. Là-bas, disait-il, celui qui avait tout compris c'était Horst Mahler et nous aurions dû faire comme lui : renier le passé, dire de façon claire et publique que nous nous étions trompés ». Cf. Alberto FRANCESCHINI, *Mara, Renato ed io, op. cit.* p. 197. Le texte de Negri apparaît dans Toni NEGRI, *Italie rouge et noire*, Paris, Hachette, 1985, p. 117.

³⁷ Le 28 décembre 1980 éclate une révolte dans la section spéciale de la prison de Trani, qui intervient deux semaines après la séquestration par les BR-Union Communistes Combattantes du juge Giovanni D'Urso, en charge de la direction générale des affaires pénitentiaires : les révoltés témoignent ainsi de leur solidarité avec cette action. Certains prisonniers revendiquent les liens avec la séquestration et demandent la fermeture de la prison de haute sécurité de l'Asinara, l'abolition des prisons spéciales, la réduction de la durée de la détention préventive, l'abolition de l'arrestation provisoire. La révolte est durement réprimée par un groupe spécial des carabinieri.

³⁸ Isabelle SOMMIER, « Repentir et dissociation: la fin des « années de plomb » en Italie? », art. cité.

³⁹ Mario Moretti a été l'un des membres du Collectif Politique Métropolitain et par la suite des Brigades rouges dont il sera à la tête après l'arrestation de Renato Curcio et l'homicide de Mara Cagol, entre 1975 et 1981, date de son arrestation. Il a été l'organisateur et planificateur de l'enlèvement et de l'homicide d'Aldo Moro. Il est en régime de semi-liberté depuis 1998.

1981⁴⁰. Au même moment, l'un des plus anciens membres des BR, Alfredo Bonavita, envoie des lettres au magistrat Imposimato et à deux hebdomadaires. Sa lettre, publiée le 14 juin dans le magazine *L'Espresso*, sonne comme un appel à la reddition : ouvrier, parmi les tout premiers militants des BR, Bonavita se dissocie et affiche son désaccord avec les moyens employés par les organisations d'extrême gauche dont « la lutte armée s'est progressivement caractérisée comme terrorisme ; un instrument contraire aux intérêts prolétaires [...] Notre engagement à partir d'aujourd'hui doit aller dans le sens d'en finir avec cette pratique et de dissuader ceux qui sont sur le point de prendre les armes ». Les militants BR regroupés dans le Collectif Prisonniers Communistes lui répondent au mois de juillet avec une « Lettre ouverte à Alfredo Buonavita qui a été brigadiste »⁴¹.

Les innombrables documents produits à ce moment là à l'intérieur des prisons montrent aussi bien les positions qui divisaient depuis longtemps les organisations entre elles et en leur sein, que les oppositions qui se créent en fonction des parcours juridiques entamés, eux aussi fonction à la fois de la trajectoire militante individuelle et, en partie, de la durée, du lieu et des conditions de la détention.

Mais c'est surtout un an plus tard que la dissociation est plus clairement définie. En août 1982 est publié dans *Il Manifesto* le texte « Une génération politique est détenue », ou « Document des 51 » (du fait des 51 signatures d'anciens militants qui souscrivent à ces thèses) qui ouvre officiellement la voie de la dissociation, la prise de distance avec la lutte armée et la négociation avec l'Etat. Si Toni Negri est considéré comme son théoricien, cette première déclaration est signée par des militants appartenant majoritairement à *Autonomie Ouvrière*. Ce document s'insère dans un contexte où à l'intérieur (comme à l'extérieur) des prisons, le *mouvement* est animé par de vives controverses qui opposent ceux invoquant une « solution politique » et un dialogue avec l'Etat à ceux qui souhaitent continuer l'affrontement armé contre les institutions.

« Aujourd'hui dans les prisons italiennes, à l'intérieur de cette large aire de camarades qui se situe entre les deux plus bruyantes polarités constituées par les « combattants » et les « repentis » existent différentes positions ou tendances qui souvent préfèrent le silence, le

⁴⁰ Ces documents sont publiés dans Luigi MANCONI, Vittorio DINI (dir.), *Il discorso delle armi*, Savelli, 1981.

⁴¹ Cette lettre, comme de nombreux autres documents et lettres des prisonniers politiques sont regroupés dans le livre du Progetto Memoria, sous la direction de Anna Maria PRETTE, *Il carcere speciale*, Rome, Sensibili alle foglie, 2006.

tout bas, - bref des formes de communication à voix basse. Tous ceux qui expriment ces positions savent toutefois avec certitude quel est le problème central : c'est la recherche d'une solution politique à la question des milliers de camarades aujourd'hui détenus, en cavale, exilés, en liberté provisoire. Elle se donne, à partir d'une pratique politique de refus net de positions et comportements « combattants » ou terroristes, comme un premier passage pour solliciter et stimuler un rapport dialectique, actif et de proposition avec ces forces sociales et politiques qui entendent dépasser la politique des lois spéciales et de la terreur et ouvrir une phase de transformation »⁴².

Le document poursuit en exposant les lignes générales des positions de ceux qui le promeuvent :

- « - Ceux qui entendent se défendre contre les accusations ou réclament leur étrangeté à celles-ci.
- Ceux qui refusent de voir les luttes conduites dans les usines, dans les écoles, dans les quartiers réduites à la figure pénale de la bande armée et par conséquent conduisent une bataille contre la figure du crime associatif dans les instructions et dans les procès.
- Ceux qui revendiquent leurs propres parcours politiques dans l'illégalité de masse et dans les formes organisationnelles à elle liées, en refusant l'étiquette de « terroriste ».
- Ceux qui à une époque ont fait partie des organisations combattantes et aujourd'hui expriment, sans accéder à aucune forme de délation, une critique précise de leur parcours en estimant échouée une expérience et conclus un cycle »⁴³.

Les signataires soutiennent que c'est dans l'intérêt de tous les prisonniers politiques, ainsi que de l'Etat de « construire une solution politique à un problème politique, celui de leur-notre libération » : c'est pour cela qu'ils déclarent s'opposer tant au « *militarisme institutionnel* » qu'au « *combattant* »⁴⁴ afin d'arriver à une négociation. Ils expriment leur volonté de devenir des interlocuteurs des autorités politiques et judiciaires, même pour envisager une transformation des prisons « en promouvant une politique de liberté alternative à la détention ». Lorsqu'ils déclarent que « la libération des détenus politiques ne peut être un acte moraliste, un « événement unique et inarticulé » et qu'imaginer qu'un jour

« quelqu'un décrètera que tous retourneront libres et égaux, comme ils l'ont été pour la peine de détention, est une fantaisie irresponsable. L'exact contraire du courage demandé pour une bataille politique active. Silence, passivité et « attente de l'amnistie » sont le dernier aval à des formes de culture militaristes »⁴⁵.

⁴² « Une génération politique est détenue », document rédigé dans la Prison de Rebibbia, août 1982.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Ces formulations semblent rejouer les divisions qui s'étaient ouvertes au lendemain de l'enlèvement d'Aldo Moro dans *l'espace des mouvements sociaux*. Le 17 mars 1978, le journal *Lotta continua* avait lancé le slogan « Ni avec l'Etat, ni avec les BR » qui avait été par la suite repris par de nombreux groupes et acteurs aussi bien dans le *champ politique radical* que dans le champ médiatique et intellectuel. D'autres groupes, en critiquant l'attitude abstentionniste et par conséquent ambivalente de la formulation de *Lotta continua*, pour se distinguer à la fois de celle-ci et des BR et réaffirmer une posture de lutte, forgent tout de suite après le slogan « Contre l'Etat et contre les BR ».

⁴⁵ « Une génération politique est détenue », document rédigé dans la Prison de Rebibbia, août 1982.

En excluant de tels avals, les signataires proposent une « *marche vers la dépenalisation* »⁴⁶ des crimes associatifs, l'« acceptation d'une perspective réformatrice, faite de conflits, revendications, batailles réalistes et luttes qui ne soient pas recluses et écrasées entre les murs d'une prison ».

Ils s'adressent ouvertement à la fois aux détenus politiques qui adoptent des positions différentes, aux pouvoirs politiques – en leur faisant toute une série de propositions pour des changements profonds de la législation d'urgence – et aux autorités judiciaires, en particulier aux magistrats chargés de l'application des peines et aux directeurs d'établissements pénitentiaires. A ces derniers, ils demandent en particulier le développement d'initiatives alternatives à la peine de détention, des possibilités de socialisation et de lien avec l'extérieur, outre la possibilité pour les prisonniers politiques de s'organiser en « aires homogènes » à l'intérieur des instituts de peine :

« [Nous demandons] que soit reconnu le droit à l'autodétermination dans la distribution carcérale en fonction des affinités culturelles, politiques, affectives, de procédure (et en cela, le problème de la « sécurité » dans les aires homogènes ou des individus qui appartiennent à l'éventail de positions qui proposent ce document, est un problème central à autodéterminer avec clarté) »⁴⁷.

Ces appels ne demeurent pas longtemps sans réponses, ni de la part des institutions ni de la part d'autres militants. Du côté des magistrats de l'application des peines, cet appel reçoit un accueil favorable d'un certain nombre d'entre eux, plutôt progressistes, ouverts aux mesures alternatives à la détention et à une vision réformatrice de la prison, souvent déçus par la non application de la réforme de 1975. Les requêtes vont être favorablement accueillies et suivies d'effets. Les « aires homogènes » vont d'abord être officieusement organisées par le « groupe des 51 » et admises par les autorités carcérales, avant d'être officiellement instituées un an après, en novembre 1983 par une circulaire ministérielle.

L'autre effet du document des 51 est sûrement la division et le renforcement de la polarisation et des concurrences au sein d'un champ radical en décomposition. Le document signe le début public de la désolidarisation, de la rupture des liens de solidarité entre prisonniers, de la différenciation entre détenus politiques et détenus de droit commun, et à l'intérieur des « politiques », et met en branle la logique de

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.* Rappelons que pendant ces années-là, les rixes et les agressions entre militants étaient à l'ordre du jour et Toni Negri lui-même avait été agressé par d'autres militants ne partageant pas sa position.

distinction entre prisonniers et leur traitement différencié. Même la dichotomie qui y est plus ou moins implicite « entre "bons" et "mauvais" militants a été pleinement intériorisée, sinon provoquée, par une partie du groupe subversif lui-même, en particulier les dissociés. Ce sont eux en effet qui multiplient l'essentiel des stigmatisations publiques à l'encontre de leurs ex-camarades désormais repentis, avant de poursuivre leurs anathèmes à l'encontre de ceux n'épousant pas leur choix de la dissociation »⁴⁸.

L'enchaînement d'échanges de lettres et de déclarations individuelles ou collectives entre détenus politiques de différentes organisations qui se répondent et expriment désaccords et désaveux, traduit la décomposition en cours du champ radical. Les lettres et communications échangées entre différents militants ou groupes de militants emprisonnés dans toutes les prisons du pays, s'adressent souvent à la presse et passent donc par la publication dans des hebdomadaires ou des quotidiens nationaux – *Il Manifesto* en particulier devient une sorte de tribune publique de la dissociation et des débats qui se déroulent au sein des prisons sur les « solutions » politiques – et témoignent de nouvelles polarisations qui se constituent moins autour des anciens groupes ou des filiations idéologiques, qu'à partir des nouvelles positions et prises de position par rapport au passé, à l'expérience armée, à l'avenir juridique et parcours judiciaire entamé. Au début, la division est nette entre ceux qui souhaitent ouvrir un dialogue avec l'Etat et avec la société et ceux qui veulent poursuivre la lutte contre l'Etat ou qui en tout cas excluent toute possibilité de négociation avec ce dernier ; ensuite, au fur et à mesure que s'esquisse et se concrétise la dissociation comme projet juridique, les clivages se creusent entre les partisans d'une telle solution et ceux qui refusent de renier leurs engagements passés, qui s'opposent à une différenciation sur la base des déclarations présentes et invoquent au contraire la nécessité d'une solution politique collective telle que l'amnistie.

Le cas de *Prima Linea* est assez singulier en ce qu'il demeure probablement le seul groupe qui choisit un parcours juridique et élabore une position réunissant quasiment tous ses membres. Le débat collectif interne débute à l'occasion du procès du groupe à Florence dans les premiers mois de 1983 ; il se poursuit par une conférence interne dans la prison de Turin au cours du printemps-été de la même année affirmant

⁴⁸ Isabelle SOMMIER, « Repentir et dissociation: la fin des « années de plomb » en Italie? », art. cité.

officiellement « la défaite » et la dissolution de l'organisation dans un document-manifeste « *Sarà che avete nella testa un maledetto muro* ». Le texte entérine le renoncement aux armes et la recherche théorico-pratique d'instruments de « médiation conflictuelle ». Les débats internes à l'organisation se poursuivent notamment avec la demande et l'institution d'une « aire homogène » spécifique au sein des prisons. Le projet et les principes de la dissociation élaborés par les militants *PL* se fondent sur une critique de

« la position, entre guillemets pour utiliser ces schématisations, des « continuistes », des « irréductibles », incarnée à ce moment-là de manière massive par les BR, mais nous critiquons aussi la ligne de la dissociation telle qu'elle était à ce moment là représentée par les inculpés du 7 avril. Nous estimons... comment dire... que ceux, comme les inculpés du 7 avril, mais qui ne sont pas très nombreux, qui se déclarent innocents et avancent une bataille technico-légale innocentiste n'ont pas de titre politique pour se dissocier de quoi que ce soit »⁴⁹.

Pour les ex-*PL* la dissociation n'est pas seulement une « constatation de la défaite militaire », elle implique un « dépassement politique conceptuel de la lutte armée comme instrument inapproprié à la transformation sociale »⁵⁰.

Ce sont également les années où de nombreux militants commencent à donner des interviews à des journalistes, publiées ensuite dans des hebdomadaires ou sous forme de livres, ou à des chercheurs ; ou écrivent eux-mêmes leurs mémoires en reconstruisant ainsi leur parcours individuels.

2. La loi sur la dissociation : de la prison au champ institutionnel

« Je crois que la proposition de loi porte en soi une question : pourquoi se fait-elle ? Pourquoi on pardonne dans ce champ et pas dans d'autres ? Pourquoi l'ordre institutionnel implicitement admet de devoir pardonner ? Je crois que la réponse la plus juste c'est : parce qu'il n'y a pas eu de prévention. Notre société, notre intelligentsia, même notre classe politique ou politologue n'a pas encore donné des réponses

⁴⁹ Sergio Segio, entretien du 15 septembre 2008 à Milan. Ce qui nous a particulièrement frappé est l'usage quasiment constant du « nous » par Segio lors de l'entretien pour parler de *PL*. L'identité de groupe semble être encore forte, comme les liens entre plusieurs de ses anciens militants, ainsi qu'il nous l'a confirmé par la suite, ce qui est assez rare pour d'autres groupes. Pour comprendre la durabilité des sociabilités militantes et des amitiés internes au groupe, ainsi que le parcours commun de la dissociation, il faudrait analyser la cohésion du groupe pendant l'activité militante, ses modes de recrutement, ainsi que les reconversions de ses anciens membres. Autre élément qui a attiré notre attention : la revendication constante de l'altérité avec les *BR*, concernant aussi bien la conception de la lutte armée que les positions lors du débat sur la dissociation. L'organisation naît en effet en opposition aux *BR* et se pose en concurrente dans l'espace de la lutte armée que les *BR* dominaient largement.

⁵⁰ *Ibid.*

convaincantes sur comment une telle culture de la subversion et de la violence s'est diffusée de façon réelle dans notre pays. Le choix de la violence était vu par des masses de jeunes comme le seul chemin pour changer l'ordre social, économique et institutionnel. Essentiellement, la classe dirigeante, toute la classe dirigeante – politique, intellectuelle, universitaire, syndicale – regardait, ainsi ce choix passait sans obstacles, ou du moins pas suffisamment entravé au niveau de débat idéologique, politique et culturel. Bien sûr qu'il y a des responsabilités, mais pourquoi n'a-t-on agi à temps ? Nous avons eu une série de jeunes qui se sont sentis portés sur la seule voie possible pour le changement : la voie de la violence faite ou de la violence partagée ou participée. »

Antonio Testa, député du PSI, discussion parlementaire sur l'adoption de la proposition de loi de dissociation, Commission Justice, 3 février 1987.

Que la loi de dissociation ait soulevé de nombreux débats, des prisons au champ politique et qu'elle ait posé en termes pratiques la question de la « réconciliation », est une certitude. Mais elle a fermé aussi toute possibilité d'interpréter et de comprendre la lutte armée sous un angle collectif et politique ; elle a confirmé et renforcé la tendance à l'individualisation des histoires et des responsabilités : elle a ainsi participé à instaurer un cadre interprétatif juridique de l'engagement politique et des actions politiques armées.

2.1. Destins d'une proposition de loi

Que se passe-t-il au sein du champ politique alors que le débat sur la dissociation enflamme et divise les militants au sein des prisons ?

Entre 1980 et 1988 des députés de l'extrême gauche parlementaire (Parti radical, Démocratie prolétaire, Gauche indépendante) présentent de nombreuses propositions de loi pour abroger tour à tour certaines normes introduites par les lois d'urgence, les normes relatives aux crimes associatifs et aux « crimes de terrorisme », la législation d'urgence et les normes sur les repentis. Les propositions de loi concurrentes avancées par les différents députés de gauche visent à modifier les termes et les normes concernant l'arrestation préventive, la garde à vue et la libération conditionnelle. Ils débouchent sur la loi n°398 approuvée le 28 juillet 1984 qui atténue légèrement les mesures de la loi Cossiga de 1980. Les tentatives sont nombreuses visant à d'abroger, du moins à modifier, la législation d'urgence dans le sens d'un « rééquilibrage » des peines et d'un retour à l'égalité des inculpés. Quasiment les mêmes oppositions – et les mêmes critiques à la gestion gouvernementale de la « crise » – qui avaient marqué le champ politique face aux lois d'urgence de la deuxième moitié des années 1970 émergent de ces propositions et des discussions qui les accompagnent. Une première

proposition d'amnistie est avancée en 1985 par des députés de Démocratie prolétaire, tandis qu'en octobre 1986 est instituée une « Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme en Italie et sur les causes de l'identification manquée des responsables des massacres »⁵¹ de la Chambre des députés, étendue en 1988 aux deux branches du Parlement⁵².

La première proposition de loi de « dissociation », intitulée « Nouvelles mesures pour la défense de l'ordre constitutionnel à travers la dissociation du terrorisme », voit le jour en mars 1983 et porte la signature de Marco Boato et de quarante-sept autres députés appartenant à plusieurs partis politiques (exceptés de droite). Cette première proposition avorte avec la fin anticipée de la législature et elle est présentée à l'identique en octobre de la même année par des sénateurs de différents partis de gauche. Trois autres propositions concurrentes sont présentées : l'une au mois de juillet 1983 par un groupe de députés à majorité socialiste, une autre en janvier 1984 par un groupe de sénateurs communistes et une dernière, d'origine gouvernementale. La proposition communiste se différencie des autres car elle introduit la clause de l'« admission des responsabilités » de la part des militants comme condition *sine qua non* de la dissociation et des bénéficiaires associés.

Les cinq dernières propositions sont discutées conjointement au sein du Parlement et des commissions « Justice » et « Affaires constitutionnelles » : les débats se prolongent pendant quatre ans, avec des allers-retours entre la Chambre et le Sénat. Les divergences entre visions de la dissociation qui s'expriment dans les projets de loi et dans les débats concernent essentiellement les conditions auxquelles les détenus peuvent bénéficier des réductions de peine et les modes de détention différents ; les controverses portent aussi sur la non incrimination des crimes associatifs pour aide, instigation et apologie du terrorisme en cas de dissociation. L'« admission des activités effectivement exécutées » proposée par le PCI est contestée par certains députés au motif qu'elle lèserait le droit à la défense de l'accusé, alors que d'autres soulignent la

⁵¹ Elle fait suite à la « Commission parlementaire d'enquête sur le massacre de *Via Fani*, sur la séquestration et l'assassinat d'Aldo Moro, et le terrorisme en Italie » instituée le 23 novembre 1979, active jusqu'en 1983. Cette première commission avait été demandée par pratiquement des groupes de députés appartenant à différents partis (Pli, Msi, DC, PSI, PCI, Radicaux etc.) dès la période de la séquestration d'Aldo Moro. Les deux commissions qui suivent sont demandées en particulier par le PCI, mécontent de l'issue des enquêtes notamment vis-à-vis du « terrorisme noir ».

⁵² Instituée par la loi n°172 du 17 mai 1988 pour une durée de 18 mois, elle est prorogée trois fois, et est active jusqu'en 2001. La commission n'a pas rendu un rapport final, mais seulement des rapports intermédiaires, pour un total de plusieurs milliers de pages.

similitude de ce procédé avec celui du repentir et la persistance d'une logique de l'« urgence ». Or, la volonté affichée et publiquement déclarée par tous les députés qui interviennent dans les débats pour soutenir les différentes propositions est celle de « dépasser la logique de l'urgence », de réduire les « aggravations de peines introduites par les lois d'urgence » et d'inaugurer un « processus de réconciliation ». La Démocratie chrétienne montre une opposition partagée et ambiguë à la loi : témoignant d'une réticence générale à l'idée d'une telle mesure, les représentants du gouvernement et les députés rapporteurs essaient de jouer sur les procédures parlementaires, de prolonger les délibérations les reportant indéfiniment, ce qui finalement échoue à empêcher le vote de la loi. Les communistes, de leur côté, affirment que leur soutien à la proposition est conditionné par l'introduction de la clause d'admission des responsabilités : ils défendent leur texte en invoquant notamment le souci de rassurer l'« opinion publique », la nécessité de la certitude d'une fin effective de la lutte armée et leur vision de la dissociation : non pas une amnistie collective, mais des révisions de peine individuelles.

Au fur et à mesure des débats, l'hypothèse de la suppression de la peine pour certains chefs d'inculpation mineurs, avancée dans les premiers projets, est écartée par le Sénat, alors que la clause introduite par le PCI, elle, est maintenue.

L'article 1 du texte adopté, intitulé « conduites de dissociation », est sans doute le plus contesté et controversé car il contient la définition juridique de la conduite individuelle à tenir afin de bénéficier d'une réduction de peine : il est approuvé avec les seuls votes favorables de la DC et du PCI, DP votant contre, Gauche indépendante et MSI s'abstenant. Ainsi, dans sa version finale, l'art. 1 de la loi affirme :

« Aux effets de la présente loi l'on considère conduite de dissociation du terrorisme le comportement de celui qui, imputé ou condamné pour des délits avec finalité de terrorisme ou de subversion de l'ordre constitutionnel, a définitivement abandonné l'organisation ou le mouvement terroriste ou subversif auquel il a appartenu, ayant conjointement les conduites suivantes : admission des activités effectivement exécutées, comportements objectivement et sans équivoque incompatible avec la permanence du lien associatif, refus de la violence comme méthode de lutte politique »⁵³.

La loi adoptée en texte unifié le 18 février 1987, « Mesures en faveur de ceux qui se dissocient du terrorisme » sera très controversée même après sa mise en application. Selon les chiffres non officiels que nous avons pu collecter, environ 360 détenus ont

⁵³ Article 1 de la loi n°34 du 18 février 1987.

bénéficié de la loi.

2.2. Les résistances et les critiques au sein de la magistrature

Les résistances et les critiques à l'égard du projet de la dissociation ne se développent pas uniquement au sein des prisons, où elles divisent les militants, ni ne se déroulent seulement dans l'arène politique, elles suscitent également des attentes et des craintes au sein de l'institution judiciaire et dans certains secteurs de la société⁵⁴.

A la fin mai 1984, s'ouvre une polémique suite à la publication par le quotidien *Il manifesto* d'un document signé par trente-six « magistrats antiterroristes » – parmi lesquels Armando Spataro, Giancarlo Caselli, Maurizio Laudi, c'est-à-dire les plus importants juges antiterroristes – et adressé au Président de la République, au président du Conseil et au Conseil Supérieur de la magistrature. Les juges y dénoncent les dangers de la « tendance à la démobilisation » qui se diffuse vis-à-vis du « terrorisme », mettent en garde les pouvoirs politiques contre la possible recrudescence du phénomène et la formation de nouvelles organisations clandestines. Ils invitent les autorités à ne pas baisser la garde et citent des textes de loi débattus au Parlement qui sont à leurs yeux préjudiciables pour la sécurité des institutions, en essayant de faire valoir leur légitimité et leurs compétences de « magistrats antiterroristes ».

« [Les signataires] ont un seul objectif : faire connaître aux organes de l'Etat compétents pour les divers aspects de la lutte contre le terrorisme certaines informations (provenant, comme on l'a dit, des enquêtes et des instructions en cours), dont la connaissance apparaît nécessaire dans ce moment historique particulier où on parle tant (souvent de manière superficielle ou trop précipitée), de “post-terrorisme” et de dépassement de l'urgence »⁵⁵.

Le texte de l'appel, reproduit le 24 mai 1984 dans *Il Manifesto* sous le titre « La loggia des trente-six », suscite une vive polémique et des prises de positions au sein du champ politique⁵⁶, de la part d'autres magistrats qui prennent leurs distances avec les

⁵⁴ Nous voulons souligner qu'à ce moment, les “victimes” et leurs familles, bien que déjà organisées en associations, ne sont que partiellement prises en considération dans les débats. Elles se laissent parler plus qu'elles ne le font: constamment invoquées par les partis politiques pour justifier leur opposition à des lois octroyant des bénéfices aux condamnés pour terrorisme, ou par les condamnés pour exprimer leur regret et leur réconciliation, leur voix est finalement très faible dans les médias et auprès des décideurs politiques. Nous y reviendrons dans la partie suivante.

⁵⁵ « La loggia dei trentasei », *Il Manifesto*, 24 mai 1984, p. 1 et p. 8.

⁵⁶ Le sénateur socialiste Luigi Covatta adresse une question parlementaire au ministre de la Justice démocrate-chrétien Mino Martinazzoli afin de connaître la liste des 36 noms et de savoir si le ministère avait connaissance d'un tel regroupement, s'il l'avait demandé ou souhaité. Cf. « Iniziativa di 36 giudici apre una nuova polemica », *La Repubblica*, 29 mai 1984, p. 4, et « Loggia dei 36. Interrogatorie del PSI a Martinazzoli », *Il Manifesto*, 29 mai 1984, p. 1.

signataires⁵⁷. Ainsi ces juges sont tour à tour définis comme « la loge occulte de magistrats »⁵⁸, comme les « 36 grands frères »⁵⁹ ou encore comme un « petit groupe politique »⁶⁰ de juges « autoproclamés conseillers des princes qui nous gouvernent »⁶¹. Les propositions que les trente-six magistrats critiquent pour leur dangerosité sont notamment ceux qui visent à réduire les termes de la détention préventive et « à récompenser même les dissociations simplement verbales et/ou de principe du terrorisme et de la pratique subversive », qui videraient de sens le repentir, alors que celui-ci demande une collaboration active avec la justice. Si le document des trente-six magistrats et leurs critiques des propositions de dissociation est animé par les craintes d'un retour de la lutte armée, il est sous-tendu également par l'anticipation, moins dicible, d'un affaiblissement de leur propre légitimité institutionnelle et professionnelle et d'une dévalorisation de leurs techniques et de leurs compétences dans un contexte de disparition de l'« urgence » qui avait contribué à les produire⁶².

A l'égard des propositions de loi de dissociation, encore une fois, la magistrature est traversée de clivages : si d'un côté les magistrats enquêteurs des *pools* antiterroristes s'alignent sur l'opposition à la dissociation, de l'autre côté, les juges des applications des peines, surtout ceux qui avaient été déçus de l'application manquée de la réforme pénitentiaire de 1975, encouragent l'approbation de la dissociation. Ce sont notamment ces derniers magistrats qui, plus ouverts au changement et à la réforme de l'institution carcérale, écoutent et acceptent les demandes des détenus politiques, font preuve de bienveillance et autorisent la naissance des « aires homogènes », et développent l'idée de mesures alternatives à la détention qui ouvrent la voie à la « loi Gozzini ».

Au-delà d'une différente conception de la peine et du traitement pénal, la division entre ces juges renvoie également à une lutte pour l'accès à des positions au sein de la hiérarchie institutionnelle de la magistrature ; la division oppose en effet des juges instructeurs qui, après une période d'expansion et de légitimité grandissante, voient leur position menacée par le déclin de l'« urgence terroriste » ; et des juges de l'application des peines qui, au contraire, dans un contexte d'individualisation des

⁵⁷ Voir Giuseppe BORRE, Giovanni PALOMBARINI, « Sulla forma delle accuse ai 36 non siamo d'accordo », *Il Manifesto*, 30 mai 1984, p. 1 et p. 3.

⁵⁸ C'est l'expression utilisée par les porte-parole du groupe radical au Parlement, « Loggia dei 36 magistrati, I radicali intervengono su Cossiga », *Il Manifesto*, 27 mai 1984, p. 1.

⁵⁹ Valentino PARLATO, « Trentasei grandi fratelli », *Il Manifesto*, 2 juin 1984, p. 1 et p. 3.

⁶⁰ Rossana ROSSANDA, « Un gruppetto politico », *Il Manifesto*, 26 mai 1984, p. 1 et p. 8.

⁶¹ *Ibid.*, p. 1.

⁶² Sur ce point, voir Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, *op. cit.*

parcours judiciaires, acquièrent un pouvoir plus large dans la gestion des peines et des détentions.

Toutefois, la loi sur la dissociation suscite également la désapprobation de ces magistrats qui avaient toujours exprimé leur opposition à la législation d'urgence et aux « mesures exceptionnelles ». Pour Luigi Ferrajoli, la loi sur la dissociation n'est dans sa version définitive qu'une énième loi d'urgence, qui s'enracine dans cette culture : elle est à ses yeux le produit de cet « égarement de la raison juridique » et en prolonge les effets⁶³. Ce juge *garantiste* soutient la première proposition de loi présentée par 48 députés en 1983 car elle a à ses yeux le but de restaurer les formes du procès équitable et d'ouvrir une solution politique en marquant une inversion de tendance de la culture pénale d'urgence : elle élimine les injustices introduites par le repentir, les aggravations de peines et la rigidité de la détention préventive. Or, le texte finalement adopté déforme la volonté initiale pour la transformer en un « acte formel d'abjuration idéologique », occasionnant des effets complètement contraires à ceux initialement souhaités. Outre la violation de principes fondamentaux du droit (formalité du droit et égale application des peines, liberté de conscience, droit de défense, etc.), cette loi est pour Luigi Ferrajoli l'expression de la persistance de la logique de l'exception et la tendance du système pénal à la subjectivation substantielle de l'objet du jugement.

La figure de l'irréductible, ainsi créée et juridiquement justifiée en négatif par les figures du repentir et du dissocié, incarne désormais le « mal absolu » : celui qui ne veut pas se soumettre publiquement à un acte de reconnaissance de l'ordre institué et de ses « erreurs » ne mérite pas de réduction de peines. Les mécanismes de récompenses, comme le souligne la juriste Maria Luisa Cesoni, équivalent donc à des dispositifs de différenciation entre « bons » et « méchants » militants politiques au sein des prisons, qui induisent les autorités à exercer d'autant plus de contrôle et de pression sur ceux qui expriment encore des oppositions à l'Etat par le biais de l'isolement et des prisons de haute sécurité. Le comportement procédural de l'inculpé ou du condamné, et non plus son incrimination, détermine désormais son statut de détention. Les mécanismes d'individualisation semblent donc en parfaite cohérence avec les différenciations en détention et les stratégies qui s'ensuivent sont vouées à obtenir le consentement des

⁶³ Luigi FERRAJOLI, « La legge sulla dissociazione: un nuovo prodotto della cultura dell'emergenza », *Questione Giustizia*, n°2, 1987.

détenus⁶⁴. C'est dans ce contexte que la « loi Gozzini » s'insère et prend forme : d'abord conçue comme une modification de l'ordre pénitentiaire adopté en 1975, notamment par rapport au régime de haute sécurité.

C/ La « loi Gozzini » et les voies individuelles de sortie de prison

Le régime des prisons de haute sécurité – l'application de l'art 90 O.P. – s'interrompt à la fin de 1984 lorsque ne sont plus renouvelés les décrets d'application, un an avant la création officielle de la première « aire homogène ». L'« urgence terrorisme » est en net déclin et, parallèlement aux propositions de loi sur la dissociation et l'abrogation des mesures d'urgence, l'idée d'une nouvelle réforme du système pénitentiaire s'impose à l'agenda politique grâce à l'activité d'un certain nombre de juges de l'application des peines et de directeurs d'instituts pénitentiaires. Ils souhaitent une « réforme de la réforme » de 1975, dont ils avaient été en partie les promoteurs, et qui n'avait été appliquée que dans sa forme « exceptionnelle » de l'art. 90.

1. La réforme pénitentiaire et le pouvoir accru des juges de l'application des peines

Les lignes directrices de la loi n°663 du 10 octobre 1986 se trouvent déjà dans les idées qui animent la réforme de 1975, visant à moderniser et changer les instituts pénitentiaires en se fondant sur une réflexion sur la prison et la peine. L'idée principale était de développer les peines alternatives à la détention, en justifiant la réponse différenciée et ciblée, fondée sur la conviction que la peine de la détention n'est pas universellement adéquate : les concepts de « traitement », de rééducation et de resocialisation sont placés alors au centre de la nouvelle vision de la détention modulée en fonction de la dangerosité supposée des prisonniers.

Au début des années 1980, un groupe de magistrats de l'application des peines, parmi lesquels Alessandro Margara, Antonio Caponnetto, Nicolò Amato, etc., commencent à élaborer un projet complexe de modernisation des prisons. Ils dialoguent

⁶⁴ Maria Luisa CESONI, « Sistema penale e strategia della differenziazione », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983.

avec certaines « aires homogènes » de détenus politiques⁶⁵ et sont relayés au sein du champ politique par le sénateur Mario Gozzini, élu de la Gauche indépendante sur les listes du PCI, et d'autres députés juristes du même groupe comme Stefano Rodotà et Pierluigi Onorato. Ce groupe élabore une proposition qui sera pour la première fois présentée au sénat le 19 juillet 1983. Les travaux au sein de la commission justice du Sénat font état de la diversité des positions des différentes forces politiques à propos de la question carcérale et de la conception de la peine⁶⁶. L'élaboration et l'approbation de cette loi sont soutenues par la stricte collaboration, à plusieurs niveaux, d'hommes politiques, magistrats de l'application des peines, administration pénitentiaire⁶⁷.

Il faut rappeler qu'à ce moment-là, la question du régime de haute sécurité est au centre des polémiques et que la discussion sur le système pénitentiaire s'impose à l'agenda politique : des grèves de la faim se déclenchent dans certains instituts pénitentiaires et la cause des prisonniers trouve un soutien fort chez certains acteurs. La contestation des conditions de vie des reclus sous l'art. 90 est portée notamment par Don Bussu, aumônier travaillant dans la prison de haute sécurité de Nuoro et dont l'engagement semble avoir une influence positive sur le ministre démocrate-chrétien de la Justice Mino Martinazzoli qui décidera dans un premier temps de réduire à 15 le nombre de détenus en régime de haute sécurité et ensuite d'éliminer totalement ce régime spécial.

La loi dite « Gozzini » du nom du sénateur « père » de la proposition, est adoptée en octobre 1986, les seuls votes contraires provenant du MSI. Conçue d'abord comme une modification de la loi n°354 de 1975, elle devient au fur et à mesure des débats parlementaires un ample réaménagement des instituts pénitentiaires et de leur gestion : elle accorde en particulier un rôle nouveau et accru à la magistrature de l'application des peines, qui devient désormais le garant principal de l'exécution de la peine, de sa légalité et de sa légitimité⁶⁸.

⁶⁵ Lors de notre entretien, Sergio Segio rappelle que l'« aire homogène » de Prima Linea collabore fortement à la réflexion sur la prison et la détention avec le sénateur Mario Gozzini, le député ex magistrat Pierluigi Onorato et le juge Niccolò Amato autour de la proposition de loi qui deviendra par la suite la loi Gozzini.

⁶⁶ Une deuxième proposition, présentée par le sénateur de l'extrême droite Michele Marchio (MSI-DN) sera inclus dans les travaux de la commission, tout comme un troisième projet élaboré par les magistrats de l'application des peines conjointement à des membres du CSM et du ministère de la Justice sera présenté au Parlement, au ministère et au CSM.

⁶⁷ Un apport fondamental aux travaux de la commission vient du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire, Niccolò Amato, invité à fournir des données et des avis sur les propositions en cours.

⁶⁸ Benedetta MANOELLI, *La magistratura di sorveglianza*, recherche publiée sur le site:

Née dans un contexte de fin de l'« urgence terroriste » et dans un état du champ politique où un certain nombre de partis et d'acteurs sont favorablement disposés vis-à-vis de traitements alternatifs et favorables à une conception moins punitive de la détention, la loi Gozzini sera à plusieurs reprises remise en cause au cours des années suivantes par des acteurs ayant des visions plus conservatrices de la peine. Des modifications de la loi dans un sens plus restrictif interviennent en effet dès les années 1991-1992, en 1998 et plus récemment, en 2007-2008. Elles témoignent non seulement de l'influence du « climat » et des conjonctures sociopolitiques sur la conception de la prison, mais aussi sur la compréhension des questions de « sécurité » et sur les politiques de traitement de la « criminalité »⁶⁹.

L'individualisation des parcours de détention, parallèlement à l'individualisation des comportements procéduraux, marquent la fermeture définitive de toute possibilité de revendication d'une identité collective à l'intérieur des prisons par les détenus politiques. La loi tend ainsi à décourager le maintien de liens militants au sein des prisons : elle impose un modèle de conformité des comportements, soumet personnellement les détenus au jugement continu de leur conduite, et les expose ainsi au pouvoir d'appréciation puissant, et toujours potentiellement arbitraire, du juge de l'application des peines.

2. Individualisation, différenciation, catégorisation des détenus

Bien que cette loi ne s'adresse pas spécifiquement aux détenus politiques, elle a des effets qui affectent inévitablement cette catégorie de prisonniers.

Les réelles nouveautés introduites par la loi de 1986 par rapport à la réforme pénitentiaire précédente sur laquelle elle se greffe, sont à comprendre à la lumière du contexte de son élaboration et approbation : un surpeuplement des maisons d'arrêt, une détérioration des conditions de vie en prison et la fin progressive du régime de haute sécurité. Au besoin d'« alléger » les effectifs carcéraux correspond une volonté de sécurité accrue au sein des prisons. La loi élargit les possibilités d'accès à des peines alternatives, qui favorise le processus de décarcération, mais qui en même temps établit

<http://www.altrodiritto.unifi.it/ricerche/misure/manoelli/index.htm>

⁶⁹ Les années 1991-1992 sont traversées par un ample scandale judiciaire qui investit le monde politique en particulier, alors qu'à partir des années 2000 on voit l'influence des rhétoriques sécuritaires portées par les groupes politiques conservateurs et leur conception punitive et répressive de la prison.

la « surveillance particulière » des détenus, non plus en fonction du paramètre traditionnel de la « dangerosité sociale » mais sur la base du comportement observé à l'intérieur des prisons. Tel que le souligne Giuseppe Mosconi⁷⁰, des deux tendances opposées à l'égard de la réalité carcérale sont présentes dans la loi Gozzini, et c'est cette même ambivalence qui la caractérise : d'un côté, elle vise à remplacer progressivement la détention par des mesures alternatives, orientées vers la réinsertion sociale grâce à une intervention ciblée ; de l'autre, elle maintient une « culture punitive » qui trouve sa fin en elle-même. Le mot même de *premio* (récompense) utilisé dans le texte de loi pour définir les permissions temporaires de sortie de prison octroyées sur la base du « bon » comportement du détenu, c'est-à-dire formellement conforme aux règles institutionnelles, renvoie à l'idée de châtiment sous-entendue dans le refus de ces mêmes permissions. La concession de bénéfiques ne dépend désormais plus des « activités de travail et de formation » que le détenu pourrait effectuer à l'extérieur, mais des « conditions pour une réinsertion graduelle » qui lui sont imputées. Par conséquent, l'institution carcérale demeure d'autant plus centrale qu'elle représente tout autant le point de départ d'une solution alternative que le point d'arrivée lorsque les possibilités d'alternative échouent.

On assiste au passage du « modèle ségrégatif », dont l'apogée est représenté par les prisons de haute sécurité, au « modèle correctionnel » fondé sur la rééducation : si les premières visaient à isoler le détenu et à agir sur ses conditions de vie afin de « briser graduellement l'identité politique » des militants, cette nouvelle approche dite du « traitement » vise à normaliser la conscience individuelle afin qu'elle soit « rendue à la société épurée de sa charge "subversive" »⁷¹. En outre, la loi Gozzini renforce les rapports de domination internes aux instituts pénitentiaires car elle confine le détenu dans une position complètement subalterne par rapport aux autorités qui ont le pouvoir d'intervenir sur sa vie et l'oblige à jouer selon les règles de l'échange peine-comportement⁷². Nombreux ont été ceux qui ont critiqué la loi pour l'ampleur de la marge discrétionnaire conférée au juge de l'application des peines dont dépend désormais la modulation des mesures alternatives : de nombreux détenus politiques,

⁷⁰ Giuseppe MOSCONI, « La legge Gozzini : una riforma nel conflitto », *Critica del diritto*, n°40-41, 1986.

⁷¹ Massimo VERDE, *Massima sicurezza. Dal carcere speciale allo stato penale*, op. cit. p. 55.

⁷² Le détenu qui demande une permission-récompense est obligé de rencontrer de façon répétée tout un ensemble d'acteurs qui ont un pouvoir décisionnel sur sa requête : directeurs d'institut, éducateurs, assistants sociaux, psychologues, forces de l'ordre, aumôniers, bénévoles, enseignants, etc.

considérés comme « irréductibles », ont subi l'incertitude et les différences de traitements en fonction des juges. R. L., ancienne militante des BR, met en avant les changements de traitement, subits et inattendus, qu'elle a dû affronter au cours de sa détention, en fonction des périodes ou des juges de l'application des peines qui suivaient son dossier (permissions de travailler à l'extérieur accordées, retirées, de nouveau accordées...) ⁷³.

En obligeant le détenu à un contact constant avec les autorités qui à plusieurs niveaux, sont censées juger de sa « récupérabilité » sociale, la « loi Gozzini » rejoint les lois sur le repentir et sur la dissociation : elle produit une *normalisation* de la visée subversive des détenus, qui passe par la *domestication* des comportements en détention et la contrainte – formellement non obligatoire – de l'adhésion et de la conformité aux règles et aux attentes de l'ordre hiérarchique, en faisant miroiter l'espoir d'une décarcération, même temporaire. L'impact de ces mesures sur les prisonniers politiques non repentis et non dissociés peut se résumer dans cette phrase : « des droits en échange du silence » ⁷⁴. Elle résume également l'esprit des mesures choisies pour pacifier la critique politique radicale que les militants armés représentaient dans les années 1970 : le mécanisme de l'échange par lequel l'Etat obtient une complète obéissance et collaboration (repentir), une déclaration d'allégeance (dissociation), ou une obligation de silence (loi Gozzini) en échange de droits et de « pardon ».

Si la soumission conforme et le silence sont le prix de la réconciliation selon les voies légales qui ont été choisies par les autorités institutionnelles et politiques, l'on commence à comprendre mieux pourquoi en Italie les « années de plomb » sont objet à la fois d'amnésie et d'excès de mémoire : la réitération du discours du pouvoir et de la vérité judiciaire impose le silence du discours qui ne peut être raconté ni compris : celui des « vaincus ».

La pacification imposée par le haut est donc menée sur un double plan : celui de la répression d'abord, celui de la soumission symbolique par la rupture des liens de solidarité, la fragmentation de l'identité politique et l'individualisation des responsabilités et des peines.

Nous allons maintenant voir les discours et les enjeux qui, dans ce contexte des premières années 1980 et dans les contextes ultérieurs, vont justifier l'absence d'une

⁷³ R. L., ancienne militante des BR, entretien du 4 mars 2008 à Rome.

⁷⁴ *Ibid.*

amnistie, et l'élimination progressive de toute solution politique collective de l'horizon des possibles de la réconciliation.

Section 2 : LA FIN DE LA DECENNIE DES MOUVEMENTS ET LE DEBAT SUR L'AMNISTIE

Nous avons déjà pu observer que la voie de sortie d'une période de conflictualité comme celle des « années 68 » en Italie s'est réalisée, dans un premier temps par une répression « militaire » et judiciaire, ensuite par une stratégie de clémence relative et modulée visant à rallier les « déviants » à la raison d'Etat et par là à la légitimer. La pacification de la lutte politique et la réabsorption de la radicalité des mouvements sociaux se sont incarnées dans un développement du dispositif judiciaire et dans l'extension législative des mesures d'exception. L'on peut donc parler de pacification dans le sens d'un retour, sur le plan pratique et sur le plan symbolique, – les déclarations des ex militants dissociés visant à discréditer publiquement l'usage de la violence à des fins politiques vont en ce sens – à une lutte politique pacifique et pacifiée (par la force) et à une conformité aux normes consacrées de cette lutte. Il s'est agi de contraindre les militants à admettre ce qu'ils n'admettaient pas auparavant, les rallier à une cause qu'ils combattaient quelques années plus tôt, bref les contraindre à une conversion radicale d'eux-mêmes et de leurs allégeances passées. L'amnistie, dans ce contexte, est présentée par différents acteurs comme la possibilité d'une *réconciliation* nationale, qui saurait à la fois restituer une signification politique et collective à la lutte armée, mais aussi reconnaître des responsabilités plus générales et ouvrir un débat sur les racines et les origines de ce « conflit social et politique diffus ».

Ainsi, les discussions sur la possibilité d'une amnistie politique qui clôture la période des « années de plomb » sont difficilement séparables de celles sur la « dissociation ». La solution juridique, la dissociation, a prévalu sur la solution politique, celle de l'amnistie, en lui fermant en quelque sorte la voie et a dominé le long terme en influençant fortement les relectures postérieures des événements. En effet, si la

première s'enracine dans les perceptions subjectives et sanctionne – même en négatif pour les non-dissociés – les responsabilités juridiques individuelles, la seconde aurait pu rendre un sens collectif et politique à des actions qui, au départ, étaient imputées à des groupes et revendiquées par des identités collectives et laisser ainsi aux anciens militants une voie de sortie honorable.

L'enjeu de l'amnistie est donc la reconnaissance politique d'événements politiques, l'attribution d'une signification politique à des actes violents. C'est aussi parce que la lutte pour la qualification politique des événements est elle-même une lutte politique qu'on ne saurait interpréter l'absence d'une amnistie comme le résultat de la seule volonté et des intérêts des pouvoirs politiques. Les débats autour de la « solution politique pour tous » se déroulent dans plusieurs espaces sociaux – champ politique, prisons, champ juridique, etc. - impliquent des prises de positions et des interventions publiques d'acteurs divers et entremêlent par conséquent des registres argumentatifs et symboliques distincts. Toutefois, les propositions d'amnistie et les oppositions qu'elles rencontrent sont aussi liées aux contingences des contextes dans lesquels elles s'insèrent.

A/ La phase du reflux et les politiques de « réconciliation »

C'est dès 1979 que l'on commence à évoquer l'amnistie avec ce qui est connu comme le « cas 7 avril », c'est-à-dire l'arrestation de nombreux leaders de l'autonomie ouvrière, dont Toni Negri, Oreste Scalzone, Franco Piperno, Emilio Vesce. Ce sont notamment Franco Piperno et Lanfranco Pace⁷⁵, depuis la France où ils se sont enfuis, qui, dans les colonnes du journal *Lotta continua*, demandent la reconnaissance politique de la lutte armée et une amnistie afin d'inverser la tendance grandissante de « chasse aux sorcières ». La réponse que le député communiste Massimo Cacciari⁷⁶ donne aux

⁷⁵ En 1968, il est dans le mouvement étudiant romain aux côtés de Franco Piperno et d'Oreste Scalzone avec lesquels il militera successivement dans *Potere operaio* et dans les *Comités communistes révolutionnaires*, il participera à la rédaction de différentes revues du « mouvement ». Lors de l'enlèvement d'Aldo Moro il joue l'intermédiaire entre le PSI et des militants brigadistes comme Valerio Morucci et Adriana Faranda (les « facteurs » des BR) et par la suite, lors du désaccord qui divise ces derniers et le noyau dirigeant des BR il essaie de pacifier le différend. Recherché dans le cadre de l'opération du « 7 avril » il fuit en France avec Franco Piperno d'où ils sont extradés en 1980.

⁷⁶ Né en 1944 à Venise et diplômé en philosophie à l'université de Padoue en 1967, il milite dans *Potere operaio* et sera successivement élu comme député du PCI en 1976. Professeur de philosophie à

deux militants est exemplaire du leitmotiv dominant les débats concernant l'amnistie et de l'interprétation des « années 70 » :

« Lorsque Piperno parle des problèmes sociaux d'où viendrait le terrorisme, il remet en circulation et consciemment, des interprétations sociologisantes qui conduisent nécessairement au mélange entre le parti armé et les formes même exaspérées, même violentes de la contestation des jeunes. [...] Seulement les (fausses) belles âmes peuvent croire que le terrorisme représente (je répète : même dans des formes aberrantes) la nouvelle demande politique mûrie depuis 68 jusqu'à aujourd'hui. [...] Et cela n'a aucun sens d'amnistier une politique qui tue la démocratie »⁷⁷.

Le fait que ces mots proviennent d'un ancien militant de *Potere operaio* – l'une des organisations extraparlimentaires « soixante-huitardes » – reconverti dans la politique institutionnelle dans les rangs du PCI reflète une interprétation des « années de plomb » largement partagée à gauche, qui fait de la solution de continuité entre « 68 » et « terrorisme » le fondement de la rationalisation des parcours individuels et des reclassements politiques et sociaux.

1. Entre dissociation et amnistie : la fin de la lutte armée et les prises de position au sein des prisons

Nous l'avons déjà évoqué, le projet d'amnistie et les discours qui l'accompagnent sont construits en opposition au projet et au concept même de dissociation. Cela se produit aussi bien à l'intérieur d'un champ radical désormais désagrégé et recomposé sur d'autres bases, qu'à l'intérieur des institutions. Si les premiers appels pour l'amnistie datent de 1979, il faudra attendre la deuxième moitié des années 1980 pour que se développe une bataille plus concrète et élargie en faveur de l'amnistie de la part de militants emprisonnés ou en cavale. La ligne qui prévaut au sein des prisons dans la première moitié de la décennie est en effet celle de la dissociation, bien que sous des formes différentes. La figure du dissocié crée en retour l'« irréductible » : sous cette étiquette, se trouvent réunis tous les militants qui refusent de collaborer avec la justice, de faire preuve de leur regret, et les activistes qui revendiquent encore la lutte armée comme ceux qui refusent de se ranger derrière un label politique et qui se réfugient dans le silence.

Alors qu'entre 1983 et 1987, la dissociation est en train d'être élaborée, aussi

l'université de Venise, il a été également maire de la ville.

⁷⁷ Le député Massimo Cacciari répond à Piperno et Pace le 22 juin 1979 dans *Lotta continua*.

bien dans les prisons que dans le champ politique et médiatique les controverses s'animent sur la possibilité d'une amnistie ou d'*indulto*⁷⁸ qui comprendrait également « les crimes de terrorisme ».

En 1982, le « document des 51 » exprime déjà les positions polémiques de ses signataires à l'encontre de l'attitude d'autres militants supposés cachés derrière un silence-alibi « encombrant et dangereux » lorsqu'il révèle « l'attente passive d'une décision d'amnistie généralisée ». Face aux débats sur la dissociation ou sur une « solution politique » pas encore très définie, un certain nombre de militants, pour la plupart des Brigades rouges, s'abstiennent d'intervenir et de prendre position, d'autres revendiquant les actions qui ont encore cours à l'extérieur des prisons.

C'est en avril 1987, deux mois après l'adoption de la loi sur la dissociation, que Renato Curcio⁷⁹ et d'autres membres des BR, Pietro Bertolazzi, Maurizio Iannelli et Mario Moretti, rompent le silence et lancent un appel pour une « solution politique pour tous »⁸⁰ auquel fait écho un article d'Oreste Scalzone et d'autres militants « réfugiés »⁸¹ à Paris : ils critiquent fortement la dissociation et affirment la nécessité d'une amnistie⁸². A ces prises de positions répondent celles des dissociés qui revendiquent leur choix, appartenant notamment à l'organisation *Prima Linea*⁸³ et celles de militants revendiquant leur « droit au silence ». Les anciennes oppositions et concurrences qui avaient lieu dans le *champ politique radical* au moment de l'activité politique se rejouent ainsi dans les prisons, mais avec un autre enjeu. Ce ne sont plus l'organisation,

⁷⁸ L'*indulto* dans le droit italien est une mesure qui permet de réduire ou commuer la peine principale (ou une partie de la peine), c'est une disposition de clémence de caractère général, mais il se distingue de l'amnistie, car il supprime la peine alors que l'amnistie élimine le délit.

⁷⁹ Renato Curcio est l'un des fondateurs et théoriciens des Brigades rouges. Etudiant à l'Institut supérieur de sciences sociales, il est l'un des leaders du mouvement étudiant qui s'y déclenche déjà en 1967 et où il forme avec d'autres étudiants un groupe appelé Université négative. Il se marie en 1969 avec Margherita Cagol avec laquelle il fonde la même année le *Collectif politique métropolitain* (CPM) qui se transforme un an après en Brigades rouges. Il est arrêté une première fois en 1974 et libéré par une action armée dirigée par sa femme qui le fait évader de prison. Il est arrêté de nouveau en 1976. Ni repent ni dissocié il a obtenu la semi-liberté en 1993 et la liberté en 1998. Depuis, il travaille dans une petite maison d'édition qu'il a fondé avec d'autres proches et qui s'occupe de recherches sociales.

⁸⁰ Le document est publié sous le titre « Occorre una soluzione politica per tutti » dans le quotidien *Il Manifesto* du 4-5 avril 1987.

⁸¹ Nous utilisons ce terme, consciente du fait qu'il est incorrect du point de vue strictement juridique : les militants italiens en France bénéficient d'un asile « de fait », la liberté de séjour leur est garantie, mais ils n'ont jamais eu le statut formel de réfugiés, qui procéderait d'une demande auprès de l'OFPRA. Le choix de ce terme est donc dicté par des considérations d'ordre pratique et reprend à la définition plus fréquemment utilisée dans les médias et par les acteurs interrogés pour désigner ces militants.

⁸² Oreste SCALZONE *et al.*, « Dissociazione e amnistia visti da Parigi », *Il Manifesto*, 5 avril 1987.

⁸³ Sergio SEGIO *et al.*, « Lettera aperta a Scalzone », *Il Manifesto*, 5 avril 1987; Maurice BIGNAMI *et al.* « E noi invece abiuriamo », *Il Manifesto*, 10 mai 1987.

les moyens et les buts qui sont au centre des controverses entre militants et entre groupes, mais la relecture des événements passés en fonction des positions juridiques présentes et des prises de position politiques sur l'engagement révolutionnaire. Ces discussions continuent pendant plusieurs mois à l'intérieur des prisons ou depuis Paris où se trouve une communauté assez nombreuse de militants. Elles passent souvent par *Il Manifesto* qui, depuis les premières déclarations de dissociation, apparaît comme une sorte de plateforme qui reçoit et renvoie à un public plus large les discussions qui se déroulent derrière les murs des prisons. La prise de position de Renato Curcio et de Mario Moretti, chefs des BR, qui n'avaient fait que très rarement des déclarations publiques, oblige en quelque sorte tous les autres prisonniers, même de ceux qui s'étaient jusqu'alors tus, à se situer par rapport à elle. Quelques semaines après la publication de ce document, Prospero Gallinari⁸⁴ et Barbara Balzerani⁸⁵ prennent ainsi publiquement position en faveur de l'amnistie et se déclarent d'accord avec les positions de Curcio et Moretti. La conclusion du « procès du 7 avril » en juin 1987, avec ses nombreuses condamnations pour « insurrection armée contre l'Etat », relance les débats sur l'amnistie depuis Paris où se trouvent Oreste Scalzone et d'autres condamnés.

En septembre 1987, une autre lettre ouverte de Renato Curcio et d'autres militants BR⁸⁶ affirme la fin de « l'expérience armée » et invite à un dialogue sur le phénomène de la lutte armée et des raisons de son apparition. Cet appel ne fait pourtant pas l'unanimité des militants politiques détenus qui ne se sont ni dissociés ni repentis : outre ceux pour qui toute solution politique est synonyme de reddition, les « irréductibles » se divisent également sur les modalités et les interlocuteurs de la « bataille pour la liberté » ce qui non seulement affaiblit la cause elle-même, mais entraîne également des répercussions sur les groupes armés encore actifs à l'extérieur⁸⁷. C'est seulement un an après les déclarations de Curcio et Moretti, après les dernières arrestations de militants BR encore

⁸⁴ Prospero Gallinari est un ancien membre des Brigades rouges, il fait partie du groupe qui enlève et garde prisonnier Aldo Moro. Il est arrêté en 1979 et accusé par un repentis. Il revendique jusqu'au milieu des années 1980 toutes les actions menées par la branche BR-UCC (Union communistes combattants). Il est libéré au milieu des années 1990 pour des raisons de santé.

⁸⁵ Barbara Balzerani a été militante des BR, elle fait partie du groupe qui enlève Aldo Moro et par la suite de l'exécutif des BR. Elle est arrêtée en 1985 et condamnée à vie par plusieurs sentences. Elle obtient la semi-liberté en 1995 et la liberté conditionnelle en 2006.

⁸⁶ Renato CURCIO *et al.*, « La lettera aperta », *Il Manifesto*, 27 septembre 1987.

⁸⁷ C'est ce que rappellent Oreste Scalzone et Paolo Persichetti. Cf. Paolo PERSICHETTI, Oreste SCALZONE, *La révolution et l'Etat*, Paris, Dagorno, 2000, en particulier le chapitre 7 « Qui a peur de l'amnistie ? ».

en liberté, que le groupe brigadiste gravitant autour de Prospero Gallinari et Bruno Seghetti affirme que « la guerre est finie », que « l'Etat a gagné », que désormais « les Brigades rouges correspondent de fait aux prisonniers des Brigades rouges »⁸⁸ et que la bataille qu'il faut maintenant mener « est celle pour une amnistie politique générale »⁸⁹. Position à laquelle se rallie aussi, lors du procès en 1989, le groupe BR-Union des communistes combattants (BR-UCC).

2. Débats publics et controverses institutionnelles

Si le projet d'une amnistie générale des « années de plomb » est loin de faire l'unanimité au sein des prisons et divise les anciens militants détenus ou « en cavale », au sein du champ politique institutionnel et dans l'espace public en général cette idée soulève de virulentes controverses et implique un grand nombre d'acteurs.

Dans le champ juridique, dès 1983, apparaissent les premiers articles réfléchissant sur les « solutions politiques » envisageables et qui indiquent l'amnistie comme projet préférable à la dissociation ; ils résultent du travail de certains magistrats de *Magistratura Democratica* qui avaient été toujours actifs dans la défense des garanties constitutionnelles⁹⁰. La même année, un groupe de juristes milanais élabore un texte qui est discuté au sein de *Démocratie prolétarienne*⁹¹. Il s'agit d'un petit groupe de magistrats, qui en raison même de leur position politiquement active et critique au sein de la profession, y sont marginalisés. La plupart de leurs confrères se révèlent plutôt sceptiques à l'idée d'une amnistie, certains ils sont fermement opposés, même à un projet de dissociation, en particulier des juges instructeurs spécialisés dans l'« antiterrorisme », au premier rang desquels le juge Armando Spataro⁹². Même si

⁸⁸ Pasquale Abatangelo, Paolo Cassetta, Prospero Gallinari, Francesco Lo Bianco, Maurizio Locusta, Remo Pancelli, Francesco Piccioni, Bruno Seghetti, *Brigate Rosse, portare la lotta sul terreno politico*, déclaration du 23 octobre 1988, rendue à l'agence nationale de presse et à plusieurs journaux quotidiens.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Amos PIGNATELLI, « Dissociazione del terrorismo e soluzioni giuridiche », *Questione Giustizia*, n°2, 1983 ; Gaspare AMBROSINI, « Amnistia politica: è tempo di discutere », *Diritto di Critica*, n°4, 1983 ; « Editoriale », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983 ; Amedeo Santosuosso « Forme di rinuncia alla pena in materia politica », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983 ; Amedeo SANTOSUOSSO, Floriana COLAO, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'unità ad oggi*, Giorgio Bertani Editore, Vérone 1986.

⁹¹ La proposition est publiée dans *Critica del diritto*, n°33, 1984.

⁹² En janvier 1988, le juge milanais dans une interview au quotidien *Il Corriere della Sera* soutient l'idée que derrière la campagne du pardon se cèle une « offensive diplomatique des terroristes détenus » non pas parce qu'ils veulent se réconcilier avec l'Etat, mais parce qu'ils essayent, par tout moyen, de libérer les

plusieurs juristes sont favorables à une solution qui permette la sortie de l'« urgence », ils préfèrent des mesures plus prudentes et s'opposent à l'amnistie. Le juge Guido Neppi Modona⁹³ exprime une position partagée au sein de la magistrature et la profonde croyance dans le devoir de cette institution et de son rôle :

« Ce n'est pas dans l'amnistie, c'est-à-dire dans la renonciation indiscriminée et généralisée à frapper les auteurs de crimes, qu'un ordre démocratique peut trouver la force pour sortir de l'urgence, mais dans la capacité des appareils du ministère de la justice et des juges de s'organiser pour affronter cette nouvelle phase de la justice pénale et des forces de l'ordre de contrôler ces dangereux délinquants qui seront libérés. Au-delà de ces remèdes – et de la plus grande rapidité des travaux parlementaires pour le nouveau code de procédure pénale – la proposition d'amnistie, aussi bien pour les dissociés du terrorisme, que pour les crimes communs de moindre gravité, serait un signe de faiblesse et d'incapacité de nos institutions pour fermer décemment une page aussi dramatique que celle du terrorisme et pour dépasser l'inefficacité chronique et incivile de la justice pénale »⁹⁴.

Vittorio Grevi, de son côté, justifie son opposition à une procédure d'amnistie avec des mots qui, non seulement montrent sa préférence pour des mesures type dissociation ou « loi Gozzini », mais expriment l'un des arguments les plus communs qui sont soulevés lors des débats sur l'amnistie : celui de la définition préalable de la conflictualité des années 1970 en tant que « guerre civile », fût-elle de « basse intensité » :

« Non seulement et non tant parce que des mesures de ce type rappelleraient de trop près des situations analogues à celles qui se profilent typiquement au terme d'une guerre civile – et donc finiraient par accréditer, de fait, à leur destinataires, un statut qui ne correspond pas à la réalité de notre terrorisme – mais surtout parce que n'importe quelle mesure de ce type ne saurait passer à travers une évaluation au cas par cas de l'histoire personnelle et de la situation subjective de chaque individu singulier, face à la perspective de sa restitution anticipée à la société civile »⁹⁵.

La référence par excellence de l'amnistie politique, invoquée aussi bien par les partisans que par les opposants à un tel projet, est en effet l'« amnistie Togliatti » de 1946 qui était censée réconcilier la nation divisée entre fascistes et antifascistes. Ainsi, ce qui semble se rejouer dans ce contexte, c'est la lutte pour la définition de la Résistance italienne comme d'une « guerre civile » qui avait divisé les intellectuels et

détenus.

⁹³ Né en 1938 à Turin, il entre en magistrature en 1964 après son diplôme en droit pénal. Il est magistrat à Turin jusqu'en 1974 et adhérent du syndicat *Magistratura Democratica*. Il enseigne à l'Université de Turin en 1969, et devient professeur titulaire en 1975 date à laquelle il quitte la magistrature. En 1974, il est membre du Conseil scientifique de la commission ministérielle pour la révision du code de procédure pénale, il sera de nouveau entre 1983 et 1989.

⁹⁴ Guido NEPPI MODONA, « Quei lunghi processi... », *La Repubblica*, 21 août 1984.

⁹⁵ Vittorio GREVI, « Sistema penale e leggi d'emergenza: la risposta legislativa al terrorismo », art. cité, p. 72.

les hommes politiques au lendemain de la chute du fascisme. Pour ceux qui invoquent l'amnistie, il s'agit en quelque sorte de réaffirmer le « fil rouge » qu'ils revendiquent avec la Résistance et la lutte antifasciste, ainsi que d'inscrire leur lutte dans l'histoire plus longue de l'antifascisme en Italie.

Dans cette perspective, des journalistes et des intellectuels, notamment de la génération ayant vécu la Résistance, donnent également leur avis sur une éventuelle amnistie des « années de plomb ». Eugenio Scalfari⁹⁶, rédacteur du journal *La Repubblica*, écrit dans le quotidien du 5 août 1984 :

« La première question à se poser pour pouvoir intervenir sur ces thématiques est la suivante : a-t-elle été une guerre civile ? A-t-elle été l'extrême recours aux armes, rendu indispensable par l'impossibilité de tout autre moyen de protestation et de dissension contre un régime tyrannique qui piétinait la liberté ? A-t-elle été la révolte féroce mais à sa manière généreuse d'une avant-garde qui se battait au nom et pour le compte d'une multitude d'opprimés et de marginaux ? La réponse est non. Parce qu'il ne suffit pas que ce soit le terroriste qui revendique son statut de combattant : il faut que ce statut lui soit reconnu par l'objectivité d'une situation réelle et par la subjectivité de la conscience nationale ». Et, en refusant « toute comparaison avec la lutte partisane de 1943-45 », il affirme : « Non, cela n'a pas été une guerre civile, mais l'aberration d'une infime minorité déracinée, endoctrinée par de mauvais maîtres, déviée par de très mauvais exemples, ceux-là oui, provenant d'une classe dirigeante polluée, égoïste, inculte, adonnée à la corruption et à l'enrichissement quel qu'il soit. [...] L'Etat pourrait octroyer une amnistie s'il y avait eu une guerre civile, mais nous avons constaté qu'elle n'a pas eu lieu. [...] L'Etat italien, entre 1977 et 1981, n'a pas connu de guerre civile, mais une multiplicité d'homicides effectués par des bandes armées différemment appelées »⁹⁷.

Giorgio Bocca⁹⁸, dans le même quotidien, lui répond en se questionnant sur le même objet, mais dans d'autres termes⁹⁹:

« Guerre civile oui ou non ? Prisonniers politiques ou criminels communs ? Terroristes ou guérilléros ? Années de plomb ou années des désirs ? Rébellion diffuse ou éclats devenus

⁹⁶ Né en 1924, il est déjà journaliste sous le fascisme pendant son militantisme dans les files du Groupe Universitaire Fasciste (GUF), il continue son activité même après son expulsion du parti à la fin des années 1930. Après la fin de la deuxième guerre mondiale, il est proche du parti libéral, il participe ensuite à la fondation du parti radical et est élu sur les listes du Parti Socialiste au niveau local (conseil municipal de Milan) en 1963 et au niveau national en 1968. Il fonde en 1976 le quotidien *La Repubblica*, dont il est le directeur jusqu'en 1996 et avec lequel il continue encore aujourd'hui à collaborer.

⁹⁷ Eugenio SCALFARI, « Si può perdonare ma non dimenticare », *La Repubblica*, 5 août 1984, p. 1.

⁹⁸ Giorgio Bocca est écrivain et journaliste italien. Né en 1920, il est inscrit au Groupe Universitaire Fasciste (GUF) pendant ses études ; il fonde en 1943 la formation partisane Justice et Liberté et est l'un des responsables des tribunaux du peuple en 1945. Après la fin de la guerre il reprend son activité journalistique et collabore avec différents quotidiens et hebdomadaires nationaux, ce qu'il continue encore aujourd'hui. Il s'est intéressé de près au phénomène de la lutte armée, surtout aux Brigades rouges qui le « rendaient curieux en particulier pour leur référence à la Résistance » et sur lequel il a écrit plusieurs livres et publié des interviews aux anciens militants. Entretien du 12 janvier 2006.

⁹⁹ Nous tenons à mettre ces deux interventions en miroir en ce qu'elles proviennent de deux journalistes célèbres, qui appartiennent à la même génération, qui ont un parcours social similaire, à la grande différence de l'engagement dans l'antifascisme qui a profondément marqué la vie de Bocca.

fous ? Rigoristes à outrance et parti du pardon ont en commun la tentation de réduire les années de plomb à un théorème, à des certitudes indiscutables aptes à leur mettre le cœur en paix, qu'ils veuillent continuer dans la répression généralisée ou qu'ils veuillent arriver à la pacification générale. Et le moins ils savent ce qui s'est réellement passé pendant ces années là, le plus ils tendent à simplifier, à schématiser, dans la présomption, mille fois démentie et mille fois rallumée, que l'histoire ait sa logique claire, qu'elle soit toujours définissable, compréhensible et donc traduisible en jugements moraux ou pénaux.[...] Eugenio Scalfari dit que celle-ci n'a pas été une guerre civile. D'accord, cela n'a pas été une guerre civile à la manière russe ou française ou espagnole ou américaine, il n'y a pas eu de véritable affrontement de classe ou d'intérêts constitués. Il y a eu une transition confuse, explosion ou fièvres sociales. Mais comment ne pas les définir civiles ? Comment ne pas voir que nous tous, d'une manière ou d'une autre, nous avons eu un rôle et une responsabilité ? [...] Non, mes illustres amis, la rigueur ou l'amnistie ne se jouent pas sur les théorèmes applicables aux années 1970, la prison perpétuelle ou le pardon ne dépendent pas de la reconnaissance ou de la négation du caractère civil de cette guerre ou guérilla ou état confusionnel. Il n'y a pas des brigadistes bons à pardonner et des brigadistes méchants qu'il faut laisser mourir en prison. Il y a une période confuse de notre histoire qui doit être fermée. Si notre démocratie est forte et sûre elle peut la fermer avec une pacification de plus en plus rapide et générale. Si elle est faible et divisée, elle peut continuer à exorciser et diaboliser et représenter avec des teintes obscures ce qui est mort »¹⁰⁰.

Au sein du champ politique italien, une proposition de loi d'amnistie et d'*indulto* applicable à des crimes politiques et communs est avancée en novembre 1985 par le groupe de Démocratie prolétaire, qui présente également une proposition pour l'abrogation de certaines normes « spéciales » introduites par la législation d'urgence. Depuis 1984, les discussions et les prises de position sur l'éventualité d'une mesure de clémence sont plus informelles et individuelles qu'institutionnelles. Le parti démocrate-chrétien demeure fermement opposé à une telle idée, à l'exception de Francesco Cossiga, ancien ministre de l'Intérieur pendant les années 1976-78 et successivement président du conseil et président du Sénat. L'attitude du Parti communiste est plus ambivalente : tout en n'affirmant jamais son opposition totale à un éventuel *indulto* – plutôt qu'une amnistie, ou du moins l'amnistie pour les seules condamnations d'« insurrection armée » – ses différents représentants expriment toujours l'idée que « les temps ne sont pas mûrs » et le groupe préfère se concentrer sur les propositions de dissociation et sur les réformes modernisatrices de l'ordre pénitentiaire et du code de procédure pénale en tant que voies intermédiaires. Si le parti républicain est totalement opposé à toute forme de clémence, le Parti Socialiste est, de son côté, le groupe

¹⁰⁰ Giorgio BOCCA, « Quei falsi teoremi sul terrorismo », *La Repubblica*, 19 août 1984, p. 1. Un peu plus tard, le journaliste écrira : « Il est vraiment difficile de nier que les années de plomb ont été des années de guerre civile, même si le reconnaître implique de régler les comptes avec notre paresse et avec notre conscience » ; « Dimenticare Curcio ? », *La Repubblica*, 6 octobre 1987.

parlementaire globalement le plus favorable à de telles mesures. Pendant les années 1985-88 les socialistes sont pratiquement le seul parti à soutenir l'idée d'une politique graduelle de clémence qui passerait par la dissociation et des *indulti* vers une amnistie plus générale. La rencontre entre Gianni De Michelis, ministre socialiste, et Oreste Scalzone à Paris en janvier 1985, apparemment fortuite, suscite de fortes polémiques et une grande indignation au sein du champ politique surtout par rapport à la question de l'amnistie qui aurait fait l'objet de la discussion entre l'ex militant et le ministre socialiste à un moment où le PSI se déclarait ouvertement en faveur d'une telle mesure. Par rapport à cet épisode les affirmations de Roberto Sandalo, ancien militant repent de *Prima Linea*, qui appuie celles des magistrats avec qui il collabore, prophétisent un réarmement du terrorisme international : un noyau serait actif depuis Paris pour faire approuver en Italie une amnistie qui libérerait les détenus politiques dans la perspective d'une reprise de la lutte armée. Les interprétations en termes de complot des demandes d'amnistie provenant en particulier du « groupe » des « réfugiés » en France sont fréquentes à ce moment-là, ni d'ailleurs par la suite, ce qui témoigne de la difficulté des autorités judiciaires à accepter des voies de sortie autres que celles qu'elles ont réussies à légitimer.

En juillet 1985, Francesco Cossiga, ancien ministre démocrate-chrétien, est élu Président de la République. Il se déclare très vite en faveur d'une « amnistie de pacification » incluant les condamnés pour terrorisme qui pourrait avoir lieu lors du 40^{ème} anniversaire de la République Italienne en juin 1986. Au mois de février 1986, il affirme ainsi publiquement :

« En tant que citoyen et en tant que chef de l'Etat je comprends bien que, le 40^{ème} anniversaire de la République approchant, les forces politiques et culturelles songent à l'adoption de l'amnistie et de *l'indulto* comme des instruments pour marquer, tout en ne baissant pas la garde, la défaite politique, malheureusement pas militaire, du terrorisme ; bref que l'on essaie, avec une grande prudence, de sortir moralement et politiquement du concept d'urgence »¹⁰¹.

Le thème de la sortie de l'« urgence » est récurrent dans les déclarations du Président, qui est par ailleurs est l'un des rares hommes politiques acceptant de voir les « années de plomb » comme une « guerre civile de basse intensité »¹⁰² ; c'est sans doute – sans

¹⁰¹ Cité dans Amedeo SANTOSUOSSO, Floriana COLAO, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'unità ad oggi, op. cit.*, p. 182.

¹⁰² Le sénateur communiste Giovanni Pellegrino, élu au sénat entre 1990 et 2001, président de la Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme et les massacres, penche également pour cette

pouvoir le confirmer outre mesure – le premier à utiliser cette expression pour ces années-là. Cossiga dans ses déclarations successives a même revendiqué qu'en tant que ministre de l'Intérieur il avait déclaré la guerre aux militants d'extrême gauche. En 1985, son appui en faveur de l'amnistie fait écho à la prise de position du Président du Conseil, le socialiste Bettino Craxi qui, en distinguant le terrorisme national, « phénomène quinquennal » et en « graduelle réabsorption »¹⁰³, du terrorisme international, n'exclut pas une possible clémence.

Une mesure d'amnistie commence effectivement à être discutée au Parlement en octobre 1986, mais les termes changent au moins partiellement au fil des débats politiques. Depuis le printemps en effet, on discute au sein de l'arène parlementaire de l'opportunité d'une mesure générale qui pourrait inclure aussi bien les crimes politiques que les délits de droit commun. Concernant les crimes politiques, les controverses se concentrent particulièrement autour de la possibilité d'exclure les crimes de sang (c'est la position du PSI), d'inclure seulement les terroristes dissociés (position majoritaire au sein de la DC, du PSI et du PCI) ou encore de limiter la clémence aux seules condamnations d'« insurrection armée » (proposition avancée par Luciano Violante au nom du PCI). Paradoxalement, au fur et à mesure des prises de positions et des négociations politiques, les termes du discours se trouvent complètement renversés : les députés se demandent s'il est opportun d'étendre l'amnistie jusqu'aux détenus politiques, alors que les discussions avaient débuté autour d'une proposition initiale d'amnistie politique. Après de longues et intenses polémiques, la loi d'amnistie et *indulto* adoptée en décembre 1986¹⁰⁴ se révèle être parmi les plus restrictives de l'histoire de la république italienne : elle s'applique aux crimes non financiers dont la peine est inférieure à trois ans, l'*indulto* prévoit de faibles remises de peine et les deux excluent les crimes et délits commis « aux fins de terrorisme ».

A travers l'étude rapide des débats qui caractérisent cette période de sortie des « années de plomb » nous avons déjà pu voir les grandes lignes des interprétations dominantes de la période, les implications politiques et les termes qui encadrent toute

interprétation comme il l'explique dans les livres qu'il a écrits ou coécrits avec des journalistes. Cf. Giovanni FASANELLA, Giovanni PELLEGRINO, Claudio SESTRIERI, *Segreto di Stato. La verità da Gladio al caso Moro*, Turin, Einaudi, 2000; les mêmes auteurs publient une version légèrement différente et ajournée sous le titre *Segreto di Stato. Verità e riconciliazione sugli anni di piombo*, Milan, Sperling&Kupfer, 2008.

¹⁰³ Cité dans Giorgio BATTISTINI, « L'Italia, paese ad alto rischio », *La Repubblica*, 12 janvier 1986.

¹⁰⁴ Loi du 12 décembre 1986 n°861.

proposition d'amnistie politique généralisée en Italie. Bien que d'autres propositions soient présentées au Parlement, aucun n'a réussi à être adopté, les positionnements politiques au sein de l'espace institutionnel demeurant pratiquement inchangés au cours du temps, ainsi que les termes discursifs qui justifient et dans lesquels s'expriment ces positionnements.

B/ L'amnistie : un horizon qui se referme

Nous venons d'analyser les discussions autour de la possibilité ou de la nécessité d'une amnistie des crimes et délits politiques commis pendant les « années de plomb », qui se déroulent dans la conjoncture de la *fin* de la lutte armée. Nous allons maintenant voir que ce choix ne sort jamais complètement de l'horizon des possibles politiques ; bien au contraire, l'amnistie est une proposition récurrente, à plusieurs reprises présentée en tant que proposition de loi au sein du Parlement et discutée au sein de l'espace public au cours des trente dernières années. Néanmoins, et malgré la réémergence constante des controverses dans les conjonctures où les propositions sont réellement étudiées au Parlement, nous verrons que l'idée d'amnistie devient de moins en moins possible – une série de « veto entrecroisés »¹⁰⁵ la bloquent – et pensable au sein du champ politique et dans la société dans son ensemble, alors même que le « danger » de la lutte politique armée s'éloigne de plus en plus en Italie. Cette attitude semble ainsi exprimer une volonté des pouvoirs politiques de ne pas revenir sur une histoire considérée comme déjà réglée et encore moins de reconnaître politiquement des acteurs qui ont été disqualifiés et délégitimés.

1. L'amnistie impensable ou la voie délaissée de la « réconciliation »

La phase qui accompagne le déclin de la lutte armée et les déclarations des militants arrêtés qui affirment la fin de cette expérience, au cours des années 1983-87, voit émerger un premier débat politique sur les possibles mesures de clémence vis-à-vis des détenus politiques : toutefois ce débat s'enlise dans des controverses qui à plusieurs

¹⁰⁵ Cf. Hervé RAYNER, « Veto entrecroisés : l'épineuse question de l'amnistie en Italie », *L'homme et la société*, n° 159, 2006.

niveaux divisent les tenants ou les détracteurs d'une telle hypothèse.

Ce qui rend particulièrement problématique la question de l'amnistie des « années de plomb » en Italie, comme le note Hervé Rayner, c'est son inscription dans un nombre important de champs et de registres différents et enchevêtrés, qui agissent comme des « véto entrecroisés »¹⁰⁶. L'amnistie est néanmoins une question réactualisée sans cesse et mobilisée par les uns lors de conjonctures stratégiques, utilisée par les autres comme instrument politique.

Au début de l'année 1988, à la suite des déclarations de Renato Curcio et Mario Moretti sur la fin de l'expérience armée, une nouvelle phase de débat s'ouvre : Oscar Luigi Scalfaro, ex ministre de l'Intérieur et député démocrate-chrétien, se rend dans les prisons pour rencontrer les deux prisonniers qui avaient affirmé leur ouverture au dialogue avec les autorités et leur volonté de promouvoir une « solution politique pour tous ». Curcio et Moretti sont d'ailleurs rejoints rapidement par Barbara Balzerani, Prospero Gallinari et d'autres militants jusqu'alors considérés comme « irréductibles ».

On recommence donc à reparler d'amnistie, aussi bien dans les journaux que dans les coulisses politiques, bien que la plupart des forces politiques s'accordent à dire – du moins dans les déclarations qu'ils donnent à la presse – que « les temps ne sont pas encore mûrs » pour une mesure de ce genre. C'est surtout le PCI qui fait preuve d'une grande prudence à l'égard d'une telle proposition : dans une conjoncture qui lui est peu favorable en termes électoraux, il craint de brusquer son électorat et préfère jouer la carte de la lutte contre la corruption politique et la mafia. Le PSI également se montre circonspect, et encore davantage une DC qui s'est toujours globalement déclarée hostile à une telle possibilité. L'« amnistie des années de plomb » est ainsi constamment renvoyée à plus tard selon une stratégie politique tendant à reporter à un futur incertain une décision dont on craint les coûts politiques et qui est donc laissée dans l'ambivalence. L'*attente* est politiquement argumentée : certains brandissent la possibilité d'une réorganisation potentielle du « terrorisme » et le maintien d'un état d'alerte que les promoteurs de l'amnistie tentent au contraire de déconstruire. Elle trouve une justification *éthique* dans l'invocation du « respect de la douleur » des victimes et de leurs proches : dans ce cadre, l'amnistie tend rapidement à perdre sa signification de décision politique pour acquérir une valeur éthico-religieuse, celle du

¹⁰⁶ *Ibid.*

« pardon », que ses tenants mêmes ne parviennent pas à contourner.

La « nécessité de l'attente » semble traduire un manque de courage ou de volonté politique aux yeux de certains, comme le constate Amedeo Santosuosso, rappelant qu'en 1968 et en 1970, dernières amnisties politiques en Italie, les mesures avaient été approuvées juste au lendemain des faits. L'homicide de Roberto Ruffilli – sénateur DC – au mois d'avril 1988 par des groupes BR désormais très faibles en nombre et en organisation, vient néanmoins asseoir cette idée de différer encore l'adoption d'une telle mesure, en même temps que renforcer la position d'une DC hostile à l'égard de la clémence.

La question de l'amnistie est ainsi à nouveau enterrée en 1988, en même temps que ses opposants imposent un cadre moral à sa définition : il y a nécessité que les « terroristes » purgent leur peine. La vision morale, plus que juridique, de l'opposition à la clémence trouve sa contrepartie dans une essentialisation du « terroriste » qui conduit à sa diabolisation. C'est Carole Beebe Tarantelli, féministe, veuve de l'économiste Ezio Tarantelli tué en 1985 par les BR, qui, dans un article paru dans *La Repubblica*¹⁰⁷, pointe la déshumanisation dont font l'objet les « terroristes » et la nécessité de s'ouvrir à l'empathie pour questionner la voie d'un *indulto*. Cela est d'autant plus surprenant que ces paroles viennent d'une « victime », mais qui n'a pas recours à ce label dans le débat politique. En 1989, lors de la discussion parlementaire de l'une des quatre propositions d'« *indulto* pour crimes de terrorisme » présentées à la Chambre, c'est toujours Carole Beebe Tarantelli, entre temps élue députée sur les listes de la Gauche indépendante, qui témoigne de sa bienveillance à l'égard de la proposition et de sa contrariété vis-à-vis de l'usage de l'argument des victimes qu'invoquent les députés de droite pour appuyer leurs positions restrictives. Les « victimes » sont souvent présentes dans les discours des hommes politiques ou des journalistes s'opposant à la clémence : ce qui mérite d'être souligné c'est la contradiction entre l'utilisation instrumentale qui en est faite au sein du champ politique lors des discussions sur l'amnistie, alors même qu'à cette époque aucune mesure de dédommagement ou d'aide aux victimes n'a pas encore été adoptée au niveau national.

Entre 1987 et 1992, au cours d'une 10^{ème} législature à majorité DC, quatre propositions d'*indulto* « pour peines relatives à des crimes commis avec finalité de terrorisme », sont

¹⁰⁷ Carole Beebe TARANTELLI, « La terrorista uccisa », *La Repubblica*, 23 mars 1986.

soumises au Parlement : la première est lancée par une députée de la Gauche indépendante ; la deuxième par un sénateur communiste, cosignée par onze autres sénateurs appartenant aux groupes PCI, Verts, Gauche indépendante, Radical et une seule sénatrice DC, Maria Fida Moro, fille d'Aldo Moro, tué par les BR en 1978 ; la troisième émane d'un député PCI et un quatrième de Laura Balbo Ceccarelli (SI), cosignée par Giovanni Russo Spina (DP) et Alessandro Tessari (Groupe Fédéraliste Européen – Radicaux). Aucune des quatre propositions n'aboutit, deux sont retirées, et une seule est discutée au sein de la Commission Justice sans que l'on puisse arriver à un vote sur le texte. Celui-ci, encore une fois, est accolé lors de l'examen parlementaire à un autre texte d'*indulto* applicable aux délits de droit commun : ce dernier est finalement adopté, alors que le premier est progressivement abandonné. La lecture des délibérations de cette proposition montre que les termes des discours sont établis et stables : presque tous les groupes s'accordent sur la fin observable du « phénomène terroriste », sur la « sortie de la crise » et la nécessité de rétablir une justice équitable grâce à un *indulto* généralisé qui éliminerait les aggravations de peine introduites par la législation d'urgence, dont seuls les repentis et les dissociés ont bénéficié. Néanmoins, ceux qui s'opposent à un tel dispositif ne manquent pas de ranimer les craintes sur une reprise probable de l'activité subversive et de réarmement des organisations « terroristes », et insistent sur la nécessité préalable d'arrêter tous les militants encore en cavale. Les communistes continuent à manifester une certaine ambivalence, qui les porte à se déclarer favorables à la proposition à condition de savoir exactement au préalable qui bénéficiera de la loi, de s'accorder sur les délits à prendre en considération, ainsi que de connaître les effets de la dissociation et de la loi Gozzini, et la position du gouvernement. Le gouvernement DC exprime son hostilité à la proposition car il estime qu'elle n'est pas adaptée au rééquilibrage des peines, se déclarant favorable au recours à la grâce individuelle et à l'examen au cas par cas afin de ne pas susciter la réprobation de l'« opinion publique ». Les discussions s'enlisent de nouveau sur l'exigence de la distinction des crimes de sang et sur l'opposition entre une solution générale et collective et une solution individuelle et progressive.

Pendant l'été 1991, le Président de la République Francesco Cossiga affiche sa volonté d'octroyer la grâce présidentielle à Renato Curcio, suite à la demande de ses parents et au dialogue entamé entre le président et l'ex militant BR. La prise de position de Cossiga s'insère dans un contexte de provocations et de « batailles » livrées par le

Président afin de clore la première République italienne. Pour Cossiga il s'agit d'en finir avec une époque de tentatives subversives – il refuse de qualifier de « terrorisme » la violence armée d'extrême gauche¹⁰⁸ – qui a vu l'Etat triompher, mais avec des « fruits pervers », comme la détention trop longue d'un homme qui n'a pas commis de crimes de sang, parce qu'il ne s'est jamais repenti ou dissocié. Le chef de l'Etat ne cache pas sa volonté de rouvrir le débat sur les « années de plomb » et son attitude favorable à une mesure de clémence collective. Les polémiques se déchainent, au sein du champ politique comme dans la presse qui relaie scrupuleusement la succession des lettres des « victimes du terrorisme » qui s'indignent auprès du chef de l'Etat. La DC tend à freiner et se divise face aux prises de position du Président qui est ainsi progressivement poussé à reporter la grâce promise, puis ensuite à la retirer de l'agenda politique. Ce qui semble déranger le plus les hommes politiques, en particulier de la DC et du Parti démocratique de gauche (PDS¹⁰⁹), tel que cela émerge des déclarations officielles et des journaux italiens, c'est la lecture que le président de la République donne de ces années là, en y voyant un phénomène politique de masse. Ces partis craignent avant tout la reconnaissance politique d'oppositions extraparlimentaires dans un contexte de crise institutionnelle où toute la « vieille classe parlementaire » est mise à mal par les scandales politiques qui commencent et par les révélations provocatrices du chef de l'Etat.

Durant la 11^{ème} législature, qui dure seulement deux ans, de 1992 à 1994, et qui emporte le Parlement dans la tempête des scandales de corruption (opération « Mains propres »¹¹⁰) trois propositions de loi pour l'octroi d'un *indulto* spécifique aux « crimes terroristes » sont de nouveau présentées. La première, sur initiative d'une députée du PDS, cosignée par de nombreux députés appartenant aux groupes de Refondation Communiste (PRC), des Verts, du PSI et de la DC est présentée et transmise à la Commission Justice, mais elle ne sera jamais examinée ; la deuxième, soutenue par trois

¹⁰⁸ Voir l'interprétation des « années de plomb » exposée dans la lettre que Cossiga envoie le 14 août 1991 au ministre de la Justice Claudio Martelli et au président du conseil Giulio Andreotti, partiellement reproduite dans « Anni di piombo, Cossiga li rilegge così... », *La Repubblica*, 17 août 1991.

¹⁰⁹ Le XX^{ème} congrès du PCI qui se tient à Rimini en février 1991 est le dernier du parti: le congrès entérine en effet la naissance du *Partito Democratico della Sinistra* (PDS) à la majorité des votants. La minorité opposée au changement de nom et de positionnement donne naissance au *Partito della Rifondazione Comunista* (PRC).

¹¹⁰ Sur ce scandale politique voir Jean-Louis BRIQUET, « « Juges rouges » ou « Mains propres » ? », *Critique internationale*, n°15, 2002 et « La crise politique en Italie. Les interprétations de la crise dans la science politique italienne », *Politix*, n°30, 1995 ; Hervé RAYNER, *Les scandales politiques. L'opération « mains propres » en Italie*, Paris, Houdiard, 2005.

députés socialistes, n'est même pas transférée aux commissions ; la troisième, avancée par un groupe de sénateurs Verts, PRC, PDS, DC est examinée et débattue en Commission Justice, mais son report et discussion devant la Chambre échouent. Les motivations des tenants de la proposition demeurent globalement les mêmes que pour les précédentes : la fin de l'urgence terrorisme, le rééquilibrage des peines, d'autant que les détenus politiques demeurent une catégorie exclue de telles mesures. A celles-ci s'ajoutent l'évocation des espérances suscitées dans les prisons depuis désormais des années, la perception de cette mesure comme un « acte qui puisse rendre les esprits plus sereins et contribuer à clarifier des événements encore obscurs »¹¹¹ et la volonté de sortir d'une logique de vengeance et de contribuer au contraire à l'amélioration de la vie des condamnés¹¹². Encore une fois les discussions sont cantonnées au sein de la commission et la proposition ne sera jamais soumise à la Chambre en raison de la fin anticipée de la législature.

Dans la législature suivante, quatre nouvelles propositions sont avancées, sans aucune suite ni discussion parlementaire : trois sont émises par des représentants de différents partis de gauche et un par Alliance Nationale, le parti né en 1994 de la scission avec le MSI. Mais c'est surtout autour des années 1996-1997 que la question de l'*indulto* et de l'amnistie pour les « crimes avec finalité de terrorisme ou de subversion de l'ordre constitutionnel » revient avec force dans l'arène politique et que des propositions sont discutées au Parlement.

Plusieurs événements contribuent sans doute à rouvrir le débat : la sortie du film de Mimmo Calopresti *La seconda volta*, candidat à la palme d'or du Festival de Cannes, rallume les polémiques sur les « années de plomb », renforcées encore par le retour de Toni Negri en Italie et la fin du procès Sofri, conclu, après neuf ans de recours en appel, par une condamnation des accusés. Six propositions de loi concurrentes sont soutenues aussi bien par des députés de droite que de gauche, discutées conjointement, après l'approbation d'un texte unifié en commission Justice en juillet 1997. Le texte est critiqué par la commission Affaires Constitutionnelles qui le rejette en reportant à une date ultérieure un examen qui finalement n'aura pas lieu.

Ainsi, depuis plusieurs années, aucune proposition d'amnistie politique n'est avancée, mais seulement d'*indulto*, excepté les propositions du sénateur à vie Francesco

¹¹¹ Sénateur Emilio Molinari (Verts), en Commission Justice le 20 octobre 1993.

¹¹² Sénatrice Ersilia Salvato (PRC), en Commission Justice le 5 août 1993.

Cossiga, qui est le seul à présenter des textes d'amnistie générale ; en outre, depuis 1992 il devient pratiquement impossible d'adopter une loi d'amnistie¹¹³. Les débats parlementaires laissent entrevoir le constant besoin que ressentent les promoteurs de telles propositions de préciser qu'il ne s'agit pas d'une « attitude de pardon » (*perdonismo*), mais d'une tentative de « réconciliation plus sereine » ou d'un rééquilibrage des peines qui ne saurait en aucun cas léser les « victimes ». La thématique du respect des victimes devient progressivement plus importante et récurrente au sein de l'arène parlementaire comme dans les commentaires médiatiques, au fur et à mesure que les « associations des victimes » acquièrent de l'importance aussi bien par leur vitalité que par les invocations politiques dont elles sont l'objet. Si certains hommes politiques en faveur de l'*indulto* sont fermement hostiles à l'idée que les hommes politiques demandent l'autorisation aux familles des victimes¹¹⁴ et même à leur implication dans un tel choix d'Etat – ce sont en particulier les groupes Verts et de Refondation Communiste –, d'autres hommes politiques revendiquent la nécessité d'un accord préalable de celles-ci à une mesure d'amnistie. Tant les arguments en faveur de l'octroi d'un *indulto* que ceux qui y sont opposés mêlent des registres variés – juridique, politique, historique, moral –, engageant des acteurs divers et nombreux et font appel aux formes d'autorités associées – juges, hommes politiques et militants, essayistes, victimes, etc. Le résultat est un blocage constant des procédures politiques et l'enlisement des débats autour de certains mots-clés, de visions de l'histoire et de personnages qui fonctionnent comme autant de moyens de censure ou de repoussoirs.

Le champ politique se referme alors progressivement et exclut tout dispositif de clémence, définitivement à partir de 1999 et encore plus à partir de 2001. L'apparition des Nouvelles Brigades rouges, qui tuent en 1999 Massimo D'Antona, juriste et consultant au Ministère du Travail, et en 2001 son homologue Marco Biagi, réactive les craintes de la reprise du « terrorisme » et légitime *a posteriori* un argument politique brandi depuis la fin des années 1980. L'association qui est faite, sur le plan politique et médiatique, avec les « vieilles » Brigades rouges contribue à éloigner définitivement

¹¹³ En Italie, la concession d'amnistie est réglée par l'article 79 de la Constitution de 1948. L'article qui établissait le pouvoir du Président de la République d'octroyer une mesure d'amnistie sur la base d'une préalable délégation parlementaire votée à la majorité, a été modifié en 1992 : à partir de ce moment une majorité de deux tiers de chaque chambre du Parlement pour chaque article est nécessaire pour l'adoption d'une loi d'amnistie, qui n'est plus ainsi une prérogative présidentielle.

¹¹⁴ Marco Boato l'affirme lors de notre entretien du 19 novembre 2008 ; Carole Beebe Tarantelli, pourtant une « victime », a plusieurs fois réaffirmé la nécessité de séparer la justice étatique qui se doit d'être impartiale des sentiments personnels.

de l'horizon des possibles une mesure d'amnistie vis-à-vis de ceux qui sont considérés comme les « maîtres », les « pères » et les probables régisseurs des nouveaux groupes armés.

Après 1999, toutes les propositions d'*indulto* présentées à la Chambre portent la signature de députés du groupe Verts ou Refondation Communiste et sont régulièrement rejetées. Le PDS, qui se transforme en Démocrates de gauche (DS) en 1998, puis Parti Démocrate en 2007, est de plus en plus hostile à de telles mesures au fur et à mesure qu'il renonce à toute filiation communiste tout en gardant de l'ancien parti la « détestation » des mouvements extraparlimentaires¹¹⁵. La droite, sous les dehors renouvelés, légitimés et renforcés d'Alliance Nationale, essaie de son côté d'inclure dans les propositions d'*indulto* le « délit de massacre » (en Italien *delitto di strage*) qui était exclu des propositions précédentes et qui concerne les militants d'extrême droite de l'époque. Les mobilisations des victimes se font plus présentes et pressantes auprès des décideurs politiques avec le recours à des grèves de la soif et de la faim pour s'opposer en 2004 à la possibilité d'une grâce à Sofri et à tout projet de clémence en 2005¹¹⁶. Significatives sont à ce propos les paroles de Sabina Rossa, fille de l'ouvrier syndicaliste Guido Rossa tué par les BR en 1979 : lors de l'annonce de sa candidature sur les listes des DS, elle affirme sa volonté d'instaurer une journée de la mémoire consacrée aux « victimes du terrorisme », « qui servirait aux jeunes générations pour leur faire comprendre ce qui ne leur a pas été raconté à l'école » concernant l'amnistie :

« Un point douloureux, je ne pense pas à une amnistie tout-court, je ne suis pas en faveur de l'impunité. Mais si quelqu'un a déjà passé vingt ans en prison, son histoire peut être considérée comme finie, il a payé sa dette. [...] Clore avec le terrorisme signifie beaucoup de choses, faire la lumière sur les responsabilités, dire les vérités manquantes. Ce n'est pas une chose simple »¹¹⁷.

C'est aussi parce que la question de l'amnistie est constamment associée à d'autres thématiques – découverte des responsables des « massacres », mettre à jour les agissements internationaux, accorder des réparations aux victimes, etc. – que les acteurs

¹¹⁵ De nombreux représentants PDS et DS étaient déjà militants du PCI au cours des années 1970. Ce qui peut expliquer également les différentes prises de positions du PDS et de PRC, les représentants de ce dernier provenant aussi de l'ex groupe de Démocratie Proletaire et certains de la Gauche Indépendante.

¹¹⁶ C'est en particulier Bruno Berardi, fils d'un officier des carabinieri tué par les BR en 1978, qui lance ces deux campagnes, la première en réponse à la grève de la soif et de la faim de Marco Pannella (député radical) en faveur de l'adoption d'une grâce rapide d'Adriano Sofri, et la deuxième contre la proposition d'amnistie générale discutée au Parlement après la mort du pape Jean-Paul II qui l'avait évoquée.

¹¹⁷ Lucia MARCHIO, « Sabina, il giorno della memoria, "Per ricordare chi è morto di BR" », *La Repubblica*, 25 février 2006.

politiques se persuadent de plus en plus de l'impossibilité d'une telle mesure, en anticipant ainsi les réactions et les coûts politiques encourus : l'amnistie est donc constamment reportée à un contexte « plus propice »¹¹⁸.

Au cours des années 2000, la question perd du sens, aux yeux des autorités politiques et judiciaires, qui partagent souvent l'idée que désormais les ex militants « sont presque déjà tous sortis » ou en semi-liberté, grâce à la loi Gozzini et d'autres formes de réduction de peine¹¹⁹. Si la question des « réfugiés politiques » italiens en France, qui commencent à subir des procédures d'extradition en 2002¹²⁰, ramène provisoirement et faiblement à l'agenda politique et médiatique la possibilité d'une clémence collective¹²¹, celle-ci semble donc être progressivement et définitivement délaissée, la certitude de son impossibilité cédant la place à la conviction stratégique de son inutilité.

2. L'amnistie, ou l'enjeu de l'écriture de l'histoire

Au cours des années 1970, nous l'avons vu, les autorités italiennes face à la conflictualité mettent au point des instruments – des lois d'« urgence » – qui tendent à délégitimer et stigmatiser les groupes révolutionnaires en dépolitisant et en criminalisant leurs actes et leur lecture. Le refus d'octroyer une amnistie relève en ce sens de la même logique, de la part des pouvoirs étatiques, de disqualification des adversaires politiques et de leur exclusion de la catégorie des adversaires politiques. A *contrario*, la demande que des militants politiques ont toujours avancée en faveur d'une amnistie politique pour clore définitivement, politiquement et symboliquement la période des « années de plomb » est assimilable à une « demande de réécriture de

¹¹⁸ Comme le remarque Hervé Rayner, « ce que les acteurs perçoivent comme étant le « contexte » (« contexte » qu'ils fabriquent tout en le réifiant comme s'il s'agissait d'une force sociale extérieure sur laquelle ils n'auraient aucune prise) contribue lourdement à leurs prises de position et, partant, au « contexte » ». Hervé RAYNER, « Les véto entrecroisés : l'épineuse question de l'amnistie en Italie », art. cité.

¹¹⁹ C'est l'avis qu'ont exprimé des juges comme Spataro, Bruti Liberati, Mancuso lors de l'entretien et plusieurs hommes politiques tel que reporté dans les journaux en occasion des « affaires » des extraditions de Paolo Persichetti, Cesare Battisti et Marina Petrella.

¹²⁰ Paolo Persichetti est extradé vers l'Italie en août 2002; Cesare Battisti est soumis à procédure d'extradition en 2004, mais s'enfuit et est aujourd'hui détenu au Brésil en attendant la sentence qui décidera de son extradition; Marina Petrella avait été placée sous écrou extraditionnel en 2007, mais ses graves conditions de santé lui ont valu la décision du Président français de refuser l'extradition.

¹²¹ Ce sont surtout certains représentants de Refondation Communiste et des Verts, comme Giovanni Russo Spina et Paolo Cento qui soutiennent encore l'actualité et l'utilité d'une mesure d'amnistie.

l'histoire »¹²². Si les diverses interprétations des faits passés déterminent aussi les choix stratégiques du présent et les manières d'envisager l'avenir, une mesure d'amnistie aurait pu (ou pourrait) accorder un espace plus important à une lecture et une compréhension *autres* de la période : « tout débat sur la possibilité d'amnistier est aussi un débat politique d'interprétation des événements passés [...] ou présents [...] et un débat sur les manières de rendre ces interprétations et ces débats disponibles ou indisponibles dans l'espace public »¹²³.

Historiquement l'amnistie naît comme dispositif concernant des actes politiques dans le contexte de conflictualité sociale et politique qui caractérise le 19^{ème} siècle : il est surtout utilisé à l'égard du mouvement ouvrier – les anarchistes en sont constamment exclus, leurs crimes n'étant pas reconnus comme « politiques » par les autorités – et s'applique pendant longtemps exclusivement à des crimes politiques¹²⁴. Si l'amnistie Togliatti demeure la référence la plus célèbre en Italie, d'autres amnisties ont lieu au cours des années suivantes suite à des mobilisations politiques dans le but de clore une période de conflictualité sociale. Dans les années 1950-1960 les amnisties concernant des « faits politiques » sont en effet cinq sur neuf lois d'amnistie : en 1970 pour amnistier les délits commis pendant le cycle des luttes étudiante et ouvrière de 1968-69¹²⁵. Pourquoi après 1970 devient-il « impossible » en Italie d'adopter des mesures de clémence à l'encontre de faits politiques, alors même que pour d'autres catégories de délits le nombre de lois approuvée augmente ? Faut-il en déduire que la notion de « délit politique » a subi une disqualification juridique et morale équivalant à sa criminalisation¹²⁶ ?

Nous avons vu que les ressorts et les enjeux qui bloquent l'adoption d'une loi

¹²² Sophie WAHNICH, « Ecrire l'histoire des violences politiques ou les amnistier », dans Sophie WAHNICH (dir.), *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, PUF, 2007.

¹²³ *Ibid.* p. 91-92.

¹²⁴ Amedeo SANTOSUOSSO, Floriana COLAO, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'unità ad oggi, op. cit.* Le livre du magistrat Santosuosso et de l'historienne Floriana Colao s'insère d'ailleurs dans les débats qui ont lieu sur l'amnistie au milieu des années 1980. En retraçant l'histoire des amnisties politiques en Italie et en plaçant donc les « années de plomb » au sein de l'histoire des conflits et mouvements politiques, les deux auteurs plaident en faveur d'une mesure de clémence collective.

¹²⁵ Une autre amnistie avait eu lieu en 1968, avec la référence particulière aux actes commis dans le contexte des révoltes étudiantes. Pour approfondissements et détails des amnisties nous renvoyons à l'ouvrage cité Amedeo SANTOSUOSSO, Floriana COLAO, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'unità ad oggi, op. cit.*

¹²⁶ Nous rappelons qu'à l'exception de la parenthèse du régime fasciste, le caractère politique d'un délit équivalait en quelque sorte à son ennoblissement et à un traitement favorable sur le plan judiciaire. A partir des années 1970, c'est l'inverse qui se produit avec la législation d'urgence, c'est-à-dire une aggravation des peines lorsque le but, la motivation du crime ou le contexte du crime sont politiques.

d'amnistie pour les « années de plomb » sont nombreux. La dimension multisectorielle du débat, la multiplicité des raisons et des registres d'opposition, son glissement du terrain du politique vers le terrain de la morale, ainsi que la croyance anticipatrice des acteurs politiques dans l'impossibilité ou l'inutilité d'une telle mesure. Ce qui transparait de manière évidente de ces débats c'est le progressif mais rapide changement d'interprétation des événements et des motivations des actions politiques armées, à partir du milieu des années 1980. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne temporairement de la période, la dimension politique de la violence qui l'a caractérisées s'estompe au profit d'explications de type pathologique ou idéologique. Or, l'on pourrait penser que le refus d'une amnistie s'explique par le déni préalable du caractère politique du délit et la non reconnaissance de la portée et du contexte politique de ces actes. Mais le paradoxe des « années de plomb » réside probablement dans cette concomitance contradictoire entre une vision dépolitisée des crimes et délits de la période, qui caractérise surtout les vingt dernières années, et de l'affirmation juridique – par les condamnations et les termes législatifs sur lesquels elles se fondent – du caractère politique de ces mêmes actes.

La disqualification des crimes politiques est donc le produit d'une stratégie réussie d'imposition d'une grille de lecture juridique des événements, mais aussi d'une transformation plus large des schèmes de perception, d'éloignement et de délégitimation progressifs de l'idéal communiste révolutionnaire. C'est dans ce contexte qu'une vision moins politique et plus morale de l'histoire s'affirme, grâce également à l'émergence de la thématique des victimes et de leur organisation et action collective et que le dispositif même de l'amnistie perd sa connotation positive pour associé à l'idée d'*impunité*. Toute possibilité d'une diminution ou d'un effacement des peines pour les « terroristes » en Italie est très souvent perçue et construite par les adversaires de telles mesures comme un « scandale » et une « injustice ». La rhétorique du « scandale » en effet n'est pas ou plus construite sur la base du danger potentiel auquel l'Etat exposerait ses citoyens, en libérant les « terroristes », mais sur la perception de l'*offense* que cela représenterait pour les victimes, pour leur mémoire et leur souffrance, et d'une double *injustice* subie (celle d'avoir été la cible des « terroristes » et celle que ces derniers ne soient pas suffisamment punis). La place grandissante accordée aux victimes et la prégnance d'une interprétation dépolitisée des événements politiques, fondée sur la délégitimation morale de toute violence fait qu'aujourd'hui l'institution de l'amnistie semble

« entachée d'illégitimité » et les mesures de ce type considérées comme des « injustices instituées »¹²⁷.

¹²⁷ *Ibid.*

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Nous avons analysé dans ce troisième chapitre les différents instruments qui ont permis aux pouvoirs institutionnels de vaincre les organisations révolutionnaires sur le plan symbolique, après les avoir vaincues sur le plan répressif. La sortie d'une période de forte conflictualité sociale s'est faite en grande partie par la multiplication des dispositifs et des procédures judiciaires, choix qui témoigne d'un « blocage de la réconciliation, ou, en tout cas, d'une solution gouvernementale « volontariste »¹. Le « repentir », la « dissociation », la loi Gozzini et encore plus l'absence d'une reconnaissance politique qu'aurait pu signifier une loi d'amnistie, ont délégitimé définitivement la lutte politique des formations armées : ces lois ont ainsi contribué à leur ôter leur propre principe d'action, c'est-à-dire leur dimension politique. En réduisant l'action politique à son aspect criminel et judiciaire et la revendication collective à l'inculpation individuelle, ces dispositifs ont placé les militants détenus dans la position de condamnés dont les droits sont soumis à l'acceptation et à la conformité individuelle aux nouvelles règles.

En même temps, c'est la cause même de la lutte révolutionnaire armée qui délégitimée et transformée en cause « infâme » pour la démocratie, trouve de moins en moins de défenseurs. Les militants eux-mêmes, au cours des années 1980, se divisent et s'opposent violemment au sein des prisons, participant ainsi à la déconstruction et à la désagrégation définitive d'un horizon d'attente et d'une cause qui leur avaient été communs.

La lecture des documents de cette époque offre un panorama des prises de positions, des concurrences, des controverses et des dures oppositions qui séparent désormais les anciens camarades de lutte face à un passé maintes fois réinterprété et remodelé dans et par les discussions qui se déroulent dans les prisons. Les positions affirmées dans ce contexte-là vont d'ailleurs influencer les trajectoires successives des anciens militants ainsi que les prises de positions qu'ils expriment sur le passé et les événements collectifs dans des conjonctures postérieures.

¹ Cf. Sandrine LEFRANC et Daniel MOUCHARD, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Culture & Conflits*, n°40, 2001.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

La problématique adoptée nous a amené à voir dans les modalités de sortie de la conflictualité diffuse qui a traversé la société italienne à partir de 68, et dans les solutions institutionnelles qui ont été privilégiées des facteurs explicatifs de la lecture judiciaire, individualisée et dépolitisée qui prévaut en Italie à propos de cette période de lutte politique collective. Les solutions judiciaires ont « cadré » les interprétations de la lutte passé : l'imposition progressive d'un cadre dépolitisé et moral entraîne la défaite politique et symbolique de l'extrême gauche et de tous les mouvements sociaux de 68. Les lois d'urgence d'abord, les « solutions de crise » ensuite, sont loin d'être, comme nous l'avons montré au cours de cette partie, le fruit d'une décision univoque et consensuelle d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs spécifique. Elles sont au contraire le produit de constantes négociations entre acteurs différents, pris dans des systèmes de pouvoir propres et mus par des enjeux spécifiques qui débouchent sur des « transactions collusives » au fondement d'un « consensus » qui ne correspond au final à aucune des volontés qui s'y exprimaient au départ.

Par ces dispositifs, les pouvoirs politiques ont réussi à neutraliser et à dévaloriser non seulement les mouvements sociaux de la décennie 1970, mais aussi leur mémoire en rendant impossible une quelconque revendication de la part des générations politiques postérieures. Les modalités répressives adoptées, qui mélangent à la fois répression « militaire » et physique et une non moins grande disqualification symbolique constituent ainsi une des raisons de l'impossibilité d'un legs critique, tant elles ont sapé les conditions et les motifs même d'une transmission politique de l'expérience de la lutte armée. Comment les générations militantes successives pourraient-elles revendiquer des actions et des valeurs qui ont été massivement reniés par leurs propres auteurs¹ ? De plus, la défaite symbolique, incarnée par le repentir et la dissociation, a favorisé une dissolution des sigles collectifs au profit de noms individuels, et la réduction de la multiplicité des groupes à un seul, le plus célèbre, le

¹ Contrairement à d'autres pays où la répression militaire et physique a contribué à la construction d'un panthéon de héros-martyres dont chaque organisation encore existante défend la mémoire (c'est le cas de la Turquie par exemple pour les organisations de la même période), en Italie la cause de la mémoire est investie de façon presque univoque par les victimes des organisations armées, quand bien même de nombreux militants ont également été des « victimes » de la répression.

Brigades rouges.

La « défaite du terrorisme » est ainsi, par inversion symbolique, interprétée comme une victoire de la « démocratie » sur des tendances « totalitaires » et fait l'objet d'une lutte concurrentielle entre acteurs différents pour endosser les « mérites » de cette victoire. Plusieurs groupes d'acteurs revendiquent de manière plus ou moins directe, dans leurs déclarations comme dans leurs écrits, avoir été les moteurs de la défense de la démocratie, les « héros ordinaires » de cette bataille : le PCI – les anciens cadres affirment souvent que ce sont les communistes et les travailleurs qui ont battu le « terrorisme » ; les « magistrats antiterroristes », du moins certains d'entre eux, témoignent d'une grande fierté et d'une forte croyance dans le caractère essentiel du rôle qu'ils ont joué dans la défense des institutions et de la légalité ; l'Etat – Francesco Cossiga, ancien ministre de l'intérieur, ne manque pas de proclamer sa victoire. Cette interprétation, basée sur une perception de la lutte de la « démocratie contre le terrorisme », avec sa galerie de héros et de martyrs, n'est pas exempte d'une dimension eschatologique qui la présente comme une bataille entre le Bien et le Mal, entre les bons et les méchants, dont l'issue – la victoire du bien – était inévitable. A ces multiples registres interprétatifs et sémantiques, s'ajoutent également les déclarations d'ex militants repentis et dissociés qui vont dans la même direction en soulignant leur contrition, leurs « erreur » et leurs « regrets » et en mettant souvent en accusation leurs dérives idéologiques.

Nous avons commencé à voir comment cette vision des événements, et surtout des issues de la période, s'est construite par différents processus qui, en s'enchevêtrant, s'influencent et se renforcent. Le premier, que nous avons ici analysé, est la ligne répressive adoptée par les pouvoirs politiques et les choix de solutions pour sortir de la période de conflictualité des années 1970 tout en assurant la préservation de l'ordre des pouvoirs et la soumission des « hérétiques » à celui-ci. Une ligne répressive qui, nous l'avons vu, se nourrit de l'action concomitante, concurrente mais convergente de différents groupes. Nous verrons dans la partie suivante d'autres dynamiques, moins liées aux négociations intra et inter institutionnelles, mais dépendantes des devenir individuels et des trajectoires d'acteurs. De façon différente et dans des conjonctures changeantes, d'anciens militants, des victimes, des magistrats, etc. concourent par leurs discours, leur position et leurs revendications, à une mise en cohérence des événements passés et à la construction d'un récit historique fondé sur la dualité amis-ennemis,

agressions-défense, bourreau-victime, bref, à une histoire décomplexifiée et dépolitisée, qui ouvre la possibilité à des causes du passé qui ne sont en dernier lieu qu'autant de controverses du présent.

PARTIE II

CAUSES DU PASSE
ET MOBILISATIONS
AU PRESENT :
RELECTURES
CONTROVERSEES
D'UNE CAUSE PEU
COMMUNE

Nous avons vu, au cours des chapitres précédents, comment la radicalisation des mouvements sociaux des « années 68 » s'est accompagnée d'une radicalisation de la répression de la part des autorités institutionnelles. La mise en place d'une législation d'urgence et de mesures exceptionnelles jusque dans les politiques de « réconciliation » a eu des effets durables à la fois sur le versant institutionnel, en consacrant la magistrature – et en particulier les « juges antiterroristes » – et sur le champ politique radical qui à partir de la fin des années 1970 se fragmente jusqu'à se désagréger progressivement et définitivement. A partir du début des années 1980, avec l'adoption de la loi sur les repentis, puis avec l'émergence et le développement – au sein des groupes des militants détenus – de débats sur la « dissociation » de leur expérience de lutte politique, de nouveaux clivages et controverses se créent et polarisent les militants. Les nouvelles divisions entre militants désormais pour la plupart détenus, ne se structurent plus – ou plus seulement – sur la base des formes et de l'organisation de la lutte, mais sur l'attitude et le devenir juridique individuel ou collectif : en marquant en partie la trajectoire sociale postérieure, ces parcours juridiques impulsent également des relectures critiques d'un passé qui devient une cause de moins en moins commune. L'individualisation mise en acte par les procédures judiciaires (désignation des coupables en tant qu'individus et non au nom de l'entité collective de l'organisation), par les parcours de dissociation qui exigent des militant-e-s des déclarations et des actes individuels et individuellement jugés, et par les formes de réinsertion sociale et de sorties de prison préconisées par la réforme Gozzini sur la base du comportement personnel du détenu, tous ces instruments, outre briser les liens militants, contribuent aussi bien souvent à une relativisation et à une personnalisation du rapport à un passé collectif.

C'est sous cet angle que nous allons maintenant étudier les multiples et diverses formes d'appropriation et de réinterprétation du passé, ce que nous avons appelé les « causes du passé ». Notre parti pris méthodologique est donc d'étudier ces « causes » comme toute autre forme de mobilisation politique : mobilisations pour le passé, elles ne sauraient être déliées du présent de leur contexte. Les acteurs ou groupes d'acteurs qui se mobilisent en faveur d'une cause qui renvoie aux « années de plomb » se mobilisent par là-même inévitablement pour une version de l'histoire : si étroitement

pris dans leurs revendications présentes, les enjeux, éminemment politiques, de ces causes sont souvent déniés ou dissimulés par l'impératif moral. Les versions de l'histoire qui s'en dégagent ne sont ainsi bien souvent que des mises en cohérence du passé avec une position présente qui est à la fois productrice d'un regard sur le passé et produite par celui-ci. Dès lors, le passé s'analyse comme une cause sans cesse reconstruite en fonction des acteurs qui la portent et des conjonctures dans lesquelles elle est publicisée. Cause à défendre, à reprendre, à s'y méprendre, cause « bonne » et légitime lorsqu'elle est parlée par certains, le *même* passé devient aussi vite une « mauvaise » cause, indicible ou scandaleuse, lorsqu'elle est portée par d'autres acteurs¹. Autrement dit, la légitimité des causes, leur recevabilité et leur possibilité d'être entendues² dépendent aussi bien des conjonctures sociopolitiques de leur affirmation que de la légitimité et de la position sociale de ses militant-e-s et des capitaux mobilisables par les *entrepreneurs moraux*. La construction d'une cause ne saurait être séparée du « travail de la signification »³ qui l'accompagne, de l'usage des références et des registres discursifs auxquels elle fait appel : les cadres de perception et de construction de la légitimité de la cause font l'objet d'incessants bricolages, emprunts et concurrences⁴. A travers les mobilisations en faveur d'Adriano Sofri, de Toni Negri, des « réfugiés » italiens en France ou encore des « victimes du terrorisme » sont observables des retraductions différentes et parfois concurrentes d'un passé déconstruit, mobilisé et morcelé en autant de causes.

S'interroger sur le devenir des anciens militants permet en ce sens de comprendre les prises de position postérieures à l'engagement politique à la lumière des parcours de reclassement ou déclassement, c'est-à-dire en réinsérant les visions du passé à la fois dans le contexte collectif de l'émergence de la cause et dans l'itinéraire individuel dont elles sont le fruit. Etant donné l'impossibilité de dresser un cadre complet des trajectoires sociales et politiques de tous les anciens militants de l'extrême gauche italienne des « années 68 », nous avons procédé à l'analyse de certaines

¹ Sur la différence entre les « cas défendables » et les « mauvais cas » voir aussi Lilian MATHIEU, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La dispute, 2006.

² Voir le dossier « Causes entendues », *Politix*, n°16, 1991.

³ Cf. David SNOW, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », dans Daniel CEFAL, Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

⁴ Robert BENFORD, Scott HUNT, « Cadres en conflit : mouvements sociaux et problèmes sociaux », dans Daniel CEFAL, Danny TROM (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, op. cit.

conjonctures significatives qui voient l'émergence de causes qui ont trait aux années 1970 et qui impliquent des anciens activistes. Cela permet de repérer les versions controversées de l'histoire de ces années qui se dégagent à partir de cas juridiques individuels, mais également de prendre en considération les conséquences différentes qu'ont eues l'engagement armé ou non à l'époque et les mesures judiciaires successives sur les relectures personnelles du passé. Les effets du repentir et de la dissociation se traduisent essentiellement par une individualisation extrême de l'histoire des années 1970 : fragmentation d'une expérience collective en une multitude d'histoires individuelles, individuellement racontées, construction d'itinéraires personnels comme exemplaires, et forte personnalisation des événements et des groupes. C'est probablement dans la rivalité entre les relectures individuelles que l'on peut observer une continuation des concurrences et des oppositions qui caractérisaient le champ politique radical de l'époque, mais sous d'autres formes⁵.

Trois chapitres organisent cette partie : le chapitre 4 examine le rapport entre « 68 » et « terrorisme » tel qu'il est construit par de nombreux leaders « soixante-huitards » et la césure qu'ils opèrent entre deux phénomènes à leurs yeux complètement distincts pour argument en la défense de leurs engagements passés. Ainsi, « 68 » et son caractère non violent deviennent également une cause à défendre par opposition aux « années de plomb » en marge d'une cause judiciaire plus spécifique, celle concernant Adriano Sofri, mais aussi à l'occasion des commémorations décennales. La « violence », ses différentes formes et acceptions, demeure la ligne de partage entre groupes et acteurs qui étaient en concurrence à l'époque et qui aujourd'hui continuent de l'être, mais de façon différente, autour de la relecture des « faits historiques ». Le choix des armes devient, dans un présent pacifié, un référent et une marque distinctive : choix dont il faut se démarquer, dont la responsabilité est souvent attribuée à de « mauvais maîtres » ; « déviance » dont certains revendiquent la filiation avec les mouvements sociaux des années 1960, alors que d'autres la dénoncent comme une dégénération d'un mouvement initialement « bon » ; ou encore « tragédie » inscrite dans la nature même d'idéologies « totalitaires » pour beaucoup de ceux qui sont passés

⁵ Pour une réflexion sur le travail d'historien et les enjeux liés à l'écriture de l'histoire, sur les représentations collectives dans leur lien avec les identités sociales voir Roger CHARTIER, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.

du « col Mao au Rotary »⁶ ou pour ceux qui ont toujours été au Rotary et qui y voient une légitimation postérieure de leur prévoyance antérieure.

Mais surtout la violence représente l'intolérable pour la société libérale de l'après-89, l'inexcusable choix de ceux qui ont eu tort, un stigmate indélébile sur ceux qui ont testé les frontières de la démocratie : c'est ce que nous approfondirons dans le cinquième chapitre à travers les « causes du passé » touchant aux « terroristes ». En effet, si pour certains le passé militant peut être construit comme une cause légitime à défendre, pour d'autres, labellisés comme « terroristes » en raison de leur engagement armé, le choix de la violence passée devient indéfendable, scandaleux, ce qui rend également indéfendables leurs revendications présentes, quelles qu'elles soient, voire même leurs prises de parole publiques. Leur libération, en conditionnelle ou en régime de semi-liberté, la prescription de leurs condamnations, jusqu'à leurs interventions publiques – publication de livres, interviews, participation à des conférences, etc. – deviennent autant d'occasions de mobilisation et de contre-mobilisations pour d'autres acteurs qui les définissent comme « scandaleuses »⁷. De même, les mobilisations contre les extraditions des anciens militants « réfugiés » en France et les demandes réitérées d'amnistie qui souvent les accompagnent s'apparentent à une demande de réécriture de l'histoire et de défense d'une *autre* version des « années 68 », qui en revendique le caractère collectif, mais qui demeure marginale et peu audible.

Le sixième chapitre analysera enfin les « causes du passé » construites autour de la morale, de la justice et de la mémoire, en particulier lorsque ces trois notions semblent se fondre et se confondre. Les « victimes du terrorisme », constituées en associations, revendiquent la mémoire comme valeur morale, la justice comme devoir absolu. Les lois et les mesures institutionnelles adoptées au cours des décennies passées représentent de ce point de vue, autant le résultat des mobilisations des victimes que le principe de leur consécration sur la scène publique, tout en permettant la construction d'un discours officiel fortement teinté d'anticommunisme. Dans cette perspective mémorielle, la cause des magistrats italiens se combine et fait écho à celle des victimes, dont ils partagent par ailleurs ce « statut ». Ils ajoutent ainsi leur pierre à l'édifice d'une

⁶ La référence est au livre de Guy Hocquenghem, *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary*, Marseille, Agone, 2003.

⁷ Sur ce point nous suivons l'analyse d'Alain Garrigou selon laquelle la « scandalisation est une activité de définition de la réalité ». Alain GARRIGOU, « Le scandale politique comme mobilisation », dans François CHAZEL (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p.185.

version dominante de l'histoire⁸. Les juges se saisissent autant qu'ils sont saisis par d'autres acteurs d'une « cause du passé » qui leur permet de revendiquer leur travail antérieur, de défendre leur indépendance professionnelle actuelle et la légitimité d'expertise sociale et politique qu'ils ont commencé à avoir précisément dans les années 1970.

Ces trois chapitres de la deuxième partie laisseront également apparaître les frontières de la « démocratie », de ce qui y est dicible et indicible, acceptable ou insupportable. Exceptée les formes légitimes du monopole d'Etat et celles plus déguisées d'un système économique, social et symbolique, la violence dans les démocraties libérales représente désormais l'*insupportable*, l'absolu incompatible avec l'idée même de « démocratie », lorsque l'on entend le concept de démocratie comme synonyme de l'injonction du *noli me tangere*⁹. « Et c'est autour de la conception de la démocratie que se joue, en bonne partie, la possibilité ou l'impossibilité d'accorder une légitimité et un droit de cité à la dimension conflictuelle des processus sociaux »¹⁰ et donc à des relectures différentes d'une histoire conflictuelle.

⁸ Sur les liens entre écriture de l'histoire et justice voir également les travaux d'Henri Rousso sur les procès concernant la période de Vichy. Cf. Henri ROUSSO, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990 ; *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998.

⁹ Alain BROSSAT, *La démocratie immunitaire*, Paris, La Dispute, 2003.

¹⁰ Barbara ARMANI, « Italia anni settanta », art. cité, p. 51.

Chapitre 4 :

LES ANCIEN-NE-S MILITANT-E-S ENTRE PASSE ET DEVENIRS. CONTROVERSES ET CONCURRENCES AU SEIN D'UN ESPACE DESAGREGE

*Con parole diverse
dire la stessa cosa,
sempre la stessa.
Sempre con le stesse parole
dire una cosa del tutto diversa
o la stessa in modo diverso.
Molte cose non dirle,
o dire molto
con parole che non dicono niente.
Oppure tacere in modo eloquente.*

Hans Magnus Enzensberger, *Opzioni per un poeta*

Si l'espace des mouvements sociaux dans l'Italie des années 1970 était caractérisé par la concurrence entre les groupes qui prenait forme moins dans des divergences idéologiques que dans leur conception de la violence révolutionnaire et le rapport qu'ils entretenaient avec elle, leur organisation et mode de fonctionnement, les débats postérieurs à la période entre ex militants sont, eux aussi, empreints de concurrences, mais cette fois-ci, pour la lecture légitime des événements passés. Nous avons déjà évoqué que l'enlèvement d'Aldo Moro en 1978 par les Brigades rouges provoque de fortes controverses au sein du *mouvement*. Cet événement, sans doute en raison de l'écho qu'il reçoit dans toute la société, dans les médias et dans le champ politique, plus qu'aucun autre, agit comme un catalyseur des tensions et des divisions déjà latentes au sein de l'espace des mouvements sociaux et au sein du champ politique. Ainsi, les BR ne sont plus pour certains seulement des « camarades qui se trompent »,

mais deviennent de véritables « adversaires » ou concurrents : nombreux sont ceux qui se désolidarisent des BR, en refusant leur choix « militariste » et brandissent, en suivant la ligne de *Lotta continua*, le drapeau du *Ni avec l'Etat, ni avec les BR* ; d'autres se déclarent à la fois *Contre l'Etat et contre les BR*, alors que d'autres encore affichent une position pacifiste et contraire à toute forme de violence armée. La décision de l'assassinat du secrétaire de la DC crée une première fissure également au sein des Brigades rouges, qui sera suivie de plusieurs scissions à partir des années 1979-80¹.

Les arrestations du 7 avril 1979 constituent une nouvelle occasion de débat aussi bien au sein de l'institution judiciaire et de l'espace politique, qu'au sein du champ politique radical, ainsi qu'une occasion pour activer des lignes de démarcation à partir de la définition et de l'usage de la violence politique par les différents groupes. Avec le « cas 7 avril » ré-émerge à la fois le débat sur les « responsabilités des intellectuels »² mis au banc des accusés en tant que « mauvais maîtres à penser », et sur la différence et l'opposition entre *l'autonomie ouvrière* et la stratégie des organisations armées, en particulier des BR. Ces controverses et leurs logiques de polarisation naissent en réaction au « théorème » du magistrat Calogero, qui avait lancé des mandats d'arrêts pour de nombreux militants autonomes en se fondant sur l'idée que Toni Negri était le « grand vieux » qui aurait tiré toutes les ficelles de la lutte armée en Italie. Elles traduisent également les clivages préexistants au sein du champ politique radical. Les positions et déclarations successives de Negri et de ses proches pendant leur détention et les débats sur de la dissociation divisent les militants détenus autour de nouveaux clivages fondés essentiellement sur les choix politico-judiciaires adoptés.

Par conséquent, à partir de 1978, l'on voit émerger plusieurs lignes de partage au sein du champ politique radical, les mêmes qui structureront durablement la lecture de l'histoire des années 1970.

Une première division est celle qui se fonde sur la distinction entre « 68 » et les « années de plomb », avec pour argument l'extériorité des militants et des organisations soixante-huitards à la violence qui caractérise la phase politique suivante. C'est la

¹ Cf. Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, *op. cit.* et le tableau ici reporté dans les annexes.

² Les débats sur la responsabilité des intellectuels, en particulier les intellectuels proches du PCI (ou internes au parti), comme Leonardo Sciascia, Alberto Moravia, Umberto Eco, etc. prennent un essor inaccoutumé au cours de l'enlèvement d'Aldo Moro : ceux qui n'adhèrent pas à la ligne gouvernementale (et du parti) et ne condamnent pas fermement les BR, mais au contraire montrent leur « étrangeté » aux événements en cours et critiquent le choix répressif de l'Etat sont mis accusés de faire cause presque commune avec les BR, ou du moins de ne pas être assez fermes dans leur condamnation.

position tenue par certains ex militants de *Lotta continua*, qui s'affirme avec force notamment lors de l'« affaire Sofri », mais qui émerge déjà au moment de l'enlèvement Moro, et qui est résumée dans le slogan *Ni avec l'Etat, Ni avec les BR* ; mais c'est aussi la ligne de certains ex leaders du Mouvement étudiant, comme Mario Capanna³. Celle-ci demeure une question centrale encore aujourd'hui pour les historiens et est source de fortes controverses à la fois scientifiques et politiques, comme nous le verrons. Un deuxième clivage est celui qui sépare l'aire de l'*autonomie ouvrière* qui fait référence aux théories de Negri et celle que l'on appelle l'*autonomie diffuse*, c'est-à-dire une galaxie de groupes généralement armés, autonomes ou auto-organisés. Un troisième clivage oppose les ex militant-e-s armés en prison entre dissociés et non-dissociés (ou « irréductibles »), donc entre ceux qui prennent une posture critique et renient la violence armée et ceux qui ne la condamnent pas publiquement ou dressent des bilans critiques de leur expérience sans pour autant adhérer à la dissociation juridique. Ces regroupements étant bien évidemment loin d'être étanches et fixes, ce qui nous intéresse ici c'est de tracer les lignes générales de séparation entre les visions du passé qui émergent à un moment où se dessinent moins collectivement qu'individuellement des possibles voies de reconversion et de comprendre comment ce choix a influencé leur trajectoire postérieure.

Le débat sur la césure au milieu des années 1970 s'articule essentiellement autour de la question de l'usage de la violence armée : elle est affirmée comme la différence essentielle entre les organisations extraparlimentaires de 68 et de l'immédiat après-68 et les groupes armés « terroristes » des années de plomb. Cette question est intéressante pour notre objet puisqu'elle permet d'analyser les concurrences interprétatives qui opposent les anciens militants, ainsi que les processus de stigmatisation et les revendications d'altérité qui émergent et font sens dans le présent.

³ Mario Capanna a été l'un des leaders du *mouvement étudiant* (MS) de Milan en 1968, il a été candidat et élu dans les rangs du PdUP, ensuite intégré dans le cartel Démocratie Proletaire. Il en sera le secrétaire jusqu'en 1987. Il a par la suite toujours milité dans des groupes de gauche, il a été candidat de gauche aux élections municipales de Città di Castello, sa ville natale en 2001, sans être élu. Il s'occupe aujourd'hui de biotechnologies et éthique et il est le président d'un Conseil des droits génétiques, un organisme de recherche et de communication indépendant.

Section 1 : « IL FAUT SAUVER 68 ! »

**DE LA VIOLENCE COMME MARQUE DISTINCTIVE ET LIGNE
DE PARTAGE**

Plusieurs chercheurs italiens et étrangers ont questionné, de façon différente et parfois discordante, une éventuelle solution de continuité entre les mouvements soixante-huitards et les organisations extraparlimentaires nées après cette expérience et en particulier les groupes des années soixante-dix qui ont pratiqué la clandestinité et la lutte armée⁴. Si tous semblent s'accorder pour situer au milieu de la décennie un tournant dans le processus de radicalisation violente des groupes d'extrême gauche, notamment à la suite des autodissolutions et éclatements des deux grandes organisations *Lotta continua* et *Potere operaio*, la thèse d'une complète altérité des deux phases est aujourd'hui désormais globalement infirmée : l'on peut en effet difficilement isoler les deux phases de façon étanche et affirmer une rupture radicale et un renouvellement d'acteurs politiques engagés dans les conflits sociaux et politiques. Néanmoins, la ligne de partage constamment réactivée au cours des commémorations, comme au cours des affaires qui replacent au centre des controverses politico-mémorielles « 68 », ses protagonistes et leurs supposées responsabilités, se situe précisément au niveau de la *violenza*, désignée par *terrorismo*. Le lien entre 68 et les « années de plomb » représente donc une question centrale des débats à travers la mise en discussion de la différence ou la continuité dans le rapport à la *violenza* que deux « générations », souvent mises en oppositions, auraient entretenu avec elle. Nous ne nous attarderons pas ici sur l'analyse du concept de *violenza* en politique, extrêmement polysémique et discuté même au sein des sciences sociales, mais nous choisissons de l'analyser comme un objet de lutte entre acteurs et dans le contexte de son usage. De même, les commémorations et les interprétations de 68 seront abordées par le prisme des controverses sur la violence et

⁴ Nando DALLA CHIESA, « Del Sessantotto e del terrorismo: cultura politica tra continuità e rottura », *Il Mulino*, n°273, 1981 ; Nando DALLA CHIESA « Il terrorismo di sinistra », dans Donatella DELLA PORTA, *Terrorismi in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1984 ; Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil*, op. cit. ; Sidney TARROW, *Democrazia e disordine*, op. cit. ; Luisa PASSERINI, *Autoritratto di gruppo*, Florence, Giunti, 1988, Francesco BARBAGALLO et al., « Il sessantotto: una storia difficile », *Passato e Presente*, n°19, 1989.

sur les liens – supposés, revendiqués, conjurés – avec les années 70 et le « terrorisme » qui les aurait caractérisées et en adoptant un point de vue interne au « milieu » des anciens militants d'extrême gauche.

Etudier cette controverse suppose de resituer sociologiquement au moins certains acteurs et leurs propos, ce qui permet non seulement de mettre à jour des régularités dans le cas italien, mais aussi de faire apparaître des similitudes intéressantes avec les relectures et les censeurs du Mai français. Les trajectoires de re-conversion et de reclassement postérieures à la période du militantisme et les carrières professionnelles de certains anciens soixante-huitards qui se font aujourd'hui les porte-parole légitimes de la mémoire et des événements de 68, sont au cœur des raisons de leur prises de positions, et même des conditions de leur prise de parole sur l'histoire collective. C'est de cela que naissent également leurs tentatives d'épurer la mémoire de 68 de ses éléments « dérangeants », de dénoncer leurs « excès » de jeunesse et de reconstruire une image « positive » des événements qui s'accorde avec leur position et leurs croyances actuelles. Ainsi, comme le souligne le chercheur Marco Grispiigni, l'« événement 68 » apparaît dé-historicisé et devient le « lieu d'une possible autoreprésentation de sa propre mémoire »⁵.

A/ Des mauvais maîtres... (ou ce que 68 a fait au « terrorisme »)

Péché de jeunesse ou « formidables années », origine de l'individualisme contemporain ou source de tous les maux de la société actuelle, aussi bien dans les commentaires politiques que mémoriels, 68 est continument mis en accusation, sauvé, encensé, épuré, dépolitisé, idéologisé, etc. En Italie comme en France⁶, les interprétations concurrentes de la vague contestataire s'opposent, se contredisent, se complètent. En Italie, plus qu'en France, la question qui y demeure centrale est celle de la violence, moins dans le rôle qu'elle a effectivement joué pendant les événements que

⁵ Marco GRISPIGNI, « L'uso pubblico della storia senza gli storici. La memoria comune degli anni dell'azione collettiva », dans Nicola GALLERANO (dir.), *L'uso pubblico della storia*, Milan, FrancoAngeli, 1995.

⁶ Cf. Boris GOBILLE, *Mai 68, op. cit.* Dominique DAMMAMME, Boris GOBILLE, Dominique MATONTI, Bernard PUDAL (dir.), *Mai-juin 68, op. cit.*; Kristin ROSS, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2005 ; Isabelle SOMMIER « Mai 68 : sous les pavés d'une page officielle », *Sociétés contemporaines*, n°20, décembre 1994.

dans le débat sur la « paternité » de la lutte armée qui se déploie au cours des années 1970. La thèse de la filiation est souvent mise en avant par des acteurs qui sont aux antipodes quant à leurs positions politiques, et bien souvent sociales : la défense de l'irréductible distinction des deux phénomènes est souvent portée par des anciens soixante-huitards, qui, soit revendiquent une identité de gauche, soit au contraire se sont reconvertis professionnellement dans les secteurs médiatiques ou institutionnels, et politiquement dans les idées « libérales ». L'interprétation en termes de « générations » différentes est ainsi mise en avant par les uns et par les autres aussi bien pour justifier la différence entre les deux phénomènes – 68 en opposition aux « années de plomb » – que pour accuser les « mauvais maîtres » responsables d'avoir influencé avec leurs discours des « jeunes » qui auraient ensuite *dévié* dans la lutte armée.

Ainsi, le processus de *purification* de soixante-huit en Italie se décline principalement de deux manières. La première approche tend à souligner l'aspect *politique* de 68 (dans le *bien*, « se battre contre les injustices » et dans le *mal* « nous étions trop idéologiques ») en même temps qu'elle le dénie aux « années 70 », comme le témoigne le recours à une terminologie spécifique à connotation fortement négative – *terrorisme, années de plomb, tragédie, nuit de la république*, etc. La deuxième nie tout caractère révolutionnaire à 68 pour en faire un mouvement libéral, source de la *modernité* et désigne donc la lutte armée comme la dernière forme de résistance d'un vieux monde en voie de disparition, chant du cygne du communisme. Dans la première on trouve beaucoup d'anciens soixante-huitards engagés dans la défense à la fois de la mémoire de « leur » engagement militant, de leur position actuelle perçue comme en continuité avec les valeurs de gauche et de leur personne face aux accusations de « mauvais maîtres » et qui accusent les « terroristes » d'avoir « gâché » 68. Dans la deuxième se retrouvent généralement ceux qui ayant milité à l'extrême gauche et dans les mouvements étudiants à la fin des années 1960-début 1970 se sont par la suite reclassés à droite et ont fait de leur *mea culpa* le leitmotiv de leur rapport au passé militant. Dans les deux cas, la violence révolutionnaire pratiquée par les groupes armés y apparaît stigmatisée comme indiscriminée, injustifiée, rétrograde.

1. La responsabilité des *intellectuels*⁷...

Les débats sur la responsabilité morale des *intellectuels* face aux *jeunes*⁸ « déviants » d'extrême gauche et leur mise en accusation, commencent au milieu des années 1970, quand se produisent les premiers attentats contre des personnes, pour s'intensifier au cours de l'affaire Moro. Dans les commentaires politiques, et surtout journalistiques, l'on voit apparaître des tentatives d'explication du phénomène de la lutte armée et du conflit social sur la base de l'idéologie revendiquée par les militants. *A fortiori* ce sont les « porteurs » de cette idéologie en Italie qui sont mis en cause, c'est-à-dire les intellectuels marxistes ou proches du parti communiste, auxquels l'on reproche leur mauvaise influence sur les *jeunes* générations. Dans cette perspective sont visés aussi bien les théoriciens opéraïstes, que les *intellectuels* communistes, proches du PCI ou qui se déclarent tels, et les plus *intellectuels* des militants au sein des groupes de la gauche extraparlamentaire, tenant le rôle de théoricien ou de leader. Il est indéniable que des philosophes ou penseurs comme Alberto Asor Rosa, Mario Tronti, Raniero Panzieri etc., qui depuis le début des années 1960 se rassemblaient autour de revues comme *Quaderni Rossi* et *Classe Operaia*, auxquelles collaboraient Massimo Cacciari et Toni Negri⁹, avec leur approche renouvelée du marxisme, leurs enquêtes et leurs textes sur les nouvelles thématiques et modes de lutte ouvriers ont contribué à la formation d'un *zeitgeist* des « années 1968 » et ont été des références pour les mouvements et les groupes de la nouvelle gauche. Toutefois, la stratégie de disqualification dont ils ont été l'objet au cours des débats sur le « terrorisme », était la même que celle qui visait le parti communiste et le marxisme, et qui tendait, via ses

⁷ L'usage extensif du terme *intellectuel* que nous adoptons ici fait écho à un double choix, à la fois méthodologique et théorique : d'une part celui de reprendre les termes utilisés par les acteurs dans les controverses étudiées et d'autre part celui d'adopter une approche gramscienne, qui de notre point de vue est la plus apte à rendre compte de cette interprétation. « Par intellectuel – écrit Gramsci – il faut entendre non seulement ces couches sociales qu'on appelle traditionnellement intellectuels, mais en général toute la masse sociale qui exerce des fonctions d'organisation au sens large : que ce soit dans le domaine de la production, de la culture ou de l'administration publique », Antonio GRAMSCI, *Cahier 1*, § 43.

⁸ Nous mettons en italique le terme « jeune » car il y recouvre ici moins une réalité biologique – la « jeunesse », d'ailleurs, « n'est qu'un mot » – que la perception (le désir ?) et donc la désignation diffuse utilisée pour caractériser les militants de l'extrême gauche dans les années 68. Sur l'usage critique de l'étiquette « jeune » voir Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1994.

⁹ A propos des revues intellectuelles et philosophiques et des groupes que l'on pourrait qualifier d'« origines culturelles » du 68 italien voir Attilio MANGANO, *Le culture del Sessantotto. gli anni sessanta, le riviste, il movimento*, Pistoia, Centro di Documentazione di Pistoia, 1989. Sur l'opéraïsme italien voir également Giuseppe TROTTA, Fabio MILANA (dir.), *L'operaismo negli anni Sessanta. Da "Quaderni Rossi" a "Classe Operaia"*, Rome, DeriveApprodi, 2002.

adversaires politiques, à discréditer la gauche en général.

Aux intellectuels proches du PCI et à des écrivains très connus comme Alberto Moravia et Leonardo Sciascia est imputée, lors de l'enlèvement d'Aldo Moro, la responsabilité d'une sorte de connivence avec les « terroristes ». Sciascia demeurant silencieux les premiers moments après l'enlèvement¹⁰, Moravia témoignant de son « étrangeté »¹¹, les deux critiquant les décrets d'urgence et condamnant la réaction des appareils d'Etat, ils sont accusés d'entretenir une trop grande ambiguïté et de ne pas condamner de façon assez explicite ou incisive les BR. Dans un contexte où quasiment toutes les forces politiques prônent la ligne de la fermeté en faisant front commun sous le drapeau de la « solidarité nationale », ces intellectuels ne sont pas seulement visés par leurs adversaires politiques, représentants de la DC et des partis de droite, mais aussi et surtout par le PCI lui-même au moment où il probablement a le plus besoin de voir ses choix politiques partagés et soutenus et d'éviter les désaccords internes. Le désaccord publiquement exprimé, essentiellement par des articles dans la presse, est ainsi considéré par le PCI comme un comportement d'autant plus coupable et irresponsable qu'ils sont des intellectuels et que la situation est à l'« urgence ». Et il s'agit d'une double urgence pour le PCI, celle de l'affaire d'Etat Moro et celle de sa position au sein du champ politique, là où il subit les dures attaques de ses adversaires politiques qui saisissent l'occasion pour discréditer le parti, son idéologie et la classe sociale qu'il représente.

C'est surtout sur les intellectuels internes au *mouvement* que pèse le plus la responsabilité d'être *intellectuel* ou en quelque sorte de jouer le rôle théorique au sein du groupe : ce sont eux qui vont subir dans certains cas une répression parfois plus dure que

¹⁰ C'est le journaliste du PCI Aniello Coppola qui accuse le silence de Leonardo Sciascia dans un article du journal communiste romain *Paese Sera* le 19 mars 1978. Trois jours après Sciascia lui répond dans le même journal. Les articles sont recueillis et commentés dans MUGHINI Giampiero, *Gli intellettuali e il caso Moro*, Milan, Feltrinelli, 1978. Il est important de rappeler que les relations entre Sciascia et le PCI sont déjà tendues depuis quelques années. L'écrivain est élu sur les listes du PCI en 1975 aux élections municipales de Palerme, mais en 1977 il présente sa démission et rompt avec le parti, en raison de son désaccord avec la stratégie du compromis historique. Le livre *L'affaire Moro*, qu'il écrit dans le cours et dans les mois qui suivent l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro – il est publié en 1978 – mène une analyse pointue des lettres qu'Aldo Moro envoie pendant sa séquestration, tente une reconstruction des faits et laisse apparaître l'interprétation de Sciascia. En 1979, il est élu député sur les listes du Parti Radical et participe à la Commission d'enquête sur l'assassinat d'Aldo Moro entre 1979 et 1983. A la fin des travaux de la Commission, il ne partage pas le rapport de la majorité et décide d'écrire un « rapport de la minorité » (*relazione di minoranza*) qui fait état des doutes quant à la version officielle établie par la majorité de la commission, notamment en ce qui concerne le travail des forces de l'ordre. Cf. Leonardo SCIASCIA, *L'affaire Moro*, Turin, Adelphi, 1994 (1^{ère} édition : 1978).

¹¹ Alberto Moravia, « Ciò che accade oggi in Italia. La storia ripete i tragici errori », *Il corriere della Sera*, 20 mars 1978.

les exécuteurs matériels d'une action. Le « cas 7 avril », précédemment évoqué, est en quelque sorte l'exemple par excellence de cette croyance fortement enracinée dans le pouvoir de la théorie, des livres et des idées à faire les révolutions¹². Dans celui qui est désormais connu comme le « théorème Calogero », du nom du magistrat Pietro Calogero, substitut procureur de la République à Padoue qui a dirigé l'enquête et les arrestations, Toni Negri était inculpé d'être le « grand vieux » qui aurait inspiré et tiré les filets de toute la lutte armée et de toute la galaxie subversive italienne. Outre Toni Negri lui-même, à l'époque professeur de philosophie politique à l'université de Padoue, la plupart des arrêtés peuvent être qualifiés d'*intellectuels* : ce sont des enseignants universitaires, des journalistes, des écrivains, des leaders des mouvements étudiants de 68 ou de groupes comme *Potere Operaio* : Nanni Balestrini, écrivain et poète ; Oreste Scalzone leader du mouvement étudiant de 68 à Rome, fondateur de *Potere Operaio*, ensuite des *Comitati Comunisti Rivoluzionari* (CoCoRi) ; Franco Piperno, professeur de Physique à l'Université de Cosenza, déjà leader mouvement étudiant de 68 à Rome et de *Potere Operaio* ; Emilio Vesce, rédacteur des revues *Rosso* et *Controinformazione* ; Luciano Ferrari Bravo, Guido Bianchini, Sandro Serafini et Alisa del Re, tous assistants de Toni Negri à l'Université de Padoue ; Giuseppe (Pino) Nicotri, journaliste du *Mattino* de Padoue, de *Repubblica* et de *L'Espresso* (précédemment il a fait partie de la contre-information sur le massacre de Piazza Fontana) ; etc. Il faut remarquer que lors de l'autorisation à procéder aux arrestations de tous ces enquêtés, la plupart des preuves qui justifient le raisonnement du magistrat Calogero se fondent largement et exclusivement sur des textes écrits par les accusés. Malgré les erreurs éclatantes et les nombreuses accusations qui n'ont pas été confirmées lors des procès à l'encontre de Negri et des autres accusés, l'idée de la responsabilité morale de ceux qui sont considérés comme les « idéologues » de la lutte armée demeure encore aujourd'hui solidement implantée, comme en témoignent de nombreux articles journalistiques sur la responsabilité des intellectuels et les déclarations des magistrats.

Ce n'est pas un hasard d'ailleurs que la formulation de « concours moral » dans des

¹² Nous renvoyons pour ce sujet à Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la révolution française*, Paris, Seuil, 2000, en particulier au chapitre 4 « Les livres font-ils les révolutions ? » et à la « Postface ». L'un des derniers exemples de cette criminalisation des livres et de leurs auteurs est offerte par le cas de Julien Coupat, accusé de terrorisme et d'avoir incité à la subversion et pour être l'écrivain supposé du livre *L'insurrection qui vient*. Deux sociologues, Luc Boltanski et Elisabeth Claverie, ont à juste titre mis en parallèle ce cas avec l'affaire du Chevalier de la Barre. Cf. Comité Invisible, *L'insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, 2007 ; Luc BOLTANSKI et Elisabeth CLAVERIE, « Christ ou caténaire ? Du sacrilège religieux au sacrilège laïc », publié sur le site www.mediapart.fr le 13 décembre 2008.

« actes de terrorisme » commence à être appliquée par les juges à la même époque¹³. L'exemple de Negri est particulier en ce qu'il a continué en quelque sorte à jouer le rôle de « mauvais maître » dans le temps, en continuant ses recherches et ses enseignements sur le marxisme lors de son « exil » parisien et après, en devenant avec ses ouvrages postérieurs l'une des références internationales du mouvement altermondialiste.

A l'époque, et pour certains encore aujourd'hui, se défendre de l'accusation de « mauvais maîtres » renvoyait à une double nécessité : d'une part celle symbolique de ne pas être associé à des actions que l'on reprochait stratégiquement tout en les justifiant théoriquement ; d'autre part, celle plus pratique d'éviter une possible condamnation judiciaire pour « concours moral », passible d'une peine jusqu'à 30 ans de détention. C'est d'ailleurs ce qui se passe avec le cas judiciaire d'Adriano Sofri, que nous verrons plus en détail par la suite.

Autre exemple de la criminalisation des *intellectuels* : Renato Curcio, l'un des fondateurs – et considéré comme l'idéologue – des BR, subit une répression paradoxalement plus dure que ceux qui ont matériellement accompli des actes violents, et qui ont fait par la suite acte de repentance. Incarcéré en 1975 alors que les BR n'avaient encore accompli aucun homicide, il n'est libéré en conditionnelle qu'en 1993 et définitivement en 1998, après plus de vingt ans de détention. Il a fondé avec deux autres détenus politiques dans la prison de Rebibbia (Rome) en 1990 une coopérative éditoriale et de recherche sociale, appelée *Sensibili alle Foglie*. Sa remise en liberté n'a pas été sans susciter des débats et de vives critiques surtout de la part des associations des « victimes du terrorisme » ; de même, sa présence lors de conférences ou d'événements culturels, même lorsque ceux-ci n'ont pas de lien avec les années 1970 mais ont trait à son activité éditoriale, est fortement et régulièrement contestée et stigmatisée. Lorsque par exemple l'on commence à parler de sa libération conditionnelle en 1991, c'est-à-dire après plus de 15 ans de détention, l'association des victimes du terrorisme AIVITER s'insurge au nom de ce qu'elle considère comme un « coup d'éponge » et Giovanni Berardi, fils d'un maréchal des carabinieri tué par les BR en 1978 déclare :

« Mes pensées vont également à Curcio, comme responsable de la vie que sont en train de vivre des dizaines de jeunes enfermés dans les prisons parce qu'ils ont été emportés par les idéologies et l'encre... à chaque fois que dans notre pays on a appuyé sur la gâchette,

¹³ En référence aux articles 270 bis, 303 et 307 du Code Pénal.

par un terroriste ou pour un terroriste, l'ombre de Curcio était palpable, lui qui d'ailleurs pendant ces années n'a jamais eu de vague signe de repentance »¹⁴

Le fardeau de la responsabilité morale pèse sur sa tête plus qu'un acte de sang d'autant plus qu'il est porteur d'une double identité coupable aux yeux de ses accusateurs : celle d'être le « père fondateur » des BR et de ne jamais avoir fait acte public de contrition.

2. ... des soixante-huitards... (ou le débat sur la paternité)

Parmi les leaders des mouvements étudiants des différentes villes et des organisations extraparlimentaires nées au lendemain de 68, plusieurs sont devenus par la suite des *intellectuels* ; leurs trajectoires sociales montrent en effet des reconversions dans les univers médiatiques, académiques, politiques aussi bien à droite qu'à gauche de l'échiquier politique. Or, ce sont souvent ces acteurs qui parlent, témoignent sur les événements, ou même écrivent l'histoire de 68 et font de la césure entre la fin des années 60 et le milieu des années 70 à la fois la raison de leur désengagement, l'arme de la défense de leurs engagements passés et *a fortiori* l'argument de la mise en cohérence avec leur devenir successif. Nous pouvons observer, à la suite de l'historienne Luisa Passerini, qu'« une manière de se défendre, pour la mémoire, est de périodiser. Grâce à un mouvement typique pour sauver l'identité, beaucoup attribuent le "bien" à un mouvement initial et sain, et la dégénérescence à une période postérieure »¹⁵. Revendiquer la distinction – même « générationnelle » – entre l'événement « 68 » et les « années de plomb » répond bien souvent au besoin d'une double prise de distance : avec les événements violents auxquels ils n'ont pas participé – ce qui recouvre également les concurrences et les désaccords internes à l'espace des mouvements sociaux de l'époque – et avec les accusations de paternité du « terrorisme » ou

¹⁴ « Colpo di spugna su sangue nostro », *La Repubblica*, 6 août 1991.

¹⁵ Luisa PASSERINI, *Autoritratto di gruppo*, Florence, Giunti, 1988, p. 176. L'auteure est historienne, spécialiste d'histoire orale, professeur à l'Université de Turin, et ancienne militante. Le livre se situe à la croisée du roman (journal intime) et de la recherche socio-historique sur les événements de 1967-68 à l'université de Turin essentiellement. Les chapitres s'alternent entre le journal intime et l'analyse des témoignages oraux d'anciens militants que la chercheuse a recueillis. A ce propos il faut voir que la quasi-totalité des livres autobiographiques sur soixante-huit de la part d'anciens militants qui se sont désengagés dans la première moitié des années 1970, sont imprégnés de cette attitude qui essaie de « donner sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et prospective », de cette « inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie en sélectionnant en fonction d'une intention globale, certains événements *significatifs* et en établissant entre des connexions propres à leur donner cohérence ». Cf. Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62, 1986.

d'assimilation de 68 et du « terrorisme ».

Dans un premier temps, entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, lorsque le débat sur les « responsabilités » de 68 éclate, comme le met en évidence Nando Dalla Chiesa¹⁶, la thèse de la filiation était surtout l'apanage de la droite au pouvoir, dans la perspective de discréditer à la fois les mouvements sociaux et le PCI en discriminant l'idéologie qui en serait à la base ; la thèse de l'altérité absolue était, selon lui, celle soutenue par le PCI – et, nous y ajoutons, par une large partie des anciens soixante-huitards – alors que la thèse de la continuité, voire de l'identité était celle revendiquée par les groupes et acteurs des « années de plomb ». Paradoxalement, se retrouvent sur une même interprétation de la continuité entre 68 et les années qui suivent des acteurs politiquement placés aux antipodes : d'une part, les représentants politiques institutionnels des partis conservateurs et les anciens militants d'extrême gauche reconvertis à droite ; de l'autre, la plupart des anciens militants des organisations armées et de la nouvelle gauche.

L'historienne Luisa Passerini affirme à juste titre que les « liens entre le mouvement de 68 et le terrorisme constituent un des problèmes historiques les plus difficiles des dernières décennies » car « au manque d'enquêtes s'ajoutent une aversion diffuse à en parler, le poids des préjugés et des rancœurs, un sentiment de tabou »¹⁷. Rancœurs et préjugés sont en effet très présents chez plusieurs militants que nous avons interviewés parmi ceux qui ont milité en 68 et par la suite dans *Lotta continua* ou d'autres organisations d'extrême gauche sans toutefois passer à l'action violente : ceux-ci se traduisent non seulement par les choix terminologiques (« sectarisme », « cécité », « folie », « tragédie », « dégénérescence », « abêtissement existentiel », « assombrissement », etc.¹⁸) qui prétendent décrire le climat des « années de plomb » par opposition à celui de 68, mais aussi par une lecture de l'histoire de ces années qui prévaut également dans les interprétations et reconstructions académiques. Il faut noter à ce propos, que celles-ci sont encore aujourd'hui largement produites par des universitaires qui ont vécu en première personne ces événements, par l'engagement

¹⁶ Nando Dalla Chiesa, ancien soixante-huitard, aujourd'hui professeur de Sociologie politique à l'Université de Milan et membre du Parti Démocratique, est aussi le fils du général des carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa, qui avait coordonné l'activité « antiterroriste » des forces de l'ordre au cours des années 1970. Cf. Nando DALLA CHIESA, « Il terrorismo di sinistra », art. cité ; Nando DALLA CHIESA, « Del Sessantotto e del terrorismo : cultura politica tra continuità e rottura », art. cité.

¹⁷ Luisa Passerini, *Autoritratto di gruppo*, op. cit., p. 188.

¹⁸ Il y aurait d'ailleurs à développer toute une analyse du langage utilisé pour décrire (ou mieux pour disqualifier et stigmatiser) la période de la lutte armée et les militants politiques qui l'ont pratiquée.

dans les organisations de la nouvelle gauche ou tout simplement en tant que témoins de l'époque. C'est ainsi que Piero Ignazi, professeur de politique comparée à l'université de Bologne, affirme que les « années de plomb » auraient « perverti l'esprit de 68 » alors qu'il était le « fils naturel des fabuleux *Sixties* »¹⁹. Deux phénomènes seraient à l'origine de cette « dégénérescence » : la « diffusion d'une (pseudo)culture marxisante »²⁰ et la « perte de l'innocence » suite à la bombe ayant explosé à Piazza Fontana à Milan en 1969. De même, Luigi Bobbio, ancien militant du mouvement étudiant turinois et ensuite de *Lotta continua*, aujourd'hui professeur de science politique à l'Université de Turin, définit comme « sectes » les organisations armées des années 1970 et dénie tout caractère politique à ces groupes qui pour lui ont bien des racines dans les mouvements de la fin des années 1960, début 1970 mais qui seraient les « éclats devenus fous » d'un cycle déclinant de mouvements sociaux²¹. Les militants armés, « comme un peu nous tous » avaient une « vision déformée de la réalité » qui était à leurs yeux « la projection des aspirations et des idéologies sur une réalité qui était complètement autre »²².

D'autres intellectuels « protagonistes », proclamés (par les médias essentiellement) ou autoproclamés, de 68²³, lorsqu'ils sont interviewés dans la presse ou invités sur les plateaux de télévision lors des commémorations, reconnaissent un caractère *politique* à l'événement, qui est d'ailleurs souvent considéré comme trop radical ou trop idéologique ; dans le même mouvement cependant ils dénie ce caractère *politique* aux groupes armés des années 1970, définis, eux, exclusivement par la violence, dont on en purifie 68. Gad Lerner, ancien militant de *Lotta continua*, aujourd'hui journaliste célèbre, interviewé par le journaliste Aldo Cazzullo à propos de ses années de militantisme, se rappelle les chansons de l'organisation, « malgré l'horreur de certaines strophes »²⁴. L'horreur à laquelle le journaliste fait référence est bien évidemment celle

¹⁹ Piero IGNAZI, « Gli anni Settanta e la memoria monca », *Il Mulino*, n°418, 2005, p. 388.

²⁰ *Ibid.*

²¹ La référence est évidemment à l'interprétation de Sidney Tarrow et à sa notion de cycle. Propos tenus lors d'un entretien informel.

²² Luigi Bobbio, entretien informel, Turin, 15 janvier 2006.

²³ Les commémorations de 68 en Italie sont marquées par un fort *intellectualocentrisme*, qui oublie souvent aussi bien les « petits » militants au profit de leurs leaders – en privilégiant en particulier ceux qui ont fait carrière dans la culture ou le journalisme – et, comme en France, offrent une large visibilité aux mobilisations étudiantes aux dépens des mobilisations ouvrières.

²⁴ Aldo CAZZULLO, *I ragazzi che volevano fare la rivoluzione. 1968-1978. Storia critica di Lotta continua*, Milan, Sperling & Kupfer, 2006.

de la violence, très présente dans les chansons de l'époque²⁵ et que l'on essaie *a posteriori* de mettre à distance par différents procédés. La négation de la présence de toute violence dans les événements de 68 et dans les premières années 1970, ou du moins sa limitation à des formes de violences mineures, fait écho au fait d'attribuer à la période qui suit la responsabilité de son exercice planifié et diffus. Défendre 68, c'est en ce sens le purifier de la violence, en justifier ou banaliser son caractère politique en le mettant sur le compte du « nous étions jeunes » et d'une idéologie « aveuglante » et essentiellement violente. Plusieurs soixante-huitards opèrent donc une purification du caractère politique et violent de 68, c'est-à-dire de sa dimension révolutionnaire : 68 devient désormais dans les relectures dominantes, un mouvement de conquête de droits civils et politiques, que l'on préfère inscrire dans la lignée des luttes de libération et pour les droits civils sur le plan international²⁶ plutôt que le réinsérer dans le contexte national de la décennie des mouvements sociaux qui le suit²⁷.

²⁵ Voici quelques exemples de strophes de chansons de l'organisation : *E tutti i riformisti che fanno i delatori/Insieme ai padroni noi li faremo fuori* (et tous les réformistes qui font les délateurs/avec les patrons nous les éliminerons); *Ma con la falce e col martello/Porci fascisti tutti al macello* (Mais avec la faucille et le marteau/tous les porcs fascistes à l'abattoir); *I compagni hanno impugnato i bastoni dei cartelli/E ho visto le autoblindo rovesciate e poi bruciate/Tanti e tanti baschi neri con le teste fracassate/La violenza, la violenza, la violenza, la rivolta/Chi ha esitato questa volta lotterà con noi domani* (Les camarades ont saisi les bâtons des pancartes/et j'ai vu les blindés renversés et puis brûlés/Beaucoup, beaucoup de basques noirs avec les têtes fracassées/la violence, la violence, la violence, la révolte/qui a hésité cette fois-ci luttera avec nous demain). Le refrain du chant de l'organisation était : *Una lotta dura senza paura per la rivoluzione/Non può esistere vera pace finché vivrà un padrone/Lotta, lotta di lunga durata/Lotta di popolo armata/Lotta continua sarà* (Une lutte dure sans peur pour la révolution/ une vraie paix ne peut exister jusqu'à ce que vit un patron/Lutte, lutte de longue durée/Lutte de peuple armée/Lutte continue ce sera).

²⁶ L'un des défenseurs-témoins de 68 est Mario Capanna : omniprésent dans les débats et les célébrations, il a également écrit trois livres sur le sujet, dont l'un, *Formidabili quegli anni*, publié une première fois par Rizzoli en 1988 a eu beaucoup de succès et a été réédité quatre fois. Mario CAPANNA, *Formidabili quegli anni*, Milan, Rizzoli, 1988 ; *Lettera a mio figlio sul 68*, Milan, Rizzoli, 1998 ; *Sessantotto al futuro*, Milan, Garzanti, 2008.

²⁷ Une étude comparative entre les relectures de 68 en France et en Italie, notamment par le biais des célébrations décennales mettrait à jour de nombreuses similitudes dans la façon de « purifier » 68 de la violence, mais aussi de sa charge révolutionnaire en reléguant l'événement dans des mots qui sont autant d'écrans à la compréhension de sa complexité : « génération », « étudiants », « libération », « individualisme », etc. Comme le note Jean-Pierre RIOUX, pour les vingt ans du Mai français, « une nouvelle lecture de l'événement, philosophique et morale, avait pris corps. Mai, disait-elle, s'inscrivait à la fois dans la longue histoire du bouleversement des mœurs d'une société dite de consommation et dans celle de l'émergence de l'individualisme contemporain. La « pensée 68 » ayant été proprement démasquée, son « anti-humanisme » à vocation pseudo-totalitaire et si prompt à manier la langue de bois étant désormais haïssable, Mai était ainsi devenu tour à tour, soit un immense malentendu entre un aimable mouvement aussi « social » qu'individualiste et des chefs-militant-e-s prisonniers du passé et potentiellement pourvoyeurs de goulags, soit une banale transition dans la progression rectiligne de l'individualisme prophétisée par Habermas. », Jean-Pierre RIOUX, « A propos des célébrations décennales du Mai français », *Vingtième siècle*, n°23, 1989, p. 53. Pour les interprétations du 68 italien voir le dossier de Francesco BARBAGALLO *et al.*, « Il sessantotto, una storia difficile », *Passato e Presente*, n°19, 1989 ; Gianpasquale SANTOMASSIMO, « Vent'anni dopo. Il sessantotto di carta »,

Les événements de 68 deviennent donc pour ses défenseurs (qu'ils soient reclassés politiquement à droite ou à gauche) une occasion de mettre à distance la « responsabilité », ou même la « faute », que leurs adversaires voudraient leur attribuer ; c'est également l'occasion pour affirmer leur éloignement des idéaux marxistes, leur condamnation du « terrorisme », ainsi que de retrouver une virginité politique et morale en condamnant ceux qui ont utilisé les armes. C'est cela qu'Isabelle Sommier appelle le « retour à 68 » en décrivant la tendance des militants politiques d'extrême gauche à se qualifier comme soixante-huitards plutôt que comme militants des années 1970 par le biais d'une « relecture démocratique » des engagements et des événements passés²⁸.

C'est en particulier à partir de 1988 et des commémorations des vingt ans de 68, comme le remarque l'historien Santomassimo, que l'on trace « les ligne du bien et du mal », le bon 68 étant représenté par la modernisation des costumes, le divorce, le droit à l'avortement, les droits civils, etc., le mauvais étant le terrorisme, l'idéologisme, la drogue, l'intolérance²⁹. Les célébrations de 68, aussi bien en France³⁰ qu'en Italie, à partir de 1988, semblent donc déjà annoncer la rhétorique qui deviendra dominante en Europe et aux Etats-Unis dans l'après-89 et s'inscrivent déjà dans cette idéologie de la fin de l'idéologie³¹ et du libéralisme (des mœurs, aussi bien qu'économique) triomphant dans les décennies suivantes.

3. ... et des idéologies extrémistes.

L'un des nœuds de la question de la filiation entre 68 et « années de plomb » est sans aucun doute la « responsabilité » ou même la « faute » attribuée à l'idéologie. Bien que les anciens militants soixante-huitards se rejoignent souvent en affirmant les « excès » ou « extrémismes » idéologiques qui seraient liés à l'époque, la thèse du

Passato e Presente, n°18, 1988 ; Simone NERI SERNERI (dir.) « Il 1968 nella storia europea », *Contemporanea*, n°3, 2008.

²⁸ Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil*, op. cit.

²⁹ Giampasquale SANTOMASSIMO, « Vent'anni dopo. Il sessantotto di carta », art. cité.

³⁰ Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008.

³¹ Nous faisons ici référence à l'économiste américain Francis Fukuyama et à sa théorie sur la fin des idéologies comme « fin de l'histoire ». L'auteur affirme que la fin de la Guerre froide marque la victoire idéologique de la démocratie et du libéralisme sur les autres régimes politiques. Pour Fukuyama l'histoire s'achève quand un consensus universel se crée autour de la démocratie libérale. Le sociologue Daniel Bell, quant à lui, avait été le premier à parler de « fin des idéologies ». Cf. Daniel BELL, *La fin des idéologies*, Paris, PUF, 1997 ; Francis FUKUYAMA, « La fin de l'histoire ? », *The National Interest*, n°16, 1989, traduction française dans *Commentaire*, n°47.

« terrorisme » comme résultat inévitable de l'utopie communiste est l'apanage d'acteurs qui se situent politiquement à droite, qu'ils soient des anciens militants reclassés ou non.

Comme au moment des événements les adversaires politiques du PCI, à présent les ex militants d'extrême gauche reconvertis à droite, mettent le marxisme au banc des accusés, coupable d'être une idéologie intrinsèquement violente, débouchant inévitablement sur un système totalitaire, et capable d'éblouir des milliers de « jeunes ». A l'anticommunisme qui a toujours traditionnellement animé les partis conservateurs, prêtent main forte des anciens militants de 68 et des organisations post-soixante-huitardes reconvertis au libéralisme et souvent reclassés dans le secteur des médias ou intellectuel. Devenus les nouveaux prêtres de la démocratie libérale et de ses « mérites », ils dénoncent la « vision du monde simpliste et manichéenne », le dogmatisme, l'intolérance inscrite dans le communisme, dont 68 était imprégné et qui ne pouvait que déboucher sur le terrorisme et le totalitarisme. Alors qu'en France ce sont les nouveaux philosophes anciens maoïstes à l'instar de Bernard-Henri Lévy et André Glucksmann³² qui sont les porteurs d'une vision de 68 épurée leur servant à dénoncer le marxisme et à faire de l'événement la source de l'individualisme libéral-libertaire contemporain³³, ce sont en Italie des anciens militants reconvertis majoritairement dans le journalisme qui se font les défenseurs les plus férus du libéralisme et les dénonciateurs les plus fervents du communisme. Ainsi, dans l'interview-dialogue présentée par Sergio Zavoli³⁴, journaliste, entre Mario Capanna, ex leader du mouvement étudiant à Milan et par la suite représentant de Démocratie prolétaire, et Giampiero Mughini³⁵, ancien soixante-huitard militant de *Lotta continua*

³² Même les nouveaux philosophes français, André Glucksmann dans *L'espresso* « La première grande responsable du terrorisme en Italie c'est l'idéologie marxiste de la gauche. Au fond du marxisme il y a la P38 » lorsque Lucio Colletti lui répond : « Mais sachez que de nombreux groupuscules de l'extrême gauche ne viennent pas de la tradition marxiste mais catholique » Glucksmann réplique : « A mon avis même le marxisme sort tout entier de la bureaucratie vaticane ». Cité dans SANLORENZO Dino, *Gli anni spietati: i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Torino, 1972-82, op. cit.*

³³ A ce sujet voir Jean-Pierre LE GOFF, *Mai 68 : l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998 ; Kristin ROSS, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, Editions Complexe, 2005 ; François CUSSET, « Acteurs : les « nouveaux philosophes », ou la fin des intellectuels », dans Philippe ARTIERES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68, une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, Serge AUDIER, *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2008.

³⁴ Journaliste, il a notamment dirigé l'émission télé sur les « années de plomb » du titre « La notte della Repubblica », par la suite publié sous forme de livre avec le même titre. Cf. Sergio ZAVOLI, *La notte della Repubblica*, Milan, Mondadori, 1992.

³⁵ Né à Catania en 1941, il participe au Mai 68 français et sera parmi les membres fondateurs du journal *Il Manifesto* dont il sortira avant même la sortie du premier numéro à cause des dissensions qu'il a avec le groupe. Il milite ensuite dans *Lotta continua* en particulier comme rédacteur du journal. Par la suite il fait

et aujourd'hui journaliste libéral, ce dernier soutient, contrairement à Capanna, que les discours révolutionnaires de l'époque ont une responsabilité de « 85% » sur la naissance de la lutte armée, souligne le côté violent intrinsèque de 68 en définissant la violence le « Satan qu'il y avait dans notre culture »³⁶. D'autres journalistes tels que Giuliano Ferrara³⁷, ex militant du Parti communiste et fils de l'un des cadres du parti, Paolo Liguori³⁸ et Toni Capuozzo³⁹, ex militants de *Lotta continua*, Ernesto Galli della Loggia⁴⁰, soixante-huitard qui aujourd'hui refuse cet épithète, sont parmi ceux qui soutiennent l'idée de la filiation entre 68 et la lutte armée en plaçant au centre de la question l'idéologie, vraie responsable de la dérive inévitable et violente de ceux qui n'ont pas pu « ouvrir les yeux » à temps.

Si les représentants du PCI et des autres partis de l'extrême gauche institutionnelle, ainsi que les soixante-huitards médiatiques sont les premiers à défendre la position de l'altérité absolue entre 68 et terrorisme c'est donc d'une part parce qu'ils sont portés à la fois à défendre leur propre position au sein du champ politique et face à la société par le biais de la défense de l'« idéologie » à laquelle ils se réfèrent et d'autre part parce qu'ils ont du mal à admettre l'existence d'une gauche plus à gauche qu'eux et qui utilise les moyens auxquels ils ont renoncé. Le lancement de l'anathème contre les « terroristes » de la part du PCI et des partis de gauche – par le rejet des organisations de lutte armée en dehors même de la définition de la « gauche » et l'assimilation des « terroristes rouges » aux fascistes - répond donc au besoin de se défendre de leurs adversaires à la fois à leur droite et à leur gauche.

carrière dans le journalisme en collaborant à des émissions télé sur les chaînes de Berlusconi, et en travaillant dans la presse écrite avec des magazines de droite comme *Panorama* et des quotidiens conservateurs et ultralibéraux comme *Il Foglio e Libero*. Il a notamment écrit le livre *Compagni addio* (Camarades adieu) publié en 1987 dans lequel il prend publiquement ses distances avec l'extrême gauche et le livre *Gli anni della peggio gioventù* dans laquelle il adresse des dures critiques à l'extrême gauche italienne des années 1970 et à LC notamment par rapport à l'homicide du commissaire Calabresi. Cf. Giampiero MUGHINI, *Compagni, addio*, Milan, Mondadori, 1987 et *Gli anni della peggio gioventù. L'omicidio Calabresi e la tragedia di una generazione*, Milan, Mondadori, 2009.

³⁶ Giampiero Mughini dans Sergio ZAVOLI, *La notte della Repubblica*, op. cit., p. 44.

³⁷ Ancien militant du PCI, fils de l'un des cadres, ensuite proche du PSI, journaliste, il est aujourd'hui rédacteur et directeur du journal conservateur *Il Foglio* qu'il a fondé. Ses positions pro-vie et anti-avortement ont suscité beaucoup de polémiques même chez ses proches.

³⁸ Ancien militant de *Lotta continua*, aujourd'hui journaliste à Mediaset.

³⁹ Ancien militant de *Lotta continua*, aujourd'hui journaliste à Mediaset.

⁴⁰ Historien et journaliste italien, il était mobilisé en 68 et a pris part notamment aux affrontements de Valle Giulia entre police et étudiants à Rome en mars 68. Il a déclaré avoir voté PCI jusqu'en 1976. Il était à la fin des années 1970 parmi les intellectuels du nouveau socialisme et était membre de la revue *Mondoperaio*. Il est professeur d'histoire auprès de l'université privée de Milan Vita-Salute San Raffaele et éditorialiste du journal de centre droite *Il Corriere della Sera*.

Pour les militants d'extrême gauche, au contraire, s'inscrire dans la continuité de 68 revient non seulement à se défendre des accusations de criminalité, folie ou terrorisme, mais aussi à s'inscrire dans l'« album de famille du communisme », dans les idéaux marxistes et révolutionnaires et à revendiquer le label politique qui leur est souvent dénié au profit d'interprétations en termes psychologiques et pathologiques. Affirmer l'existence d'un lien entre 68 et « années de plomb » revient pour les uns à légitimer les adversaires de 68, c'est-à-dire ceux qui défendent l'idée d'une violence intrinsèque de l'idéologie marxiste pour discréditer à travers le marxisme la gauche institutionnelle et toute opposition à la démocratie libérale ; pour les autres, cela équivaut à revendiquer une identité politique qui leur est souvent ôtée par ceux-là même dont ils sont les plus proches. La question des liens entre 68 et lutte armée demeure donc nous le voyons, éminemment politique.

B/ ... aux mauvais fils (ou ce que le « terrorisme » fait à 68)

L'histoire de 68, telle qu'elle est encore principalement racontée par ses protagonistes, qui souvent sont aussi ceux qui en donnent des reconstructions savantes et académiques, demeure très intellectualocentrée et se prête à des relectures « démocratiques » dans un double sens : conforme aux attentes démocratiques, de ce qui peut être dit et fait en démocratie, conforme à ce que la position de ceux qui la prononcent autorise. Dans cette perspective, la violence représente ce qui doit être conjuré et exorcisé, dans le présent comme dans le passé.

1. Le « terrorisme » comme négation de l'« esprit » et des acquis de 68

Lorsque l'on examine les représentations qui sont largement données de 68, en Italie, comme en France et même dans le monde, la récurrence de l'explication de la saison en termes d'« esprit 68 » est frappante. L'« événement 68 » acquiert ainsi de l'homogénéité, qui fait fi de la multitude des groupes et de la diversité des dynamiques sectorielles, pour mettre en avant l'existence d'une âme propre, d'un esprit unitaire et spécifique. Bref, 68 semble devenir l'« événement absolu, c'est-à-dire délié de toute lecture historique » qui « prend la dimension tautologique et narcissique d'un

événement qui s'explique par soi-même »⁴¹.

Mario Capanna, ex leader du mouvement étudiant de Milan, est l'un des porte-parole les plus fervents de la mémoire de 1968 et défenseur de la thèse de l'altérité absolue entre 68 et « années de plomb » ; à ses yeux ces deux moments sont l'un la négation de l'autre :

« La réponse, donc, furent les bombes et les massacres (qui ont continué jusqu'au milieu des années 1980), un terrorisme d'Etat poussé à tel point qu'encore aujourd'hui ils sont restés impunis. Une cécité consciente, voulue et choisie. Devant laquelle on estimait acquis (ou c'était ce que l'on voulait ?) qu'un certain nombre, heureusement limité, de personnes psychologiquement fragiles sur le plan politique choisisse la voie, homicide et suicide, de la lutte armée. Ce qui ne prouve pas du tout la thèse, coupablement simplificatrice, que le terrorisme de gauche est le fils de 68, mais celle totalement opposée, du terrorisme comme fils légitime de la sourde résistance des pouvoirs aux poussées de changement de l'époque et comme négation sans succès de 68. Sans succès car sa défaite fut déterminée, bien avant les carabinieri, par la « génération de la révolte » elle-même : nous étions des milliers, même au premier rang, à engager une bataille tenace, idéale, culturelle, politique contre le terrorisme, en maintenant, sans nous repentir (de quoi ?) et sans nous vendre, les luttes collectives à la lumière, sur le terrain de la démocratie, sans s'enrichir et en payant toujours personnellement »⁴².

Affirmer cette distinction, revient ici à revendiquer la lutte politique de 68 et *a fortiori* à revendiquer un choix politique individuel et l'adhésion aux normes du jeu politique tel qu'en vigueur au sein du champ politique professionnel. Mario Capanna en effet adhère au groupe de Démocratie prolétaire en 1976, pour lequel il sera élu député européen en 1979 et national entre 1983 et 1987. Comme lui, d'autres militants par la suite reconvertis dans le journalisme ou dans les structures politiques institutionnelles, donneront une interprétation du « terrorisme » comme « négation de ce que fut 1968-69 »⁴³ : non seulement « dégénérescence », mais même retour en arrière par rapport aux victoires politiques et aux avancées sociales que les deux années de luttes 1968-69 avaient contribué à obtenir. Dans certaines reconstructions, comme celle qu'en donne Mario Capanna, le « terrorisme » aurait même été défait par la mobilisation de certains soixante-huitards. Cette interprétation s'enracine aussi dans les vives polémiques et divisions qui, dès l'enlèvement d'Aldo Moro, divisent un champ des mouvements sociaux déjà éclaté et traversé par de fortes divergences stratégiques (plus que théoriques), à un moment où s'esquissent déjà les trajectoires de reclassement de

⁴¹ Marco GRISPIGNI, « L'uso pubblico della storia senza gli storici. La memoria comune degli anni dell'azione collettiva », dans Nicola GALLERANO (dir.), *L'uso pubblico della storia*, art. cité, p. 178.

⁴² Mario CAPANNA, « Abbiamo fatto un 68: ma chi ha vinto? », *Il Corriere della Sera*, 18 janvier 1993.

⁴³ Mario Capanna in Sergio ZAVOLI, *La notte della Repubblica*, op. cit., p. 43.

nombreux soixante-huitards⁴⁴.

L'idée que la violence armée a signé le coup d'arrêt du progrès social et d'une démocratisation de la société et de la politique italiennes est une idée plutôt diffuse, non seulement chez les militants soixante-huitards, mais aussi chez de nombreux autres acteurs sociaux engagés à gauche, à l'instar de certains juges et étudiants engagés dans les mouvements des années 1970. Pour l'historien Giangiacomo Migone non seulement les poussées novatrices de 68, mais aussi la mémoire de l'événement sont « tronquées » par l'avènement des « années de plomb », comme « une page d'histoire arrachée à la mémoire et donc à la conscience collective »⁴⁵, alors que pour le sociologue Franco Ferrarotti « le terrorisme est le tombeau de 68 »⁴⁶.

Le « terrorisme » est ainsi présenté comme un phénomène extérieur, presque une catastrophe qui survient de façon imprévue et qui détruit aussi bien les rêves que les acquis des luttes précédentes. Le juge Libero Mancuso, pendant l'entretien affirme ainsi :

« Ensuite arriva le terrorisme, qui a tout gâché... le terrorisme de gauche, qui s'est inséré dans un tracé de sang qui avait déjà été tracé par le terrorisme de droite et... grosso modo avait les mêmes objectifs... parce que ces objectifs, que par la suite même la mafia a eus, c'est-à-dire assassiner les meilleures personnes de ce pays ».

Libero Mancuso, magistrat de MD, conseiller municipal de la ville de Bologne⁴⁷.

De même, le juge Romano Canosa, dans son livre *Storia della magistratura in Italia*, commence le premier paragraphe intitulé « Les temps des assassinats » par la phrase « Ensuite arriva le terrorisme ». Le « terrorisme » est donc même pour les juges de gauche un phénomène perçu comme provenant de l'extérieur des mouvements sociaux et politiques, assimilé davantage à l'extrême droite ou à la criminalité, et expulsé des références et des luttes de la gauche. L'adoption des lois d'urgence et la détérioration de la protection légale des garanties constitutionnelles sont, par exemple lues par certains juges démocrates, comme Libero Mancuso, Romano Canosa, etc., comme une conséquence et une responsabilité des « terroristes », coupables à leurs yeux d'avoir bloqué le processus d'expansion des droits et des libertés qui avait caractérisé le début

⁴⁴ Avec la dissolution de *Lotta continua* et la tentative d'institutionnalisation du groupe au sein du cartel Démocratie Proletaire pour les élections de 1976, une partie de ses dirigeants commencent à se reclasser dans des partis institutionnels et dans les médias. Le journal de l'organisation, du même nom, survit pendant quelques années à l'organisation, globalement jusqu'en 1982, alors que l'organisation se dissout à partir de 1976 : nombreux de ceux qui y écrivent deviendront des journalistes connus.

⁴⁵ Francesco BARBAGALLO *et al.*, « Il sessantotto, una storia difficile », art. cité, p. 30.

⁴⁶ Franco FERRAROTTI, *Il '68 quarant'anni dopo*, Rome, EdUP, 2008.

⁴⁷ Libero Mancuso, entretien du 16 octobre 2007.

de la décennie 1970.

2. Les « terroristes »

L'analyse de la trajectoire de nombreux militant-e-s des groupes armés, mais également sur la reconstruction précise et détaillée du contexte et des groupes d'extrême gauche, ni la thèse de la filiation, ni la thèse de l'altérité absolue, semblent pouvoir éclairer ce que nous préférons analyser comme un processus de radicalisation politique. Il ne s'agit donc pas de nier ou sous-estimer les changements survenus au sein des groupes au niveau des référents symboliques, des modes d'action, de la composition sociodémographique, ou encore au niveau du contexte, mais au contraire d'essayer de réintégrer ces éléments dans l'étude des « comportements radicaux » : c'est poser la question de la radicalisation comme processus, comme « résultat d'une dynamique qui trouve son impulsion et sa trajectoire dans la confrontation de différents acteurs et groupes politiques et qui doit nombre de ses spécificités aux configurations conjoncturelles dans lesquelles elle s'inscrit »⁴⁸.

Trois éléments au moins permettent de mettre à mal toute interprétation rigide du lien 68-« années de plomb » (continuité totale ou altérité absolue) et conduisent à aborder la question d'une autre manière afin de la sortir du débat politique pour la construire en objet d'analyse sociologique. Premièrement, s'il est indéniable que beaucoup de militants qui entrent dans les groupes clandestins au milieu des années 1970 sont plus jeunes, n'ont vécu que les échos de 68 et ont fait leurs premiers pas dans le militantisme d'extrême gauche dans un contexte déjà radicalisé ou en voie de radicalisation, l'on ne saurait ignorer non plus le grand nombre d'activistes qui ont fait leurs premières armes en politique au cours des mouvements étudiants de 1967-68 et ouvriers de 1968-69⁴⁹. Mais la division entre deux phases historiques et leur

⁴⁸ Annie COLLOVALD, Brigitte GAITI (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006, p. 22

⁴⁹ Dans son livre Isabelle Sommier donne une explication des raisons du refoulement de la violence politique. Toutefois, les raisons de ceux qui sont effectivement passés à l'acte violent sont encore très peu étudiées, d'où la permanence d'une vision pathologique et/ou criminelle encore très forte. L'histoire de cette radicalisation politique gagnerait à être étudiée d'un point de vue sociologique, qui puisse faire émerger aussi bien le poids des déterminismes sociaux, des désajustements de trajectoire que l'influence du contexte sur l'itinéraire militant. Sur la base des trajectoires militantes que nous avons pu reconstruire on peut émettre l'hypothèse – cependant on ne saurait pas la vérifier en raison d'un corpus trop restreint – que parmi les militants de la « génération 68 », en particulier étudiants en 68, ceux qui se sont engagés dans la lutte armée sont ceux qui, issus des classes défavorisées, ont eu un parcours « anormal »,

compréhension en tant que phénomènes distincts sont si bien enracinés, même au sein de la recherche académique, que même les témoignages des acteurs lorsqu'ils confortent une vision de continuité, sont mis en doute. Nicola Tranfaglia, historien, dans l'introduction au livre de Diego Novelli qui rassemble dix-huit témoignages de « terroristes » dissociés lors d'un séminaire tenu dans les prisons « Carceri Nuove » de Turin entre 1985 et 1987 se questionne sur l'existence d'« un lien direct entre la violence de masse de 68 et la violence des petits groupes armés qui furent les protagonistes de la première (1969-1975) et de la deuxième (1976-1982) phases du terrorisme⁵⁰. Alors que la plupart des témoignages présentent le militantisme depuis 1968 jusqu'à la lutte armée comme un parcours unitaire, l'historien souligne l'« insuffisante valeur objective de l'interprétation ». Si la mise en cohérence chronologique et sémantique de l'expérience de 1968 et de celle du militantisme armé que de nombreux militants opèrent au cours de l'entretien mérite d'être analysée, la liquidation et le déni dont fait l'objet la thèse d'une continuité entre les deux phases d'un conflit social diffus interdit *a fortiori* d'autres modèles explicatifs de la violence collective que des raisons individuelles, voire psychopathologiques. Et cela alors même qu'un certain nombre d'entretiens ou d'interviews font état de parcours similaires⁵¹.

Deuxièmement, l'influence des leaders des organisations soixante-huitardes, de leurs écrits et de leurs théories, émerge également de manière assez frappante, lors des entretiens. Comme le rappelle R. L.⁵² ancienne militante des BR lors de notre entretien, assister à des cours de philosophie politique de Negri, des cours de Fenzi⁵³ ou aux

notamment au niveau éducatif, qui les a (presque) sortis de leur classe pour en faire les porte-parole les plus fidèles. Cela suit l'approche de Bernard Pudal dans son analyse du rapport des « fils du peuple » avec le parti communiste. Cf. Bernard PUDAL, « Les dirigeants communistes. Du "fils du peuple" à "l'instituteur des masses" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°71-72, 1988.

⁵⁰ Diego NOVELLI, Nicola TRANFAGLIA, *Vite sospese, op. cit.*, 1988, p. 14.

⁵¹ Raimondo CATANZARO, *Storie di lotta armata*, Bologne, Il Mulino, 1995.

⁵² Née en 1956 à Ventimille, seul enfant d'un couple d'ouvriers agricoles provenant des Pouilles et émigrés au Nord. Elle fréquente le lycée classique, fréquenté par la bourgeoisie locale, ensuite s'inscrit à l'université à la faculté de philosophie de Gênes, où elle assiste aux cours, entre autres, d'Enrico Fenzi, qui a également milité dans les BR, et d'autres universitaires proches des groupes de la nouvelle gauche. Après sa maîtrise en 1978, elle s'installe à Turin et participe à différents groupes de l'autonomie diffuse. Elle s'échappe en France, où elle vit pendant quelques années, période pendant laquelle elle fonde, avec d'autres la branche des BR Union des communistes combattants (BR-UCC, née de la scission des BR-PCC). Elle est arrêtée en 1987 et condamnée à 27 ans de prison. A partir de 1996 elle obtient le régime de semi-liberté qui lui permet de travailler au quotidien *Il Manifesto*, où elle est employée encore aujourd'hui. Elle a écrit des romans et des recueils de poèmes. Entretien du 20 décembre 2008.

⁵³ Enrico Fenzi était professeur à l'Université de Gênes avant de rejoindre les BR en 1979. Arrêté puis relâché la même année, il sera arrêté de nouveau en 1981. Dissocié, il est complètement libre depuis 1994 et il continue aujourd'hui ses recherches en philologie et littérature.

interventions de leaders des grandes organisations comme Sofri, n'était pas sans influence sur les plus jeunes, étudiants ou non. L'autodissolution de *Lotta continua* par le groupe dirigeant est souvent interprétée comme une désertion du groupe dirigeant de l'époque face aux poussées de plus en plus militaristes au sein de l'organisation. Ainsi parle Erri De Luca :

« Vis-à-vis du groupe qui la dirigeait, pour moi c'était de la désertion. A mes yeux, je les considérais des déserteurs. [...] Ils sont tous passés à vie privée donc... ce groupe se retira en bloc, bref, il se soustrait à ses responsabilités. Cela je le ressens encore aujourd'hui comme une désertion... L'excuse était... qu'ils voulaient épargner la dérive dans la lutte armée ? bon, ils ne l'ont pas épargnée, ils l'ont épargnée pour eux-mêmes, mais ils ne l'ont pas épargnée, toute Prima Linea dans le nord était Lotta continua, donc ils ne l'ont pas épargnée en rien, pour eux seulement ils l'ont épargnée ».

Erri De Luca, ancien militant de LC, écrivain⁵⁴

Enfin, la thèse de l'altérité absolue entre les groupes et les revendications nées de 68 et ceux des années 70 est également invalidée par l'existence, déjà dans l'immédiat après-68, de groupes qui commencent à se militariser et entendent pratiquer la lutte armée : tel est le cas du Groupe d'Action Partisane (GAP) à la tête duquel l'on trouve l'éditeur Giangiacomo Feltrinelli⁵⁵, fondé en 1970, du Groupe XXII Octobre fondé à Gênes en 1969 et sans oublier que les Brigades rouges elles-mêmes naissent en 1970. La brève vie des deux premiers groupes est probablement l'une des raisons de leur omission dans les études et les débats : le premier se dissout progressivement après la mort de Feltrinelli en 1972, et le deuxième se désagrège en 1971. Ainsi, comme l'affirme Isabelle Sommier, et contrairement aussi à une conviction diffuse, les actions et l'horizon d'attente des groupes du début des années 1970 « ne divergeant guère dans un

⁵⁴ Erri De Luca, entretien du 30 décembre 2007 à Cesano di Roma. Erri De Luca naît en 1950 à Naples d'une famille bourgeoise appauvrie par la guerre, politiquement situé à la gauche socialiste. Il s'inscrit au PCI en 1966, et s'établit à Rome en 1968 où il participe au Groupe d'agitation ouvriers étudiants (*Gruppo d'agitazione operai studenti* – GAOS) à la base de la constitution successive de *Lotta continua* à Rome. Il milite ensuite à LC, dans les services d'ordre et à la dissolution de l'organisation dans les mouvements ouvriers. Il participe à l'occupation de la Fiat en septembre 1980. Il est par la suite devenu un écrivain très connu.

⁵⁵ Né en 1926, Giangiacomo Feltrinelli participe à la Résistance à partir de 1944. En 1945 il s'inscrit au PCI, en 1954 fonde la maison d'édition du même nom – aujourd'hui l'une des plus importantes maisons d'édition italiennes – et dans les années suivantes il voyage beaucoup en Amérique Latine, en rencontrant entre autres Fidel Castro. A partir de la fin des années 1960 il commence à se rapprocher des groupes d'extrême gauche italiens : il semblerait qu'en 1968 il tente d'organiser une insurrection indépendantiste en Sardaigne dans le but de transformer l'île dans un pays socialiste ; parallèlement il est déjà en contact avec les futurs fondateurs des BR. Un an après le massacre de Piazza Fontana de 1969, il fonde les Groupes d'action partisane (*Gruppi d'azione partigiana* – GAP). Il meurt à cause d'une explosion d'un engin lorsqu'il est en train de le placer sur un pylône d'électricité. Sa mort fait beaucoup de bruits, les milieux politiques et intellectuels ne pouvant pas croire l'engagement de Feltrinelli dans des activités révolutionnaires clandestines.

premier temps, la différenciation entre groupes gauchistes et groupes terroristes ne saurait être donnée en soi, par nature. Elle s'établit progressivement : dans un premier temps, par effets de seuil qui distinguent peu à peu les organisations légales des organisations clandestines ; dans un second temps, par labelling qui transforme les organisations clandestines en organisations terroristes »⁵⁶.

Une approche renouvelée de l'engagement armé mériterait donc de se libérer des paradigmes exprimés en termes générationnels, pour penser le passage à l'acte violent, non pas comme un choix (individuel), mais comme une *opportunité* politique dans un contexte radicalisé. Cela nécessite donc une analyse conjointe du profil social des acteurs, des effets du contexte, mais aussi du champ politique radical tel qu'il était à l'époque et non pas comme il est raconté aujourd'hui, c'est-à-dire avec les lignes de partages, les concurrences et les oppositions transversales avant d'être chronologiques. Et pour cela il faut accepter d'entrer dans l'univers symbolique qui faisait sens à l'époque pour des acteurs pris dans les concurrences de leur champ et engagés dans un échange de coups dont personne ne connaît l'issue⁵⁷, c'est-à-dire accepter de se débarrasser des savoirs et des interprétations pré-construites, qui font sens aujourd'hui pour ceux qui sont pris dans d'autres enjeux et d'autres conjonctures.

3. Le « mouvement », l'« autonomie », la violence

« Penser que les lignes de partage passaient entre « partitaires » et « tenants de l'autonomie spontanée », entre « marxistes-léninistes » et « créatifs et libertaires », relève de piètres préjugés répandus par les clichés des médias. Les clivages étaient plus nombreux, plus complexes, instables, différemment combinés, entrecroisés et superposés [...] Les groupes pouvaient diverger sur tel ou tel problème et se retrouver d'accord sur un autre. Il n'y avait pas de frontière nettement définie qui aurait pu diviser clairement le mouvement »⁵⁸.

Si les groupes, collectifs et organisations militants se distinguent aussi bien par leurs pratiques que par leur horizon théorique de référence, les logiques de démarcation et les concurrences internes à cet espace sont probablement différentes de celles qu'on leur

⁵⁶ Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil*, op. cit., p. 193.

⁵⁷ Pour une approche dans le sens de la radicalisation progressive et du climat d'incertitude sur les issues qui règne au cours de l'échange de coups, voir l'étude de Timothy TACKETT, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997 et l'article du même auteur « Le processus de radicalisation au début de la révolution », dans Annie COLLOVALD, Brigitte GAITI (dir.), *La démocratie aux extrêmes*, op. cit.

⁵⁸ Paolo PERSICHETTI, Oreste SCALZONE, *La révolution et l'Etat*, Paris, Dagorno, 2000, p.100.

attribuait – et qu'on leur attribue – de l'extérieur. Les affirmations de Persichetti et Scalzone reportées ci-dessus, ont certainement pour les auteurs un enjeu spécifique⁵⁹. Cependant, elles ont le mérite de souligner la différenciation entre groupes politiques, parfois caricaturale et poussée à l'extrême que les médias en donnaient à l'époque et qui ressortent encore aujourd'hui dans les reconstructions de la période. Les démarcations et les concurrences qui font sens au sein de l'espace des mouvements sociaux ne correspondent pas bien souvent à celles que des acteurs externes y projettent. Contrairement à la présentation quasiment unanime que l'on fait de « 68 », pour les années soixante-dix, la logique de la distinction entre les groupes et les différentes tendances du *mouvement* est très présente dans les commentaires journalistiques et dans les témoignages postérieurs des acteurs. Or, lorsque l'on essaie de reconstruire le « climat » de l'époque, l'univers du possible et du pensable, à l'aide des archives (littérature grise, journaux militants, communiqués de l'époque, slogans, chansons, etc.), l'on voit bien que l'horizon d'attente était bien différent de celui que la plupart des journalistes ou commentateurs leur prêtent *a posteriori*. A l'instar de Timothy Tackett, il faudrait au contraire retrouver le contexte d'incertitude qui régnait à l'époque, l'histoire en train de se faire au cours de la dynamique contestataire et au fur et à mesure de l'échange des coups. Bref, être attentifs à ne pas tomber dans le piège d'attribuer des différences d'essence ou de nature entre organisations, mais plutôt d'en relever les écarts et les désaccords dans les choix tactiques.

Oreste Scalzone et l'écrivain Erri De Luca font partie des rares voix qui donnent une version différente du rapport à la violence et de la possibilité du recours aux armes au sein du champ politique radical :

« Cela [le recours à la violence et l'usage des armes] faisait partie de Lotta continua et de toute la gauche révolutionnaire italienne. L'objection n'était pas les armes oui ou non. Les armes, tout le monde en avait. Tout le monde. C'était une damnée nécessité. Ce n'était pas la chose la plus importante à faire. Celle-ci était la différence. La différence c'est que nous la considérons une damnée nécessité, secondaire, mais indispensable au mouvement de masse, tandis que ceux qui faisaient la lutte armée disaient « cela seulement compte, seule l'action armée est l'action politique ». Et nous disions non, l'action armée est l'accident qui... tandis qu'eux, ils faisaient seulement ça, ils se

⁵⁹ Les auteurs sont des anciens militants de groupes révolutionnaires et qui ont toujours défendu la possibilité d'une même solution politique pour tous les détenus politiques, en affirmant la même responsabilité politique de tous – indépendamment des actions effectivement commises – devant la justice et devant la société. Les deux ont vécu en France pendant plusieurs années : Oreste Scalzone, sa condamnation pour bande armée étant désormais prescrite, peut rentrer en Italie et vit entre les deux pays : Paolo Persichetti, extradé en 2002, est encore détenu en Italie. Sur l'histoire de son extradition voir Paolo PERSICHETTI, *Exil et châtement. Coulisses d'une extradition*, Paris, Textuel, 2005.

spécialisaient dans ça. Pour nous ça c'était une manière de se fermer, de ne pas être en contact, ils ne faisaient pas de travail de masse comme nous, nous, nous avions une marée de sections, à Rome elles ne cessaient d'ouvrir. Lotta continua se ferme en 1976 au moment de sa plus grande expansion ».

Erri De Luca, ancien militant de LC, écrivain⁶⁰.

U. L.⁶¹, ancien militant des Unités communistes combattantes (*Unités Communistes Combattantes* – UCC) affirme également que la question de la lutte armée était centrale au sein du « mouvement », bien que des divisions très fortes opposaient les groupes sur l'« utilisation stratégique ou tactique des armes »⁶². Comme à travers les paroles de Erri De Luca, dans les affirmations de L. G. transparaissent la profonde concurrence et les accusations croisées entre militants de groupes différents : le modèle militariste, compartimenté et fondé sur la clandestinité, des BR demeure la référence à laquelle s'opposer ou se confronter et qui attise encore les critiques et ravive le sens d'appartenance aux groupes.

L'écrivain Erri De Luca reconferme sa position à différentes occasions, au cours de l'affaire Sofri, mais aussi au cours de l'affaire Battisti et des autres « réfugiés » italiens en France, dont il est l'un des rares intellectuels italiens à prendre la défense :

« La discriminante n'était pas oui aux armes, non aux armes. Il n'y avait pas une gauche révolutionnaire pacifiste ou sans armes : il y avait une gauche révolutionnaire décidément antagoniste, qui soutenait toutes les révolutions et toutes les gauches révolutionnaires du monde »

Erri De Luca, ancien militant de LC, écrivain⁶³

Dans le processus de criminalisation des « années 70 » que les relectures postérieures tendent à avaliser, le principe de l'*autonomie* y tient une place particulière en raison entre autre de sa disponibilité à être politiquement utilisé dans le présent. L'autonomie en particulier se révèle être un concept peu intelligible à l'extérieur de l'espace des mouvements sociaux en raison de l'absence d'une véritable structure des groupes et de la concurrence interne entre acteurs qui tout en se réclamant du concept d'*autonomie*, en donnent des interprétations divergentes. Par mouvement autonome en

⁶⁰ Erri De Luca, entretien du 30 décembre 2007.

⁶¹ Né en 1954 à Rome d'une famille ouvrière, où les deux parents sont militants à la CGIL et au PCI, il commence à travailler en tant qu'ouvrier à 18 ans. Il adhère à PotOp de Rome en 1970 et aux UCC en 1975-76. Condamné en définitive à 11 ans de réclusion pour bande armée et association subversive, il s'enfuit au Liban, puis en Algérie, où il vit près de vingt ans avec sa compagne, ex militante des BR condamnée à vie en Italie. En 2004, par le biais d'une opération internationale, le couple est déplacé par la police algérienne au Caire, où ils sont arrêtés par la police italienne et ramenés en Italie. Il vit à Rome, en liberté conditionnelle, sa compagne est toujours détenue.

⁶² Entretien *in situ* du 3 décembre 2008.

⁶³ Erri DE LUCA, Armando SPATARO « Intorno al caso Battisti », *Micromega*, n°2, 2004.

Italie, on entend généralement deux tendances : un espace qui fait référence aux théorisations de Toni Negri⁶⁴ – celle de l'Autonomie Ouvrière – et une autre, que l'on qualifie d'autonomie diffuse, rassemblant toute la galaxie des groupes de l'extrême gauche italienne de la fin des années 1970. Les bases théoriques sont l'opéraïsme, le concept d'« autonomie de classe », le refus du travail, l'anti-autoritarisme et la réappropriation des espaces, dans la pratique cela se traduit par une illégalité diffuse : auto-réductions⁶⁵, occupations, autogestion, sabotage, pratiques insurrectionnelles...

Le mouvement étudiant du printemps 1977, fortement imprégné des théories et pratiques de l'autonomie, est, par exemple, particulièrement stigmatisé dans les reconstructions historiques postérieures. Aujourd'hui encore, l'*autonomie* demeure un horizon de référence pour un certain nombre de mouvements politiques et groupes militants. Toutefois, ce concept est souvent assimilé, notamment dans les commentaires médiatiques et politique, aux pratiques violentes et à l'idée de déviance politique juvénile. Au cours des dix dernières années en particulier, on a assisté à une criminalisation de la *mouvance autonome*, en Italie comme dans d'autres pays européens, malgré la faiblesse numérique et organisationnelle de cette frange militante. A titre d'exemple on peut évoquer les discours et l'appareil répressif mis en place lors des meetings des G8 (notamment à Gênes en 2002 où les Black Blocks sont accusés d'être les seuls responsables des violences et ont été durement réprimés) ou des sommets de l'OTAN, l'« affaire Coupat » en France ou encore les émeutes à Athènes en 2008.

⁶⁴ Pour l'histoire et des documents des autonomes en Italie voir le projet de recherche publié en trois volumes chez DeriveApprodi. Cf. Sergio BIANCHI, Lanfranco CAMINITI (dir.), *Gli autonomi, Vol. 1 et 2*, Rome, DeriveApprodi, 2007, Sergio BIANCHI, Lanfranco CAMINITI (dir.), *Gli autonomi, Vol. 3*, Rome, DeriveApprodi, 2008 : toutefois, ces trois volumes font globalement l'histoire de la mouvance proche de Negri et n'approfondissent pas la mouvance des groupes armés de l'autonomie diffuse qui sont donc exclus de l'étiquette d'« autonome ». Pour une étude comparée de la mouvance autonome en France et en Italie voir également le mémoire de Sébastien SCHIFRES, *La mouvance autonome en Italie et en France*, Mémoire de Master II en Science Politique, sous la direction de Daniel Lindberg, Université de Paris VIII, Septembre 2008.

⁶⁵ Pratique collective et militantes consistant à imposer une baisse de prix ou même la gratuité pour certains biens et services : cela se traduit dans la pratique dans des courses collectives non payées dans les supermarchés, le refus de payer le loyer et les factures, etc. Cf. Yann COLLONGES, Pierre Georges RANDAL, *Les autoréductions. Grèves d'usagers et luttes de classes*, Genève, Entremonde, 2010.

Section 2 : « GENERATIONS » EN CONCURRENCE ?

L'« AFFAIRE SOFRI », *LOTTA CONTINUA* ET 68

Nous avons vu que les liens entre 1968 et les années 1970, entre les militants et les organisations des deux périodes sont souvent mis en avant soit en termes d'altérité, soit en forme de filiation et rarement appréhendés comme processus de radicalisation. Aussi bien la vision soulignant la filiation que celle postulant l'altérité sont souvent synthétisées dans le concept de « génération ». Or, bien que des différences existent dans certains cas entre soixante-huitards et militants des années 70, la reconstruction des trajectoires de nombreux activistes armés, ainsi que de certaines organisations, montre toute l'imprécision du recours à un tel concept⁶⁶ qui est symptomatique des interprétations communément admises de la période.

L'affaire judiciaire qui implique Adriano Sofri à partir de 1988 constitue à nos yeux un observatoire des lieux communs de la mémoire de la « saison des luttes » des années 1970, de ceux qui les diffusent et les promeuvent et des mécanismes sociopolitiques qui ont permis à ces représentations stéréotypées de devenir dominantes aujourd'hui en Italie.

La forte polémique et ample controverse que l'arrestation en 1988 d'Adriano Sofri, ancien leader de *Lotta continua* et de trois autres anciens militants, accusés d'avoir commandité et exécuté l'homicide du commissaire Calabresi en 1972, a immédiatement soulevée est à resituer dans une lutte symbolique plus générale autour de la lecture légitime de l'histoire des années 1970. Les mobilisations et débats que l'affaire impulse sont à lire comme une défense non seulement de la personne de Sofri, dont le capital social, intellectuel et symbolique a sûrement joué un rôle important, mais aussi de toute une « génération » porteuse d'une interprétation de l'histoire conforme aux devenirs de ses membres après le désengagement politique. C'est donc également parce que les accusations contre Sofri rompent avec une vision non violente de l'histoire de 68 et de la première phase des années 70 que cette affaire crée du *scandale*.

La défense de Sofri a engendré une large mobilisation aussi bien en Italie qu'à

⁶⁶ Voir tableau dans les annexes, extrait de Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, *op. cit.*

l'étranger et a suscité des débats qui touchaient aussi bien à des enjeux judiciaires, qu'à des enjeux moraux et historiographiques. Notre intérêt ici n'est pas de rentrer dans le débat historico-politique sur la datation de la violence armée, ni d'essayer de rétablir une quelconque vérité historique ou judiciaire concernant l'assassinat du commissaire Calabresi, mais plutôt d'étudier la *cause* qui s'est construite autour de l'affaire judiciaire de Sofri, au prisme des représentations de l'histoire qu'elle a mises en jeu : c'est in fine une autre « cause du passé » dont il s'agit ici.

A/ Construction et destins d'une cause presque entendue

L'arrestation d'Adriano Sofri et des deux autres anciens dirigeants de *Lotta continua* suite aux déclarations d'un ancien militant repentir de la même organisation, intervient dans un contexte particulier, celui que l'on pourrait définir de « sortie » de la période des « années de plomb » : telle que nous l'avons étudiée dans notre première partie, cette phase est caractérisée à la fois par les déclarations d'anciens militants en prison, l'adoption de lois visant à sortir de l'urgence, la diminution statistiquement importante des épisodes de violence politique et une amorce de débat sur une amnistie politique. Toutefois, l'année 1988 est également marquée par les commémorations officielles du dixième anniversaire de l'assassinat d'Aldo Moro et les controverses sur les « mystères » qui entourent cet assassinat, ainsi que par les célébrations des vingt ans de 68 qui sont également l'occasion d'une lutte interprétative sur le sens de l'événement, et notamment sur ses liens avec la violence des années 1970.

En raison à la fois du contexte dans lequel l'affaire éclate, et de la personne qui est au centre de celle-ci, Adriano Sofri, et de l'organisation dont il était l'un des dirigeants, l'affaire, dans sa forme sociale⁶⁷, plus que dans sa forme juridique, est fortement personnalisée et focalisée autour de la personne et de la personnalité d'Adriano Sofri, tout en impliquant juridiquement trois autres personnes et symboliquement toute une histoire collective.

⁶⁷ Luc Boltanski définit cette forme sociale particulière dont aujourd'hui « disposent les gens pour s'opposer et se lier » comme « la forme dans laquelle se coule un processus événementiel prenant appui sur le dévoilement d'une souffrance lorsqu'il se déroule dans l'espace public. Pour faire d'un événement une affaire, il faut, en effet, disposer d'un malheureux dont la défense constitue la cause pour laquelle des personnes s'engagent et, par conséquent, autour de laquelle se noue et se dénoue le lien social ». Cf. Luc BOLTANSKI, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1993, p. 95.

Encadré n°6 : Adriano Sofri

Né à Trieste en 1942, Adriano Sofri s'inscrit à l'école normale de Pise, il est actif dans la gauche extraparlamentaire dès les années soixante autour de revues comme *Classe operaia* et ensuite dans le groupe *Potere Operaio* de Pise. Il participe au mouvement étudiant de soixante-huit et en 1969 il fonde avec d'autres le groupe *Lotta continua*, organisé autour du journal du même nom. Le groupe s'étend très rapidement sur tout le territoire national et devient l'une des plus grandes organisations de la gauche extraparlamentaire italienne jusqu'à son autodissolution en 1976 après une défaite électorale et sur décision du comité dirigeant. Le journal continue à sortir jusqu'en 1982, par un noyau de dirigeants que l'on retrouve aujourd'hui dans le champ médiatique. Adriano Sofri lui-même s'est par la suite consacré à l'activité littéraire et journalistique. Arrêté en 1988, en 2005 il obtient l'autorisation pour travailler à l'étranger, auprès de la bibliothèque de l'École Normale Supérieure de Pise ; quelques mois plus tard il est hospitalisé et sa peine suspendue. Depuis 2006 sa peine a été mutée en assignation à résidence. Il collabore à plusieurs journaux et revues et est l'auteur de plusieurs livres⁶⁸, aussi bien autobiographiques que d'opinion, il dirige la collection *Fine Secolo* aux éditions Sellerio.

1. Contexte de l'écllosion de l'« affaire » et rappel des faits

Si la décennie 1980 s'ouvre avec le massacre dû à l'explosion d'une bombe à la gare de Bologne au mois d'août, perpétré par des groupes d'extrême droite, au cours de la première moitié de cette décennie on assiste à une diminution importante des attentats politiques, à des arrestations massives facilitées par la mise en place des lois d'urgence et à la désagrégation progressive des groupes armés entérinée par les déclarations successives de nombreux militants en faveur soit de la dissociation, soit d'une loi d'amnistie ou tout simplement faisant état de la fin de l'expérience armée. L'année 1988 s'ouvre sur un autre homicide politique, celui du sénateur démocrate chrétien Roberto Ruffilli, tué par les Brigades rouges-Parti communiste combattant (BR-PCC), mais elle devient rapidement l'année des célébrations mémorielles. Les commémorations du dixième anniversaire de l'enlèvement et de l'assassinat d'Aldo Moro par les Brigades rouges occupent une place importante dans les médias et dans les discours politiques. De nouvelles déclarations, enquêtes et révélations ne font qu'entretenir et renforcer des théories fondées sur l'idée de complots – nationaux, internationaux – et les croyances vis-à-vis de l'existence d'un « double Etat ». C'est

⁶⁸ Cf. Adriano SOFRI, *Memoria*, Palerme, Sellerio Editore, 1990 ; Adriano SOFRI, *L'ombra di Moro*, Palerme, Sellerio Editore, 1991 ; Adriano SOFRI, *Le prigionieri degli altri*, Palerme, Sellerio Editore, 1993 ; Adriano SOFRI, *Il nodo e il chiodo*, Palerme, Sellerio Editore, 1995 ; Adriano SOFRI, *La notte che Pinelli*, Palerme, Sellerio, 2009. Il a publié également des livres sur son cas judiciaire : Adriano SOFRI, *Sentenze. Come sono stati condannati Sofri, Bompressi e Pietrostefani*, Palerme, Sellerio, 1997 et Adriano SOFRI, *Il passato remoto, note a una sentenza che vuole essere definitiva*, Rome, Stampa alternativa, 1997.

d'ailleurs au mois de mai de cette même année qu'une « Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme en Italie et sur les causes de l'identification manquée des responsables des massacres » est instituée⁶⁹.

Les controverses autour de l'interprétation des événements, ainsi que sur les responsabilités à propos de l'assassinat d'Aldo Moro, se lient inévitablement aux controverses autour de 68, dont on célèbre parallèlement les vingt ans, et qui concernent particulièrement ses supposées « responsabilités » dans le processus de radicalisation et la diffusion de la violence armée qui l'a suivi. Dans cette conjoncture des vingt ans de 68, d'un côté les accusations se multiplient vis-à-vis des protagonistes des mouvements étudiants des années 1967, 1968 et 1969 devenus par la suite fondateurs ou dirigeants des grandes organisations de la gauche extraparlamentaire des premières années 1970 – en particulier les deux grands groupes *Potere Operaio* et *Lotta continua* – d'avoir été de « mauvais maîtres à penser » pour la génération suivante et d'être donc en quelque sorte les responsables moraux du « terrorisme ». De l'autre côté, ce sont précisément ces anciens leaders qui commencent à publier des témoignages, des autobiographies, etc. sur l'expérience de 68, qui interviennent dans les médias pour célébrer un 68 politique, festif, pacifique en l'opposant au « délire » violent des « années de plomb ».

C'est dans ce contexte qu'Adriano Sofri, Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompressi sont arrêtés le 28 juillet 1988 pour des faits remontant à 1972. Le 12 décembre 1969 une bombe avait explosé sur une place, *Piazza Fontana*, à Milan, dans le siège de la Banque de l'Agriculture, en causant la mort de dix-sept personnes et plusieurs dizaines de blessés. Les enquêtes policières s'orientent rapidement vers les groupes anarchistes et deux militants, Giuseppe Pinelli et Pietro Valpreda, sont arrêtés quelques jours après le massacre. Au bout de trois jours d'interrogatoire et de garde à vue, Giuseppe Pinelli est retrouvé mort à l'extérieur du commissariat, tombé de la fenêtre du bureau du commissaire Calabresi. Dès le lendemain les polémiques se déchainent pour essayer d'établir la vérité autour de la « mort accidentelle »⁷⁰ de l'anarchiste et plusieurs versions concurrentes des faits s'affrontent. Si les policiers insistent sur la thèse du suicide de Pinelli qui, se sentant pris au piège de sa culpabilité, se serait jeté par la fenêtre, les intellectuels, les milieux militants et les organisations

⁶⁹ La « Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi » est instituée par la loi n°172 du 17 mai 1988, voir chapitre 7.

⁷⁰ En référence à un texte de Dario Fo qui écrivit une pièce de théâtre sur l'affaire: *Mort accidentelle d'un anarchiste*. Cf. Dario FO, *Mort accidentelle d'un anarchiste*, Paris, Dramaturgie, 1997.

d'extrême gauche accusent les policiers et en particulier le commissaire Calabresi d'avoir tué l'ouvrier anarchiste en le poussant par la fenêtre. *Lotta continua* en particulier, organisation née juste quelques mois auparavant, s'active fortement pour rétablir la vérité autour de cette mort – des contre-enquêtes sont menées au sein de la gauche extraparlamentaire – et lance une vaste campagne dénonciatrice et accusatoire contre les policiers de Milan et notamment contre le commissaire Calabresi.

Au cours des mois suivants, dans les pages du journal de l'organisation⁷¹ on trouve des références constantes et véhémentes à Calabresi, à l'homicide de Pinelli, au massacre de Piazza Fontana et à l'implication et aux connivences de l'Etat avec les auteurs de ce massacre⁷².

Le 17 mai 1972 le commissaire Calabresi est tué par des coups de revolver alors qu'il sortait de chez lui. Sur le plan judiciaire, les auteurs du meurtre demeurent inconnus jusqu'en 1988 quand les déclarations du repentir Leonardo Marino, ancien militant de *Lotta continua*, indiquent l'organisation comme la responsable de l'homicide du commissaire : Adriano Sofri et Giorgio Pietrostefani, ex dirigeants du groupe extraparlamentaire, sont accusés d'avoir commandité le meurtre alors que Ovidio Bompreschi est accusé d'en être l'exécuteur matériel.

2. Une mobilisation durable

Les accusations de Leonardo Marino conduisent à l'arrestation de Sofri, Bompreschi et Pietrostefani et débouchent sur dix ans de procédures judiciaires et vingt ans de mobilisation. En effet, depuis 1990, date d'ouverture du premier procès, sept procès ont lieu à l'encontre des quatre co-inculpés avec des sentences parfois contradictoires⁷³.

Dès l'annonce de l'arrestation d'Adriano Sofri une énorme mobilisation se met en place avec une multiplicité d'initiatives et des prises de position d'envergure. De la

⁷¹ Journal *Lotta continua* entre décembre 1969 et mai 1972 et littérature grise du même groupe à la même période. Archives « Nuova sinistra italiana (1962-1980) » : 7. Organizzazioni politiche a carattere nazionale, 4 *Lotta continua* (bb. 17-21), *Fondazione Feltrinelli*, Milan.

⁷² L'expression souvent utilisée, aussi bien dans les slogans des cortèges, que dans les publications militantes pour désigner le massacre de la bombe de Milan était celle de "massacre d'Etat" (*strage di stato*).

⁷³ Sofri n'a jamais voulu demander de recours en appel, ni de révisions des procès, toutefois les demandes avancées par les deux co-inculpés auxquels il est juridiquement lié l'impliquent dans ces différentes procédures successives.

pétition aux manifestations, à la mise en place de comités de défense, le répertoire d'action utilisé par les défenseurs de Sofri est varié et répond bien souvent à la position que ceux-ci occupent dans l'espace social : par exemple, de nombreux articles sont publiés dans la presse par des journalistes proches de l'accusé, des livres sont écrits, etc. Cette mobilisation est frappante à la fois par la quantité des soutiens et la « qualité » de ceux-ci, et par l'ampleur et la durée de la mobilisation, soutenant d'abord la libération de Sofri, ensuite son acquittement et enfin la concession de la grâce présidentielle. Si nous nous référons principalement à Adriano Sofri, c'est parce que la cause, tout en concernant et défendant les trois coaccusés, Sofri, Pietrostefani et Bompressi, tend à se focaliser sur la personne d'Adriano Sofri et sur son cas, sans doute en raison de la place que celui-ci occupe dans l'espace social et des soutiens que sa condition personnelle – à la fois sa position sociale et politique actuelle et passée, son capital culturel et surtout social – est capable de mobiliser.

La défense des trois ex militants de LC – le quatrième, le repenté Marino⁷⁴ est souvent plus ou moins directement accusé de mensonge et d'être à l'origine de l'injuste incarcération des trois autres – mobilise des personnalités de renom aussi bien dans le champ politique, local et national, que dans le champ intellectuel et dans le champ médiatique. Ce qui est intéressant d'observer c'est que ce sont souvent dans ces champs précisément que l'on retrouve des anciens militants du groupe LC. Les trajectoires ascendantes de nombreux dirigeants du groupe donnent bien souvent à voir des reconversions dans ces trois champs et parfois des processus de reclassement rapides. Ceux-ci sont souvent en cohérence avec la position occupée au sein du groupe lui-même, comme c'est le cas des militants en charge de la rédaction du journal de l'organisation, qui continue à paraître après la dissolution du groupe, et qui vont continuer leur carrière dans le champ médiatique, parfois même dans des organes de presse situés politiquement à droite.

Le monde intellectuel en particulier se mobilise. Des « grands » intellectuels, à l'instar d'Umberto Eco, Antonio Tabucchi, Carlo Ginzburg, Stefano Benni, etc. aux « petits » – étudiants, bibliothécaires, etc. – le soutien à Sofri paraît bénéficier d'une mobilisation telle qu'elle conduira Umberto Eco à la définir comme une « nouvelle

⁷⁴ Leonardo Marino, ex militant de LC, repenté qui accuse Adriano Sofri, Ovidio Bompressi et Giorgio Pietrostefani, a écrit deux livres dans lesquels il explique sa version des faits. Leonardo MARINO, *La verità di piombo. Io, Sofri e gli altri*, Milan, Ares, 1992 et *Così uccidemmo il commissario Calabresi*, Milan, Ares, 1999.

affaire Dreyfus ». De même, ce sont bien souvent des moyens proprement intellectuels qui servent la cause : de nombreux articles sont publiés dans la presse par de grands noms de la culture, noms qui paraissent également dans les pétitions en faveur de la libération des trois accusés. D'autres, à l'instar de Carlo Ginzburg, historien spécialiste de l'Inquisition, reconvertissent directement les méthodes et les savoir-faire pratiques liés à leur activité professionnelle. En publiant le livre *Le juge et l'historien* et en s'appuyant sur les parallélismes entre le travail du juge et celui de l'historien, aussi bien dans les méthodes d'enquête que dans les résultats, Carlo Ginzburg critique le procès comme forme de véridiction, il en dénonce le caractère inquisitoire, il déconstruit, à travers l'étude minutieuse des documents des procès et des instructions à sa disposition, les arrêts et sentences des juges pour ainsi montrer l'inconsistance des accusations à l'égard de Sofri et argumenter la demande de sa libération⁷⁵. D'autres encore, journalistes et rédacteurs en chef, aussi bien de droite, comme Giuliano Ferrara, Indro Montanelli, Vittorio Feltri, que de gauche, prennent la défense de Sofri dans les colonnes de leurs journaux, Dario Fo monte avec sa femme Franca Rame une nouvelle pièce de théâtre militant⁷⁶ et d'autres journalistes proches publient des livres sur l'affaire et sur les jugements⁷⁷. D'autres personnalités du monde du spectacle, comme Adriano Celentano⁷⁸ et Ricky Tognazzi⁷⁹, en Italie comme à l'étranger⁸⁰ s'engagent dans la cause, signent la pétition, octroient des interviews. L'historien Carlo Ginzburg, très apprécié en France, constitue l'un des porteurs de la cause de l'autre côté des Alpes, où il signe plusieurs articles dans des journaux comme *Le Monde* et *Libération*, en faveur de Sofri. De même, des magistrats, surtout des juges *garantistes* et appartenant au syndicat *Magistratura Democratica*, prennent la défense de l'ex dirigeant de LC, et

⁷⁵ Cf. Carlo GINZBURG, *Le juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, Lagrasse, Verdier, 2008, (1^{ère} éd. 1997). Cette prise de position de Carlo Ginzburg en tant qu'historien et avec les instruments professionnels qui lui sont propres fait d'ailleurs échos à la défense de Maurice Audin par Pierre Vidal-Naquet et de la nécessité que l'auteur y exprime, de l'historien de faire le travail du juge quand celui-ci ne le fait pas. Cf. Pierre VIDAL-NAQUET, *L'affaire Audin*, Paris, Editions de Minuit, 1989.

⁷⁶ Comme sa femme Franca Rame avec laquelle il produit et monte ses spectacles, Dario Fo est un activiste politique, écrivain et comédien italien. Il a également reçu le prix Nobel de littérature en 1997. Le spectacle écrit et monté avec Franca Rame pour la défense de Sofri s'intitule *Marino libero, Marino è innocente !*, Turin, Einaudi, 1998.

⁷⁷ Cf. Carlo PANELLA, *Il verbale*, Palerme, Sellerio Editore, 2003 ; Daniele BIACCHETTI, *Il caso Sofri. Cronaca di un'inchiesta*, Rome, Editori Riuniti, 1998 ; Aldo CAZZULLO, *Il caso Sofri. Dalla condanna alla «tregua civile»*, Milan, Mondadori, 2004.

⁷⁸ Chanteur italien.

⁷⁹ Acteur.

⁸⁰ Jean-Louis Comolli a réalisé un film à partir du livre de Carlo Ginzburg sur l'affaire, intitulé « L'affaire Sofri », 2001.

critiquent le travail de leurs collègues tout en s'appuyant sur des raisons strictement juridiques⁸¹.

Au sein du champ politique, les prises de position sont nombreuses et tout en recoupant grossièrement le clivage traditionnel droite-gauche, elles le dépassent dans nombre de cas⁸². Des hommes politiques comme Marco Boato (Verts), Claudio Martelli (PSI)⁸³, Marco Pannella (PR), Luigi Manconi⁸⁴ (PDS), Pietro Folena⁸⁵ (PDS) soutiennent activement le cas de Sofri et des trois autres ex militants. Le même phénomène est observable dans la presse, car malgré les oppositions politiques de certains journaux et magazines l'affaire bénéficie d'un traitement médiatique globalement très favorable. Les trajectoires de reconversions et la place occupée par plusieurs anciens militants de *Lotta continua* dans les instances médiatiques – surtout à partir des années 1990 – de droite comme de gauche⁸⁶ expliquent du moins en partie le fait que même des hebdomadaires et des quotidiens plutôt conservateurs offrent une

⁸¹ Il s'agit notamment de la critique des procès fondés sur l'usage des repentis – outil d'enquête qui depuis ses premières utilisations avait suscité de nombreux débats et controverses entre magistrats – et de la défense des garanties constitutionnelles assurant un procès équitable. Cinq juristes et magistrats interviennent sur le site www.sofri.org, plateforme de recueil et de diffusion de l'information sur l'affaire, pour analyser l'arrêt de la condamnation de 1997.

⁸² En 1997, à la suite de la condamnation définitive à 22 ans de prison de Sofri, les députés d'Alliance nationale (AN) Benito Paolone et Gennaro Malgieri (ce dernier directeur du journal du parti *Il secolo d'Italia*) prennent la défense de Sofri alors que la large majorité du parti et des intellectuels de droite applaudissent la sentence. Cf. Pietrangelo Buttafuoco, « Se la destra si spacca su Sofri », *Panorama*, 6 février 1997. Francesco Storace, du même parti, lors d'une interview sur le cas, se déclare satisfait de la sentence, mais saisit l'occasion pour se déclarer en faveur de la grâce à Sofri et aux autres inculpés tout autant que pour Valerio Fioravanti et Francesca Mambro, anciens militants d'extrême droite accusés d'être les responsables du massacre de la gare de Bologne. Cf. Andrea Marcenaro, « Grazia al compagno Sofri, disse Storace, il duro di AN », *Panorama*, 20 février 1997.

⁸³ A plusieurs reprises député dans les rangs du parti socialiste, dont il était l'un des vice-secrétaires. En 1991 il devient ministre de la Justice, mais impliqué dans le scandale « Mains Propres », il quitte momentanément la politique. Il est élu eurodéputé en 1999 pour le nouveau parti *Socialisti democratici italiani* (SDI), d'où il sort en 2001 pour fonder avec d'autres anciens socialistes le *Nuovo partito socialistaitaliano*. Il abandonne la politique définitivement en 2005. Il est ami d'Adriano Sofri qui s'était rapproché du PSI au milieu des années 1980.

⁸⁴ Luigi Manconi est sociologue, journaliste et homme politique italien. Ancien militant de LC, il a été élu sénateur pour les Verts en 1994. Il est l'un des fondateurs de la revue *Antigone* (association pour « les droits et les garanties dans le système pénal », d'information sur l'univers carcéral) et il a collaboré avec la municipalité de Rome lorsque Walter Veltroni (DS) était maire en tant que « garant des droits des personnes privées de liberté » en 2003. Inscrit au parti des Démocrates de gauche (DS), il a été le sous-secrétaire à la Justice du gouvernement Prodi entre 2006 et 2008.

⁸⁵ Après sa participation aux mouvements étudiants de Padoue, sa ville, Pietro Folena s'est inscrit au PCI pour lequel il a été élu une première fois en 1987, puis pour le PDS en 1991 et en 1996. Après avoir été coordinateur national des DS, il s'éloigne du parti et se présente aux élections en tant qu'indépendant sur les listes de *Rifondazione comunista* en 2006. En 2009 il a annoncé son adhésion au Parti démocratique (PD).

⁸⁶ Par exemple des journalistes comme Giampiero Mughini, Paolo Liguori, Toni Capuozzo, Carlo Panella aujourd'hui travaillant dans des journaux conservateurs ou pour les chaînes de Silvio Berlusconi. Mais aussi Gad Lerner, Giuliano Ferrara, Enrico Deaglio, Paolo Flores d'Arcais, Franca Fossati (aussi députée DS).

large couverture de l'affaire et montrent une position favorable aux inculpés, ou du moins de doute vis-à-vis des accusations qui les visent. Mais c'est aussi la similitude des trajectoires de certains journalistes avec celle de Sofri qui peut probablement nous éclairer davantage sur ces multiples prises de position, ainsi que sur le capital social et les réseaux professionnels et affectifs de l'ancien fondateur de *Lotta continua*. Essayiste, journaliste, enseignant et écrivain à la fois, Adriano Sofri au moment de son arrestation – il continue d'ailleurs par la suite – écrit souvent des articles d'opinion dans des hebdomadaires et des journaux divers ; il est inséré dans les milieux de la culture et son activité intellectuelle lui vaut l'estime aussi bien de nombreux anciens camarades fréquentant ces mêmes milieux que de ceux qu'il a pu rencontrer par la suite. Les trajectoires ascendantes de plusieurs anciens leaders de LC qui ont pris publiquement la défense de Sofri, ont d'ailleurs conduit certains détracteurs de la mobilisation à parler de « lobby » de *Lotta continua*.

Sans nous attarder ici sur l'étude de la mobilisation sur toute sa longue durée, et les différentes réélaborations stratégiques du discours de défense au fur et à mesure du déroulement de l'affaire et du calendrier judiciaire, il faut souligner qu'elle s'est étalée sur vingt ans et qu'elle a pu compter sur le soutien constant de quasiment tous les acteurs engagés dès le début.

B/ Réactivation des clivages et divergence des interprétations

Les discours autour de Sofri et de ses coinceulés sont amplement construits sur des considérations morales et émotionnelles⁸⁷, mais aussi sur des interprétations historiques et politiques. Celles-ci tendent à rejouer aussi bien les divisions internes qui ont porté à la désagrégation de *Lotta continua* au milieu des années 1970, que les concurrences entre organisations d'extrême gauche de la même époque. Elles reproduisent ainsi les luttes de labellisation et les stratégies de différenciation des groupes politiques de la décennie 1970 sur la base de leur rapport à la violence, de leur

⁸⁷ Des études récentes ont mis en avant l'importance des émotions dans les processus d'engagement individuel en faveur d'une cause. Dans le cas de Sofri, il faut rappeler par exemple que de nombreux acteurs politiques, journalistes, intellectuels, etc. qui ont pris sa défense faisaient partie de ses connaissances plus ou moins proches. Cf. Christophe TRAINI (dir.), *Emotions... mobilisation !*, Paris, Presses de la FNSP, 2009.

« nature » violente ou non.

1. De la défense de Sofri à la défense de *Lotta continua* et d'une « génération »

Les discours de défense élaborés au cours de la mobilisation en faveur de Sofri, par phases successives ou simultanément, par les différents acteurs sont divers et font recours à des ressources et des registres variés. Si la défense de Sofri s'est jouée en partie sur des considérations morales, plus que politiques, c'est aussi la défense de 68, de la génération 68 et du groupe *Lotta continua* qui se déploie également dans les prises de position et les discours de soutien à la cause.

Premièrement, il faut remarquer que l'amitié et les affects, comme déterminants de la mobilisation n'ont pratiquement jamais été niés ni cachés, mais bien au contraire construits en argument de défense. Certains défenseurs « illustres » et re-connus dans l'espace public ont fait de leur amitié proclamée et revendiquée avec Sofri un gage de son innocence et une preuve de sa probité morale et politique. Ainsi, les témoignages, les déclarations d'intellectuels, d'hommes politiques, de journalistes, amis de Sofri ou anciens camarades de celui-ci n'ont pas manqué de souligner l'intégrité et l'humanisme d'un homme, qui, même dans des périodes de profonde conflictualité sociale n'aurait jamais pu commanditer un meurtre. L'innocence et l'honnêteté de Sofri n'ont jamais été remises en cause par ses défenseurs, alors que la sincérité et la moralité de Leonardo Marino, le repenté l'accusant, étaient fortement soupçonnées, ou bien même directement dénigrées. Aussi bien les faits relatés par le repenté que les mobiles de sa déposition sont mis en doute, mais le sont également l'usage que les magistrats enquêteurs font de ses déclarations, ainsi que le rôle des forces de l'ordre. Si les attaques à l'égard des enquêtes, du procès et du témoignage de Marino tendent parfois à devenir des interprétations en termes de complot, la défense de Sofri s'est aussi construite sur une dure critique du travail des magistrats enquêteurs et des forces de l'ordre, sur l'usage des repentis et sur toute la « législation d'urgence ».

Mais la défense de Sofri et la proclamation de son innocence fait également écho à la défense du groupe *Lotta continua* dans son ensemble, de son histoire, de sa labellisation, ainsi que de l'histoire des « formidables années » 68⁸⁸ et de sa

⁸⁸ Du livre de Mario Capanna, *Formidabili quegli anni*, *op. cit.*

« génération »⁸⁹. C'est cela également, outre le capital social personnel d'Adriano Sofri, l'ensemble de ses connaissances directes ou indirectes, qui peut expliquer l'engagement et les déclarations en sa faveur de nombreux acteurs même à l'étranger : des soixante-huitards comme Daniel Cohn-Bendit ou d'autres anciens militants moins connus ont pris la défense de Sofri, en raison probablement d'une projection et assimilation de leur propre trajectoire et position dans celle de Sofri⁹⁰.

Les accusations à l'encontre de l'ex leader de LC et des deux autres militants sont donc souvent perçues comme des accusations adressées à la « génération 68 », ou à l'organisation LC toute entière. Giovanni De Luna, ancien militant de LC et aujourd'hui historien, professeur à l'Université de Turin, rappelle ainsi que le procès de Sofri ramène tous les ex militants de l'organisation à cette époque :

« Ce procès appelait en cause *Lotta continua* de 1972 et ses militants *tels qu'ils étaient à l'époque* ; quelle qu'elle ait été, *après*, leur collocation humaine, politique, professionnelle, c'était à ce lieu historique qu'ils venaient brusquement reconduits »⁹¹.

Dès lors, la bataille dans la bataille, comme l'affirme Sofri lui-même, c'est donc aussi celle pour le rejet du label « violent », ou pire, celui de « terroriste » qui risque d'être attribué *a posteriori* à l'organisation :

« Une des raisons de l'infatigable bataille que nous conduisons, plus encore que la défense de nos personnes de l'imputation individuelle qui nous est adressée, c'est justement que nous devons renverser la tentative de rétro-dater le début du terrorisme homicide à 1972 et de l'attribuer à l'organisation *Lotta continua*. Avec notre procès, le bouleversement de notre histoire politique, même de la petite histoire de ces années là, est radical. Et cela produit un double effet de tenaille : non seulement la rétro-datation de nombreuses années du terrorisme, mais aussi la post-datation de soixante-huit. C'est cela qui rend si cruciale notre bataille. Parce que les sentences écrites contre nous apparemment établissent que nous devons rester 22 ans en prison, mais en réalité elles veulent aboutir à une conclusion beaucoup plus ambitieuse, c'est-à-dire que soixante-huit était assassin, que LC était terroriste et, vu que LC était l'héritière la plus directe de 68, 68 lui-même était terroriste ».

Adriano Sofri, ex leader de l'organisation LC⁹².

⁸⁹ L'acteur et réalisateur Ricky Tognazzi par exemple déclare qu'« avec lui [*Sofri*], on a condamné la moitié d'une génération ». Paroles reportées dans *L'espresso*, 6 février 1997, p. 65.

⁹⁰ L'engagement de Daniel Cohn-Bendit dans la défense de Sofri, tient bien sûr en partie à des liens d'amitié indirects (député des Verts européens, il est collègue et ami de Marco Boato et Alexander Langer, Verts italiens, eurodéputés et amis de Sofri), mais également à l'assimilation de sa propre trajectoire à celle de Sofri et plus largement à l'appartenance à une même « génération ». Cohn-Bendit n'a pas d'ailleurs hésité à affirmer « qu'avec lui [*Sofri*], c'est 68 qui est mis en accusation », *L'espresso*, 6 février 1997, p. 65.

⁹¹ Giovanni DE LUNA, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979. Militanza, sconfitta, violenza, memoria*, Milan, Feltrinelli, 2009, p. 207.

⁹² Adriano Sofri interviewé par Wlodek Goldkorn dans « Dagli anni di piombo alle prigioni », *L'espresso*,

Le rejet de ce label est, dans la période d'émergence de l'affaire, d'autant plus prégnant que comme nous l'avons évoqué précédemment, la commémoration des vingt ans de 68 se prête à des débats historiographiques et politiques. L'enjeu historiographique et politique qui se niche au cœur de l'affaire juridique est donc celui de la permanence de l'inscription de *Lotta continua* dans l'espace symbolique et politique de 68 et du début des années 1970 – période que l'on considère antérieure à la naissance de la lutte armée. Défendre Sofri et les autres anciens militants de LC revient donc, pour un certain nombre d'acteurs engagés en faveur de la cause, à défendre l'organisation dont ils faisaient partie et par là, leur propre passé et une vision dominante de l'histoire qui fait essentiellement de la rupture entre 68 et les « années de plomb » une distinction de « nature » entre organisations politiques (de l'après-68) et organisations « terroristes » (de la deuxième moitié des années 1970).

La qualification « non violente » de l'organisation LC est d'ailleurs une constante dans les discours des acteurs mobilisés, bien qu'elle se prête à des polémiques. Peu de voix contredisent en réalité cette idée maintes fois répétée dans les médias de LC comme organisation non violente, et elles viennent surtout des ex militants qui revendiquent une certaine fidélité aux idéaux de l'époque et montrent un engagement politique encore actuel. Oreste Scalzone, au cours de l'année 1988, avait déjà à plusieurs reprises déclaré qu'il était temps d'assumer les responsabilités morales et politiques, individuelles et collectives de l'histoire des années 1970, en invitant à un débat de large ampleur qui aboutisse également à une loi d'amnistie. Au mois de septembre 1988, est publiée son « auto-dénonciation » à propos du meurtre du commissaire Calabresi où il y affirme que « la responsabilité politique de cette mort est entièrement à débiter au mouvement extraparlamentaire »⁹³ et, en créant la polémique avec la gauche institutionnelle, que

« justement avec les cas Feltrinelli et Calabresi la gauche s'est engouffrée dans une erreur énorme : refouler et occulter la vraie nature du phénomène naissant de la lutte armée par peur d'être impliquée dans la généalogie du terrorisme »⁹⁴.

Aux déclarations des ex militants désormais médiatiques de LC qui affirment que jamais LC n'aurait pu commettre un homicide parce qu'elle n'était pas terroriste

10 juillet 1997, p. 84.

⁹³ Oreste Scalzone interviewé par Mario Scialoja dans « E' anche colpa mia », *L'espresso*, 18 septembre 1988, p. 25.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 26.

Scalzone réagit en définissant cette idée comme

« quelque chose de faux qui sert encore à déformer la vraie réalité de la contestation armée des années 1970, à isoler les « terroristes » du contexte, en leur niant ces racines sociales qu’au contraire ils avaient »⁹⁵.

Erri De Luca, ex militant de LC dans les services d’ordre à plusieurs reprises oppose aux arguments dominants la même idée que Scalzone, c’est-à-dire « chacun de nous à cette époque aurait pu tuer le commissaire Calabresi ». Relativement marginales dans le débat dominé par les illustres ex de LC, les voix d’Oreste Scalzone et d’Erri De Luca se rejoignent sur une vision collective et de continuité de la « saison des luttes ». Près de dix ans après le début de l’affaire et quatre après la sentence définitive condamnant Sofri, Bompressi et Pietrostefani, une autre voix dissonante à propos de l’innocence de Sofri est apparue et crée d’autant plus de scandale qu’elle vient d’un ancien de LC, devenu un journaliste plutôt célèbre. Interviewé par un journaliste pour le magazine *Sette*⁹⁶, Giampiero Mughini met en doute l’innocence de Sofri ou du moins son ignorance de l’homicide. Malgré la levée de boucliers que ces affirmations provoquent de la part des défenseurs de Sofri et ex militants de LC, elles sont réitérées quelques années après par le journaliste en particulier dans un livre qui ressemble à un dur réquisitoire contre l’organisation et contre les « mensonges innocentistes »⁹⁷ et qui accuse Sofri d’avoir eu connaissance de l’homicide. Un autre *mea culpa* par rapport au passé vient aussi d’un autre ex militant de LC, Andrea Casalegno, fils du journaliste tué par les BR en 1977 :

« Dans les années 1970 par contre, nous avons aussi pris part à cette folie, nous les militants des groupes. Nos mots d’ordre ont contribué à créer l’arrière-fond idéologique qui a permis aux esprits les plus fragiles et exaltés de s’autoproclamer combattants de la révolution »⁹⁸

Andrea Casalegno a d’ailleurs plus ou moins ouvertement attaqué la thèse de l’innocence d’Adriano Sofri dans une interview accordée au quotidien *Il corriere della Sera* où il affirme que Marino était très proche de Sofri et qu’« il faut vraiment beaucoup d’ingénuité ou pire pour soutenir qu’il ait tout inventé. Ce n’est pas comme ça. Et cela, tous les ex de LC le pensent »⁹⁹.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Giampiero Mughini, interviewé par Claudio Sabelli Fioretti, *Sette*, 2 août 2001.

⁹⁷ Giampiero MUGHINI, *Gli anni della peggio gioventù, op. cit.*

⁹⁸ Andrea CASALEGNO, *L’attentato*, Milan, Chiarelettere, 2009, p. 73.

⁹⁹ «Io e Lotta continua, il germe della violenza c’era già alle origini», *Il corriere della Sera*, 3 novembre

2. Défendre une histoire, ou comment mettre en cohérence passé et présent

Si la périodisation historique cristallise les controverses à la fois scientifiques et politiques autour du passé, c'est parce qu'elle se fonde précisément sur l'usage de la violence et que celui-ci en devient le seul critère de définition, ou même le seul prisme d'analyse des mouvements sociaux italiens de la décennie 1970. Le souci de distinction avec les autres groupes extraparlimentaires – en particulier les groupes armés – qu'affichent les anciens militants de LC lorsqu'ils interviennent dans les médias à propos de l'affaire Sofri, semble ainsi répondre davantage à un besoin de mise en cohérence de la trajectoire de certains « ex », de la mutation de leur vision du monde et de leur position socioprofessionnelle que des réalités de l'époque.

Or, les trajectoires de nombreux militant-e-s de l'époque montrent la continuité historique d'un processus qui va de la légitimation progressive de la violence à la décision individuelle du passage (ou non) à l'acte violent, à la clandestinité et témoignent du crescendo collectif du recours aux armes. Oreste Scalzone¹⁰⁰ et Paolo Persichetti¹⁰¹ depuis leur position de « réfugiés » à Paris dénoncent, tout en soutenant la libération de Sofri, la « logique différentialiste » qui est sous-jacente aux arguments de sa défense. Pour eux, qui n'ont jamais dénié l'existence d'une dimension insurrectionnelle même en 68, cette logique renforce les stigmatisations en affranchissant certains groupes – par une vision essentialiste de leur incompatibilité avec la violence – et en criminalisant d'autres : « ils avaient fait de la différenciation un passeport de respectabilité »¹⁰². Sur une autre position, Luigi Bobbio, ancien militant de l'organisation et aujourd'hui professeur de science politique à l'Université de Turin, dans la deuxième édition de son livre *Storia di Lotta continua*, mentionne dans sa préface le « cas Sofri », en expliquant qu'il ne sera pas à même de donner une réponse

2009. Adriano Sofri lui répond avec une lettre dans le même quotidien : « Sofri, Casalegno e la violenza in LC «Quando non sei più innocente», *Il Corriere della Sera*, 4 novembre 2009.

¹⁰⁰ Il est l'un des leaders du mouvement étudiant de mai 68 à Rome et co-fondateur de *Potere Operaio*, puis militant de l'autonomie ouvrière. Condamné pour « insurrection armée contre les pouvoirs de l'Etat » parmi les premiers Italiens à se réfugier en France.

¹⁰¹ Paolo Persichetti, ancien militant des BR-UCC et condamné en Italie à 22 ans de prison, a résidé en France jusqu'en 2002, date de son extradition vers l'Italie. Depuis il est en prison à Rome, et depuis peu il bénéficie de certaines mesures de liberté conditionnelle.

¹⁰² Paolo PERSICHETTI, Oreste SCALZONE, « Les anges et l'histoire », Annexe II, dans *La révolution et l'Etat*, *op. cit.*

au cas juridique, mais qu'il essaiera de restituer « l'arrière-fond historique, politique et social, c'est-à-dire cette sous-strate non criminelle », afin d'essayer de convaincre les lecteurs que les accusations à *Lotta continua* sont absolument absurdes « à la lumière des caractéristiques de fond de cette organisation de jeunes rebelles »¹⁰³.

La différence de « fond » ou de « nature » entre organisations violentes et non violentes devient donc un leitmotiv d'une interprétation dominante de l'histoire. En ce sens, l'on pourrait affirmer qu'aussi bien le cas Sofri que le cas Battisti et des autres « réfugiés » – que nous analyserons par la suite – incarnent et mettent à jour des interprétations concurrentes de l'histoire façonnées par des devenirs différents des acteurs impliqués dans cette lutte symbolique. Sofri et ses défenseurs par leurs discours tendent généralement à renforcer une vision dominante de l'histoire, aussi en raison de la trajectoire ascendante de plusieurs dirigeants de LC et de Sofri lui-même : ils sont sortis de cette histoire et ne veulent plus être rattrapés par le passé. Au contraire, comme nous le verrons, les défenseurs de Battisti incarnent la voie et la voix des « marges » : ils sont restés cloués au passé, sans cesse ramenés à leur position politique passée.

Nous pouvons par conséquent affirmer que, si l'« affaire Sofri » a eu tant de retentissements et de supports, même sur la longue durée, c'est essentiellement pour deux raisons. La première tient à la personne de Sofri lui-même : en étant bien inséré dans les milieux politiques, intellectuels et médiatiques, son capital social s'est retraduit en ressource mobilisable et mobilisée lors de la cause, qui lui a permis d'avoir une large médiatisation et accessibilité aux plateformes publiques et même une internationalisation de l'affaire très rapide. La deuxième est à rechercher dans la défense d'une version consensuelle de l'histoire de 68 telle qu'elle a été forgée, révisée et renforcée au fil des ans, par ses illustres « protagonistes », conforme à leur vision, convenant à leur condition. Ce n'est pas un hasard de ce point de vue que parmi les plus grands défenseurs de Sofri, aux côtés des intellectuels de gauche, comme Umberto Eco, Antonio Tabucchi, etc. l'on trouve également des journalistes ex militants de gauche reconvertis à droite et puissants dans le journalisme et qui offrent constamment la tribune des journaux qu'ils dirigent à Sofri et à ses défenseurs.

Avant de conclure cette partie, il faut néanmoins mentionner le changement, du moins dans le discours, de position de Sofri lui-même au cours des trois dernières

¹⁰³ Luigi BOBBIO, *Storia di Lotta continua*, Milan, Feltrinelli, 1988, (1ère éd. 1979).

années. Tout en continuant à se déclarer innocent et à revendiquer la distinction de LC des organisations terroristes, l'ex leader a contesté, dans des articles récents, une certaine idée d'*innocence* des groupes dans leur rapport à la violence révolutionnaire et a affirmé une position personnelle par rapport au passé qu'il n'avait jamais avancé auparavant. Il revient par exemple sur l'idée que Piazza Fontana représente le moment de « perte de l'innocence » du mouvement :

« Le choc pour la *strage* fut pour nous très fort, un coup qui t'assomme. Toutefois, nous étions des militants politiques avec une grande envie de faire la révolution, depuis beaucoup d'années. [...] Je me demande : sans la *strage* de piazza Fontana, aurais-je lancé la première pierre? A mon avis, oui. Et même, peut-être l'avions nous déjà lancée »

Voulez vous dire que la violence était déjà à l'intérieur du mouvement ?

« Nous avons commencé à croire non seulement à la nécessité, mais aussi à la vertu de la violence après le 12 décembre. Nous nous en remplissions la bouche depuis longtemps. Et nous étions seulement les épigones d'une très longue tradition du mouvement ouvrier, des luttes politiques bourgeoises, de la révolution française, du Risorgimento. C'est-à-dire d'une tradition dont le culte de la violence rebelle et libératrice était une partie absolument essentielle de la philosophie politique »¹⁰⁴.

Récemment il a critiqué également la lecture que font les victimes des années 1970 et en particulier de l'homicide Calabresi :

« Moi personnellement j'ai eu un rôle dans LC qui m'obligeait et m'oblige à une responsabilité vis-à-vis de son histoire toute entière, même lorsque ma responsabilité personnelle fut nulle, et ainsi ma responsabilité pénale. [...] Mario Calabresi¹⁰⁵ parle de manière sincère des victimes, "femmes et hommes qui étaient en train de vivre leur vie et qui n'étaient en guerre contre personne". Avec Pino Pinelli, avec Luigi Calabresi, ce n'était pas ainsi. Il n'y avait pas de guerre, mais nombreux d'entre nous étaient en guerre avec quelqu'un. Pour la *strage* de Piazza Fontana – dont on sait tout, sauf pour les serfs sots – furent accusés à tort et de façon préméditée les anarchistes, ceux-là même qui avaient été accusés injustement de la série d'attentats qui depuis des mois préparaient le 12 décembre d'où l'Italie sortit bouleversée. La mort de Pinelli fut la fille de cette préméditation et obstination là, innocent de toute responsabilité. Luigi Calabresi, qu'il fut ou non dans son bureau – aujourd'hui j'ai tendance à croire que non, j'y reviendrai – fut, bien sûr pas l'auteur, mais un acteur de premier plan de cette préméditation obstinée. Qu'il fut de bonne foi, cela change peu, même ceux qui ne réussirent pas et ne réussissent pas à croire au suicide de Pinelli étaient de bonne foi. Le temps qui passe, le bon regret et la lâcheté méchante ont transformé tout ce qui advint pendant ces années là dans une inconcevable et infâme démente, les signatures lucides ou imprudentes de centaines de personnalités respectables ou célèbres, et parfois respectables et célèbres, en un cas de folie collective, même à leurs propres yeux. [...] L'homicide de Calabresi – qui est une responsabilité de celui qui l'a commis et non de ceux qui signaient des appels contre une impressionnante affaire de terrorisme d'Etat et d'*omertà* institutionnelles – fut l'action de quelqu'un qui, en désespérant de la justice publique et en faisant confiance à son propre

¹⁰⁴ Roberto Delera, interview à Adriano Sofri, «Tutto partì da piazza Fontana. Poi lanciammo la prima pietra», *Il corriere della Sera*, 2 avril 2004.

¹⁰⁵ Fils du commissaire Luigi Calabresi, invité aux célébrations des victimes du terrorisme auprès des Nations Unies.

sentiment, voulut venger les victimes d'une violence trouble et aveugle. Ce fut un acte terrible, né dans un contexte de paroles et pensées violentes héritées et ravivées, qui admettaient, par exaltation ou par résignation, l'homicide politique. Comme dans le jugement du lendemain, celui-ci écrit par moi. [...] Je n'arrive pas à partager la phrase qu'un ami à moi et camarade de l'époque répète comme un exorcisme, "on en peut être des ex assassins". Bien sûr que l'on peut. Ce fut donc un acte terrible : cela ne signifie certainement pas à mes yeux et encore aujourd'hui que ses auteurs soient des personnes méchantes [...]. Ses auteurs étaient mus par l'indignation et la commotion pour les victimes. Les victimes, en effet, ont été nombreuses, et de nombreuses férocités opposées, et de la spirale qui les a renversées – certainement non seulement des "noirs" et des "rouges" – semble avoir déposé, à une telle distance, une idée et surtout un sentiment plus unilatéral et rancunier que jamais, au mépris des bonnes intentions et des monuments et des jours du souvenir. J'essaie de calmer les mauvais sentiments et cela me fait de la peine de voir les mises en oppositions entre nos morts et les leurs. Toutefois, je ne réussis pas à m'empêcher, lorsque je lis de la lecture publique de la constitution par madame Gemma Capra¹⁰⁶ devant le chef de l'Etat, de me demander si quelqu'un, une autorité quelconque, ait invité madame Licia Pinelli¹⁰⁷ à lire en public la Constitution »¹⁰⁸.

C'est probablement la première fois qu'Adriano Sofri expose de manière si directe sa critique de la version des faits et du contexte de l'homicide Calabresi telle qu'elle émerge dans et par les discours officiels des commémorations, dans et par les mobilisations des victimes, comme vérité d'un seul côté.

¹⁰⁶ Veuve du commissaire Luigi Calabresi.

¹⁰⁷ Veuve de Pino Pinelli.

¹⁰⁸ Adriano SOFRI, « Piccola posta », *Il foglio*, 11 septembre 2008.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Nous avons vu comment les interprétations des « années de luttes » divisent et opposent aujourd'hui les anciens militants entre eux. Des responsabilités revendiquées aux accusations croisées, des « reniements » aux nostalgies, les années 68 sont constamment sujettes à révisions, condamnations, commémorations. La « violence », comme pratique de lutte, devient en particulier le catalyseur des polémiques, la question au centre des débats, l'élément nocif qu'il faut conjurer.

L'idée largement diffuse d'une solution de continuité entre 1968 et les années 70 se fonde justement sur la question de la pratique de la violence : elle serait absente du premier événement, alors qu'elle caractériserait les années suivantes. Controverse politique, celle-ci se traduit par une bataille pour l'affirmation d'une *vérité* historique, dont les acteurs essentiels sont les anciens militant-e-s ou « protagonistes », moins des « années 70 » que de 68. Le jeu de revendications-accusations croisées de filiation, altérité, responsabilité, etc. entre 68 et « années de plomb » recouvrent aujourd'hui des enjeux aussi bien mémoriels que politiques. Comme nous l'avons vu avec le cas Sofri, ce qui se joue, au-delà de la responsabilité pénale et morale des inculpés eux-mêmes, c'est aussi la défense d'une « génération », ou pour être sociologiquement précis, d'un groupe d'acteurs qui, après leur militantisme, ont eu des trajectoires sociales et politiques ascendantes et *a fortiori* de la vision de l'histoire dont ils sont porteurs. Dans son étude sur les célébrations des anniversaires de 68, l'historien Marco Grispigni souligne la double opération qui préside au discours dominant et à la construction d'une mémoire publique de l'événement : représenter une « génération » en montrant sa nostalgie pour la jeunesse – le « climat diffus d'élégiaque regret pour un péché de jeunesse »¹ – et séparer les bons et les méchants. Les derniers étant les responsables de l'hégémonie de la composante politique du mouvement, de celle révolutionnaire d'où seraient nées toutes les disgrâces de la république italienne : idéologie exaspérée, terrorisme, sectarisme, etc. et qui aurait empêché au mouvement d'exprimer toute sa charge de modernisation, son côté « bon ». Phénomène que l'on retrouve également en France, des acteurs désormais reconvertis au libéralisme, à l'intérieur du champ

¹ Marco GRISPIGNI, « L'uso pubblico della storia senza gli storici. La memoria comune degli anni dell'azione collettiva », dans Nicola GALLERANO (dir.), *L'uso pubblico della storia*, art. cité, p. 180.

politique, économique et surtout intellectuel-médiatique, en cohérence avec leur trajectoire, tentent d'effacer le marxisme critique qui caractérisait le *mouvement* et « exaltent au contraire la capacité innovante d'une presque inexistante culture libéral-démocratique, à l'époque en réalité déjà complètement subalterne, même dans la société »². En Italie c'est sur le repentir social et juridique de certains anciens activistes, ainsi que sur les trajectoires d'ascension sociale d'autres, qui a pu se bâtir une vision moralisée de l'histoire de la décennie en question. 68, dans cette perspective, subit un processus de purification qui expulse la violence révolutionnaire en la reléguant à une phase postérieure, celle des « années de plomb », celles des « années sombres » par opposition aux « formidables années ». La violence révolutionnaire représente désormais l'*impensable*, l'indicible, l'incommunicable, ce qui ne peut être ni revendiqué, ni raconté, et encore moins commémoré, mais exclusivement et explicitement condamné. Les mémoires de la violence révolutionnaire, elles non plus n'ont pas droit de cité dans la démocratie libérale : elles demeurent à l'état d'inavouable.

² *Ibid.*, p. 181. Sur les reconversions des anciens soixante-huitards en France voir Gérard MAUGER, « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme : pour une histoire de la "génération de Mai 68" », dans Jacques CHEVALLIER (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994.

Chapitre 5 :

LE PASSE COMME IDENTITE « DE PLOMB » OU UNE CAUSE INDEFENDABLE

« Le passé n'est pas mort. Il n'est même pas passé. »
William Faulkner, *Requiem pour une nonne*, 1951

Nous avons évoqué dans notre première partie la désagrégation de l'espace des mouvements sociaux à la fin des années 1970. Les concurrences qui traversent cet espace pendant la décennie 1970 ne disparaissent pas avec les arrestations de milliers de militants d'extrême gauche et avec la phase de « reflux »¹. Au contraire, même au sein des prisons les divisions demeurent, voire se renforcent, et de nouvelles se creusent. Nous avons vu que la question de la dissociation au cours des années 1980 oppose et crée des controverses non seulement parmi ces militants détenus qui décident de se dissocier et ceux qui refusent cette option, mais également à l'intérieur des dissociés sur la conception différente de la prise de distance avec l'engagement politique révolutionnaire. Le qualificatif d'« irréductible » attribué à tous ceux qui ont refusé de « se repentir » ou de « se dissocier », lui aussi recouvre des positions et des visions très hétérogènes, que ce soit en termes de groupe politique d'origine, de situation judiciaire ou des positions vis-à-vis du passé, de la lutte armée et de la campagne pour l'amnistie².

¹ *Riflusso*, reflux, c'est le terme communément utilisé en Italie pour indiquer la tendance à la baisse du mouvement révolutionnaire, le désengagement progressif et le repli sur la vie privée.

² Parmi les non-dissociés, essentiellement des militants des BR et des *Nuclei armati proletari* (NAP), on peut repérer à cette époque, au moins trois groupes différents : celui qui gravite autour de Renato Curcio, l'un des fondateurs des BR, celui autour de Prospero Gallinari, militant BR (Bruno Seghetti, Francesco Piccioni, Remo Pancelli, Paolo Cassetta, Maurizio Locusta, Pasquale Abatangelo e Francesco Lo Bianco) et celui autour de Giovanni Senzani, militant BR. Ces groupes de militants demandent en 1998 au directeur des instituts pénitentiaires Niccolò Amato de pouvoir se regrouper dans une même « aire » afin

Au cours de ce chapitre nous allons analyser la multiplicité des voix des militants condamnés pour « bande armée », « insurrection contre les pouvoirs de l'Etat » ou encore pour des homicides politiques : autant de voix « faibles », ou « marginales », représentant des figures de l'*exil*, aussi bien territorial que politique et symbolique, car elles portent les stigmates de la violence. Une violence exercée au cours du militantisme qui est également une violence subie, par la détention prolongée, par la dureté et la durabilité de l'étiquette « terroriste », par la perte de camarades tués, etc. Elles constituent les voix « faibles » et dissonantes sur l'histoire des « années 68 » puisqu'elles sont les voix des « vaincus » : voix fragmentées et marginales puisque leurs porteurs sont marginalisés, condamnés ou enfermés dans le silence. Ce sont des voix réduites à elles mêmes, sans défenseurs extérieurs reconnus et de poids, *inacceptables* en « démocratie » : « nulle démocratie, donc, sans délimitation d'une exclusion externe, sans désignation de repoussoirs qui ne font pas partie de l'espace de jeu, dont les productions, y compris discursives, sont dévaluées et ne sauraient même accéder au statut d'opinions »³.

Pour ces anciens militants armés, le passé devient donc une cause difficile à revendiquer, à transmettre ou à communiquer et désormais peu commune et peu partageable. Socialement et, dans beaucoup de cas, juridiquement, marquée par les stigmates de « terroriste », leur identité demeure figée dans cette étiquette dont ils ne peuvent sortir. Comme le remarque Sarah Gensburger, « comprendre comment certains veulent et peuvent se souvenir éclairé sur ce qui fait que d'autres, notamment aux positions et identifications sociales différentes, ont longtemps « oublié » et, dans leur majorité, continuent à le faire »⁴.

Nous tenterons dans ce chapitre de reconstruire un panorama des trajectoires des anciens militants armés, afin de montrer comment l'expérience de la lutte armée – et dans beaucoup de cas, la détention ou l'*exil* – et le label terroriste reçu ont structuré un

de confronter leurs idées et trouver une ligne commune, mais les différences de positionnement et les divisions perdurent : autour de Curcio et Iannelli se regroupent ceux qui sont en faveur de l'amnistie ; ils se distinguent du groupe de Gallinari, également favorable à une « solution politique », mais seulement à condition de la reconnaissance de la dimension collective de la lutte politique. Le groupe de Senzani de son côté se range définitivement contre la demande d'amnistie et pour la continuation de la lutte armée. Cf. Mario SCIALOJA, « Insieme ma divisi », *L'espresso*, 27 novembre 1988.

³ Michel OFFERLE, « Périmètres du politique et coproduction de la radicalité à la fin du XIXe siècle », in Annie COLLOVALD, Brigitte GAITI, *op. cit.*, p. 254.

⁴ Sarah GENSBURGER, « Essai de sociologie de la mémoire: le cas du souvenir des camps annexes de Drancy à Paris », *Genèses*, n°61, 2005, p. 56.

rapport au passé et une condition présente bien spécifiques qui les distinguent désormais de ceux qui se revendiquent de 68. Dans un premier temps, les modalités de désengagement de plusieurs militants révolutionnaires, leur parcours de détention, leurs trajectoires sociales de reconversion vont retenir notre attention : cela permettra de voir en creux la dissolution et la fragmentation de l'espace militant et des liens de solidarité qui le caractérisaient. Dans un deuxième temps, nous analyserons les mobilisations de ces anciens militants « réfugiés » en France contre les menaces d'extradition qui rompent avec la ligne mitterrandienne ayant prévalu jusqu'en 2002 : cause peu défendue qui devient *indéfendable*, nous soulignerons en particulier la faiblesse de leurs soutiens et de leurs ressources symboliques par comparaison avec l'« affaire Sofri ».

Section 1 : PRISONS, DES-ENGAGEMENTS, RECONVERSIONS

Bien qu'il nous soit impossible de reconstruire la trajectoire de centaines de militants et de restituer une sociographie complète des acteurs de la lutte armée en Italie, nous pouvons néanmoins identifier les grandes lignes concernant l'insertion professionnelle et les formes de reconversions professionnelles de nombreux anciens activistes condamnés pour « bande armée », « association subversive » ou « insurrection armée contre les pouvoirs de l'Etat ». Contrairement aux militants soixante-huitards ayant milité dans les organisations nées au lendemain des événements de 68-69 et s'étant désengagés au milieu des années 1970 – n'ayant donc pas pratiqué la lutte armée – les trajectoires de ceux qui ont passé entre 4 et 22 ans en prison sont fortement marquées par la détention et toute leur vie par le sceau du « scandale » lié au « terrorisme » auquel ils sont constamment renvoyés. Dans un premier temps nous verrons donc comment les identités révolutionnaires se perpétuent, surtout dans certains contextes, les modalités de reconversions qui permettent une certaine « fidélité » au passé et cela malgré la désagrégation des liens militants d'antan et les devenirs postérieurs. Dans un deuxième temps, nous observerons comment, ces anciens militants sont constamment renvoyés à leur passé, sans qu'ils ne puissent jamais en sortir véritablement.

A/ Identités révolutionnaires, voix marginales

Pour tous les militants condamnés, la période et les conditions de la détention, comme les conditions de fuite et de séjour à l'étranger pour ceux qui ont choisi la cavale, ont été déterminantes dans les modalités du désengagement et de l'élaboration de l'expérience du militantisme à l'extrême gauche. Les conditions de détention – en particulier le régime de haute sécurité et d'isolement – ainsi que le climat extrêmement tendu, polémique voire même violent entre détenus politique ont probablement joué un rôle important dans le choix de collaborer avec la justice ou de se dissocier ; elles ont aussi eu d'importantes répercussions sur l'élaboration de l'histoire collective et sur les relectures individuelles de l'engagement politique révolutionnaire. La période de détention coïncide souvent avec l'écriture de livres de témoignage ou de mémoire, sous forme de roman, d'autobiographie ou de longue interview avec un ou plusieurs journalistes. Et c'est aussi la détention qui détermine, du moins en partie les possibilités et les espaces d'insertion professionnelle, la continuité ou la rupture des liens du militantisme.

1. Passé(s) (presque) sous silence : insertions professionnelles, reconversions, continuités biographiques

Tout d'abord, il faut rappeler que la grande majorité des militants étaient jeunes, et même très jeunes au moment de leur entrée dans les organisations clandestines : comme le montrent les recherches menées, ils étaient étudiants, ouvriers ou jeunes du prolétariat urbain⁵. Très peu occupaient une position professionnelle qu'ils ont eu la possibilité de retrouver après l'expérience carcérale, beaucoup ont suivi des formations professionnelles à l'intérieur des prisons ou ont commencé à collaborer avec des associations ou coopératives sociales qui leur ont permis de trouver un travail d'abord dans le cadre des aménagements de peines prévus par la loi Gozzini, et par la suite à la libération définitive.

⁵ Voir en particulier les données présentées dans Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, *op. cit.*

C'est ainsi que nombre d'entre eux travaillent aujourd'hui dans le secteur informatique, d'autres dans le secteur social, auprès de coopératives ou d'associations laïques ou catholiques actives dans l'univers carcéral et dans d'autres réalités sociales d'exclusion ou de marginalité (toxicodépendance, handicap,), des associations culturelles liées à la gauche institutionnelle (comme les ARCI⁶, au niveau local ou national), comme assistants sociaux. Plusieurs ex militants de *Prima Linea*, le seul groupe à avoir fait un parcours quasiment collectif et à garder de nombreux liens d'amitié entre ses membres, comme nous le rappelle Sergio Segio, ex militant de *Prima Linea*, lors de l'entretien, travaillent à présent pour le *Gruppo Abele*⁷.

Les plus intellectuels – dans beaucoup de cas ceux qui avaient des aspirations intellectuelles ou artistiques même avant l'engagement militant, avaient fait des études supérieures ou se sont diplômés en prison – collaborent aujourd'hui avec des journaux, des institutions culturelles ou académiques. Francesco Piccioni et Geraldina Colotti, tous les deux ex militants BR, travaillent en tant que journalistes pour le quotidien *Il Manifesto* (Geraldina Colotti est également en charge de la version italienne du *Monde Diplomatique*), Maurizio Iannelli a collaboré en tant qu'auteur avec des programmes télévisés Rai et d'autres encore travaillent dans le secteur de la culture⁸, dans les universités⁹ et dans le secteur éditorial. Renato Curcio a fondé la petite maison d'édition *Sensibili alle Foglie* avec d'autres amis, lorsqu'il ne bénéficiait pas encore de liberté conditionnelle. Aujourd'hui cette coopérative éditoriale publie des recherches en sciences sociales portant sur les institutions totales (en particulier sur la prison), l'immigration, le travail, etc. et a également publié cinq volumes de recherche et de

⁶ ARCI (*Associazione ricreativa culturale italiana*) est une association héritière des Maisons du peuple et d'autres formes associatives liées au Parti Communiste Italien d'abord, aux partis de gauche par la suite et compte plus de 5000 sièges ou lieux de rencontre locaux.

⁷ Le *Gruppo Abele* est une organisation à but non lucratif fondé en 1965 par don Luigi Ciotti. Il offre des services d'accueil, assistance et ré-insertion pour des personnes confrontées à différents problèmes sociaux et psychologiques ; elle intervient notamment dans les univers carcéraux, de la toxicodépendance, du sida, des sans domicile fixe, mais aussi pour l'aide aux migrants et pour la défense des droits civils. Elle est aussi un centre de recherche et d'études sur ces mêmes thématiques.

⁸ E. L., ex militant des *CoCoRi* est par exemple rédacteur d'un magazine d'actualité politique et philosophique. Giovanni Senzani, ancien *BR-Partito guerriglia* (BR-PG), s'occupe d'un centre de documentation de la Région Toscane et est coordinateur de la maison d'édition *Edizioni Battaglia*.

⁹ Franco Piperno, ancien militant de *Potere operaio*, ensuite de l'autonomie, est aujourd'hui professeur de physique à l'université de Calabre, a été conseiller municipal à la Culture de la ville de Cosenza ; Toni Negri, ancien militant de *Potere operaio*, théoricien et fondateur du mouvement de l'*Autonomia operaia*, aujourd'hui philosophe mondialement connu, donne des cours au Collège de France et dans d'autres universités ; Emilio Quadrelli, ancien militant de l'autonomie, aujourd'hui chercheur en sciences sociales à l'Université de Gênes.

documentation sur l'expérience de la lutte armée des années 1970 sous le titre « Progetto Memoria »¹⁰.

D'autres anciens militants travaillent de façon plus ou moins stable ou plus ou moins directement, dans la politique institutionnelle, auprès des partis de gauche comme *Rifondazione Comunista* ou *Democratici di Sinistra* au niveau local (comme Nicola Solimano¹¹, Marco Solimeno¹²) ou au niveau national, à l'instar de Sergio D'Elia¹³, Susanna Ronconi¹⁴, Roberto Del Bello¹⁵, Anna Cotone¹⁶.

On le voit, la plupart des anciens militants armés ont eu des reconversions dans des secteurs – services sociaux, associations culturelles de gauche, politique, journalisme politique – qui leur permettent de rester en quelque sorte fidèles (ou du moins de le croire), avec les idéaux qu'ils ont toujours défendu, même lorsque ils se sont dissociés. Un seul cas de « reconversion » à droite existe à notre connaissance¹⁷. Ainsi, au cours des entretiens pratiquement tous les militants que nous avons eu la

¹⁰ Les cinq volumes collectifs dans le cadre du Progetto Memoria sont: *La mappa perduta, op. cit.* ; *Gli sguardi ritrovati*, Rome, Sensibili alle foglie, 1995 ; *Le parole scritte*, Rome, Sensibili alle foglie, 1996 ; *Le torture affiorate*, Rome, Sensibili alle foglie, 1998 ; *Il carcere speciale, op. cit.*

¹¹ Ex militant de *Prima linea*, condamné à 22 ans, il travaille à la Fondation Michelucci de Fiesole, constituée en 1982 par la Région Toscane et par les municipalités de Pistoia et Fiesole. Il a été consultant pour la région Toscane pour la nouvelle loi pour la protection des peuples Rrom et Sinti, il a été parmi les coordinateurs d'un campus international dans le cadre de l'initiative régionale « Porto Franco », pour le bureau culturel de la Région Toscane.

¹² Ex militant de PL, il est aujourd'hui conseiller DS à la mairie de Livorno. Depuis 10 ans il est assistant bénévole dans la prison de Livorno comme responsable Arci.

¹³ Ex dirigeant de PL, il est incarcéré pendant 12 ans, condamné en définitive à 25 ans pour concours en homicides et bande armée, il bénéficie des remises de peines pour les dissociés. Il s'inscrit déjà pendant sa détention au Parti radical et à sa libération en 1991 il sera secrétaire de l'association *Nessuno tocchi Caino*, qui se bat pour les droits des prisonniers et contre la peine de mort. En 2006 il est élu à la Chambre des députés sur les listes radicales *Rosa nel pugno* et il devient secrétaire de la chambre des députés.

¹⁴ Susanna Ronconi, ancienne militante de *Prima linea*, travaillant au *Gruppo Abele* dans le secteur des toxicodépendances, avait été chargée à deux reprises d'abord en tant que consultante pour la lutte contre la drogue par le ministre pour la Solidarité Sociale Livia Turco (Démocrates de gauche) en 1999 et ensuite par Paolo Ferrero (PRC), ministre de la solidarité, au sein de la commission des experts et opérateurs sociaux sur les toxicodépendances. Les deux nominations avaient été révoquées à la suite de fortes polémiques.

¹⁵ Ex brigadiste de la colonne de Vénétie, il a été condamné à 4 ans et 7 mois pour bande armée. Une fois libéré il a travaillé comme instituteur, puis au PRC dans sa région, en tant que secrétaire d'abord, en tant que conseiller provincial élu à partir de 2004. En 2006 il travaille comme secrétaire de Francesco Bonato, sous-secrétaire aux affaires intérieures pour le PRC.

¹⁶ Ex brigadiste, arrêtée en 1982, en liberté conditionnelle, elle travaille depuis 2002 au secrétariat politique de l'eurodéputé de PRC Luisa Morgantini.

¹⁷ Il s'agit de Roberto Sandalo, l'un des premiers repentis, appartenant au groupe *Prima linea*. Sorti de prison après 2 ans de détention en raison de bénéfices de peine, on le retrouve en 1999 au centre d'un scandale lié aux Gardes nationales padanes de la Ligue du Nord : le député Mario Borghesio déclare que Sandalo en avait été expulsé alors que l'ex militant PL affirme qu'il en était sorti parce que Bossi avait renoncé à la sécession. En 2002 il est de nouveau arrêté pour braquage et en 2008 il est arrêté une troisième fois par les carabinieri dans le cadre d'une enquête sur des attentats contre des mosquées et des centres culturels islamiques à Milan, Abbiategrasso et Brescia.

possibilité d'interviewer n'ont pas manqué de souligner la cohérence qu'ils voient dans les valeurs qui animaient leur militantisme passé et le métier qu'ils exercent aujourd'hui, tout en montrant les limites ou les différences de forme. Valerio Morucci nous dit en riant à propos de son métier d'informaticien :

*« J'ai toujours aimé monter et démonter des armes, des engins... donc à l'époque je le faisais avec les pistolets, aujourd'hui je le fais avec les ordinateurs. C'est en gros la même chose ! »*¹⁸.

Valerio Morucci, ancien militant des BR

Obligés à des trajectoires ou reconversions professionnelles que la détention leur a offertes ou fermées, ils sont ensuite nombreux à réinvestir dans leur nouvelle profession la charge critique qui les a toujours animés, à se reclasser dans des secteurs de la « main gauche » de l'Etat ou politiquement gauche (journaux, institutions, cercles culturels, etc.) ou à continuer des engagements politiques. Toutefois, si peu d'entre eux ont réussi à tourner complètement la page, à avoir totalement abandonné leur identité militante, peu également continuent à militer ouvertement en politique. Même parmi les Italiens en France, seulement Oreste Scalzone semble encore prendre part activement aux conflits sociaux, que ce soit en France ou en Italie, en fréquentant des *centres sociaux*, participant à des manifestations, ou à des collectifs¹⁹, etc. :

« Dans la vie outre que dans les discours, le seul qui a continué à militer, pour l'amnistie, pour tout, est Oreste Scalzone. Mais en tant que militant il n'y a plus personne, tout le monde est rentré à la maison, qui avec un métier, qui avec un autre ».

A. L. ancienne militante des BR, réfugiée en France²⁰

La détention, plus que l'arrestation, a coïncidé pour la plupart des militants armés avec la phase du désengagement, en introduisant ainsi une rupture biographique difficile à gérer. L'abandon de la lutte politique, surtout après une période plus ou moins longue de clandestinité et donc de dévouement total à la cause révolutionnaire, ainsi que la trajectoire sociale et juridique postérieure, sont caractérisés par la fragmentation d'une identité individuelle qui fait écho à la fragmentation politique des groupes et à la rupture des liens de solidarité internes.

¹⁸ Valerio Morucci, entretien du 6 octobre 2009 à Rome.

¹⁹ Oreste Scalzone, comme sa femme, sont très actifs dans le mouvement des travailleurs immigrés, des femmes immigrées et des sans papiers en France. De plus, il est fréquent de rencontrer Scalzone à des manifestations ou des rencontres militantes, en particulier de la mouvance anarcho-autonome.

²⁰ Condamnée en Italie à dix ans de prison pour bande armée. Elle est réfugiée en France depuis environ vingt ans où elle travaille comme traductrice. Entretien de mai 2005 à Paris.

Encadré n°7 : ***Quelques observations ethnographiques et réflexions en marge sur les silences, les tabous et l'autocensure dans les entretiens avec les ex militants***

A plusieurs occasions, nous avons pu remarquer un certain malaise des anciens militants des organisations armées quand il s'agit de parler de leur propre implication personnelle, surtout concernant les épisodes de violence. Cela se traduit bien souvent soit par le refus de l'entretien, soit par un évitement continu lors de l'entretien d'aborder la question de la violence et de la vie clandestine, soit par des allusions, des sous-entendus qui permettent de survoler les détails de l'implication personnelle. Dans ces cas nous avons préféré ne pas creuser les vides volontairement laissés, ou seulement dans les cas où nous avons perçu une disponibilité à aller plus loin, en respectant les limites que la personne posait à notre entretien. Lorsque nous le contactons au téléphone, Renato Curcio refuse la proposition d'entretien en disant qu'en ce moment de sa vie il ne veut pas, que cela fait longtemps qu'il ne s'occupe plus de ces thèmes-là, qu'il ne veut plus en parler et qu'il préfère se concentrer sur d'autres questions, sur la maison d'édition Sensibili alle foglie... Une attitude similaire est celle de E. L., qui nous a accordé un entretien grâce aux liens personnels avec la personne qui nous a servi d'intermédiaire. Avec lui, par exemple, il était difficile de maintenir l'entretien sur les questions relatives aux années 1970, il tendait plutôt à dériver vers des spéculations plus philosophiques sur la notion de démocratie. Nous avons ressenti une gêne similaire avec deux personnes pourtant relativement proches, dont nous connaissons vaguement le passé militant et qui malgré leur connaissance de notre travail ne nous ont jamais rien dit que par bribes éparses et auxquels nous n'avons pas osé demander de témoignages directs. Chez tous les interviewés, nous avons remarqué une certaine aversion à parler de la période du militantisme armé proprement dit, si ce n'est que par courtes anecdotes, et en tout cas jamais un mot sur les homicides et sur les actions armées. Plus facilement tous parlaient de leur militantisme antérieur ou du « climat de l'époque ». Cette même attitude avait par ailleurs déjà été soulignée de façon un peu différente par Luisa Passerini et par Isabelle Sommier²¹. On se demande si cette attitude ne résulte pas de l'intériorisation d'un interdit, celui de la violence révolutionnaire, l'autocensure étant à la fois le produit d'une inévitable méfiance vis-à-vis de l'investigateur, et d'une crainte toujours présente de possibles suites aux déclarations données. Ces observations montrent à quel point la cause de la lutte armée est devenue indicible : le silence, dans beaucoup de cas demeure la seule voie pour tenir encore une position sans devoir se renier et répudier les idéaux d'avant.

2. Identités durables, solidarités perdues

Les mécanismes juridiques du repentir et de la dissociation ont conduit à une répression très large et à la désagrégation des groupes d'extrême gauche, non seulement par leur apport direct en termes d'indications et d'informations facilitant les enquêtes, mais aussi parce qu'ils ont contribué à détruire les liens militants, de solidarité et de lutte, sur lesquels se tenaient les organisations clandestines. Avec le repentir, ce sont le soupçon et la méfiance qui sont distillés au sein des organisations ; avec la dissociation c'est toute une identité révolutionnaire, dans une phase désormais de démobilisation

²¹ Isabelle SOMMIER, « Une expérience "incommunicable" ? Les ex-militants d'extrême gauche français et italiens », dans Olivier FILLIEULE, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

générale qui est remise en question et reniée. Les fractures provoquées par ces mécanismes, nous l'avons déjà évoqué, ont eu des résultats parfois tragiques, comme des homicides ; plus généralement, elles se traduisent par un éclatement des anciens groupes et des recompositions au sein des prisons autour de nouveaux positionnements politiques et juridiques engendrant de nouveaux liens. L'amertume, la désillusion et la déception qui accompagnent ces désengagements militants, sont redoublées ici par un sentiment de trahison vis-à-vis des anciens camarades. Le fait que très peu d'anciens militants entretiennent encore des relations – d'amitié, d'affinité, politiques, professionnelles ou autres – est symptomatique des modalités de sortie du conflit social des années 1970 et du désengagement individuel, plus encore que des trajectoires de reclassement postérieures.

Toutefois, ce qui surprend au premier abord c'est que malgré la désintégration de l'espace militant, la perte des liens de solidarité et même d'amitié – sauf quelques exceptions –, les identités de groupe passées apparaissent encore opérantes dans certains contextes. Les identités collectives liées à l'appartenance à une organisation, à un groupe ou à une mouvance demeurent très fortes et enracinées chez la plupart des militants que nous avons pu interviewer, ou dont nous avons pu lire les livres : même quand la personne tente d'y échapper, se déclare éloigné (temporellement et/ou idéologiquement) de l'expérience armée, au cours de l'entretien ou au fil des pages, le « nous » revient inévitablement, pour signifier une identité collective, justifier des prises de position, expliquer des différences organisationnelles, stratégiques, éventuellement idéologiques. Le « nous » opère donc comme une marque distinctive qui semble revenir malgré les efforts de mise à distance constante et l'effectif écart temporel et de style de vie avec les années de l'engagement. Or, c'est précisément ce *nous* qui paraît paradoxal aujourd'hui, car rien ne reste de ce qui fut il y a trente ans le champ politique radical italien : peu d'anciens militants sont encore liés par une amitié qui dépasse le militantisme, nombreux se montrent critiques les uns vis-à-vis des autres ou affirment ne vouloir plus voir personne, d'autres s'assemblent en raison de nécessités ponctuelles (comme pour le cas des « réfugiés » italiens en France) sans pour autant pouvoir éteindre les controverses ou même les inimitiés. Cela peut s'expliquer à la fois par l'unité et la solidarité qu'imposait la vie clandestine de la lutte armée ou la pratique

d'action illégale, et par la forme « totale »²² de l'engagement et de la vie dans des organisations armées, mais aussi par le caractère structurant des concurrences entre les différents groupes, même pour les identités politiques individuelles. C'est qu'à cette identité fondée sur l'appartenance au groupe, et qui encore se montre comme structurante de l'interprétation de l'histoire de la période et du rapport avec l'expérience militante passée, se superposent d'autres identités qui suivent à la fois le parcours de fragmentation des groupes – notamment des BR – et les parcours et les positions judiciaires successives. C'est notamment entre les « dissociés » et les « irréductibles » que les oppositions semblent les plus définies, durables et encore fortement marquantes pour l'identité des uns et des autres : accusations croisées, expressions de désapprobation ou de blâme interviennent souvent lors des entretiens lorsque l'on se réfère à une tierce personne qui n'est pas dans le même cadre juridique. En ce sens, l'« identité judiciaire » postérieure à l'engagement se superpose et l'emporte sur l'identité militante de groupe surtout lorsque le discours se déplace de la description du climat de l'époque à l'interprétation historique générale.

Peu d'anciens militants armés interviennent ou écrivent publiquement sur l'histoire des années 1970 et ceux qui le font ont toujours tendance à se situer plus ou moins directement en concurrence avec les récits d'autres anciens camarades. De manière générale, ceux qui se sont dissociés prennent plus facilement la parole dans l'espace public, que ce soit par l'écriture de livres (souvent réédités, contrairement à ceux des militants « irréductibles »), ou par des interviews et des interventions dans la presse ou la télévision lors d'occasions particulières (commémorations, enquêtes journalistiques ou nouveaux événements judiciaires). Ce sont donc souvent les dissociés qui sont présents ou apparaissent dans le rôle de témoin-protagoniste-écrivain de l'histoire des années 1970. Pour certains, leur parole sur l'histoire des années 1970 est devenue un mode de gestion de leur identité, qui n'est pas sans effet sur la relecture dominante des années 1970 surtout quand leurs interprétations rejoignent et confortent certaines tendances de celle-ci : c'est le cas par exemple d'Alberto Franceschini²³ – l'un

²² Sur les formes d'engagement « total » en politique ou plus généralement au service d'une cause, nous renvoyons aux références suivantes : Jeannine VERDES-LEROUX, *Au service du parti*, Paris, Fayard, 1983 et Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

²³ L'un des fondateurs des BR avec Renato Curcio et Margherita Cagol, il est arrêté en 1974 et n'a donc pas vécu en première personne la période des homicides politiques des BR. Il est libéré en 1992 en raison des bénéfices liés à sa dissociation. Il a écrit plusieurs livres sur son expérience au sein des BR et accordé

des fondateurs de BR – et Sergio Segio – ancien leader du groupe *Prima Linea*. Les déclarations et les écrits de Franceschini n’ont pas manqué de susciter de vives polémiques sur la version de l’histoire qu’ils véhiculaient, notamment parmi ses ex camarades, en raison de la vision de la « deuxième phase » des BR en termes de complot et des accusations de manipulation plus ou moins cachées lancées contre Mario Moretti. Le deuxième, Sergio Segio, quant à lui, a un positionnement qui s’accorde au discours démocratique ; il représente l’une des voix les plus importantes de la dissociation dont il revendique la paternité, le choix et le parcours. A ce titre, il est fortement critiqué par tous ceux qui ne se sont pas dissociés, qu’il critique durement à son tour en les accusant de ne pas avoir voulu ou su gérer une défaite.

Même au sein des « réfugiés » italiens en France, ce sont les inimitiés, les reproches et les non-dits qui semblent régner au sein d’un groupe – qui n’est tel que pour le besoin de la défense de l’asile en France – plus que la solidarité en raison d’un parcours similaire et d’une condition présente commune.

Fragmenté et concurrentiel l’espace des mouvements sociaux l’était déjà au cours des années 1970 ; il le devient encore plus au début des années 1980 avec la mise en place des mécanismes de repentir et de dissociation, et l’est d’autant plus aujourd’hui comme il ressort des lectures concurrentielles d’une histoire qui fut commune.

B/ Sortir de l’histoire ou y rester cloué

1. Des voix aux marges : l’histoire indicible

Nous l’avons dit, peu de militants armés ont finalement écrit, parlé, témoigné pour exprimer publiquement leur point de vue sur leur histoire.

Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, des journalistes publient des livres interviews des chefs des BR notamment, à l’instar de Renato Curcio²⁴, Mario Moretti²⁵, Alberto Franceschini²⁶. Le livre-témoignage de Renato Curcio n’a pas été

plusieurs interviews dans la presse et à la télévision.

²⁴ Renato CURCIO, Mario SCIALOJA, *A viso aperto, Memorie e desideri del fondatore delle Brigate Rosse*. Intervista di Mario Scialoja, Milan, Mondadori, 1993.

²⁵ Mario MORETTI, Carla MOSCA, Rossana ROSSANDA, *Brigate Rosse. Una storia italiana*, Anabasi,

réédité par la suite et demeure le seul livre écrit par l'auteur sur l'histoire des années 70, d'un point de vue strictement autobiographique. L'interview de Mario Moretti a été rééditée plusieurs fois, mais Moretti n'a jamais rien écrit d'autre ; celui d'Alberto Franceschini a eu un grand succès éditorial qui l'a fait devenir l'un des livres *best sellers*. Lorsque l'on regarde les publications, les rééditions ou même le type de publication, ainsi que les interventions lors de débats et d'émissions à la télévision, ce sont les anciens militants qui ont suivi un parcours de dissociation qui sont largement majoritaires. Alberto Franceschini a par exemple publié trois autres ouvrages de témoignage en collaboration avec des journalistes²⁷, Valerio Morucci, ancien militant des BR, a publié deux livres autobiographiques²⁸ et plusieurs autres romans ; Adriana Faranda, ancienne militante des BR, a écrit deux livres autobiographiques²⁹ et Sergio Segio, ex militant du groupe *Prima Linea* a signé deux ouvrages, dont l'un a été adapté au cinéma³⁰. La plupart des militants désignés comme « irréductibles » qui ont écrit des livres à fond autobiographique l'ont fait en choisissant plutôt d'autres genres littéraires (roman, poésie, théâtre), à l'instar de Barbara Balzerani³¹ et de Geraldina Colotti³², toutes deux ex militantes BR, de Cesare Battisti, ex militant des PAC³³, Roberto Silvi, ancien militant de LC, puis des PAC³⁴. Pourrait on interpréter ce choix d'un genre littéraire plutôt que d'un livre plus directement autobiographique comme le reflet, pour les ex militants non dissociés, d'une sorte d'autocensure, d'interdit social intériorisé ?

1994.

²⁶ Pier Vittorio BUFFA, Alberto FRANCESCHINI, Alberto GIUSTOLISI, *Mara, Renato e io. Storia dei fondatori delle Br*, Milan, Mondadori, 1988.

²⁷ Giovanni FASANELLA, Alberto FRANCESCHINI, *Che cosa sono le BR. Le radici, la nascita, la storia, il presente. Chi erano veramente i brigadisti e perché continuano ad uccidere*, Milan, Rizzoli, 2004; Alberto FRANCESCHINI, Vincenzo TESSANDORI, *Br. Imputazione banda armata. Cronaca e documenti delle Brigate Rosse*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2000; Alberto FRANCESCHINI, Anna SAMUELI, *La borsa del presidente. Ritorno agli anni di piombo*, Rome, Ediesse, 1997.

²⁸ Valerio MORUCCI, *La peggio gioventù. Una vita nella lotta armata*, Milan, Rizzoli, 2004; Valerio MORUCCI, *Ritratto di un terrorista da giovane*, Casale Monferrato, Piemme, 1999.

²⁹ Gianni MAZZOCCHI, Adriana FARANDA, *Nell'anno della tigre. Storia di Adriana Faranda*, Baldini & Castoldi, 1994 ; Adriana FARANDA, *Il volo della farfalla*, Milan, Rizzoli, 2006.

³⁰ Sergio SEGIO, *Una vita in prima linea*, Milan, Rizzoli, 2006; Sergio SEGIO, *Miccia corta. Una storia di Prima Linea*, Rome, DeriveApprodi, 2005. Du premier a été tiré le film *La Prima Linea*, de Renato De Maria, 2009.

³¹ BALZERANI Barbara, *Compagna luna*, Milan, Feltrinelli, 1998; Barbara BALZERANI, *La sirena delle cinque*, Milan, Jacobo, 2003 ; Barbara BALZERANI, *Perché io, perché non tu*, Rome, DeriveApprodi, 2009.

³² Geraldina COLOTTI, *Certificato di esistenza in vita*, Milan, Bompiani, 2005 ; Geraldina COLOTTI, *Sparge rosas*, Manni, 2000 ; Geraldina COLOTTI, *Il segreto*, Milan, Mondadori, 2003.

³³ Cesare BATTISTI, *Dernières cartouches*, Paris, Losfeld, 2000 ; Cesare BATTISTI, *Le cargo sentimental*, Paris, Losfeld, 2003.

³⁴ Cecilia CALVI, Roberto SILVI, *Le ragioni dell'altro*, Milan, Colibrì, 2005 ; Roberto SILVI, *La memoria e l'oblio*, Milan, Colibrì, 2010.

Dans quelle mesure leur vision de l'histoire est mise aux marges, n'a pas droit de cité, contrairement à celle des « dissociés », plus conforme à la version démocratique de l'histoire des années 1970 ?

Les voix de ceux qui se sont enfuis à l'étranger, nombreux en France, un peu moins en Amérique Latine (Nicaragua, Brésil, Argentine) sont aussi, comme celles des « irréductibles » des voix en marge. Les anciens militants qui se sont enfuis à l'étranger vivent donc une forme de double exil : *géographique*, il l'est aussi dans la plupart des cas *politique*, et souvent *social*. Exclus ou auto-exclus de la parole sur leur histoire, ils n'interviennent que dans des occasions qui ramènent ce passé au présent, comme dans le cas des « réfugiés » politiques en France menacés d'extradition après 20 ans d'accueil.

Le silence, l'« oubli », la mise à distance, de l'histoire, parfois de la politique et des anciens camarades, la fuite ou au contraire l'obsession de la mémoire et du passé semblent être des formes de la gestion de l'identité et de la fracture biographique introduite par la fin du militantisme et la détention. On peut rester prisonnier du passé, comme l'écrit Renato Curcio :

« Il y a plusieurs manières de rester prisonniers du passé. L'une est celle de ceux qui ne savent voir dans le contexte social du présent ce que Sanatano a vu : la nécessité de lutter contre l'état présent des choses. Une autre c'est celle de ceux qui continuent à projeter dans le présent les fantasmes politiques d'hier et est ainsi incapable de se rénover et de s'adapter aux nouvelles exigences sociales. Manières du reste, qui impitoyablement nous montrent l'incapacité de gérer la défaite. Une défaite lourde, il me semble, qui toutefois n'implique pas du tout un abandon et moins encore, pour tout ce qui a été fait, un repentir. »³⁵

Si certains s'enferment dans le silence et dans le refus de revenir sur l'histoire passée, d'autres semblent avoir fait de leur identité militante une raison pour continuer à vivre : le silence, obligé ou éloquent, est souvent ressenti comme une deuxième condamnation.

Barbara Balzerani l'exprime ainsi dans son livre *Compagna Luna* :

« Parce que la vengeance sociale pour sa faute c'est la condamnation au silence, elle est grande pour elle l'illégitimité d'utiliser une parole sensée qui puisse rendre raison à l'irraisonnable. »³⁶

Territoire d'un exil symbolique, la mémoire de la lutte armée est interdite deux fois :

³⁵ Paroles reportées dans « Mauro, rimembri.. », *Panorama*, 30 octobre 1998. Texte qui commémore la mort de son ami et ancien camarade Mauro Rostagno (Sanatano), tué par la mafia en 1988 près de sa communauté de récupération de toxicomanes.

³⁶ Barbara BALZARANI, *Compagna Luna*, *op. cit.*, p. 129.

socialement, par le comportement que la société attend des ex militants armés, dont tout écart est sanctionné par la « scandalisation » ; politiquement, par un contexte transformé qui n'offre que difficilement un cadre de compréhension, d'autant plus que beaucoup ont fait état de leur dissociation : comment revendiquer un passé que même des camarades ont renié ?

2. La lettre écarlate : mobilisations et contre-mobilisations autour des « ex terroristes »

Toute apparition, ou intervention publique d'anciens militants de la lutte armée est inévitablement accompagnée d'âpres polémiques dans les médias, construite comme un « scandale », aussi bien par les associations des victimes du terrorisme que par les hommes politiques de droite qui se saisissent de certains cas particuliers comme arme de disqualification politique des groupes de la gauche parlementaire. Ils sont constamment rappelés à l'ordre du stigmaté, ils ne peuvent *oublier* ce qu'ils ont été. Ces polémiques récurrentes vis-à-vis des « terroristes » constituent bien des formes de mobilisation politique : elles sont initiées par des entrepreneurs de morale³⁷, acteurs mobilisés dans la re-définition constante de l'étiquette « terroriste » et dans l'élaboration des limites du « scandale », correspondant à ce qui est dicible et faisable en démocratie. Ce sont les occasions de ce qu'Erving Goffman appelle les « contacts mixtes »³⁸, qui suscitent la redéfinition constante, le renforcement et la pérennisation du stigmaté « terroriste » pour les anciens militants d'extrême gauche, quel qu'ait été leur parcours de reconversion ou leur histoire juridique lorsque leur comportement est jugé s'écarter des attentes normatives et morales. Comme une lettre écarlate, le label « terroriste » suit toute sortie publique d'individus ayant été condamnés dans le passé pour participation à des groupes d'extrême gauche, indépendamment du fait qu'ils aient été inculpés pour des crimes de sang ou non. Même lorsqu'ils interviennent non pas pour témoigner sur l'histoire des années 1970, mais en vertu de leur travail et de l'expertise liés à leur activité professionnelle présente, des polémiques publiques ne manquent pas d'éclater. Figés et piégés dans la « constance du nominal »³⁹, ils incarnent

³⁷ Cf. Howard BECKER, *Outsiders, op. cit.*

³⁸ Erving GOFFMAN, *Stigmaté, op. cit.*

³⁹ Cf. Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », art. cité.

les « anormaux »⁴⁰, les « incorrigibles » par excellence, figure du danger constant et irrécupérable qui ne peut qu’être enfermé ou caché.

C’est ainsi que l’élection au parlement de Sergio D’Elia, ancien militant du groupe armé PL, dans les rangs de *La Rosa nel pugno* (nouveau nom du Parti radical) en avril 2006 provoque une importante polémique politique : suscité dans un premier temps par le député de droite Carlo Giovanardi, des journaux de droite comme *Libero* et *Il Giornale* mènent une campagne de dénigrement systématique tandis que les associations des victimes du terrorisme se mobilisent elles aussi contre le rôle institutionnel de l’ex militant de PL. Il n’en va pas tout à fait de même pour des cas situés de l’autre côté de l’échiquier politique : l’élection au Sénat de Marcello De Angelis dans les rangs de Alliance Nationale⁴¹ condamné à 5 ans de réclusion pour bande armée et association subversive en tant que membre de *Terza posizione*⁴², de Vincenzo Piso, appartenant au même groupe d’extrême droite, condamné pour bande armée et association subversive, puis acquitté, et de Gaetano Pecorella en tant que député du groupe *Forza Italia* – condamné pour complicité dans le massacre de *Piazza della Loggia* à Brescia de 1974⁴³, n’ont pas soulevé autant de polémiques.

Lorsque Susanna Ronconi, opératrice sociale et chercheuse sur les questions de drogue et de toxicodépendance au sein du « Gruppo Abele » est chargée en tant que consultante pour la lutte contre les drogues par le ministre de la Solidarité Sociale, Livia Turco (DS), les députés de droite Maurizio Gasparri⁴⁴ (An) et Carlo Giovanardi⁴⁵

⁴⁰ Nous faisons ici référence au travail de Michel Foucault. Cf. Michel FOUCAULT, *Les anormaux*, Paris, Seuil, 1999.

⁴¹ Le parti du *Movimento sociale italiano*, héritier du fascisme, est dissout au congrès de 1995 qui entérine la naissance d’*Alleanza nazionale* (parti national conservateur dirigé par Gianfranco Fini) alors qu’une minorité décide de conserver le même nom sous l’égide de Pino Rauti. Cf. Piero IGNAZI, *Post-fascisti ? Dal movimento sociale italiano a Alleanza nazionale*, Bologne, Il Mulino, 1994.

⁴² *Terza posizione* était un groupe subversif d’extrême droite fondé en 1979 par Roberto Fiore.

⁴³ Ancien militant de *Potere operaio*, il a fait partie du collectif de juristes d’extrême gauche *Soccorso rosso*. Il a ensuite milité dans le parti de *Democrazia proletaria*, puis au Parti Socialiste Italien, puis dans les rangs de *Forza Italia*, parti de Berlusconi, pour lequel il est élu député entre 2006 et 2008. Il a été accusé dans le procès du massacre de Brescia pour avoir corrompu un repent de l’organisation d’extrême droite *Ordine nuovo* qui accusait Delfo Zorzi, de la même organisation, dont il assumait la défense et qui était indiqué comme le mandataire et exécuteur du massacre.

⁴⁴ Elu député pour le parti du MSI entre 1991 et 1994, il suit ensuite Gianfranco Fini dans *Alleanza nazionale* (AN) pour lequel il est député 2001 et 2006. Il est réélu au sein du PDL en 2008.

⁴⁵ Elu d’abord dans les rangs de la démocratie chrétienne (1991-1994), il a été député du parti *Centro cristiano democratico* (CCD) entre 1994 et 2001, puis de l’*Unione dei democratici cristiani e di centro* (UDC), dans la coalition de Berlusconi, ensuite dans le parti *Popolo della libertà* (PdL), dirigé par Silvio Berlusconi. En 2006 il réussit à insérer la loi qui porte son nom (« loi Fini-Giovanardi ») contre les drogues (extrêmement restrictive et prohibitionniste, elle met sur le même plan juridique les drogues légères et lourdes et réintroduit des sanctions pénales pour les consommateurs alors qu’elles avaient été

déposent une question parlementaire pour dénoncer la situation. La nomination de Susanna Ronconi est révoquée par la ministre à la suite des controverses. En 2006, une polémique similaire, mais beaucoup plus aigüe se reproduit lorsque Susanna Ronconi est nommée par Paolo Ferrero (*Rifondazione Comunista*), ministre de la Solidarité Sociale, au sein de la commission des experts et opérateurs sociaux sur les toxicodépendances. L'ex militante présente sa démission et sa nomination est révoquée par le ministre suite aux polémiques qui cette fois ne se limitent pas au champ politique, mais mobilisent également les associations de victimes.

Suite à ces controverses publiques sur les « terroristes », deux journalistes du quotidien de centre droite *Il giornale* - Gian Marco Chiocci et Stefano Zurlo – publient un article-enquête sur le devenir des « ex terroristes » qui veut dénoncer leurs faciles reconversions professionnelles : l'article intitulé « Libres et payés par l'Etat : la dure vie des ex-brigadistes. Ils travaillent dans des associations financées par les collectivités locales, collaborent avec les députés. Certains ont même été candidats aux élections et D'Elia est aux sommets de la Chambre »⁴⁶ est publié le 4 novembre 2006 ; il s'insère dans le sillage des polémiques des mois précédents et est repris dans plusieurs blogs et sites web de droite.

Lorsque l'émission *Studio Aperto* en mars 2007 décide de monter un dossier spécial à l'occasion de la commémoration de l'enlèvement d'Aldo Moro et invite Alberto Franceschini sur le plateau pour témoigner, les polémiques se déchainent à nouveau. Suite à un appel des associations des victimes du terrorisme, le Président de la République Giorgio Napolitano intervient lui-même avec une lettre ouverte publiée dans le journal *La Repubblica* et adressée à tous les médias en exhortant les chaînes de communication et d'information à faire attention à ne pas heurter la sensibilité des familles des victimes⁴⁷.

L'invitation de Renato Curcio à l'Université de Lecce en qualité d'éditeur à une table ronde sur l'anthropologue et sociologue français Georges Lapassade, provoque en

abrogés par référendum populaire en 1993) dans le « paquet sécurité » et à la faire approuver.

⁴⁶ Gian Marco CHIOCCI et Stefano ZURLO, « Liberi e pagati dallo Stato: la dura vita degli ex brigatisti. Lavorano in associazioni finanziate dagli enti locali, collaborano con deputati. Alcuni si sono anche candidati alle elezioni e D'Elia è ai vertici della Camera. », *Il Giornale*, 4 novembre 2006. La même idée est reprise par deux auteurs, l'un journaliste rédacteur en chef du journal de droite *Libero* et l'autre auteur de théâtre principalement ayant écrit un livre sur les victimes : Francesco SPECCHIA, Raffaello CANTERI, *Terrorismo. L'altra storia*, Reggio Emilia, Aliberti, 2007.

⁴⁷ Giorgio NAPOLITANO, « Ex BR in Tv, chiedo rispetto per le vittime del terrorismo », *La Repubblica*, 13 mars 2007.

mai 2009 de nombreuses protestations et l'organisation d'une manifestation de *Forza Nuova*⁴⁸ devant l'université conduit au changement de dernière minute du lieu de la conférence par crainte d'affrontements. Deux ans auparavant l'ancien activiste avait déjà été invité dans la même université afin de présenter la dernière recherche collective sur les prisons spéciales publiée par la maison d'édition qu'il dirige. A l'époque également toute la droite s'était insurgée, le groupe étudiant de droite *Azioni Giovani*⁴⁹ avait manifesté et le député de AN Maurizio Gasparri avait même qualifié Renato Curcio de « l'un des symboles du Mal »⁵⁰. Lorsque la section de *Rifondazione Comunista* de la ville de Mantoue organise une rencontre sur la thématique du travail précaire et l'invite à intervenir en tant qu'éditeur et chercheur en sciences sociales, le maire de la ville de *Forza Italia* exprime son indignation, tandis que les associations des victimes demandent de supprimer la soirée en février 2008. En mars 2007 l'invitation de Renato Curcio pour une conférence sur le travail précaire à Bologne suscite de fortes polémiques dans la ville pourtant gouverné par la gauche : le conseiller municipal de

⁴⁸ *Forza Nuova* est un groupe de l'extrême droite néofasciste, nationaliste et xénophobe fondé en 1997 par Roberto Fiore et Massimo Morsello. Tous les deux étaient déjà militants d'extrême droite dans les années 1970, condamnés pour bande armée et association subversive pour leur militantisme dans *Terza posizione* et dans les *Nuclei armati rivoluzionari* (Nar) et pour implication dans les massacres de la gare de Bologne. Ils s'enfuient tous les deux à Londres où ils vivent plusieurs années, se rapprochent de l'extrême droite anglaise et où ils fondent un groupe musical et une agence qui cherche du travail et du logement à Londres pour les étudiants étrangers (appelée Easy London) dont les profits servent aujourd'hui à financer le groupe *Forza nuova*. Morsello rentre en Italie en 1999 atteint d'un grave cancer et en raison de son état de santé il ne sera pas emprisonné ; il meurt en 2001. Roberto Fiore sera candidat du groupe dans certaines circonscriptions pour les élections de 2001. Par la suite FN fera partie du cartel *Alternativa Sociale* à la tête duquel on trouve Alessandra Mussolini (petite fille du *Duce*, précédemment députée d'AN) et qui pour les élections de 2006 s'allie avec la coalition de centre-droite (à condition de la non candidature de Fiore). L'alliance avec d'autres petits partis d'extrême droite continue lors des élections locales de 2007 et nationales de 2008, pour lesquelles on trouve dans le cartel un autre candidat déjà connu des années 1970, Mario Sossi, le juge séquestré par les BR en 1974. Suite à la démission d'Alessandra Mussolini, Roberto Fiore la remplace au parlement européen en tant que député. Sur la galaxie de la droite extrême et subversive voir Mario COGLITORE, Claudia CERNIGOI, *La memoria tradita. L'estrema destra da Salò a Forza Nuova*, Milan, Ed. Zero in Condotta, 2003; Guido CALDIRON, *Gli squadristi del 2000*, Rome, ManifestoLibri, 1993; Guido CALDIRON, *La destra sociale. Da Salò a Tremonti*, Rome, ManifestoLibri, 2009; Franco Ferraresi, *Minacce alla democrazia. La destra radicale e la strategia della tensione in Italia nel dopoguerra*, Milan, Feltrinelli, 1995 ; Franco FERRARESI, « La destra eversiva » dans Donatella DELLA PORTA, *Terrorismi in Italia, op. cit.* ; Franco FERRARESI, *La destra radicale*, Milan, Feltrinelli, 1984 ; Piero IGNAZI, *L'estrema destra in Europa*, Bologne, Il Mulino, 2000; Saverio FERRARI, *Da Salò ad Arcore. La mappa della destra eversiva*, Rome, Nuova Iniziativa Editoriale, 2006 ; Gianluca SEMPRINI, Mario CAPRARA, *Destra estrema e criminale*, Milan, Newton Compton, 2007 ; Gianluca SEMPRINI, Mario CAPRARA, *Neri !*, Milan, Newton Compton, 2009 ; Ugo Maria TASSINARI, *Naufraghi. Da Mussolini alla Mussolini: 60 anni di storia della destra radicale*, Pozzuoli, Immaginapoli, 2007.

⁴⁹ *Azione giovani* est le mouvement des jeunes d'AN, créé suite au parti en 1996 et devenue en 2009 *Giovane Italia* suite à la dissolution d'AN dans *Il Popolo della libertà* (PdL).

⁵⁰ Cf. « Curcio, spintoni all'ateneo, 'Ma io non sono un maestro' », *La Repubblica*, 11 janvier 2007.

gauche et ex magistrat Libero Mancuso⁵¹ se dit préoccupé des effets et de l'influence possible du fondateur des BR sur les militants d'une association qui est selon lui touchée par du « primitivisme politique » ; le maire de gauche Sergio Cofferati⁵² se montre opposé à l'initiative, ainsi que tous les représentants politiques locaux de droite. L'« Association des familles des victimes du 2 août » déclare son indignation pour l'invitation d'un « terroriste non repent et non dissocié » et Paolo Bolognesi, président de l'association, affirme que « ceux qui l'ont invité ont envoyé un incroyable signe de mépris à la ville toute entière »⁵³ ; Salvatore Berardi, de l'« Associazione Memoria », fils du maréchal des carabinieri Rosario, tué en 1978 à Torino par les BR entame une grève de la faim. Déjà en 1994, la publication du livre collectif *La mappa perduta*⁵⁴, suscite de violentes polémiques et Maurizio Puddu, président de l'association des victimes du terrorisme et de la subversion, demande sans succès la censure au Procureur de la République. Or, il faut noter que ce qui est reproché à Renato Curcio n'est pas d'avoir commis des homicides, mais d'être le responsable moral de tous les homicides des Br. A la différence de Toni Negri, il n'a jamais renié la violence politique, il ne s'est pas dissocié et il a revendiqué tous les homicides politiques commis par son organisation jusqu'en 1987 bien qu'incarcéré depuis 1975.

En 2006-2007, la libération conditionnelle de Barbara Balzerani crée de nouvelles tensions et déchaîne des réactions très dures de la part de nombreux représentants politiques de droite et des associations des victimes. Bruno Berardi, président de l'Association des victimes du terrorisme et de la mafia *Domus Civitas* déclare ainsi : « Encore une fois ce gouvernement préfère la liberté des bourreaux à la douleur des victimes »⁵⁵. De l'autre côté, alors que la gauche modérée (DS) demeure plutôt silencieuse, les députés Giovanni Russo Spina (PRC) et Paolo Cento (Verts) dénoncent la « bassesse » de ces polémiques.

« Il y en a qui pensent que vu qu'il existe encore le danger incombent que la lutte armée puisse recommencer alors ces années là ne peuvent être closes... jusqu'à arriver à des choses qui au niveau institutionnel j'estime ridicules comme les polémiques contre Franceschini et Curcio qui ont purgé leur peine, c'est notoire, en plus sans condamnation pour crimes de sang et qui ne peuvent pas mettre les pieds dans aucune

⁵¹ Magistrat de MD, aujourd'hui conseiller municipal de la ville de Bologne.

⁵² Ancien secrétaire général du syndicat de gauche CGIL entre 1995 et 2002, il a été maire de la ville de Bologne entre 2004 et 2009, aujourd'hui député européen pour le Parti démocratique.

⁵³ « Increscioso Curcio al Crash », *La Repubblica*, 1 mars 2008.

⁵⁴ Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, *op. cit.*

⁵⁵ Cité dans « Libertà vigilata all'ex BR Balzerani », *La Repubblica*, 19 décembre 2006.

université, ou que les maires ne leur accordent pas de salles, voire ils ne peuvent pas parler de leur histoire aux citoyens. Bref, il y a encore une partie des hommes politiques qui utilise encore ces années un peu pour des raisons de propagande, un peu par peur que cela puisse faire renaître la lutte armée ».

Giovanni Russo Spina, ancien député PRC⁵⁶

Quasiment toutes les décisions judiciaires de remise en liberté conditionnelle ou définitive d'anciens militants armés, ou même les prescriptions qui interviennent pour ceux qui n'ont pas été condamnés à perpétuité, tout comme les extraditions des ex militants résidant en France, sont autant d'occasions de fortes polémiques qui font émerger plus qu'une vision de l'histoire, une vision du présent, du sens de la peine, des délits et de la figure de la victime, de la signification de la sécurité, de la justice et de la lutte politique dans la conjoncture politique, sociale et idéologique du début du XXI^e siècle. Les identités passées restent donc figées et ne peuvent être oubliées.

Sous cet angle, le cas de Silvia Baraldini est paradigmatique⁵⁷. Condamnée par la justice américaine à 43 ans de prison pour « association subversive » en raison de sa participation au mouvement de la *Black Liberation Army*, l'Etat italien a obtenu son extradition en Italie en 1999 grâce à l'activité des partis de gauche *Comunisti Italiani* et *Rifondazione Comunista* et à une forte mobilisation soutenant son retour. Sa libération pour des raisons de santé en 2001 – et encore davantage le contrat de collaboration que le conseil municipal de Rome, dirigé par Walter Veltroni (DS), lui offre⁵⁸ – soulève de vives protestations de la part des partis de droite et l'indignation des associations de victimes dont une a porté plainte auprès du parquet. Cela alors même que l'histoire et le parcours de cette ex militante n'a rien à voir avec l'histoire italienne des années de plomb, si ce n'est un engagement à la gauche radicale.

Ces polémiques ne sont que des exemples des accusations et des mobilisations contre les acteurs qui ont eu une plus ou moins forte implication dans les luttes (armées ou non) des années 1970 : elles font état non seulement des controverses qui sont encore

⁵⁶ Giovanni Russo Spina, entretien du 5 mars 2008 à Rome.

⁵⁷ Née en Italie, Silvia Baraldini déménage aux Etats-Unis à l'âge de quatorze ans avec ses parents. Elle commence à militer au sein du mouvement étudiant, féministe et anti-Vietnam en 1967-68 pour s'engager par la suite dans une organisation proche de la *Black Liberation Army*. Arrêtée en 1982 une première fois pour association subversive, elle est arrêtée de nouveau un an après suite à un braquage commis par l'organisation dont elle faisait partie. Elle est condamnée à 43 ans de détention. En 1988, la découverte d'un cancer ne contribue pas à adoucir ses conditions de détention, ce qui provoque de nombreuses polémiques et engendre une campagne de soutien même depuis l'Italie.

⁵⁸ En décembre 2002 une collaboration pour un projet de recherche sur le travail des femmes lui est offerte par le Conseil municipal de Rome sur demande du conseiller de *Rifondazione comunista* Luigi Nieri.

ouvertes sur cette période historique et des passions qu'encore aujourd'hui elle déchaîne, mais aussi d'un changement idéologique. Le label « terroriste » ne désigne plus seulement les militants de lutte armée ayant des homicides à leur charge, mais aussi tous ceux qui, n'ayant pas commis de crimes de sang, faisaient (et font) partie de la galaxie des mouvements de l'extrême gauche italienne lorsqu'ils revendiquent le passé ou déclarent la cohérence de leurs idées et de leurs valeurs, bref lorsqu'ils n'ont pas fait acte public de repentir ou de dissociation.

Et dans ce cadre spécifique ce qui est en jeu c'est la définition de la juste peine, de la justice⁵⁹ et du passé. Ces formes de mobilisation, de « mise en scandale » de toute visibilité publique d'ancien militants de la gauche radicale donnent à voir également le changement dans la conception de la peine : impossibilité de « laver le péché », de rentrer dans le monde social, indélébilité sociale du stigmaté « terroriste ». Mais plus encore probablement, ce sont les frontières de la démocratie elle-même qui se redessinent lors de ces contestations, du droit de cité de certains discours, symboles, valeurs, mémoires.

Section 2 : LE PASSE NE PASSE JAMAIS

La question des anciens militants italiens condamnés en Italie à des peines diverses et vivant en France n'a pas manqué de susciter de vives polémiques et controverses aussi bien en Italie qu'en France et entre les deux pays.

Depuis la fin des années 1970, des militants de l'extrême gauche italienne s'échappent en France, craignant la répression et les arrestations de masse qui ont lieu en Italie. Des intellectuels français, comme Gilles Deleuze et Félix Guattari⁶⁰ offrent un

⁵⁹ Bruno Berardi, président de l'association *Domus Civitas*, lors de sa déclaration d'adhésion au nouveau parti politique guidé par Gianfranco Fini soutenu le besoin de l'abolition de la loi Gozzini dans son communiqué du 20 août 2010. Disponible au lien suivant : http://www.comunicati-stampa.net/com/cs-102623/Bruno_Berardi_Presidente_Domus_Civitas_Iscrive_la_propria_assiciazione_culturale_nel_nuovo_partito_dellOn_Fini.

⁶⁰ Cf. François DOSSE, « Deleuze et Guattari et la contestation italienne dans les années 1970 », dans Marc LAZAR et Marie-Anne MATARD-BONUCCI (dir.), *L'Italie des années de plomb, op. cit.*

important soutien aux militants italiens en fuite, comme Franco Berardi⁶¹, Toni Negri⁶², Oreste Scalzone⁶³, qui ne sont que les premiers, ou les plus connus, d'une longue série de militants qui s'exilent en France. Dès le début des années 1980, la France devient une « terre d'accueil » pour quelques centaines de militants italiens, flux qui perdure d'ailleurs pendant toute la décennie jusqu'au début des années 90. Ce n'est qu'à partir de 2002, dans une conjoncture européenne de raidissement des droites sous le signe de la « sécurité », dans le cadre de l'évolution de l'espace européen en direction d'une coopération judiciaire-policière et de renforcement de la répression, et dans le contexte international de l'après 11 septembre, que l'attitude des gouvernements français vis-à-vis des « réfugiés » italiens se modifie.

Avec l'extradition de Paolo Persichetti en 2002, l'arrestation et la mise sous écrou extraditionnel de Cesare Battisti⁶⁴ en 2004 et de Marina Petrella⁶⁵ en 2007, la question des anciens militants italiens, condamnés en Italie et vivant en France ré-émerge ; elle suscite de fortes polémiques à la fois entre la France et l'Italie et internes aux deux pays. Ces affaires judiciaires successives ont eu des issues différentes⁶⁶, mais,

⁶¹ Franco Berardi, autrement appelé Bifo, était l'un des fondateurs et animateurs de la radio libre de Bologne *Alice*. En 1977, dans le contexte du mouvement étudiant des premiers mois de l'année et après de violents affrontements entre étudiants et forces de l'ordre pendant lesquels un étudiant est tué par la police, la radio est fermée, de nombreux militants de la radio sont arrêtés et toute la ville est en état de siège. Bifo réussit à s'enfuir en France, où il connaît Félix Guattari et avec qui il préparera la « Conférence sur la répression » qui se tiendra à Bologne en septembre de la même année. Cf. Collettivo A/traverso, *Alice è il diavolo*, Milan, Shake Edizioni, 2002 (1^{ère} édition : 1976) ; Franco BERARDI, Veronica BRIDI, *1977 : l'anno in cui il futuro incominciò*, Rome, Fandango, 2002 ; le film de Guido Chiesa *Lavorare con lentezza* (2004) parle également de radio Alice et des événements de Bologna en mars 1977.

⁶² Toni Negri, libéré en raison de son élection au Parlement dans les rangs des Radicaux, s'échappe en France en 1983, lorsque le Parlement octroie aux magistrats l'autorisation à procéder à sa nouvelle arrestation. Il y restera jusqu'en 1997, date à laquelle il décide de rentrer volontairement en Italie.

⁶³ Oreste Scalzone, comme Negri arrêté dans en 1979 dans le cadre de l'enquête « 7 avril », fuit en France en 1981 après sa libération pour raisons de santé. Il vit aujourd'hui entre l'Italie et la France suite à sa prescription intervenue en 2007.

⁶⁴ Ancien militant des Prolétaires armés pour le communisme (PAC), il est condamné à perpétuité en Italie pour bande armée et implication dans quatre homicides. Il résidait en France depuis près de vingt ans et il était devenu un écrivain apprécié de roman policiers. Arrêté en 2004 en France, puis relâché, il s'est enfui au Brésil où il a été de nouveau arrêté en 2007. A l'heure actuelle il est au Brésil et après une détention de plusieurs mois, le Président Lula, avant de passer les pouvoirs à son successeur Dilma Rousseff, a décidé de ne pas procéder à son extradition, malgré les demandes et les critiques du gouvernement italien.

⁶⁵ Ancienne militante de la colonne romaine des BR elle a été condamnée à perpétuité pour bande armée et implication dans l'homicide d'Aldo Moro. Elle vit à Paris depuis 1993 avec sa première fille. Travailleuse sociale et militante au CEMEA, elle a eu une deuxième fille avec son compagnon Hamed. Arrêtée en 2007 à Paris et soumise à une procédure d'extradition, elle est hospitalisée pour de graves problèmes de santé. En octobre 2008 le président de la République Sarkozy décide de ne pas appliquer le décret d'extradition pour « raisons humanitaires ».

⁶⁶ Paolo Persichetti a été extradé en Italie en août 2002, sa procédure étant facilitée par le décret déjà

malgré l'écho différent qu'elles ont eu dans l'espace public, elles ont connu des registres discursifs similaires tant du côté de leurs défenseurs que de leurs accusateurs.

Nous allons analyser d'abord les mobilisations qui ont eu lieu en France pour le maintien de l'asile informel : à travers les débats et les enjeux liés à la « doctrine Mitterrand », ainsi que les malentendus franco-italiens que ces cas suscitent nous verrons que ces mobilisations associent aussi bien des enjeux passés que des enjeux présents. Ensuite, nous allons voir de plus près les trajectoires et les positions de ces anciens « réfugiés » italiens, leur « cause du passé », en comparant notamment les mobilisations en faveur de Battisti et celles en faveur de Sofri, toutes les deux reflétant et étant structurées par des visions différentes et concurrentes de l'histoire politique des années 1970.

A/ Causes du passé, malentendus du présent

Lorsque le problème des « réfugiés » et de leur condition judiciaire surgit, des controverses à plusieurs niveaux s'installent, aussi bien en France qu'en Italie. En France, c'est essentiellement la doctrine Mitterrand qui fait l'objet d'interprétations concurrentielles, alors que les décisions politiques de la France concernant les extraditions, ainsi que les mobilisations françaises en défense des « réfugiés » italiens ont été la source de désaccords et de malentendus entre les deux pays.

1. Aux origines d'un accueil : la « doctrine Mitterrand » et les « réfugiés » italiens en France

Communément appelée « doctrine Mitterrand », définie par d'autres comme la « politique d'asile de la France »⁶⁷, ou encore « asile politique de fait », la décision de

signé par Balladur en 1994. Cesare Battisti s'est enfui au Brésil, tandis que Marina Petrella n'a pas finalement été extradée.

⁶⁷ Les acteurs qui s'opposent aux extraditions des Italiens préfèrent, quant à eux, utiliser cette deuxième expression pour souligner le fait que si la politique d'asile des Italiens a été initiée par François Mitterrand, elle a néanmoins été reconfirmée à plusieurs reprises par les gouvernements qui se sont succédés. Parler de « politique d'asile » vise ainsi à contrecarrer les accusations implicites des détracteurs de Battisti et des promoteurs de l'extradition quant au caractère intentionnel, arbitraire et temporaire des décisions prises par François Mitterrand, et à l'inverse à inscrire le cas des Italiens dans la tradition faisant de la France une terre d'asile.

Mitterrand qui, en 1985 à plusieurs reprises, affirme sa volonté de ne pas extraditer les militants d'extrême gauche italiens condamnés dans leur pays se trouvant sur le sol avait déjà été contestée à l'époque par les gouvernements italiens et elle suscite de nouvelles polémiques plus de vingt-cinq ans après. Cette ligne politique qui consistait à « tolérer » la présence de ces Italiens sur le territoire, à ne pas donner de suites favorables aux demandes d'extradition du gouvernement italien, quel que soit l'avis de la Cour d'Appel⁶⁸ et à accorder donc un « asile politique » de fait, a été « officialisée » au cours de l'année 1985 par le Président lui-même.

Lors du 65ème Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme le 20 avril 1985 François Mitterrand affirme vouloir faire de la France une « terre d'accueil » qui s'engage à ne pas extraditer les « réfugiés » politiques provenant du monde entier. Il se prononce notamment en faveur d'un asile et d'une protection de ces quelques trois cents militants italiens qui sont en France, qui ont déposé les armes et quitté la voie de la lutte armée. Ces propos, déjà exposés pendant une conférence de presse au début du mois de février de la même année suite aux polémiques suscitées en Italie par la rencontre entre le député socialiste De Michelis et Oreste Scalzone à Paris⁶⁹ et à l'occasion de la visite du premier ministre italien de l'époque Bettino Craxi, viennent « officialiser » la présence de ces anciens activistes italiens sur le territoire français, condamnés à des peines diverses par les tribunaux italiens. La décision d'asile et de refus des demandes d'extradition du gouvernement Mitterrand intervient dans un contexte particulier. Comme le remarque l'historien Marco Gervasoni, les déclarations et prises de position de Mitterrand de 1985 sont en cohérence avec l'attitude et les interventions qu'il avait montrées déjà depuis l'affaire Moro et encore davantage depuis son élection en 1981⁷⁰ : refus des lois d'urgence et d'exception, protections des droits et des libertés individuels, etc. Elles s'inscrivent dans le processus de rapprochement progressif avec les socialistes italiens guidés par Craxi⁷¹, plutôt qu'avec les communistes de Berlinguer et s'accordent avec l'attention que le ministre de la Justice de l'époque, Robert Badinter, portait à la

⁶⁸ Les Italiens condamnés en Italie, qui étaient par la suite arrêtés en France, étaient soumis à une procédure judiciaire au cours de laquelle les Cours d'Appel françaises devaient statuer sur leur extraditabilité sur la base des procès italiens.

⁶⁹ Nous avons évoqué dans notre première partie les polémiques soulevées par cette rencontre fortuite.

⁷⁰ Abolition des cours de sûreté de l'Etat et des quartiers de haute sécurité dans les prisons, adoption d'un décret d'amnistie pour les prisonniers politiques, etc.

⁷¹ Le PSI de Craxi avait des positions plus *garantistes* par rapport notamment au « front de la fermeté » face au « terrorisme » et aux « terroristes », qui rapprochait, malgré leurs différences idéologiques DC, PCI, PRI.

question des droits de l'homme et des droits civils⁷². Plusieurs raisons semblent donc être à l'origine de la position de Mitterrand, explicitée en 1985. Les procès qui ont lieu en Italie sont fortement critiqués en France, aussi bien par les juristes socialistes que par une partie de la magistrature, autant dans les procédures judiciaires que dans les peines attribuées, tout comme les lois d'urgence adoptées pour faire face à la conflictualité sociale. Lorsque le débat sur la possibilité d'une amnistie politique commence à émerger en Italie, cette idée, notamment soutenue par des figures comme Toni Negri et Oreste Scalzone vivant en France, bénéficie du soutien d'un bon nombre d'intellectuels français de gauche, comme Gilles Deleuze, Félix Guattari, Michel Foucault, etc.

La présence d'un nombre important d'Italiens ayant été condamnés pour des homicides ou bande armée est, depuis leur arrivée, connue par les autorités et reconnue par la justice française : beaucoup de leur cas ont reçu des jugements dans les cours d'appel en France, et depuis au moins le milieu des années 1990 il détiennent tous une carte de séjour régulière. Pendant vingt ans est donc demeuré le paradoxe d'un asile politique « de fait » et d'une déficience statutaire officielle⁷³.

Cette politique d'asile n'a jamais été interrompue après 1985, malgré les demandes constantes d'extradition en provenance d'Italie et à l'exception de la signature du décret d'extradition à l'encontre de Paolo Persichetti⁷⁴ par Edouard Balladur en 1994. Bien que cela ait pu manifester une première tentative de rompre avec la politique d'accueil vis-à-vis des « réfugiés » italiens, Persichetti n'a été extradé qu'en 2002 par un gouvernement de droite qui venait de s'installer, événement qui marque le véritable revirement politique du gouvernement français⁷⁵.

⁷² Marco GERVASONI, « La gauche italienne, les socialistes français et les origines de la « doctrine Mitterrand » », dans Marc LAZAR, Marie-Anne MATARD-BONUCCI, *L'Italie des années de plomb, op. cit.*

⁷³ La reconnaissance et l'octroi du statut de « réfugié » passe par une demande et procédure auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA).

⁷⁴ Paolo Persichetti était condamné à vingt-deux ans de prison en Italie pour appartenance à l'Union des Communistes Combattants et implication dans un homicide. En France il était ATER en Science politique à l'Université de Paris 8 – Saint Denis. Son extradition avait été justifiée par sa présumée implication dans les homicides de Massimo D'Antona en 1999 et de Marco Biagi en 2002, tous les deux professeurs de droit collaborant avec le ministère du Travail. La suite des enquêtes a démontré qu'il n'était impliqué dans aucun des deux homicides. Cf. Paolo PERSICHETTI, *Exil et châtement. Coulisses d'une extradition*, Paris, Textuel, 2005.

⁷⁵ La conjoncture très particulière qui caractérise l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République en France, mais aussi le raidissement des droites en Europe, la reprise en main de la justice et le rapprochement du gouvernement italien et du gouvernement français, tous ces éléments ont joué un rôle dans la nouvelle attitude de la France vis-à-vis des anciens militants italiens.

En 1998, cet asile de fait semblait également menacé par la mise en place du Système d'Information Schengen (SIS) – dans le cadre des accords Schengen – entré en vigueur l'année précédente et prévoyant le fichage de données relatives à des biens et personnes faisant l'objet de recherches ou poursuites judiciaires au niveau européen : plusieurs noms de « réfugiés » italiens avaient été automatiquement introduits, fichés et diffusés. Ces signalements avaient débouché sur l'arrestation temporaire de trois d'entre eux qui avaient été ainsi de nouveau soumis à des procédures d'extradition. Ils avaient été relâchés quelques mois plus tard, avec un avis défavorable à l'extradition des cours d'appel de Bordeaux et de Paris et avec l'engagement du Premier ministre de l'époque Lionel Jospin de ne pas « modifier l'attitude qui a été celle de la France jusqu'à présent »⁷⁶.

Bien que la « doctrine Mitterrand » n'ait jamais fait vraiment consensus parmi les hommes politiques français, c'est l'avènement de la droite au pouvoir, dans les deux pays, qui sonne le glas de cette politique d'asile. A l'occasion des procédures d'extradition qui se sont succédées depuis 2002, l'interprétation des décisions mitterrandiennes a été un objet de lutte en France, aussi bien entre la droite et la gauche qu'au sein de la gauche. Les propos de François Mitterrand ont été un argument important pour le soutien de la cause des Italiens, mais ils ont également été l'objet de réinterprétations divergentes en France. Défenseurs et opposants de la cause des « réfugiés » italiens se sont livrés à une lutte pour l'interprétation légitime de la « doctrine Mitterrand », chacun revendiquant un degré de proximité particulier vis-à-vis de ces déclarations et s'attribuant la légitimité de la « juste interprétation ». Au centre des controverses : la question de l'inclusion dans la protection de la France d'acteurs ayant commis des crimes de sang. Le juge italien Armando Spataro, la journaliste Marcelle Padovani qui aurait recueilli dans une interview les propos du Président, et Gilles Martinet, ambassadeur français en Italie, ont défendu lors de l'affaire Battisti la thèse « minimaliste », selon laquelle l'asile ne s'appliquait pas aux crimes de sang. Patrick Mignard, avocat des Italiens au début des années 1980, dans une interview dans *Libération* du 7 avril 2004, invoquant sa présence dans le groupe de travail sur les « réfugiés » italiens au sein de la Commission au ministère de l'Intérieur en 1981,

⁷⁶ Réponse du Premier Ministre Lionel Jospin publiée dans *Le Monde* et dans *Libération* du 5 mars 1998, citée dans Paolo PERSICHETTI, Oreste SCALZONE, « Une micro-politique : l'exil et la lutte contre les extraditions », Annexe IV, dans Paolo PERSICHETTI, Oreste SCALZONE, *La révolution et l'Etat*, op. cit.

explique au contraire qu'aucune décision n'a été prise en fonction de la gravité des crimes reprochés. Il est suivi par la Ligue des Droits de l'Homme, favorable au maintien de l'asile des Italiens. De nombreux autres acteurs sont intervenus en France pour gloser sur les discours et les intentions de l'ancien Président.

L'ambiguïté habile dont Mitterrand a fait preuve dans ses discours définissant les termes de l'accueil convenait probablement aux relations diplomatiques de l'époque, mais elle a laissé une marge d'interprétation très ample à ses successeurs.

2. Le malentendu franco-italien ou les « incompréhensibles » mobilisations françaises

Lors de l'éclosion de l'affaire en 2004, les soutiens à Battisti – et à la cause des « réfugiés » en général – ont été nombreux et médiatisés surtout en France ; en Italie, au contraire, la mobilisation en leur faveur a été très restreinte et peu visible, la grande majorité des déclarations politiques et juridiques étant fortement critiques vis-à-vis de la politique française d'asile. Les commentaires politiques italiens témoignent de l'incompréhension vis-à-vis des mobilisations françaises. Les malentendus qui s'installent entre les acteurs français soutenant Battisti et les « réfugiés » italiens et les Italiens (journalistes, juges, hommes politiques...) qui au contraire soutiennent l'extradition reflètent les déterminants différents de l'engagement pour ou contre l'extradition. En France en effet, les mobilisations en faveur de Battisti recouvrent également des enjeux et des croyances liées au contexte national, que ce soit au niveau politique, juridique ou des représentations sociales⁷⁷.

Le premier malentendu entre les défenseurs de Battisti en France et les Italiens qui les critiquent se structure autour de la « doctrine Mitterrand » et de la question de l'amnistie, « solution politique » que les défenseurs français soutiennent largement. L'incompréhension des autorités italiennes (politiques, juridiques, médiatiques et représentants des victimes) vis-à-vis de la défense des Français – notamment dans le cas de Cesare Battisti – se rajoute à l'incompréhension qu'avait déjà suscitée la prise de position de Mitterrand au milieu des années 1980 et maintenue par les présidents

⁷⁷ Cf. Federica ROSSI, « L'affaire Battisti: une cause malentendue. Analyse de l'internationalisation manquée d'une cause », Mémoire pour le DEA de Sociologie politique et politique comparée, Université de Paris X Nanterre, 2005 ; « Lectures du passé et mobilisations au présent : le cas de l'« affaire Battisti », dans Gius Gargiulo, Otmar Seul, (dir.), *Terrorismes : l'Italie et l'Allemagne à l'épreuve des années de plomb*, op. cit.

successifs. Fortement médiatisée surtout en France, l'« affaire Battisti » a mobilisé un nombre important de personnalités politiques, académiques, intellectuelles et de nombreux soutiens en raison même de la position sociale particulière de cet ancien militant⁷⁸, tout comme l'extradition de Paolo Persichetti et l'arrestation de Marina Petrella ont bénéficié de la mobilisation de groupes divers, surtout liés à leur réseau professionnel et personnel en France. En revanche, de l'autre côté des Alpes, cette bruyante défense française a suscité de l'étonnement, et même l'indignation des familles des victimes. La fragilité de certains arguments – ou même les erreurs commises sur les événements historiques – des défenseurs français alimentaient le scepticisme italien qui leur opposait la parole légitime des « juges antiterroristes » – autorité professionnelle et judiciaire – et des victimes – autorité morale. Le discrédit de la campagne française en faveur du maintien de l'asile des anciens militants se nourrissait en Italie également du silence des partis de gauche, excepté de rares cas⁷⁹, et des intellectuels – y compris ceux qui avaient défendu Sofri. Délégitimée en Italie, la cause des Italiens telle qu'elle s'est construite en France n'a pas été entendue en Italie et pratiquement pas reconnue comme cause à défendre. Au manque de soutien en Italie et aux reconstructions historiques peu vraisemblables de l'Italie des années 1970 avancées par certains commentateurs français, certains des enjeux proprement français qui ont poussé de nombreux acteurs à la mobilisation en France étaient incompréhensibles en Italie car ils s'inscrivaient dans le contexte sociopolitique national et mettaient en résonance des références culturelles et des cadres de perception propres⁸⁰. La France « terre d'asile », mais aussi la parole de *la République*, les références de l'intellectuel engagé étaient ainsi des croyances largement partagées par les soutiens français des « réfugiés » italiens, mais qui ne pouvaient faire sens dans le contexte italien, traversé au contraire par les controverses liées à l'interprétation des événements des années 1970. Dans ce contexte, même les appels français en faveur d'une amnistie, bien qu'ils contribuent à relancer provisoirement ce débat en Italie, soutenu par quelques députés

⁷⁸ Il a pu compter sur le soutien inconditionnel des écrivains de polar, ainsi que de tout ce milieu particulier : lecteurs, bibliothécaires, éditeurs, etc. D'autres intellectuels de renom se sont également engagés dans la cause : Philippe Sollers, Bernard-Henri Lévy, Daniel Pennac, Tahar Ben Jelloun, Madeleine Rebérioux, Edgar Morin, Pierre Vidal-Naquet, Stéphane Hessel, etc.

⁷⁹ Ce sont surtout les députés Paolo Cento (Verts) et Giovanni Russo Spina, (PRC) qui ont publiquement affirmé leur opposition à l'extradition des « réfugiés italiens » et en faveur d'une loi d'amnistie qui puisse clore définitivement les « années de plomb ».

⁸⁰ Cf. Sophie WAHNICH, « L'amnistie des années de plomb vue de France (2002-2009) », dans Marc LAZAR, Marie-Anne MATARD-BONUCCI, *op. cit.*

de gauche⁸¹ depuis toujours favorables à une telle solution, n'ont pas de véritables suites : le débat sur une telle solution est désormais considéré « dépassé » en Italie et « inutile » car sont nombreux ceux qui, à l'instar du juge Bruti Liberati estiment qu'« ils sont pratiquement tous déjà sortis, il ne reste plus que quelque irréductibles, dont la plupart travaillent à l'extérieur ou sont en liberté conditionnelle »⁸².

Un deuxième malentendu franco-italien se situe au niveau de l'identité de ces anciens militants : l'exil constitue pour eux une forme de double identité, de double existence sociale, qui recouvre à la fois une fracture biographique, sociale et géographique. La vision « construite » dans la grande majorité des cas par les images reportées par les médias, des « terroristes faisant la belle vie à Paris » constitue une raison de l'indignation italienne face à l'image de « héros romantiques » dont ils bénéficient en France⁸³. La figure et le discours de l'« exil » mis en avant par les anciens militants en France se heurtent inévitablement à la double stigmatisation – criminels et fugitifs⁸⁴ – qu'ils reçoivent en provenance d'Italie. Se dire « exilé » apparaît aussitôt comme un choix politique répondant aux accusations de ceux qui les perçoivent comme des « criminels » ayant échappé à la sanction méritée, non repentis et non dissociés et même peut-être encore politiquement actifs. Du côté des « réfugiés », la fuite en France est perçue comme un choix qui leur ouvre la possibilité d'une « reconstruction », d'une « deuxième chance », choix obligé, dicté par un « *instinct de survie face à la mort sociale qu'est la prison* »⁸⁵ et défini par quasiment tous comme un « exil ». Leurs soutiens français – pour la plupart des collègues, des amis, des connaissances liées au réseau professionnel – les ont défendus non pas pour leurs choix passés ou les actes commis, mais pour ce qu'ils sont devenus, ce qu'ils sont aujourd'hui

⁸¹ Comme notamment à Giovanni Russo Spina (PRC) et Paolo Cento (Verts).

⁸² Edmondo Bruti Liberati, entretien du 15 septembre 2008 à Milan.

⁸³ Voir les paroles de Sabina Rossa citées dans « Petrella : l'indignation italienne », *Le Point*, 16 octobre 2008. Les déclarations de Fanny Ardant affirmant que pour elle Renato Curcio était un héros avait mis le feu aux polémiques et valu même une plainte de la part d'une famille de victimes italiennes des BR. Cf. « Pour Fanny Ardant, le fondateur des Brigades rouges est un "héros" », dans *Libération*, 23 août 2007 ; « Renato Curcio ? Per me è un eroe », *Il Corriere della Sera*, 23 août 2007, « Chiedo perdono alle vittime BR », *Il Corriere della Sera*, 24 août 2007 ; « Fanny Ardant toute repentante », dans *Libération*, 28 août 2007 ; « Une famille italienne porte plainte contre Fanny Ardant », *Le nouvel observateur*, 27 août 2008. La polémique avait même donné l'idée au Nouvel Observateur d'un sondage en ligne sur la vision des BR chez les français, dont les résultats avaient été repris en Italie. Cf. « Sondaggio in Francia. Les BR ? Eroi », *Il Corriere della Sera*, 14 septembre 2007.

⁸⁴ Le fait qu'ils se soient enfuis les rend d'autant plus coupables, non seulement en raison de leur fuite, mais aussi parce que celle-ci leur a permis de rester en liberté sans faire acte public de repentir ou de dissociation.

⁸⁵ R. T., entretien du 5 juillet 2005 à Paris.

en France. Si l'identité juridique et sociale qu'ils ont en Italie est celle de « coupable », de « terroriste » fugitif, condamné à perpétuité, elle ne ressemble en rien à leur identité telle qu'ils l'ont reconstruite en France. Les trajectoires et les vies de « réfugiés » au delà des Alpes sont largement méconnues en Italie où leur identité a été – comme pour les autres militants armés – en quelque sorte arrêtée sur l'image des années 1970 et aux responsabilités juridiques et morales qu'on leur impute : c'est donc bien un écart entre leurs différentes identités que l'on observe. En ce sens, pour Paolo Persichetti, mais encore plus pour Cesare Battisti et Marina Petrella ce sont les identités multiples élaborées dans les différents espaces sociaux et dans l'interaction de l'individu avec ceux-ci qui entrent en concurrence. Ainsi, pour les « réfugiés », les polémiques soulevées par les extraditions les ramènent à une identité passée que beaucoup ont voulu oublier, ou confiner dans le passé :

« Le quotidien prend le dessus, le quotidien d'un côté et aussi le besoin de se mettre dans un contexte différent... donc mon identité est définie par ce que je fais aujourd'hui ».

R. T., ancienne militante des Brigades rouges réfugiée en France⁸⁶

Le passage de ces anciens militants de l'Italie à la France, caractérisé par l'abandon de la lutte politique armée et le changement de statut social constitue une « rupture biographique » forte : deux identités distinctes correspondant à deux trajectoires différentes, coexistent dans les mêmes personnes, militants dans l'extrême gauche pendant les années 1970 en Italie, enseignants, écrivain, assistants sociaux, traducteurs, etc., parents, en France. La double identité sociale et professionnelle est présentée sous la forme de l'opposition passé/présent qui correspond à une rupture dans la continuité biographique individuelle se traduisant par deux trajectoires différentes, qui suscitent inévitablement des interprétations diverses, divergentes et concurrentes. Les biographies des extraditables ont ainsi représenté un enjeu de lutte important entre les défenseurs français des « réfugiés » et leurs détracteurs italiens : la presse a été le premier champ de bataille autour de la biographie de l'ancien militant au centre de la polémique, pour justifier son identité de « bourreau » (Italie) ou son identité de « victime d'une injustice » (France). Quand l'individualité singulière est mise en avant, ce sont alors « la multiplicité d'identités ouvertes, toujours sujettes à modification »⁸⁷ et les différents modes d'existence publique et privée qui s'offrent aux acteurs comme autant de

⁸⁶ R.T., entretien du 5 juillet 2005.

⁸⁷ Sur les enjeux politiques des biographies voir Annie COLLOVALD, « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988.

possibles stratégies. Toutes les identités publiques étant des identités construites, le travail de production de l'identité est lui-même une forme de lutte et de démarcation dans un univers de concurrence. Le travail de présentation de soi – par soi-même ou par les autres – s'avère être un moyen de lutte politique et les « principes de sélection des données biographiques ne prennent pleinement leur sens et leur signification que rapportés au public »⁸⁸.

Outre l'identité individuelle de chaque « réfugié » impliqué dans les procédures d'extradition, un autre aspect a contribué à la construction d'une vision faussée des « terroristes en France ». Présentée comme la « communauté » ou « groupe » des « réfugiés italiens en France » dans la presse française et transalpine, cette désignation recouvre dans la réalité un ensemble hétéroclite d'individus faiblement liés entre eux, aux trajectoires diverses et ne partageant que de rares occasions de rencontre, mais auxquels sont imputés un certain nombre de propriétés sociales communes. Dès lors, leur identité collective et commune est plus artificielle que fondée en réalité. Elle n'est capable de les unir que dans l'espace-temps des mobilisations qui les « obligent » à se rassembler sans pouvoir cacher les divergences et les conflits qui structurent profondément les relations au sein du groupe. Au contraire, la conflictualité qui caractérise certaines de leurs relations et le souci de distinction qui parfois tend à reproduire des positionnements et des clivages passés dans un contexte présent ont représenté autant d'obstacles à l'action collective et à la nécessité de faire « front commun » face aux accusations. Outre la dispersion et l'isolement dus au fait que chacun s'est « reconverti dans la vie civile », a « fermé la porte du passé », a du faire face seul aux épreuves de la vie quotidienne, la difficulté à construire un réseau stable et plus ou moins structuré entre eux renvoie en grande partie également aux controverses et aux inimitiés qui traversent ce « groupe »⁸⁹. Le désir de « tourner la page » de cette partie de l'histoire personnelle et collective, les difficultés économiques rencontrées⁹⁰, les trajectoires de déclassement ou de reclassement différentes expliquent cette

⁸⁸ Annie COLLOVALD, « Identités stratégiques », art. cité.

⁸⁹ Seuls Oreste Scalzone, sa femme Lucia et un nombre restreint de réfugiés se sont constamment engagés dans la campagne pour l'amnistie et se sont battus pour assurer l'extension de l'asile à tous les nouveaux arrivants d'Italie. Oreste Scalzone est pour cela une figure de référence pour les réfugiés et en quelque sorte leur porte-parole à l'extérieur.

⁹⁰ « Dans toutes ces galères là, avoir du temps pour une activité constante autour du problème des réfugiés c'est impossible, pour moi comme pour chacun, qui a après son histoire spécifique, et donc le temps à dédier à cette bataille, qui pourtant est capitale... le quotidien prend le dessus, le quotidien d'un côté et aussi le besoin de se mettre dans un contexte différent », R. T., entretien du 5 juillet 2005 à Paris.

incapacité des « réfugiés » à s'unir massivement autour d'une cause commune ou d'objectifs communs. C'est donc l'urgence de la situation et la perception d'un « danger réel » qui semblent déterminer le rapprochement stratégique d'un nombre important de « réfugiés » et la mise en place d'initiatives, qui restent toutefois ponctuelles⁹¹. L'histoire collective et les rapports que les « réfugiés » entretiennent avec leur passé continuent ainsi à faire surface et à structurer les relations et les positionnements entre eux et avec l'extérieur. Certaines divisions, liées aux différents positionnements politiques passés et reflétant les *modi vivendi*, les pratiques et les idéologies propres à chaque groupe dans l'Italie des années 1970, semblent avoir perduré en terre d'exil, reproduisant des clivages durables. Paradoxalement et alors même qu'ils souhaitent « tourner la page du passé », ces anciens militants sont comme habités par ce qu'ils étaient autrefois : les oppositions qui existaient entre leurs organisations d'appartenance, tout comme leurs différents devenirs qui ont façonné leur rapport au passé collectif, continuent, dans le présent, à les diviser et à empêcher leur accord sur un même discours, une même stratégie de défense.

B/ De l'exil à l'histoire

1. La parole marginale sur l'histoire

Les luttes contre les extraditions, les débats qu'elles suscitent et les soutiens notables qu'elles mobilisent en France se présentent pour ces anciens militants vivant à l'étranger comme une ouverture d'un espace de parole dont ils avaient été exclus jusqu'alors et *a fortiori* comme une possibilité de se réapproprier un discours sur l'histoire. Si, comme le rappelle Lilian Mathieu, la rareté des passages à l'action

⁹¹ Avec l'affaire Persichetti, outre un Comité Persichetti, un Comité des familles des réfugiés italiens s'est aussi créé en 2002. Son site web <http://paroledonnees.info> se présente comme le lieu d'expression et de diffusion du discours des réfugiés et de leurs familles : il recense les initiatives, les prises de position publiques, rassemble documents et articles et élabore un discours collectif afin de structurer leur défense collective et les soutiens. L'ouvrage collectif *Vingt après. Réfugiés italiens, vies en suspens*, publié en 2002 va dans le même sens : en rassemblant des témoignages, des lettres et des textes d'Italiens vivant en France ou en Italie et les contributions de deux philosophes, Jacques Derrida pour la France, Giorgio Agamben pour l'Italie, ce livre témoigne du changement de politique qu'a représenté l'extradition de Persichetti, de ses effets symboliques et pratiques. Cf. Giorgio AGAMBEN, Erri DE LUCA, Jacques DERRIDA, *Vingt ans après : réfugiés italiens, vies en suspens*, Paris, Nautilus, 2003.

collective des groupes dominés « invite à rechercher les conditions de concrétisation de cette dernière dans des contextes d'accessibilité de ressources »⁹², les campagnes contre les extraditions et les soutiens importants dont elles bénéficient, notamment dans le cas de Battisti, offrent aux « réfugiés » italiens une possibilité de se donner à voir publiquement, de *sortir* leur discours autrement relégué aux marges des témoignages, des débats et de la mémoire, et donc d'exister en tant que « groupe » construit par sa parole publique.

Or, « les compétitions pour le contrôle des mobilisations sont toujours, indissolublement, des luttes pour l'imposition de leur sens, de leur interprétation »⁹³ et « ces compétitions-là débordent facilement les frontières que leurs acteurs cherchent à donner aux mobilisations »⁹⁴. En effet, à l'occasion de la cause des « réfugiés » italiens, des formes de concurrence se sont créées, au sein du groupe et dans les relations conflictuelles de celui-ci avec d'autres groupes d'acteurs mobilisés autour du cas. L'affaire Battisti en particulier, en mobilisant largement plus de soutiens et en ayant par conséquent beaucoup plus d'écho médiatique que les cas de Paolo Persichetti et de Marina Petrella, a été source de tensions assez importantes et perceptibles notamment entre le groupe des « réfugiés » italiens et le groupe des écrivains de polar qui s'étaient massivement engagés dans la défense de leur ami et collègue. Cette affaire était caractérisée par une grande hétérogénéité des soutiens et surtout par la forte présence de la communauté très visible des auteurs de polar. Si toute mobilisation suppose des alliances entre groupes d'acteurs différents, aux motivations et raisons différentes, ces alliances supposent également « dans leur phase de constitution une "suspension", ou tout ou moins une atténuation, de ces logiques spécifiques »⁹⁵, même si « celles-ci risquent toujours de réapparaître tôt ou tard au grand jour »⁹⁶. La dynamique décrite par Lilian Mathieu rend bien compte de l'interaction de coopération-concurrence entre les « polardeux » et les « réfugiés » italiens lors de l'« affaire Battisti » : une alliance très fragile qui a très rapidement montré ses limites. S'il était déjà difficile pour les anciens militants italiens, de s'accorder sur le sens de la cause et sur les moyens à mettre en

⁹² Lilian Mathieu, *Mobilisation de prostituées*, Paris, Belin, 2001, p. 288.

⁹³ Michel DOBRY, « Calcul, concurrence et gestion du sens: quelques réflexions à propos des manifestations étudiantes de novembre-décembre 1986 », dans Pierre FAVRE (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 372.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Lilian Mathieu, *Mobilisation de prostituées*, op. cit. p. 297.

⁹⁶ *Ibid.*

œuvre de façon à faire cause commune – la mobilisation était une raison de rassemblement mais aussi de réactivation des clivages et des inimitiés préexistantes – la présence d'un autre groupe élaborant son propre discours et ayant plus de visibilité et de facilité d'accès aux médias a eu des répercussions sur le groupe des exilés, ou du moins sur certains d'entre eux. La difficile maîtrise de l'élaboration du discours de la cause s'est donc traduite chez certains par un sentiment de dépossession vis-à-vis du discours sur l'histoire, alors même que c'était cette histoire qu'ils souhaitaient en quelque sorte défendre et se réappropriier dans un contexte de mobilisation qui avait ouvert, ne serait-ce que temporairement, un droit de parole.

Par rapport aux écrivains de polar mobilisés, à l'instar de Fred Vargas, Serge Quadruppani, Dominique Manotti, etc., le sentiment de dépossession et la compétition sont d'autant plus forts que nombre d'entre eux ont eu des engagements à l'extrême gauche en France à la même période⁹⁷ et qu'ils investissent dans la défense de Battisti aussi une partie de leur propre histoire en assimilant leur propre trajectoire à celle de leur ami italien. C'est d'ailleurs en pointant et en craignant certaines erreurs que les écrivains ont commises dans les discours publics en parlant de l'histoire politique italienne des années 70 – notamment en référence aux textes juridiques ou aux tribunaux parfois qualifiés de « spéciaux » –, que les « réfugiés » italiens essaient de faire valoir leur position de témoins-acteurs de l'histoire et de légitimer leur discours. En ce sens c'est une véritable lutte pour la conservation du monopole de l'interprétation légitime de leur histoire qui se déploie à travers la volonté de contrôler et monopoliser la production du sens de la cause.

Toutefois, la volonté d'emprise sur l'action collective et la maîtrise du sens attribué traduisent également la position sociale et politique, ainsi que l'itinéraire de ce groupe particulier. Si l'on considère l'exclusion des débats politiques à propos de l'histoire des années 70 et la position marginale et stigmatisée qu'ils occupent par rapport à la politique italienne actuelle, on peut émettre l'hypothèse que la maîtrise, ou même le monopole de la production du sens de la cause était d'autant plus essentiel pour eux que c'était un moyen d'exprimer leur propre point de vue sur l'histoire collective, de dire la leur, d'être en quelque sorte réintégrés dans les débats italiens. Ces

⁹⁷ Voir à ce propos Annie COLLOVALD et Erik NEVEU, « Le néo-polar. Du gauchisme politique au gauchisme littéraire », dans *Sociétés et Représentations*, n°11, 2001 et « La critique politique du néo-polar » dans Jean-Louis BRIQUET, Philippe GARRAUD, *Juger la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.

ex militants aussi sont vecteurs de mémoires périphériques, « interdites » ou « clandestines », autocensurées à la fois par crainte de poursuites judiciaires et par anticipation de la non recevabilité sociale de leur discours dans la conjoncture présente : inaudible et inacceptable dans l'espace public cette mémoire « autre » reste inévitablement confinée dans l'espace privé d'où elle ne sort qu'à de rares occasions.

2. Le bon grain et l'ivraie

Comment expliquer le silence de la gauche italienne, de l'extrême gauche ou même des intellectuels par rapport à la question des « réfugiés » italiens en France ? La mise en perspective de l'« affaire Sofri » avec les mobilisations contre les extraditions des anciens activistes italiens « réfugiés » en France – et notamment avec l'« affaire Battisti » – nous permet de saisir, à travers la différence de mobilisation et d'arguments, les stratégies de différenciation et de distinction, et par là les relectures concurrentes du passé.

Lorsque l'on observe la mobilisation en faveur de « Sofri » et celle en faveur de Battisti en Italie, le premier constat qui en ressort porte sur l'énorme différence des acteurs mobilisés, autant dans le nombre de soutiens que dans le capital à la fois symbolique, politique et social de ceux-ci⁹⁸. Si pour la libération de Sofri, de « grands intellectuels », des journalistes, des hommes politiques se sont activement engagés, la défense de Cesare Battisti (mais aussi des autres « réfugiés » menacés) demeure cantonnée à un petit cercle d'intellectuels « mineurs », au réseau des amis écrivains pour Battisti, comme Valerio Evangelisti ou Wu Ming et peu d'autres, à l'exception du philosophe Giorgio Agamben, de Erri De Luca, de quelques députés de *Rifondazione Comunista* et des Verts depuis longtemps engagés en faveur d'une amnistie. Or, les intellectuels qui ont défendu et défendent Sofri, n'ont dans la grande majorité des cas, pas pris position en faveur de Battisti et des autres « réfugiés », et ils ont même été, dans le cas des journalistes notamment, de fermes tenants de l'extradition et de grands censeurs de la mobilisation française. Pourquoi cette disparité dans les deux mobilisations alors même que certains des arguments développés par les soutiens de Sofri auraient facilement pu être transposés et réutilisés dans la cause contre

⁹⁸ Nous prenons ici en considération seulement les défenseurs italiens de Battisti.

l'extradition de Cesare Battisti et des autres Italiens exilés ? Pourquoi cette cause apparaissait indéfendable, moralement et politiquement pour les acteurs italiens qui s'étaient pourtant engagés aux côtés de Sofri ?

Les raisons de ce non-engagement sont à rechercher à la fois dans la personne de Sofri et dans celle de Battisti, dans leurs trajectoires personnelles, dans la trajectoire et la position des ex militant-e-s expatriés en France, mais aussi dans l'interprétation historiographique dominante en Italie concernant les années 1970.

Tout d'abord, dans le cas de Sofri, nous avons précédemment montré comment sa trajectoire, son capital social et symbolique, mais aussi l'expérience collective passée qu'il incarnait – celle de LC et de 68 – ont été à la base de la grande mobilisation en sa faveur. En revanche, la position de Cesare Battisti, accusé d'avoir commis et commandité des assassinats politiques dans le cadre des organisations armées de « années de plomb », ne peut, moralement, politiquement, juridiquement susciter l'adhésion de la plupart de ceux qui ont défendu Sofri, car non seulement ils ne partagent pas une expérience politique passée avec lui, mais ils ne veulent pas non plus être assimilés à sa trajectoire.

Ensuite, s'il est considéré comme un intellectuel en France, Battisti ne l'est pas en Italie, à différence de Sofri : il est désinséré de toutes les relations sociales en Italie, peu de ses livres ont été publiés en Italie où il demeure un écrivain peu connu. Il est perçu comme un « terroriste », ou comme un criminel à qui on a bien souvent dénié même l'adjectif « politique » : son autobiographie et sa politisation ont d'ailleurs été des objets de controverse et de lutte entre ses défenseurs et ses détracteurs. Battisti ne saurait donc pour beaucoup d'acteurs être comparé à Sofri, intellectuel, leader politique, injustement condamné. Ainsi, s'engager pour défendre Sofri apparaît légitime du moment qu'il s'est toujours proclamé innocent, qu'il appartenait à un groupe qui n'était pas « terroriste » et qu'il se soumet au châtement : il devient presque un « martyr » qu'il *faut* défendre au nom de la « justice ». Battisti par contre apparaît comme indéfendable même sur le plan moral : un « terroriste » jamais repenté ni dissocié, un « irréductible » donc qui n'a jamais renié sa responsabilité politique et qui en plus a fui la justice.

Enfin, le parallèle entre le cas de Sofri et celui de Battisti donne à voir la centralité de la question de la morale et de la vision judiciaire dans les lectures de la saison des luttes des années 1970. Le repentir, l'expiation des fautes par examen de conscience, la critique ou l'autocritique sont indispensables au « pardon » politique,

judiciaire et social. Bien que dans la réalité des faits, la distance prise par Sofri à l'égard de la lutte armée et la revendication de son innocence n'aient pas changé sa situation judiciaire personnelle – il est encore aujourd'hui assigné à domicile – cela a légitimé sur le plan moral la mobilisation pour sa défense. Sa condition de détenu a favorisé par conséquent la construction d'une opposition entre son image, assimilable à celle d'un « martyr » qui accepte la peine malgré son innocence, et celle de Battisti, coupable en cavale. Paradoxalement, c'est donc l'emprise d'une interprétation judiciaire des événements passés que l'on retrouve chez ceux-là même qui se proposent de les contester. La même contestation des enquêtes, des méthodes et des résultats judiciaires qui a été au centre des arguments en faveur de Sofri, n'a pas été appliquée au cas de Battisti : on assiste donc à une forte individualisation des « cas » moralement soutenable (Sofri est un « intellectuel », un « humaniste incapable de commettre un crime », même d'en avoir l'intention; Battisti est un criminel en cavale, on doute de ses motivations politiques, il n'a jamais témoigné de son regret). Dès lors les soutiens possibles de la cause de l'extrême gauche sont obligés de faire des différences entre Sofri et Battisti, entre « un bon cas » et un « mauvais cas »⁹⁹, et à reprendre et donc relégitimer une version de l'histoire passée fondée sur le partage entre 68 et les années 1970 et sanctionnée par le droit.

Le non-engagement de certains soutiens de Sofri dans la défense des « réfugiés italiens en France » apparaît donc d'autant plus paradoxal que dans les deux cas les arguments mis en avant étaient très similaires et que le modèle élaboré par exemple par Carlo Ginzburg¹⁰⁰ pouvait facilement être adapté à de nombreux procès concernant les crimes et délits commis dans les années 1970, les critiques adressées à la magistrature, aux techniques d'enquêtes, aux procès, aux lois « d'urgence » y étant toujours centrales. Or, dans un cas, le constat judiciaire de culpabilité est critiqué et remis en cause ; dans l'autre, il est accepté comme évident. Cela nous montre bien que les mobilisations autour de Sofri et de Battisti, leurs différences, les controverses qu'elles entraînent, tiennent moins au bien fondé ou non de l'accusation et à ce qui leur est reproché – même si les faits incriminés sont mobilisés comme argument à charge ou à décharge –, qu'aux différences de capital social et politique que les deux anciens militants

⁹⁹ Lilian Mathieu donne, à travers l'exemple de la double peine, un aperçu du processus de sélection des « bons cas » à mettre en avant pour faire avancer une cause. Cf. Lilian MATHIEU, *La double peine*, op. cit.

¹⁰⁰ Carlo GINZBURG, *Le juge et l'historien*, op. cit.

détiennent aujourd'hui, c'est-à-dire non seulement à ce qu'ils étaient au moment des faits reprochés mais à ce qu'ils sont successivement devenus. Les soutiens différents que ces deux cas judiciaires mobilisent reflètent donc les espaces sociaux traversés dans et par la trajectoire ultérieure de ceux qui en sont au centre et laissent apparaître la prégnance de leur position sociale présente sur la perception sociale qu'on a d'eux.

La cause de Sofri a sans doute été plus personnalisée que celle de Battisti, qui tout en oscillant entre personnalisation et extension à une cause collective, a toujours fait de Battisti le symbole d'une situation partagée par d'autres. Cette volonté des défenseurs de Sofri de distinguer la personne et sa cause de toute autre affaire juridique – à l'exception des deux autres coinceps – et de ne pas la généraliser, se reflète d'une part dans la mise en avant de l'argument de l'innocence individuelle, et d'autre part, surtout à partir de 1997, date de la condamnation définitive, par les mobilisations et les demandes en faveur d'une grâce présidentielle à son égard.

La cause en faveur de Battisti, au contraire, tend à se construire – et malgré les contradictions et les tensions internes – sur une base collective, puisque sa condition d'ancien militant bénéficiant de l'accueil de la France et désormais menacé d'extradition n'est pas unique, son affaire avait un précédent et pouvait avoir des suites. De plus, sa défense s'articule également autour de la demande d'amnistie des crimes et délits des années 1970, même parce que dans son cas – comme dans celui d'autres « réfugiés » – l'argument de l'innocence se révèle faible et inefficace.

Ces luttes de labellisation, les stratégies d'attribution du stigmatisme « terroriste » et de son rejet, font néanmoins directement écho aux controverses interprétatives de la longue décennie des années 1970. Ce qui se joue aussi et surtout dans cette recherche de distinction et ces stratégies de différenciation, c'est une lutte entre groupes d'acteurs pour l'imposition d'une vision légitime de l'histoire. Pour les défenseurs de Sofri, demander une amnistie signifierait probablement inclure le groupe *Lotta continua* dans une séquence historique continue, celle des « années 68 », et donc renoncer à revendiquer une solution de continuité entre soixante-huit et « années de plomb ». Si pour les uns, il s'agit à travers l'affaire Sofri de défendre une image passée – et *a fortiori* celle d'aujourd'hui – et de la conserver « pure », pour les autres, c'est-à-dire des acteurs mis aux marges, les mobilisations contre les extraditions ont été également l'occasion pour revendiquer un droit de parole sur le passé, une vision bannie par le discours dominant. Dans ce dernier cas, une amnistie représenterait à la fois une voie

pour sortir de la marginalité – physique et symbolique – et pour rouvrir un débat sur le passé, attaquer le discours dominant et souligner la responsabilité politique collective de tous ceux qui à cette époque militaient dans une quelconque organisation.

Très peu nombreuses ont été les prises de position en faveur de Sofri qui se sont aussi retraduites en défense des « réfugiés » en France, sur la base d'une cohérence dans la lecture d'un passé revendiqué et assumé comme collectif. Des personnes comme Erri De Luca¹⁰¹ et Oreste Scalzone se sont en effet érigées contre ce souci de distinction de certains de leurs anciens camarades en proclamant que « nous aurions tous pu tuer Calabresi », en indiquant par *tous*, tous ceux qui à cette époque militaient politiquement. Tout en défendant Sofri des accusations des juges, ils ont dénoncé le discours « différentialiste », réaffirmé le caractère collectif et radical de la décennie et revendiqué une responsabilité collective indivisible.

Un dernier facteur qu'il faut également considérer dans l'étude de ces deux cas est aussi la différence de contextes intellectuels, politiques et judiciaires dans lesquels s'inscrivent les plaidoyers en leur faveur. Il faut en effet rappeler qu'entre le moment de la première mise en cause de Sofri et l'affaire Battisti, la logique judiciaire et la question de la protection des victimes ont pris une force d'imposition non négligeable dans l'interprétation des événements passés. D'une part, l'émergence progressive d'une lecture judiciaire et victimaire de l'histoire est due d'une part aux succès des juges dans la lutte contre les organisations armées et dans toute une série d'autres affaires (mafia, corruption politique) qui ont contribué à légitimer et à asseoir leur « magistère ». D'autre part, les mobilisations des victimes et la centralité acquise au niveau international par la question de la réparation, ont également contribué au progressif changement juridique et dans la vision de la peine. Parallèlement, l'écroulement des forces politiques qui pouvaient proposer des interprétations différentes de l'engagement politique radical (gauche extraparlamentaire, mais aussi PCI, socialistes), la fin des luttes sociales d'ampleur et à la recomposition du pouvoir politique jusqu'à la légitimation de groupes et forces politiques qui avaient été auparavant marginalisées voire exclues du champ politique (*Forza Italia* avec Berlusconi, mais aussi de l'extrême droite de Alliance Nationale, jusqu'aux plus petits partis de la « droite sociale, et la droite xénophobe de la Ligue du Nord), entérinent une monopolisation du débat sur le

¹⁰¹ Il milite à *Lotta continua* jusqu'à sa dissolution, ensuite il continue à participer au mouvement ouvrier. Il a exercé de nombreux métiers et il est aujourd'hui un écrivain très apprécié.

passé par des acteurs, comme les juges, les anciens militants reconvertis et les « ennemis » de l'époque, au détriment non seulement des anciens activistes, mais aussi des historiens et des chercheurs sur la période¹⁰².

¹⁰² Il est intéressant à ce titre de voir qu'autour du cas de Battisti se sont déroulées des controverses parallèles entre intellectuels ou entre groupe d'acteurs qui s'opposent politiquement. La prise de position d'intellectuels en faveur de Battisti s'est traduite, en Italie comme en France, par la publication de petits ouvrages en soutien à la cause : par Fred Vargas, écrivaine de polar, en France et par Valerio Evangelisti, écrivain, en Italie. En réponse à ces livres, deux autres ont été publiés, par des journalistes de droite pour critiquer les intellectuels de gauche, défenseurs de Battisti et à travers eux, toute la gauche soixante-huitarde ou radicale : le premier est publié en France par Guillaume Perrault, journaliste politique au Figaro (préfacé par Gilles Martinet) en 2006 ; le second est publié en 2010 par Giuseppe Cruciani, journaliste dans différentes radios, journaux et émissions télévisées. Point commun de ces deux ouvrages : l'anticommunisme se lie avec un anti-intellectualisme sur fond d'une affaire à laquelle ni l'un ni l'autre des auteurs n'ont d'intérêts particuliers. Cf. Valerio EVANGELISTI, Giuseppe GENNA, WU MING 1 *et al.*, *Il caso Battisti*, Rimini, NdA Press, 2004 ; Fred VARGAS, *La vérité sur Cesare Battisti*, Paris, Viviane Hamy, 2004 ; DERIVEAPPRODI *et al.*, *Il caso Cesare Battisti. Quello che i media non dicono*, Rome, DeriveApprodi, 2009 ; Guillaume PERRAULT, *Génération Battisti. Ils ne voulaient pas savoir*, Paris, Plon, 2006 ; Giuseppe CRUCIANI, *Gli amici del terrorista. Chi protegge Cesare Battisti ?*, Milan, Sperling & Kupfer, 2010. Voir également l'article en réponse à l'attaque de Giuseppe Cruciani par la rédaction du site de littérature et politique *Carmilla* (animé par des écrivains comme Valerio Evangelisti, Giuseppe Genna, collectif Wu Ming qui défendu Battisti) : <http://www.carmillaonline.com/archives/2010/06/003521.html#003521>

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Nous avons vu dans ce chapitre comment les luttes de labellisation se donnent à voir tout particulièrement à l'occasion d'affaires judiciaires – nationales et internationales – qui ramènent le passé au présent : elles dévoilent à la fois les usages stratégiques d'un passé encore fort controversé et désormais peu commun, les trajectoires sociales différentes des anciens militants des années 1970 et le cadrage interprétatif dominant des événements passés qui se renforce et est réaffirmé lors de ces polémiques.

L'étiquette « terroriste » est constamment renvoyée à tous ces ex militants armés, en particulier ceux qui ne se sont pas juridiquement repentis ou dissociés, et demeure un stigmat social fort dont ils ne peuvent se libérer même après avoir purgé leur peine. Ils représentent des voix marginales sur l'histoire, des mémoires autocensurées, difficilement transmissibles et inaudibles dans le contexte sociopolitique actuel où la violence révolutionnaire, criminalisée et dépolitisée, n'a pas droit de cité au sein de la cosmogonie démocratique que sous la forme du regret ou de la condamnation morale. Ils sont les porteurs d'une possible re-signification de la violence politique et des luttes révolutionnaires, leurs mémoires, discours et même leurs identités de lutte survivent aux marges du discours dominant : « ainsi enseveli, le souvenir du communisme et de l'anticolonialisme comme mouvements émancipateurs, comme expérience de constitution des opprimés en sujets historiques, subsiste comme mémoire cachée, parfois comme contre-mémoire opposée aux représentations dominantes. »¹.

L'emprise d'une vision judiciaire et moralisée des luttes des années 1970 émerge des mobilisations contre la présence d'anciens militants lors de conférences, tribunes télévisées, affaires juridiques, etc. La cause de la justice s'allie ainsi à la cause de la mémoire : ce sont principalement les juges et les victimes qui interviennent dans les débats lors de ces controverses. C'est ces deux volets plus précisément – la cause des victimes et la cause de la justice – que nous allons maintenant analyser dans le chapitre suivant.

¹ Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 93.

Chapitre 6 :

CAUSE DE LA JUSTICE, CAUSE DE LA MEMOIRE

« Cette forme sentimentale et effusionnelle de faire de la politique s'accorde bien avec une opinion publique orpheline de conflit central, qui n'arrive plus à se représenter autrement le lien social que selon le code binaire agresseur/victime »

Antoine Garapon, *Le Gardien des promesses*, 1996

Les *entrepreneurs de mémoire*¹ « sont convaincus d'avoir une mission sacrée à accomplir et s'inspirent d'une éthique intransigeante en établissant une équivalence entre la mémoire qu'ils défendent et la vérité »².

L'équivalence qui s'établit ainsi entre *mémoire* et *vérité* présente souvent un corollaire, celui de la *justice*. Le devoir de mémoire ne saurait être rempli sans l'impératif de faire émerger la vérité et par là de rendre justice. Ces questions ont été et sont au centre des discussions notamment dans les pays au « passé traumatique » (guerres civiles, dictatures, etc.) : le développement d'une « ingénierie internationale de pacification », l'émergence d'une expertise en résolution de conflits et la diffusion concomitante des commissions « vérité et réconciliation »³ ont contribué à imposer la notion de victime dans de nouvelles acceptions.

Sans nous attarder trop sur cette thématique, il est néanmoins utile de souligner les similarités de la situation italienne avec la situation internationale et de voir

¹ Ce concept a été élaboré par le sociologue Michael Pollak à la suite de la notion *d'entrepreneurs de moral* de Howard Becker : Michael POLLAK, « Mémoire, oubli, silence », dans Michael POLLAK, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Ed. Métailié, 1993.

² *Ibid.*, p. 30.

³ A ce propos voir le dossier de *Politix* coordonné par Annie COLLOVALD et Sandrine LEFRANC, « La pacification des violences », *Politix*, n°80, 2007. Voir aussi Sandrine LEFRANC (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris, Houdiard, 2006.

comment les effets de celle-ci se répercutent sur le cas spécifique de l'Italie.

L'un des rôles principaux des associations de victimes, en Italie comme ailleurs, est celui d'exercer une pression sur les pouvoirs politiques, à la fois pour qu'ils endossent leur responsabilité dans les événements politiques, lorsque ceux-ci ont affaire aux pouvoirs d'Etat, et pour qu'ils mettent en place des mesures supportant matériellement ou symboliquement les victimes et la mémoire de l'événement traumatique. Souvent, les alliés plus ou moins directs des associations de victimes, sont les juges, impliqués dans les procès établissant la vérité judiciaire des faits passés : directement engagés dans une dynamique de *cause lawyering*⁴ ou remplissant une fonction d'expertise, l'activité des juges est associée à la cause des victimes parce qu'elle participe au travail de définition de la réalité. Les associations de victimes représentent en ce sens des « entrepreneurs de mémoire » et de morale. Si « parler de "victime" c'est déjà se référer à un mode de construction de la cause bien spécifique » en rapport avec le travail de signification de la justice et l'injustice, se constituer en association équivaut à prendre une position bien spécifique face aux pouvoirs politiques auxquels on adresse des demandes particulières avec le soutien des professionnels de la justice. Le point où se rejoignent des groupes d'acteurs autrement séparés, tels que les juristes et les « victimes », se situe justement sur le travail de re-définition actuel du sens de la justice et de la peine. On assiste depuis au moins trente ans à un passage progressif, sur le plan international, d'une justice punitive à une justice réparatrice, d'une justice imposée à une justice négociée, qui place au centre des préoccupations la question du préjudice subi par la victime et de sa réparation, symbolique et pratique. Ainsi, le rôle du juge comme arbitre change pour devenir progressivement un rôle de tuteur⁵, à tel point que plusieurs juristes se sont posés la question d'un changement radical de modèle et paradigme dans la justice pénale⁶. Dans ce modèle, dominant dans la résolution de conflits intra-étatiques notamment, les préoccupations d'ordre public – qui prévalaient dans la conception classique de la justice pénale – sont remplacées par la prise en compte des besoins privés (y compris de la souffrance personnelle) ; la référence au droit cède la place à la référence à l'équité, et le procès ne se focalise plus sur le délit en tant que transgression d'une norme sociale et dette à l'égard de la société, mais se

⁴ Sur le *cause lawyering* voir le dossier « La cause du droit », *Politix*, n°62, 2003.

⁵ Cf. Antoine GARAPON, *Le gardien des promesses. Justice et démocratie*, Paris, Odile Jacob, 1996.

⁶ Sur ce sujet voir Robert CARIO, « La justice restaurative : vers un nouveau modèle de justice pénale ? », *Actualité juridique pénal*, septembre 2007.

transforme en une relation interpersonnelle qui met face à face bourreau et victime.

Les « victimes du terrorisme » en Italie, constituées en associations, peuvent être ainsi analysés comme tout autre groupe mobilisé autour d'une cause spécifique : celle du passé, au nom de la mémoire. Par leur mobilisation, elles participent à la construction d'une version dominante de l'histoire : le « devoir de mémoire » présuppose un travail de définition de celle-ci – et par là de re-signification des événements passés – et c'est la définition partagée du passé qui devient le moyen de l'existence publique en tant que groupe et de l'identité collective de cette forme de « communauté affective »⁷. En tant qu'« entrepreneurs de mémoire », ces associations mettent en acte une opération d'homogénéisation et de mise en visibilité dans l'espace public d'un passé commun mais dont chacun ne garderait autrement que des « souvenirs disparates, souvent flous, voire confus »⁸, en confortant « l'identité collective du groupe, le plus souvent contre des entreprises mémorielles concurrentes »⁹, réelles ou éventuelles. En s'organisant collectivement pour exercer une pression sur les pouvoirs publics afin de recevoir des dédommagements matériels, ces associations ont acquis un rôle et une visibilité de plus en plus importants sur la scène publique italienne quant à la dénonciation de ce qui est perçu comme une offense, une transgression, un « scandale », c'est-à-dire des appropriations du passé considérées comme indignes et indues par les responsables même de leur souffrance. Le travail de ces associations ne se borne donc pas à la médiation institutionnelle des problèmes individuels ou collectifs des membres du groupe : il contribue à la mise en forme de la perception d'une injustice subie de façon à ce qu'elle devienne une dénonciation publique¹⁰, à la désingularisation d'une atteinte à un individu, pour qu'elle devienne une atteinte faite à la fois à la justice, à la morale et à l'histoire. Les cérémonies institutionnelles, les commémorations officielles, les « lieux » de mémoire, tout comme la désignation officielle de « victime » participent d'une mise en récit officielle de l'histoire des années 1970 qui s'inscrit dans une tendance plus générale des politiques de la mémoire et qui s'enracine dans les restructurations du champ politique italien des deux dernières décennies. C'est autour de cette thématique que nous articulerons la première sous-partie de notre chapitre, en

⁷ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968.

⁸ Gérard NOIRIEL, « Histoire, mémoire, engagement civique », *Homme et migrations*, n°247, 2004, p. 19.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Cf. Luc BOLTANSKI, Yann DARRE, Marie-Ange SCHILTZ, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984.

analysant à la fois les mobilisations des « victimes » elles-mêmes en vue de leur reconnaissance dans l'espace public et politique, et les « mobilisations institutionnelles » en faveur de celles-ci, appréhendées également sous la perspective de politiques mémorielles.

Dans une deuxième sous-partie, nous étudierons la cause du passé du point de vue des « juges antiterroristes » : réunissant cause du droit, cause professionnelle et engagement personnel, celle-ci reflète aussi bien les savoir-faire et la légitimité que ce groupe a acquis dans et par la lutte contre les organisations armées des années 1970, mais elle répond également aux enjeux présents liés à leur profession : le besoin de réaffirmer leur expertise du phénomène subversif revient ainsi à réaffirmer la légitimité sociale et politique qu'ils ont acquise dans leur jugement de la politique et leur capacité à résoudre les questions sociales.

Section 1 : MOBILISATIONS DE VICTIMES ET « DEVOIR DE MEMOIRE »

Les silences conjoncturels sur le passé, nous rappelle Michael Pollak, ne viennent pas forcément d'un interdit d'en haut, mais aussi de l'intériorisation d'un sentiment de honte, malaise, etc. qui opère comme une véritable forme d'autocensure : « face à ce souvenir traumatisant, le silence semble s'imposer à tous ceux qui veulent éviter de blâmer les victimes. Et certaines victimes, qui partagent ce même souvenir « compromettant » sont, elles aussi, vouées au silence... »¹¹. Certaines conjonctures sont favorables à l'émergence de certaines des mémoires et à la (temporaire) disparition d'autres, c'est dire « à quel point le présent colore le passé » : « suivant les circonstances, il y a émergence de certains souvenirs, l'accent est mis sur tel ou tel aspect. Surtout le souvenir de guerres ou de grands déchirements renvoie sans cesse au présent déformant le passé en le réinterprétant. De même y a-t-il permanente interaction

¹¹ Michael POLLAK, « Mémoire, oubli, silence », art. cité, p. 22.

entre vécu et appris, vécu et transmis. »¹². La construction d'un discours sur l'histoire, à travers la revendication de la mémoire, la construction de la légitimité des « victimes », ainsi que la recevabilité de leur parole et de leurs revendications, dépendent moins des événements passés que des conjonctures politico-historiques dans lesquelles elles s'expriment. En effet, le fait d'avoir subi un préjudice ne constitue pas la victime en soi, c'est le fait de bénéficier du regard des autres en tant que telle qui la constitue : l'existence publique de la figure de la victime et du groupe des « victimes », est, comme pour tout autre groupe, le fruit d'un processus de production sociale du groupe, d'une lutte pour sa définition, de mobilisations pour sa reconnaissance sociale.

Si l'importance, voire la sacralisation¹³, acquise par les victimes sur le plan international ouvre des pistes pour la compréhension de la position et de l'activité des associations italiennes, le processus de formation d'un « groupe social », tel qu'il est analysé par Luc Boltanski, paraît éclairant pour comprendre la constitution des « victimes des années de plomb » en Italie en tant que groupe social : « avant de désigner un groupe allant de soi et, pourrait-on dire, officiel, la catégorie apparaissait encore comme problématique et avait dû être construite à la façon d'une cause, c'est-à-dire avec l'intention affirmée de réparer une injustice en faisant reconnaître l'existence d'un groupe jusque-là passé sous silence »¹⁴. Tout en se constituant très rapidement en associations, les « victimes » comme catégorie sociale n'occupent pourtant une place véritablement centrale dans les débats sur les années 1970, que depuis une quinzaine d'années. En revendiquant une réparation financière sous forme d'indemnités et d'assistance de l'Etat, ces associations font du « devoir de mémoire » un devoir moral qu'elles cherchent – et réussissent – à inscrire à l'agenda politique et elles s'opposent fortement à une loi d'amnistie qu'elles considèrent comme une voie d'amnésie. Ainsi, la demande de réparation judiciaire par le procès, par la condamnation des coupables et la certitude de la punition par la détention des condamnés s'accompagne d'une recherche de réparation morale de la part des anciens militants sous des formes diverses.

¹² *Ibid.* p. 28.

¹³ Cf. Guillaume ERNER, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006.

¹⁴ Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 14. Sur la formation des « groupes sociaux », et sur le processus qui conduit un collectif de personnes souhaitant « exister » dans la société à devenir tel, voir également Luc BOLTANSKI, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982.

A/ Les « victimes du terrorisme » : une catégorie politique dépolitisée

L'émergence et la catégorisation de la « victime », nous l'avons dit, sont le produit d'une lutte politique, qui, comme nous le rappelle Violaine Roussel¹⁵, dépend non seulement de la volonté individuelle ou collective du groupe qui s'autoproclame tel, mais aussi et surtout de la volonté ou de la capacité d'autres acteurs dans d'autres champs sociaux (médiatiques, politiques, juridiques) à lui accorder cette étiquette et à reconnaître le groupe en tant que tel, c'est-à-dire à reconnaître également toutes les conséquences pratiques qui en découlent. L'on pourrait donc affirmer que la lutte primordiale de tous ceux qui s'estiment victimes est la lutte pour être socialement reconnus en tant que telles¹⁶, pour que ce statut devienne utilisable comme identité publique. Si ce sont le « mauvais hasard » ou l'« événement dramatique » qui sont mis en avant par les associations comme constitutifs de l'identité de groupe, il ne faut cependant pas oublier que cela relève, du moins en partie « d'un mode typifié de présentation de soi » : « puisque le partage d'affections conjoncturelles fonde l'identité publique de ces mouvements, les dirigeants associatifs doivent opérer tout un travail de dénégation des affinités politiques et des attributs sociaux préalables. « On ne se connaissait pas avant », « on s'est rencontrés par hasard » : ces affirmations peuvent bien n'être que des constats, mais dès lors qu'elles sont estimées comme devant figurer dans le discours public, elles deviennent aussi des étendards »¹⁷.

Les associations italiennes de victimes relatives à des faits liés au contexte des années 1970 sont au moins cinq dont deux réellement actives. Les deux associations les plus représentatives, en nombre d'adhérents, en nombre d'initiatives et en termes de représentation auprès des pouvoirs politiques sont d'une part l'association de « victimes du massacre » de la gare Bologne, dû à l'extrême droite, et celle de Turin, Aiviter,

¹⁵ Cf. Violaine ROUSSEL, « Les « victimes » : label ou groupe mobilisé ? Eléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

¹⁶ Cf. Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, « Introduction. De si probables mobilisations », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, *op. cit.*

¹⁷ Stéphane LATTE, « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les obstacles épistémologiques à l'identification des causes événementielles de l'action collective », communication au Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Grenoble, 2009.

porte-parole des victimes des attentats ciblés par les organisations d'extrême gauche essentiellement.

1. Les associations pour la mémoire des *stragi* : se revendiquer « victimes » du néofascisme

Quatre associations sont nées suite aux massacres perpétrés par les groupes d'extrême droite au cours de la longue décennie : l'association des familles des victimes du massacre de Piazza Fontana, de Piazza della Loggia, du train Italicus et du massacre à la gare de Bologne. Toutes sont nées au lendemain des attentats – ou suite aux premières audiences des procès – à l'initiative de parents de victimes ou de victimes elles-mêmes afin de développer un réseau de solidarité, faire face aux problèmes pratiques que les attentats avaient posé, peser sur les autorités publiques locales et nationales pour avoir des aides, des dédommagements et enfin pour « demander justice ». Quasiment toutes ont graduellement cessé leur activité, à l'exception de l'*Associazione tra i familiari delle vittime della strage alla stazione di Bologna del 2 agosto 1980* qui au contraire est encore aujourd'hui très active, et qui demeure également la porte-parole des trois autres sous le nom d'*Unione dei familiari delle vittime per stragi* (Union des familles des victimes des massacres), constituée en 1983. Récemment, l'association des victimes du massacre de Piazza della Loggia à Brescia s'est restructurée en *Casa della memoria*¹⁸, c'est-à-dire sous forme de centre d'information et de documentation, regroupant des archives sur le massacre, organisant des conférences et des initiatives publiques de débat, d'éducation et de commémoration et promouvant des initiatives de recherches et d'approfondissement.

L'objectif premier, ou même exclusivement revendiqué, des associations des victimes des *stragi* est « d'obtenir avec toutes les initiatives possibles la Justice due aux familles des victimes du terrorisme des *stragi* »¹⁹. L'impératif principal de « justice » traduit ainsi la situation d'incertitude judiciaire concernant les coupables – aussi bien des mandataires que des exécuteurs matériels – qui entoure encore aujourd'hui les *stragi* d'origine néofasciste. Les procès pour ces attentats à la bombe ont en effet eu des destins similaires car au cours des années ils ont subi des révisions multiples qui ont

¹⁸ Voir le site web : <http://www.28maggio74.brescia.it>

¹⁹ Art. 3 du statut de l'Union des familles des victimes des massacres et de l'Association des familles des victimes de la *strage* à la gare de Bologne.

conduit à des sentences contradictoires – condamnations, puis acquittements –, à des tentatives de mener les enquêtes sur de mauvaises pistes, de destruction de preuves, etc.²⁰, des polémiques fortes sur les procès²¹, et dans tous les cas les noms des mandataires n'ont jamais émergé. Depuis quelques années ces associations se trouvent confrontées à – et se mobilisent contre – des attaques de plus en plus directes et fréquentes des représentants politiques de droite visant à nier l'origine néofasciste des attentats.

Le travail constant de Paolo Bolognesi, président de l'association des victimes de la *strage* de Bologne, en particulier dans la ville, pour rappeler et affirmer l'origine d'extrême droite de la *strage* est en ce sens exemplaire d'une bataille à la fois pour la transmission de la mémoire politique – à travers des initiatives dans les écoles et dirigées vers les plus jeunes²² – et contre les tentatives révisionnistes que la droite avance de plus en plus fréquemment contestant l'origine d'extrême droite des attentats meurtriers²³.

2. La « victime absolue » ou la dépolitisation des actions de l'extrême gauche : la mémoire, une valeur morale

Trois autres associations regroupent les victimes des actions des militants d'extrême gauche (et dans une moindre mesure d'extrême droite) frappées individuellement.

La première, *l'Associazione Italiana Vittime del Terrorismo e dell'eversione contro*

²⁰ Pour la bombe de la gare de Bologne par exemple, Licio Gelli, ancien fasciste par la suite « Maître vénérable » de la loge maçonnique P2, a été condamné en 1995 pour avoir tenté de conduire les enquêtes sur des mauvaises pistes.

²¹ Pour la *strage* de Bologne par exemple deux membres du groupe néofasciste Noyaux armés révolutionnaires (NAR), Valerio Fioravanti et Francesca Mambro ont été condamnés en tant que exécuteurs matériels, mais ils se sont toujours déclarés innocents. En 2007, un livre de Andrea Colombo, ex militant de *Potere Operaio*, ex éditorialiste du journal *Il Manifesto* et membre de *Rifondazione Comunista*, mettant en doute la culpabilité des deux militants d'extrême droite dans la *strage* a suscité de fortes polémiques. Cf. Andrea COLOMBO, *Storia nera. Bologna. La verità di Francesca Mambro e Valerio Fioravanti*, Milan, Cairo Editore, 2007.

²² Selon une enquête menée en 2005 par l'association 2 août et Censis (institut national de recherche économique et sociale) auprès d'élèves des trois dernières années des écoles secondaires de la ville de Bologne et sa province 21,7 % des jeunes attribuait la responsabilité de la *strage* aux BR, 6,3% aux anarchistes et 22,2 % à l'extrême droite, alors que 34 % ne savait ou ne voulait répondre.

²³ En juillet 2007, Manlio Milani président de l'Association de Brescia dénonce le faux historique contenu dans les livres d'histoire de la Lombardie sous forme de bande dessinée publiés par la région et distribués gratuitement dans nombreuses écoles primaires et collèges : grâce à une formulation ambiguë et rapide la responsabilité des massacres de Brescia et de Milan serait dans le livre attribuée au mouvement ouvrier et étudiant de 68.

l'ordinamento costituzionale dello Stato (Association italienne des victimes du terrorisme et de la subversion contre l'ordre constitutionnel de l'Etat – AIVITER), est basée à Turin ; fondée par Maurizio Puddu, ancien élu local de la Démocratie chrétienne, en 1985, elle regroupe un large nombre de victimes et familles touchées essentiellement par les groupes d'extrême gauche. La deuxième est l'*Associazione Memoria, Associazione in memoria dei caduti, per fatti di terrorismo, delle forze dell'ordine e dei magistrati* (Association en mémoire des morts –« tombés »– pour des faits de terrorisme, des forces de l'ordre et des magistrats) a été fondée en 1997 à Florence par Silvana Perrone, veuve de l'agent de sécurité Claudio Graziosi tué par les NAP et par le député Valdo Spini²⁴. La troisième association, *Domus Civitas Vittime del terrorismo e della mafia* (Victimes du terrorisme et de la mafia) a été fondée en 2001 par Bruno Berardi l'un des fils du maréchal Rosario Berardi, tué par les BR en 1978, après son départ de l'association présidée par Maurizio Puddu jugée « trop molle dans la défense de la mémoire de ceux qui ont été tués pendant les années de plomb »²⁵ (il faut noter que Giovanni Berardi, son frère, est resté adhérent de l'association AIVITER). Cette dernière association se situe ouvertement à l'extrême droite de l'échiquier politique : en amalgamant victimes du « terrorisme italien », victimes de la mafia et victimes du 11 septembre 2001²⁶ elle développe une rhétorique fondamentaliste catholique, anti-islamiste et d'exaltation de la démocratie occidentale²⁷.

La finalité principale des associations des « victimes du terrorisme subversif », au-delà de la pression politique pour recevoir des dédommagements de la part de l'Etat, est principalement celle de la mémoire. Contrairement aux cas des *stragi*, l'histoire judiciaire des victimes des attentats ciblés des organisations de l'extrême gauche apparaît plus simple, les responsabilités pénales ayant été établies et dans la grande majorité des cas, les coupables ont été désignés, condamnés et détenus. Dès lors, le

²⁴ Une autre association regroupant les familles de personnes tuées dans leurs fonctions dans les corps de forces de l'ordre civiles ou militaires de l'Etat s'est constituée en 2009 sous le nom *Vittime del dovere d'Italia - del dovere, della criminalità, del terrorismo* (Victimes du devoir d'Italie – du devoir, de la criminalité et du terrorisme).

²⁵ Cité dans « E Berardi fa il contro-digiuno. Ascoltino noi, vittime delle BR », *La Repubblica*, 8 avril 2004.

²⁶ Le fondateur de l'association travaille régulièrement avec Roberto Mercuri, président de l'association en mémoire des victimes du 11 septembre 2001.

²⁷ L'association a organisé le 10 mars 2005 la première journée mondiale des victimes du terrorisme, de la violence mafieuse et des guerres pour la liberté et la démocratie qui s'est tenue dans une église. Le président déclare publiquement en août 2010 que l'association adhèrera au nouveau parti politique de Gianfranco Fini *Futuro e libertà per l'Italia* (FLI).

devoir qui s'impose à ces associations est celui de la mémoire comme « valeur morale » et de la représentation comme moyen d'existence : transmettre le souvenir et l'histoire des « tombés » et donner une voix publique, dans le champ médiatique, comme dans les négociations face aux autorités politiques, aux victimes et à leurs familles.

Ainsi, l'association AIVITER affirme sa volonté de

« développer une action de sensibilisation et de coopération destinée à promouvoir de nouveaux moments de reconnaissance et de protection qui puissent garantir les droits, les exigences et les attentes des victimes qui ont survécu à l'attentat ou de leurs familles. Une autre finalité institutionnelle est la conservation de la mémoire des faits qui appartiennent à toute la communauté. [...] L'association œuvre afin que soit concédé aux victimes le titre de "Victimes du terrorisme" »²⁸.

L'association *Memoria* explique son nom (Mémoire) par sa finalité :

« [...] parce que à travers elle nous voulons nous souvenir, rappeler et diffuser les valeurs humaines, civiles et morales pour la défense desquelles nos proches ont été tués : liberté, légalité, démocratie »²⁹.

Silvana Perrone témoigne ainsi l'efficacité de l'association :

« Nous avons rassemblé, au cours de nombreuses années de travail, des informations importantes et des personnalités à même de nous aider dans notre recherche de vérité. Nous avons avec nous des avocats et des magistrats qui nous protègent, sympathisants prêts à faire pression pour un parcours de vérité. Grâce à l'association *Memoria*, l'individu n'est plus seul à traiter avec l'Etat, mais il fait partie d'un groupe organisé, qui avance des demandes et des instances publiques et demande des réponses officielles »³⁰

L'association *Domus Civitas*, quant à elle, se présente comme une

« Association de citoyens qui collaborent aux finalités d'enseigner aux nouvelles générations ce qu'a été dans notre pays le phénomène des années de plomb et les victimes oubliées qu'il a produites, en exprimant la voix des survivants qui n'ont pas encore obtenu justice »³¹.

La volonté de conserver et véhiculer la mémoire des victimes des « années de plomb » et en particulier de la lutte armée d'extrême gauche, passe par la reconnaissance de la condition de « victime », donc par un travail de construction de cette figure sociale spécifique, d'un statut juridique, sujet de droits, objet de lois et de formes propres de reconnaissance de la part de l'Etat. Mais la reconnaissance sociale et politique en tant que « victime » permet également d'acquérir une position d'autorité morale,

²⁸ Du statut de l'association, art. 2, en ligne : <http://www.vittimeterminismo.it/storia/fini.htm>

²⁹ Du site web de l'association :

<http://associazioni.comune.firenze.it/memoria/associazionememoria.htm>

³⁰ Giovanni FASANELLA, Antonella GRIPPO, *I silenzi degli innocenti*, Milan, Bur, 2006, p. 87.

³¹ Du site web de l'association : <http://www.domuscivitas.com/finalità.html>

d'interlocuteur légitime et nécessaire dans tout débat politique et judiciaire sur les « années de plomb ». Lorsqu'il est interviewé à propos de la loi sur la dissociation qui vient d'être adoptée, le président de l'AIVITER Maurizio Puddu s'exprime en ces termes :

« Nous avons appris avec étonnement l'entrée en vigueur de la loi. [...] Ils auraient au moins pu inclure une clause selon laquelle on imposait aux terroristes de demander pardon aux victimes. Avec un coup d'éponge l'on veut tout effacer. [...] Nous ne voulons pas être vengés par l'Etat, mais considérés comme des victimes, telles que nous sommes en réalité »³².

Cette mémoire et cette condition de victime est souvent construite en termes d'universalité : le registre universaliste et humanitaire traduit une tentative d'inscrire la mémoire d'un groupe particulier, les « victimes du terrorisme » dans le patrimoine mémoriel national – voire international – « communautaire », démocratique. Cette volonté d'universalisation, reflétant une dynamique observable au niveau international, passe inévitablement par un processus de dépolitisation – l'opposition terroriste-victime remplace les antagonismes politiques et les positions occupées dans la structure sociale et du pouvoir – et de moralisation.

B/ Se mobiliser pour, se mobiliser contre, se mobiliser avec

1. Agir pour : objectifs communs et spécificités

Se battre pour la mémoire et pour avoir le statut de victime ainsi que les dédommagements et les reconnaissances officielles qui y sont associés, sont des objectifs communs à toutes ces associations. Toutefois des différences importantes subsistent, notamment entre les associations des victimes des massacres et les autres, reflétant probablement des positionnements politiques et, comme nous l'avons évoqué, certainement des destins judiciaires différents et par conséquent des priorités différentes. Sans pouvoir affirmer avec certitude l'existence d'une forme de compétition entre elles, ou de clivages politiques³³ qui les opposeraient, nous pouvons néanmoins

³² Suite à l'adoption de la loi sur la dissociation, « Primo "sconto" per i dissociati BR », *La Repubblica*, 17 mars 1987.

³³ Lors des entretiens que nous avons pu avoir avec Paolo Bolognesi, président de l'association des

observer une certaine divergence par rapport à l'attitude même de la figure de victime. D'ailleurs, comme le note Stéphane Latté, « se mobiliser en tant que victime d'un événement dramatique suppose dès lors de renoncer, au moins provisoirement, toujours partiellement, en tout cas publiquement, à d'autres traits saillants de l'identité sociale, comme l'appartenance politique »³⁴.

Les activités de l'association de Bologne se déploient sur le terrain d'une lutte pour la vérité judiciaire, mais également en accord avec l'impératif de « ne pas oublier » et de transmettre la mémoire aux jeunes générations. L'association consacre une bonne partie de son activité en direction des écoles et des jeunes générations – en organisant des conférences, des recherches, des séminaires, etc. et même par la publication d'une bande dessinée racontant le massacre³⁵. L'ouverture d'un centre de documentation sur le *stragismo* s'insère également dans cette stratégie de diffuser l'information et de favoriser les recherches sur le phénomène des attentats néofascistes et de maintenir vivant le sentiment d'injustice, par ailleurs commun aux autres associations de victimes des *stragi*. La population locale de la ville de Bologne est aussi une destinataire importante des initiatives de l'association, par le biais de débats publics, de concours, de la publication d'ouvrages rassemblant des témoignages et surtout à travers les commémorations annuelles du massacre. Le rendez-vous du 2 août de chaque année à la gare de la ville devient ainsi un « lieu de mémoire »³⁶, un moment de l'existence de la communauté citadine à travers la remémoration de la blessure faite « à la ville toute entière ». Forme de représentation rituelle tendant à rappeler et à reproduire la cohésion sociale et morale d'une communauté donnée dans l'optique durkheimienne³⁷, les commémorations, comme nous invite à le voir Stéphane Latté, loin d'être des moments de simple célébration ou de deuil privé, peuvent être analysées comme des véritables

victimes de la *strage* de Bologne et avec Roberto Tutino, membre honoraire de l'AIVITER, les deux parlaient de façon générale en évitant d'approfondir la question des liens entre les associations en mettant l'accent sur la collaboration et les objectifs communs, sans s'étaler sur les « vues un peu différentes ».

³⁴ Stéphane LATTE, « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les obstacles épistémologiques à l'identification des causes événementielles de l'action collective », communication au Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Grenoble, 2009.

³⁵ Alex Boschetti e Anna Ciammitti, *La strage di Bologna*, Padoue, BeccoGiallo, 2010. La même maison d'édition avait déjà publié une bande dessinée sur la *strage* de Piazza Fontana de 1969 : Francesco BARILLI, Matteo FENOGLIO, *Piazza Fontana*, Padoue, BeccoGiallo, 2009.

³⁶ Cf. Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992.

³⁷ Cf. Emile DURKHEIM, *Les formes de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris, PUF, 2008 (1^{ère} édition : 1912).

mobilisations³⁸. Les commémorations de la *strage* de Bologne sont autant de moments performatifs, de manifestations politiques, avant même d'être des moments mémoriels³⁹, - tel que le montrent également les conflits et les polémiques qui les accompagnent⁴⁰, rappelant aux pouvoirs politiques leur devoir de rendre justice aux victimes et à toute la « citoyenneté » pour le massacre qui lui a été infligé. S'insérant dans un tissu associatif très riche et vivant, celui de la municipalité de Bologne, traditionnellement de gauche, et grâce à la figure militante et doté d'un fort capital social local⁴¹ de son président, Paolo Bolognesi, l'association des victimes de la *strage* travaille non seulement pour que le massacre ne soit pas « oublié », mais aussi pour que la mémoire de cet événement devienne un patrimoine local commun et partagé. Face aux pouvoirs institutionnels, et en conformité avec la finalité statutaire de l'union des associations des victimes des *stragi*, elle a avancé, dès 1984, une proposition de loi d'initiative populaire – l'association a réussi à rassembler 100000 signatures de citoyens⁴² - pour l'abolition du secret d'Etat concernant les crimes de *strage* et terrorisme, loi qui à ce jour n'a pas encore été débattue au Parlement.

L'activité de l'association AIVITER de Turin, quant à elle, s'intensifie surtout à partir de la deuxième moitié des années 1990 en multipliant les activités, en étant plus présente avec des délégations régulières auprès des pouvoirs publics afin de faire avancer les demandes individuelles de dédommagement ainsi que dans la mise au point d'une « archive de la mémoire », c'est-à-dire une base de données détaillée sur chaque

³⁸ Stéphane LATTE, « Vous ne respectez pas les morts AZF ». Ordonner l'émotion dans l'espace commémoratif », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU (dir.), *Mobilisations de victimes*, op. cit.

³⁹ Sur l'analyse de commémorations de la gare de Bologne et la mémoire du massacre voir Annalisa TOTA, *La città ferita. Memoria e comunicazione pubblica della strage di Bologna, 2 agosto 1980*, Bologne, Il Mulino, 2004; « Terrorism and Collective Memories: Comparing Bologna, Naples and Madrid March 11 », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 46, 2005, p. 55-78; « Ethnographing public memory: the commemorative genre for the victims of terrorism in Italy », *Qualitative Research*, Vol. 42, 2004, p.131-159; « Tra simbolo e funzione: l'orologio della memoria », *Il Mulino*, n°402, 2002, p. 630-639, « La comunicazione pubblica del passato. Uno studio etnografico sulla commemorazione della strage di Bologna », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 1/2003.

⁴⁰ Au cours des dernières années, lors des commémorations, les représentants du gouvernement de droite ont souvent été fortement contestés par sifflements et cris. En 2010, pour la première fois aucun représentant du gouvernement n'a été présent à la célébration, alors même que la date des 30 ans de la *strage* donnait à la célébration une aura d'importance. Le ministre de la Défense Ignazio La Russa (PdL) et le député Fabrizio Cicchitto (PdL) ont publiquement affirmé que ce choix était justifié par les attaques qui sont lancées aux membres du gouvernement à cette occasion. Pour les luttes autour de la plaque commémorative voir encadré n°8 et annexes.

⁴¹ Désormais à la retraite, Paolo Bolognesi travaillait dans le secteur financier du mouvement coopératif. Il a été inscrit au PCI, puis au PDS entre 1968 et 1993.

⁴² Selon la constitution italienne, art. 71, les citoyens peuvent présenter au Parlement un projet de loi, à condition de rassembler un seuil minimum de 50000 signatures en faveur du projet.

individu tué ou blessé par des militants armés, son histoire personnelle et professionnelle. L'association semble bénéficier d'un relais important auprès des institutions, au niveau local comme au niveau national et auprès de la magistrature. Cela s'explique à la fois par son inscription au sein de la municipalité piémontaise et par la structure même de l'association. Pour les mêmes raisons que nous avons évoquées dans notre première partie, Turin a été en même temps la ville qui probablement a vécu la plus forte conflictualité dans les années 1970, avec un nombre d'attentats très important, et le laboratoire de la défaite des organisations armées, notamment grâce à l'alliance entre magistrats – dont certains ont été rapidement élus députés – et représentants politiques locaux. La légitimité de l'association est d'autant plus forte qu'elle s'inscrit ainsi dans un contexte mémoriel, social et politique qui lui accorde une raison d'être en soi, mais aussi en raison du capital social de nombre des membres de l'association. Ayant une vocation à être l'association des « victimes du terrorisme et de la subversion », elle regroupe des individus qui ont été objets d'attentats, à savoir, dans de nombreux cas, des personnalités avec un certain capital économique, politique ou symbolique, à l'instar du président de l'association lui-même, Maurizio Puddu, ancien cadre local DC. Cette caractéristique lui permet d'avoir des liens à la fois avec le monde politique local et national et avec la magistrature⁴³. L'ancrage local est également important dans la construction de la mémoire locale, ayant vocation à s'ériger progressivement en mémoire nationale à travers l'élargissement à la fois de la base des membres et de la visibilité et de la légitimité qu'elle réussit à acquérir face à ses interlocuteurs.

Toutes les associations des victimes, en particulier celle de Bologne et celle de Turin, les plus actives et probablement les plus représentatives, consacrent une bonne partie de leur activité à l'organisation d'une multitude d'initiatives, dirigées vers les pouvoirs politiques et à l'attention de la population, menées conjointement ou individuellement lorsqu'elles portent spécifiquement sur les événements dont elles préservent la mémoire. L'action collective se décline dans différentes formes : publications d'ouvrages, organisation de conférences et de colloques même scientifiques, expositions, institution de prix et de bourses pour des recherches,

⁴³ Les liens particuliers de la magistrature turinoise et piémontaise avec le monde politique local et national, ainsi que les transferts de l'institution juridique vers le champ politique ont déjà été analysés dans notre première partie.

commémorations, etc. Les mobilisations conjointes des associations sont notamment celles qui s'adressent aux institutions et aux pouvoirs politiques : pression pour la reconnaissance de leur état de victime, du préjudice subi et donc pour l'octroi officiel d'un statut permettant l'obtention de bénéfices, de dédommagements et de droits spécifiques. Le registre des actions dirigées vers les institutions va de la proposition de loi aux délégations envoyées négocier avec des représentants politiques, aux communiqués, jusqu'à la grève de la faim. Ces associations, nées pratiquement au lendemain des événements qui en ont déterminé la naissance, se structurent et se renforcent surtout à partir de la deuxième moitié des années 1990 et malgré leurs différences d'attitude et partiellement de leurs objectifs, elles semblent de plus en plus converger dans leurs prises de positions publiques.

2. Agir contre : l'irréductible opposition victime/coupable

Se mobiliser pour la cause des victimes signifie, comme pour toute autre forme d'« agir ensemble intentionnel », se mobiliser pour obtenir des rétributions symboliques, morales et matérielles, mais aussi se mobiliser contre, un adversaire, un projet, un préjudice, etc.⁴⁴ En Italie, les mobilisations des associations de victimes des « années de plomb » prennent de plus en plus la forme de contre-mobilisations : elles agissent en réaction à des décisions judiciaires ou politiques ou pour mettre en accusation les comportements des leurs anciens « bourreaux ». Les mobilisations adressées aux pouvoirs étatiques sont ainsi de deux types : d'un côté, comme nous l'avons vu, des actions finalisées dans l'obtention de droits, de rétributions matérielles, symboliques ou morales ; de l'autre, des actions de protestation contre des décisions politiques ou judiciaires, des projets de loi ou des négociations favorisant d'une manière ou d'une autre les acteurs désignés comme les coupables présumés, symboliques ou réels de leur condition victimaire. A plusieurs reprises, les pouvoirs politiques sont la cible des contestations : lors de l'adoption de la loi sur la dissociation, lors de la discussion à la Chambre des députés des propositions d'amnistie, lors des propositions et de l'octroi des grâces, en vérité très peu nombreuses, aux « terroristes ». Mais les protestations sont aussi dirigées contre une autre catégorie institutionnelle, celle des

⁴⁴ Cf. Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.

juges, et notamment les juges de l'application des peines, lorsque l'un des militants condamnés pour lutte armée est remis en liberté conditionnelle ou lorsque la prescription intervient. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'élection de Sergio d'Elia au Parlement, la libération puis le travail avec le conseil municipal de Rome de Silvia Baraldini – par ailleurs condamnée aux Etats-Unis pour des faits advenus sur le sol américain – ou les contrats de travail avec des organismes publics ou de partis d'anciens « terroristes » suscitent l'indignation et les protestations des associations de victimes et le déroulement d'actions protestataires qui vont de la manifestation devant le Parlement aux communiqués en direction des médias, aux lettres adressées aux personnalités de l'Etat⁴⁵ jusqu'à la grève de la faim⁴⁶. Les mêmes expressions d'indignation de la part des associations de victimes suivent à peu près toute présence publique de tout individu ayant été accusé – et éventuellement détenu – dans le passé pour subversion armée et s'adressent en même temps à l'individu lui-même – enfreignant les normes de comportement que l'on attend de lui - et aux institutions, qui directement ou indirectement permettent à ces ex militants de s'exprimer en public. De véritables contre-mobilisations se mettent en place par exemple dans le cas des extraditions des « réfugiés » italiens en France lorsqu'ils bénéficient de soutien. La conviction à la base de cette indignation réitérée à chaque occasion est celle d'une injustice prolongée à laquelle sont exposées les « victimes des années de plomb » et dont l'Etat détient une responsabilité importante : l'injustice non seulement d'avoir subi un préjudice physique et psychologique, mais aussi d'avoir reçu très peu d'attention de la part de l'Etat qui se préoccuperait plus des « terroristes » que de leur victimes. Cette perception, bien que construite dans et par la cause et la condition « victimaire » elle-même, reflète néanmoins le retard et la difficulté de la mise en place des dédommagements que l'Etat leur a effectivement accordés. La croyance est fortement enracinée chez les « victimes » et leurs soutiens que les « terroristes », leurs « bourreaux », auraient plus d'audience

⁴⁵ Nous avons évoqué la lettre adressée par les associations au Président de la République Napolitano suite à l'interview d'Alberto Franceschini dans une émission télévisée. Il faut remarquer que Alberto Franceschini, tout en ayant été l'un des fondateurs des BR, n'a jamais été inculpé de crimes de sang car il était déjà en prison lors des premiers assassinats de l'organisation et s'est dissocié successivement de la lutte armée.

⁴⁶ Lorenzo Conti fils du maire Lando Conti tué par les BR en 1986 fait différentes grèves de la faim : en 2006 pour protester contre l'élection de Sergio D'Elia, en 2008 pour attirer l'attention des institutions vers les victimes à travers le cas de Silvano Burri (ses deux sœurs et sa tante ont été tuées par l'explosion à la gare de Bologne) ; Bruno Berardi entame une grève de la faim en 2004 pour protester contre la grève de la soif que le député radical Pannella a commencé en faveur de l'octroi de la grâce à Adriano Sofri et en 2005 contre un projet d'amnistie présenté à l'assemblée.

aussi bien auprès de la société et des pouvoirs publiques que leurs « victimes innocentes ».

« *Les terroristes sont plus fascinants, deviennent presque des héros, ce sont comment dire... des personnages mythiques... les victimes, au contraire, ce sont des personnes humbles... elles sont moins charmantes !* »⁴⁷.

Silvana Perrone, fondatrice de l'association *Memoria* affirme que la motivation qui l'a poussée, avec le député Valdo Spini, à créer une association c'est

« parce que nous estimons que trop de voix se lèvent en défense des ex terroristes et peu en défense des victimes »⁴⁸.

L'Etat est visé par les associations en ce qu'il aurait accordé plus de bénéfices aux « terroristes » qu'à leurs victimes, dans un usage instrumental :

« L'Etat italien n'a pas hésité à tendre la main aux terroristes et à serrer leurs mains encore ruisselantes de sang dans l'espoir de pouvoir se sauver la face »⁴⁹.

et en ce qu'il donne la possibilité aux coupables de s'exprimer publiquement et de refaire leur vie, et même de devenir un « courant culturel », des « maîtres à penser ».

« Et c'est pour cela également que nous, « victimes » de ces années, nous avons un sentiment commun, quelque chose qui nous lie. Et en plus nous souffrons de cette particularité italienne qui laisse effarés, les ex terroristes qui deviennent des maîtres à penser, écrivent des livres, accordent des interviews. Un authentique courant culturel s'est créé, j'en prend acte »⁵⁰.

Ainsi cette inattention des institutions, matérielle et symbolique, cette trahison des attentes, est perçue comme un abandon, comme une deuxième injustice subie et souvent métaphoriquement parlée en termes de douleur physique.

« Et les mêmes terroristes sont au Parlement, à la télévision, font des conférences. Et nous, nous sommes traités comme des citoyens de deuxième rang, obligés à les entendre raconter comment ils ont tués nos chers. Et cela c'est l'aspect le plus douloureux, une blessure qui se rouvre à chaque fois »⁵¹.

« Tués deux fois. Par le plomb, d'abord. Par le silence, ensuite. [...] Ils risquent d'être tués une troisième fois. Par l'arrogance des assassins et l'oubli des justes »⁵².

⁴⁷ Roberto Tutino, journaliste, membre honoraire de l'AIVITER, entretien du 15 janvier 2006.

⁴⁸ Giovanni FASANELLA, Antonella GRIPPO, *I silenzi degli innocenti*, op. cit. p. 87.

⁴⁹ Berardo Alessandrini, père du juge Alessandrini, tué par l'organisation PL en 1979, en commentant la loi sur les repentis, cité dans Francesco SPECCHIA, Raffaello CANTERI, *Terrorismo. L'altra storia*, op. cit., p. 358.

⁵⁰ Marco Alessandrini, fils du juge Alessandrini, cité dans « Alessandrini : papà ucciso da rivoluzionari per gioco », *Corriere della Sera*, 26 janvier 2004.

⁵¹ Francesco SPECCHIA, Raffaello CANTERI, *Terrorismo. L'altra storia*, op. cit., p. 367.

⁵² Renzo AGASSO, Domenico AGASSO, *Il piombo e il silenzio. Le vittime del terrorismo in Italia*

Les associations donnent ainsi aux victimes une possibilité de *parler*, d’être *visibles*, d’être *représentées* face aux institutions et à la société toute entière coupable de silence ou d’oubli.

Le discours des victimes se structure autour de valeurs morales, de considérations éthiques et s’exprime par le pathos lié à la condition victimaire, définie et rendue visible par la mise en avant de la souffrance. Souffrance physique et morale causée par le traumatisme originel, mais aussi subie de façon répétée lorsque des événements sont perçus comme des offenses au respect *dû* aux victimes et à leur mémoire. Lorsqu’un événement, même symbolique, est perçu par les victimes comme un écart par rapport à des normes morales, c’est-à-dire quand il y a un désajustement entre leurs attentes et la réalité, il est construit comme un scandale : le respect des victimes, et surtout de leurs souffrances, est ainsi invoqué comme responsabilité nécessaire incombant aux « coupables » qui devraient s’en tenir à un comportement adéquat – c’est-à-dire le silence et l’invisibilité – et aux institutions qui devraient veiller à faire respecter cet impératif. Toute transgression à la norme morale ainsi établie devient l’occasion d’un plus ou moins grand scandale. Mais c’est aussi dans et par les mobilisations ou contre-mobilisations qu’elles mettent en œuvre que les « victimes » rappellent leur existence, et c’est à travers elles, dans les termes universels, humanitaires et éthiques qu’elles mettent en avant, qu’elles peuvent également rassembler des soutiens et amener le regard extérieur à les voir et à les reconnaître en tant que sujet-objet d’attentions particulières. En effet, comme le souligne Guillaume Erner « la douleur seule ne suffit pas à transformer un individu en victime. [...] En réalité, la victime est avant tout une catégorie sociale, la conséquence d’un système qui se construit autour d’elle et qui la promeut. Inutile de chercher une norme biologique ou psychologique qui permettrait d’en distinguer les caractéristiques : dans cet exercice, c’est le regard de l’autre qui joue un rôle déterminant. Du coup, la notion de victime sert à désigner toute condition perçue comme insupportable par notre époque. Douleur physique, souffrance sociale ou psychologique, liée ou non à un traumatisme, une immense catégorie regroupe des individus dotés de destins profondément différents. »⁵³.

(1967-2003), Cinisello Balsamo, San Paolo, 2008, p. 7.

⁵³ Guillaume ERNER, *La société des victimes*, op. cit., p. 5.

3. Agir avec : l'inscription dans l'espace global des victimes

C'est aussi parce que la « victime » se présente comme une catégorie dépolitisée, sur le registre humanitaire « post-idéologique » que les associations des « victimes du terrorisme » parviennent à rassembler des individus aux histoires, aux origines sociales, aux positions politiques et aux parcours professionnels très hétérogènes⁵⁴. Or, ces groupements allient des individus aux destinées sociales différentes, qu'une expérience commune, un « traumatisme originel » a rapproché ; la forme associative, comme forme d'*agir ensemble*, permet donc de transformer ce traumatisme subi en revendications attendues, symboliques ou matérielles, par les actions collectivement menées : elle structure ainsi une identité individuelle et collective, qui bien que fondée, comme tout autre groupe social sur le travail « de regroupement, d'exclusion et d'inclusion »⁵⁵ possède des contours flexibles et demeure par conséquent compatible avec plusieurs types de « cause ».

La place importante que les « victimes » ont progressivement occupée au niveau mondial aussi bien dans les commentaires médiatiques, dans les décisions politiques et dans les salles de justice, mais aussi au niveau des enjeux internes et propres aux champs juridique et politique, et conséquemment dans les analyses sociologiques⁵⁶, a eu de fortes répercussions au niveau de la structuration de l'identité de « victime », même au sein de contextes nationaux très divers⁵⁷. Cette tendance se reflète également en Italie où pendant longtemps les associations de victimes sont restées relativement silencieuses ou marginales alors que leur activité et leur voix ont augmenté au cours des quinze dernières années. Cette internationalisation réussie de la cause des victimes se donne à voir en Italie par le rapprochement de certaines associations – AIVITER et *Domus Civitas* – avec d'autres associations étrangères de « victimes du terrorisme » et

⁵⁴ Les associations des victimes agissent en ce sens comme un *attracteur* dans le sens que Luc Boltanski en donne, à savoir comme des « pôles » capables d'attirer à elles « des agents et des groupes disparates, dotés de propriétés objectives différentes qui, démunis jusque-là d'instances spécifiques de représentation, sont amenés à se reconnaître dans la représentation officielle du 'cadre' ». Cf. Luc BOLTANSKI, *Les cadres: la formation d'un groupe social*, *op. cit.* p. 52.

⁵⁵ *Ibid.* p. 51.

⁵⁶ Cf. Didier FASSIN, Richard RECHTMAN, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.

⁵⁷ Un grand nombre d'associations regroupent et construisent des identités victimaires : victimes des accidents de la route, victimes du sida, etc. Pour la construction de la cause des victimes de l'amiante voir Emmanuel Henri, *L'amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, PUR, 2007.

de leur prise de position constante du côté des victimes d'« attaques terroristes » dans des contextes géopolitiques très variés (Afghanistan, Inde, Iraq, Espagne). L'AIVITER est membre du Réseau Européen des Victimes du terrorisme – organisation qui regroupe des associations de différents pays d'Europe dans le but de « stimuler la coopération transnationale entre associations de victimes du terrorisme et renforcer la représentation des intérêts des victimes au niveau de l'Union Européenne »⁵⁸ - et membre fondateur de l'*International Alliance Against Terrorism* qui soutient la mise en place de la « Journée internationale contre le terrorisme » à la date du 11 septembre qui se tient depuis 2008. Depuis six ans, une Journée européenne en mémoire des victimes du terrorisme a été instaurée et est généralement célébrée le 11 mars, date des attentats de Madrid en 2004.

Comme la définition de « victime » est toujours ouverte à de nouvelles délimitations ou élargissements, le flou qui entoure la notion de « terrorisme » permet ainsi un rapprochement symbolique et même une lutte politique commune d'associations et d'individus situés dans des contextes très lointains, reliés par l'indéfinition d'un préjudice subi. L'inscription dans l'espace global des victimes et en particulier de l'espace des « victimes du terrorisme » a permis d'acquérir en retour beaucoup de force sur le plan national, tout comme la recrudescence d'un « terrorisme international » a permis de revenir avec plus de force et de légitimité sur le « terrorisme national », aussi bien du point de vue des victimes que du point de vue politique. Toutefois il faut remarquer que les associations de victimes des *stragi* n'ont pas adhéré à ces formes d'alliance internationale : au contraire, elles demeurent fortement liées aux revendications propres (la vérité et la justice), aux événements spécifiques, probablement parce c'est l'un des moyens pour continuer à maintenir en évidence la matrice néofasciste des massacres et l'ancrage dans le contexte italien⁵⁹.

⁵⁸ Du site web de l'association.

⁵⁹ On peut émettre l'hypothèse, sans pouvoir la vérifier, que cette différente attitude reflète, à la fois des orientations politiques différentes des associations, au moins pour ce qui est de leurs présidents et par conséquent une volonté de se préserver d'usages instrumentaux des victimes surtout dans un contexte national où l'extrême droite au pouvoir fait souvent recours à une rhétorique anti-islamique et pro-victimes en essayant ainsi de dénier des violences passées et présentes qui lui sont politiquement liées.

4. « Victime » : luttes pour une définition

Comme toute définition, celle de la victime est sujette aux changements, aux redéfinitions, et constitue un enjeu de lutte constant au sein de l'espace social et politique aussi bien italien qu'international dans une conjoncture politico-idéologique qui lui accorde un poids croissant, que ce soit au niveau judiciaire, politique ou social. Nous avons déjà mentionné à quel point la définition de la « victime » se construit sur un registre humanitaire, universaliste et moral. En effet, si « le qualificatif de victime confère une nouvelle dignité à celui qui le porte », c'est aussi parce que les victimes peuvent être définies comme telles seulement lorsqu'elles se donnent à voir comme absolument innocentes. Être victime suppose en effet « la passivité, garantie d'une forme d'innocence ; le moindre indice qu'elle [*la victime*] ait pu d'elle-même contribuer au déclenchement de la violence qu'elle a eu à endurer entache sa situation d'une forme de responsabilité, ouvrant à une relativisation des torts subis, et éventuellement à la suspension du soutien »⁶⁰. L'*innocence passive* devient donc la condition nécessaire pour être reconnue en tant que *victime* à la fois par le groupe des victimes lui-même et par les acteurs extérieurs, notamment politiques et médiatiques. Cette ligne de séparation, d'inclusion et d'exclusion est très nette en Italie, où, du moins dans le cas des attentats de l'extrême gauche, la *doxa* concernant les événements de l'époque s'articule autour des termes de l'opposition dualiste victime/bourreau, Etat démocratique/terroristes, occultant ainsi les enjeux et les oppositions proprement politiques. La victime apparaît ainsi « par définition du côté de la légitime défense et non de la violence coupable, elle représente l'absolue vulnérabilité et l'innocence (passive) face au pouvoir de l'Etat, et non une idéologie ou un choix politique que l'on pourrait juger équivalent à d'autres »⁶¹ ; cet effet est largement tributaire de « l'intervention dans le processus d'étiquetage » des professionnels de la justice⁶². Les militants d'extrême gauche tués ou torturés par les forces de l'ordre ne sauraient par conséquent être inclus en aucun cas dans le groupe des victimes, car ce groupe se construit précisément sur une autre division et est profondément structuré par

⁶⁰ Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, « Introduction. De si probables mobilisation », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, *op. cit.* p. 19.

⁶¹ Violaine ROUSSEL, « Les « victimes » : label ou groupe mobilisé ? Eléments de discussion des effets sociaux de la catégorisation », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, *op. cit.*, p.104.

⁶² *Ibid.*

l'opposition avec les activistes politiques. Lorsqu'un journaliste rappelle les militants tués par les policiers alors qu'ils auraient pu l'éviter, Maurizio Puddu, président de l'AIVITER, lui répond : « Peut-être qu'il y a eu quelques excès de la part de la police. Mais cela ne modifie pas le problème : l'on ne peut comparer les victimes innocentes des terroristes avec les terroristes eux-mêmes. »⁶³. On ne peut les comparer, car construite sur la logique de l'opposition binaire et irréductible du « nous » et « eux », la catégorie de victimes a été revendiquée avec succès par ceux qui ont été les cibles des attaques des militants armés : une fois que l'on bascule du côté des agresseurs l'on ne peut plus et en aucun cas être inclus dans le groupe des victimes. « La revendication d'un statut d'exception présuppose forcément le statut *normal* du reste et introduit une division *de facto* entre les crimes inconditionnellement intolérables et les crimes avec lesquels il faut – et donc : on peut – bien vivre »⁶⁴ : l'unicité de la condition de « victime » fait donc écho à une division préalablement perçue et publicisée, entre crimes injustifiés et crimes justifiables, qui fait à son tour référence à l'opposition entre victime et coupable. Ces oppositions se construisent dans et par les mobilisations politiques de ceux qui revendiquent l'identité victimaire et qui aboutissent à l'affirmation et à la délimitation de la définition *légitime* de celle-ci.

Les militants ou les familles de militants politiques tués ou blessés par les forces de l'ordre ne peuvent ainsi accéder au statut de « victimes » : d'une part à cause de la concurrence préétablie avec un groupe de « victimes » se réclamant avec succès d'un tel statut ; d'autre part en raison de l'absence de mobilisation en ces termes et d'un « entrepreneur de mémoire » qui puisse exprimer et mettre en forme ce type de discours. Ainsi, les anciens militants d'extrême gauche morts ou blessés par la police ne sauraient s'identifier comme « victimes ». Cette catégorie ne s'accorde pas à leur manière de lire les événements passés, ni ne rentre pas pour eux dans l'espace des identités possibles : déjà étiquetés comme coupables, il serait difficile de pouvoir y associer l'identité de victime.

Le cas de Giuseppe Pinelli est en ce sens paradigmatique du processus de construction de la catégorie de victime et permet de voir à quel point ce statut est le produit d'une lutte pour une reconnaissance sociale, mais aussi pour une interprétation

⁶³ Maurizio Puddu, interviewé par Mario Scialoja, dans « Perdono rovente », *L'espresso*, 6 mars 1988, p. 26.

⁶⁴ Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes*, Paris, La Découverte, 1997, p. 176.

de l'histoire. Militant anarchiste arrêté au lendemain de l'explosion de la bombe à Piazza Fontana à Milan, il meurt, le 15 décembre 1969 dans des circonstances qui n'ont pas été encore aujourd'hui complètement clarifiées, défenestré du commissariat de la police où il était interrogé depuis deux jours. Sa mort fut à l'époque l'objet de violentes polémiques, enquêtes et contre-enquêtes⁶⁵, la police affirmant la thèse d'un suicide de l'ouvrier anarchiste, les milieux militants accusant d'homicide le commissaire Calabresi. Le jugement rendu par le juge Gerardo D'Ambrosio en octobre 1975 acquitte les officiers de la police accusés et affirme la version d'un « malaise actif » de Pinelli, qui fatigué et stressé par les heures d'interrogatoire aurait eu un malaise qui lui aurait fait perdre l'équilibre et ainsi tomber de la fenêtre. Des campagnes très dures sont menées par les groupes d'extrême gauche⁶⁶, et notamment dans les colonnes du journal de l'organisation *Lotta continua* contre le commissaire Calabresi, dans le bureau duquel les interrogatoires se déroulent et d'où Pinelli est tombé. Le 17 mai 1972, le commissaire Luigi Calabresi est tué de deux coups de pistolet, pour lesquels seront inculpés en 1988 Adriano Sofri et trois autres militants de LC. Pinelli n'a jamais été reconnu comme « victime » officielle et sa mort est encore aujourd'hui un objet de luttes politiques. Les controverses autour de la plaque commémorative dédiée à l'ouvrier anarchiste objectivent bien cette lutte pour l'octroi ou le rejet du label « victime » et les antagonismes qui la structurent : on voit s'opposer un nombre d'acteurs importants, aussi bien des forces de l'ordre que des militants anarchistes, des hommes politiques locaux et nationaux et des intellectuels⁶⁷.

Le Président de la République Napolitano invite en 2009 la veuve du cheminot anarchiste à participer aux célébrations du « Jour de la mémoire », pour le quarantième

⁶⁵ La contre-enquête collective sur le massacre de Piazza Fontana menée par un groupe de militants de la gauche extraparlamentaire, publiée dans un premier temps en 1970 a été republiée récemment : Eduardo M. DI GIOVANNI, Marco LIGINI, Edgardo PELLEGRINI, *La strage di Stato. Controinchiesta*, Rome, Odradek, 2006.

⁶⁶ La journaliste Camilla Cederna lance en juin 1971 – c'est-à-dire après les premiers procès sur le cas – une lettre ouverte à l'hebdomadaire *L'Espresso* pour demander les démissions de nombreux fonctionnaires ayant des responsabilités dans les faits et où plusieurs personnes accusées, notamment le commissaire Calabresi (la lettre est souvent appelée « Appel contre Calabresi ») ; la lettre sera par la suite signée par plusieurs centaines de journalistes, intellectuels, hommes politiques.

⁶⁷ Cf. John FOOT, « La strage e la città : Milano e Piazza Fontana 1969-1999 », dans Anna Lisa TOTA, *La memoria contesa. Studi sulla comunicazione sociale del passato*, Milan, FrancoAngeli, 2001. A propos de cette polémique voir également le livre collectif au titre significatif *Pinelli. La diciassettesima vittima*, Pise, BFS, 2007 et celui d'Adriano SOFRI, *Il malore attivo dell'anarchico Pinelli*, Palerme, Sellerio, 1996. Adriano Sofri a publié récemment un nouveau livre sur la *strage* et sur la mort de Pinelli : Adriano SOFRI, *La notte che Pinelli*, Palerme, Sellerio, 2009. Le livre de Camilla Cederna publié en 1971 a été republié en 2004 : Camilla CEDERNA, *Pinelli. Una finestra sulla strage*, Milan, Il Saggiatore, 2004.

anniversaire de la *strage* qui avait causé l'arrestation provisoire de Pinelli : cet acte témoigne d'une inclusion symbolique du militant parmi les victimes. Le Président affirme dans son discours officiel son intention de rendre « respect et hommage pour la figure d'un innocent, Giuseppe Pinelli, qui fut deux fois victime : d'abord de suspicions très lourdes et ensuite, à l'imprévu, d'une fin absurde ». Tout en précisant que son geste ne veut pas « rouvrir ou remettre en question un procès », il déclare que :

« l'on accomplit un geste politique et institutionnel, on rompt le silence sur une blessure, qui n'est pas séparable de celle des 17 personnes qui ont perdu leur vie à Piazza Fontana, et sur un nom, sur un homme, dont on doit réaffirmer et honorer la clarté, en la soustrayant au refoulement et à l'oubli »⁶⁸.

Le fait que la veuve Calabresi et la veuve Pinelli se serrent la main lors de cette célébration officielle est ainsi interprété dans beaucoup de commentaires politiques et médiatiques comme le symbole d'une réconciliation, comme la fin de la saison des haines politiques.

Ainsi, bien que la cause des victimes tende à s'exprimer sur des tons moralistes plutôt que politiques, la lutte pour l'accès au « rang » de victime ou pour son refus est éminemment politique, tout comme les effets et les usages de cette inclusion.

Encadré n°8 : **Luttes de plaques**

Deux exemples de luttes autour de deux plaques commémoratives témoignent des controverses encore actuelles autour d'événements passés et les divisions politiques qui continuent de les structurer : la première plaque est celle de la station de Bologne qui rappelle la *strage* du 2 août 1980, la deuxième celle en mémoire de l'ouvrier anarchiste Pinelli à Milan.

Déjà entre 1999 et 2004, au cours du mandat du maire Giorgio Guazzaloca de Alliance Nationale la polémique avait éclaté à Bologne. L'un des représentants locaux avait en effet suggéré au maire d'effacer de la plaque commémorative le mot fasciste qui y apparaissait (*Strage fascista alla stazione di Bologna* : massacre fasciste à la gare de Bologne). Le maire, bien qu'il ne donne pas de suite au souhait exprimé par l'élu de son parti, a toujours omis l'adjectif *fasciste* lors des discours commémoratifs annuels de la *strage*. Ce n'est qu'avec le retour d'un maire de gauche en 2004, Sergio Cofferati, que la formule classique du discours a été rétablie. En septembre 2010 une nouvelle polémique éclate à propos de la plaque insérée par la délégation de l'Unesco lors du programme 2001-2010 « Patrimoines messagers d'une culture de paix et de non violence » dans lequel la gare de Bologne avait été insérée. Les représentants de la gauche institutionnelle, militante et des intellectuels s'insurgent contre la mention portée sur la plaque « *strage* terroriste » au lieu de la mention historique « *strage* fasciste » ; Vito Covino, du comité directeur de l'Unesco, défend cette mention définie comme « un choix objectif », tandis que les partis et les organisations d'extrême droite se félicitent de ce nouvel intitulé. Un an auparavant, des représentants de la droite locale et nationale avaient contesté l'origine fasciste de la *strage* en la renvoyant à un

⁶⁸ Discours du Président de la République Giorgio Napolitano à l'occasion du « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des massacres de telle origine », 9 mai 2009.

« dogme politico-judiciaire qu'il serait temps de démystifier »⁶⁹.

La plaque dédiée à Pinelli a eu et continue d'avoir, elle aussi, une existence difficile. Le 15 décembre 1975, une première plaque pour Pinelli est apposée par les anarchistes milanais avec les mots suivants : « Pour le sixième anniversaire de l'assassinat de Giuseppe Pinelli. Les anarchistes milanais témoignent qu'ils n'archiveront jamais ce délit d'Etat ». Deux ans après, un groupe de militants anarchistes, étudiants et anciens résistants posent une plaque pour Pinelli devant la Banque où avait explosé la bombe, à côté de celle sur laquelle figurent les noms des victimes de l'explosion : « A Giuseppe Pinelli, cheminot anarchiste, tué innocent dans les locaux de la préfecture. Les étudiants et les démocrates milanais ». En 1981 la plaque est détruite probablement par un groupe d'extrême droite, mais l'organisation qui l'a installée en fait refaire une autre identique. Entre 1986 et 1989, les polémiques se déchainent : le maire socialiste de Milan, Carlo Tognoli (PSI) déclare que la plaque est illégale, puisque aucun pouvoir local n'en a autorisé l'apposition ; le maire qui lui succède, Paolo Pillitteri, lui aussi socialiste, décide ainsi de déplacer la plaque au musée d'histoire contemporaine de Milan. Les controverses s'intensifient en particulier en 1988 avec la réouverture du dossier Calabresi suite à l'arrestation d'Adriano Sofri. La plaque restera finalement à sa place, mais en novembre 1989 elle est encore dénoncée par le syndicat de la police qui essaie de la faire enlever. Face à l'impossibilité de faire enlever la plaque, le syndicat en appose une autre en mémoire du commissaire Calabresi sur le mur de la caserne Sant'Ambrogio. En 1994, la plaque est menacée de nouveau : suite à des travaux sur la place, la plaque est enlevée, mais grâce à la motion d'un élu municipal de gauche s'assurant qu'elle sera remise au même endroit, elle acquiert un statut quasi officiel. En 2004, la vieille plaque est remplacée par une nouvelle identique par le cercle anarchiste *Ponte della Ghisolfà*. En mars 2006, le maire Gabriele Albertini (FI) fait enlever la plaque et la remplace avec une autre de la mairie de Milan, au texte similaire, mais qui change la signification de la mort de l'anarchiste : sur la plaque on lit « innocent mort tragiquement » au lieu de « tué innocent ». Le remplacement de la plaque, survenu pendant la nuit, provoque un tollé, considéré comme une opération de campagne électorale du maire en vue des élections. Le même mois, les anarchistes du *Ponte della Ghisolfà* ont replacé une nouvelle plaque avec la phrase originale et depuis sur la même place on trouve les deux plaques, celle de la mairie et celle des anarchistes. Toutefois, les élus locaux et nationaux d'AN et d'autres partis de droite, à l'instar d'Ignazio La Russa, demandent constamment l'enlèvement de la plaque des anarchistes, alors que les militants d'extrême gauche font souvent des actions « corrigeant » la plaque de la mairie.

Les plaques, symboles d'une lutte pour une vérité historique qui ne pourra jamais être commune et partagée ?

Section 2 : REPONSES INSTITUTIONNELLES ET USAGES POLITIQUES DE LA MEMOIRE

« Pour que notre mémoire s'aide de celle des autres, il ne suffit pas que ceux-ci nous apportent leurs témoignages : il faut encore qu'elle n'ait pas cessé de s'accorder avec leurs

⁶⁹ Cf. « E il Pdl annuncia: dal 2010 manifestazioni separate », *La Repubblica*, 3 août 2009.

mémoires et qu'il y ait assez de points de contact entre l'une et les autres pour que le souvenir qu'ils nous rappellent puisse être reconstruit sur un fondement commun »⁷⁰.

Ainsi Maurice Halbwachs mettait en évidence la nécessité de *cadres* et des *autres* pour se souvenir, au niveau aussi bien collectif qu'individuel. Les cadres collectifs de la mémoire ne sont pas pour l'auteur une somme de souvenirs individuels, mais « ils sont au contraire précisément les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société »⁷¹. Mais parler de pensées dominantes, de doxa, revient à parler de classes dominantes⁷², de neutralisation, du moins apparente, des enjeux politiques⁷³.

La question des victimes et la thématique de la mémoire acquièrent une importance grandissante dans les débats italiens surtout au cours des dix-quinze dernières années. Comment se fait-il que la réparation et le respect des victimes des « années de plomb » soient devenues des questions incontournables en politique plus de trente ans après les faits, alors qu'elles ne l'ont pas été au cours des événements ou juste après ? On peut se demander, à l'instar de Peter Novick, *pourquoi maintenant*⁷⁴ ? Si comme lui, on refuse de penser en termes purement psychanalytiques, selon le schéma traumatisme-refoulement-retour du refoulé, c'est plutôt du côté des usages politiques des « victimes » qu'il convient de regarder. Si la voix des associations des « victimes du terrorisme » en Italie se fait de plus en plus entendre, c'est du fait de leur activisme, mais aussi de la particularité de la conjoncture. D'une part, le champ politique italien est en pleine recomposition à partir du milieu des années 1990, suite à la déstabilisation des partis traditionnels et à leur réorganisation : émergence de nouveaux partis et de nouveaux thèmes débattus, restructuration du parti communiste, légitimation progressive de forces politiques auparavant marginalisées comme le MSI et la Ligue du Nord. D'autre part, le retour en force à l'échelle mondiale de la problématique du « terrorisme » - et ses nouvelles définitions - notamment à partir de 2001, favorise une nouvelle attention, ou usage stratégique, d'une urgence passée et dépassée, celle du

⁷⁰ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, op. cit., p. 12.

⁷¹ Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1952, p.8.

⁷² Cf. Luc BOLTANSKI, Pierre BOURDIEU, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3 ; Karl MARX, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions Sociales, 1974.

⁷³ Pierre BOURDIEU, « Les doxosophes », *Minuit*, n°1, 1972, p. 45.

⁷⁴ Peter NOVICK, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001.

terrorisme interne. L'exploitation rhétorique et politique des « victimes » est donc à resituer dans un contexte où le discours sécuritaire bat son plein en devenant le cheval de bataille de la droite, tout en s'affirmant également comme un thème incontournable pour la gauche. Les « victimes » représentent donc à la fois l'arme d'une droite remotivée en cohérence avec le discours du danger et de l'ennemi et le point de ralliement d'une gauche modérée repentante du communisme et à la recherche de nouveaux objets à défendre : ce discours sécuritaire, qui s'enracine dans un mélange de passé et de présent, de situations, d'événements et de phénomènes complètement différents, participe ainsi à la redéfinition des limites du « Bien » et du « Mal », des « terroristes » et de leurs « victimes »⁷⁵.

Nous allons maintenant voir dans un premier temps les lois en faveur des « victimes du terrorisme » et les débats parlementaires qui ont accompagné leur adoption ; dans un deuxième temps les usages instrumentaux des victimes et de la mémoire.

A/ Lois et débats en faveur des victimes

Deux phases marquent l'adoption de lois et mesures en faveur des victimes : la première concerne la période qui suit les événements ; la deuxième commence à partir de 2001.

1. Les premières mesures en faveur des victimes

Au cours des décennies 1970-80, période qui suit immédiatement les événements, les victimes, qu'il s'agisse d'individus ayant subi des attentats par des groupes d'extrêmes gauche ou de personnes qui s'étaient trouvées impliquées dans les explosions des bombes posées par les groupes néofascistes, ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat, mais seulement de la part des institutions locales.

⁷⁵ « La référence au passé sert à maintenir la cohésion des groupes et des institutions qui composent une société, à définir leur place respective, leur complémentarité, mais aussi les oppositions irréductibles ». Cf. Michael POLLAK, « Mémoire, oubli, silence », art. cité, p.29.

Exceptée la loi n°466 du 13 août 1980⁷⁶, ce sont des régions – Lombardie, Vénétie, Campanie, Sicile – qui instituent en premier au cours des années 1980, des « fonds de solidarité en faveur des citoyens victimes d’actes de terrorisme » et/ou de criminalité.

Il faut en effet attendre le 20 octobre 1990 pour qu’une loi nationale définisse de manière ciblée des bénéfices spécifiques « pour les victimes du terrorisme et de la criminalité organisée »⁷⁷. Deux remarques préliminaires. L’association qui est faite entre victimes de la criminalité et du « terrorisme » reflète, au-delà des implications idéologiques qui en découlent, au moins deux phénomènes : premièrement, l’« urgence terrorisme » a été progressivement remplacée par l’« urgence criminalité organisée » au cours des années 1980 ; deuxièmement, les institutions mettent en place en retard des dédommagements et des aides aux « victimes » des attentats des années 1970. Un deuxième aspect à souligner est implicite au niveau lexical et sémantique : alors que dans les lois adoptées au cours des années 1980, le mot « victime » était utilisé comme adjectif, après le mot « citoyen », à partir des années 1990 on commence à utiliser le terme « victime » non plus comme adjectif, mais comme nom et on perd le terme politique de « citoyen ». D’ailleurs, la loi de 1990, beaucoup plus détaillée que les précédentes, sur les ressources et les financements à mettre en œuvre pour les « victimes », circonscrit celles-ci en les définissant ; est en effet exclue toute personne qui aurait concouru d’une manière ou d’une autre au fait délictueux ou qui lui est liée au sens du code pénal, ainsi que toute personne qui serait en lien avec des milieux délinquants ou qui ait des rapports avec ceux-ci, ou qui ne puisse pas prouver sa dissociation, au moment des événements, des milieux criminels dont elle a fait partie⁷⁸. Ce texte est complété, développé et simplifié ensuite par quatre décrets (trois ministériels et un présidentiel) qui sont adoptés entre 1991 et 1994⁷⁹. C’est à cette même

⁷⁶ La loi octroie des bénéfices pécuniaires aux « victimes du devoir », (forces de l’ordre, magistrats, fonctionnaires civils des instituts de peine) et aux « citoyens [...] qui pour effets de blessures ou lésions eues en conséquence d’actions terroristes, subissent une invalidité permanente non inférieure à 80 % ». Art.5, loi n°466/1980.

⁷⁷ Loi n°302 du 20 octobre 1990, « Normes en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée ».

⁷⁸ Art. 1, loi n°302/1990.

⁷⁹ Décret n°nir-s9912681 du 6 août 1991 du Ministère de la Santé et de l’Intérieur, précisant les « modalités d’exemption du paiement de la cotisation pour la participation à la dépense sanitaire en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée » ; décret n°319 du 29 août 1991 du Ministère de l’Intérieur pour l’actuation du « Règlement prévu par l’art. 9 de la loi du 20 octobre 1990 n°302, portant sur les normes en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée » ; décret n°377, du 16 mars 1992 du Ministère de l’Intérieur sur le « Règlement concernant les dispositions intégratives et modificatives du décret ministériel du 30 octobre 1980 et les successives modifications

période que plusieurs libérations d'ex militants armés repentis ou dissociés ont lieu, et que sont accordés des régimes de semi-liberté ou de liberté conditionnelle aux militants emprisonnés depuis longtemps.

La loi n°407 du 23 novembre 1998 établit des « Nouvelles normes en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée » : elle introduit des modifications à la loi de 1990, surtout au niveau de la réévaluation des indemnités et de l'élargissement des bénéficiaires⁸⁰, et reste jusqu'en 2004 la loi principale sur la question. L'initiative de la loi revient au sénateur AN Mirko Tremaglia, qui avait présenté déjà un projet en 1996. Pendant les discussions en assemblée, quasiment tous les intervenants, de gauche comme de droite évoquent les demandes réitérées de l'AIVITER, et le besoin de donner suite aux « requêtes légitimes » des victimes. Toutefois, la conception de lois en faveur de celles-ci comme une réparation ou un rééquilibrage face à ce qui est interprété comme une trop grande bienveillance de l'Etat vis-à-vis des terroristes, semble être plutôt de droite :

« Une profonde indignation dans l'opinion publique est suscitée par la forte disparité de traitement, non seulement économique, existant aujourd'hui entre les soi-disant « repentis » et les familles des victimes du terrorisme et de la criminalité. [...] Face aux injustices, aux droits piétinés, aux défaillances de l'Etat et de ses institutions, aux inefficiences des services sociaux, de plus en plus fort on a entendu au cours des dernières années la voix des familles des victimes des actions terroristes et criminelles. Sont de plus en plus nombreuses les personnes qui, plutôt que de se résigner et de se refermer dans leur sphère privée, demandent aujourd'hui justice, vérité, réparation. Face à la forte disparité de traitement entre les facilités octroyées aux repentis et les innombrables sacrifices des familles des victimes des actions terroristes et criminelles pendant trop longtemps abandonnées à elles-mêmes, nous ne pouvons plus attendre »⁸¹.

On voit également émerger de ces déclarations, une nouvelle conception de la « justice » : celle-ci est conçue comme une « réparation » des victimes, dans une conception du crime entendu comme atteinte à la personne et non plus à la société toute entière, et nécessite par conséquent des mesures spécifiques et individuelles.

ayant pour objet des normes en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée » ; décret n°364 du 19 avril 1994 du Président de la République Oscar Luigi Scalfaro sur le « Règlement portant une simplification des procédures des concessions d'élargissements en faveur des victimes du devoir, des fonctionnaires publics restés invalides dans le cours de leur devoir e des citoyens ou apatrides victimes du terrorisme et de la criminalité organisée ».

⁸⁰ Certains bénéfices sont étendus, à côté des « invalides civils », aux « tombés pour faits de terrorisme ». Le choix du législateur d'utiliser le mot « tombé » au lieu de « mort », nous donne-t-il des indications quant à la vision « guerrière » que ces nouveaux législateurs ont de ces années là ?

⁸¹ Extrait du rapport introductif du projet du député Adolfo Urso (AN) présenté à la Chambre le 29 octobre 1997.

Le décret du président de la République n°510 du 28 juillet 1999, dernier de cette première série de lois en faveur des victimes, tend à réguler et à harmoniser l'ensemble des décrets et des mesures qui depuis 1980 ont été adoptées au niveau institutionnel.

2. Une nouvelle attention aux « victimes du terrorisme »

A partir de 2001, une nouvelle attention est portée aux victimes du terrorisme et de la criminalité, sans doute sous l'effet à la fois du retour de la droite au pouvoir, des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et des deux homicides de Massimo D'Antona en 1999⁸² et de Marco Biagi en 2002⁸³, remettant d'actualité le « terrorisme » intérieur avec les Nouvelles Brigades rouges. La dernière décennie connaît une « hyperactivité » législative concernant les victimes du terrorisme par rapport aux années précédente, alors même que l'on s'en éloigne de plus en plus d'un point de vue temporel.

En mars 2001 un premier décret de cette « deuxième phase », d'initiative gouvernementale (Premier ministre, Ministère de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice, des Finances, de l'Education Nationale et de la Solidarité Sociale) établit un règlement pour l'assignation de bourses scolaires pour les enfants des victimes⁸⁴. Deux ans plus tard un décret d'initiative du président du conseil et de l'Intérieur, conjointement aux ministres de l'Economie et des Finances, « Dispositions urgentes en faveur des victimes du terrorisme et de la criminalité organisée »⁸⁵, entre en vigueur et est ensuite converti dans la loi n°56 du 2 avril 2003. Celle-ci augmente les possibilités d'indemnisation et leur montant, et élargit le type de bourses scolaires dont les enfants des victimes peuvent bénéficier. Elle n'apporte donc pas de modifications essentielles à la loi n°302 de 1990 qui demeure la référence de base. Deux circulaires ministérielles en novembre 2003 établissent ensuite les modalités d'embauche des « victimes du terrorisme et de la criminalité organisée » dans la fonction publique.

⁸² L'homicide de Massimo D'Antona, professeur de droit du travail à l'Université de Rome La Sapienza et, à l'époque des faits, consultant expert du gouvernement pour la réforme du droit du travail, a été revendiqué par le groupe armé Nouvelles BR.

⁸³ Professeur universitaire de droit du travail, Marco Biagi avait travaillé comme consultant expert de différents gouvernements, dernier en date celui de Berlusconi pour lequel il participait à la réforme du droit du travail. Son homicide a été également revendiqué par les Nouvelles BR.

⁸⁴ Décret n°318 du 14 mars 2001.

⁸⁵ Décret n°13 du 04 février 2003.

Néanmoins c'est la loi n°206 du 3 août 2004, « Nouvelles normes en faveur des victimes du terrorisme et des *stragi* de telle origine », qui cible spécifiquement les victimes des « années de plomb » et innove. Loi longtemps attendue et pour laquelle se sont battues les associations de victimes, elle introduit des éléments totalement inédits : l'extension des indemnités aux victimes du « terrorisme extranational » lorsqu'il implique des citoyens italiens ; l'extension des indemnités à tous les niveaux d'invalidité⁸⁶ ; un régime très avantageux au niveau de la retraite ; l'équivalence effective, pour ceux dont l'invalidité permanente est supérieure ou égale à 80%, aux « grands invalides de guerre » ; l'exonération de tout frais médical et pharmaceutique pour les victimes, leurs conjoints et leurs enfants ; l'introduction dans la prise en compte de l'invalidité des dommages « biologiques et moraux » (et donc la réévaluation des indemnités en fonction de ces nouveaux critères). Deux propositions de loi concurrentes ont abouti à cette loi. La première, présentée par un groupe de députés de droite, majoritairement d'AN, souligne comment le climat de l'après le 11 septembre a conduit les « plus hautes organisations internationales » à redéfinir un acte de terrorisme comme un « acte de guerre ». Par conséquent, les députés estiment que même aux victimes du terrorisme intérieur, à la lumière de ce nouveau contexte « peuvent être étendues certaines normes appliquées en faveur des « ex combattants » et des dépendants militaires »⁸⁷. Un discours similaire, qui fait aussi référence aux Etats-Unis, mais cette fois concernant les lois en faveur des victimes⁸⁸, se retrouve dans le projet avancé par trois députés de gauche (DS) : ils sollicitent notamment que les « victimes du terrorisme » puissent bénéficier du même régime de retraite et d'imposition fiscale que les ex combattants et les invalides de guerre. Cette proposition d'équivalence dérive d'une demande expressément formulée par les associations de victimes. Les députés de gauche insistent tout particulièrement dans leur proposition sur les indemnités en faveur des victimes des *stragi*, qu'ils considèrent comme des victimes « non seulement du terrorisme des *stragi*, mais trop souvent aussi des retards qui sont attribuables à l'Etat pour avoir réellement empêché ou retardé l'établissement de la vérité »⁸⁹. Ce projet réitère le principe de reconnaissance du dommage biologique et y associe l'idée d'une

⁸⁶ Pour certains indemnités, les lois précédentes fixaient une limite de l'invalidité permanente, qui ne devait pas être inférieure d'un quart de la capacité de travailler.

⁸⁷ Projet de loi C.2725, présenté à la Chambre le 9 mai 2002

⁸⁸ Notamment ils citent la *Crime Victims Bill of Rights*, clause ajoutée à la constitution américaine.

⁸⁹ Extrait du projet de loi C 3105, présenté à la Chambre le 2 août 2002.

possible assistance psychologique. La proposition venant de la droite souligne quant à elle les dommages moraux et psychiques directs et indirects pour la victime et son entourage, qui seront effectivement pris en compte dans la version finale de la loi de 2004.

Une autre intervention en faveur des victimes est constituée par l'art. 34 de la loi n°222 du 29 novembre 2007, « Conversion en loi, avec modifications, du décret de loi du 1^{er} octobre 2007 n°159, portant des interventions urgentes en matière économique-financière, pour le développement et l'équité sociale » : elle établit des revalorisations financières des indemnités pour les « victimes du terrorisme » et introduit une nouveauté : l'attribution de la « distinction honorifique » de « Victime du terrorisme » de la part du Président de la République, sur proposition du Ministre de l'Intérieur :

« Aux citoyens italiens appartenant ou pas aux Forces de l'ordre, à la magistrature et à d'autres organes de l'Etat, frappés par la subversion armée en raison de leurs idées et engagement moral, le Président de la République octroie la distinction honorifique de « Victime du Terrorisme » avec la remise d'une médaille souvenir en or »⁹⁰.

Deux autres décrets sont pris par le Président de la République en 2009, l'un pour modifier et compléter le précédent DPR sur l'assignation de bourses d'études aux victimes et à leurs descendants⁹¹ ; l'autre établissant un règlement concernant les critères médico-légaux pour certifier et déterminer l'invalidité et les dommages biologiques et moraux⁹².

Toutes ces lois, mais encore davantage la loi que nous allons voir, instituant le « Jour de la Mémoire », constituent une série de « lois mémorielles », c'est-à-dire de dispositifs qui encadrent la mémoire officielle et délimitent le pensable. En consacrant les victimes et en instituant un Jour pour leur commémoration, l'Etat ne se borne pas seulement à rendre hommage à une partie de sa population : il fait également un choix politique bien précis. La victime devient un titre à part entière, une « distinction honorifique ».

De manière générale, toutes les lois qui prévoient des indemnités et des dédommagements aux victimes trouvent l'accord et le consensus de toutes les forces politiques. Considéré comme un « devoir » de l'Etat qui serait dépourvu de connotations idéologiques, les lois en faveur des « victimes du terrorisme » suscitent

⁹⁰ Loi 222/2007 et D.M. du 9 mai 2008.

⁹¹ DPR du 5 mai 2009, n°58.

⁹² DPR du 30 octobre 2009, n°181.

peu de controverses politiques et trouvent au contraire un consensus assez large parmi les forces parlementaires. L'institution du Jour de la mémoire suscite au contraire, comme nous allons le voir, des discussions plus polarisées.

3. L'institution du « Jour de la mémoire »

« Dédié aux victimes du terrorisme et des *stragi* de telle origine », le « Jour de la mémoire », institué avec la loi n°56 du 4 mai 2007, constitue probablement l'initiative législative symboliquement la plus importante et influente. En consacrant une journée spécifique pour « rendre hommage aux sacrifices de beaucoup de monde », c'est d'une part l'obligation d'une célébration routinière que l'on institue – c'est-à-dire la routinisation, l'officialisation et la réitération d'un discours dominant sur l'histoire – et d'autre part la catégorie de victime que l'on institue. Mais la consécration de cette catégorie comporte *a fortiori* l'homogénéisation d'un groupe d'acteurs et d'événements très différents entre eux.

3.1. La mémoire officielle

Les discours proférés lors des trois célébrations du « Jour de la Mémoire » qui ont eu lieu depuis son institution, témoignent, aussi bien dans les termes employés que dans leurs significations, d'une dynamique de réappropriation de la part du pouvoir du discours des victimes elles-mêmes – et en particulier des associations des « victimes du terrorisme », plus que des « victimes des *stragi* » : l'Etat adopte, non pas ou non plus un discours général, mais un discours particulier, juridiquement et socialement situé, ainsi qu'un point de vue spécifique sur l'Histoire.

Il n'est pas surprenant que l'initiative parlementaire suive de fait une initiative des associations de victimes, qui ont présenté une pétition populaire en faveur de l'institution d'une telle journée, et que l'un des projets de loi – celui qui servira de base aux discussions parlementaires – soit avancé par la sénatrice de gauche du groupe *Ulivo* Sabina Rossa, fille de Guido Rossa, syndicaliste tué par les BR en 1979.

Les pouvoirs institutionnels s'approprient, à travers cette loi, le discours des victimes : loin d'être un choix purement moral et humanitaire, c'est un choix politique stratégique qui ne se justifie que si la cause des victimes s'accorde bien avec les raisons et les intérêts d'Etat : non seulement l'Etat se montre de leur côté, car victime lui-même – des

hommes d'Etat (magistrats, forces de l'ordre, hommes politiques) ont été tués et l'ordre étatique lui-même était visé par les groupes révolutionnaires – mais cela permet *a fortiori* de réaffirmer la croyance dans les institutions qui ont résisté aux attaques subversives. En témoignent les glissements sémantiques et pratiques dans le registre guerrier : on ne parle plus seulement de « victimes », mais aussi de « martyrs », de « tombés », de « sacrifices », etc.

La violence « terroriste » est présentée de façon univoque et unidirectionnelle – celle des bourreaux contre leurs victimes – irrationnelle, idéologique *et* programmatique, comparable, voire identique, dans toutes ses expressions historiques et idéologiques, alors que la violence étatique et celle du système sont complètement dépolitisées.

Ainsi, la reconnaissance symbolique des victimes via le Jour de la mémoire est interprétée comme un *devoir* de l'Etat

« Celui-ci est le jour du souvenir et de la reconnaissance publique que l'Italie devait depuis longtemps aux victimes du terrorisme »⁹³.

face non seulement aux victimes passées, mais aussi aux générations futures, afin de les protéger, en protégeant la mémoire afin que toute autre phénomène similaire soit conjuré. Dans les paroles des discours officiels, l'on voit reparaitre toutes les revendications des associations de victimes, allant des dédommagements concrets à la reconnaissance symbolique, à la condamnation morale au silence des anciens militants armés et au devoir de conserver la mémoire. Toutes les victimes et tous les types de « terrorisme » sont remémorés par le président de la République Giorgio Napolitano, des Brigades rouges au néofascisme et au « terrorisme international ». Mais si Napolitano, ancien membre du PCI et de la résistance antifasciste, ne manque jamais à cette occasion de rappeler, souligner et défendre l'importance d'une constitution antifasciste et des valeurs démocratiques à opposer au « terrorisme », les célébrations de cette journée ouvrent un ample éventail d'interprétations qui peuvent être totalement différentes et servir les intérêts politiques plus éloignés.

En rappelant son intervention auprès des chefs d'Etat de France et de Brésil en faveur de l'extradition de Battisti, Napolitano affirme par exemple qu'il l'a fait

⁹³ Extrait du discours du Président de la République Giorgio Napolitano en occasion du « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des *stragi* de telle origine », 9 mai 2008.

« entre autres, pour défendre le prestige de notre système démocratique qui, en cohérence avec les principes constitutionnels, a donné et donne toutes les garanties dans l'administration de la justice et même dans la gestion des sanctions pénales »⁹⁴.

Et souligne que

« l'on ne peut confondre la subversion, l'attaque criminelle à l'Etat et aux personnes, avec une manifestation de dissension ou de contestation politique »⁹⁵.

La cause de la justice et de la défense de la démocratie – ici identifiée avec l'Etat – passe donc par la revendication d'une vérité historique, celle de l'Etat, contre des versions qui pourraient la concurrencer.

3.2. *L'officialisation des « victimes », ou leur indistinction : retour sur l'adoption d'une loi*

Plusieurs propositions concurrentes pour l'institution d'une journée des victimes ont été l'objet d'examen et de débats au Parlement : quatre projets concurrents sont présentés à la Chambre, et cinq au Sénat. Les controverses se cristallisent en particulier autour de la date, et *a fortiori* autour de la définition de la « victime » à commémorer et du « terrorisme » à condamner.

La première proposition à la Chambre est celle élaborée par le député Filippo Ascierio (AN), en faveur de l'« Institution du *Jour de la mémoire des victimes du terrorisme et de la criminalité* », proposant comme date le 23 mai, date à laquelle fut tué en 1992 par la mafia le juge Falcone avec sa femme et son escorte⁹⁶. Par la suite, la députée Angela Napoli, du même parti, avance un projet au titre similaire, « Institution du *Jour du souvenir des victimes de la criminalité et du terrorisme* » suggérant la date du 12 novembre, date de l'attentat de Nassiriya⁹⁷. Les députés Verts Zanella, Boato et D'Antona (*Sinistra Democratica*)⁹⁸, proposent de leur côté l'« Institution de la Journée en souvenir des victimes des *stragi* terroristes » pour la date du 12 décembre, date de l'attentat néofasciste à Milan en 1969⁹⁹ ; la même date est avancée dans la proposition

⁹⁴ Discours du Président de la République Giorgio Napolitano en occasion du « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des *stragi* de telle origine », 9 mai 2009.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Proposition de loi C1071 du 12 juin 2006.

⁹⁷ Le 12 novembre 2003 à Nassiriya en Iraq, une bombe explose en tuant 28 soldats italiens en mission. Proposition de loi C1371 du 13 juillet 2006.

⁹⁸ Veuve de Massimo D'Antona, juriste du travail tué par les nouvelles BR en 1999.

⁹⁹ Proposition de loi C1995 du 28 novembre 2006.

d'« Institution du *Jour de la mémoire de toutes les victimes du terrorisme* »¹⁰⁰ de la part d'un groupe plutôt ample de députés de centre-gauche.

Au Sénat, la proposition de Sabina Rossa, soutenu également par d'autres députés de gauche¹⁰¹, a été étudié conjointement, au sein de la 1^{ère} commission permanente (Affaires constitutionnelles), aux projets de loi suivants :

- « Institution du *Jour du souvenir*, en mémoire des victimes des attaques terroristes du 11 septembre 2001 », présenté par le sénateur Andrea Pastore de *Forza Italia*, avec d'autres députés de droite¹⁰² ;

- « Institution du *Jour de la Patrie* en date du 12 novembre, en mémoire des victimes italiennes de Nassiriya et d'autres missions de paix », proposé par Rocco Buttiglione (UdC) et d'autres députés de droite et centre-droite catholique¹⁰³ ;

- « Institution de la *Journée de la mémoire* dédiée aux martyrs pour la patrie et la liberté tombés sur le front de la lutte au terrorisme international », d'initiative du sénateur Gaetano Quagliariello (UDC-PDL)¹⁰⁴ ;

- « Institution du *Jour du souvenir* dédié aux civils et aux militaires tombés dans le cadre de missions internationales » présenté par la sénatrice Rosa Maria Villecco Calipari (DS)¹⁰⁵ et de nombreux autres députés de gauche (Ulivo), des Verts, de FI, de PRC, et de l'*Italia dei Valori* (IDV)¹⁰⁶.

Les titres de ces propositions de loi eux-mêmes nous donnent encore une fois la mesure de la multiplicité et de la grande diversité des phénomènes que sous-entend un même mot – terrorisme, victime – ainsi que des usages politiques qui en sont faits. Les débats parlementaires autour de ces propositions témoignent ainsi de nouveau de l'interprétation qui prédomine des événements, ainsi qu'ils participent à la renforcer et à la faire évoluer en associant la lutte armée des années 1970 avec des phénomènes qui lui sont, politiquement et historiquement, très éloignés.

¹⁰⁰ Proposition de loi C2007 du 30 novembre 2006.

¹⁰¹ Proposition de loi S1003 du 20 septembre 2006.

¹⁰² Proposition de loi S.5 du 28 avril 2006.

¹⁰³ Proposition de loi S.1139 du 7 novembre 2006.

¹⁰⁴ Proposition de loi S.1168 du 15 novembre 2006.

¹⁰⁵ Veuve de l'agent du SISMI, Nicola Calipari, tué en 2005 en Irak par des soldats américains immédiatement après la libération de la journaliste du *Manifesto* Giuliana Sgrena.

¹⁰⁶ Proposition de loi S.1173 du 15 novembre 2006. L'*Italia dei Valori* (Italie des valeurs) est un parti politique fondé en 1998 par Antonio Di Pietro, magistrat ayant notamment participé aux enquêtes du scandale Mains propres.

Le texte élaboré par Sabina Rossa est établi comme texte de base de discussion de la loi, étant donné que la Commission estime devoir se concentrer sur « les propositions pour lesquelles on observe un ample accord »¹⁰⁷. Le projet, en citant dès le début l'institution, par le Parlement Européen de Strasbourg, de la *Journée Européenne des victimes du terrorisme* pour le 11 mars de chaque année, affirme le besoin de la

« construction de la 'mémoire' et d'une conscience civile en l'honneur de ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la démocratie et de la sécurité sociale »¹⁰⁸

et estime d'une « importance vitale » l'institution

« d'une journée nationale de la mémoire comme occasion pour réunir et rappeler toutes les victimes du terrorisme et de la subversion dans une réflexion qui, en partant de la mémoire, soit d'une incitation pour l'éducation et la formation pour les nouvelles générations »¹⁰⁹.

C'est surtout la date qui suscite débat au sein de la commission, tout comme à la Chambre des députés par la suite : *Rifondazione Comunista* propose, à la suite des associations de victimes, la date du 12 décembre, exclue par la commission parce qu'« elle pourrait donner lieu à des divisions et des interprétations divergentes » ; la gauche modérée sous le drapeau de *l'Ulivo* demeure en faveur du 9 mai – date de l'assassinat d'Aldo Moro par les BR – alors que la droite, AN et FI, soutient la date du 16 mars, date à laquelle Moro fut enlevé par les BR et quatre policiers de l'escorte tués. Les sénateurs de FI ayant proposé des projets concurrents sur l'institution d'une journée de la mémoire – appuyés par d'autres d'AN – proposent, quant à eux, la date du 11 septembre ou du 12 novembre afin de « souligner aussi le caractère international du terrorisme »¹¹⁰.

Ce sont également les sénateurs de droite qui insistent pour rajouter « en défense des institutions démocratiques » à la fin de l'article de la loi¹¹¹, qui, dans sa forme définitive, affirme : « afin de conserver, rénover et construire une mémoire historique partagée en défense des institutions démocratiques ». Bien évidemment l'amendement proposé par le sénateur de FI en 2007 est loin d'avoir la même signification que la défense d'une démocratie, née de la lutte antifasciste, avait pour le PCI des années 1970, et se résume au contraire à une apologie de la démocratie libérale telle qu'elle

¹⁰⁷ Discussion à la 1^{ère} Commission Permanente, 7 mars 2007.

¹⁰⁸ Extraits de la proposition de loi S1003 du 20 septembre 2006.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Discussion à la 1^{ère} Commission Permanente, 3 avril 2007.

¹¹¹ Une première version de l'amendement suggérait « en défense des institutions libéral-démocratiques ».

émerge également des débats. S'il est vrai que le consensus nécessite la dépolitisation, du moins apparente, des enjeux, et que le produit final d'un parcours d'approbation parlementaire ne ressemblera jamais au projet initial, les discussions parfois véhémentes qui se déroulent dans les instances législatives, autour de la date ou sur des détails terminologiques¹¹², offrent un support important pour l'objectivation des visions et des divisions politiques.

Si les mots et les dates font autant débat au sein du parlement c'est parce que, d'une part ils recouvrent des controverses et des prises de position divergentes sur les mêmes événements passés, et d'autre part parce que l'enjeu de créer le consensus autour d'une même date « symbolique » permettant de regrouper des circonstances, des faits et des contextes sociaux, politiques, historiques différents – « terrorisme d'extrême droite », « terrorisme rouge », « terrorisme international », « terrorisme islamique », « criminalité organisée », guerres de résistance et de libération, etc. ainsi que leurs « victimes » – en leur donnant ainsi une signification unitaire.

B/ « Victimes » : un usage instrumental entre politique et justice

Les politiques visant à encadrer des faits historiques, à établir leur interprétation et leur commémoration, et par là leur « mémoire officielle » sont des instruments routiniers des gouvernements. La sélection de faits historiques (ou légendaires) est donc bien loin d'être un processus anodin : comme le montrent d'ailleurs plusieurs auteurs ayant travaillé sur la question du nationalisme¹¹³, sur la construction des mémoires nationales¹¹⁴ et l'« invention de la tradition »¹¹⁵, les commémorations, les distinctions,

¹¹² Le sénateur Quagliariello de FI par exemple, propose de changer le mot « homicide » (d'Aldo Moro) qui apparaît dans le texte de loi et de le remplacer avec le terme « meurtre » ou assassinat », mais l'amendement ne sera pas adopté. De même, les élus de droite proposent, sans succès, de rajouter à l'intitulé « Jour de la mémoire, afin de rappeler toutes les victimes du terrorisme », les adjectifs « intérieur et international ».

¹¹³ Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 ; Gérard NOIRIEL, *La tyrannie du National*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; Shlomo SAND, *Comment le peuple juif fut inventé : De la Bible au sionisme*, Paris, Fayard, 2008 ; Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 1999.

¹¹⁴ Romain BERTRAND, *Mémoires d'empire*, Paris, Editions du Croquant, 2006 ; Gérard NAMER, *Batailles pour la mémoire, la commémoration en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983 ; Pierre NORA, *Les lieux de mémoire*, tome III, La France, vol.3, Gallimard, 1992.

¹¹⁵ Eric HOBBSBAWM et Terence RANGER (dir.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

les monuments constituent de véritables politiques de la mémoire visant à rendre et à mettre en cohérence une vision politique de la société et de la nation en ayant recours à la mise en cohérence du passé et du présent.

1. « Politiques de la mémoire » : cadrer l'interprétation des faits historiques

Les politiques de la mémoire constituent un outil politique pour cadrer l'interprétation *légitime* des faits historiques : les dernières dispositions législatives concernant l'institution de jour de commémoration, tout comme les plaques, les noms de rue, les monuments, les « lieux de mémoire » traduisent à la fois des changements dans les rapports de force internes à une société donnée, reflètent la vision politique des acteurs au pouvoir de la société et de son passé et participent à la structuration d'un cadre interprétatif des événements passés. La sélection et la désignation des victimes à commémorer est donc la résultante d'un même processus de sélection d'événements politiques à célébrer et donc de traditions à inventer ou à réinventer. Or, dans le cas des « années de plomb », et malgré un cadrage interprétatif dominant, cette *sélection* s'avère malaisée et toujours sujette à controverses, comme nous l'avons vu dans les exemples des plaques à Bologne et à Milan.

Les mobilisations politiques d'élus de droite en faveur des « victimes du terrorisme », nombreuses au cours des dernières années, s'inscrivent ainsi dans la tentative de circonscrire encore davantage les événements et les acteurs à commémorer et d'éliminer les lectures qui puissent ouvertement recouvrir des enjeux ou des divisions politiques. La proposition de loi présentée par le sénateur Paolo Amato (Pdl) en septembre 2009 avance ainsi l'idée d'instituer dans la capitale « un lieu de la mémoire collective : un mémorial pour les victimes du terrorisme ». Le sénateur de droite regrette en effet que l'Italie soit parsemée de « Inscriptions, plaques, monuments, érigés en souvenir d'attentats ou de massacres » :

« Parfois, selon l'origine idéologique qui inspira le geste criminel, ces monuments se positionnent de manière presque spéculaire entre eux, en donnant lieu à une parcellisation de la mémoire qui nuit à la création d'un sentiment commun vis-à-vis du terrorisme, des nombreuses morts causés par lui et de la lecture historique que nous en donnons. Le mémorial, pour les victimes du terrorisme veut pourtant être la représentation évidente de ce processus d'élaboration et de recomposition dans la clarté de la récente histoire

italienne qui dans le « Jour de la mémoire » a eu son sommet institutionnel, mais aussi moral et civil »¹¹⁶.

La volonté ainsi déclarée d'effacer les oppositions idéologiques afin de créer « un sentiment commun vis-à-vis du terrorisme » correspond ainsi à une stratégie politique qui fait de la dépolitisation des événements passés et de leur interprétation son instrument principal.

Si l'on déplace légèrement notre observation pour l'élargir temporairement à d'autres objets contigus, l'on remarque que les gouvernements de droite qui se sont succédés en Italie depuis une quinzaine d'années ont adoptés plusieurs lois mémorielles dans la tentative de revenir sur l'histoire politique passée du pays : outre l'« éclipse de la mémoire du communisme »¹¹⁷, cette production de lois montre les tentatives de réévaluer ou du moins de relativiser l'expérience du fascisme, ainsi que les changements du personnel politique au pouvoir. Si au moins jusqu'à la fin des années 1970 l'antifascisme n'était pas seulement une notion, mais aussi un ethos, une valeur morale partagée presque par la plupart des représentants politiques et qui constituait les fondements démocratiques de l'Italie et de l'Europe, cette mémoire est en train de se perdre essentiellement pour deux raisons. La disparition des porteurs de cette mémoire se cumule à la faiblesse de cette transmission mémorielle également à cause de l'ascension de mémoires opposées qui étaient jusqu'alors « interdites ».

Encadré n°9 : Politiques de la mémoire et négociations autour de l'histoire à commémorer

Pour mieux saisir le travail de sélection des faits historiques et des visions du passé qui sont légitimées par les politiques de mémoire, il convient de mentionner d'autres lois qui ont été adoptées, sur d'autres chapitres de l'histoire nationale, ainsi que les négociations politiques sous-jacentes. L'historien David Bidussa, dans le dossier des *Annali* consacré aux politiques de la mémoire analyse par exemple l'institution du « Jour de la mémoire en souvenir de l'extermination et des persécutions du peuple juif et des déportés militaires et politiques italiens dans les camps nazis »¹¹⁸. En analysant les débats, y compris parlementaires, qui ont présidé à l'institution de cette journée commémorative, il montre comment les députés de droite, face à la proposition d'une loi pour la mémoire des victimes de la Shoah, tendant à rappeler la responsabilité italienne dans le massacre avec les lois raciales adoptées, réagissent en proposant d'élargir la proposition à toutes les victimes des totalitarismes, y compris du communisme : si un jugement critique sur le fascisme devait être porté, ils estimaient inévitable une attitude symétrique face au communisme. A la lumière de ces éléments et des changements des forces politiques intervenues au sein du champ politique professionnel italien à partir du milieu des

¹¹⁶ Projet de loi n°S1764 du sénateur Amato, présenté au Sénat le 15 septembre 2009.

¹¹⁷ Cf. Enzo TRAVERSO, *Le passé, mode d'emploi, op. cit.*

¹¹⁸ David BIDUSSA, « La politica della memoria in Italia. Appunti sulla storia e la pratica del Giorno della memoria », *Annali del dipartimento di Storia*, 3/2007, p. 100.

années 1990, il n'est pas surprenant que cette journée, instituée par la loi n°211 du 20 juillet 2000¹¹⁹ ait été notamment suivie par l'institution d'une autre « Journée du souvenir », à la date du 10 février de chaque année¹²⁰, cette fois-ci pour commémorer les victimes des Foibe et de l'« exode *giuliano-dalmata* »¹²¹. Dans la même série de lois mémorielles, nous trouvons également l'institution du « Jour de la liberté »¹ qui encadre la célébration de la chute du mur de Berlin. Enfin, une autre observation mérite d'être mentionnée. En concomitance avec l'émergence et l'affirmation de plus en plus forte des « victimes du terrorisme », d'autres « victimes » semblent subir un « déclassement » à la fois politique et symbolique : le 28 avril 2010 un décret bloque les dédommagements pour les familles des victimes des massacres nazis et pour les citoyens italiens déportés pendant la seconde guerre mondiale.

2. Définitions et re-définitions de la « juste » peine

Les mobilisations des victimes, tout comme l'usage instrumental que certains acteurs ou groupes politiques font du passé, affectent non seulement la question de la « mémoire » nationale et l'interprétation des événements passés, mais ont des effets également sur les re-définitions du droit, de la justice et de la peine.

L'importance acquise par les victimes sur la scène politique à l'égard de toute question touchant de près ou de loin aux « années de plomb » se révèle par la position qu'elles détiennent désormais en tant qu'interlocuteurs incontournables des pouvoirs politiques et parfois judiciaires. Les victimes, individuellement ou à travers les associations, représentent ainsi l'instance morale à respecter et à interroger, la parole ultime avant que toute décision juridique ou politique ne soit prise. En effet les juges, tout comme les hommes politiques, et notamment le président de la République, consultent les victimes ou leur famille individuellement avant la mise en application de

¹¹⁹ Avec l'institution du « Jour de la mémoire » le parlement italien a adhéré à la proposition internationale de déclarer le 27 janvier une journée de commémoration des victimes du nazifascisme, du fascisme, de l'holocauste et pour honorer ceux qui ont protégé les persécutés.

¹²⁰ Loi n° 92 du 30 mars 2004. Le 10 février 1947 a été signé le traité de Paris qui assigne les territoires occupés en Dalmatie par l'armée de Tito à la Yougoslavie.

¹²¹ La question des *Foibe* est extrêmement controversée et sujette à usages politiques contradictoires. Par *foibe* on indique les cavités et crevasses naturelles d'origine karstique situées la province de Trieste et de toute la péninsule d'Istrie dans lesquelles ont été jetés les cadavres ou ont été tués des personnes par œuvre de l'armée yougoslave. Après la fin de la Seconde Guerre, l'Italie perd ces terres dont beaucoup d'habitants d'origine italienne s'en vont. Deux phases semblent se succéder dans les reconstructions historiques encore incertaines des événements : une première, juste après la signature du 8 septembre 1943 qui marque la fin du fascisme, serait caractérisé par la révolte des populations slaves contre les fascistes et italiens collaborant avec le régime. L'armée nazie réoccupe ensuite la zone, qui sera finalement libérée et occupée par l'armée yougoslave en 1945. Entre 1945 et 1947 des centaines (ou des milliers) de personnes furent tuées dans cette zone. La droite présente les événements comme une opération délibérée de nettoyage politique et ethnique menée par le maréchal Tito pour assurer contrôle sur cette région et pour se débarrasser d'opposants politiques internes alors que la gauche tend plutôt à y voir une réaction contre les brutalités fascistes et nazies.

décrets de grâce, de remise en liberté conditionnelle ou définitive d'anciens militants armés, lorsque ceux-ci sont accusés pour des actes les concernant¹²². De même, comme nous l'avons précédemment évoqué, les victimes, collectivement organisées en association, se mobilisent auprès des représentants politiques, à la fois avec des entrevues personnelles ou avec des communiqués et des communications publiques afin de peser sur les discussions d'amnistie, *indulto* ou autre, d'en influencer l'issue et de suggérer d'autres types de mesures en leur faveur. En ce sens, l'activité des associations de victimes est assimilable à celle des groupes d'intérêts, tant elles ressemblent à des « prescripteurs de solutions »¹²³.

Or, ce qui se joue dans cette émergence récente de la catégorie sociale et juridique des « victimes » au niveau mondial c'est aussi la reconfiguration des pouvoirs, des rôles de l'Etat et de la justice, de la signification sociale du droit et de la peine. Les décisions politiques étant soumises à une validation morale individuelle perdent en ce sens leur portée générale et semblent contraindre les institutions – politiques, juridiques – à un rôle de médiateur entre particuliers plutôt que d'arbitre sur la base des normes collectives et publiques. A titre d'exemple, il suffit de rappeler les polémiques qu'ont accompagnées toutes les discussions pour une amnistie politique des crimes commis pendant les « années de plomb », soulevées aussi bien par les associations des victimes que par ceux qui les évoquaient pour légitimer leur opposition. Les décisions de grâce ou les discussions sur leur éventualité, à commencer par celle qui avait été débattue en faveur de Renato Curcio autour des années 1990-91, sur demande de la mère de l'ancien brigadiste, en passant par celle octroyée à Ovidio Bompreschi en 2006 pour raisons de santé¹²⁴ et à celle qui est constamment demandée par les défenseurs de Sofri ont été exposées aux mêmes polémiques, réticences et oppositions de la part des victimes et d'un nombre croissant d'acteurs politiques et médiatiques les soutenant. Ces instruments comme l'amnistie et la grâce, éminemment politiques, deviennent ainsi des produits négociés aussi en dehors du champ politique et avec une seule partie, la partie lésée et dans un cadre non public.

¹²² Cf. encadré n°10 ci après.

¹²³ Cf. Guillaume COURTY, *Les groupes d'intérêts*, Paris, La Découverte, 2006.

¹²⁴ La signature du décret de grâce à Ovidio Bompreschi, condamné pour avoir exécuté le commissaire Calabresi, sans avoir prévenu personnellement la famille Calabresi avait suscité des polémiques notamment dans les médias. Le lendemain même, le président de la République Napolitano téléphone à la veuve Calabresi pour lui exprimer tout le respect pour la mémoire du commissaire, tandis que le ministre de la justice Clemente Mastella (Parti Populaire- Union Démocrates pour l'Europe – Udeur) présente publiquement ses excuses pour ne pas avoir prévenu la famille avant la publicisation de l'acte.

Dans cette perspective, on observe un changement progressif de paradigme dans la justice pénale, son rôle et sa signification. La justice tend en effet à être privatisée : d'une approche punitive, qui prévalait dans les systèmes démocratiques libéraux européens et fondée sur l'équivalence entre la transgression d'une norme et la sanction proportionnelle telle qu'elle est établie par la loi, on est en train de passer vers une approche réparatrice où la peine est perçue comme une contrepartie du tort subi par la victime¹²⁵ - et donc proportionné à celui-ci - et non plus par la société toute entière. L'activisme des associations de victimes dans cette direction reflète une tendance que l'on retrouve dans d'autres pays - notamment ceux qui sortent de guerres civiles ou qui traversent une phase de transition à la démocratie - où se modifie, en même temps que la place laissée aux acteurs du conflit, la représentation du procès pénal lui-même. On est progressivement en train de passer à une configuration dans laquelle la victime est au centre du procès et on demande ainsi « à la justice pénale de venger la victime et non la société »¹²⁶. En ce sens les mobilisations et contre-mobilisations des victimes contre ce qu'elles considèrent comme des atteintes à leur respect, dignité et mémoire - interventions ou activités publiques d'anciens militants armés, et même des libérations conditionnelles - peuvent être analysées comme autant de demandes de révision des peines, afin qu'elles s'accordent à la fois à leur vision des faits et à leur perception de la « juste peine ». Toutefois, il ne faut pas oublier que bien souvent ce sont des groupes politiques de droite qui se saisissent de la thématique du respect de la victime, dans un but proprement politique et stratégique. Ainsi, Giovanni Russo Spena, juriste et sénateur de PRC ne manque pas à ce propos d'affirmer que « *le champ de la justice est*

¹²⁵ Denis SALAS, *La volonté de punir. Essai sur le « populisme pénal »*, Paris, Hachette, 2005. L'auteur y défend la thèse d'une évolution répressive de la société, qui se manifesterait tout particulièrement sous la bannière d'un « populisme pénal ». Cette expression est destinée à exprimer le déséquilibre actuel de la justice pénale dont l'auteur déplore l'obsession sécuritaire qui rongé petit à petit une philosophie pénale construite sur un équilibre entre tendance à la répression et tendance à la clémence. Il critique le poids excessif qu'a acquis la « volonté de punir » et souligne comment le souci légitime de réparation des victimes est devenu la préoccupation majeure du système judiciaire français : soutenu par de puissants récits médiatiques, instrumentalisé, le discours sur la victime exacerbe des attentes purement répressives.

¹²⁶ Antoine GARAPON et Géraud DE LA PRADELLE, « Le juge : dernier recours face aux questions de société ? », *Mouvements*, n°29, 2003. Liora Israel avance l'idée que « l'insistance sur la vengeance ou la consolation des victimes occulterait la perte du sens de la solidarité sociale d'une société complexe » ; elle remarque d'ailleurs que « l'accent mis sur les victimes correspond dans le même temps au privilège accordé à la répression au détriment de la prévention et plus encore de la réinsertion » ; cf. Liora ISRAEL, *L'arme du droit*, *op. cit.* p. 124-125.

aujourd'hui un champ de propagande politique »¹²⁷ et de dénoncer le recours de ses adversaires aux politiques sécuritaires.

Lorsque la peine, dans les limites établies par les codes de droit qui régissent et norment le vivre-ensemble d'une société, ou les décisions judiciaires fondées sur la base de ces mêmes textes, sont contestées au nom de la morale, un changement se produit au niveau de la grille de vision du monde et de la conception de la justice. Les associations de victimes contestant les décisions de remises en liberté d'anciens militants, ou dénonçant leur présence à des occasions publiques le font au nom d'un respect qui leur serait *dû* : or, bien que dans les textes ou dans la jurisprudence rien n'interdise à une personne condamnée pour association subversive ou bande armée de tenir une conférence, d'être interviewé, ou même d'exercer certaines fonctions publiques – sauf spécification – ce comportement est perçu par certains groupes sociaux comme outrageant et contrevenant aux règles de la bienséance morale. Peut-on parler d'un désajustement entre les attentes réparatrices de la part des victimes et un système pénal encore fondé sur une approche punitive ? Malgré les critiques très vives d'une partie des juristes, notamment *garantistes*, la conception de la « réparation morale » qui accompagne et prolonge même l'extinction de la sanction pénale, devient de plus en plus prégnante, en droit, comme en politique. En témoignent certains passages du discours du président de la République Napolitano à l'occasion du Jour de la mémoire de 2008 qui nous montrent bien cette mutation en cours du rôle de l'arbitrage politique :

« L'Etat démocratique, son système pénal et pénitentiaire, s'est montré dans tous les cas généreux, mais les ex terroristes n'auraient pas dû profiter des bénéfices obtenus pour chercher des tribunes pour s'exhiber, pour donner leurs versions des faits, pour tenter encore de sournoises justifications. Cela m'a frappé et m'a indigné de lire il y a quelques jours l'interview d'un ex brigadiste, le même qui l'an dernier avait raconté avec une froideur terrifiante comment il avait tué Carlo Casalegno et qui maintenant a affirmé ressentir du « regret pour les familles des victimes des BR », mais en ajoutant avoir considéré comme évident que « lorsque l'on fait des actions d'un certain type » il arrive de « donner des chagrins aux autres ». Non il ne devrait pas y avoir des tribunes pour de telles figures.

Qui a réglé ses comptes avec la justice a le droit de se réinsérer dans la société, mais avec discrétion et mesure et jamais en oubliant ses responsabilités morales même si elles ne sont plus pénales. Ainsi comme ne devraient pas oublier leurs responsabilités pénales tous ceux qui ont contribué à des théorisations aberrantes et à des campagnes de haine et de violence dont ont jailli les pires actions terroristes, ou ont offert au terrorisme des motivations, atténuantes, couvertures et indulgences fatales.

¹²⁷ Giovanni Russo Spina, entretien du 5 mars 2008. Au moment de l'entretien il est sénateur, mais il n'est pas réélu aux élections d'avril 2008.

Celles-ci sont les raisons pour lesquels l'on devait et l'on doit donner la parole non pas à ceux qui ont déchaîné la violence terroriste, mais à ceux qui l'ont subie [...] »¹²⁸.

Ici, le Président de la République prend ouvertement une position qui est celle des victimes, à savoir en faveur d'une obligation au silence des anciens militants armés, qui ne découle d'aucune loi ni jugement, mais d'un impératif moral.

Encadré n°10 : Demander pardon en échange de liberté : de la discrétion du juge en matière morale

Cette logique de la réparation morale et de la permission du moins symbolique que les victimes doivent donner pour la libération conditionnelle des anciens militants a comme contrepartie l'injonction de la prise de contact de la part du détenu candidat à la libération avec les victimes ou leurs familles afin de montrer leur regret pour les actions passées. Cette procédure préalable, que certains tribunaux mettent en œuvre, est complètement discrétionnaire en ce que l'art. 176 du Code Pénal prévoit la certitude du « repentir » du détenu comme préalable à la libération, mais aucune indication supplémentaire n'est donnée sur les modalités de l'évaluation de ce repentir. « Le condamné à une peine de détention qui pendant le temps d'exécution de la peine, ait eu un comportement tel que l'on peut estimer certain son repentir, peut être admis à la libération conditionnelle », extraits de l'art.176, premier alinéa, du Code Pénal. Le refus d'écrire une lettre aux victimes, tel qu'avait été demandé par le juge de l'attribution des peines, a motivé le rejet de la demande de libération conditionnelle de l'ex BR Nadia Ponti en octobre 2008 de la même manière et pour les mêmes raisons avait précédemment été rejetée la demande son mari Vincenzo Guagliardo, lui aussi ex militant BR. La même année et suite à une entrevue avec Vincenzo Guagliardo Sabina Rossa, fille du syndicaliste tué par les BR en 1979 et députée PD critique fortement ce type de procédures et présente à l'assemblée un projet de loi afin de changer le premier alinéa de l'art. 176 du Code Pénal et de substituer la formule du repentir certain avec « un comportement tel que l'on peut estimer conclus le parcours de rééducation en référence à l'art. 27, alinéa 3 de la Constitution. » (Proposition de loi C2019 du 16 décembre 2008). Bien que la proposition n'ait pas été par la suite débattue au Parlement il est intéressant de voir que les deux premiers cosignataires de celle-ci sont Giovanni Battista Bachelet, fils du juriste démocrate chrétien Vittorio Bachelet, tué par les BR en 1980 et député PD, et Olga D'Antona, veuve de Massimo D'Antona, juriste tué par les Nouvelles BR en 1999. En octobre 2010 lorsque Sabina Rossa est convoqué par le Tribunal de Bologne pour s'exprimer en tant que fille de la victime sur la demande de libération conditionnelle de Prospero Gallinari ex militant BR, elle répète sa contrariété à de telles pratiques¹²⁹.

¹²⁸ Extrait du discours du Président de la République Giorgio Napolitano à l'occasion du « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des massacres de telle origine », 9 mai 2008.

¹²⁹ « I parenti delle vittime convocati via posta per perdonare Gallinari », *Il Corriere della Sera*, 14 octobre 2010.

Section 3/ LA JUSTICE COMME PROFESSION ET COMME CAUSE

« Le domaine judiciaire étant structuré autour de l'opposition entre victime et coupable, les professionnels du droit ont plus que d'autres autorité pour décider de la validité des plaintes et de la sanction des persécuteurs »¹³⁰ : si la rencontre entre juges et victimes se fait d'abord sur un plan professionnel pour les premiers, dans le cas des « années de plomb » en Italie, cette rencontre se fait aussi sur un autre plan, celui de la coïncidence de la position des juges avec celle des victimes.

Il est à ce propos intéressant de se questionner sur la pertinence d'une analyse en termes de judiciarisation du passé. Malgré les usages stratégiques dont cette catégorie fait l'objet en dehors du champ scientifique et les difficultés qu'elle peut poser pour la recherche¹³¹, nous l'entendons ici comme la capacité de la lecture judiciaire d'une période historique à s'imposer sur d'autres, ou encore comme une « évolution des modes d'expression de la mémoire »¹³². Cependant, il serait erroné de voir en la prédominance de ce mode d'intelligibilité du passé le fruit de la seule action des juges. Leur volonté de réaffirmer la primauté de leur expertise des « années de plomb » ne saurait se comprendre sans la replacer dans une configuration plus large où la lecture de l'histoire se révèle être un enjeu de lutte entre acteurs qui appartiennent à des espaces sociaux différents et qui souvent se saisissent des actes ou du calendrier judiciaire comme une arme, comme des moyens et des arguments à opposer à d'autres interlocuteurs. C'est à la lumière de la contribution de la magistrature à la résolution du conflit des années 1970, aux clivages et aux rapports de force en son sein, mais aussi aux multiples positionnements des juges et d'autres acteurs par rapport à eux, qu'il faut comprendre leur rôle pluriel d'aujourd'hui : un rôle d'« experts » du phénomène de la subversion, construit sur les connaissances accumulées pendant les enquêtes, mais aussi un rôle institutionnel – qui les pose aux côtés des autres institutions étatiques –, à une position de défenseurs de la démocratie – pour laquelle ils s'opposent même à d'autres

¹³⁰ Cf. Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, op. cit. p. 15.

¹³¹ A propos des difficultés et des biais que peut soulever l'usage de la catégorie de « judiciarisation » en sciences sociales voir Violaine ROUSSEL, « La judiciarisation du politique, réalités et faux semblants », *Mouvements*, n°29, 2003.

¹³² Henry ROUSSO, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001.

secteurs de l'Etat, notamment aux responsables politiques – et enfin une position de victimes, puisqu'ils ont été aussi des cibles des organisations armées. Nous nous concentrons donc ici essentiellement sur les « juges antiterroristes », laissant de côté les oppositions internes à la magistrature, car ce sont eux qui interviennent principalement aujourd'hui sur les débats portant sur le passé.

Nous allons voir dans un premier temps comment se bâtit et perdure la légitimité sociale et politique des juges acquise pendant les enquêtes « anti-terroristes », ainsi que leur rôle d'expertise des années 1970. Dans un second temps, nous analyserons les enjeux que la cause de la justice recouvre lors des controverses qui caractérisent les « affaires » qui ramènent à l'actualité les « années de plomb ».

A/ La parole judiciaire comme parole d'autorité et d'expertise

Nous avons déjà vu, dans notre première partie, comment grâce à une série de lois et décrets d'urgence, de nouveaux pouvoirs et des marges d'actions beaucoup plus larges ont été accordés aux juges par les pouvoirs politiques. L'espace ainsi ouvert a été investi notamment par des juges instructeurs jeunes, souvent au début de leur carrière, chargés de faire face aux organisations armées et de mener des enquêtes pour les démanteler : en introduisant de nouvelles méthodes d'enquête ils vont devenir des spécialistes légitimes, aussi bien au sein de l'institution qu'en dehors, du phénomène de la subversion.

1. De la légitimité sociale et politique des juges

Face à l'impuissance des pouvoirs politiques à gouverner la conflictualité croissante au niveau social et politique et à contrecarrer les attaques des groupes armés subversifs autrement que par la répression, les juges « antiterroristes » sont perçus et se perçoivent comme les seuls aptes, compétents et intègres, à faire face à la « crise ».

D'un côté, les lois et décrets adoptés à partir de 1974-75, en élargissant les pouvoirs et la marge d'action et d'appréciation discrétionnaire des magistrats, sont considérés comme une forme de délégation de la gestion du conflit social, de sa

répression et de la défense de l'ordre étatique par les pouvoirs politiques en place aux juges et aux forces de l'ordre. A plusieurs reprises les juges interviewés, aussi bien dans la presse qu'au cours des entretiens que nous avons menés, utilisent le terme de « délégation » pour indiquer la responsabilité dont ils se sont sentis investis par les représentants politiques. En effet, ce n'est pas seulement de la répression des groupes subversifs dont ils se sont sentis chargés, mais également de la cause de la défense des institutions et de la démocratie. Ainsi, à travers les grandes enquêtes contre les organisations « terroristes », c'est non seulement un « nouveau magistère » et de nouvelles « techniques d'enquête » qui se mettent en place, mais c'est une nouvelle légitimité de la fonction du magistrat enquêteur et de l'institution judiciaire dans son ensemble qui se bâtit¹³³, ainsi qu'un nouveau « crédo professionnel ».

Les nombreuses instructions ouvertes, dont certaines sont fortement publicisées puisqu'elles conduiront à des arrestations massives et à la désagrégation des deux grandes organisations subversives – Brigades rouges et *Prima Linea* –, tout comme les attentats dont ils sont la cible, contribuent à conforter la vision d'un « héroïsme ordinaire » des juges et de l'exemplarité de leur travail. Cette vision héroïque est renforcée par la double position que ces juges occupent, celle d'agents au service de l'Etat pour la défense de la démocratie et celle de « victimes du terrorisme ». En étant dès 1974 les cibles des organisations armées aussi bien d'extrême gauche que d'extrême droite, les juges apparaissent autant qu'ils se montrent comme des « héros » ou des « martyrs », qui morts dans l'exercice de leur fonctions seraient à la fois des victimes de l'Etat et des groupes subversifs. C'est parce que leur travail est de servir l'Etat, de défendre la démocratie et d'appliquer les décisions politiques, qu'ils se trouvent au milieu du conflit et que leur sacrifice pour la vérité prend des traits héroïques.

En outre, l'efficacité que l'on impute aux techniques d'enquêtes des différents *pools antiterroristes*, dans leur fonction répressive et dans la connaissance qu'elles arrivent à produire sur les événements et sur les organisations politiques clandestines, la publicité dont elles sont l'objet, le recours constant d'autres acteurs, comme les

¹³³ Antoine VAUCHEZ, *L'institution judiciaire remotivée*, *op. cit.* Il faut voir que la revalorisation du rôle de magistrat enquêteur à travers les nouvelles modalités de travail et les résultats obtenus répond non seulement à un investissement et une attente extérieurs, mais aussi à des logiques et des contrapositions internes de plus longue durée : Antoine Vauchez ne manque pas de souligner que « en ce sens, une telle valorisation d'actes et de fonctions judiciaires jusque là placées au plus bas de la hiérarchie qui structure l'institution judiciaire italienne, s'inscrit dans le prolongement des entreprises de contestation du principe hiérarchique qui se sont succédées depuis la fin des années 1950 ». Cf. Antoine Vauchez, *op. cit.*

journalistes et les hommes politiques à leur « magistère » contribuent à asseoir la légitimité des juges à la fois dans leur profession, dans l'expertise des phénomènes subversifs et dans la défense de la démocratie. C'est non seulement en raison du nombre d'enquêtes et de leurs « résultats », mais aussi parce qu'ils réussissent à sortir leurs savoirs et savoir-faire des salles judiciaires et à publiciser leurs activités et qu'ils rencontrent un écho et un intérêt forts dans l'espace public, que les magistrats acquièrent rapidement un rôle d'experts qui concurrencera durablement d'autres formes de connaissance – notamment la recherche universitaire.

Une nouvelle légitimité professionnelle et sociale des magistrats-enquêteurs s'affirme ainsi dans et par la « lutte anti-terrorisme ». Toutefois, cette légitimité continue à se structurer et à se renforcer avec les grandes enquêtes contre la mafia, celles sur la loge P2 et celles contre la corruption politique au cours des décennies successives : tout en aiguissant les oppositions avec les pouvoirs politiques, l'institution se « remotive » ainsi dans son rôle, dans la croyance de son indépendance et de sa mission et peut compter sur un important crédit social. Les outils et les techniques d'enquête que les juges expérimentent contre le « terrorisme » sont adaptés et réutilisés dans la lutte contre la mafia ; ces usages en consacrent ainsi l'héritage de l'« entreprise » menée dans les années 1970, en offrant une possibilité de reconversion d'un capital individuel et collectif d'expériences¹³⁴, et contribuent à redéfinir le droit par la normalisation de certaines exceptions et pérenniser ainsi des pratiques de l'« urgence ».

La délégation de la résolution des « problèmes » à la magistrature devient avec le temps un mode de traitement durable en Italie des questions sociales que ce soit pour les grands scandales politiques ou économique-financiers, ou dans les plus ou moins grandes questions sociales, voire même internationales. Tout ceci alimentera la croyance – déjà profonde dans le champ juridique – des juges dans le droit comme instrument fondamental et prépondérant de régulation et de gestion des conflits, des « maux de la société » ou de la politique¹³⁵.

¹³⁴ Cf. Antoine VAUCHEZ, *op. cit.*

¹³⁵ A titre d'exemple, on peut citer la question du crucifix dans les salles de cours des écoles publiques, qui a été jugée à plusieurs reprises par des tribunaux alors que les cadres politiques, surtout des partis de gauche, se trouvaient face à une situation « compliquée ». L'enlèvement de l'Imam Abu Omar à Milan constitue un autre cas, cette fois sur le plan international. Le tribunal de Milan a condamné en novembre 2009 vingt-trois agents des services secrets américains jusqu'à huit ans de détention, ainsi que cinq agents des services secrets italiens, pour avoir participé à la séquestration de l'Imam Abu Omar en 2003 à Milan

Les succès remportés avec les enquêtes – et dans une moindre mesure avec la jurisprudence – qui se succèdent depuis les années 1970, viennent nourrir ainsi le credo professionnel des juges : alimentée par une autonomie et une indépendance assez amples de l’institution et par la force qui vient de l’expérience, la conviction d’avoir un rôle actif à jouer face aux institutions politiques et dans la société permet à la magistrature de s’affirmer comme un pouvoir capable de résister aux pressions politiques, voire même à s’ériger en juge du politique. La figure du juge comme défenseur de la démocratie face à l’incapacité ou à la corruption du politique se renforce aussi grâce aux enquêtes mettant à jour la face cachée du pouvoir politique : corruption avec l’opération Main propres, tentatives subversives avec la Loge P2, etc. Ainsi, devant une histoire « criminelle » et en partie « obscure » de la République italienne, les juges apparaissent non seulement comme les seuls acteurs capables d’atteindre et de révéler les « mystères d’Italie », mais aussi comme les seuls remparts contre les attaques à l’ordre démocratique, qu’elles viennent des organisations politiques, de la mafia, ou des « appareils déviés » de l’Etat. Les procès deviennent alors les lieux où se donne à voir l’« histoire cachée » de la République dans une version criminelle de l’histoire¹³⁶, mais aussi où s’élaborent des jugements critiques du politique¹³⁷.

2. L’expertise judiciaire de l’histoire

Les connaissances accumulées par les magistrats lors des « enquêtes antiterroristes », notamment grâce à la collaboration d’ex militants repentis, ainsi que

et à son "exfiltration" en Egypte où il a été torturé. Cette condamnation symbolique des pratiques de la CIA a suscité l’embarras des plusieurs hommes politiques italiens qui justifiaient ou minimisaient l’intervention américaine sur le sol italien au nom de la lutte au « terrorisme ». L’intérêt de certains magistrats pour les « morts blanches » (morts liées aux accidents de travail) et leur travail de définition de la réalité dans un sens politique est aussi attestée par les demandes de condamnation pour homicide des dirigeants, lorsque ces morts surviennent dans des cadres où les règles de sécurité ne sont pas respectées. Sur la relation entre classe politique et magistrature et le rôle politique de cette dernière voir aussi Franco CAZZOLA e Massimo MORISI, « Magistrature et classe politique. Au-delà des urgences de la crise italienne », *Politix*, n°30, 1995.

¹³⁶ Si les interprétations en termes de « complot » tendent à prévaloir dans la reconstruction des événements historiques de l’Italie contemporaine c’est aussi parce que les enquêtes judiciaires ont pu révéler des pans de l’histoire républicaine qui seraient autrement restés occultes. Cf. Hervé Rayner, « Les théories du complot dans les interprétations du terrorisme en Italie : la prégnance du point de vue cryptologique », dans Gius Gargiulo, Otmar Seul, (dir.), *Terrorismes : l’Italie et l’Allemagne à l’épreuve des années de plomb*, Paris, Houdiard, 2008.

¹³⁷ Cf. Jean-Louis BRIQUET, « La "guerre des justes". La magistrature antimafia dans la crise italienne », dans Jean-Louis BRIQUET, Philippe GARRAUD (dir.), *Juger la politique. Entreprise et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

lors des procès des organisations subversives, fortement publicisés, constituent une forme de vérité spécifique produite dans les salles judiciaires, qui se donne à voir comme une capacité d'expertise objective et durable sur le phénomène de la subversion, ainsi que sur les moyens de le combattre¹³⁸. La conviction des juges « antiterroristes » d'être les seuls capables de produire une vérité sur certains phénomènes sociaux et la « force » d'imposition du discours juridique en tant que « forme par excellence du discours légitime »¹³⁹, conduisent à une tendance à la monopolisation du discours sur l'histoire des années 1970 – par la monopolisation de la compétence par l'expérience – par les professionnels du droit. Les trajectoires professionnelles de certains d'entre eux, ainsi que leurs interventions fréquentes dans l'espace public au cours des débats portant sur les « années de plomb » montrent comment la « compétence » des juges à l'égard du phénomène de la subversion est à la fois fortement investie par eux et socialement reconnue par d'autres acteurs, y compris par ceux qui devraient les concurrencer sur le plan de l'écriture de l'histoire. Ainsi, le juge Armando Spataro a fait de la « lutte contre le terrorisme » une spécialité professionnelle, après avoir travaillé sur d'autres questions. En utilisant l'expérience italienne comme une base de données, de savoirs et de savoir-faire, comme une boîte à outils, il est désormais devenu un expert du terrorisme y compris international. Entré en magistrature en 1975, il est affecté au parquet de Milan en 1976 et dès 1977 il s'occupe du « terrorisme de gauche », dont il a coordonné quasiment toutes les enquêtes milanaises ; après avoir enquêté sur la criminalité organisée, sur le trafic international de stupéfiants il siège entre 1998 et 2002 au Conseil supérieur de la magistrature et depuis 2003 il coordonne le Département terrorisme et subversion.

Mais les juges spécialistes de l'« antiterrorisme » sont aussi invités, à l'instar de Giancarlo Caselli, à intervenir lors de conférences, de colloques ou d'ouvrages collectifs aux côtés de chercheurs universitaires : cela traduit le magistère que les juges ont fait valoir sur le « phénomène subversif » et plus largement sur l'histoire de la justice et de la magistrature, et même de l'histoire politique de l'Italie républicaine.

¹³⁸ Antoine VAUCHEZ, « Un nouveau régime judiciaire de véridiction. L'invention du « repentir » de justice dans l'Italie du tournant des années 1980 », dans Edwige RUDE-ANTOINE (dir.), *Le procès, enjeu de droit, enjeu de vérité*, op. cit.

¹³⁹ Pierre BOURDIEU, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », art. cité.

Encadré n°11 : Quelques exemples de la participation des magistrats à l'écriture de l'histoire

La sociologue Donatella Della Porta et le juge Giancarlo Caselli collaborent pour une recherche sur les Brigades rouges, tandis qu'à un autre juge du pool turinois, Maurizio Laudi, est confié un cours de Science politique à l'Université de Turin sur le terrorisme. Giancarlo Caselli a écrit également de nombreuses préfaces ou postfaces à des livres portant sur le terrorisme ou contribué directement à des livres collectifs : Giancarlo CASELLI et Donatella DELLA PORTA « La storia delle Brigate Rosse : strutture organizzative e strategie d'azione », in Donatella DELLA PORTA, *Terrorismi in Italia, op. cit.* L'un des derniers livres postfacé par le juge Caselli est un livre de recherche menée par des lycéens sur les victimes des années 1970 : CONCI Alberto, GRIGOLLI Paolo, MOSNA Natalina *et al.*, *Sedie vuote : gli anni di piombo dalla parte delle vittime. Giovani in dialogo con Mario Calabresi*, Trento, Il Margine, 2008. Il a également contribué avec Armando Spataro au livre dirigé par Marc Lazar et Anne Matard-Bonucci : Giancarlo CASELLI, Armando SPATARO, « La magistrature durant les années de plomb », in Marc LAZAR et Anne MATARD-BONUCCI, *L'Italie des années de plomb, op. cit.* ; sans compter les nombreuses interventions à des colloques et conférences académiques auxquels Caselli participe et a participé. Caselli a écrit aussi un livre autobiographique portant spécifiquement sur son expérience de lutte contre le « terrorisme » et la mafia : Giancarlo CASELLI, *Le due guerre*, Milano, Melampo Editore, 2009. Luciano Violante, quant à lui, il a préfacé le livre de Dino SANLORENZO, *Gli anni spietati. I comunisti nella lotta contro il terrorismo. Torino 1972-1982, op. cit.* ; il a écrit les volumes de *Storia d'Italia* publiée en plusieurs volumes par Einaudi, « La criminalità », *Storia d'Italia – Annali 12* et « Legge Diritto Giustizia », in *Storia d'Italia - Annali 14*, Torino, Einaudi, 1997. Luciano Violante a également participé, avec un autre magistrat, Giovanni Tamburino, au colloque « Università, cultura, terrorismo », tenu à l'Université de Padoue le 2-3 décembre 1982, dont les actes sont publiés sous la direction de Carlo CEOLIN (dir.), *Università, cultura, terrorismo*, Milano, Franco Angeli, 1984. Le juge Edmondo Bruti Liberati a aussi contribué à une histoire d'Italie en plusieurs volumes, en écrivant notamment la partie sur l'histoire de la magistrature : Edmondo BRUTI LIBERATI, « La magistratura dall'attuazione della Costituzione agli anni novanta », in *Storia dell'Italia repubblicana*, vol. III, tome 2, Torino, Einaudi, 1997. Pour comprendre pleinement le phénomène de la participation à l'écriture de l'histoire de la part des juges et les passerelles entre monde académique (qui ne se limite pas aux facultés de droit) et monde judiciaire, il faudrait bien évidemment également revenir de façon plus approfondie sur l'état d'ouverture et d'hétéronomie qui caractérise le champ académique italien.

Cette expertise des juges à l'égard des « affaires de terrorisme » qui déborde le plan strictement judiciaire, est donc à la fois attribuée, reconnue et revendiquée : les juges ne sont pas les seuls à être fermement convaincus d'être les seuls capables d'écrire une histoire même plus complète que les historiens professionnels¹⁴⁰, car ils revendiquent également le monopole des moyens d'accès à la connaissance d'une histoire « cachée » de la république. Leur autorité en la matière se donne à voir également par le recours

¹⁴⁰ Le juge Armando Spataro nous a donné, lors de l'entretien, une dizaine de pages de ses notes de travail pour un livre que depuis longtemps il souhaite écrire, en précisant qu'à son avis il n'existe encore aucun livre complet sur les années 1970. Le rapport entre juge et historien et cette forme particulière de concurrence dans la production d'un récit sur l'histoire ont été analysés par Carlo Ginzburg à l'occasion du procès Sofri dans un livre où il critique les méthodes des juges et la « vérité » qu'ils produisent en la distinguant des méthodes et du récit que produit l'historien. Cf. Carlo GINZBURG, *Le juge et l'historien, op. cit.*

systématique que les médias et les pouvoirs politiques – dans une moindre mesure – font aux juges et aux décisions judiciaires lors des « affaires » liées aux années 1970. Représentant la parole experte, professionnelle, ils sont souvent invités à donner leur avis, à exposer la « juste et vraie » version des faits judiciaires, à s’exprimer dans les journaux, revues ou émissions lors des polémiques engendrées par des cas judiciaires, de l’« affaire Sofri » à l’« affaire Battisti », tout comme sur les controverses portant sur les issues d’un procès (par exemple pour l’attentat à la bombe à la gare de Bologne en 1980), sur des libérations conditionnelles d’anciens militants, des prescriptions, etc.

C’est également dans la division entre professionnels et profanes du droit que s’affirme la légitimité des juges et la primauté de la lecture judiciaire de l’histoire. Non seulement ils détiennent une connaissance approfondie sur le phénomène de la lutte armée et la période historique relative, mais ils sont aussi les seuls capables d’interpréter et de commenter de façon légitime les procès, les arrêts, la doctrine juridique dans les affaires mises en cause.

Le recours à la justice et au droit autant dans le règlement des conflits ou des polémiques que dans l’« expertise » de l’histoire est devenu ainsi très prégnant aujourd’hui en Italie notamment à propos des « années de plomb ».

B/ Causes du passé, enjeux du présent

Lorsque les juges interviennent dans le cadre d’une controverse juridico-politique qui se crée à partir d’un cas concernant les années 1970, ils le font en tant qu’experts de la question. Mais c’est aussi pour la cause du droit qu’ils se mobilisent : c’est-à-dire pour réaffirmer la supériorité et la « virtuosité » du droit sur les mobilisations et les controverses politiques, qui n’est *in fine* que la dénégation de la portée politique de leur action et de la règle comme produit d’une lutte politique par la croyance en un fondement quasiment transcendantal de celle-ci.

1. Cause du passé comme cause de la magistrature : défendre l’indépendance professionnelle et sa légitimité politique et sociale

Depuis près de vingt ans désormais, les juges sont confrontés à une remise en

cause constante de leur travail et de leurs intentions de la part des groupes politiques au pouvoir et en particulier des représentants du parti guidé par Silvio Berlusconi et ses alliés. Outre les polémiques publiques et les accusations récurrentes de politisation, la remise en cause du rôle de la magistrature comme juge du politique prend également l'aspect de réformes visant à diminuer la marge d'action et l'autonomie de la magistrature, surtout concernant leur action vis-à-vis de la classe politique.

La nécessité de défendre une indépendance professionnelle, ainsi que de préserver et défendre la légitimité et le crédit social dont ils bénéficient, passe inévitablement par la défense de leur travail en soulignant notamment la conformité aux critères de la légalité et aux principes de la démocratie.

Ainsi, lorsque les magistrats « antiterroristes » interviennent au cours des débats portant sur les « années de plomb » – comme dans le cas de Cesare Battisti, ou de celui de Marina Petrella et d'Adriano Sofri – ils le font avec d'autant plus de véhémence qu'ils ont à défendre le bien-fondé de l'ensemble de leur travail. Les critiques vis-à-vis des magistrats de la part des défenseurs des ex militants italiens en France et menacés aujourd'hui d'extradition, ou même des défenseurs de Sofri, visent essentiellement les modalités dans lesquelles ont été menées les enquêtes et les procès des années 1970-80, et en premier lieu l'usage des repentis. Or, le cheval de bataille des nouvelles méthodes d'enquêtes inaugurées par les juges à cette époque là et routinisées dans la lutte contre la mafia était justement la figure du collaborateur de justice. Les remises en question de leur travail font ainsi écho, dans le contexte politique qui caractérise l'Italie depuis le milieu des années 1990, aux tentatives politiques de limiter la sphère d'intervention judiciaire et réformer l'institution afin d'en réduire l'indépendance. Si les magistrats interviennent massivement dans les affaires actuelles concernant les « années de plomb », l'enjeu qui les mobilise est non seulement le besoin de réaffirmer une « vérité judiciaire » dont ils sont les producteurs et les experts. Ils se mobilisent également pour défendre par là un « modèle d'excellence professionnelle » qui s'est élaboré pendant les années de la lutte antiterroriste et pour s'opposer ainsi à celle qui est perçue comme une dévalorisation de leur travail, comme une atteinte au crédit social qui leur est accordé, dans une période particulière en Italie où les conflits entre l'institution judiciaire et la majorité parlementaire sont profonds et les confrontations très

polémiques¹⁴¹.

C'est dans cette perspective que les juges italiens sont assimilables à des *cause lawyers* engagés dans la défense de leur modèle professionnel, de la valeur de leur activité et *a fortiori* de leur indépendance institutionnelle¹⁴². Ils réaffirment la primauté de leurs compétences d'expertise sur le monde social, en laissant ainsi émerger « la croyance fondamentale propre aux juristes dans les capacités du droit à ordonner le monde social, à en dire les injustices et à en proposer la réforme »¹⁴³. On pourrait ainsi mettre en avant, comme le fait Violaine Roussel¹⁴⁴ pour les magistrats français, cette forme particulière de *cause lawyering*¹⁴⁵ : la défense de la justice, comme institution et comme pratique, sous-tend la protection et la volonté de préserver le prestige du travail judiciaire, ainsi que l'autorité et la légitimité des juges. Cette forme très particulière de mobilisation a donc partie liée avec le « rôle de coordination politique du système social » assuré par la magistrature « au cours du long et difficile procès de consolidation de la démocratie en Italie », au moins « tant que les juges se sont intéressés à la classe politique au nom d'une idée majoritairement partagée de la légalité et dans le but de garantir la constitutionnalité du fonctionnement des institutions »¹⁴⁶.

Les controverses sur les cas judiciaires qui font ressurgir le passé politique récent montrent bien d'une part la prééminence encore actuelle de la lecture et de l'expertise judiciaire sur les événements historiques, et d'autre part mettent à jour des dynamiques plus complexes des accusations croisées entre groupes d'acteurs différents et animés chacun par des enjeux et des intérêts propres.

¹⁴¹ Silvio Berlusconi a constamment avancé l'idée d'être « persécuté » par les magistrats : il affirme ainsi que leurs enquêtes à son encontre sont moins motivées par des preuves judiciaires que par des oppositions politiques.

¹⁴² Sur le *cause lawyering* voir le dossier « La cause du droit », *Politix*, n°62, 2003.

¹⁴³ Brigitte GAITI, Liora ISRAEL, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n°62, 2003, p. 26.

¹⁴⁴ Violaine ROUSSEL, « Les magistrats français, des *cause lawyers* malgré eux ? », art. cité.

¹⁴⁵ « La pratique du *cause lawyers* rassemblerait donc ces deux dimensions ordinairement séparées : le traitement juridique d'un cas, la défense militante d'une cause ». Ainsi même la sociologie des professionnels de la justice gagne à être analysée par le prisme de la sociologie des mobilisations et du militantisme. Cf. Brigitte GAITI, Liora ISRAEL, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », art. cité, p. 22.

¹⁴⁶ Franco CAZZOLA e Massimo MORISI, « Magistrature et classe politique. Au-delà des urgences de la crise italienne », art. cité, p. 89.

2. Cause du passé comme cause du droit ou la concurrence entre droit et politique

Face aux accusations de la part des « profanes », les juges répondent en réaffirmant « leur action juridiquement et professionnellement fondée, en appelant aux exigences techniques du métier et en écartant précisément toute motivation politique »¹⁴⁷. Ainsi, lors de l'« affaire Battisti » par exemple, des juges comme Armando Spataro, Giancarlo Caselli ou Edmondo Bruti Liberati interviennent dans la presse pour contrecarrer les arguments des défenseurs du « réfugié » italien lorsqu'ils critiquent les procédures judiciaires et dénoncent des agissements politiques derrière son arrestation :

« Battisti est l'auteur de quatre homicides, trois comme exécuter matériel et un comme organisateur. Je n'estime donc pas que ce soit adéquat de définir son arrestation comme un service rendu à ce gouvernement.[...] L'application de la loi n'est pas un facteur dépendant des contingences politiques, et cela ne m'intéresse pas de savoir si les Français aient voulu rendre un service à Berlusconi »¹⁴⁸.

« Sa culpabilité repose sur des confessions et des preuves solides. On sait qu'il a tué. [...] De toute façon le jugement par contumace est irréprochable lorsqu'il obéit à certaines règles, comme c'est le cas chez nous, et comme l'a reconnu récemment la Cour de Justice européenne de Strasbourg »¹⁴⁹.

Battisti n'est pas un extrémiste persécuté en Italie pour ses idées politiques, mais un criminel de droit commun qui s'est politisé en prison, devenant responsable par la suite de hold-up, coups et blessures, et assassinats. Il a été arrêté, en juin 1979, sur une base terroriste, à Milan, pleine de mitraillettes, de pistolets, de fusils et de faux documents [...] Battisti n'a pas été condamné seulement à cause des accusations du "repenti" Mutti : mais aussi grâce à de nombreux témoignages et aux collaborations successives d'autres ex-terroristes. [...] La vérité est donc écrite dans des sentences »¹⁵⁰.

C'est ainsi la division structurante entre profanes et professionnels qui se renouvelle à travers ces déclarations et qui donne aux professionnels du droit le monopole de sa juste interprétation et par conséquent le pouvoir de disqualifier les arguments juridiques des acteurs mobilisés dans des causes lorsque ceux-ci entrent en contradiction avec leur travail¹⁵¹.

Plaider la cause de la justice pour les années de plomb équivaut aussi pour les

¹⁴⁷ Violaine ROUSSEL, « Les magistrats français, des *cause lawyers* malgré eux ? », art. cité, p. 95.

¹⁴⁸ Erri DE LUCA, Armando SPATARO, « Intorno al caso Battisti », art. cité, p. 20.

¹⁴⁹ « La culpabilité de Battisti repose sur des preuves », *L'express*, 15 mars 2004.

¹⁵⁰ « Cesare Battisti : une vérité manipulée ? », *Le Monde*, 18 février 2011.

¹⁵¹ C'est par exemple ce qui se passe au cours de l'« affaire Battisti » entre les défenseurs français de l'ancien militant des Prolétaires armés pour le Communisme et leurs détracteurs italiens, dont la plupart sont des juges.

magistrats à plaider pour une certaine justice, celle qu'ils ont contribué à codifier, et *in fine* pour leur propre position en tant que professionnels.

Si, comme le note Pierre Bourdieu « la *communis opinio doctorum* qui s'enracine dans la cohésion sociale du corps des interprètes tend à conférer les apparences d'un fondement transcendantal aux formes historiques de la raison juridique et à la croyance dans la vision ordonnée de l'ordre social qu'elles produisent »¹⁵², c'est justement cette croyance en la neutralité et en l'immanence du droit – tendant à reproduire même en dehors du champ des professionnels un rapport doxique de la société à la raison juridique – qui est attaquée par les critiques mues au travail des magistrats venant de part et d'autre. Comme le remarque Violaine Roussel pour les magistrats français, face aux accusations de politisation dans le cadre des enquêtes contre la corruption en politique – et d'une façon similaire face à la contestation de leurs méthodes d'investigation et des procès pour ce qui est des années 1970 – « répond la célébration de la croisade morale légitime des justes contre la corruption politique [...], croisade qui irait au contraire dans le sens d'un progrès du droit et de la démocratie »¹⁵³. La mise en avant de la technicité du droit et du respect de la règle et du principe de justice sert donc un double objectif intrinsèquement lié aux croyances qui animent le corps des juges : d'une part la re-affirmation de leur expertise sur le monde social, et la conviction de la suprématie des outils qu'ils ont élaborés dans la capacité de pénétrer les réalités cachées de celui-ci ; d'autre part la supériorité de la règle du droit, en tant que principe ordonnant le monde social, dans son application à l'ensemble de la société, et donc la primauté de l'action de la loi et de la justice sur l'action politique.

En saisissant en particulier cette dernière dimension, il devient possible d'appréhender l'absence d'une loi d'amnistie concernant les crimes politiques de la décennie 1970 non seulement comme une incapacité ou un désaccord de la classe politique italienne face à la question, mais aussi comme un verrouillage dû à une « série de veto entrecroisés »¹⁵⁴ de divers acteurs parmi lesquels les juges ont un poids important. Outre la défense de leur travail et la croyance en l'efficacité des instruments qu'ils ont mis au point, l'opposition de nombreux juges à une mesure proprement

¹⁵² Pierre BOURDIEU, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », art. cité, p. 5.

¹⁵³ Violaine ROUSSEL, « Les magistrats français, des *cause lawyers* malgré eux ? », *Politix*, n°62, 2003, p.98.

¹⁵⁴ Cf. Hervé RAYNER, « Veto entrecroisés : l'épineuse question de l'amnistie en Italie », art.cité.

politique comme l'amnistie est aussi redevable de leur volonté de préserver la position d'experts qu'ils ont acquise sur la question. Très marginaux et peu nombreux sont en effet les magistrats qui dans la période 1983-1987 se déclarent favorables à une loi d'amnistie et qui en affirment la nécessité à la fois politique, sociale et judiciaire¹⁵⁵ pour clore une période de conflit social et politique et ils sont encore moins nombreux aujourd'hui. Une amnistie, en tant que reprise en main d'une question juridique par les pouvoirs politiques, remettrait probablement en question le magistère de juges qui occupent désormais une position dominante au sein du corps, leur monopole de la gestion des conflits et de leurs solutions, ainsi que leur rôle de « réconciliateurs » et d'experts jusqu'à des conjonctures très éloignées entre elles. En dernier lieu, une amnistie reviendrait à affirmer la primauté de la décision politique sur l'action judiciaire, c'est-à-dire à introduire une rupture de l'orthodoxie juridique, dans la valeur du droit et de la solution juridique trouvée.

¹⁵⁵ Amedeo Santosuosso, magistrat de *Magistratura Democratica* dans son livre sur l'histoire de l'amnistie en Italie essaye de montrer en l'argumentant d'un point de vue professionnel la nécessité politique et sociale d'une mesure d'amnistie pour la décennie 1970. Cf. Floriana COLAO, Amedeo SANTOSUOSSO, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'Unità ad oggi, op. cit.*

CONCLUSION CHAPITRE 6

En fonction des groupes d'acteurs, de leur histoire, de leur structure, ainsi que des tensions et des oppositions qui les traversent, la cause du passé assume une signification différente : à l'instar des deux chapitres qui l'ont précédé, celui-ci a abordé la question des appropriations du passé par le biais de mobilisations dans le présent d'un point de vue particulier, celui de la mémoire et de la justice.

Pour le groupe des « victimes du terrorisme », aussi hétérogène dans sa composition, dans les positions des individus qui le composent et dans les motivations qui les animent, alors qu'il est présenté comme une entité cohérente aux positions unanimes, la cause de la justice se lie inévitablement à celle de la mémoire : la justice autant que la mémoire sont perçues comme des devoirs moraux et politiques. Cette cause des victimes semble avoir été, au cours des deux dernières décennies, entendue par les pouvoirs politiques, du moins pour autant qu'elle s'accorde à l'idéologie et aux visées des groupes politiques au pouvoir. L'officialisation d'une histoire fondée sur la défaite de l'« extrémisme de gauche » et la victoire de la démocratie libérale est en effet conforme aux croyances d'une large partie de la classe politique aujourd'hui au gouvernement, tel que les montrent les lois adoptées au cours des dix dernières années.

Mais la cause de la justice est aussi celle qui est plaidée par ses professionnels. Répondant à des logiques à la fois internes et externes, et à des dynamiques passées et présentes, la participation active des juges antiterroristes aux débats présents sur les événements passés entremêle la nécessité de défendre la légitimité sociale et institutionnelle acquise à partir de la lutte antiterroriste, le nouveau modèle d'excellence professionnel qui s'y est élaboré et la forme d'expertise qui s'y est dégagée, ainsi que de réaffirmer une indépendance professionnelle et la prédominance de la solution juridique aux problèmes politiques.

Les mobilisations des victimes, tout comme celles des magistrats, ainsi que les politiques de mémoire, contribuent ainsi à instaurer une vision dominante et unidimensionnelle de l'histoire des années 1970 : elles ferment le *pensable* sur cette période passée en renvoyant dans l'indicible, l'inaudible et l'illégitimes d'autres points de vue soit savants soit politiques.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

Cette partie a permis d'aborder les différents types de ce que nous avons appelé les *causes du passé* : multiples appropriations présentes d'un passé qui n'est plus ou pas commun, qui se traduisent par des mobilisations dans le présent. En tant que causes, elles mettent au centre de leurs revendications *un* passé, ou mieux, une version de l'histoire passée, qui entre inévitablement en concurrence avec d'autres, et qui est liée à des revendications matérielles ou symboliques présentes. Tout en étant des causes pour le passé, elles sont donc indéniablement le produit du contexte présent dans lequel elles s'inscrivent, par lequel elles sont structurées, et par les enjeux duquel elles sont traversées. Ce sont aussi ces contextes et ces enjeux que nous avons essayé de retracer dans cette deuxième partie, en mettant à jour des enjeux, des positions et des oppositions à la fois conjoncturelles, produites par les devenirs individuels, ou par la construction de groupes collectifs.

Des causes comme celle en faveur de Sofri, à celle soutenant Battisti ou encore à celle pour les victimes, renvoient à des mobilisations en faveur d'une re-lecture de l'histoire, pour l'affirmation d'*une* mémoire, chacune recourant à des registres sémantiques et symboliques propres et concurrents.

Entre la phase finale de la décennie des luttes et aujourd'hui, certaines dynamiques se sont consolidées, tout comme certaines interprétations des événements politiques ; des figures auparavant marginalisées des débats ont acquis une position de force, tandis que d'autres discours se sont affaiblis. Tout d'abord, la logique judiciaire a pris une force d'imposition inégalable dans l'interprétation des événements passés : la monopolisation du débat sur le passé par les juges plutôt que par les historiens ou encore par les anciens activistes est le produit de plusieurs processus concomitants. Cela a partie liée avec les succès des juges dans toute une série d'affaires d'importance, mais aussi avec l'écroulement des forces politiques qui pouvaient proposer des interprétations différentes (gauche extraparlimentaires, PCI, PSI), ainsi qu'à l'usure des modes d'actions et de contestation sociale qui ont caractérisé l'expression de la dissension et de l'antagonisme jusqu'aux années 1980. La fin des luttes sociales d'ampleur et la recomposition du pouvoir politique à partir du début des années 1990 jusqu'à

l'émergence, puis la consolidation de partis de droite libérale, contribuent à une moralisation de l'histoire qui renvoie aux marges tout discours « hérétique ». Les reconfigurations politiques et les mutations des contextes intellectuels confèrent un droit de cité seulement aux témoins autorisés de l'histoire, c'est-à-dire à ceux dont les discours s'accordent à l'idéologie dominante et qui peuvent par conséquent être réutilisés comme armes dans les batailles politiques.

Si nous avons préféré parler de *causes du passé*, plutôt que de mémoires, c'est parce que cette expression recouvre à notre avis, et dans le cas de notre objet, une perspective plus dynamique qui souligne une action d'appropriation, de mobilisation et de production active de la signification : à travers ces mobilisations *pour* le passé, se structurant autour d'alliances et de concurrences, c'est l'histoire politique passée qui est réécrite. Nous avons vu par exemple comment sur le plan médiatique, et surtout politique et judiciaire, les victimes, à travers les mobilisations des associations, mais aussi à travers les discours politiques qui les évoquent, ont pris au cours des dix dernières années une importance croissante, alors même que la mémoire, ou la cause des luttes politiques passées, tend à s'estomper, à devenir fragmentée et contradictoire, ou même une histoire « honteuse », marginale, ou effacée. L'explication de ce phénomène n'est évidemment pas reductible seulement à des raisons « éthiques », mais bien plutôt à des enjeux politiques. La reconnaissance légitime en tant que « victime » est donc « le fruit d'un processus de *production statutaire* »¹, qui lui aussi est fonction du contexte sociopolitique national et même plus largement d'une conjoncture internationale. De même, la visibilité et la reconnaissance d'une version de l'histoire au détriment d'autres récits dépendent bien de la position et du rapport de force dans lequel se trouvent ceux qui la portent. Comme le rappelle l'historien Enzo Traverso, « La mémoire se décline toujours au présent, qui détermine ses modalités : la sélection des événements dont il faut garder le souvenir (et des témoins à écouter), leur interprétation, leurs « leçons », etc. »². Revendications des victimes qui se sentent encore exclues du droit de parole sur le passé, mouvements en faveur d'une amnistie politique de la part des ex militants, distinction de 68 et des « années de plomb » pour les ex soixante-huitards, attribution de noms de rues, changements de plaques

¹ Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, « Introduction. De si probables mobilisations », dans Sandrine LEFRANC, Lilian MATHIEU, *Mobilisations de victimes*, *op. cit.*

² Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, *op. cit.*, p. 16.

commémoratives... la réécriture de l'histoire se fait aussi à petits coups : ces mobilisations pour le passé sont autant de plaidoyers, légitimés ou non en fonction du contexte intellectuel et politique dans lequel ils s'expriment, pour la réécriture de l'histoire politique du pays.

Dans la partie qui suit, nous analyserons les récits concurrents de l'histoire des années 1970, années de contestation et de libération pour les uns, années de violence pour les autres, « années de plomb » pour d'autres encore. Les concurrences des mémoires, des récits et des interprétations du passé collectif se déclinent dans des formes très variées et propres aux acteurs qui les produisent, et sont fonction de leur histoire, de leur trajectoire, de leur inscription dans la structure sociale. Des journalistes aux savants, des hommes politiques aux juges, des anciens militants aux victimes, ce passé récent bénéficie d'une publicisation d'envergure : il est sans cesse raconté, illustré, discuté et pourtant encore peu expliqué ou compris dans toute sa complexité.

PARTIE III

PRISES DE PAROLE
ET ECRITURES DE
L'HISTOIRE

Se confronter à la littérature sur les années 1970 en Italie signifie se confronter à une multitude de productions, de producteurs et de lieux de production différents. La publicisation de ces années prend des formes et des modalités expressives très variées (livres, films, témoignages, autobiographies, etc.), se déploie avec des tendances qui varient en fonction des conjonctures politiques et intellectuelles et les rend constamment présentes. Cette période, en effet, n'a jamais cessé d'exercer une forte fascination sur un nombre important d'acteurs, d'une part à cause des « mystères » qui entourent encore certains événements et qui font écho à une croyance répandue dans la société italienne dans une histoire cachée de la République et dans l'existence d'un double Etat ; d'autre part en raison des espoirs collectifs, des changements sociaux et des rêves que cette période inévitablement incarne. Mais c'est surtout par les usages publics qui en sont faits que ce passé est encore si présent et pressant, ainsi que par le prolongement des affaires judiciaires que les solutions choisies pour sortir de la crise ont provoqué sur le long terme.

La forte publicisation de cette histoire politique récente du pays n'est qu'un autre aspect de cet usage récurrent du passé qui le rend en quelque sorte indépassable et qui empêche une véritable historicisation des événements passés, entendue comme mise à distance critique et à visée objective¹. Ce phénomène peut être considéré également comme l'un des symptômes de la prégnance d'un usage stratégique du passé par des acteurs multiples, d'une appréhension en termes de mémoire ou de responsabilités morales ou judiciaires, plutôt que d'une démarche historienne mettant en perspective les différentes dynamiques et restituant les multiples niveaux d'une décennie complexe. Par publicisation, nous entendons donc un processus de mise en public de discours – cohérents ou concurrents – sur le passé, tels qu'ils se structurent dans des arènes spécifiques, dont ils reflètent les enjeux, les croyances et les calculs. C'est dans les différentes productions, entendues comme formes d'appropriation et de construction du passé, dans des lieux parfois éloignés entre eux, que l'on observe de nombreux acteurs engagés dans les redéfinitions et les interprétations plus ou moins savantes, plus ou

¹ « L'histoire (comme l'ethnologie) ne remplit pleinement sa mission que lorsqu'elle fonctionne aussi comme un instrument d'objectivation du sujet de l'objectivation, c'est-à-dire comme un moyen spécialement puissant d'objectiver, en les historicisant, les structures cognitives, historiquement (et scolairement) constituées que l'historien engage dans son travail historique ». Pierre BOURDIEU, « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°135, 2000, p. 4.

moins polémiques, de ces années là. Des acteurs qui sont parfois motivés par des intérêts inhérents à leur champ d'appartenance professionnelle, parfois par des intérêts totalement personnels, ou animés par des curiosités diverses. Mais ces mises en récits concurrentes représentent également autant de mobilisations politiques d'acteurs qui revendiquent un droit à la parole sur l'histoire

Nous avons vu dans la partie précédente comment le passé se transforme en cause présente lorsque des groupes d'acteurs occupant une position particulière par rapport aux événements historiques s'en saisissent, dans des conjonctures éloignées, à la fois comme objet, comme arme et comme instrument de légitimation de leurs demandes, c'est-à-dire lorsqu'ils combattent « pour le présent *au nom* du passé »².

Dans les deux chapitres de cette troisième partie nous analyserons d'autres arènes où s'élabore l'interprétation dominante de l'histoire, mais où se donnent à voir également les concurrences entre les mémoires individuelles et de groupe, où se joue le droit à la parole sur l'histoire et sa légitimité. Cette partie veut explorer ainsi les liens entre usages politiques du passé et concurrences mémorielles : elle s'attache moins à analyser la *mémoire collective* qu'à la façon dont les mémoires individuelles s'expriment, sont revendiquées et entrent en concurrence, à étudier comment se forment, se transforment et s'opposent les prises de parole sur l'histoire. Si une mémoire collective des « années de plomb » existe, elle est éclatée et conflictuelle, au sein d'un espace très concurrentiel où se confrontent mémoires individuelles, recherches historiques, enquêtes journalistiques, « vérités judiciaires » et usages politiques du passé. L'« extrême polysémie du terme de mémoire en sciences sociales »³, les débats épistémologiques et les discussions politiques autour de cette notion⁴, ainsi que les critiques sociologiques des approches « par le haut » nous ont poussée à utiliser davantage l'expression *usages*

² Giovanni DE LUNA, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979*, *op. cit.*, p. 143.

³ Marie-Claire LAVABRE, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1994, p. 16.

⁴ L'étude de la « mémoire » s'est d'abord développée dans le champ disciplinaire de l'histoire et ce n'est que plus récemment que la sociologie et la science politique se sont intéressées à cet objet. Au cours des deux dernières décennies cette notion a connu un essor important aussi bien dans les sciences sociales qu'en politique et elle a été au centre de controverses scientifiques et politiques. Sur les approches de la mémoire en sciences sociales voir Henri ROUSSO, « Pour une histoire de la mémoire collective » et Marie-Claire LAVABRE « Du poids et du choix du passé », dans Denis PESCHANSKI, Michael POLLAK, Henri ROUSSO (dir.), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, Editions Complexe, 1991 ; Marie-Claire LAVABRE, « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue Française de Science Politique*, n°3, 1994 ; Sarah GENSBURGER, Marie-Claire LAVABRE, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », dans Bertrand MÜLLER (dir.), *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricœur*, Paris, Payot, 2005.

publics (ou *politiques*) du passé. C'est plutôt l'« interaction complexe entre mises en récit publiques du passé et souvenirs de l'expérience, reconstruction et traces, poids et choix du passé »⁵ que nous tentons ici de restituer : nous prenons le parti d'analyser les usages du passé comme des formes de mobilisation. Le recours au passé opéré par des acteurs différents, pris dans des contextes spécifiques s'apparente à une prise de parole sur l'histoire et à une revendication du droit à l'écriture de celle-ci même lorsqu'elle s'exprime à travers le filtre du souvenir individuel ou au nom d'un devoir éthique.

Nous allons revenir sur les producteurs de mémoire et de récits sur l'histoire, sur leurs stratégies de production ainsi que sur les effets de ce travail de mise en forme du passé et sur les contextes qui autorisent ou non des usages et des interprétations du passé et déterminent leur fortune⁶.

Notre premier chapitre portera donc sur les différentes mises en récit concurrentes des années 1970, à travers l'étude de la production éditoriale, comme autant de prises de parole (et de position) sur l'histoire. La publication d'écrits peut être ainsi appréhendée comme un mode d'action politique auquel ont recours, pour des raisons différentes et sous des formes différentes, les divers acteurs intéressés à la définition du passé. Nous allons donc examiner, pour chaque groupe d'acteurs, la façon dont ils investissent ce mode d'action, sous contrainte des positions qu'ils occupent. L'étude des publications – mémorielles, journalistiques, scientifiques, etc. – sur la période, à la fois dans leurs textes et dans leurs contextes, a constitué donc une clé importante pour la compréhension des multiples représentations du passé pour au moins deux raisons. D'une part, parce qu'en devenant un petit phénomène éditorial, la littérature sur ces années là est symptomatique de la fragmentation et de la concurrence des récits sur l'histoire puisqu'elle offre un espace de parole plutôt accessible ; d'autre part, parce qu'elle permet de relever les convergences de différentes approches dans la lecture du passé déterminantes dans la production d'une *doxa* intellectuelle, c'est-à-dire d'un « ensemble relativement systématique de mots, d'expressions, de slogans, de questions et de débats dont les évidences partagées délimitent le pensable et rendent possible la communication »⁷.

⁵ Sarah GENSBURGER, Marie-Claire LAVABRE, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », dans Bertrand MÜLLER (dir.), *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricœur*, Paris, Payot, 2005, p.88.

⁶ Cf. Isabelle BACKOUCHE, « Histoire et oubli », *Genèses*, n°61, 2005.

⁷ Louis PINTO, « La doxa intellectuelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991, p.95.

Toutefois c'est seulement à la lumière des dynamiques sociales et politiques plus larges et des conjonctures intellectuelles que l'on peut saisir pleinement les processus de remémoration et d'oubli, les concurrences pour le droit légitime à la parole, ainsi que les usages publics du passé : cela fera l'objet de notre dernier chapitre. Le retour sur les changements intervenus au sein du champ politique italien depuis le début des « années de plomb » nous permet de mettre à jour les stratégies proprement politiques du recours au passé des années 1970 dans la conjoncture sociopolitique contemporaine. Les années 1970, constamment invoquées, subissent ainsi à la fois un processus de dépolitisation et de re-politisation, illustrant par là le difficile héritage qu'elles laissent, en termes politiques et symboliques, en Italie, mais aussi en France.

Chapitre 7 :

LE DROIT A LA PAROLE SUR L'HISTOIRE :

RECITS EN CONCURRENCE

« L'Histoire s'évapore de la mémoire et il faut que je parle d'événements qui ont eu lieu il y a quelques années comme s'ils étaient vieux de mille ans. »

Milan KUNDERA, *Le livre du rire et de l'oubli*, 1978.

« Même quand un énoncé est combattu, nous grandissons avec la problématique qui lui est associée et qui, en circulant à l'intérieur de la société, parvient à renforcer son pouvoir social. Cette problématique devient une réalité évidente qui, de son côté, conditionne alors d'autres actes constitutifs de la connaissance ».

Ludwik Fleck, *Genèse et développement du fait scientifique*, 1934.

La littérature sur les « années 1968 » est extrêmement riche aussi bien pour la quantité d'ouvrages publiés que pour la variété de leurs styles : des autobiographies aux recherches scientifiques en passant par les romans et les bandes dessinées. Or, comme nous l'avons déjà annoncé, pléthore de publications n'apportent pourtant que marginalement une connaissance plus complexe et approfondie de la période. La grande majorité des ouvrages en effet contribue à réaffirmer les paradigmes explicatifs et les interprétations dominants, est généralement traversée par de forts jugements moraux et caractérisée par une définition téléologique et rétrospective des événements.

Cette vaste production traduit des exigences qui relèvent bien souvent moins d'une volonté ou d'un objectif de connaissance, que de logiques internes à un champ professionnel particulier, comme par exemple celui du journalisme, ou encore des

oppositions politiques et des formes de mobilisation collective. Elles peuvent également refléter des nécessités de positionnement au sein d'une structure concurrentielle de positions, dans le champ de production des récits sur l'histoire. Ainsi, l'on trouve souvent des livres qui plus ou moins directement se répondent, se contredisent ou se concurrencent : les besoins de « rétablir la vérité », de « dévoiler des mystères » ou de « lutter contre l'oubli » sont largement revendiqués par de nombreux auteurs, l'édition se présentant sans doute comme un lieu relativement accessible pour mobiliser une identité individuelle ou de groupe et pour revendiquer un droit à la parole sur l'histoire. Si pour la recherche scientifique le cas demeure un peu différent – la publication étant soumise à d'autres types de contraintes qui régissent le champ académique – l'édition semble un secteur relativement ouvert. Selon l'historien Giovanni De Luna, « après avoir été congelée dans le refoulement et dans la fuite au début des années 1980, cette mémoire est devenue petit à petit une inondation, du moins à en juger par les dimensions qu'elle a prises dans le marché éditorial et sur les écrans télévisés »¹. La tendance à la hausse des publications ou rééditions d'ouvrages au cours des dix-quinze dernières années laisse penser que les taux de vente justifient un tel investissement de la part des éditeurs, et présuppose par conséquent un intérêt constant – ou même croissant – d'un public important². Depuis au moins une dizaine d'années, des maisons d'édition plus commerciales ont publié ou republié plusieurs livres sur les années 1970³, portant sur des événements ou des personnages particuliers, ou encore présentant des témoignages de « protagonistes ». De même, on a vu apparaître dans les rayons des librairies des étagères entièrement consacrées à la « lutte armée » ou au « terrorisme ».

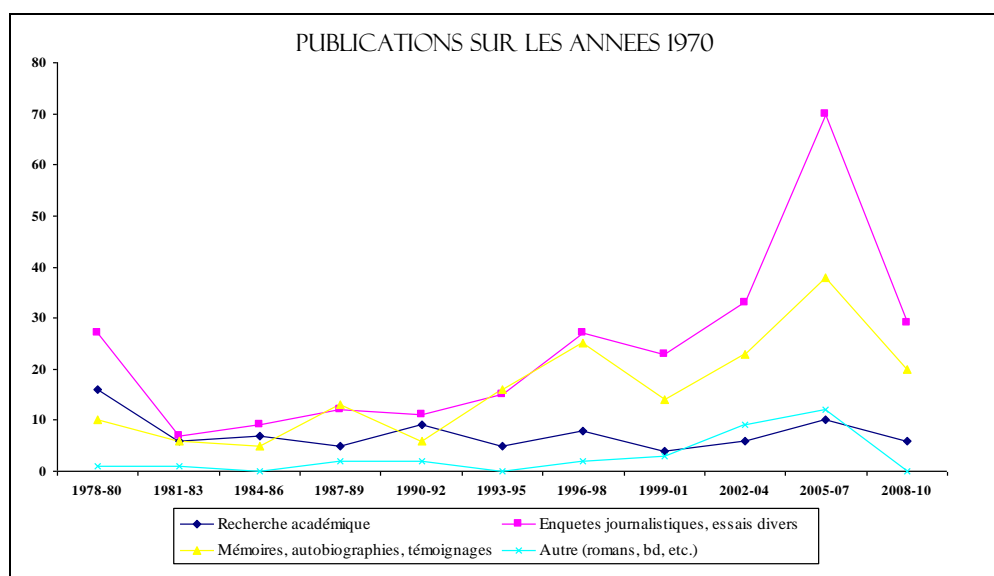
La publicisation des « années de plomb » a connu différentes phases reflétant aussi bien la conjoncture politique et idéologique plus générale, que les impératifs liés aux commémorations et aux affaires en cours. Isabelle Sommier en 1995 distinguait trois phases chronologiquement successives dans la périodisation de la production

¹ Giovanni DE LUNA, *op. cit.* p. 161.

² Nous n'avons pas pu vérifier les chiffres des ventes, ni auprès des éditeurs ni auprès des grandes librairies car les données demeurent confidentielles. Les petits libraires nous ont confirmé de façon plus informelle que « ça se vend bien ».

³ L'intérêt porté par les maisons d'édition aux années « 1968 » et plus généralement aux relectures du passé politique récent est aussi attesté par l'introduction de collections nouvelles chez des éditeurs commerciaux telles que « *Le radici del presente* » (Les racines du présent) chez Sperling & Kupfer ; « *Futuropassato* » (Futurpassé), chez Rizzoli ; « *Ripensare il 68* » (repenser 68), chez Feltrinelli. Les ouvrages sur la période étudiée paraissent généralement dans ces collections.

d'analyses et de récits sur la période⁴ : une première phase « d'incubation » (1968-77) correspondrait à des analyses contemporaines aux mouvements, depuis son irruption et suivant son évolution ; une deuxième (1977-82) serait caractérisée par des analyses recourant à la notion de terrorisme et par une production essentiellement journalistique et autobiographique ; une troisième phase, à partir du milieu des années 1980, verrait l'apparition d'analyses plus scientifiques, de nouveaux récits autobiographiques et de romans. Dans le graphique ci-dessous nous pouvons remarquer les oscillations cycliques des publications (nous y avons inclus les rééditions) en fonction de leur catégorie (recherche académique, littérature mémorielle, enquêtes journalistiques et essais divers, autre) dans la période qui va de 1978 à 2010.



Graphique 5 : Ouvrages publiés sur les années 1970, entre 1978 et 2010, par catégorie. Sur l'axe vertical nous avons indiqué le nombre de livres publiés ou réédités ; sur l'axe horizontal les années de publication

Pour la réalisation de ce graphique nous avons pris en compte tous les livres publiés ou réédités portant de façon plus ou moins directe sur la période des années 1970, sur des personnages ou événements spécifiques ou de caractère global et nous avons exclu les ouvrages qui en parlaient que très marginalement ou qui portaient exclusivement sur 68. Le repérage exhaustif des publications a été un travail plutôt ardu étant donné leur nombre⁵ : nous avons essayé de restituer un cadre complet autant que possible. La

⁴ Isabelle SOMMIER, « Les années 68. Entre l'oubli et l'étreinte des années de plomb. Revue de la littérature », art. cité.

⁵ Nous avons calculé un nombre de 518 ouvrages dans la période prise en considération sans y inclure les

systématisation des ouvrages en fonction de catégories a été, elle aussi, malaisée : la production est en effet caractérisée par un grand mélange de genres, de nombreux livres sont écrits à quatre mains, dans d'autres, la figure de l'auteur se superpose à celle du témoin. Par conséquent, comme variable principale pour la catégorisation nous avons utilisé celle de la position sociale et professionnelle de l'auteur principal – journaliste, ex militant, chercheur ou professeur – mais nous l'avons modulée en fonction du contenu ou des objectifs de celui-ci. Cela explique pourquoi, dans les graphiques et dans la bibliographie, certains ouvrages sont présents dans plusieurs catégories.

Le tableau permet d'observer la grande différence en termes quantitatifs qui existe entre une production de type journalistique et de type mémoriel par rapport aux ouvrages scientifiques. La production demeure largement dominée par des essais ou des enquêtes de vulgarisation et par les livres autobiographiques ou de témoignage. La première catégorie représente en effet 48,6% de la littérature sur le sujet, la deuxième 30,8%, alors que la recherche scientifique constitue seulement 14,6% de l'ensemble de la production. Si celle-ci semble demeurer plutôt constante, on peut remarquer qu'après une première phase pratiquement contemporaine aux événements (1978-1980) où les chercheurs se sont intéressés aux mouvements, par la suite les pointes sont souvent associées aux commémorations décennales ; à partir de 2000 en revanche, l'attention du champ scientifique pour ce sujet semble se renouveler, sous l'impulsion d'une nouvelle génération de chercheurs. Face à l'étendue de la production écrite sur la période, l'on est effectivement frappé par la place secondaire qu'y occupent les sciences sociales : historiens et sociologues semblent s'effacer derrière toute une cohorte d'experts, de spécialistes autoproclamés, enquêteurs, acteurs, témoins, exégètes de tout bord⁶. On

rééditions.

⁶ On remarque d'ailleurs un phénomène comparable en France à propos de Mai 68 : bien que la littérature sur le sujet soit très vaste, le nombre de recherches scientifiques demeure limité⁶ et ce n'est qu'autour du 30^{ème} et 40^{ème} anniversaire que des recherches novatrices ont paru, élargissant aussi bien le champ des enquêtes que renouvelant les paradigmes explicatifs. Cf. Isabelle SOMMIER, « Mai 68 : sous les pavés d'une page officielle », *Sociétés contemporaines*, n°20, 1994 ; Philippe ARTIERES et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *68, une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008 ; Dominique DAMAMME, Boris GOBILLE, Dominique MATONTI, Bernard PUDAL (dir.), *Mai-juin 68*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2008 ; Boris GOBILLE, *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008 ; Boris GOBILLE, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales*, n°2, 2008. Voir également le débat dans *La Revue internationale des livres et des idées* : Xavier VIGNA, « Clio contre Carvalho. L'historiographie de 68 », *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°5, 2008. Url:<http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=205>; Nicolas HATZFELD, Xavier VIGNA, Kristin ROSS, Antoine ARTOUS, Patrick SILBERSTEIN et Didier EPSZTAJN, « Mai 68 : le débat continue », *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°6, 2008, Url:<http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=248>.

peut émettre l'hypothèse que c'est aussi cette concurrence entre témoins et historiens, renforcée par l'impression qu'« on en a déjà trop parlé et écrit » qui provoque une certaine forme d'inhibition chez les scientifiques et qui évince ou discrédite *a priori* d'autres formes de connaissance et d'appréhension du passé. La marginalisation de la production scientifique tient sûrement en partie à l'apparente saturation de ce domaine de recherche, où elle est concurrencée par d'autres récits sur l'histoire et est traversée par des oppositions moins scientifiques que politiques. Il est d'ailleurs intéressant de voir que parmi les auteurs d'ouvrages scientifiques sur les années 68, dont plusieurs ne sont pas italiens⁷, on trouve plusieurs chercheurs ayant eu des engagements à l'extrême gauche dans ces mêmes années et qui occupent aujourd'hui une position au sein de l'univers académique, comme nous le verrons par la suite.

La littérature plus commerciale, essentiellement produite par des journalistes ou essayistes divers, est davantage soumise aux échéances commémoratives, bien qu'elle apparaisse en constante croissance, avec un pic dans la période 2005-07. La littérature mémorielle suit une tendance similaire, bien que de manière moins accentuée et avec des tendances propres que nous verrons en détails par la suite. Enfin les romans, les pièces de théâtre, les bandes dessinées et d'autres types de production demeurent également relativement constantes, tout en enregistrant une augmentation relative autour de la période 2005-07.

Le nombre limité d'enquêtes scientifiques, le grand nombre d'investigations journalistiques et de témoignages de toutes sortes, ainsi que l'usage public récurrent de certaines expressions qui sont à la croisée du label politique et du paradigme explicatif et les passerelles toujours multiples entre monde intellectuel et monde journalistique⁸, ont créé une doxa intellectuelle sur les « années de plomb » régissant et délimitant la compréhension de la période entre des schémas désormais bien solides et confortant des

⁷ Cf. Sidney TARROW, *Democracy and disorder. Social protest and politics in Italy, 1965-1985*, Oxford, Oxford University Press, 1988 ; David MOSS, *The politics of left wing violence in Italy (1969-1984)*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1989 ; Robert MEADE, *The red brigades: a history of Italian terrorism*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1990 ; Richard DRAKE, *The Revolutionary Mystique and Terrorism in Contemporary Italy*, Bloomington, Indiana University Press, 1989 ; Robert LUMLEY, *States of emergency: cultures of revolt in Italy from 1968 to 1978*, Londres, Verso, 1990 ; Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil : l'après 68 en France et Italie*, *op.cit.*

⁸ La doxa intellectuelle est ainsi « le produit collectif et anonyme des échanges qui tendent désormais à s'instaurer entre journalistes et intellectuels, ou, plus précisément, entre les plus intellectuels des journalistes et les plus journalistes des intellectuels dans des lieux neutres propices à l'atténuation des différences et au cumul des capitaux relativement hétérogènes ». Cf. Louis PINTO, « La doxa intellectuelle », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°90, 1991, p.95.

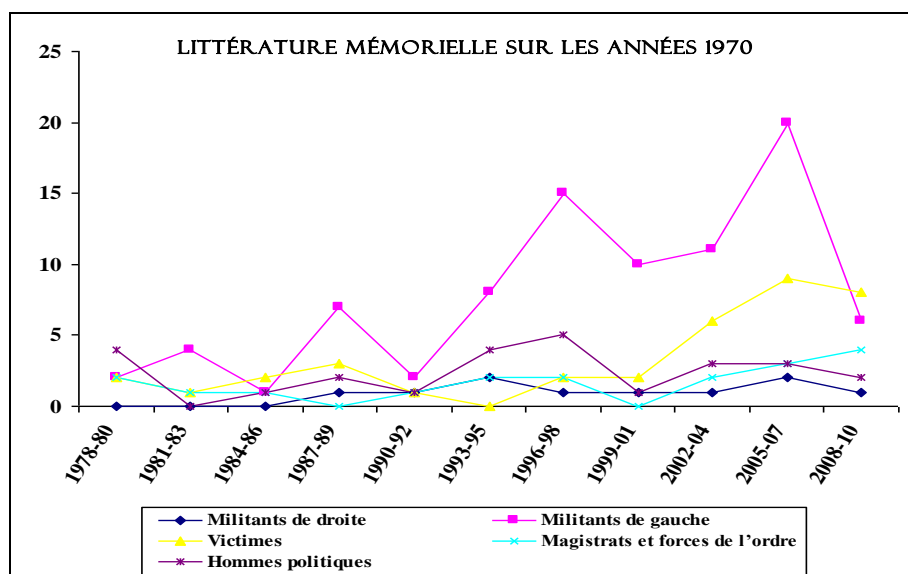
visions entourées de complots et de mystères.

Dans ce chapitre nous allons analyser les récits concurrents de l'histoire des années 1970 produits par des acteurs divers placés dans des champs différents et soumis à des enjeux et des logiques propres. Il s'agit notamment de restituer les formes de mobilisation que l'écriture de témoignages peut représenter notamment pour les anciens militants et les victimes. La première section analysera d'abord les productions de type mémoriel, les luttes entre mémoires qu'elles traduisent sur le marché éditorial, ainsi que la vision des événements qu'elles mettent en avant. Ensuite, nous examinerons les différents types d'enquêtes sur la période, produites aussi bien au sein du champ journalistique qu'au sein du champ académique afin de montrer les logiques et les obstacles qui empêchent de sortir d'un certain nombre de paradigmes explicatifs dominants.

Section 1 : MEMOIRE(S) DE LUTTE, LUTTE DES MEMOIRES

La littérature de témoignage (ce qu'en Italien on désigne par le terme *memorialistica*) occupe une place importante au sein de la littérature sur les « années de plomb ». Si pendant longtemps – et encore aujourd'hui – ce type de littérature était largement produite par des anciens militants d'extrême gauche, on trouve désormais beaucoup de témoignages de victimes, mais aussi de magistrats (plus rarement de représentants des forces de l'ordre), bien que les mémoires de ces derniers ne portent le plus souvent que partiellement sur cette période. Plusieurs hommes politiques également ont écrit sur le sujet, mais surtout en relation avec l'affaire Aldo Moro. Le graphique ci-dessous, parallèlement et conjointement au précédent, permet d'observer les tendances des publications et des rééditions des livres de témoignage en fonction de la position sociale et politique de l'auteur ou de ceux dont on a recueilli le témoignage⁹ : ancien militant, victime, homme politique, juge ou membre des forces de l'ordre.

⁹ Dans le cas de journalistes recueillant des témoignages d'acteurs appartenant à d'autres groupes, nous avons compté l'ouvrage deux fois, dans les deux catégories.



Graphique 6 : Livres de témoignage, mémoires et autobiographies publiés en Italie entre 1978 et 2010 par catégorie

Les témoignages-interview, les récits autobiographiques ou bien les romans à caractère autobiographique représentent un sous-champ de la vaste production sur les « années de plomb » : plus encore que d'autres genres, celui-ci se prête à une compétition *entre les lignes* pour la définition de la *juste* – au double sens de légitime et correcte – mémoire et interprétation de ces années. Même l'œuvre la plus autobiographique et intimiste participe inévitablement à la construction d'une identité collective et d'une représentation de l'histoire. Aussi bien les romans que les récits ou les témoignages offrent des visions différentes, souvent discordantes de la même période, des mêmes événements, parfois des mêmes organisations. En ce sens, l'écriture biographique apparaît comme un autre moyen de prolonger la lutte passée dans le présent, qui retraduit les divisions passées à la lumière des oppositions et des devenirs présents¹⁰. La publication de livres devient une autre forme de mobilisation, un mode d'action pour revendiquer une existence politique passée ou présente, une voie disponible pour accéder à un droit à la parole sur l'histoire. Dans cette perspective, pour les ex militants armés le récit autobiographique, sous quelle forme qu'elle soit, constitue un espace de liberté de parole, mais aussi un moyen de faire revivre une identité collective, une

¹⁰ Et cela malgré « la face cachée de l'autobiographie », c'est-à-dire la dimension d'injonction qui souvent l'accompagne, puisque l'écriture des mémoires est souvent suggérée ou sollicitée. La littérature de témoignage n'échappe pas en effet au mélange des genres et au contraire elle y est fortement soumise : nombreux sont les journalistes ou autres acteurs qui ont sollicité des ex militants, des victimes, ou autres. Cf. Anna IUSO, « L'exilé et le témoin. Sur une enquête autobiographique et son oubli », *Genèses*, n°61, 2005.

identité de groupe qui n'est plus et de s'adresser aux anciens camarades. Mais c'est justement parce que le groupe n'existe plus, ni l'espace des mouvements sociaux dont ils faisaient partie, que ces témoignages font état de l'individualisation des parcours, de la fragmentation et de la déperdition de la mémoire des luttes. Au contraire, à travers les écrits des victimes, l'on peut observer une identité de groupe en train de se constituer, d'un groupe qui émerge, se structure et se donne à voir autour de l'étiquette revendiquée et de plus en plus reconnue de « victime du terrorisme ».

Dans un premier temps nous analyserons les caractéristiques des récits autobiographiques des anciens militants et les éléments qui y émergent : les oppositions passées et présentes, malgré la proximité dans la manière de relire l'engagement politique armé et les événements de l'époque, ainsi que le morcellement et l'individualisation d'une histoire autrefois collective. L'écriture de témoignages se présente ainsi comme une possibilité de prendre la parole sur l'histoire qu'il n'ont pas dans d'autres cadres. Mais de l'autre côté de la « barricade » aussi on trouve de nombreux livres de mémoires – leur importance est d'ailleurs croissante – aussi bien au niveau quantitatif qu'au niveau de la résonance publique qu'ils reçoivent. Il s'agit des témoignages de victimes, en premier lieu, mais aussi de juges et d'hommes politiques.

A/ Les témoignages des anciens militants comme prise de parole sur l'histoire

Que ce soit sous forme de roman¹¹, de nouvelle, d'autobiographie, de journal intime ou de témoignage-interview les anciens activistes constituent la majorité des auteurs d'ouvrages de ce genre. Giuliano Tabacco établit une distinction entre les « narrations factuelles des protagonistes » (histoires de vie, interviews autobiographiques, autobiographies), les narrations de fictions de protagonistes et les narrations de fictions de non protagonistes¹². Dans le premier groupe il distingue notamment les recueils de témoignages sous forme de recueils d'« histoires de vie », les livres-interviews et les biographies pilotées. Plusieurs sont en effet aussi les

¹¹ Nous faisons référence, parmi d'autres, aux romans d'Erri De Luca, Cesare Battisti, Geraldina Colotti, etc.

¹² Giuliano TABACCO, *Libri di piombo. Memorialistica e narrativa della lotta armata in Italia*, Milan, Bietti, 2010.

témoignages individuels recueillis dans un même volume, par des sociologues ou d'autres auteurs. Nous avons ici utilisé des interviews ou des témoignages sollicités par des chercheurs¹³, par des journalistes – la majorité des ouvrages – par des juges¹⁴, des hommes politiques¹⁵ et même des religieux¹⁶.

Instrument de réhabilitation psychologique et sociale pour les uns, travail de deuil pour d'autres, moyen de se réapproprier son propre passé ou de dire sa vérité et d'échapper à une forme de censure sociale, ou tout cela à la fois : les autobiographies ou les biographies-interviews, plus que les témoignages publiés collectivement, participent inévitablement à alimenter des controverses interprétatives, reflètent le parcours de l'auteur après le désengagement et offrent une possibilité de prise de parole sur l'histoire autrement niée. Ces écrits semblent en effet s'adresser en même temps à trois interlocuteurs différents. Tout d'abord, les ex militants s'adressent à eux-mêmes : l'écriture se présente comme un moyen qui permet de redonner, sur le plan personnel, une cohérence biographique, d'analyser les mécanismes d'adhésion à la lutte (armée ou non), de recoudre une « identité blessée ». Mais ils parlent aussi à leurs ex camarades : ils évoquent l'identité collective, les concurrences et les alliances au sein du *mouvement*, le contexte historique qu'ils ont vécu, l'horizon politique qu'ils ont partagé. Enfin, ils s'adressent à un public plus large de lecteurs : c'est à eux aussi qu'ils essaient d'expliquer leur engagement politique jusqu'aux armes, de faire apparaître les raisons et les dynamiques de la radicalisation, et par là de s'éloigner d'une stigmatisation sociale, de refuser une identité criminelle en exposant un parcours de radicalisation à la fois individuel et collectif. En un sens, on peut affirmer que les ex militants armés sont « contraints » à l'autobiographie, moins en raison de dispositions personnelles, qu'à cause de leur isolement et de la perte de leur collectif : la remise en cohérence biographique personnelle est aussi le seul mode d'action politique dont ils disposent sur

¹³ Cf. Raimondo CATANZARO, Luigi MANCONI, *Storie di lotta armata*, Bologne, Il Mulino, 1995.

¹⁴ C'est le cas par exemple de Luigi Guicciardi, juge à la Cour d'Assise et d'Appel de Milan qui a recueilli et mis en forme des déclarations faites par des militants pendant leur procès. Luigi GUICCIARDI, *Il tempo del furore. Il fallimento della lotta armata raccontato dai protagonisti*, Milan, Rusconi, 1988.

¹⁵ Diego Novelli, maire de Turin pendant les années 1975-1985 a publié un livre de témoignages d'anciens militants avec l'historien Nicola Tranfaglia. Diego NOVELLI, Nicola TRANFAGLIA, *Vite sospese, op. cit.*

¹⁶ Carmelo Di Giovanni a été prêtre dans les prisons et a recueilli une série de témoignages d'ex militants armés sous forme de lettres qui lui ont été adressées. Cf. Carmelo DI GIOVANNI (dir.), *Eravamo terroristi. Lettere dal carcere*, Milan, Ed. Paoline, 1989. Voir aussi les lettres recueillies par Adolfo Bachelet, jésuite, frère du professeur Vittorio Bachelet tué par les BR en 1980 : Adolfo BACHELET, *Tornate ad essere uomini !: risposte di ex terroristi*, Milan, Rusconi, 1989.

leur histoire passée. Néanmoins, ils se retrouvent à écrire dans une conjoncture intellectuelle et politique complètement renouvelée où la violence est symboliquement discréditée et où le mot d'ordre de révolution n'est plus commun : leur « cause » tend ainsi à devenir doublement indicible et vaincue, par absence de force sociale d'imposition et vaincue dans les représentations.

Avant de commencer une analyse plus détaillée des thématiques qui traversent les mémoires des anciens militants armés, quelques observations. Tout d'abord, s'il est vrai que le nombre de témoignages d'anciens militants de gauche est élevé par rapport à d'autres acteurs ou aux militants d'extrême droite, celui-ci reste néanmoins limité lorsqu'on le rapporte au nombre total des militants actifs à l'époque. Ensuite, l'on peut remarquer que les militants ayant suivi un parcours de dissociation judiciaire de la lutte armée sont surreprésentés dans le genre strictement autobiographique ou de témoignage-interview¹⁷, ceux qui ne se sont ni dissociés ni repentis préférant plutôt le roman ou des ouvrages sous forme d'essai sociohistorique sur la période¹⁸. Une dernière observation concerne la figure des auteurs ou des interviewés : il s'agit dans la quasi-totalité de « grands » personnages et des « grandes » organisations de l'histoire des années 1970, c'est-à-dire essentiellement les dirigeants des groupes – ou ceux qui y ont joué un rôle particulier – et des groupes comme les BR, PL et en moindre mesure des NAP. Une analyse détaillée et comparée de la trajectoire des anciens militants auteurs de livres de mémoire – que nous n'avons pas pu mener de façon complète dans ce cadre – serait heuristiquement fructueuse afin de mettre en évidence le rapport entre la trajectoire et la position actuelle de ces auteurs, les réseaux intellectuels, politiques et sociaux dans lesquels ils sont insérés aujourd'hui, leurs tentatives de reclassement et ainsi la relation entre ces données et la version de l'histoire qu'ils livrent. Cette

¹⁷ Renato Curcio interviewé par Mario Scialoja et Mario Moretti interviewé par Carla Mosca et Rossana Rossanda constituent à notre connaissance les seuls exemples de témoignages-interviews avec des militants non dissociés. Le livre de Anna Laura Braghetti (ex BR) en collaboration avec la journaliste Paola Tavella, celui de Prospero Gallinari (ex BR) sont les livres plus strictement autobiographiques des militants non dissociés. Cf. Renato CURCIO, Mario SCIALOJA, *A viso aperto. Memorie e desideri del fondatore delle Brigate Rosse. Intervista di Mario Scialoja*, op. cit. ; Mario MORETTI, Carla MOSCA, Rossana ROSSANDA, *Brigate Rosse. Una storia italiana*, Anabasi, 1994 ; Barbara BALZERANI, *Compagna luna*, Milan, Feltrinelli, 1998 ; Anna Laura BRAGHETTI, Paola TAVELLA, *Il prigioniero*, Milan, Feltrinelli, 1998 ; Prospero GALLINARI, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle Brigate Rosse*, Milan, Bompiani, 2006.

¹⁸ Voir par exemple les livres moitié roman et moitié autobiographie de Barbara Balzerani, Geraldina Colotti, Renato Curcio, Roberto Silvi, Cesare Battisti. Pour les essais nous nous référons en particulier aux livres d'Oreste Scalzone, Vincenzo Guagliardo, et à ceux du *Progetto Memoria* de la maison d'édition *Sensibili alle Foglie*.

approche permettrait notamment de retrouver, dans la phase précédente à l'engagement politique, des éventuelles vocations pour l'écriture et la littérature qui ont été écartées, ou du moins temporairement délaissées, en raison de l'activité militante¹⁹. L'une des difficultés de l'analyse des autobiographies réside dans le risque de rétrodiction, et la stratégie – plus ou moins consciente – de mise en cohérence qui est toujours sous-jacente à ce type de récit et qui mène à la sélection de séquences perçues comme inévitables et signifiantes²⁰ : « Une fois la trajectoire accomplie, les trajectoires possibles auxquelles elle s'entremêlait s'effacent au profit du travail de production d'un sens unitaire que risquent de partager, et pour les mêmes raisons existentielles, aussi bien le biographe que le biographé »²¹. En effet, si « l'illusion biographique s'enracine bien souvent [...] – dans le travail de définition et de présentation de soi des êtres sociaux »²², même dans les interviews biographiques conduites par un (ou plusieurs) journaliste, « le travail d'identification et de catégorisation effectué par le biographe ne fait fréquemment que refléter ces offres identitaires »²³. C'est là que l'analyse sociologique des autobiographies – y compris dans une démarche comparative – ou l'entretien biographique en sciences sociales se distingue d'une approche journalistique ou « profane » : dans la démythification de la logique inévitable d'une vie et pour essayer d'en saisir les possibles avortés²⁴. S'interroger sur les conditions de la production de l'autobiographie ou sur tout « ce qui rend possible le témoignage »²⁵ fait donc partie de l'analyse au même titre que le contenu ou le texte du récit biographique lui-même.

Déjà en 1996, on remarque que la production de livres de témoignages des anciens militants constitue « un petit phénomène éditorial qui, entre autre, montre l'existence d'un public intéressé à écouter le point de vue des vaincus sur une histoire

¹⁹ Comme l'ont révélé deux entretiens avec des anciens militants, Geraldina Colotti et Piero Del Giudice ; cela n'a pas pu être vérifié pour d'autres militants.

²⁰ Cf. Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, p. 69-72.

²¹ Bernard PUDAL, « Un usage oblique de la biographie de Marcel Léger, député ouvrier et catholique de 1919 à 1924 », dans *Convergences. Etudes offertes à Marcel David*, Paris, Ed. Calligrammes, 1991, p. 373.

²² Cf. Dominique DAMAMME, « Grandes illusions et récits de vie », *Politix*, n°27, 1994, p. 184.

²³ *Ibid.*

²⁴ Sur les limites et les apports d'une approche des récits de vie dans les sciences sociales voir Giovanni LEVI, « Les usages de la biographie », *Annales*, vol. 44, n°6, 1989. Voir également le dossier « La biographie. Usages scientifiques et sociaux », *Politix*, n°27, 1994.

²⁵ Michael POLLAK, Nathalie HEINICH, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n 62, 1986, p. 4.

qui, malgré le sensationnalisme journalistique qui l'a toujours accompagnée, demeure encore très obscure au plus grand nombre »²⁶. Ce qui donne également l'impression que « les temps ont changé et qu'il est désormais possible de penser à ces années terribles de manière plus détachée et moins passionnelle »²⁷. Quinze ans après, nous pouvons affirmer que si les temps ont changé, ils ne vont pas toutefois dans le sens d'une mise à distance moins passionnelle de ces années là, mais au contraire on observe un regain de conflictualité autour du passé.

1. Gestion de l'identité individuelle et mise en cohérence biographique

Les motivations individuelles à l'écriture sont diverses et souvent propres à la trajectoire personnelle de chaque auteur. L'écriture autobiographique se révèle presque toujours être un moyen pour « gérer » une identité « tiraillée par la question de la reconversion et du deuil des ardeurs militantes de la jeunesse »²⁸, pour essayer de rétablir une cohérence biographique en légitimant l'identité et la position présentes. Le passage à une organisation armée, souvent clandestine, et la pratique politique dans toute sa radicalité – de la vie personnelle jusqu'aux actions militantes – constituent une expérience de vie « totalisante » ; le processus de désengagement, le retour à la vie « normale » et la fin du militantisme ont été par conséquent, pour de nombreux militants, difficiles et souvent douloureux, rupture difficile à gérer et à raconter, puisque l'engagement a été profondément constitutif de l'identité. L'identité individuelle était en effet construite dans et par l'appartenance à un groupe politique, à une identité collective entendue comme système de valeurs, mode de vie et manières de voir le monde partagés : or, c'est cette identité, à la fois individuelle et collective, qui est brisée par la fin du militantisme, que le désengagement résulte d'une contrainte objective (arrestation, fuite à l'étranger), ou d'un ensemble de facteurs à la fois externes et subjectifs (changements dans la vie privée, voies de reconversion qui s'ouvrent, déclin

²⁶ Fabio GAMBARO, « Le loro prigionieri », dans Vittorio SPINAZZOLA, *Tirature '96*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1997, p. 116. Le livre *tirature* est un annuaire publié chaque année par le professeur de littérature et critique littéraire Vittorio Spinazzola sur des thématiques spécifiques de la littérature italienne ou sur la récente production éditoriale.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ C'est ce que note Boris Gobille à propos d'Olivier Rolin. Boris GOBILLE, « La parabole du Fils Retrouvé. Remarques sur le "deuil de 68" et "la génération 68" », *Mots*, n°54, 1998.

ou mutation de l'« offre militante » qui conduit à une défection progressive»²⁹.

Pour ces anciens militants, l'écriture ou le témoignage dans de nombreux cas se présente comme une nécessité ou une possibilité pour remettre de l'ordre dans sa biographie, une manière pour essayer de comprendre et d'expliquer les motivations, les raisons, les décisions. Pour d'autres, souvent le cas des dissociés, il s'agit aussi de retrouver les raisons d'un engagement qui est désormais tellement loin des idées et de l'expérience présentes qu'il apparaît comme un mystère : c'est ce que Bernard Pudal et Claude Pennetier désignent comme autobiographies-auto-analytiques, « celles de militants qui ont été progressivement conduits à prendre leurs distances et cherchent, dans et par l'écrit autobiographique à comprendre un itinéraire fondé sur un total dévouement à une « bonne cause » qui se révèle une énigme. Par autobiographies auto-analytiques, nous n'entendons ici nullement des autobiographies dont les schèmes d'interprétation seraient empruntés à la psychanalyse, mais un type de récit autobiographique dans lequel l'auteur, *après avoir réalisé son travail de deuil*, tente de se prendre pour objet, ce qui implique un dédoublement fondé sur une distanciation »³⁰.

L'écriture s'avère une façon d'exprimer ce qui a été pensable et praticable hier et qui aujourd'hui se révèle indicible, pour retrouver le sens du passé, qui ne peut être le sens du présent. Ainsi Prospero Gallinari, ancien militant BR, affirme au début de son livre sa volonté de re-trouver et rendre les raisons de l'époque et non pas les critiques d'aujourd'hui : « utiliser la raison d'aujourd'hui ? Raconter en puisant aux critiques, autocritiques, excommunications, évaluations ou jugements mûris *a posteriori* ? J'ai choisi un autre chemin »³¹.

« Trop souvent on m'a demandé "pourquoi l'as-tu fait ?" (curieusement jamais les amis). Et peut-être que celui-ci est aussi la thématique cachée de ces pages : un tour lent et patient des réponses possibles. Il y a en effet quelque chose de factice dans la réponse directe, immédiate, pour moi et je crois pour les autres. [...] Il y a des *pourquoi* pour toutes les choses, une fois qu'elles sont advenues, et il est incessant le travail des effets qui créent continuellement à rebours leurs propres causes »³².

²⁹ Sur le processus de désengagement voir Olivier FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

³⁰ Claude PENNETIER, Bernard PUDAL, (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, p. 234.

³¹ Prospero GALLINARI, *Un contadino nella metropoli, op. cit.*, p. 9. Prospero Gallinari a été militant des BR, ni repenté, ni dissocié. Arrêté en 1979, il est en liberté surveillée pour des raisons de santé, il a demandé en 2010 de bénéficier du régime de liberté conditionnelle.

³² Enrico FENZI, *Armi e bagagli*, Milan, Costa&Nolan, 1998, p. 22. Enrico Fenzi a été militant des BR : arrêté en 1979, puis relâché et arrêté de nouveau en 1981, il s'est dissocié de la lutte armée déjà en 1982, entre 1985 et 1993 il est en liberté provisoire.

Et c'est seulement avec la « raison d'hier » que peuvent émerger à nouveau les facteurs individuels et collectifs qui ont conduit à la lutte armée.

« Une tentative pour récupérer les couleurs d'une mosaïque recouverte par le bitume gris du regret. La vérité contradictoire de la joie et des larmes. De la raison et de la passion. Surtout de la passion. Ce que je cherchais c'était la "raison d'avant". [...] Je ne voulais pas lénifier la douleur de l'égarement mais, plutôt, me libérer du poids du présent pour aller retrouver l'exultation d'y être. Sa réalité et sa vérité. Celles dans lesquelles, ou pour lesquelles j'avais agi et j'avais vécu. [...] La mienne ne se veut ni une apologie ni une hagiographie. Cette histoire ne finit pas bien. Elle a, au contraire, bien commencé. J'ai tenté si possible, de retrouver ce qui était et qui n'est plus. Un monde de passions d'abord joyeuses, puis extrêmes et de conflits. Ceux-là, dès le début, sans pitié. D'erreurs et d'excès. Un monde enflammé de fois allumées, contrairement au monde d'aujourd'hui, illuminé par le feu vide d'une "laïcité" recueillie. Lui rendre la vie pour gratter la mémoire de ceux qui y étaient et pour faire prendre conscience à ceux qui n'y étaient pas. Pour donner un sens à ce qu'il y a eu de tragique et ne pas le confiner dans le cadre d'une folie passagère »³³.

L'auto-analyse se construit avec un saut dans le passé, mais qui reste inévitablement lié au présent, au positionnements et aux débats actuels : retrouver un parcours individuel – qui est aussi un parcours collectif – revient à réfléchir sur le présent et se confronter à une société qui attribue une étiquette que les anciens militants armés rejettent, qui relègue, stigmatise et catégorise : « comprendre pour greffer l'autoréflexion de cette société sur elle-même parce que l'illusion de pouvoir expulser de soi ses propres contradictions ne l'oblige pas à recourir à toujours plus de prisons, de ghettos, de frontières d'exclusions »³⁴. Non seulement par les formes de reconversions, les positions sociales et les professions actuelles, mais aussi par la critique encore lucide et politique de la société que l'on peut observer la revendication plus ou moins directe d'« une forme de continuité avec les engagements passés, une continuité moins idéologique qu'éthique »³⁵ de la grande majorité des anciens militants, qu'ils soient dissociés ou non.

Pour divers qu'ils soient dans les formes et les contenus, les livres de mémoires sont tous caractérisés par au moins la présence de trois « raisons » principales qui motivent à l'écriture : une volonté de retrouver le passé tel qu'il était pour pouvoir

³³ Valerio MORUCCI, *Ritratto di un terrorista da giovane*, Casale Monferrato, Piemme, 1999, p. 7-8. Valerio Morucci a milité dans les BR : arrêté en 1979, il s'est dissocié de la lutte armée dans le cadre de la loi 34/1987, il a bénéficié du régime de sémi-liberté, puis liberté conditionnelle, il a terminé de purger sa peine en 1994.

³⁴ Barbara BALZERANI, *Compagna luna*, op. cit., p. 121. Ex militante des BR, ni dissociée, ni repentie, arrêtée en 1985, condamnée à vie, bénéficie depuis 2006 d'un régime de liberté conditionnelle.

³⁵ Claude PENNETIER, Bernard PUDAL (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, op. cit., p. 234.

véritablement le comprendre et l'expliquer ; une revendication plus ou moins évidente des valeurs du passé et l'expression de la fidélité à ceux-ci, soit elle sous des formes métamorphosées ; une tentative de lutte contre leur stigmatisation et la criminalisation politique, par la revendication d'un droit à raconter l'histoire du point de vue des *vaincus*.

2. Raconter une histoire, raconter l'Histoire

Raconter sa propre histoire, c'est aussi raconter l'Histoire à laquelle elle est étroitement imbriquée et par laquelle la trajectoire individuelle est structurée. Restituer sa propre histoire c'est donc aussi donner une interprétation des événements passés, guider leur lecture à travers une expérience individuelle qui peut devenir facilement exemplaire d'une génération militante.

Ce mode narratif s'insère inévitablement dans le tissu des polémiques présentes, des divisions et des divergences d'aujourd'hui portant également sur l'interprétation des motivations de l'engagement. Si les biographies ou les témoignages se présentent comme des produits strictement individuels, ces récits n'individualisent pas les raisons et les étapes de l'engagement, les croyances et les pratiques, mais bien au contraire veulent souvent restituer l'histoire collective, recréer une identité commune et partagée. Le besoin explicitement et souvent revendiqué à la fois de « gratter la mémoire de ceux qui y étaient », pour rappeler et faire revivre une identité collective qui n'est plus, et de « faire prendre conscience à ceux qui n'y étaient pas »³⁶ de ce que cette expérience a pu signifier concilie ainsi le parcours individuel et le parcours collectif en montrant à quel point les deux sont indissolublement liés et produits l'un par l'autre. Paradoxalement, puisque l'on raconte en mode subjectif, le passage à la lutte armée apparaît moins comme une décision personnelle, que comme un parcours collectif, marqué par des étapes, des événements, des enchaînements d'événements, des rencontres, des circonstances et des contingences qui, de façon déterminante, scandent et produisent son déroulement. Pour beaucoup donc, le retour sur l'engagement politique armé passe par la reconstruction d'une période historique particulière qui a rendu possible et acceptable cette option³⁷.

³⁶ Valerio MORUCCI, *Ritratto di un terrorista da giovane*, op. cit., p. 7-8.

³⁷ Les exemples des révolutions dans d'autres pays, des guerres de libération, des résistances armées

Ces témoignages nous instruisent ainsi sur les formes de socialisation à la politique, les moments de formation tout comme sur les événements significatifs indiqués comme fondamentaux dans la formation idéologique ou dans l'engagement dans un groupe ou, au contraire, dans le désengagement³⁸. Les biographies des anciens militants nous permettent de comprendre les processus de formation intellectuelle et politique non seulement d'un individu, mais de toute une « génération politique » dont les processus de socialisation à la politique d'abord, de radicalisation ensuite, ont été similaires. Ce sont en effet les structures sociales et cognitives de l'époque que l'on retrouve en filigrane dans ces témoignages. La pertinence de l'analyse des récits de vie pour « étudier l'intersection entre les parcours biographiques et l'expérience politique »³⁹ avait déjà été souligné par Raimondo Catanzaro et Luigi Manconi, parmi les premiers chercheurs à utiliser ce type d'enquête pour les années 1970 en Italie : « En particulier la recherche sur les biographies permet de vérifier dans quel climat historico-social s'est réalisée la rencontre des individus avec la politique, et comment elle a été subjectivement vécue ; quel a été le rapport avec les mouvements, quelles ont été les possibilités de donner voix à leurs opinions dans le cadre des formes institutionnalisées de la participation politique ; quels ont été les déterminants de l'option pour la lutte armée »⁴⁰. Les entretiens menés (par nous comme par d'autres chercheurs⁴¹), ainsi que les récits autobiographiques permettent de relever par exemple les événements structurants de l'identité politique. Des dates et des événements émergent et sont

(Cuba, Viêt-Nam, Algérie, Palestine, etc.), mais aussi des autres groupes révolutionnaires dans d'autres pays occidentaux (Raf, IRA, ETA), sont largement cités dans les mémoires des ex militants et témoignent de l'importance qu'ils ont représentés à la fois comme modèles théoriques et pratiques et pour les liens de solidarité qui effectivement s'étaient noués à l'époque entre militants de groupes d'extrême gauche dans le monde.

³⁸ Comme le rappelle Bernard Pudal pour les autobiographies communistes, « une exploitation socio-historique de ces documents, bien loin d'annuler les acquis de l'histoire et de la sociologie du communisme, peut au contraire participer à en affiner les résultats, en permettre le questionnement et en envisager certains développements, prosopographiques en particulier ». Cf. Claude PENNETIER, Bernard PUDAL, « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », *Genèses*, n°23, 1996, p. 56.

³⁹ Raimondo CATANZARO, Luigi MANCONI, *Storie di lotta armata*, Bologne, Il Mulino, 1995.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Cf. Raimondo CATANZARO, Luigi MANCONI, *Storie di lotta armata, op. cit.* ; Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil, op. cit.* Les témoignages de militants de LC, même de ceux qui n'ont pas par la suite participé à des groupes armés, nous donnent à voir ces modalités communes de politisation et de radicalisation : voir Aldo CAZZULLO, *I ragazzi che volevano fare la rivoluzione. 1968-1978. Storia critica di Lotta continua*, Milan, Mondadori, 1998 ; Corrado SANNUCCI, *Lotta continua. Gli uomini dopo*, Arezzo, Limina, 1999 ; Stefano BORSELLI (dir.), *Ex comunisti. Addio a Lotta continua*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008 ; Stefania VOLI, *Quando il privato è diventato politico: Lotta continua 1968-1976*, Rome, Edizioni Associate, 2006.

qualifiés comme des « tournants », ou des « facteurs décisifs » : le 12 décembre 1969 et le massacre de Piazza Fontana est par exemple la date qui revient avec le plus d'insistance pour marquer ce que certains ont défini comme la « perte de l'innocence » du mouvement⁴², voire de toute une génération. Bien que critiquée par d'autres comme « mythe justificationniste », le 12 décembre 1969 demeure une date qui *fait sens* pour la plupart des anciens militants – qu'ils aient participé à des groupes armés ou pas – et incarne la raison d'être des craintes d'un coup d'état néofasciste en Italie. Pour d'autres, 1969 c'est aussi et surtout les mouvements ouvriers⁴³, pour d'autres encore la date décisive est le 11 septembre 1973 et le coup d'Etat au Chili ou encore mai 1972⁴⁴. L'enchaînement d'événements, nationaux et internationaux, la mutation graduelle de l'espace militant, la radicalisation et la concurrence entre les groupes, la fermeture des institutions politiques : le recours aux armes a été ressenti par beaucoup comme une *nécessité historique*. C'est en cela que plusieurs qui ont suivi la voie des armes réfutent l'idée d'un « choix » rationnel et individuel du passage à la lutte armée, alors que c'est sur ce point qu'insistent ceux qui n'ont pas franchi le pas. La lutte armée est présentée comme la conséquence « naturelle » d'un processus de radicalisation :

« ...mais le passage aux armes après c'est une conséquence. Parce que ce n'est plus un choix, c'est une croissance. C'est comme avec la drogue... c'est-à-dire on commence avec la drogue... puis tu ne choisis pas de passer à l'héroïne, tu y arrives. Si après coup, quelqu'un te demande comment tu y es arrivé, quand est-ce que t'as choisi ? Il peut y avoir le crétin qui dit, oui pour moi ça a été un choix [...] En réalité ce sont des parcours, ce ne sont pas des choix, le choix c'est l'Etat qui nous l'a fait faire, ce n'est pas nous qui l'avons fait »⁴⁵.

Beaucoup de récits ou d'entretiens témoignent d'une formation idéologique et politique qui commence déjà dès l'enfance à l'intérieur de familles politisées, de

⁴² La paternité de cette expression revient Adriano Sofri ou Luigi Manconi, les deux ayant été militants de LC et ayant écrit par la suite sur la période. Dans les derniers temps, Sofri lui-même est revenu sur cette formule, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4.

⁴³ Mario Moretti interviewé par Carla Mosca et Rossana Rossanda décrit le mouvement dans les usines et sa consolidation, ainsi que sa rencontre personnelle avec celui-ci : « Sûrement 1969, et pas seulement pour moi. C'est l'année du contrat national des métallurgistes. Et les contrats d'intégration du printemps suivant sont aussi décisifs. Beaucoup de choses qui se passeront dans les années suivantes naissent dans cette vague là ». Mario MORETTI, Carla MOSCA, Rossana ROSSANDA, *Brigate Rosse : una storia italiana*, op. cit., p. 11. Mario Moretti a été l'un des dirigeants des BR : arrêté en 1981, ni repenté ni dissocié, depuis 1994 il bénéficie du régime de semi-liberté.

⁴⁴ Pour Aldo Cazzullo, journaliste, l'homicide du commissaire Calabresi est le « premier anneau de la chaîne ». Même Sergio Segio, ancien militant de PL, reprend cette idée dans son livre en citant Aldo Cazzullo : Sergio SEGIO, *Una vita in prima linea*, Milan, Rizzoli, 2006, p.21. Sergio Segio a été militant de *Prima Linea* : arrêté en 1983 il s'est dissocié selon les termes de la loi 34/1987, il a été libéré définitivement en 2004.

⁴⁵ Valerio Morucci, entretien du 6 octobre 2009.

familles ouvrières où au moins l'un des parents est inscrit au PCI ou à un syndicat, et à travers le militantisme dans les structures de la jeunesse du parti. Un autre fil rouge est celui, souvent souligné, de la Résistance : transmission d'un héritage symbolique et mémoriel – les récits de la Résistance des proches pendant l'enfance – ou même pratique et d'expérience – le passage d'armes⁴⁶. La lutte armée est présentée comme le fruit du déroulement d'un parcours graduel, qui va de façon presque linéaire de la formation idéologique et politique à l'intérieur des familles, qui passe par l'expérience de 68 ou des premières manifestations où l'on « répond » à la répression policière en jetant la première pierre, jusqu'à la clandestinité dans un contexte social comme celui des années 1970 en Italie :

« Mon choix d'entrer dans une organisation armée a été le fruit d'une longue, lente séduction, un rapprochement graduel, pas après pas. Comme un mécanisme qui, avant de se mettre en branle, déclenche beaucoup de déclics imperceptibles, l'un après l'autre, jusqu'au moment final lorsque chaque passage est accompli et la machine est mise en marche dans toute sa puissance. [...] je cherchais un moyen de changer le monde et j'essayais de comprendre si les Brigades rouges étaient ou pas un instrument pour faire devenir réalité le rêve révolutionnaire »⁴⁷.

Lorsque les anciens militants parlent *du* passé, lorsqu'ils parlent *au* passé – même au cours des entretiens – le collectif prime : c'est l'identité collective de groupe – et même de « génération militante » – qui revient et s'impose comme s'imposent les similitudes des parcours individuels. L'individualisation des histoires vécues intervient surtout au moment (de parler) du désengagement, puisqu'il a été – excepté de rares cas⁴⁸ – un parcours individuel et individualisant. Cela traduit bien évidemment les modalités personnelles de sortie de l'engagement, mais aussi les modalités de sortie imposées au niveau institutionnel (repentir, dissociation, absence d'amnistie). C'est là où l'Histoire retourne aux histoires, aux vues de chacun et aux divergences de tous, où la cause de l'Histoire devient moins commune. Et c'est à ce moment-là également que les livres autobiographiques reflètent eux aussi les clivages internes au champ politique radical de l'époque et les divisions contemporaines, qui se sont créées ou renforcées dans le

⁴⁶ Cf. Alberto FRANCESCHINI, *Mara, Renato e io*, Milan, Mondadori, 1988. Alberto Franceschini a été parmi les fondateurs des BR : arrêté en 1974, il s'est dissocié selon les termes de la loi 34/1987 ; depuis 1992 il est en liberté.

⁴⁷ Barbara BALZERANI, *Compagna luna*, op. cit., p. 19.

⁴⁸ A ce propos l'exemple de PL est frappant : lors de l'entretien, tout comme dans ses deux livres, Sergio Segio continue encore aujourd'hui à défendre et à parler au nom d'une identité collective. Cette attitude reflète le parcours particulier de l'organisation depuis son autodissolution, sa dissociation collective jusqu'aux reconversions actuelles.

parcours de désengagement, ses modalités et ses raisons, mais aussi en fonction des années passées en prison et des reconversions consenties ensuite. Et c'est dans ces oppositions et controverses actuelles, politiques, symboliques, mémorielles, entre ex militants aussi qu'il faut lire les paroles de Mario Moretti :

- « - Il y a quelque chose de pire que d'être en prison.
- *Qu'est ce qui est pire ?*
- Perdre sa propre identité, renier ce que l'on a été, se débattre pour apparaître différents de ce que nous étions »⁴⁹.

3. Penser la révolution, ne pouvoir dire la violence : la difficile transmission d'une expérience politique

L'incommunicabilité est un *topos* d'une large majorité des récits autobiographiques ou témoignages sur la période : les anciens militants laissent souvent apparaître l'incompréhension et la difficulté de la transmission de l'expérience politique, en particulier armée. Une transmission rendue difficile aussi bien par les conditions individuelles – peu des militants armés ont eu des enfants⁵⁰ par exemple, en raison aussi de longues détentions – que par les conditions sociales où la délégitimation totale et la criminalisation de la lutte armée rendent incommunicable une expérience marquée par le sceau du scandale. Dès lors, pour ceux qui ont suivi la voie politique des armes, la prise de parole sur la violence en démocratie devient aussi scandaleuse et délégitimée *a priori*, puisqu'elle a été publiquement construite comme un *interdit*. L'impossibilité de parler de la violence autrement, c'est-à-dire comme possibilité et comme horizon pensable, telle qu'elle a pu l'être dans le passé, est une des raisons qui prône le silence sur soi : « en l'absence de toute possibilité de se faire comprendre, le silence sur soi – différent de l'oubli – peut même être une condition nécessaire (présumée ou réelle) pour le maintien de la communication avec l'environnement »⁵¹. Le sociologue Michael Pollak met en évidence que « loin de dépendre de la seule volonté ou de la capacité des témoins potentiels de reconstituer leur expérience, tout témoignage tient aussi et surtout aux conditions sociales qui le rendent communicable,

⁴⁹ Mario MORETTI, Carla MOSCA, Rossana ROSSANDA, *Brigate Rosse : una storia italiana*, op. cit., p. 169.

⁵⁰ Deux enfants de militants de gauche ont écrit sur leur expérience en tant que fils de militants d'extrême gauche: Manolo MORLACCHI, *La fuga in avanti. La rivoluzione è un fiore che non muore*, Milan, Agenzia X, 2007 ; Anna NEGRI, *Con un piede impigliato nella storia*, Milan, Feltrinelli, 2009.

⁵¹ Michael POLLAK, *Une identité blessée*, op. cit., p. 38.

conditions qui évoluent dans le temps et qui varient d'un pays à l'autre. Mais cette possibilité même de rendre publics ses souvenirs conditionne à son tour le travail réalisé pour surmonter les crises d'identité qui sont à l'origine de la nécessité et de la difficulté de témoigner »⁵².

Si la radicalisation politique jusqu'aux armes est souvent un thème central des mémoires et des témoignages des anciens militants, ce sujet prend des formes et des dimensions diverses. L'on peut d'ailleurs s'interroger sur l'influence ou les effets d'imposition de la thématique de la violence dans les témoignages étant donné la centralité qu'elle occupe aussi bien dans les discours sur le passé que dans les recherches scientifiques sur cette période.

Le stigmate social du « terroriste » et la criminalisation de la lutte armée, l'expérience de la détention, la perte d'une identité politique qui avait été totale, ainsi que le contexte social et politique complètement transformé contribuent à structurer un sentiment d'incommunicabilité du vécu militant⁵³. Le malaise et la difficulté à parler de la violence peuvent être perçus également par le fait que l'acte violent n'est jamais (ou presque) explicitement mentionné⁵⁴, si bien que même le chercheur ne s'autorise pas à poser des questions sur le niveau d'implication dans la lutte armée⁵⁵.

Les récits autobiographiques ont été écrits à distance de plusieurs années, une fois finies aussi bien l'expérience personnelle que l'expérience collective de la lutte armée, en prison ou après en être sorti. Ils s'insèrent donc dans un contexte social et politique très différent de celui qui y est évoqué : c'est aussi ce décalage entre le contexte et les raisons racontés et le contexte dans lequel on raconte qui rend difficiles à expliquer et à comprendre les engagements et les idéaux passés. Quarante ans après 68 et trente après l'homicide d'Aldo Moro, la grille de lecture marxiste de la société n'est plus aussi prégnante et partagée comme elle avait pu l'être, les exemples des luttes de libération

⁵² Michael POLLAK, Nathalie HEINICH, « Le témoignage », art. cité, p. 4.

⁵³ Alberto Franceschini rappelle comment l'expérience des BR a été totalisante : « Je n'arrivais pas à quitter les BR: elles étaient mon monde, tout ce que j'avais ». Alberto FRANCESCHINI, *Mara, Renato e io, op.cit.*

⁵⁴ Les allusions à l'implication personnelle, à l'acte individuel sont rares dans les livres comme reflétant une sorte d'autocensure : la violence est presque toujours décrite ou suggérée comme un acte collectif, l'exécuteur matériel n'est quasiment jamais directement et individuellement mentionné et l'acte lui-même ou la scène sont rarement décrits dans les détails. Ils sont généralement racontés de façon détachée, accompagnés des raisons politiques qui les motivent ; parfois les doutes, les craintes, et les hésitations face à un acte accompli ou à accomplir sont exprimés.

⁵⁵ Cette incommunicabilité de l'expérience armée a été soulignée également par Isabelle Sommier : « Une expérience "incommunicable" ? Les ex-militants d'extrême gauche français et italiens », art. cité.

sont désormais lointains et font souvent l'objet de révisions historiques, la révolution ne fait plus partie de l'horizon du pensable et du possible politique. Comment expliquer à un fils ou à un lecteur le choix des armes, les raisons d'un homicide politique dans un contexte où la pratique politique légitime est identifiée avec le seul vote ? Le thème de l'incompréhension et de la communication est par exemple celui qui guide le livre pour jeunes lecteurs de Geraldina Colotti *Il segreto*. Stefano Tassinari, lui aussi, dans son roman *L'amore degli insorti* traite du thème de l'incommunicabilité d'une expérience politique et du sentiment de l'impossibilité de faire comprendre certains choix indissolublement liés aux circonstances historiques dans lesquelles ils ont été pensables et praticables :

« Avec quels yeux me regarderaient ils et avec quels yeux je les regarderai moi, emporté par la raison d'aujourd'hui et sans possibilité de leur expliquer la raison d'alors ? [...] Des années après nous nous retrouvons à bégayer une excuse, à justifier une action erronée estimée correcte, à chercher en vain d'expliquer des contextes que les autres ne pourront jamais comprendre. [...] Nous étions tous fous ? Je ne le crois pas du tout, mais explique-le à un jeune des années 2000 quel était le lien entre Pol Pot et la libération de l'humanité, entre les déportations des masses et les masses au pouvoir, entre l'interdiction d'écouter Beethoven et notre idée de « nous réapproprier la musique », entre les goulags sibériens et notre bataille pour démanteler les asiles »⁵⁶.

L'exemple littéraire qui illustre le mieux cette lacération intérieure due à l'incommunicabilité et à la recherche de compréhension de choix passés est le texte théâtral de Roberto Silvi, *Le ragioni dell'altro*⁵⁷. L'œuvre met en scène un dialogue-confrontation entre un jeune et un vieux, entre « Stefano-le-jeune » engagé dans la lutte armée des années 1970 et « Stefano-le-vieux », sur un fauteuil roulant, qui voit dans sa maladie l'expression de son propre « désir caché d'autodestruction, d'expiation » qui a commencé à le ronger avec la fin de l'expérience de la lutte politique parce qu'il a « dû accepter avec le cœur et non seulement avec la tête que je ne pouvais pas résoudre les maux du monde et qu'il n'existe pas de vérité absolue ».

La violence est ce que les livres autobiographiques tendent à expliquer et à rendre intelligible surtout à ceux qui sont loin dans le temps et dans l'expérience de celle-ci. Les récits donnent à voir ainsi diverses facettes de la *violence* : non seulement *nécessité historique* pour les militants engagés dans des processus de radicalisation

⁵⁶ Stefano TASSINARI, *L'amore degli insorti*, Milan, Marco Tropea Editore, 2004.

⁵⁷ Cecilia CALVI, Roberto SILVI, *Le ragioni dell'altro*, Paderno Dugnano, Colibrì, 2005. Roberto Silvi a été d'abord militant de *Lotta continua*, ensuite des PAC. Il vit en France entre 1982 et 1992, lorsque sa maladie se manifeste, il décide de rentrer en Italie pour y purger sa peine, il meurt en France en 2008.

politique, mais aussi violence des adversaires (néofascistes, Etat, système) et enfin violence symbolique subie *a posteriori*.

Ils montrent comment, au sein des groupes, la violence comme pratique politique est devenue progressivement pensable dans un crescendo qui allait des affrontements de rue aux séquestrations, mais aussi les difficultés qu'elle pose en termes humains et éthiques, même lorsque la conviction de la voie révolutionnaire ouverte, ou la volonté de la faire advenir, sont fortes.

« Il m'a fallu quelques temps pour surmonter le choc. Je me répétais que la violence était une nécessité inévitable, que pour arriver à changer les choses il fallait passer par cette expérience très dure et l'accepter. Que nous étions dans le juste et que nous étions légitimés à haïr et à agir en conséquence. »⁵⁸.

« Sur le plan éthique, j'ai défait le nœud au moment même où j'ai décidé de lutter même avec les armes pour la cause dans laquelle je crois. Sur le plan historique, j'ai situé le problème très vite dans le parcours séculaire de l'humanité et des féroces et inéluctables contradictions qui en ont scandé le développement. Mais tout cela ne rend pas moins pesant le fait humain, le fait *individuel*, de décréter de manière irréversible le destin de son semblable. Un rocher que seulement la conviction politique de ses actes peut soutenir »⁵⁹.

Toutefois, la violence n'est pas univoque, elle est aussi réponse ou anticipation de la violence de l'adversaire ou interaction avec d'autres groupes d'acteurs : celle des « fascistes », de leurs agressions, de leurs *stragi*, celle du système et celle de l'Etat.

« Notre violence armée, avant de prétendre désarticuler les appareils d'Etat, se présentait comme une intention de justice alternative. Comme remplacement aux défaillances de la justice bourgeoise, qui laissait impunis fascistes, *stragisti*, policiers et politiciens corrompus. En ayant ainsi sa propre légitimité »⁶⁰.

La violence est dans les témoignages des ex militants aussi la violence d'un Etat qui réprime et tue dans les rues, qui humilie et torture dans les commissariats, c'est la violence du pouvoir qui condamne, enferme et prive, voire torture⁶¹. Enfin la violence est aussi présentée dans sa forme symbolique, subie en différé, à laquelle sont confrontés les militants encore aujourd'hui : après la détention, la violence est aussi

⁵⁸ *Ibid.*, p. 54.

⁵⁹ Prospero GALLINARI, *Un contadino nella metropoli*, *op. cit.*, p. 176.

⁶⁰ Sergio SEGIO, *Una vita in Prima Linea*, *op. cit.*, p. 203.

⁶¹ Alberto Franceschini n'est pas le seul par ailleurs à parler de la peur de mourir en prison, des rétorsions possibles de la police carcérale, surtout au moment de la séquestration d'Aldo Moro et lorsque l'on se souvient de la mort des militants allemands de la *Rote armee fraktion* (Raf) dans leurs cellules à Stammheim. Les descriptions des violences à l'intérieur des prisons mêlent celles de la dureté des conditions d'enfermement et de vie, des tentatives d'évasion, des différentes révoltes et représailles, des agressions programmées et tolérées par les autorités carcérales, de la violence entre militants détenus choisissant des voies judiciaires différentes.

celle du passé auquel ils sont constamment renvoyés et figés, notamment à travers la permanence de l'étiquette de « terroriste ».

4. Responsabilité individuelle et responsabilité historique

Les témoignages et les interviews constituent également un espace où les ex militants peuvent revendiquer une responsabilité historique collective des événements de la décennie et contester ainsi la responsabilité pénale individuelle qu'il leur a été attribuée sur le plan juridique, mais aussi sur le plan symbolique. Cette question aussi, telle qu'elle émerge des autobiographies, constitue une fois de plus un appel-rappel aux anciens camarades, y compris et surtout ceux qui aujourd'hui revendiquent avec force leur extranéité de la lutte armée et la distinction entre groupes en fonction de leur usage de la violence.

« Moralement il n'y a pas de différence entre le fait de décider de la mort de quelqu'un et de l'exécuter personnellement. Ceux qui tiennent à préciser ne pas avoir commis des crimes de sang tout en militant dans une organisation armée manquent d'honnêteté, parce que tout le monde a contribué aux morts et à la violence de ces années-là. D'ailleurs, pendant cette saison sanglante tôt ou tard ça arrivait à tout le monde de tuer »⁶².

Cette citation d'Anna Laura Bragheti montre à quel point les débats sur la *responsabilité historique*, sur la responsabilité collective ou individuelle, sont encore vivaces et aigus et traduisent bien souvent les trajectoires des ex militants et les relectures du passé qui s'y accordent. Les témoignages offrent donc la possibilité d'échapper à l'individualisation imposée par la fragmentation de l'identité militante, par les différents parcours judiciaires ainsi que par les devenirs personnels et réaffirmer l'aspect éminemment collectif des luttes et du processus de radicalisation progressive des groupes extraparlimentaires. Il s'agit de rendre à la violence politique son « caractère de processus, de dynamique interactive » et de refuser de « réduire une histoire collective et politique à une simple liste de crimes »⁶³.

⁶² Laura BRAGHETTI, Paola TAVELLA, *Il prigioniero*, op. cit., p. 130. Laura Bragheti a été militante des BR : arrêtée en 1980, elle ne s'est ni repentie ni dissociée et est en liberté conditionnelle depuis 2002. Paola Tavella est journaliste.

⁶³ Sergio SEGIO, *Una vita in Prima Linea*, op. cit., p. 22-23.

B/ Le droit des victimes à la parole sur l'histoire

Parmi les publications de témoignage, les victimes sont, aux côtés des ex militants, des acteurs qui affrontent de manière centrale la question des années 1970, puisque c'est à ce moment-là que l'événement traumatique – fondateur d'une « nouvelle identité » – se situe pour eux. L'émergence et l'augmentation progressive d'une littérature mémorielle des victimes vont de pair avec la plus grande attention qui leur est portée, autant au niveau politique et juridique qu'au niveau des représentations sociales. Comme pour les anciens militants, pour les victimes ou leurs familles, l'écriture autobiographique offre une possibilité de parole qui se déploie en trois directions différentes. Elle représente une possibilité de mise en cohérence et d'analyser l'événement traumatique de la perte d'un proche ou d'avoir été soi-même une cible d'une attaque politique. Mais elle est aussi assimilable, comme pour les ex militants, à un mode d'action : si les anciens militants s'adressent à un groupe qui n'est plus et leurs écrits montrent de façon claire l'éclatement d'un espace auparavant commun, les écrits des victimes donnent au contraire à voir un groupe qui se construit autour d'une identité commune, qui cherche à acquérir une visibilité publique et à faire entendre sa cause. Enfin, il s'agit aussi pour les victimes de prendre, dans un espace public plus large, la parole sur l'histoire, et même de revendiquer leur parole comme la seule légitime, puisque fondée sur un argument éthique et humain.

Dans les années 1980, les publications concernant les victimes ou leurs familles étaient principalement des dossiers constitués par les associations des victimes des *massacres* pour dénoncer l'implication de l'Etat dans les explosions et dans l'obstruction des enquêtes, ainsi que pour montrer qu'aucune justice n'avait été rendue à ce propos. Au cours des dix dernières années, ce type de publications a laissé place aux livres autobiographiques, de plus en plus nombreux, ou regroupant les témoignages et les mémoires de victimes ou de leurs proches. Les fils des victimes ont aussi fait récemment leur apparition sur le marché éditorial à l'instar de Benedetta Tobagi⁶⁴, Mario Calabresi⁶⁵, Andrea Casalegno⁶⁶, Alberto Torregiani⁶⁷ ou encore Agnese Moro⁶⁸.

⁶⁴ Fille de Walter Tobagi, journaliste tué en 1980 par le groupe armé d'extrême gauche *Brigata XXVIII marzo*. Doctorante en histoire contemporaine, elle a notamment écrit le livre autobiographique en mémoire de son père *Come mi batte forte il tuo cuore*, Turin, Einaudi, 2009.

⁶⁵ Fils du commissaire Calabresi tué en 1972, journaliste, il a écrit *Spingendo la notte più in là*, Milan,

Les témoignages des victimes demeurent néanmoins limités – et même très limités dans le cas des victimes des massacres – et nombreux sont ceux qui préfèrent ne pas rouvrir un chapitre douloureux de leur histoire personnelle : les journalistes Giovanni Fasanella et Antonella Grippo signalent au début de leur livre la difficulté qu'ils ont rencontrée pour recueillir les témoignages⁶⁹. Dans leur livre, la différence quantitative entre les témoignages des victimes de l'extrême gauche (13) – et celles des *stragi* de l'extrême droite – 5 au total : deux de la *strage* de Piazza della Loggia à Brescia, un de l'explosion du train Italicus, deux de la *strage* à la gare de Bologne – est frappante. Cet écart est d'ailleurs observable dans d'autres livres regroupant des témoignages⁷⁰, ainsi que dans l'ensemble de la littérature.

La surreprésentation des victimes des groupes armés d'extrême gauche et la moindre visibilité des victimes des massacres de l'extrême droite produit des effets non négligeables sur les représentations collectives du passé. Ce phénomène s'insère d'ailleurs dans un contexte idéologique qui tend à conforter la criminalisation des groupes d'extrême gauche et à relativiser les activités violentes des groupes d'extrême droite de la même période, aidé en cela par les issues ambiguës des procès concernant les massacres.

1. Des témoignages individuels qui font exister le groupe

Les témoignages des victimes et de leurs familles concordent souvent autour de thématiques et accusations récurrentes qui leur permettent de rendre visible leur cause et

Mondadori, 2007.

⁶⁶ Fils du journaliste Carlo Casalegno tué par les BR en 1977, Andrea Casalegno est aussi un ex militant de *Lotta continua*. Il est aujourd'hui journaliste, il a écrit le livre autobiographique *L'attentato*, Milan, Chiarelettere, 2008.

⁶⁷ Fils du joaillier Pierluigi Torregiani tué par représailles par trois militants des PAC en 1979. Au cours de l'échange de coups de feu il reçoit une balle qui le rendra paraplégique. Après l'éclosion de l'affaire Battisti, il a écrit avec le journaliste Stefano Rabozzi le livre qui raconte son histoire : *Ero in guerra ma non lo sapevo*, Origgio, Agar, 2006.

⁶⁸ Fille d'Aldo Moro, président de la DC tué par les BR en 1978, auteure du livre *Un uomo così*, Milan, Rizzoli, 2003.

⁶⁹ « Cela n'a pas été facile de trouver des histoires à raconter. Ou mieux, cela n'a pas été facile de trouver beaucoup de personnes disposées à raconter leur propre histoire, à rendre publique leur souffrance, à hurler leur propre rage. Dans le cas de Piazza Fontana cela a été même impossible » : Giovanni FASANELLA, Antonella GRIPPO, *I silenzi degli innocenti*, op. cit., p. 5.

⁷⁰ Renzo AGASSO, Domenico AGASSO JR, *Il piombo e il silenzio. Le vittime del terrorismo in Italia (1967-2003)*, Cinisello Balsamo, Edizioni San Paolo, 2008 ; Raffaello CANTERI, Francesco SPECCHIA, *Terrorismo. L'altra storia*, op. cit. ; Alberto CONCI, Paolo GRIGOLLI, Natalina MOSNA et al., *Sedie vuote : gli anni di piombo dalla parte delle vittime. Giovani in dialogo con Mario Calabresi*, op. cit.

d'asseoir le discours qui justifie leur mobilisation.

Tout d'abord, les reproches et le ressentiment qui s'y expriment sont dirigés vers l'Etat italien, auquel il est reproché de ne pas prendre en considération les besoins et les demandes de victimes, en les « abandonnant à leur sort », aussi bien sur le plan pratique que sur le plan symbolique. Ce que elles contestent à l'Etat, c'est aussi de ne pas avoir fait assez pour mettre à jour la vérité sur les événements du passé, pour punir les coupables et lever les secrets d'Etat qui empêchent encore aujourd'hui d'éclairer les circonstances et les commanditaires des *stragi* advenues tout le long de la décennie. Le besoin de *justice* qu'ils revendiquent est ainsi étroitement imbriqué à celui de *vérité* et de *reconnaissance* : vérité judiciaire et politique sur les événements qui les ont concernés et reconnaissance politique, sociale et symbolique en tant que groupe, reconnaissance de la légitimité de cette identité collective et de leur droit de raconter leur histoire et l'Histoire récente du pays. Cette lutte pour le droit à la parole sur l'histoire est d'autant plus forte que, dans leur grande majorité, les victimes se sentent exclues de ce droit, alors même qu'elles ont l'impression que les « terroristes » sont libres de raconter leurs histoires, sont invités à des émissions télévisées, dans des conférences, etc. Ils déplorent « la présence excessive des ex terroristes, câlinés par les médias, alors qu'aux victimes et à leurs raisons aucune voix n'a été donnée »⁷¹ et nombreux sont ceux qui se plaignent d'une différence de traitement de la part de l'Etat vis-à-vis des « terroristes » et des « victimes ». De cette croyance sont d'ailleurs fortement imprégnés les témoignages publiés et c'est souvent dans le but de compenser la surreprésentation des ex militants dans l'espace éditorial que ces livres sont conçus : c'est donc d'une véritable forme de mobilisation qu'il s'agit.

« [...] les morts sont morts. Les assassins en revanche sont parmi nous. Bien vivants. Sortis de prison. A la télé et dans les journaux. Sur les estrades. Au Parlement. Ils exigent la clôture des années de plomb. C'est-à-dire le coup d'éponge sur leurs méfaits. Ils ont des amis puissants. Ils risquent de l'obtenir. Et les justes oublient. Ils ne s'indignent pas suffisamment. Ils se taisent. Il ne reste que les voix des familles des victimes. Condamnées au souvenir. Condamnées à la douleur. Condamnées à la solitude. [...] Ce livre naît de la nausée et de l'indignation. Pour un pays à la mémoire courte et à l'éthique de poche. [...] Un pays qui oublie ses martyrs et ou les recouvre d'une rhétorique insupportable après les avoir laissés seuls face aux armes des terroristes »⁷².

C'est aussi dans cette opposition avec les ex militants, dans les accusations faites

⁷¹ Francesco SPECCHIA, Raffaello CANTERI, *Terrorismo. L'altra storia*, op. cit., p. 356-357.

⁷² Renzo AGASSO, Domenico AGASSO, *Il piombo e il silenzio. Le vittime del terrorismo in Italia (1967-2003)*, op. cit., p. 7.

à l'Etat, dans l'exposition des conditions de vie et de parole communes que ces écrits font exister un groupe, créent, entretiennent et renforcent l'identité collective des victimes.

2. Des hommes et des femmes : de l'individu à l'humain, du juridique au moral

Les victimes sont généralement présentées et décrites par leurs proches (ou par eux-mêmes dans le cas d'autobiographies) comme des hommes et des femmes, dans leurs vies quotidiennes, avec leurs familles, leurs amis, leurs habitudes, leurs affects : ils en donnent un portrait humain et humanisé, dépouillé du rôle institutionnel ou de la position professionnelle avec lesquels elles sont souvent présentées dans la presse⁷³, un portrait de personnes ordinaires aux prises avec un événement extraordinaire. Les témoignages cherchent donc à rendre l'humanité à une victime qu'ils perçoivent construite seulement comme un symbole, par les militants armés d'abord, par les institutions ensuite. En mettant en avant l'image d'une personne *normale*, en ne mentionnant pas ou peu la position publique de la personne, ces mémoires tendent à montrer l'absurdité des actes qui les ont frappés, des motivations derrière ces actes et par là de ceux qui en sont responsables. Elles insistent notamment sur l'asymétrie qui existe entre le militant et sa victime : l'un possédait les armes et pas l'autre ; l'un a été condamné à la détention, mais a pu bénéficier de remises de peine et a pu reconstruire sa vie, l'autre est condamné à la souffrance physique et psychologique pendant toute sa vie ; l'un se cachait et vivait dans la clandestinité, l'autre avec « courage et héroïsme » ordinaire continuait leur travail malgré les menaces reçues (en particulier juges et journalistes).

La délégitimation des militants armés et de leurs motivations politiques – notamment à travers le recours à un registre humanitaire – constitue un aspect important des témoignages des victimes puisqu'elle contribue à déplacer le point de vue du politique au moral et étend la responsabilité des actes violents non seulement aux auteurs de l'acte, mais à tous ceux qui partageaient les mêmes idées.

⁷³ Le livre de la fille d'Aldo Moro, Agnese remplit exactement cette fonction : il montre un Moro loin des réflecteurs, loin de la politique, dans sa maison et sa quotidienneté, dans ses rapports avec sa famille. Cf. Agnese MORO, *Un uomo così*, *op. cit.*

Ainsi, Andrea Casalegno affirme que :

« De la même manière quiconque sait qu'une personne qu'il connaît est un assassin et ne le dénonce pas est à son tour un assassin, par dol éventuel, parce qu'il sait que cette personne tuera encore et il ne fait rien pour l'en empêcher. Tous ceux qui connaissaient de l'identité des killers des Brigades rouges, de *Prima Linea* ou d'autres formations et ne les ont pas dénoncés sont des assassins, ils sont moralement et juridiquement coupables des souffrances et des deuils. Je sais qu'ils vivent tous libres et sereins, mais cela ne les absout pas. Ce sont des criminels qui l'ont échappé belle. »⁷⁴

L'entrecroisement du registre moral et du registre juridique est largement présent dans les mémoires des victimes, dans leurs discours, ainsi que dans le discours de certains hommes politiques, jusque dans le droit⁷⁵.

Paradoxalement, et pour des raisons bien différentes, l'on remarque la récurrence d'un thème qui est cher aussi à un certain nombre d'anciens militants : celui de la responsabilité collective de tous les militants politiques des années 1970, indépendamment des actes effectivement commis individuellement. Si pour les familles des victimes cela revient à accuser toute un ensemble de militants et de mouvements, pour les ex militants condamnés à des peines de détention cette revendication équivaut au contraire à une demande de reconnaissance politique de leur expérience et à une tentative de récuser les accusations individuelles.

3. « Victime » : usages instrumentaux d'une catégorie

La catégorie de « victime » peut être également utilisée de façon stratégique par des acteurs politiques qui, au nom de la justice, de la morale et de la mémoire, insistent sur la criminalisation de la gauche politique. Ainsi, parmi les victimes, certaines sont engagées en politique et mobilisent cette identité de « victime » comme une arme pour des fins politiques. Or, ces engagements et ces fins ne sont pas toujours ouvertement déclarés et ce n'est qu'une enquête qui peut faire émerger des liens entre l'engagement pour la mémoire, pour les victimes et pour la morale, ouvertement revendiqué et l'engagement proprement politique qui est, au contraire, souvent dénié.

Depuis l'éclosion de l'« affaire Battisti » entre France et Italie en 2004, Alberto Torregiani a été sollicité à plusieurs reprises par des journalistes pour raconter son

⁷⁴ Andrea CASALEGNO, *L'attentato*, op. cit, p. 105.

⁷⁵ L'accusation de « concours moral en homicide » avait été créée par la jurisprudence dans les années 1980 et plusieurs militants ont été condamnés sur ce principe.

histoire, témoigner de sa condition de victime et exprimer sa volonté de justice en faveur de l'extradition de Battisti en Italie pour qu'il y puisse purger sa peine. Fils du joaillier tué par les PAC, Alberto Torregiani⁷⁶, il est souvent montré sur son fauteuil roulant, paralysé à cause d'une balle reçue lors de l'échange de coups de feu qui a tué son père. Toutefois, dans les articles et les interviews dans la presse, le contexte de l'échange de coups de feu n'est jamais mentionné ou précisé – Pierluigi Torregiani est tué par représailles et vengeance des PAC après que le joaillier ait tué un militant du même groupe, lors d'un braquage dans un restaurant où il dinait – ni que la balle reçue par son fils Alberto provenait du pistolet de son père, ni que Cesare Battisti ne faisait pas partie du groupe qui a pris part à cette action. Ces omissions contribuent à dresser un portrait exclusivement criminel et univoque des PAC, de Battisti et par là de la lutte armée en général. Lorsque l'on voit qu'Alberto Torregiani a milité dans des partis de droite et qu'il sera le prochain candidat maire du parti d'extrême droite *La Destra* aux prochaines élections municipales de Milan⁷⁷, on comprend que l'engagement dans l'affaire Battisti en tant que « victime » fait aussi écho à un engagement politique fort. Son livre, publié en 2006, qui s'intitule *J'étais en guerre, mais je ne le savais pas* tend à conforter l'idée d'une implication de civils parmi les cibles du « terrorisme » et montrer que l'idéologie de gauche peut mener à des drames sans aucune valeur politique⁷⁸.

Un autre exemple d'un usage instrumental de la catégorie de victime est donné par l'association *Domus Civitas* des victimes du terrorisme et de la mafia⁷⁹, fondée par Bruno Berardi, proche de la droite de Gianfranco Fini et depuis la fondation du nouveau groupe par celui-ci, adhérent de Futur et Liberté (*Futuro e Libertà* – Fli).

Une autre personne qui intervient parfois publiquement en tant que « victime du terrorisme » est Mario Sossi, le juge séquestré en 1974 par les BR en échange de la libération de militants politiques, qui milite depuis longtemps à droite : pendant sa

⁷⁶ Jusqu'en 2009, il est d'ailleurs la seule victime des PAC qui est publiquement intervenue dans les débats publics sur l'affaire Battisti. A partir de 2009, et surtout avec la décision du gouvernement brésilien de ne pas donner suite à l'extradition de l'ex militant, ce sont aussi d'autres proches de victimes qui ont témoigné publiquement de leur indignation. L'on peut à ce propos se demander si ces prises de position d'autres proches de victimes auparavant jamais intervenues sur la question ne sont pas aussi le fruit de la consolidation du groupe et de l'identité de groupe des victimes.

⁷⁷ Finalement Alberto Torregiani ne s'est pas présenté directement, mais sa liste fait partie de la coalition soutenant la candidate du Pdl Letizia Moratti.

⁷⁸ Alberto TORREGIANI, Stefano RABOZZO, *Ero in guerra ma non lo sapevo*, Lainate, A.Car, 2006. Le livre est préfacé par Toni Capuozzo, ex militant de LC, aujourd'hui journaliste pour les chaînes télévisées de Berlusconi et collaborateur de journaux de la droite néolibérale et conservatrice comme *Il Foglio*.

⁷⁹ Cf. Chapitre 6.

jeunesse il est inscrit au *Fronte Universitario d’Azione Nazionale* (FUAN)⁸⁰, une fois en magistrature il adhère à l’*Unione Magistrati Italiani* (UMI)⁸¹, après sa retraite en 2006, il est candidat sur les listes d’Alliance Nationale pour les élections municipales de Gênes de 2007 ; l’année suivante il est le coordinateur du groupe politique d’extrême droite *Azione Sociale* dirigé par Alessandra Mussolini pour la région Liguria et en 2009 il est candidat de *Forza Nuova*⁸² aux élections européennes pour la circonscription du Nord-Ouest.

L’usage politique stratégique que des journalistes ou hommes politiques peuvent faire des victimes est également visible dans le livre *Terrorismo. L’altra storia*⁸³, recueil de témoignages de victimes des organisations d’extrême gauche lorsque l’on comprend que l’un des auteurs ayant dirigé le volume, Francesco Specchia est journaliste et vice-rédacteur de *Libero*, l’un des quotidiens les plus conservateurs, proche de Silvio Berlusconi, qui a collaboré avec d’autres journaux et émissions qui se situent à droite. Le livre est également préfacé par Vittorio Feltri⁸⁴, rédacteur du journal *Libero*. Dans son texte, le journaliste, après avoir établi une comparaison avec les victimes du 11 septembre, défend l’idée – très partagée chez les victimes – que les ex militants ont une possibilité de parole très ample dans toutes les instances alors que les victimes sont réduites au silence : il propose que le livre devienne une lecture obligatoire dans les écoles, exactement comme cela a été le cas pour les lettres des condamnés à mort de la Résistance : « la résistance au communisme avançant, aux ennemis de la liberté, ce sont ces hommes et ces femmes qui l’ont faite, en se sacrifiant et en s’abandonnant à l’oubli »⁸⁵. Ce livre représente à ses yeux un remède contre l’oubli et les noms des victimes « devraient être gravés avec des lettres en or sur une colonne comme faisaient les Anciens pour ceux qui avaient sauvé la ville, la patrie. Nous avons encore le temps pour le faire »⁸⁶. D’ailleurs, l’objectif revendiqué par les auteurs dans leur introduction est celui de présenter l’*autre histoire*, celle des

⁸⁰ Le FUAN est un groupe étudiant de droite créé en 1950 et lié au MSI.

⁸¹ Le UMI est une association de magistrats qui se situe à droite.

⁸² *Forza nuova* est un mouvement politique néofasciste créé en 1997 par deux ex militants de l’extrême droite des années 1997 : Massimo Morsello, ex militant du groupe *Nuclei armati rivoluzionari*, et Roberto Fiore, ex leader du groupe d’extrême droite *Terza posizione*. Voir note de bas de page 160, chapitre 5.

⁸³ Raffaello CANTERI, Francesco SPECCHIA, *Terrorismo. L’altra storia, op. cit.*

⁸⁴ Politiquement très proche de Silvio Berlusconi, il a dirigé à plusieurs reprises le journal *Il Giornale*, propriété du premier ministre et a fondé le quotidien *Libero*, journal ultralibéral et conservateur. Il a été condamné à plusieurs reprises pour diffamation à l’égard de différentes personnes.

⁸⁵ Raffaello CANTERI, Francesco SPECCHIA, *Terrorismo. L’altra storia, op. cit.* p. 10.

⁸⁶ *Ibid.*

« martyrs », les « tragédies des Soldats Inconnus de la société civile », de raconter l'histoire des années 1970 à travers les yeux des victimes, exclusivement celles des organisations d'extrême gauche, sans prises de positions idéologiques, mais comme une « chronique » :

« Ce livre est la seule publication qui rassemble exclusivement les témoignages de ceux qui ont subi – au-delà des idéologies et de la politique – le macabre rituel de l'homicide de masse, de la violence collective qui n'a pas admis de dédommagements ou du moins qui en a admis peu. *L'autre histoire* est l'autre face de ce terrorisme qui aujourd'hui est réhabilité par la politique et qui trouve une place dans les débats publics, dans les talk-shows et dans les salles d'université. *L'autre histoire* est celles des pauvres christes abandonnés par l'Etat et par les Institutions et par les télévisions ; c'est le réverbère des oubliés dans les hagiographies révisionnistes des "camarades qui se trompent" »⁸⁷.

Les auteurs revendiquent d'avoir mené un travail d'enquête et d'avoir exploité des sources de première main, que toutefois ils ne citent jamais : leur travail demeure donc difficilement évaluable et les chiffres qu'ils fournissent résultent largement supérieurs à ceux avancés par d'autres travaux⁸⁸. Le livre se termine avec un chapitre sur les positions professionnelles actuelles des « terroristes » après leur sortie de prison afin de souligner leurs « faciles » reclassements. Tout l'ouvrage, aussi bien dans le vocabulaire choisi que dans les témoignages et les faits rapportés, fait preuve d'une forte rhétorique anti-communiste, conservatrice et nationaliste.

Enfin, l'une des personnes adhérant à l'association AIVITER – Lorenzo Pinto, qui a perdu son frère dans le massacre de Piazza della Loggia à Brescia – explique qu'il s'est éloigné des associations en raison de l'usage utilitariste de la position de victime qu'il a pu souvent observer :

« Même parce que je percevais que quelque chose n'allait pas même autour de nos associations, je ressentais beaucoup d'hypocrisie, je voyais que beaucoup avaient une attitude utilitariste. [...] J'ai découvert qu'il y a aussi un professionnalisme de la mémoire et que certains tendent à instrumentaliser leur propre condition de victime ou de proches de victimes pour obtenir quelques avantages... »⁸⁹.

Encadré n°12 : **De la concurrence parmi les victimes ou la lutte contre l'oubli**

La concurrence entre « victimes » se déploie aussi dans et par la concurrence pour la définition légitime de *la* victime des « années de plomb ». Cette concurrence est aussi bien présente dans les publications et notamment dans un certain nombre d'ouvrages parus au cours de la dernière

⁸⁷ *Ibid.*, p. 15-16.

⁸⁸ Donatella DELLA PORTA, Maurizio ROSSI, *Cifre crudeli: bilancio dei terrorismi italiani*, Bologne, Istituto Cattaneo, 1984 ; Mauro GALLEN, *Rapporto sul terrorismo*, *op. cit.*

⁸⁹ Giovanni FASANELLA, Antonella GRIPPO, *I silenzi degli innocenti*, *op. cit.*, p. 29.

décennie. L'apparition de témoignages des victimes a engendré une lutte symbolique parmi celles qui bénéficient désormais d'une reconnaissance officielle et celles qui revendiquent le statut de victimes mais qui sont encore exclues de la labellisation officielle. Cette concurrence recouvre bien souvent l'opposition politique et sociale qui divisait (et divise) deux fronts de luttes : les personnes tuées ou blessées par les organisations d'extrême gauche, désormais officiellement reconnues comme « victimes » qui sont souvent opposées aux victimes qu'il y a eu parmi les militants, c'est-à-dire des victimes qui remplissaient dans la plupart des cas des rôles institutionnels ou publics (forces de l'ordre, magistrats, hommes politiques, journalistes, etc.) et les adversaires politiques de ces mêmes institutions. Ainsi, les auteurs du livre *La piuma e la montagna*⁹⁰ affirment vouloir également parler des « victimes oubliées » : cette fois celles-ci sont les jeunes militants d'extrême gauche tués par la police ou par les militants néofascistes pendant les années 70. Ils veulent raconter les histoires de ceux « qui ont été tués pour leurs idées et pour les morts desquels personne n'a payé »⁹¹, qui ne sont généralement pas inclus dans la définition de victimes. Dans la préface du livre, l'historien Giovanni De Luna parle d'une mémoire séparée, d'une mémoire autre que la mémoire officielle et affirme qu'« il est possible qu'un jour ces deux mémoires [celle aussi des jeunes fascistes tués pour les mêmes raisons] s'intégreront dans un seul et unique espace public. Maintenant il manque le présupposé essentiel pour que cela advienne : une justice qui rende crédible le rôle d'institutions vertueuses, un Etat légitimé à entamer un parcours d'inclusion des différentes mémoires sous le signe de la vérité »⁹². Le livre *La piuma e la montagna* se termine sur le témoignage de Heidi Giuliani, mère du jeune militant tué par un policier lors des affrontements entre police et manifestants anti-G8 à Gênes en 2001.

De la même manière sont donc opposées les mémoires de militants d'extrême droite tués par les militants d'extrême gauche et inversement. Dans cette dernière perspective il est nécessaire de citer un livre qui a reçu une certaine attention dans la presse et le livre qui entend lui répondre. Le premier, publié par le journaliste Luca Telese⁹³, s'intitule *Cuori Neri*⁹⁴ (« Cœurs noirs ») : il recense les jeunes militants d'extrême droite tués par des militants du bord opposé dans différents contextes et raconte leurs histoires aidé par les témoignages de leurs proches : « vingt-et-un morts, un unique fil de sang qui traverse une décennie complexe de l'histoire italienne. Vingt-et-un jeunes tombés dans la guerre sans pitié des années de plomb : mythifiés par leurs camarades, démonisés par leurs ennemis, oubliés par tous les autres »⁹⁵. Selon l'auteur « *Cuori Neri* n'est pas un pamphlet, ni un manifeste, ni un essai et ne veut pas non plus proposer des solutions conciliatrices insensées : il est seulement un livre de petites grandes histoires qu'il faut soustraire à l'oubli »⁹⁶. Dans une stratégie proprement commerciale, le ton de l'auteur insiste sur

⁹⁰ Francesco BARILLI, Sergio SINIGAGLIA (dir.), *La piuma e la montagna. Storie degli anni Settanta*, Rome, ManifestoLibri, 2008.

⁹¹ *Ibid.*, p. 9.

⁹² *Ibid.*, p. 11.

⁹³ Il a commencé sa carrière journalistique dans des journaux de gauche comme *L'Unità* et *Il Manifesto*, il a travaillé auprès du secrétariat de *Rifondazione comunista*, il a collaboré avec des quotidiens et hebdomadaires de droite comme *Il Foglio*, *Il Giornale*, *Panorama* pendant une dizaine d'années ; depuis 2009, il travaille au quotidien *Il fatto quotidiano* de centre-gauche. Il dirige la collection *Le radici del presente* de la maison d'édition Sperling & Kupfer où il a publié son livre. Il se définit « un communiste italien depuis longtemps engagé dans un journal de droite ». Cf. www.lucatelese.it

⁹⁴ Luca TELESE, *Cuori Neri*, Milan, Sperling & Kupfer, 2006.

⁹⁵ *Ibid.*, p. XI.

⁹⁶ *Ibid.*, p. XVIII.

l'aspect dramatique – parfois bien exagéré⁹⁷ – et s'insère *volens nolens* dans le sillon des publications récentes sur l'extrême droite, ses « martyrs »⁹⁸, ses symboles. Si Luca Telese affirme qu'il n'y a pas de positionnement politique derrière sa recherche, Cristiano Armati dit clairement avoir publié son livre *Cuori Rossi*⁹⁹ (« Cœurs rouges »), en réponse à *Cuori Neri* : l'ouvrage raconte l'histoire de militants de gauche tués par des fascistes (ou néofascistes) et par les forces de l'ordre depuis 1944 jusqu'à nos jours, victimes, selon les mots de l'auteur, de la « troisième guerre civile italienne ».

C/ Les hommes d'Etat, entre récits personnels et institutionnels

1. Témoignages de juges : histoire d'Italie, histoires de justice

Les juges sont aussi des témoins/acteurs des années 1970 qui revendiquent une légitimité importante dans l'écriture de l'histoire récente du pays. Il n'est pas rare de trouver des autobiographies de juges, qui, engagés dans la lutte antiterroriste dans les années 1970 ou antimafia dans la décennie suivante, exposent leur propre vision des événements passés. Les « années de plomb » sont présentes dans les autobiographies des magistrats sans toutefois y assumer une dimension centrale ou exclusive, à l'exception de certains cas¹⁰⁰.

Les juges qui écrivent se posent à la fois en « victimes » des organisations armées et comme leurs premiers adversaires. Ils se présentent comme ceux qui ont été appelés par le pouvoir politique à remplir une mission particulière, celle de défendre l'Etat et les institutions des tentatives subversives et qui ont accepté cette responsabilité, ainsi que les risques qui y étaient liés. Leur double position, de défenseurs de l'ordre constitutionnel et de victimes (en raison même de leur travail) contribue à dessiner une image de l'héroïsme ordinaire, en particulier des magistrats enquêteurs.

« En 1974, peut-être nous ne le savions pas encore ou nous le percevions seulement de

⁹⁷ Lorsqu'il parle des affrontements entre militants de droite et de gauche et avec la police ayant lieu à Rome les jours du procès à des militants d'extrême gauche pour le « feu de Primavalle », il affirme que la « description la plus aseptisée ferait pâlir la guerre civile de Belfast et la journée de sang *Sunday Bloody Sunday* ». Luca TELESE, *Cuori neri*, *op. cit.*

⁹⁸ Sur l'imaginaire lié aux « martyrs » voir Stéphanie DECHEZELLES, « Comment peut-on être militant ? Sociologie des cultures partisans et des (dés)engagements. Les jeunes militants d'Alleanza Nazionale, Lega Nord et Forza Italia face au pouvoir », Thèse pour le Doctorat en Science Politique, dir. Daniel-Louis Seiler, IEP de Bordeaux, 2006, Chapitre 4.

⁹⁹ Cristiano ARMATI, *Cuori rossi: la storia, le lotte e i sogni di chi ha pagato con la vita il prezzo delle proprie idee*, Rome, Newton Compton, 2008.

¹⁰⁰ Nous nous référons principalement au juge Sossi, séquestré par les BR en 1974, auteur du livre *Nella prigione delle Br. Il racconto del giudice sequestrato dai terroristi*, Milan, Cigra, 2004(1^{ère} éd : 1978).

manière confuse, nous étions en guerre. Ou mieux nous étions les protagonistes, plutôt impréparés, d'une guerre que quelqu'un – de façon unilatérale – avait voulu déclarer. Quelqu'un qui, depuis le monde parallèle et sombre de la clandestinité, établissait quels ennemis méritaient de mourir tués et lesquels méritaient de vivre estropiés par les jambisations. Et qui aurait mis en pratique ce dessein sans pitié, pendant une décennie et plus »¹⁰¹.

Le travail courageux et rigoureux des magistrats antiterroristes, qui continue malgré les difficultés, les craintes et les deuils, la solidarité entre collègues sont fortement soulignés dans les livres (ou chapitres de livres) qu'ils écrivent, qu'il s'agisse des témoignages individuels ou en relation avec l'histoire de l'institution.

Dans leurs écrits, la violence de la lutte armée semble faire irruption imprévue dans la vie de la magistrature et contribue à en modifier les débats et les divisions internes.

« Ensuite, arriva le terrorisme. Il arriva autour de la moitié des années soixante-dix, de façon insolite pour les tribunaux, moins comme des terroristes à juger que comme des juges à assassiner »¹⁰².

Selon Romano Canosa, magistrat de gauche engagé dans l'expérience de la jurisprudence alternative, l'arrivée du « terrorisme » re-solidarise la magistrature malgré les divisions internes : les différents courants convergent vers une ligne unanime de fermeté et de lutte contre la subversion en défense de la démocratie.

Or, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, l'unanimité apparente de l'institution, mise en avant dans certaines reconstructions historiques ou mémoires de juges, est critiquable à la lumière de l'histoire sociale de la magistrature, à la lecture des revues juridiques de ces années-là¹⁰³, ainsi que des actes des congrès du syndicat MD. La magistrature y apparaît plus divisée et politisée qu'elle ne le paraît dans les témoignages postérieurs : des clivages importants existaient et les critiques vis-à-vis du paradigme de l'urgence et du ralliement des juges de gauche à la ligne répressive, bien que minoritaires, étaient fortes. Ce que les mémoires et les écrits ne font pas émerger peut donc être retracé dans d'autres sources de l'époque y compris dans les nombreuses procédures disciplinaires et d'« incompatibilité avec l'environnement » à l'encontre de magistrats considérés trop à gauche. La question de la répression de la violence

¹⁰¹ Giancarlo CASELLI, *Le due guerre. Perché l'Italia ha sconfitto il terrorismo e non la mafia*, Milan, Melampo, 2009, p. 12. Il y raconte la vie sous escorte, la difficulté pour lui et pour sa famille, les sacrifices qu'il a dû faire pour remplir son rôle et son devoir de magistrat.

¹⁰² Romano CANOSA, *op. cit.*, p. 77.

¹⁰³ En particulier les revues *Quale Giustizia*, revue de *Magistratura Democratica*, et *Critica del Diritto*, fondée par Antonio Bevere, magistrat de MD en 1974.

politique et des lois d'urgence est ainsi souvent justifiée comme le « choix inévitable » de la « défense à outrance de l'Etat »¹⁰⁴ face à la « politique criminelle des BR »¹⁰⁵, bien que cela crée un dilemme chez les magistrats de gauche :

« Les choses ont brusquement changé avec la lutte au terrorisme. Lorsque s'est imposé à nous, juges rouges, le même dilemme qu'au PCI : contribuer ou moins à l'éradication de la lutte armée à travers l'utilisation de la législation spéciale. [...] Alors que Francesco Greco, comme beaucoup d'entre nous, invitait dans les congrès à la destruction de l'Etat bourgeois, Giancarlo Caselli à Turin, gérait le repentir de Peci avec le général Carlo Alberto Dalla Chiesa et en syntonie avec le président du conseil de l'époque Cossiga »¹⁰⁶.

Mais la politisation des juges et le positionnement à gauche, même à gauche du PCI, de certains secteurs de la magistrature de l'époque est parfois « oubliée » dans les mémoires d'aujourd'hui ou même récusée, comme le fait le juge Gherardo Colombo dans son livre *Il vizio della memoria*. Les causes de cette apparente amnésie sont probablement à rechercher davantage dans le contexte de publication du livre que dans le passé qu'il raconte : il est publié quelques années après le scandale *Mains propres*, après que le premier gouvernement Berlusconi bâtit sa légitimité sur l'image de sa virginité politique et sur les accusations de politisation de la magistrature, en faisant de la lutte contre l'indépendance de cette institution une priorité gouvernementale¹⁰⁷. Montrer donc les divisions de l'institution et les clivages politiques qui la parcourent, aussi bien dans le passé que dans le présent, pourrait donc offrir un prétexte à des dénonciations que les magistrats tentent constamment de réfuter.

Se joue donc dans la relecture du passé une stratégie de défense d'un « modèle d'excellence professionnelle » et de l'indépendance d'une institution au moment où elle est durement attaquée et mise en accusation par des acteurs politiques. Le manque de témoignages de magistrats qui occupaient des positions plus aux marges, puisque politiquement « extrêmes » et critiques favorise un portrait cohérent et collectif de la magistrature de l'époque, qui est aussi dicté par la nécessité de répondre aux accusations présentes.

¹⁰⁴ Romano CANOSA, *op. cit.*, p. 78.

¹⁰⁵ Francesco MISIANI, *op. cit.*, p. 63.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰⁷ Sur les rapports entre magistrature et gouvernement Berlusconi voir Jean-Louis BRIQUET, « "Juges rouges" ou "Mains propres" ? La politisation de la question judiciaire en Italie », *Critique internationale*, n°15, 2002.

2. Les hommes politiques face à l'« affaire Moro » et les commissions parlementaires d'enquête

Les livres des hommes politiques sont généralement moins nombreux et plus spécifiques. Ce sont plutôt des hommes politiques de gauche – des anciens élus du PSI et du PCI – et de la Démocratie chrétienne qui ont écrit sur la période. Il s'agit en particulier de témoignages qui portent sur l'« affaire Moro », ses circonstances, ses conséquences politiques ou sur leur vécu personnel de cette affaire¹⁰⁸. Ces livres ont été publiés soit dans la période qui a immédiatement suivi l'événement jusqu'à la première moitié des années 1980, soit à partir de 2005. Les dates de publication montrent un regain de l'attention pour l'assassinat d'Aldo Moro à partir de la première décennie des années 2000, confirmant une tendance globale à la hausse des publications ou rééditions d'ouvrages sur les années 1970.

Les écrits qui portent sur la période dans son ensemble sont l'œuvre d'hommes politiques qui ont pris part à la Commission parlementaire d'enquête¹⁰⁹ et qui ont grâce

¹⁰⁸ Falco ACCAME, *Moro si poteva salvare. 96 quesiti irrisolti sul caso Moro*, Massari Editore, 2005 : l'auteur a été député du PSI entre 1975 et 1979. Corrado BELCI, Guido BODRATO, 1978. *Moro, la DC, il terrorismo*, Morcelliana, 2006 : Guido Bodrato a été député et plusieurs fois ministre Démocrate Chrétien jusqu'en 1992, ensuite délégué DC au parlement européen au sein du Parti Populaire Européen. Vittorio CERVONE, *Ho fatto di tutto per salvare Moro*, Turin, Marietti, 1979 : Vittorio Cervone a été élu DC jusqu'en 1979. Bettino CRAXI, *Misura per misura : ricordo di una tragedia*, Rome, Avanti!, 1986 : Bettino Craxi a été élu PSI jusqu'en 1994, plusieurs fois ministre et président du conseil entre 1983 et 1987. Giovanni GALLONI, *30 anni con Moro*, Rome, Editori Riuniti, 2008 : Giovanni Galloni a été député DC entre 1969 et 1990. Corrado GUERZONI, *Aldo Moro*, Palerme, Sellerio, 2008 : Corrado Guerzoni a été attaché de presse et assistant à la communication d'Aldo Moro pendant près de vingt ans. Leonardo SCIASCIA, *L'affaire Moro*, Palerme, Sellerio, 2007 (1ère édition: 1978) : écrivain, il a été élu régional sur les listes du PCI en 1975, en 1977 il sort du PCI en raison de désaccords avec la direction du parti ; entre 1979 et 1983 il est député du Parti Radical ; il participe également à la commission d'enquête parlementaire. Giovanni SPADOLINI, *Da Moro a La Malfa. Marzo 1978-Marzo 1979. Diario della crisi italiana*, Florence, Vallecchi, 1979 : il a été député du Parti Républicain et plusieurs fois ministre.

¹⁰⁹ Giovanni PELLEGRINO (dir.), *Luci sulle stragi. Per la comprensione dell'eversione e del terrorismo*, Milan, Lupetti, 1996 ; Giovanni FASANELLA, Giovanni PELLEGRINO, Claudio SESTRIERI, *Segreto di Stato*, Turin, Einaudi, 2000 ; Giovanni FASANELLA, Giovanni PELLEGRINO, *La guerra civile*, Milan, Rizzoli, 2005 ; Giovanni FASANELLA, Giovanni PELLEGRINO, Claudio SESTRIERI, *Segreto di Stato. Verità e riconciliazione*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008. Giovanni Pellegrino a été sénateur DS entre 1990 et 2001, ensuite président de la province de Lecce entre 2004 et 2009, il a été le président de la Commission parlementaire d'enquête entre 1994 et 2001. Sergio FLAMIGNI, *"Il mio sangue ricadrà su di loro". Gli scritti di Aldo Moro progioniero delle Br*, Rome, Kaos Edizioni, 1997. Sergio FLAMIGNI, *La tela del ragno. Il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1993. Sergio FLAMIGNI, *Il covo di Stato. Via Gradoli 96 e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1999. Sergio FLAMIGNI, *Convergenze parallele. Le Brigate Rosse, i servizi segreti e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1998. Sergio FLAMIGNI, *Trame atlantiche: Storia della loggia massonica segreta P2*, Rome, Kaos Edizioni, 1996. Sergio FLAMIGNI, *La sfinge delle Brigate Rosse. Delitti, segreti e bugie del capo terrorista Mario Moretti*, Rome, Kaos Edizioni, 2004. Sergio FLAMIGNI, *Le idi di marzo. Il delitto Moro secondo Pecorelli*, Rome, Kaos, 2006. Sergio FLAMIGNI, *La prigionie fantasma. Il covo di via Montalcini e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 2009. Sergio Flamigni a été parlementaire PCI et a participé à différentes commissions

à cette expérience pu accumuler une connaissance approfondie sur la période. Parmi ceux-là une attention particulière doit être portée à Sergio Flamigni et à Giovanni Pellegrino, tous les deux députés de gauche, qui se sont particulièrement passionnés du sujet et ont écrits plusieurs livres à ce sujet.

Le premier, résistant et adhérent au PCI depuis le début des années 1940, a été d'abord secrétaire de la CGIL dans les années 1950, puis élu PCI municipal et régional entre 1956 et 1964, député, puis sénateur entre 1968 et 1987. Il a participé aux Commissions d'enquête parlementaire sur le phénomène de la mafia, sur la loge maçonnique P2, et sur le massacre de la rue Fani, sur la séquestration et l'assassinat d'Aldo Moro et sur le terrorisme en Italie entre 1979 et 1983¹¹⁰. En s'appuyant sur les connaissances accumulées lors de sa participation aux commissions d'enquête, mais aussi sur ses recherches personnelles (auxquelles il se consacre à plein temps depuis sa retraite de la politique), il a écrit plusieurs ouvrages sur la période, qui rendent compte de l'histoire italienne depuis l'après-guerre en mettant en avant l'importance des conspirations qui l'auraient caractérisée. Dans ses différents ouvrages il souligne les incohérences et les mystères entourant encore des figures politiques comme l'ex militant BR Mario Moretti¹¹¹, ou le rôle des infiltrés dans les BR ou encore certains détails de la séquestration d'Aldo Moro. Il résume ses convictions en trois points :

« 1) La vérité officielle racontée par les brigadistes et sanctionnée comme telle par les tribunaux – depuis le massacre de la rue Fani à l'abandon du corps d'Aldo Moro rue Caetani – est sur plusieurs points invraisemblable ; 2) Je ne crois pas à la « pureté révolutionnaire » des Brigades rouges de Moretti, et encore moins à celle de leur chef Mario Moretti ; 3) Je suis convaincu que dans le délit Moro il y a eu des implications des services secrets et des collusions « atlantiques ». Ce sont des thèses subjectives et en tant que telles discutables, mais j'estime pouvoir les exprimer librement et les argumenter de façon légitime »¹¹²

d'enquête. Vincenzo Ruggero MANCA, *Moro, un profeta disarmato*, Rome, Koinè, 2009. Vincenzo Ruggero MANCA, *La verità non voluta su eversione, terrorismo e stragismo in Italia*, Rome, Koinè, 2004. Vincenzo Ruggero Manca est à notre connaissance, le seul homme politique de droite ayant écrit sur cette question : Général de l'aviation militaire en retraite, il a été sénateur de FI entre 1996 et 2001, il a participé à la Commission d'enquête parlementaire pendant cette même période. Ugo PECCHIOLI, *Tra mistero e verità. Storia di una democrazia incompiuta*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1995 : sénateur communiste entre 1972 et 1994, il a également participé à la Commission d'enquête.

¹¹⁰ La commission a été active du 20 décembre 1979 au 29 juin 1983.

¹¹¹ Mario Moretti a été militant des BR dès la fondation du groupe et il en devient le dirigeant principal à partir de 1974-75 lorsque Renato Curcio et Alberto Franceschini sont arrêtés et Mara Cagol tuée par les forces de l'ordre ; il dirige les BR pendant la séquestration d'Aldo Moro. Lorsqu'il est arrêté en 1981, il décide de garder le silence et de se déclarer prisonnier politique ; depuis 1994 il est en régime de semi-liberté. Plusieurs personnes, dont des ex brigadistes comme Alberto Franceschini, soupçonnent qu'il ait été un infiltré dans le groupe et qu'il ait agi en fonction d'intérêts et d'ordres externes à celui-là.

¹¹² Cf. www.archivioflamigni.org

Cette déclaration montre à quel point l'histoire de ces années apparaît obscure à bien des aspects même pour ceux qui ont eu accès à des sources très riches et variées et à quel point son écriture demeure problématique et son interprétation controversée. La conviction de Sergio Flamigni d'une histoire encore toute à éclairer est devenue presque une obsession pour l'ex sénateur ; en 2005 il a également fondé une association centre de documentation et d'archives qui porte son nom visant à produire et à encourager les recherches sur les années 1970 et regroupant ses archives personnelles.

Giovanni Pellegrino a été sénateur PDS entre 1990 et 2001, président de la province de Lecce entre 2004 et 2009 ; il a présidé la « Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme en Italie et les causes de l'identification manquée des responsables des massacres »¹¹³ entre 1994 et 2001. Il a publié plusieurs livres à partir de cette expérience, dans lesquels il met en évidence à la fois les zones d'ombre de la période des années 1970 liées au rôle d'un « double Etat » italien et du poids de l'ordre international (ordre de Yalta notamment) et des structures internationales. Il défend le travail de la commission dans la production et l'accumulation de connaissances sur les événements de la décennie, mais il en indique également les limites, surtout concernant l'affaire Moro et le rôle des services secrets et blâme l'impossibilité de dépasser le secret d'Etat.

La « Commission parlementaire d'enquête sur le terrorisme en Italie et les causes de l'identification manquée des responsables des massacres » succède à la Commission d'enquête sur le cas Moro qui porte sur cet événement spécifique : il s'agit d'un organe politique qui a tenté de reconstruire les événements de la décennie 1970 afin d'en donner une vision d'ensemble cohérente et complète et de combler les lacunes de la commission précédente. Son objectif était de mettre à jour les responsabilités politiques dans les différents événements survenus pendant cette période et donc la production d'un récit différent et complémentaire à celui des historiens et des juges, tout en se servant de leurs témoignages et de leurs études. La commission a été active pendant treize ans, a accumulé une énorme quantité de données sur toute une série d'affaires qui jusqu'alors avaient été traitées séparément, dont les documents et les informations étaient fragmentés et éparpillés, en essayant de reconstruire un panorama général et complet de la réalité italienne de l'époque. Bien que la commission n'ait pas

¹¹³ Instituée le 17 mai 1988, elle a été active jusqu'en 2001.

rédigé de rapport conclusif – seulement des rapports intermédiaires – tous les documents et rapports sont ouverts et disponibles au public et constituent la plus vaste tentative de reconstruction globale des années 1970. Toutefois, et alors même que c'était la raison pour laquelle elle avait été instituée, la commission n'est pas parvenue à identifier les responsabilités politiques et pénales des massacres et les raisons mêmes de l'impossibilité d'y parvenir.

C'est pour cela que Giovanni Pellegrino – et avant lui le député Alfredo Mantica (AN), ainsi que Giovanni Moro¹¹⁴ – est l'un des acteurs affirmant la nécessité d'instituer en Italie une Commission vérité et réconciliation qui remplisse un rôle différent de la commission d'enquête, mais qui puisse en combler les lacunes liées au secret d'Etat, sur le modèle de celle qui avait été créée en Afrique du Sud en 1995. Une amnistie générale pour tous les crimes politiques serait la monnaie d'échange pour une vérité définitive et totale sur le passé, pour que la parole soit libérée des secrets qui encore incombent sur celui-ci. Plusieurs acteurs sont convaincus de l'utilité d'une telle option, à l'instar de l'historien Giovanni De Luna, qui la perçoit comme une occasion pour faire dialoguer des mémoires opposées dans l'espoir d'atteindre une mémoire partagée¹¹⁵. Mais nombreux sont aussi ceux qui sont contre toute idée d'amnistie, perçue comme une forme d'impunité des coupables – les associations de victimes, à l'exception de celle de Brescia¹¹⁶, sont en première ligne – ou qui estiment le moment encore inopportun pour une telle mesure¹¹⁷. La proposition d'une telle commission, les solutions qu'elle avance comme les oppositions qu'elle reçoit témoignent aussi des controverses encore ouvertes sur les « années de plomb » et montrent que plus de trente ans après les faits cette période n'est pas encore considérée comme close par beaucoup d'acteurs.

¹¹⁴ Fils d'Aldo Moro, sociologue.

¹¹⁵ Cf. Giovanni DE LUNA, *Le ragioni di un decennio*, op. cit., p.156.

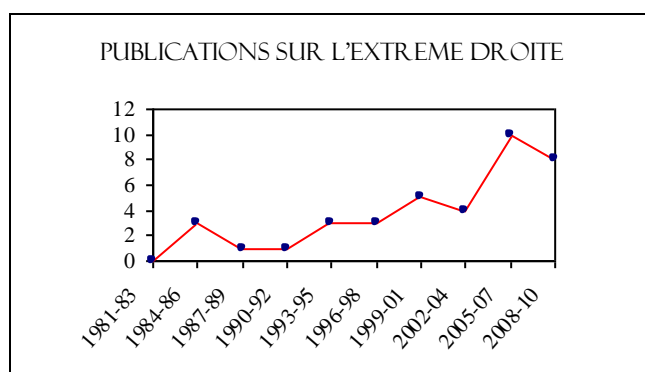
¹¹⁶ Cf. Giovanni FASANELLA, Giovanni PELLEGRINO, Claudio SESTRIERI, *Segreto di Stato*, op. cit.

¹¹⁷ Giovanni Pellegrino lui-même ne nourrit pas de confiance quant à la configuration actuelle du parlement italien et à la capacité (et à la volonté) des institutions politiques de mener à bien le travail d'une telle commission.

D/ Extrême droite : du silence à une voix spécifique

Lorsque l'on procède à un état des lieux de la littérature sur les « années de plomb », on ne peut que constater la place minimale occupée pendant longtemps par les ouvrages sur l'extrême droite ou écrits par des anciens militants, et en particulier l'absence de témoignages de ces derniers. Ce phénomène est frappant surtout lorsque l'on pense que la dimension antifasciste et les affrontements entre groupes d'extrême gauche et d'extrême droite ont fortement structuré le conflit social de l'époque.

Si pendant de nombreuses années seules quelques études scientifiques exploraient le monde de l'extrême droite, au cours de la dernière décennie on note une inversion de tendance avec l'apparition d'une littérature spécifique, œuvre essentiellement de journalistes ou de sympathisants de la droite.



Graphique 7 : Publications sur l'extrême droite des années 1970 par ordre chronologique

Un premier élément est à noter : au début les ouvrages étaient pour la plupart signés par des chercheurs, des sociologues et politistes en particulier¹¹⁸ ; à partir du milieu des années 1990 ce sont surtout des journalistes¹¹⁹, des sympathisants¹²⁰, ou même des ex

¹¹⁸ Rosario MINNA, « Il terrorismo di destra », dans Donatella DELLA PORTA (dir.), *Terrorismi in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1984 ; Franco FERRARESI, « La destra eversiva », dans *Terrorismi in Italia*, op. cit. ; Franco FERRARESI, *La destra radicale*, Milan, Feltrinelli, 1984 ; Franco FERRARESI, *Minacce alla democrazia. La destra radicale e la strategia della tensione in Italia nel dopoguerra*, Milan, Feltrinelli, 1995.

¹¹⁹ Daniele BIACCHETTI, *Ombre nere*, Milan, Mursia, 2002 ; Giovanni BIANCONI, *A mano armata. Vita violenta di Giusva Fioravanti*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1992 (2007) ; Mario CAPRARA, Gianluca SEMPRINI, *Destra estrema e criminale. Da Stefano delle Chiaie a Paolo Signorelli, da Mario Tuti ai fratelli Fioravanti. Storia, avvenimenti e protagonisti della destra eversiva italiana*, Rome, Newton Compton, 2007 ; Mario CAPRARA, Gianluca SEMPRINI, *Neri! La storia mai raccontata della destra radicale, eversiva e criminale*, Rome, Newton Compton, 2007.

¹²⁰ Par exemple le journaliste Nicola Rao, auteur de plusieurs livres : *Neofascisti! La destra italiana da Salò a Fiuggi nel ricordo dei protagonisti*, Rome, Edizioni Settimo Sigillo, 1999 ; *La fiamma e la celtica*.

militants des organisations légales et juvéniles de la droite passées et présentes¹²¹ qui publient des livres. Pour les premiers, ce sont bien souvent les aspects mystérieux ou passionnants des histoires de vie et de groupe qui sont mis en avant, avec des regards bien condescendants et la sympathie y est à peine voilée. Pour les ex militants, ils s'agit aussi de parcourir l'histoire personnelle ou de groupe en *normalisant* les groupes d'extrême droite et les présenter comme des groupes politiques parmi d'autres, ou encore pour rendre hommage à leurs « martyrs ».

Cette récente mobilisation « littéraire » s'accompagne de l'intensification de l'activité éditoriale d'au moins deux maisons d'édition clairement placées à droite et se revendiquant de l'aire culturelle et politique de la droite radicale et néofasciste : les éditions AR et les éditions *Settimo Sigillo*. La première maison d'édition a été fondée en 1963 par Franco Freda¹²², en lien avec le groupe homonyme : elle s'occupe tout particulièrement de la publication de livres de théoriciens de l'extrême droite contemporains ou plus anciens, de philosophes et de l'éditeur lui-même.

Settimo Sigillo quant à elle est la marque de l'*Europa Libreria Editrice*, fondée en 1982 par Enzo Cipriano, ex militant du MSI : de nombreux livres sont publiés sur l'histoire du néofascisme, qui appartiennent à la « culture Anticonformiste et de la Pensée Traditionnelle »¹²³ et s'ajoutent à la revue bimensuelle *StoriaVerità* (histoire vérité).

Si les témoignages ou interviews autobiographiques demeurent fortement limités et concernent majoritairement les deux militants Valerio Fioravanti et Francesca Mambro (célèbre couple de la droite néofasciste subversive des années 1970¹²⁴),

Sessant'anni di neofascismo da Salò ai centri sociali di destra, Milan, Sperling & Kupfer, 2006 ; *Il sangue e la celtica. Dalle vendette antipartigiane alla strategia della tensione. Storia della destra armata*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008 ; *Il piombo e la celtica*, Milan, Sperling & Kupfer, 2009.

¹²¹ Guido GIRAUDO, Andrea ARBIZZONI, Giovanni BUTTINI, Francesco GRILLO, Paolo SEVERGNINI, *Sergio Ramelli, una storia che fa ancora paura*, Milan, Effedieffe, 1997 ; Mario Michele MERLINO, *E venne Valle Giulia. Un ragazzaccio in camicia nera racconta*, Rome, Settimo Sigillo, 2008. Militant et dirigeant du MSI-DN, Adalberto Baldoni est aussi journaliste, notamment pour le journal du parti *Il secolo d'Italia* : Adalberto BALDONI, *Noi rivoluzionari: la destra e il caso italiano : appunti per una storia 1960-1986*, Rome, Settimo Sigillo, 1986 et *Il crollo dei miti: utopie, ideologie, estremismi dalla fine del miracolo economico alla crisi della prima repubblica*, Rome, Settimo Sigillo, 1996.

¹²² D'abord militant du MSI, il a fondé le *Gruppo di AR*, groupe d'extrême droite qui fait référence aux théories de Julius Evola ; il a été lié au groupe néofasciste *Ordine nuovo* et en 1990 a constitué le *Fronte Nazionale* dissous en 2000 par le Conseil des ministres pour instigation à la haine raciale. En raison du groupe AR, Franco Freda, impliqué également pour la *strage* de Piazza Fontana (condamné puis absous en 1987), a été également condamné pour association subversive.

¹²³ Voir le site de la maison d'édition : <http://www.libreriaeuropa.it/>

¹²⁴ Les deux ont milité dans les *Nuclei Armati Rivoluzionari* et ont été condamnés pour plusieurs délits – dont l'exécution de la *strage* dei Bolognesi – pour lesquels ils ont été détenus 26 ans.

l'augmentation du nombre d'ouvrages s'inscrit dans le contexte de levée d'interdits sur la droite et de libération d'une parole xénophobe et extrémiste qui était inaudible jusqu'à une quinzaine d'années auparavant. On peut émettre l'hypothèse que la radicalisation des propos anti-migrants, la construction de figures de l'« altérité dangereuse », le renouveau d'une rhétorique nationaliste et impérialiste de la part de la droite au pouvoir ont contribué à lever ainsi des formes d'autocensure des militants ou sympathisants de l'extrême droite. L'augmentation de livres sur le militantisme néofasciste et l'apparition de témoignages d'anciens militants sont donc des phénomènes moins liés à un nouvel intérêt des chercheurs sur la question ou à la mise à disposition récente d'archives inédites, mais elle est plutôt tributaire du réarmement idéologique et politique de la droite et de la reprise d'un fort militantisme juvénile ; elle reflète et traduit la nouvelle configuration du champ politique.

Section 2 : LA « VERITE REVELEE » : ENTRE POLAR ET HISTOIRE, ENQUETE ET TEMOIGNAGE

Que les « années de plomb », leurs personnages, leurs événements leurs mystères suscitent une certaine curiosité, et même de la fascination, non seulement chez les journalistes, cela ne fait aucun doute. L'entretien avec les personnes, journalistes ou autres, ayant écrit sur la période, nous a semblé ardu au regard de leur nombre élevé, et malgré l'intérêt que cela aurait pu avoir sur le plan scientifique¹²⁵, nous avons dû renoncer à ce projet. Bien que les raisons et les facteurs qui poussent au choix d'un sujet à traiter puissent être multiples, les « années de plomb » semblent être un sujet « porteur », car comme nous l'avons déjà évoqué, une véritable niche éditoriale s'est créée, ce qui présuppose l'existence aussi bien de lecteurs que de producteurs d'ouvrages. Si parmi les producteurs, les protagonistes de l'histoire sont nombreux – ex

¹²⁵ La reconstruction de la trajectoire professionnelle des auteurs dans les différents champs d'appartenance aurait sans doute permis de voir si la publication de livres sur les « années de plomb » a eu des retombées sur leur carrière, ainsi que de mettre à jour les circonstances et les enjeux qui les ont conduit à choisir un tel sujet et de mener une enquête dessus.

militants, victimes, juges – la place prépondérante est néanmoins occupée par les journalistes (cf. graphique n°5).

Les publications sur les « années de plomb » sont multiples et de qualité inégale : une enquête précise et bien documentée ne semble pas un préalable essentiel pour avoir droit à la parole sur cette période, au contraire quelques témoins retrouvés prêts à présenter une « nouvelle vérité », ou même « la vérité » sur tel ou tel massacre, homicide, groupe, enlèvement, évènement... seraient des conditions suffisantes pour publier sur la période. L'historien et archiviste Marco Grispigni affirme que les médias sont les acteurs principaux de l'écriture et de la divulgation de l'histoire de ces années là : elles sont devenues « un champ de bataille pour les journalistes et pour les essayistes »¹²⁶.

Cette profusion de livres-enquêtes et de livres témoignages écrits par des acteurs multiples et divers est probablement, parmi d'autres facteurs à l'origine d'un relatif désintérêt de la recherche académique pour ce sujet. Bien que l'on dispose désormais d'un certain nombre de travaux scientifiques d'un grand intérêt et fondés sur des recherches approfondies, nous verrons que le champ académique, du moins en Italie, est confronté à plusieurs difficultés lorsqu'il s'agit d'étudier les années 1970, à la fois dues à la structure même de ce champ, mais aussi à la vaste concurrence qui existe dans l'écriture de ce chapitre de l'histoire récente du pays.

A/ « Mystères d'Italie » : l'engouement journalistique pour les « années de plomb »

Les « années de plomb » constituent un sujet fortement investi par les journalistes, depuis la fin des années 1970. Si au milieu des années 1980 la publication de livres de journalistes semble décroître légèrement, elle s'accroît sans cesse et même de manière plutôt remarquable au cours des décennies suivantes. Dans les années 1980, ceux qui se mobilisent sont des journalistes de renom et de différents bords politiques, qui ont suivi les événements de près et qui y ont été impliqués plus ou moins

¹²⁶ Marco GRISPIGNI, « L'uso pubblico della storia senza gli storici. La memoria comune degli anni dell'azione collettiva », art. cité.

directement, tel que Giorgio Bocca¹²⁷ ; Mino Monicelli¹²⁸, Indro Montanelli¹²⁹, Rossana Rossanda¹³⁰. Si pour ces journalistes le vécu personnel, ainsi que les positionnements politiques ont pu jouer un rôle dans l'intérêt pour le sujet, dans la façon de l'aborder, de le critiquer ou de l'interpréter, les journalistes qui s'attèlent à cette question par la suite semblent animés par d'autres logiques. En effet, ce sont surtout des générations plus jeunes de journalistes, ceux qui ont fait leurs premières armes dans le métier entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, à l'instar de Daniele Biacchessi¹³¹, Giovanni Fasanella¹³², Silvana Mazzocchi¹³³, et ceux qui entrent dans la profession à

¹²⁷ Il adhère au fascisme pendant sa jeunesse, mais il fonde à partir de 1943 les formations partisans Justice et Liberté. Il commence à exercer le métier de journaliste déjà sous le régime fasciste et en 1976 il est parmi les fondateurs du journal *La Repubblica* avec lequel il collabore encore aujourd'hui. Il a été particulièrement intéressé par le phénomène de la lutte armée et en particulier par les BR et leur référence à la Résistance et ce malgré sa ferme condamnation de leurs actions. Ses positions lui avaient d'ailleurs valu d'être une cible potentielle des groupes armés, apparemment épargné par son engagement antifasciste. Lorsque nous l'avons interviewé, longtemps après les faits, en janvier 2006, il a montré une distance très critique vis-à-vis des militants armés qu'il a défini comme des fous étant animés seulement par la folie. Politiquement il est démocrate et libéral, fermement et vivement critique à l'encontre de Silvio Berlusconi. Cf. Giorgio BOCCA, *Moro, una tragedia italiana*, Milan, Bompiani, 1978 ; *Il terrorismo italiano: 1970-1978*, Milan, Rizzoli, 1979 ; *Il caso 7 aprile: Toni Negri e la grande inquisizione*, Milan, Feltrinelli, 1980 ; *Noi terroristi. 12 anni di lotta armata ricostruiti e discussi con i protagonisti*, Milan, Garzanti Libri, 1985 ; *30 anni di trame. 1955-1985*, Rome, L'Espresso, 1985 ; *Gli anni del terrorismo. Storia della violenza politica in Italia dal 1970 a oggi*, Rome, Curcio, 1988.

¹²⁸ Journaliste italien, frère du réalisateur Mario, politiquement situé plutôt à gauche ; il a travaillé dans des journaux et hebdomadaires comme *L'Europeo*, *Epoca*, *Il Giorno*, *L'Espresso*. Mino MONICELLI, *L'ultrasinistra in Italia: 1968-1978*, Bari-Rome, Laterza, 1978.

¹²⁹ Adhérant au fascisme, à partir de 1943 il s'engage dans la résistance dans le groupe Justice et Liberté. Il a toujours exercé le métier de journaliste, d'abord au *Corriere*, ensuite au *Giornale*. Il a toujours témoigné d'une position politique conservatrice, de droite libérale, bien qu'atypique pour plusieurs aspects. En 1977 il fut "jambisé" par les BR. En lien avec Berlusconi depuis la fin des années 1970 qui finançait *Il Giornale*, il s'en éloigne lorsqu'en 1994 Berlusconi décide d'entrer en politique et demande le soutien du quotidien et de son directeur. Montanelli quitte le journal et il est remplacé par Vittorio Feltri. Les dernières années avant sa mort en 2001 il avait vivement critiqué Silvio Berlusconi. Cf. Indro MONTANELLI, *L'Italia degli anni di piombo (1965-78)*, Milan, Rizzoli, 1991.

¹³⁰ Elle entre très jeune dans la résistance italienne et adhère au PCI. Elle est élue député en 1963, fait partie des fondateurs du groupe *Il Manifesto* avec lequel elle sera radiée du parti en 1969. Elle collabore encore aujourd'hui avec le journal. Cf. Mario MORETTI, Carla MOSCA, Rossana ROSSANDA, *Brigate Rosse. Una storia italiana*, op. cit.

¹³¹ Journaliste radiophonique et pour des hebdomadaires, il a écrit de nombreux livres sur les années 1970 : Daniele BIACCHESSI, *Una stella a cinque punte. Le inchieste D'antona e Biagi e le nuove Br*, Baldini Castoldi Dalai, 2007 ; *Walter Tobagi. Morte di un giornalista*, Milan, Baldini, Castoldi Dalai, 2005 ; *Vie di fuga. Storie di clandestini e latitanti*, Milan, Mursia, 2004 ; *Roberto Franceschi. Processo di polizia*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2004 ; *L'ultima bicicletta. Il delitto Biagi*, Milan, Mursia, 2003 ; *Ombre nere*, Milan, Mursia, 2002 ; *Un attimo... vent'anni. Storia dell'associazione tra i familiari delle vittime della strage alla stazione di Bologna 2 agosto 1980*, Bologne, Pendragon, 2001 ; *Il delitto D'Antona: indagine sulle nuove Brigate Rosse*, Milan, Mursia, 2001 ; *10.25. cronaca di una strage. Vite e verità spezzate dalla bomba alla stazione di Bologna*, Rome, Gamberetti, 2000 ; *Il caso Sofri. Cronaca di un'inchiesta*, Rome, Editori Riuniti, 1998 ; *Fausto e Iaio*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1996.

¹³² Il a commencé sa carrière journalistique pendant les années 1970 comme chroniqueur à *L'Unità* à Turin. Il a écrit avec l'ex sénateur communiste Giovanni Pellegrino les livres suivants: *La guerra civile*, op. cit. ; *Segreto di Stato*, op. cit. ; *Segreto di Stato. Verità e riconciliazione*, op. cit. D'autres livres publiés sont: avec Giuseppe Rocca, *Il misterioso intermediario. Igor Markevic e il caso Moro*, Turin,

partir de la deuxième moitié des années 1980 – Giovanni Bianconi¹³⁴, Aldo Cazzullo¹³⁵, Gianni Cipriani¹³⁶ – qui se sont intéressés à la période, ont produit un nombre important d'ouvrages et sont devenus des « spécialistes » de la période. Moins impliqués à la première personne et plus « chroniqueurs » dans leur approche de la période, ces journalistes mènent des investigations sur des aspects moins connus des événements ou des reportages avec des « protagonistes ».

Comme le rappelle l'historien Giovanni De Luna, à la fin des années 1980 l'émission télévisée conduite par le journaliste Sergio Zavoli, *La notte della Repubblica* se donnait pour objectif d'explorer les années 1970 à travers les témoignages des protagonistes et dans toutes leurs contradictions, dans les « mystères » et dans les oppositions politiques et institutionnelles qui les avaient caractérisés. Progressivement, ce modèle d'enquête et de débat a cédé la place « à une intense spectacularisation de la violence, à une débordante mémoire des familles des victimes, affichée sans pitié et avec ostentation, selon les règles de la "télévision de la douleur" »¹³⁷. Parallèlement à cette « emphatisation du rôle des victimes, mais avec un choix nettement partisan » s'est développée « une histoire intimiste, vidée de toute complexité, sans les grandes passions collectives qui avaient agité cette décennie-là »¹³⁸.

Dans ce cadre, la pratique de l'investigation se distingue de celle de l'enquête véritable – bien documentée, précise, appuyée sur des sources variées analysées de façon critique – et se résume souvent à la capacité à se procurer des éléments exclusifs, des témoignages inédits ou des éléments ou documents sur une enquête judiciaire avant les

Einaudi, 2003 ; avec Alberto Franceschini, *Che cosa sono le BR. Le radici, la nascita, la storia, il presente. Chi erano veramente i brigatisti e perché continuano ad uccidere*, op. cit. ; avec Sabina Rossa, *Guido Rossa, mio padre*, op. cit. ; avec Antonella Grippo, *I silenzi degli innocenti*, op. cit.

¹³³ Elle a commencé sa carrière à *La Repubblica* en 1980 et a notamment suivi les affaires et les procès des militants armés. Cf. Adriana FARANDA, Silvana MAZZOCCHI, *Nell'anno della tigre. Storia di Adriana Faranda*, op. cit.

¹³⁴ Journaliste pour *La Stampa* d'abord, pour *Il corriere della Sera* actuellement, il a notamment écrit : *A mano armata. Vita violenta di Giusva Fioravanti*, op. cit. ; *Mi dichiaro prigioniero politico. Storie delle Brigate Rosse*, Turin, Einaudi, 2003 ; *Eseguendo la sentenza*, Turin, Einaudi, 2008.

¹³⁵ Journaliste pour *La stampa*, il travaille actuellement au *Corriere della Sera*, sur cette période il a écrit : *I ragazzi che volevano fare la rivoluzione. 1968-1978. Storia critica di Lotta continua*, Milan, Mondadori, 1998 ; *Il caso Sofri. Dalla condanna alla "tregua civile"*, Milan, Mondadori, 2004.

¹³⁶ Journaliste de L'Unità : Gianni CIPRIANI, *Brigate Rosse. La minaccia del nuovo terrorismo*, Milan, Sperling & Kupfer, 2004 ; *Lo Stato invisibile. Storia dello spionaggio in Italia dal dopoguerra a oggi*, Milan, Sperling & Kupfer, 2002 ; *Giudici contro. Le schedature dei servizi segreti*, op. cit.

¹³⁷ Giovanni DE LUNA, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979. Militanza, sconfitta, violenza, memoria*, op. cit., p. 144.

¹³⁸ *Ibid.* p. 145.

concurrents¹³⁹. Comme le montre Dominique Marchetti pour la France, les stratégies et enjeux qui traversent le champ médiatique ont conduit progressivement à l'émergence du journalisme d'investigation comme nouveau modèle d'excellence professionnelle à partir des années 1970-80, « produit et révélateur d'une concurrence qui est au moins autant professionnelle que commerciale, ces deux dimensions étant fortement liées »¹⁴⁰. Or, la complexité de la décennie 1970, mais aussi ses dimensions encore inconnues et incertaines se prêtent bien – à l'instar d'autres sujets comme la mafia, ou les intrigues politico-judiciaires sur lesquels beaucoup de journalistes ont aussi écrit – au journalisme d'investigation et constituent en ce sens une source inépuisable et toujours d'« actualité », susceptible d'attirer attention et intérêt de la part d'un public assez large. Les logiques propres et les contraintes structurales qui régissent le champ journalistique¹⁴¹, tout comme la nécessité commerciale, s'accommodent bien d'un sujet qui peut encore fournir des « révélations ». Le caractère clandestin des groupes politiques ainsi que les agissements et l'implication de certains secteurs de l'Etat italiens dans les événements des années 1970 présument l'existence de mystères pas encore révélés, d'une « histoire interne » pas encore connue¹⁴² et constituent par conséquent des sources et de la matière pour des investigations plus ou moins approfondies. La logique de la révélation et le registre du sensationnel deviennent donc une perspective de travail et de publication largement privilégiée par les journalistes parce qu'elle s'adapte parfaitement à un certain type de marketing éditorial et aux nécessités du marché. Il n'est pas étonnant à ce propos de voir que de nombreux livres pourtant présentés comme contenant des dossiers ou des interviews exclusives, ne rajoutent en fin des comptes rien aux connaissances déjà accumulées sur le sujet et souvent peu aux livres précédemment écrits par le même auteur.

La prédominance dans le marché éditorial de ce type de littérature sur une période historique complexe et la place subsidiaire qu'occupent les œuvres de type

¹³⁹ Cf. Dominique MARCHETTI, « Le « journalisme d'investigation ». Genèse et consécration d'une spécialité journalistique », dans Jean-Louis BRIQUET et Philippe GARRAUD (dir.), *Juger la politique*, *op. cit.*

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 179.

¹⁴¹ Cf. Pierre BOURDIEU, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101, 1994.

¹⁴² Il s'agit là d'un phénomène similaire à celui que Pennetier et Pudal décrivent pour le Parti Communiste, c'est-à-dire l'existence d'une histoire interne, « associée aux "révélations" » et qui « ne peut être que le fait de cadres dirigeants ayant eu réellement à connaître certains "secrets d'organisation" ou ayant été mêlés à la première personne à certaines « affaires ». Cf. Claude PENNETIER, Bernard PUDAL (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, *op. cit.*, p. 232.

scientifique ont plusieurs effets sur la construction d'une vision dominante de celle-ci : tout d'abord, une lecture en termes de complots et de mystères, souvent présentée comme un polar sans dénouements (mais plein de sous-entendus) ; une vision qui s'exprime majoritairement en termes dualistes et moraux ; enfin une connaissance partielle, partielle, largement factuelle, non exempte d'anachronismes, parcellisée et souvent contradictoire.

B/ Paradigmes interprétatifs, labels politiques, obstacles épistémologiques

La place secondaire qu'occupe encore la recherche scientifique – historiographique, sociologique – sur les « années 68 » par rapport à la littérature dans son ensemble constitue à la fois une richesse potentielle et un obstacle pour celle-ci : la grande diversité et disponibilité des sources archivistiques et orales, ainsi que des ouvrages écrits sur la période peut également créer un effet d'inhibition pour la recherche – et l'impression que tout a déjà été dit ou écrit – ou du moins créer un désintérêt chez les chercheurs vis-à-vis d'un champ déjà massivement investi par d'autres acteurs. La difficulté à sortir de la position de témoin de nombreux chercheurs pour laisser la place à celle d'historien, à se détacher des étiquettes et des formulations souvent nées au sein du champ politique ou médiatique ont parfois constitué une limite pour les paradigmes théoriques et pour l'émergence d'explications globales des événements italiens.

1. Les études scientifiques italiennes et étrangères : un état des lieux

La littérature scientifique (histoire, sociologie, science politique) sur la saison des mouvements des années 1968-1982, aussi bien italienne qu'étrangère, présente un ensemble de caractères communs.

Tout d'abord, les reconstructions d'ensemble de la période sont rares, alors que les analyses sur la période de 68-69 et sur les « années de plomb », sur les groupes armés et sur le « terrorisme » sont très nombreuses. Les œuvres analysant les origines, les causes, le contexte de plus longue durée dans lesquelles s'insèrent les mobilisations

collectives et la conflictualité sociale de ces années, ainsi que l'évolution de leurs formes sur une période relativement longue sont peu nombreuses¹⁴³ et les analyses scientifiques tendent à porter sur des périodes circonscrites ou des sujets spécifiques : mouvements étudiants de 68, mobilisations ouvrières de 68-69 ou la période de « terrorisme » et les groupes révolutionnaires armés. Or, comme l'exprime Marco Grispigni, « le manque d'une tentative de reconstruction historique de l'entière saison des mouvements laisse la voie libre à une opération de mythification (dans le bien et dans le mal) d'un seul événement, 68, délié de tout contexte global »¹⁴⁴, et cela même au sein du champ académique. Enfin, très peu d'études comparatives aussi ont été menées¹⁴⁵, où le contexte italien est étudié en perspective avec d'autres pays européens.

Deuxièmement, on observe une concentration de l'intérêt scientifique autour des « grandes » organisations – en particulier les BR et LC –, des « grands » personnages ou des « grands » moments de lutte : même pour ce qui est des études des mobilisations ouvrières, déjà extrêmement réduites par rapport à l'ensemble des publications, elles concernent quasi exclusivement le cas de la FIAT – une tendance largement partagée par l'ensemble de la littérature – scientifique et non – sur la période. Il manque de manière générale une démarche sociologique ou d'histoire sociale qui retrace les trajectoires des petits groupes, des militants « mineurs »¹⁴⁶, la dynamique et l'histoire des luttes « mineures », locales, la multiplicité des luttes concomitantes, ainsi que des études des pratiques de lutte non violentes (expropriations, auto-réductions, etc.). Pourtant, celles-ci sont toutes des dimensions qui ont participé à la diffusion de la conflictualité, à son extension et à sa radicalisation dans le temps et dans l'espace, ainsi qu'à structurer en profondeur l'espace des mouvements sociaux, qui était très diversifié

¹⁴³ Donatella DELLA PORTA, *Movimenti collettivi e sistema politico in Italia: 1960-1995*, Bari, Laterza, 1996 ; Aldo GIANNULI, *Il sessantotto : la stagione dei movimenti (1960-1979)*, Rome, Edizioni Associate, 1988 ; Robert LUMLEY, *States of emergency: cultures of revolt in Italy from 1968 to 1978*, Londres, Verso, 1990 ; Sidney TARROW, *Democracy and disorder. Social protest and politics in Italy, 1965-1985*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

¹⁴⁴ Marco GRISPIGNI, « L'uso pubblico della storia senza gli storici. La memoria comune degli anni dell'azione collettiva », dans Nicola GALLERANO (dir.), *L'uso pubblico della storia, op. cit.*, p.177.

¹⁴⁵ Donatella DELLA PORTA, Gianfranco PASQUINO, *Terrorismo e violenza politica. Tre casi a confronto: Stati Uniti, Germania e Giappone*, Bologne, Il Mulino, 1983 ; Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil, op. cit.* ; Marica TOLOMELLI, *Terrorismo e società. Il pubblico dibattito in Italia e in Germania negli anni Settanta, op. cit.*

¹⁴⁶ Outre les ouvrages écrits dans le cadre du projet de l'Institut Cattaneo, que nous verrons par la suite, les ouvrages les plus complets d'un point de vue des données à caractère sociologique, prosopographique et documentaire qu'ils recueillent sont sans aucun doute les cinq volumes du projet éditorial *Progetto Memoria* (Projet mémoire) de la maison d'édition *Sensibili alle foglie*, fondée et dirigée par Renato Curcio, l'un des fondateurs des BR.

– aussi bien dans les pratiques, que dans les référents idéologiques et dans les lieux et les thématiques du militantisme, contrairement à l'image qui nous parvient aujourd'hui. Ainsi, des pans entiers de l'histoire de cette période n'ont pas encore été construits comme objet d'étude au sein du champ académique, et sont peu étudiés même en dehors : l'autonomie, le féminisme, les mobilisations pour les référendums sur le divorce et l'avortement, les luttes de quartier et pour le logement, le mouvement de l'antipsychiatrie et la bataille pour la fermeture des asiles, les mobilisations de solidarité internationale, les révoltes et les formes de socialisation ou d'agrégation politique à l'intérieur des prisons...

Liée à cette deuxième observation, une autre caractéristique marque la littérature scientifique : la focalisation sur le phénomène de la violence. La grande majorité des ouvrages développent en effet différentes approches et interprétations de l'apparition et de la durée des groupes révolutionnaires en Italie et de leur recours aux armes ; ils portent sur la violence politique et surtout sur la notion et les formes du « terrorisme » italien. L'importation au sein de l'arène scientifique de la catégorie de « terrorisme », issue d'autres champs (politique, médiatique) et le travail de définition de celle-ci – bien que fortement problématique en sciences sociales comme en droit – a conduit à la légitimation de la portée explicative d'un tel concept et il est aujourd'hui très difficile de le contourner. L'utilisation de la violence et son degré constituent les paramètres de référence pour de nombreuses analyses, dans toutes les variantes disciplinaires, pour périodiser la décennie, différencier les groupes et expliquer les processus de radicalisation. Malgré les éclairages que les analyses sociologiques de la violence ont apportés à l'ensemble de la connaissance sur les groupes et leurs modes d'action et d'organisation, il faut néanmoins souligner également les limites et les effets qu'une telle approche peut produire. D'une part, cette notion peut opérer souvent comme un écran à la fois à une compréhension de la complexité et l'ampleur du conflit social – en concentrant l'attention sur les groupes armés on oublie d'autres formes d'engagement politique et d'autres types de groupes – et à d'autres formes de répertoire d'action pourtant utilisés par les groupes révolutionnaires ainsi que leur activité militante au sein des différentes sphères sociales. D'autre part, une approche de la période exclusivement centrée sur la violence a également donné lieu à des analyses critiquables sur plusieurs plans, renvoyant à des psychopathologies individuelles ou encore à des explications monocausales qui ne sont pas à elles seules capables de rendre compte des

événements¹⁴⁷. Comme nous l'avons annoncé dès notre introduction, l'expression « années de plomb » est symptomatique de la centralité de la question de la violence y compris dans les sciences sociales.

Un dernier élément à souligner à propos de la production scientifique est sa périodisation et son insertion disciplinaire. Dans une première phase du développement de la recherche, entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, les disciplines s'attelant à l'étude des « années 68 » étaient surtout la sociologie et la science politique¹⁴⁸, faisant probablement écho au développement récent à cette époque du sous-champ disciplinaire sur les mouvements sociaux et l'action collective. Aujourd'hui, au contraire, cet objet est globalement délaissé par ces mêmes disciplines alors même qu'il est investi par les historiens : toutes les études plus récentes sont l'œuvre presque exclusive d'historiens.

Un vaste chantier de recherche sociologique est mis en place au début des années 1980 par l'Institut Cattaneo¹⁴⁹ en impliquant des sociologues et des politistes¹⁵⁰. Les objectifs qu'ils se donnaient étaient tout d'abord l'accumulation la plus ample possible de toutes les sources documentaires existantes et disponibles ; ensuite, la création de nouvelles sources d'analyses et de documentation, en développant en particulier l'entretien semi-directif. Ce projet est né de la double exigence d'« éviter le risque d'aplatissement de l'analyse historico-sociale sur les résultats des enquêtes judiciaires » et de « critique à l'égard d'analyses réductrices du phénomène du terrorisme et de la violence politique, comme celles qui font descendre la pratique de la violence et de la lutte armée des idéologies et de la prédication de la violence »¹⁵¹. Le projet se conclut au milieu des années 1990 en produisant des travaux d'un grand intérêt qui retracent la vie et la

¹⁴⁷ Pour un état des lieux des interprétations de la violence des groupes d'extrême gauche en Italie, nous renvoyons à Gianfranco PASQUINO, Donatella DELLA PORTA, « Interpretations of Italian Left-Wing Terrorism » dans Peter MERKL (dir.), *Political violence and terror. Motifs and motivations*, Berkeley, University of California Press, 1986.

¹⁴⁸ Gianfranco Pasquino et Giorgio Galli sont probablement les deux politologues ayant travaillé le plus sur la question de la violence et sur les groupes révolutionnaires. Les livres de Giorgio Galli *Piombo Rosso* et *Il partito armato* ont eu un succès éditorial très fort et ont été réédités plusieurs fois.

¹⁴⁹ L'*Istituto Cattaneo* naît en 1965 suite à l'*Associazione de culture et politica Carlo Cattaneo* créée en 1956 par un groupe d'intellectuels qui avaient fondé la revue *Il Mulino* et la maison d'édition homonyme. Depuis 1986, il a le statut de fondation ayant comme but de promouvoir et encourager les « recherches, études et toute autre activité culturelle et de formation orientée à l'approfondissement et à la divulgation de la connaissance de la société italienne contemporaine », tiré du site www.cattaneo.org.

¹⁵⁰ Des sociologues et politologues comme Donatella Della Porta, Raimondo Catanzaro, Luigi Manconi, Gianfranco Pasquino ont participé à ce projet.

¹⁵¹ Raimondo CATANZARO, « L'esperienza di ricerca sul terrorismo presso l'Istituto Cattaneo », dans Cinzia VENTUROLI (dir.), *Come studiare il terrorismo e le stragi. Fonti e metodi, op. cit.*, p. 57.

structure des groupes armés, analysent les déterminants de l'engagement politique des militants, ainsi que le contexte sociopolitique dans lequel ils s'inscrivaient¹⁵². A partir des années 1990 on observe une attention déclinante de la part des sciences sociales pour ce sujet, mais on assiste à un regain d'intérêt à partir des années 2000, avec l'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs, dans la grande majorité des historiens, qui mènent leurs recherches doctorales sur des aspects encore peu analysés de la décennie soixante-dix, en se fondant sur un recours systématique aux archives et aux sources orales et en sortant bien souvent de l'angle déjà analysé de la violence politique¹⁵³. Il est à ce titre symptomatique de voir que le numéro de la revue *Storia e problemi contemporanei* consacré aux années 70 et qui porte le titre « En relisant les années 70 », ne présente aucun article abordant directement et spécifiquement la question de la violence, ni du « terrorisme » ; toutes les contributions analysent plutôt des aspects autres de ces mêmes années¹⁵⁴.

¹⁵² Raimondo CATANZARO, *Ideologie, movimenti, terrorismi*, Bologne, Il Mulino, 1990 ; Raimondo CATANZARO, *La politica della violenza*, Bologne, Il Mulino, 1990 ; Raimondo CATANZARO, Luigi MANCONI, *Storie di lotta armata, op. cit.* ; Donatella DELLA PORTA, *Terrorismi in Italia, op. cit.* ; Donatella DELLA PORTA, *Il terrorismo di sinistra*, Bologne, Il Mulino, 1990 ; Donatella DELLA PORTA, Gianfranco PASQUINO, *Terrorismo e violenza politica*, Bologne, Il Mulino, 1983 ; Donatella DELLA PORTA, Maurizio ROSSI, *Cifre crudeli: bilancio dei terrorismi italiani*, Bologne, Istituto Cattaneo, 1984 ; Gianfranco PASQUINO, *La prova delle armi, op. cit.*

¹⁵³ Cf. Luigi AMBROSI, *La rivolta di Reggio. Storia di territori, violenza e populismo nel 1970*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009 ; Margherita BECCHETTI, *Il teatro del conflitto. La compagnia del Collettivo nella stagione dei movimenti 1969-76*, Rome, Odradek, 2003 ; Silvia CASILIO, *Il cielo è caduto sulla terra!*, Rome, Edizioni Associate, 2006 ; Claudia MAGNANINI, *Autunno caldo e "anni di piombo". Il sindacato milanese dinanzi alla crisi economica e istituzionale*, Milan, Franco Angeli, 2006 ; Guido PANVINI, *Ordine nero, guerriglia rossa. La violenza politica nell'Italia degli anni Sessanta e Settanta (1966-1975)*, Turin, Einaudi, 2009 ; Stefania VOLI, *Quando il privato è diventato politico: Lotta continua 1968-1976*, Rome, Edizioni Associate, 2006 ; Marica TOLOMELLI, *Terrorismo e società, op. cit.* Dans ce panorama la seule exception – puisqu'elle revient de nouveau sur le phénomène exclusif de la violence – est probablement celle d'Alessandro Orsini, jeune sociologue, auteur du livre *Anatomia delle BrigateRosse. Radici del terrorismo rivoluzionario*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009 qui a eu beaucoup de succès. Malgré les sources et les méthodes utilisées, les résultats de l'enquête ne paraissent pourtant pas si novateurs et vont dans le sens de la vision aujourd'hui dominante des groupes révolutionnaires et même de l'idée de révolution. La thèse principale du livre postule que les groupes armés italiens – de droite comme de gauche, qu'il appelle « sectes » – peuvent être inscrits dans la catégorie des « purificateurs du monde » : ainsi des mouvements révolutionnaires très différents dans le temps et dans l'espace sont assimilés sur la base de la conception politico-religieuse qu'ils partageraient vis-à-vis du changement historique, de la satisfaction d'un besoin spirituel et de l'atteinte d'« objectifs métapolitiques ».

¹⁵⁴ *Storia e problemi contemporanei*, « Rileggendo gli anni settanta », n°30, 2002. On y trouve des articles sur les aspects généraux de la décennie, sur la crise politique et institutionnelle, sur la crise du parti de la Démocratie Chrétienne, sur les positions du Vatican dans le cadre de la guerre froide ; sur la réception du Concile en Italie ; sur les syndicats et associations de travailleurs chrétiens ; sur les fêtes nationales.

2. Témoin ou chercheur ? L'hétéronomie du champ académique italien et ses effets sur l'histoire des années 1970

L'ouvrage de Luisa Passerini *Autoritratto di gruppo* nous paraît tout à fait significatif de la position d'un certain nombre de chercheurs ayant vécu la saison des mouvements en tant que « protagonistes » – nombreux sont ceux qui militaient en 1968 et même après le mouvement étudiant, dans LC ou PotOp – et qui par la suite ont mené des recherches sur cette même période. Il révèle à quel point le témoignage autobiographique tend à prendre le dessus sur l'analyse scientifique, la mémoire sur l'histoire, lorsqu'il s'agit d'événements qui ont été marquants pour le chercheur : celui-ci n'arrive jamais tout à fait à se défaire de son identité de témoin de l'histoire qu'il écrit en tant qu'historien. Il montre comment l'histoire des années 68 est encore « lourde de conséquences psychologiques pour ses protagonistes »¹⁵⁵. Le livre *Autoritratto di gruppo* se présente d'un point de vue stylistique comme un mélange de genres, car il oscille constamment entre l'autobiographie et l'analyse historique. L'auteure est anthropologue et historienne, spécialiste de l'histoire orale, mais aussi ancienne activiste. Alors qu'elle se proposait au départ de restituer les trajectoires des militants en se penchant sur la question de leur mémoire, en recueillant leurs témoignages selon le principe méthodologique de la rigueur scientifique, le livre aboutit à une alternance constante entre ses souvenirs, ses remémorations, ses réflexions présentes et passées, et l'analyse historique, entre son parcours engagé dans une psychanalyse et le parcours de ses interlocuteurs.

Ainsi, de nombreux historiens, sociologues ou politologues ayant écrit sur la période ont été aussi des anciens militants, à l'instar de Guido Crainz¹⁵⁶, Giovanni de Luna¹⁵⁷, Luigi Bobbio¹⁵⁸, Anna Bravo¹⁵⁹, Luigi Manconi¹⁶⁰, etc. ; ils ont été (ou sont)

¹⁵⁵ Isabelle SOMMIER, « Les années 68. Entre l'oubli et l'étreinte des années de plomb », art. cité, p. 170.

¹⁵⁶ Ancien militant de LC, historien et professeur à l'université de Teramo, il a écrit *Il paese mancato. Dal miracolo economico agli anni ottanta*, Rome, Donzelli, 2003.

¹⁵⁷ Ex militant de LC, aujourd'hui historien et professeur d'histoire contemporaine à l'université de Turin, il a récemment publié le livre *Le ragioni di un decennio*, op. cit.

¹⁵⁸ Cf. Luigi BOBBIO, *Storia di Lotta continua*, op. cit. ; Luigi BOBBIO, Francesco CIAFALONI, Peppino ORTOLEVA, Rossana ROSSANDA, *Cinque lezioni sul '68*, Turin, Rossoscuola, 1987.

¹⁵⁹ Ancienne militante féministe, Anna Bravo est professeur d'histoire sociale à l'université de Turin. Elle a récemment écrit un livre sur les luttes féministes des années 1970 qui a suscité quelques polémiques pour la relecture qu'elle y opère et sa condamnation de la violence qui a ses yeux y existait : Anna

des hommes politiques, comme Gianfranco Pasquino¹⁶¹ ou Nando Dalla Chiesa¹⁶² – ou en tout cas, ils ont vécu, directement impliqués ou comme simples « témoins », l'époque sur laquelle ils écrivent¹⁶³.

Si la mémoire, la position de témoin – et avec elles, *volens nolens*, les jugements sur le passé – constituent un premier écueil¹⁶⁴ à une analyse plus détachée et moins passionnée de ces années, la porosité des frontières entre le champ politique, journalistique et académique en constitue un autre. Le champ académique en Italie apparaît beaucoup plus hétéronome qu'en France et par conséquent plus perméable à des problématiques, à des thématiques, et même à des paradigmes élaborés en dehors du champ ; c'est pour cela aussi qu'il paraît d'autant plus difficile de sortir d'un certain nombre d'étiquettes et de controverses produites et opérantes dans d'autres champs. L'imbrication entre la position de témoin et la moindre autonomie du champ académique – autonomie qui pourrait protéger aussi des critiques « profanes » – est visible par exemple dans la « condamnation morale » de la violence armée, presque toujours présente dans les recherches et qui demeure en quelque sorte une ligne de conduite à laquelle se conformer : qu'elle résulte des positions passées et de la mémoire encore prégnante des événements, ou de l'intériorisation de l'impératif social et politique de la critique morale de la violence, celle-ci semble être presque le mot-clef pour avoir une certaine légitimité pour parler – ou même seulement le droit de parler – de la période.

Mais l'hétéronomie du champ scientifique se donne à voir également par la réutilisation constante d'une série de formulations, d'expressions ou d'angles de vision

BRAVO, *A colpi di cuore. Storie del Sessantotto*, Rome-Bari, Laterza, 2008.

¹⁶⁰ Ex militant de LC, il est sociologue et député DS; il a co-dirigé l'ouvrage *La violenza e la politica*, Rome, Savelli, 1981, co-écrit avec Raimondo Catanzaro la recherche *Storie di lotta armata, op. cit.* et plus récemment il a publié *Terroristi Italiani. Le Brigate Rosse e la guerra totale 1970-2008*, Milan, Rizzoli, 2008.

¹⁶¹ Politologue et professeur universitaire, il a été sénateur du PCI, puis du PDS entre 1983 et 1992 et entre 1994 et 1996.

¹⁶² Fils du général des carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa, qui avait joué un rôle de premier plan pour la répression des groupes révolutionnaires, il est sociologue et politiste ; il a été député entre 1992 et 2001 et sénateur entre 2001 et 2005 dans différents groupes de la gauche modérée. Il est aujourd'hui membre du PD ; dans les années 1970 il militait dans les organisations des jeunes communistes. Cf. Nando DALLA CHIESA, « Del sessantotto e del terrorismo: cultura politica tra continuità e rottura », art. cité.

¹⁶³ Un autre exemple de livre où la position de témoin et d'ancien protagoniste prend le dessus sur celle de chercheur est représenté par le dernier livre de Franco Ferrarotti : *Il '68 quarant'anni dopo, op. cit.* Tout en se proposant de faire le bilan de 1968 et de ses liens avec les années 1970, l'auteur sort difficilement de sa position de témoin – à l'époque il était le « mandarin contesté ».

¹⁶⁴ Il faut préciser que cela ne constitue pas toujours un écueil, du moins du point de vue italien, car parfois cette position est mise en avant par les auteurs eux-mêmes en tant que démarche, à l'instar de Giovanni De Luna : « C'est un livre suspendu entre le regard du témoin et la conscience de l'après-coup de l'historien » : Giovanni DE LUNA, *op. cit.*, p. 8.

qui ont eu un certain succès d'abord dans le champ politique et médiatique et que du moins une partie du champ académique a repris en les validant en tant que modèles interprétatifs. Il s'agit par exemple de l'idée de la rupture et de la mise en opposition de l'« événement 68 » avec le « terrorisme des années de plomb » et de la distinction conséquente des militants de la première « génération » et de la deuxième, alors même que plusieurs études sociologiques montrent la continuité des parcours entre les luttes de la fin des années 1960 et la lutte armée pour la majorité des militants armés. Cette division fait souvent écho à la co-existence d'une position d'ancien militant (en particulier de 68 et des organisations de la première moitié des années 1970) et de chercheur et peut donc reproduire de manière différente les divisions de l'époque entre groupes. D'autres paradigmes opérants dans les recherches scientifiques alors qu'ils ont été élaborés dans d'autres champs – politique, médiatique – sont par exemple l'expression « stratégie de la tension », « extrémismes opposés » ou celle de « double état ». La première a eu une large diffusion en Italie après l'utilisation d'une journaliste britannique en 1969 qui dans ses articles décrivait le climat de tension qui se créait dans le pays, par le biais d'attentats néofascistes et en vue de favoriser un coup d'Etat militaire avec l'accord des services secrets américains¹⁶⁵. L'expression fut largement reprise par le PCI pour dénoncer les tentatives de déstabiliser le pouvoir, de renverser la démocratie en sens réactionnaire et de l'éliminer du jeu politique. La théorie des « extrémismes opposés » fut apparemment utilisée pour la première fois en 1969 par Giuseppe Saragat, élu et plusieurs fois ministre du Parti social-démocrate, Président de la République entre 1964 et 1971 et successivement par le Préfet de Milan Libero Mazza qui dans un rapport au ministère de l'Intérieur décrivait le climat tendu de la ville et parlait de deux extrémismes opposés en lutte. Fortement critiquée au début, cette expression a toutefois acquis une grande importance surtout au sein des partis de gouvernement (DC, PSI, PSDI, PLI, PRI) pour se re-solidariser et acquérir la légitimité d'un centre qui protège le pays et la démocratie des deux dangereux extrémismes de la droite et de la gauche. Enfin, « double Etat » est aussi une expression communément utilisée pour indiquer une double structure des appareils étatiques, l'une visible, officielle et soumise aux règles de la démocratie, l'autre illégale, criminelle et utilisée pour commettre des actes illicites. Cette expression avait été forgée par l'historien

¹⁶⁵ Voir aussi *Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi*, Doc. XIII, n. 64, Premier volume, tome VI, 26 avril 2001.

allemand Ernst Fraenkel à propos de l'Etat nazi, introduit en Italie par Norberto Bobbio¹⁶⁶ : elle a connu un large succès en Italie suite à sa transposition et adaptation à la réalité de la démocratie italienne par l'historien Franco De Felice entamée en 1989 en occasion d'un colloque sur les vingt ans de *Piazza Fontana* organisé par l'*Istituto Gramsci*¹⁶⁷.

Un dernier phénomène qui montre l'hétéronomie du champ est celui de la porosité des frontières entre champs¹⁶⁸ et l'existence de figures de chercheurs à la croisée entre champ scientifique, champ politique et champ médiatique¹⁶⁹. Pour ce qui concerne les textes de recherche, ainsi que les colloques universitaires sur les années soixante-dix, il n'est par exemple pas étonnant de voir des acteurs extérieurs à l'enceinte universitaire, intervenir en tant qu'experts¹⁷⁰, ni des professeurs universitaires ayant de forts engagements en politique, voire même être élus. Le retard ou la marginalité du champ scientifique par rapport à la recherche sur la saison des mouvements, est ainsi à la fois à imputer à la revendication, de la part d'autres acteurs (juges, journalistes, témoins), de formes d'expertise et de légitimité dans l'écriture de l'histoire, mais aussi de l'inhibition du champ face à ce phénomène et son incapacité de faire valoir son propre magistère en revendiquant l'utilisation de méthodes et d'outils qui lui sont propres et distincts d'autres. Mais l'inverse est aussi vrai : l'utilisation des acquis en milieu universitaire pour accéder à des tribunes médiatiques et accumuler du capital symbolique dans les médias ou en politique – qui peut aussi servir en retour les enjeux au sein du champ académique – est aussi un phénomène répandu¹⁷¹. Ceci distingue d'ailleurs l'état du champ universitaire italien de celui d'autres pays comme la France, où celui-ci est très autonomisé, beaucoup plus fermé sur lui-même et où la lutte pour la légitimité professionnelle se joue exclusivement en son sein et avec les règles de jeu et de reconnaissance qui lui sont propres.

¹⁶⁶ Ernst FRAENKEL, *Il doppio Stato. Contributo alla teoria della dittatura*, Turin, Einaudi, 1983.

¹⁶⁷ Franco DE FELICE, « Doppia lealtà e doppio Stato », *Studi Storici*, n°3, 1989.

¹⁶⁸ Plusieurs livres ont été écrits par des chercheurs à quatre mains avec des journalistes ou des magistrats.

¹⁶⁹ Nous pensons par exemple à Giuseppe De Lutiis, qui a mené plusieurs enquêtes sur la période et qui, n'appartenant pas totalement au champ académique, a collaboré avec l'Université de Rome La Sapienza et avec la Chambre des députés en tant que chercheur et spécialiste de la période. Mais nous pensons également aux exemples déjà cités de Gianfranco Pasquino et Nando Dalla Chiesa.

¹⁷⁰ Dans le livre dirigé par Gianfranco Pasquino, *La prova delle armi*, sur cinq articles, deux articles sont écrits par des juges, et un par un homme politique brièvement passé par la carrière de magistrat. Donatella Della Porta écrit sa contribution dans le livre *Terrorismi italiani* avec le titre « La storia delle Brigate Rosse : strutture organizzative e strategie d'azione » à quatre mains avec le juge Giancarlo Caselli.

¹⁷¹ Carmela LETTIERI, « Le réinvestissement des positions académiques dans le débat public: les signatures des tribunes dans la presse quotidienne en France et en Italie », *Droit et société*, n°60, 2005.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Nous avons vu dans ce chapitre que l'histoire politique récente du pays est écrite « sous surveillance »¹ et est caractérisée par une forte concurrence des récits et des acteurs qui les produisent : aussi bien les témoins (ex militants de droite et de gauche, victimes, hommes politiques, juges) que les « spécialistes » de la période (journalistes, juges, chercheurs) sont pris dans une activité éditoriale intense qui peut être analysée comme une forme de mobilisation politique et symbolique pour l'histoire. Ainsi, ce ne sont pas seulement les acteurs/témoins de l'histoire qui concurrencent les historiens dans l'écriture du passé, ni seulement les juges, bien qu'ils détiennent un capital de légitimité largement supérieur à d'autres spécialistes ou témoins : une multitude d'acteurs est engagée dans l'écriture du passé reflétant autant de modalités de le raconter qui s'accordent à des positions sociales spécifiques et des considérations bien souvent politiques. En particulier, la publication de livres de témoignage de la part d'anciens militants, de victimes ou autres acteurs directement impliqués dans les événements passés est assimilable à un répertoire d'action pour revendiquer à la fois le droit à la parole sur l'histoire et la légitimité de la version qu'ils livrent. Mais l'écriture de cette histoire est aussi largement investie par des journalistes dont les investigations et les livres-révélation sont très nombreux ; ce n'est qu'en moindre mesure que les années 1970 ont intéressé les historiens et les sociologues.

L'ampleur et le rythme des publications sur les « années de plomb » montrent que ce passé est encore bien présent par et dans les controverses et les prises de position politiques qui s'y lisent entre les lignes : dès lors, faire l'histoire de cette période se révèle très malaisé car le passé est sans cesse retravaillé par les controverses présentes qui en font changer le sens et l'orientation et qu'on risque de prendre pour la réalité ce qui n'est qu'une série de représentations qui ont réussi à s'imposer. Si au cours d'une décennie après la sortie de crise, des tentatives de compréhension globale et approfondie des événements avaient été menées à bien et laissaient espérer une élaboration du passé capable de le mettre à distance et de l'analyser en sortant des controverses et des sensibilités personnelles, à partir du milieu des années 1990, on observe une reprise, et

¹ Brigitte GAÏTI, « Les manuels scolaires et la fabrication d'une histoire politique. L'exemple de la IV^{ème} République », art. cité.

même une amplification, des polémiques sur le passé. Cette dynamique s'explique également, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, par les usages politiques récurrents du passé de la part d'une nouvelle élite au pouvoir en Italie, ainsi que par un contexte politique et idéologique qui, au niveau international, tend à présenter la démocratie libérale comme seul mode possible de gouvernement et à criminaliser les formes de contestation politique « déloyales » de celle-ci.

Chapitre 8 :

UN PASSE QUI NE CESSE DE REVENIR :

POLITISATION, DEPOLITISATION ET

REPOLITISATION DE L'HISTOIRE

« He who controls the present, controls the past. He who controls the past, controls the future. »

George ORWELL, *1984*, 1949.

« A l'époque contemporaine prétendument post-idéologique, l'idéologie est plus que jamais un champ de bataille et l'une des batailles qui font rage porte sur l'appropriation des traditions du passé. »

Slavoj ŽIŽEK, *De la démocratie à la violence divine*, 2009.

Toute explication des usages d'un passé spécifique ne peut être complète et éclairante sans l'analyse des contextes sociopolitiques au sein desquels les acteurs agissent et s'inscrivent et dans lesquels ces usages prennent sens. Les polémiques sur les « années de plomb » en Italie, les controverses historiographiques qui marquent la période, mais aussi le consensus qui s'est instauré autour de certaines thématiques et de la condamnation morale et nécessaire de la violence révolutionnaire, sont aussi à analyser à la lumière des conjonctures qui les voient apparaître. Si les mémoires minoritaires, critiques, hérétiques, cachées ou interdites, semblent succomber devant la force des récits dominants, qui tout en provenant souvent de camps adverses, se rejoignent dans la condamnation irrévocable de l'« extrémisme violent » de ces années, la compréhension de ce rapport de forces favorable à certains acteurs ne serait pas

possible sans replacer les controverses interprétatives dans une conjoncture nationale et internationale qui contient les conditions historiques de leur production et de leur évolution.

La saison des mobilisations de masse qui a ébranlé nombreux pays capitalistes est déjà déclinante à la fin des années 1970 et au début des années 1980, reflétant ainsi une tendance à l'affaiblissement des référents marxistes mais aussi de la capacité mobilisatrice des organisations communistes et syndicales. Cet affaiblissement, à la fois numérique (en termes d'adhérents) et idéologique semble être un effet de la chute du monde soviétique et des idéaux qu'il incarnait, mais aussi de la reprise d'une offensive néolibérale établissant une nouvelle équation entre stalinisme et totalitarisme pour mieux légitimer le triomphe du modèle démocratique libéral¹ et donc de la « liquidation symbolique » de l'ensemble du passé communiste qui commence même au sein des partis communistes occidentaux, à partir de la fin des années 1980². La fin de la Guerre Froide marque ce que Jacques Rancière appelle un « tournant éthique en politique »³ : le début d'une phase d'absence du conflit, du *dissensus* – et par là du politique – le *consensus* transformant une communauté politique en communauté éthique.

Toutefois, derrière un apparent consensus autour de la « démocratie » libérale – qualifiée par certains comme l'inévitable aboutissement d'un processus de modernisation et de développement économique et culturel⁴ – on observe un réarmement idéologique et une progressive radicalisation des droites du moins au niveau européen. Parallèlement on assiste à une modération de plus en plus grande des partis de gauche récusant le passé communiste, mais dont l'identité fluctue désormais entre une modernisation forcée fondée sur l'exorcisme du marxisme et le manque de référents théoriques et idéologiques qui puissent refonder cette identité.

Les relectures des années soixante-dix en Italie, comme plusieurs volets controversés de l'histoire nationale, sont fortement influencées et structurées aussi bien par les dynamiques politiques que l'on observe globalement dans tous les pays occidentaux que par les changements internes au système institutionnel et au champ

¹ Sur les interprétations du totalitarisme voir Enzo TRAVERSO, *Le totalitarisme. Le XXe siècle en débat*, Paris, Seuil, 2001, introduction « Le totalitarisme », Brigitte STUDER, « Totalitarisme et stalinisme » in Michel DREYFUS *et al.* (dir.), *Le siècle des communismes*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2000.

² Bernard PUDAL, *Un monde défait*, *op. cit.*

³ Jacques RANCIERE, « Le tournant éthique de l'esthétique et de la politique » dans *Malaise dans l'esthétique*, Paris, Galilée, 2004.

⁴ Selon Francis Fukuyama la fin de l'histoire est le moment où un consensus universel se forme autour de la démocratie libérale. Cf. Francis FUKUYAMA, « La fin de l'histoire ? », *Commentaire*, n°47, 1989.

politique national. Ce chapitre veut analyser les usages politiques du passé des années 1970 à la lumière d'un système de références au niveau international et national qui a changé, parce qu'ont changé aussi les acteurs au pouvoir : l'émergence d'une *nouvelle* droite en Italie et sa réussite dans le champ politique ont contribué à libérer une parole autrefois *interdite* sur un certain nombre de questions nationales passées et présentes. Notre première section s'attachera à l'étude du contexte national italien à partir du début des années 1990. Les restructurations du champ politique italien au cours des vingt dernières années, à partir du scandale *Mains propres* qui a signé la fin des partis qui avaient gouverné pendant près de cinquante ans, la désagrégation et les changements intervenus dans les partis traditionnels – y compris au sein du PCI – sont tous des éléments qui nous permettent de saisir et de trouver les racines des changements de perspective dans la lecture de la réalité sociale présente et passée. L'émergence au sein du champ politique de nouveaux acteurs – ou mieux de vieux acteurs occupant des positions nouvelles – ainsi que le réarmement idéologique de la droite, seront aussi analysés pour comprendre les controverses relectures politiques de l'histoire nationale. Dans notre deuxième et dernière section nous reviendrons plus spécifiquement aux « années 68 », à la difficile transmission et revendication de ce passé à la lumière des conjonctures politiques et intellectuelles contemporaines : comment et pourquoi l'héritage des luttes et idéaux révolutionnaires des années 1970 est aujourd'hui devenu impossible à revendiquer ou même à défendre ? Nous verrons que les mécanismes de dépolitisation – juridisation, criminalisation, individualisation, moralisation – de l'histoire des « années 68 » s'accompagnent aussi de tentatives de délégitimation de leur héritage de la part d'acteurs politiques s'exprimant et agissant sur un terrain proprement politique.

Section 1 : LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL : REUSSITE D'UNE « NOUVELLE » DROITE ET USAGES DU PASSE

La fin du monde bipolaire a marqué des changements visibles au niveau de l'ordre politique international, mais aussi au niveau des représentations sociales et politiques qui étaient associées à l'ordre précédent. En Italie, comme dans d'autres pays d'Europe, la désagrégation de l'Union Soviétique a eu des répercussions fortes d'abord sur le Parti communiste italien, qui, à partir des années 1989-90, traverse une période de restructuration interne, mais aussi sur les rhétoriques de tous les partis politiques, ainsi que sur la représentation des groupes sociaux et des questions sociales. La restructuration parallèle du champ politique national, l'émergence d'une *nouvelle* droite et son installation au pouvoir ont contribué à la légitimation de discours auparavant inaudibles en politique. Dans ce cadre, l'usage politique du passé et la révision de certaines phases clés de la construction républicaine sont autant de symptômes du réarmement idéologique des groupes de droite que des stratégies pour le renforcement de leur propre position au sein du champ politique.

La révision de la période fasciste est ainsi à comprendre à la lumière de la restructuration du champ politique italien à partir du milieu des années 1990, lorsque les visées de la droite traditionnelle, historiquement anticomuniste et héritière du fascisme, se sont liées à une droite émergente, néoconservatrice, se présentant comme l'incarnation de la modernité progressiste du monde de la fin des idéologies. L'influence de la restructuration des alliances et des concurrences au niveau global se traduit donc en Italie dans le déclin net et évident du Parti Communiste, l'effondrement du PSI sous les coups des enquêtes anticorruption et l'émergence d'une propagande de droite d'un nouveau genre, processus dont le symptôme le plus évident est la rapide « descente en politique » et ascension électorale de Berlusconi.

A/ La recomposition du champ politique italien, du scandale « mains propres » à aujourd'hui

1. De la crise du début des années 1990 à l'ascension de « nouveaux » acteurs en politique

L'année 1992 débute avec une opération judiciaire appelée « Mains propres » qui déclenche une série de scandales politiques pour des affaires de corruption qui aboutiront à la rapide disparition des partis traditionnels italiens, à l'instar de la Démocratie chrétienne et du Parti Socialiste. La « descente sur le terrain » de Silvio Berlusconi est ainsi à inscrire dans ce contexte de déstabilisation de toute une classe politique impliquée dans une multitude de scandales politico-financiers. Comme le souligne Jean Louis Briquet, cette « crise » des partis politiques italiens et l'étendue des accusations de corruption permettent à un acteur comme Silvio Berlusconi d'entrer en politique et de monter au pouvoir très rapidement en jouant la carte du renouveau et de la rupture avec un système désormais discrédité⁵. C'est à ce moment que se situe le début d'une nouvelle recomposition du champ politique italien, ainsi que la légitimation d'acteurs auparavant marginaux, puisque considérés comme illégitimes. La coalition à la tête de laquelle Berlusconi participe aux élections de 1994 inclut en effet la Ligue du Nord et le MSI, aussitôt transformé en Alliance Nationale⁶ : ces deux partis sont par ce biais intégrés dans le jeu politique, d'où jusqu'alors ils étaient rejetés et entament un processus de « normalisation ». Se présentant comme une droite libérale nouvelle et modérée, la coalition – fluctuante surtout dans ses rapports avec la Ligue du Nord et plus récemment avec le groupe guidé par Fini – du Pôle des libertés⁷ s'installe brièvement au pouvoir en 1994⁸ ; toutefois, avec leur réélection en 2001 et en 2008 les « nouveaux » acteurs de la deuxième république italienne apparaissent désormais bien installés dans le champ politique. L'on peut d'ailleurs observer au fil du temps une radicalisation progressive de la coalition Berlusconienne : d'abord libérale et

⁵ Cf. Jean-Louis BRIQUET, « Le phénomène Berlusconi. Crise et recomposition du jeu politique en Italie », Science Po – Ceri, 2005. Url : <http://www.ceri-sciencespo.com/archive/july05/briquet.pdf>

⁶ La transformation du MSI en Alliance Nationale (AN) commence à la fin 1993 et s'achève formellement en 1995 au Congrès de Fiuggi. Une minorité sortie du congrès ne partageant pas la dissolution du parti suit Pino Rauti en fondant le Mouvement Social Italien-Flamme Tricolore.

⁷ Par la suite la coalition dirigée par Berlusconi s'appellera Maison des libertés (CdL), puis le parti de *Forza Italia* deviendra, suite à la fusion avec Alliance Nationale, le Peuple de la liberté (Pdl).

⁸ Le gouvernement s'écroule au bout de huit mois à cause de la sortie de la Ligue du Nord de la majorité parlementaire.

conservatrice, elle affiche désormais des positions de plus en plus nationalistes et xénophobes, tandis que les attaques contre la magistrature et les discours anti-institutionnels se durcissent. Cette radicalisation reflète un alignement de la droite berlusconienne, sur les valeurs de celles qui étaient les marges de sa coalition, celles la Ligue Nord avec ses positions xénophobes et anti-institutionnelles et celles de AN, en particulier avec son registre nationaliste et sa référence à la tradition catholique, tout en continuant à se mélanger au libéralisme économique effréné et à la rhétorique anti-magistrature qui avait été la marque propre de l'entreprise politique de Berlusconi. Cette radicalisation progressive tributaire de l'ascension au pouvoir et de la réussite des acteurs au sein de la coalition de gouvernement se traduit aussi par un élargissement du dicible et faisable en politique et en public. L'on retrouve désormais parmi les hommes politiques d'AN et du Pdl des nostalgiques du fascisme, qui ne cèlent ou ne masquent plus cette attitude⁹, des personnes qui étaient engagés dans les organisations de jeunesse du MSI pendant les années 1970, comme le député Ignazio La Russa ou le maire de Rome Gianni Alemanno. La levée progressive d'interdits sur le fascisme, le retour polémique sur la Résistance et sur la Constitution, la libération de la parole xénophobe, la rhétorique sécuritaire et le recours de plus en plus normalisé à des procédures d'urgence¹⁰ et à des mesures d'exception pour faire front à différentes questions sociales et politiques, sont le produit de cette accession et permanence au pouvoir d'acteurs auparavant marginaux et porteurs de discours auparavant « illégitimes » et inaudibles.

2. L'effondrement du PCI et la faiblesse de la gauche postcommuniste

Ces changements politiques, aussi bien dans les acteurs que dans les discours qu'ils portent, reflètent également la faiblesse d'une gauche en perte de repères et reprenant de plus en plus la rhétorique désormais acceptée et acceptable de la droite. Comme le rappelle l'historien Giovanni Levi dans ce moment tournant de l'histoire internationale et nationale « le désarmement idéologique n'est pas généralisé : seule une

⁹ Plusieurs élus affichent désormais des signes fascistes ou avancent des propos qui sonnent souvent comme un éloge du fascisme.

¹⁰ La grande majorité des lois votées en Italie depuis 2008 sont des décrets gouvernementaux par la suite confirmés par le Parlement. Les chambres sont de plus en plus réduites à un travail de ratification de l'activité législative du gouvernement, alors que la Constitution affirme que celle-ci est censée être exceptionnelle.

des parties a subi une perte de sens »¹¹.

Déjà à la fin des années 1980, le passage progressif au PDS, formalisé en 1991, clôt une phase historique du Parti communiste, dont le déclin, aussi bien en termes d'inscrits qu'en termes électoraux avait déjà commencé à la fin des années 1970. Dans ce passage, c'est aussi et surtout « le curriculum de la classe dirigeante » du parti qui se trouve modifié, ainsi que les modes de recrutement politique et d'ascension interne : « les gardiens de l'orthodoxie et de la mémoire historique sont minoritaires par rapport à une nouvelle génération, biologiquement et politiquement beaucoup plus jeune, caractérisée par des expériences de direction politique en périphérie »¹². Ce renouvellement des cadres du parti coïncide donc avec le début d'une nouvelle phase pour le parti tout entier, de repositionnements progressifs dans le champ politique et de recompositions internes allant de plus en plus vers des positions modérées et réformistes, qui aboutiront à la naissance du Parti démocratique en 2007. L'enquête menée par Piero Ignazi en 1991 montre que déjà la naissance du PDS, les déterminants de l'engagement dans le parti, ainsi que la formation politique des cadres, commence à changer. Bien que les motivations idéologiques à l'origine de l'adhésion au parti demeurent fortes, ce sont plutôt les motivations instrumentales qui l'emportent, le Pds apparaissant comme le seul parti politique à gauche et donc comme la seule opposition existante en Italie. Le mythe du « choix de vie » communiste s'écroule donc pour laisser la place au parti « pour faire quelque chose » : Piero Ignazi observe une véritable démythification du rapport au parti et au socle théorique qui en était au fondement¹³. Très peu nombreux sont donc les dirigeants qui, à ce moment de changement, défendent la vision classique du parti lié à la classe ouvrière (4,9%) : une petite partie affirme en effet la nécessité d'écouter les mouvements sociaux (16,3%), la perspective du réformisme et de l'alliance entre classe ouvrière et classes moyennes est celle de 28,8% des cadres, alors que la vision du parti « attrape-tout » (ouverture maximale, représentation de toutes les classes et électeurs) est largement majoritaire (44,2%). Le panorama ainsi dressé reflète également la composition socioprofessionnelle du parti et confirme les tendances à la marginalisation de la présence ouvrière (5,7%), à la

¹¹ Giovanni LEVI, « Le passé lointain. Sur l'usage politique de l'histoire », art. cité, p. 26.

¹² Piero IGNAZI, *Dal PCI al PDS*, Bologne, Il Mulino, 1992, p. 135.

¹³ Piero Ignazi observe par exemple que les références à Marx dans les discours sont de plus en plus rares ; 70% des dirigeants qu'il a interviewés affirme que le marxisme n'est qu'une référence parmi d'autres qui doit être désormais intégrée à d'autres schèmes d'interprétation d'une différente origine culturelle et idéologique : Piero IGNAZI, *Dal PCI al PDS*, *op. cit.*

professionnalisation des représentants politiques (hommes politiques professionnels : 44%), avec une forte présence des enseignants (14,1%) ; les secteurs liés à la production industrielle sont déjà à l'époque sous-représentés, (seulement 13,4%, alors que les services représentent 24,6% des militants et l'administration publique 58%), tout comme les professions à bas revenu. Les dynamiques que le politiste remarque à ce moment là – ascension d'un personnel politique qui n'est pas en contact avec la production industrielle, compénétration entre parti et structures publiques – sont encore plus visibles aujourd'hui où le renouvellement des élites est complètement achevé et que même de nombreux cadres du PD ont déclaré ne jamais avoir été communistes et que les références aux classes ouvrières et laborieuses ont complètement disparu de leur discours¹⁴.

Ainsi, ce n'est pas le Parti démocratique, gauche faible aussi bien au niveau idéologique qu'au niveau des orientations politiques, extrêmement professionnalisé et délié de liens pratiques et militants avec la multiple réalité sociale, qui réussit à faire front et s'opposer politiquement aux tentatives révisionnistes de l'histoire nationale avancées de plus en plus par la droite, et encore moins aux usages politiques du passé des années 1970. A partir du moment où de nombreux dirigeants ont abjuré le marxisme, se sont convertis à la nécessité d'une économie libérale et font des alliances et des compromis leur stratégie politique prioritaire tournée vers les échéances électorales, la défense de valeurs anciennes – antifascisme, égalitarisme, contrôle étatique – devient plus malaisée.

En ce qui concerne l'histoire des « années de plomb », le Pd en est aujourd'hui le premier censeur, nombreux dirigeants à la tête du parti ayant grandi dans les structures de jeunesse du parti communiste en opposition et concurrence avec les mouvements sociaux à la même époque : non seulement donc ils reproduisent l'anamnèse du PCI vis-à-vis des « terroristes », mais ils se situent aussi eux-mêmes désormais en position d'exclusion (ou mieux d'auto-exclusion) d'un album de famille dont ils regrettent avoir fait partie¹⁵.

¹⁴ C'est une dynamique similaire que Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki retrouvent au sein du Parti Socialiste français. Cf. Rémi LEFEBVRE, Frédéric SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes », in Frédérique MATONTI (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005 ; Rémi LEFEBVRE, Rémi SAWICKI, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe, Editions du Croquant, 2006.

¹⁵ Cela est moins vrai pour le groupe de *Rifondazione Comunista*, que comme nous l'avons déjà vu précédemment est le seul à avoir montré une ouverture dans le sens d'une amnistie qui puisse clore les « années de plomb », dans l'insertion en politique d'ex militants, y compris armés, et qui accorde

Si l'on remarque cet éloignement idéologique et professionnel du parti majoritaire à gauche, de ses origines historiques et de l'expérience des mouvements des années 1970, la droite revient au contraire de plus en plus à ses sources, autant dans les références et les pratiques que dans le type de recrutement politique.

B/ Réarmement idéologique des droites et usages politiques du passé

1. Anticommunisme et relectures de l'histoire nationale

Mues par un fort anticommunisme sur un plan économique-social les unes, également historico-théorique les autres, les droites au pouvoir en Italie – mais il en va de même pour la France – font de la propagande anticommuniste et de l'apologie de la démocratie libérale un instrument fondamental de leur communication et identité politique, y compris lorsqu'elle est en ouverte contradiction avec d'autres valeurs revendiquées. Pour la droite traditionnelle, héritière (plus ou moins directe) du fascisme, il s'agit là d'une sorte de revanche à prendre *a posteriori* sur l'historiographie républicaine à forte tonalité antifasciste qui a été largement dominante en Italie *grosso modo* jusqu'à la fin des années 1970.

Les idées et l'héritage politique et historique des uns – acteurs reconductibles à une droite néofasciste et xénophobe – qui n'ont pas pu être revendiqués pendant longtemps s'accommodent à l'opportunisme politique et idéologique des autres – acteurs d'une droite ultralibérale, conservatrice et profondément anticommuniste – et structurent désormais un pôle politique fort et durable contre toute attente initiale.

La reprise d'un militantisme d'extrême droite ayant des liens directs avec la politique institutionnelle constitue probablement une nouveauté dans la scène politique italienne : même à gauche et à part la parenthèse des années 1970 avec des groupes comme Dp, jamais il y a eu un lien si direct entre des mouvances radicales extraparlimentaires et les groupes politiques au pouvoir dans les institutions nationales et locales. Un militantisme d'un nouveau genre, très ancré dans le local, riche de références culturelles et

beaucoup d'importance au lien avec les mouvements politiques et sociaux de base.

théoriques, avec des pratiques militantes qui étaient auparavant identifiables à la gauche¹⁶, réussit à imposer des termes et des formes de débat et d'action sur les questions sociales auparavant impensables : que l'on songe au renouveau du nationalisme et de la xénophobie, en particulier aujourd'hui dirigé contre les migrants extracommunautaires, mais aussi au niveau interne vis-à-vis du *mezzogiorno* et l'affirmation de l'idée d'une ré-division du pays ; à la réhabilitation des figures de Mussolini et Hitler, etc.

Encadré n°13 : La reprise du militantisme d'extrême droite

Les occupations de locaux et constitution de *centres sociaux* de la part de groupes d'extrême droite – auparavant cette forme d'action était une prérogative du militantisme de la gauche extraparlamentaire et autonome – se sont multipliées depuis quelques années. Après une première occupation à Rome en 2003, beaucoup d'autres ont suivi dans d'autres villes : aujourd'hui, ces centres diffus sur le territoire national sont regroupés sous l'association *Casa Pound*. Ces militants d'extrême droite ont particulièrement à cœur la question du logement, pour laquelle ont mené à plusieurs reprises des actions d'occupation notamment dans des quartiers populaires de la capitale, et ils ont même proposé des projets de loi. Ils mènent des activités culturelles et des rencontres avec des intellectuels de la nouvelle droite, font des campagnes d'affichage souvent très provocatrices quand elles ne sont pas directement apologétiques du fascisme et de ses politiques familiales, sociales et économiques. Des épisodes plus graves et tendant à la hausse sont aussi les agressions à l'encontre d'immigrés, Roms et militants de gauche. Certains acteurs de cette galaxie de la droite néofasciste ont des liens directs avec la politique institutionnelle, surtout au niveau local et en particulier à Rome et dans sa province. La couverture politique, même si elle n'est pas officielle, dont ces groupes bénéficient, au niveau institutionnel, local et national, a contribué à leur essor et renforcement ainsi qu'au dédouanement de toute une série d'images et de discours. De même, pour les groupes extrémistes dans le nord du pays, où l'on trouve des structures plus ou moins directement liées à la Ligue du Nord. Outre le militantisme sur le terrain et les campagnes d'affichage souvent racistes et anti-institutionnelles, des structures para-policières comme les « rondes padanes » ont également été créées ; les épisodes violents vis-à-vis de personnes de religion musulmane, de migrants, ou d'homosexuels ont aussi augmenté au cours de la dernière décennie.

L'arrivée au pouvoir d'acteurs porteurs d'une mémoire jusqu'alors interdite ou illégitime a eu donc des retombées qui s'étendent en dehors du champ politique et qui ont contribué à lever des tabous aussi bien sur le militantisme d'extrême droite que sur les interprétations de l'histoire nationale. C'est ainsi que le fascisme, la Résistance et la Libération, la constitution née de l'antifascisme sont soumis à un usage politique stratégique qui vise à « revoir » ces événements : si déjà au cours des années 1980 on voit s'amorcer une tendance au révisionnisme, on assiste depuis une décennie au moins à « la plus vaste et sournoise offensive orientée à l'effacement de la mémoire historique

¹⁶ Voir encadré n°13.

et au refoulement total des crimes commis en Italie, en Afrique, dans les Balkans, en Union Soviétique »¹⁷. Mais si la révision de l'histoire par les acteurs politiques au pouvoir n'est pas un phénomène nouveau, ce qui est plus inédit c'est la tendance à la manipulation de la « complexité des faits historiques et leur véritable signification [...] pour conclure assez trivialement à l'impossibilité de se ranger nettement d'un côté ou de l'autre »¹⁸. C'est-à-dire la tendance non pas (ou non seulement, en fonction des situations) à diaboliser les adversaires et leurs positions politiques, mais au contraire à mettre sur le même plan fascisme et communisme, en soulignant le bon et le mauvais qui existe dans tout système : par conséquent « l'image du passé qui en sort n'est pas celle d'une interprétation inversée, mais d'un nivellement des positions »¹⁹. De la même opinion, l'historien Alessandro Portelli analyse ce sens commun qui se veut a-idéologique et montre la « gigantesque opération visant à établir une responsabilité conjointe, au bout de laquelle personne ne pourra être plus tenu pour coupable, car si nous sommes tous coupables personne ne l'est »²⁰.

Si la banalisation du fascisme en Italie a des origines historiographiques lointaines et différentes, naissant d'intentions divergentes, comme le montre Emilio Gentile²¹, la « normalisation » de cette orientation actuelle est à inscrire désormais dans un contexte politique changé, qui encadre des polémiques, des attaques à la Constitution et des politiques de la mémoire – telles que nous les avons évoquées dans notre chapitre 6 – récurrentes et de plus en plus agressives. Outre la persistance d'une mémoire divisée et non réconciliée de l'histoire nationale²², les querelles récurrentes dans les dix dernières années sur l'interprétation historique de la Résistance et du fascisme²³ et les

¹⁷ Angelo DEL BOCA (dir.), *La storia negata. Il revisionismo e il suo uso politico*, Vicenza, Neri Pozza, 2009.

¹⁸ Giovanni LEVI, « Le passé lointain. Sur l'usage politique de l'histoire », art. cité, p. 28.

¹⁹ *Ibid.*, p. 35. Comme pour le fascisme en Italie, des tentatives de révisionnisme et de banalisation des régimes fascistes sont aussi présentes en France pour ce qui concerne le gouvernement de Vichy, en Espagne pour le franquisme, et depuis le milieu des années 1980 en Allemagne à propos de l'émergence du nazisme et de ses responsabilités.

²⁰ Alessandro PORTELLI, « Le XXe siècle en procès », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002, p. 34.

²¹ Emilio GENTILE, « L'héritage fasciste entre mémoire et historiographie. Les origines du refoulement du totalitarisme dans l'analyse du fascisme », *Vingtième siècle*, n°100, 2008.

²² Voir à ce propos Bruno GROppo, « Introduction. Histoire, mémoire, identité », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002 ; Antonio BECHELLONI, « Le débat historiographique italien autour du fascisme et de l'antifascisme », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002 ; Alessandro CAVALLI, « I giovani e la memoria del fascismo e della Resistenza », *Il Mulino*, n°363, 1996.

²³ Cf. Aldo AGOSTI, « Controverses récentes – historiographiques et non – sur la Résistance italienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002.

tentatives d'égaliser fascisme et communisme, traduisent les restructurations du champ politique italien et la radicalisation de la droite au pouvoir, mais aussi des orientations idéologiques dominantes dans l'ensemble des pays capitalistes.

Le renversement graduel des représentations s'est par exemple traduit par les polémiques portées sur les manuels scolaires²⁴ en 2000, les propositions d'abolir l'interdiction constitutionnelle de reconstitution du Parti National Fasciste²⁵, ainsi que les controverses autour de la définition des « victimes » de la Deuxième Guerre Mondiale (par exemple l'opposition entre les *foibe*²⁶ et les *fosse ardeatine*²⁷), dans une tentative de mettre sur le même plan les morts résistants pour la libération et les morts de la république de Salò, victimes du fascisme, du nazisme et du communisme. Un renversement qui se concrétise également dans l'institution de deux journées commémoratives : le 10 février, « journée du souvenir » qui commémore les morts dans les *Foibe* et le 9 novembre, « journée de la liberté » qui commémore les victimes du communisme qui auraient symboliquement retrouvé la liberté le jour de la chute du mur de Berlin. C'est désormais moins une démocratie et une constitution née de l'antifascisme, de la Résistance et de la Libération qui sont célébrées par les groupes politiques au pouvoir aujourd'hui, qu'une vision de la « démocratie » qui serait née de la fin des idéologies concrétisée dans l'écroulement de l'Union Soviétique et donc de l'effacement progressif du socialisme réel comme horizon politique et culturel. La rupture par rapport aux valeurs constitutionnelles devient progressivement plus visible non seulement dans les discours, mais aussi dans la rupture de toutes les pratiques de la bienséance politique qui n'avaient jamais été remises en question par les hommes politiques précédents, ne serait-ce que pour une question de forme : en 2010 par exemple aucun représentant du gouvernement n'était présent aux célébrations du 2 juin, Fête de la République ; aucun non plus aux commémorations du 2 août 2010 à la gare

²⁴ Cf. Leonardo CASALINO, « La polémique sur les manuels scolaires en Italie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002, p. 51-54 ; sur les controverses sur les manuels scolaires voir aussi Brigitte GAÏTI, « Les manuels scolaires et la fabrication d'une histoire politique. L'exemple de la IV^e République », art. cité.

²⁵ Si des projets de loi en ce sens avaient été présentés par le député Ezio Trantino du MSI (puis AN), à chaque législature à partir de la VI, depuis 1992 d'autres députés ont avancé des propositions similaires jusqu'à la très récente proposition de cinq sénateurs du PdL du 29 mars 2011.

²⁶ Se reporter au chapitre 6, note de bas de page p. 347.

²⁷ Par *fosse ardeatine* on entend généralement le massacre perpétré par les Nazis le 24 mars 1944 à Rome comme représailles de l'attaque de la veille aux troupes allemandes de la part de résistants italiens. Dans les caves de la rue Ardeatina furent tués 335 italiens, militaires et civils.

de Bologne alors qu'il s'agissait du trentenaire de la *strage*²⁸, ni aux commémorations de la mort du juge Borsellino²⁹.

La mémoire des années de plomb se superpose donc à une mémoire déjà clivée, celle du fascisme et de la Résistance, auxquels faisaient par ailleurs référence les groupes militants d'extrême droite et d'extrême gauche pendant les années 1970. Si donc la résistance avait été pour les premières BR une « référence légitimatrice de la violence »³⁰, aujourd'hui cette même référence – disputée à l'époque par le Parti communiste – est devenue faible et malaisée pour le PD aussi, et elle n'est plus du tout un élément de cohésion et d'identité de la gauche.

2. Entretenir la menace : l'épouvantail des années soixante-dix

L'« apparition » du « terrorisme international » comme nouvelle « menace » surtout à partir de 2001 a ramené au centre des débats la problématique du « terrorisme ». Sur le plan national, l'usage politique stratégique qui en est fait a favorisé et facilité la réactivation des rhétoriques liées à une urgence passée et dépassée, celle du « terrorisme interne ».

Déjà à la fin des années 1990 les homicides politiques organisés par le groupe des Brigades rouges pour la construction du Parti communiste combattant, avaient ramené à l'ordre du jour la menace des groupes armés en réactivant des filiations entre vieux et nouveaux groupes armés : ces filiations étaient d'ailleurs directement revendiquées par le groupe par le biais de son nom et de son mode d'action, ainsi qu'expressément indiquées dans le document de revendication de l'homicide de Massimo D'Antona en 1999 et de celui de Marco Biagi en 2002. Les commentateurs de tout bord s'étaient alors empressés de mettre en alerte contre le « retour du terrorisme » et des « années de plomb » que l'on croyait terminées. L'organisation communément appelée dans les médias « Nouvelles BR » a souvent été mis en relation aussi directe que confuse avec les « organisations historiques » des années 1970. Le livre du journaliste Paolo Pergolizzi intitulé « Les nouvelles BR. Le terrorisme est revenu »³¹,

²⁸ L'absence a été justifiée par le fait que les représentants du gouvernement sont systématiquement contestés et chahutés lors des commémorations du 2 août.

²⁹ Juge antimafia tué par la mafia en 1992 à Palerme.

³⁰ Isabelle SOMMIER, « La résistance comme référence légitimatrice de la violence », art. cité.

³¹ Paolo PERGOLIZZI, *Le nuove BR. Il terrorismo è tornato*, Rome, Aliberti, 2008.

mais aussi les livres sur l'histoire des BR qui ont été revus dans les nouvelles éditions à la lumière des derniers événements³², nous offrent des exemples de cet usage de l'histoire pour entretenir une « menace » : l'extrapolation du contexte historique de faits et événements les rends ainsi opérants dans le présent. En mêlant passé et présent, questions et personnages liés à une histoire passée avec des phénomènes présents qui n'ont souvent de liens entre eux que la catégorie si vague de « terrorisme », des acteurs politiques reviennent sur l'histoire pour légitimer les discours et les pratiques d'aujourd'hui : pérennisation de l'urgence et des traitements exceptionnels qui la caractérisent, condamnation morale constante des protagonistes des années 1970 qui restent cloués à leur identité passée, mobilisations des victimes d'autant plus légitimées et visibles, etc.

Toutefois, l'usage des « années de plomb » et de l'épouvantail du « terrorisme » va bien au-delà des événements qui ont pu faire penser à l'apparition de nouveaux groupes antagonistes armés. L'idée d'un possible retour aux « années de plomb » est présente dans quasiment tous les discours sur l'histoire des années 1970, en particulier dans les discours des victimes et des juges prononcés à différentes occasions (réurrences, commémorations, livres) : les victimes multiplient les incitent à être vigilantes, à garder et diffuser la mémoire ; les juges incitent à ne pas céder à la violence lors de mouvements sociaux, etc.

Sur le risque du « retour du terrorisme » on justifie donc l'exclusion des débats d'anciens militants ou les injonctions au silence qu'on leur adresse :

« Nombreux parmi les ex terroristes qui aujourd'hui interviennent publiquement font une sincère autocritique pour les crimes commis, et cela ça va : mais d'autres disent que ce n'était pas les objectifs qui étaient erronés, mais le temps de l'action armée l'était, que peut-être fallait-il encore attendre, que les temps n'étaient pas mûrs. Sur cette équivoque, qui offense l'intelligence, se fonde le risque que certains mauvais maîtres voient leur retour légitimé. Et c'est encore un danger pour la vie démocratique »³³.

Aussi chaque année pour les célébrations du Jour de la mémoire, le président de la République Napolitano ne manque pas de rappeler le danger du retour de la violence et le devoir de mémoire des victimes comme antidote contre cette possibilité.

³² Par exemple Vincenzo TESSANDORI, *Br. Imputazione banda armata. Cronaca e documenti delle Brigate Rosse*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2000 ; Daniele BIACCHETTI, *Una stella a cinque punte. Le inchieste D'antona e Biagi e le nuove Br*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2007 ; Daniele BIACCHETTI, *Il delitto D'Antona: indagine sulle nuove Brigate Rosse*, Milan, Mursia, 2001.

³³ Giancarlo CASELLI, postface à Alberto CONCI, Paolo GRIGOLLI, Natalina MOSNA (*et al.*), *Sedie vuote: gli anni di piombo dalla parte delle vittime*, *op. cit.*, p.326.

Mais c'est aussi dans des circonstances particulières que les « années de plomb » sont utilisées pour symboliser une menace imminente : il s'agit notamment de mouvements sociaux, notamment lorsque pendant des manifestations des heurts avec les forces de l'ordre se produisent : les commentaires politiques et médiatiques brandissent souvent le risque de dérives violentes qui pourraient mener à un « retour en arrière » ou encore établissent des comparaisons entre les mouvements passés et présents.

A propos des affrontements entre groupes autonomes et forces de l'ordre à Milan en 1994, un journaliste du quotidien *La Repubblica* interviewait le ministre de l'intérieur de l'époque Roberto Maroni – de la Ligue du Nord et ex maoïste – en lui demandant :

« Mais vous qui avez vécu, en y prenant part, la saison de la contestation des années 1970, vraiment vous ne voyez aucune analogie entre ces temps là et aujourd'hui ? ». « Non, à l'époque, je parle des premières années 1970, derrière ces manifestations il y avait des valeurs, aujourd'hui face à des manifestations comme celle de Milan, je vois seulement la dé-valeur de la violence avec une fin en soi. Ensuite, il est vrai, cette atmosphère là avait dégénéré dans les années de plomb. Aujourd'hui personne ne veut que les années de plomb reviennent. Par conséquent je dis que nous ne permettrons pas à une bande de casseurs de reporter en arrière de vingt ans l'horloge de l'histoire »³⁴

Ces déclarations pré-annonçaient de nouvelles propositions de loi pour encadrer de manière plus répressive la défense de l'ordre public.

Pendant les jours de manifestations anti-G8 de Gênes en 2001, les commentaires sur la ressemblance avec les années 1970, sur les « fantômes qui reviennent », ou sur les craintes de dérives violentes comme dans le passé ont été très nombreux.

« Les armes, le terrorisme, l'écho des années soixante-dix : «G8=P38» on lit dans la rue des Serragli. « Tire policier, tire » dans la rue Giusti, au coin avec Borgo Pinti »³⁵.

Encore, la journaliste Miriam Mafai, dans le journal *La Repubblica* commentait ainsi les appels à mobilisation des groupes d'extrême gauche contre la visite de George Bush en 2004 à Rome :

« C'est un langage que nous connaissons, dans lequel on entend l'écho des ambitions et des mots d'ordre des groupes de l'extrême gauche pendant les sombres années 1970 »³⁶.

Alors que Gerardo D'Ambrosio – ex procureur de la République à Milan et sénateur DS – interviewé par les journalistes suite à une lettre de menaces contenant un projectile

³⁴ « Maroni conferma « basta, nuove norme sull'ordine pubblico », *La Repubblica*, 13 septembre 1994.

³⁵ Claudia RICONDA, « Dopo Genova, slogan antagonisti spuntano sui muri della città », *La Repubblica*, 12 août 2001.

³⁶ Miriam MAFAI, « Il suggeritore inesistente », *La Repubblica*, 2 juin 2004.

reçue par le Cardinal Bagnasco en 2007 répond :

« Ce n'est pas un climat qui rappelle les années 1970, ce sont des choses qui se produisent toujours »³⁷.

En octobre 2010, lors des mobilisations ouvrières du secteur métallurgique, dans le cadre des renégociations des contrats de travail avec la direction de la Fiat, le siège du syndicat UIL, qui avec la CISL avait montré sa volonté d'accepter les conditions de l'administration de l'entreprise en isolant le syndicat CGIL, avait été attaquée avec des œufs et des graffitis : le secrétaire du syndicat, Luigi Angeletti déclare ainsi à *La Repubblica* :

« Nous nous confrontons à des inquiétantes manifestations d'intolérance et de violence, mais il n'y a pas d'éléments pour nous laisser penser sérieusement à un retour aux années de plomb »³⁸.

Le maire de Rome, après les affrontements du 14 décembre 2010 dans la capitale entre manifestants – étudiants, précaires et autres mouvements citoyens manifestant contre le gouvernement le jour du vote de la motion de confiance au parlement – déclarait :

« Une chose pareille ne doit plus se reproduire. Nous ne devons pas revenir aux années 1970 ».

Au lendemain de ces mêmes heurts, on trouvait sur le site du journal *La Repubblica* une vidéo d'époque montrant des affrontements de 1977 pour la comparer avec les vidéos disponibles sur les événements de la veille.

Ceux-ci ne sont que quelques exemples parmi d'autres des usages publics du passé des années 1970 dans les commentaires qui les mettent constamment en lien avec les mouvements sociaux contemporains. Ces années sont devenues aussi bien une référence pour une partie des mouvements sociaux actuels, à travers la reprise ou l'adaptation de slogan notamment, mais aussi et surtout une sorte de mètre de mesure de la violence et du climat social et politique, une sorte de point auquel il ne faut pas revenir. En ce sens, la référence à l'aspect exclusivement violent des années 1970 demeure une arme politique aussi bien pour discréditer l'opposition que représentent les mobilisations – et notamment dès qu'il y a des signes de « violence », aussi naïfs

³⁷ « La politica deve abbassare i toni ma non evochiamo il terrorismo », *La Repubblica*, 30 avril 2007.

³⁸ « Nuovo attacco a una sede CISL scritte insultanti e lanci di uova La Polizia allerta i prefetti », *La Repubblica*, 13 octobre 2010.

puissent-ils être – que pour renforcer et entretenir la stigmatisation des organisations et mouvements des années 1970 par leur réduction et assimilation à la violence.

Section 2 : LES « ANNEES 68 » : UN HERITAGE IMPOSSIBLE ?

L'usage public du passé aussi bien de 68 que des années qui suivent s'exprime dans la plupart des cas sur un registre parfois moral, parfois judiciaire, élogieux-nostalgique ou encore criminalisant et dénonciateur. La relecture dominante de la période des mobilisations de masse et de la remise en question radicale de la société que ces années représentent se fonde premièrement sur la moralisation de l'histoire *a posteriori* qui pointe l'héritage d'immoralité et de laxisme qu'elle laisserait aux générations successives, coupable des maux de la société actuelle (Sarkozy, mais aussi d'autres hommes politiques de droite et de gauche en France comme en Italie). Deuxièmement, elle tend à souligner la violence des mouvements qui serait tributaire d'une idéologie intrinsèquement violente : c'est donc une manière de criminaliser toute opposition au système, présente comme passée. Enfin ce sont souvent les tons nostalgiques qui font l'éloge des moments des grandes croyances qui sont révolus et qui ne reviendront pas. 68 et les années 70 deviennent les objets de controverses qui s'expriment dans des termes dépolitisés et dépolitisant la portée, le sens et la structure des mobilisations de ces années là. Déjà l'adoption de la catégorie de « terrorisme » pour définir les groupes révolutionnaires à partir de la fin des années 1970 participait à une stratégie de criminalisation et de dépolitisation des actions des groupes, alors même que les lois adoptées allaient en sens inverse³⁹. Les usages contemporains du passé témoignent de la permanence de cette étiquette sur un phénomène désormais extrapolé de son contexte. Ce qui demeure c'est donc une vision criminelle et judiciaire de l'histoire qui en « oublie » la dimension collective et politique pour la ramener à l'individu et même à ses supposées pathologies.

³⁹ Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, les lois d'urgence établissaient une augmentation des peines si le mobile du crime ou délit était politique ou s'il était accompli dans le cadre d'un engagement politique.

Toutefois, cette dépolitisation du registre discursif s'accompagne aujourd'hui d'une ré-politisation : on observe, derrière les mots une ré-politisation des enjeux, puisque les acteurs qui le plus s'acharnent sur l'histoire des années 1970 sont principalement des acteurs politiques, mus par des enjeux politiques et par des fortes croyances politiques.

A/ Du politique au criminel, du collectif à l'individu

Nous avons vu au cours de notre première partie qu'en l'absence d'une prise en charge politique du conflit social de l'époque, et même face à une délégation des hommes politiques aux magistrats, la sortie du conflit s'est effectuée par la voie répressive et judiciaire ; le champ politique ne s'est jamais réapproprié la question, même après la fin de l'émergence. La mission que les juges enquêteurs ont été appelés à assumer à l'époque se donne à voir encore aujourd'hui par le rôle qu'ils continuent d'exercer d'exégètes quasi exclusifs de l'histoire des années 70. Mais l'interprétation judiciaire de la violence est un mode d'intelligibilité des actions qui est spécifique et qui ne peut porter que marginalement sur les causes sociales et historiques d'un phénomène déterminé, se bornant davantage à en juger la conformité aux règles. On assiste donc à un effet de dépolitisation des événements par la mise en évidence de leur forme et par l'assimilation de phénomènes différents, mais qui présentent une même « nature criminelle ». L'émergence de la thématique du devoir de mémoire et le travail des associations de victimes vont dans le même sens et contribuent à cette judiciarisation de l'histoire, le besoin de mémoire se confondant bien souvent avec le besoin de justice. Aussi bien la justice – par son fonctionnement intrinsèque – que les mobilisations des victimes – s'orientant comme la loi vers la désignation d'un coupable – mais aussi les *mea culpa* d'anciens militants tendent de plus en plus à dresser un portrait individualisé de l'histoire de la lutte armée en contribuant ainsi à sa dépolitisation.

1. Dépolitisation et lecture judiciaire de l'histoire

Nous avons déjà évoqué que l'absence d'une solution politique comme une amnistie a eu plusieurs effets. Si la sortie du conflit social s'est faite en grande partie par

la multiplication des dispositifs et procédures judiciaires, choix qui témoigne d'un « blocage de la réconciliation, ou, en tout cas, d'une solution gouvernementale « volontariste »⁴⁰, l'amnistie manquée est plus ou moins directement l'origine des polémiques ponctuelles sur les « années de plomb » puisqu'elle a favorisé la prolongation de questions judiciaires liées aux événements de la période. Ainsi, ce sont souvent le calendrier et les échéances judiciaires qui scandent la récurrence des débats sur la période, qui les ravivent et déterminent les mobilisations des victimes. Les controverses sont bien souvent engendrées par des cas judiciaires spécifiques et ne débouchent quasiment jamais sur un débat socio-historique plus large : au contraire les cas sont reconduits quasi-automatiquement à leur dimension judiciaire et les acteurs mobilisés autour de ces affaires font souvent recours au droit. Ceci non seulement contribue à la construction d'une vision judiciaire prépondérante des mouvements de ces années-là, mais déplace aussi les controverses dans l'espace du droit, espace de professionnels, où aucune contestation ne peut être légitimée face à la parole des gardiens par excellence de l'exégèse du droit, les juges.

Comme le souligne Pierre Bourdieu, le droit participe à la production du monde social en nommant, en classant, en distinguant : en produisant une réalité judiciaire, il produit aussi une vérité sociale. Ainsi le procès, « confrontation de points de vue singuliers, inséparablement cognitifs et évaluatifs » est bien une procédure à l'encontre d'un individu, mais représente néanmoins la « mise en scène paradigmatique de la lutte symbolique dont le monde social est le lieu »⁴¹.

« Que le procès politique ne se limite pas à établir les faits, mais qu'il « produise » lui-même sa réalité, c'est toujours un peu vrai. Cela parce que la réduction qu'opère le procès d'un phénomène historique comporte de toute façon une simplification, due à l'irréductibilité du réel aux catégories juridiques. Sur ce plan, politique et droit se soudent pleinement et le passé est périodiquement réécrit même judiciairement en fonction des exigences de ceux qui détiennent le pouvoir »⁴².

La lutte armée a été ainsi judiciairement traitée comme une forme de criminalité organisée, par les juges qui ont néanmoins du développer dans le travail d'investigation du phénomène une approche en termes politico-culturels :

⁴⁰ Cf. Sandrine Lefranc et Daniel Mouchard, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Cultures & Conflits*, n°40, 2001.

⁴¹ Pierre BOURDIEU, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », art. cité, p. 12.

⁴² Romano CANOSA, Amedeo SANTOSUOSSO, « Il processo politico in Italia », *Critica del diritto*, 21-22, 1981, p. 19.

« Aussi bien le terrorisme brigadiste que la mafia sont des formes de crime organisé. Mais excepté ce point commun, il s'agit de phénomènes complètement différents. Toutefois au moins en ligne de principe, tous les deux posent les mêmes problèmes du point de vue de l'activité de contraste. Les possibilités de succès, dans un cas comme dans l'autre, augmentent lorsque l'on intervient en même temps sur trois fronts : le front technique-judiciaire (investigation-judiciaire) ; le front culturel, nécessaire pour rendre l'opinion publique consciente ; et le front absolument fondamental – de l'agression non seulement aux manifestations criminelles, mais aussi aux racines profondes d'un tel phénomène »⁴³.

Or, ce sont ces termes politico-culturels qui s'effacent au moment même de l'établissement de la vérité judiciaire pour laisser la place à une essentialisation du criminel et de l'acte criminel les figeant ainsi dans un lien causal « naturel » et nécessaire et en fixant l'identité d'une personne à celle de son activité *déviante*, en le faisant devenir et rester *déviant* dans le temps⁴⁴. L'illusion objectiviste de l'acte juridique consiste donc à essentialiser les fautes imputées à l'individu, sans percevoir ce que les propriétés individuelles doivent au social : c'est une vision déhistoricisée que le droit et l'acte judiciaire fournissent *in fine*, qui s'impose et perdure. La disqualification d'un acte politique violent en le réduisant à sa catégorie strictement juridique – et donc criminelle – est d'ailleurs une stratégie classique des pouvoirs politiques pour délégitimer les oppositions.

Si l'interprétation judiciaire de la violence ne peut porter qu'accessoirement sur les causes sociales et historiques d'un phénomène déterminé, toute l'histoire de années 1970 se trouve aplatée sur la question des responsabilités judiciaires et morales individuelles, sur la dimension strictement factuelle liée aux actions transgressant les normes, champs de définition du droit.

L'ex sénateur Giovanni Pellegrino est par exemple convaincu de la nécessité d'une recherche historique approfondie sur les années 1970 qui s'éloigne d'une lecture purement criminelle de l'histoire :

« Si l'on part de cet angle de vision l'on comprend à quel point il est erroné de vouloir

⁴³ Giancarlo CASELLI, *Le due guerre*, op. cit., p. 29.

⁴⁴ C'est aussi dans cette conjoncture particulière que doit par conséquent être comprise la réouverture de dossiers juridiques passés comme les cas des extraditions récentes des anciens militants italiens et allemands résidant en France depuis de longues années : outre le cas de Paolo Persichetti, Cesare Battisti et Marina Petrella, nous rappelons les cas de Sonja Suder et de Christian Gauger, deux anciens militants allemands du groupe *revolutionare zellen*, arrêtés en France, où ils résidaient depuis plus de vingt ans, pratiquement en même temps que Marina Petrella. Il en est de même pour le récent procès à l'encontre de Verena Becker, ex membre de la *Rote Armee Fraktion*, pour l'assassinat du procureur Bubak en 1977. L'enquête a été rouverte en 2007 sur demande du fils du procureur tué, le procès s'est ouvert en 2010, 33 ans après les faits sur la base des traces d'ADN trouvées sur la lettre qui revendiquait l'assassinat. Verena Becker a déjà passé 15 ans en prison en raison de son militantisme dans la RAF.

confiner l'expérience du terrorisme italien dans une dimension exclusivement criminelle. Non pas parce que ce ne sont pas des crimes les nombreux délits commis et parce qu'il n'était pas juste de les qualifier et les punir comme tels, mais parce que ces crimes, qui tels demeurent, doivent être insérés dans une saison pendant laquelle l'Italie toute entière fut traversée par une vague d'extrémisme politique. Vouloir confiner les pathologies des années 1970 à une dimension purement criminelle, en faisant abstraction du contexte dans lequel elles se sont produites, constitue un mode pour refouler le poids d'une responsabilité plus ample et collective ; si de nombreux journalistes d'opinion relisaient ce qu'ils écrivaient dans les années 1970, leurs jugements sur ces événements dramatiques et leurs protagonistes serait aujourd'hui nécessairement différent »⁴⁵.

La juridicisation – augmentation de la régulation et de la production des normes juridiques – qui avait déterminé la fin du conflit, a produit, aussi bien dans le passé que dans le présent, un processus de judiciarisation : un pouvoir accru des magistrats dans la création de lois et de droits, dans leur expertise non seulement strictement juridique, mais aussi historique, et dans la capacité de la vision judiciaire de s'imposer comme légitime⁴⁶.

L'affirmation d'une lecture criminelle des années 1970 est donc tributaire dans un premier temps des effets qui sont intrinsèques à la conception positiviste du droit qui se fonde sur les responsabilités individuelles, ainsi que du traitement judiciaire que l'on a donné à un phénomène politique et de l'absence d'une solution politique. Toutefois, la prédominance encore aujourd'hui d'une telle lecture est aussi à imputer à d'une part à un processus de judiciarisation croissante qui investit la société dans son ensemble, où le droit tend à s'imposer de plus en plus comme un instrument de construction, de mise en forme et de règlement des conflits ; d'autre part à un changement progressif dans la vision du procès et de la justice pénale où la réparation de la victime devient de plus en plus centrale.

Dans le cas italien, l'élément qui a le plus lié droit, politique et morale est l'institution des deux figures judiciaires du « repentant » et du « dissocié » : prises de positions individuelles sur l'engagement politique passé, elles individualisent les peines en individualisant le rapport au passé en y injectant des catégories strictement morales. Loin d'être des simples outils juridiques ces deux figures ont influencé et influencent profondément les lectures du passé, en termes judiciaires, moraux et individuels.

⁴⁵ Interview de Riccardo FABIANI à Giovanni Pellegrino, « Dopo la guerra civile. Incontro con Giovanni Pellegrino » : http://www.lagru.org/index.php?option=com_content&task=view&id=89&Itemid=1

⁴⁶ Sur la judiciarisation voir Violaine ROUSSEL, « La judiciarisation du politique, réalités et faux semblants », art. cité ; Jacques COMMAILLE et Laurence DUMOULIN « Heurs et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. Une sociologie politique de la « judiciarisation », *L'Année sociologique*, n°59, 2009.

2. La dépolitisation de la violence par la moralisation de l'histoire

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, la violence est au cœur des débats sur les années 1970, qu'il s'agisse de débats politiques et médiatiques, de recherches scientifiques ou des mobilisations des victimes. Dans une société où la lutte politique s'était pacifiée et se déroulait dans les formes « sublimées » de la démocratie représentative, la violence révolutionnaire des années 1970 a représenté une rupture des règles dominantes et un défi en actes au monopole étatique de la violence légitime. L'une des raisons récurrentes mises en avant pour délégitimer la lutte armée en Italie a été que « l'Italie n'était pas une dictature »⁴⁷ : la violence ne pouvait donc être moralement, éthiquement, politiquement justifiée. Si la grille de lecture marxiste de la société a pu légitimer à une époque la violence contre un système politique, économique, social et culturel qui était perçu comme violent, aujourd'hui la violence, dans une conjoncture intellectuelle et politique différente, apparaît dénuée de sens et criminelle. L'essor de la figure et de la thématique de la victime, en Italie comme ailleurs, participe aussi à ce processus de moralisation et de dépolitisation de l'histoire. La victime témoigne du corps blessé, de la souffrance, humaine, universelle : elle témoigne de l'asymétrie des forces (la victime est celle qui subit la violence) et de l'arbitraire de la violence *quelle qu'elle soit*. Dans l'universalisme de la souffrance, dans l'humanité de la victime, le politique n'a pas de place et ne saurait en aucun cas légitimer la violence. La victime ne peut être telle que si on la ramène à son être *humain*, et donc que si on laisse de côté son être *politique*, occupant une place bien précise dans la hiérarchie sociale, dans la structure des rapports de force et de distribution des pouvoirs. C'est donc à la fois par la dépolitisation de la violence et de ses mobiles – par sa décontextualisation historique – et par la dépolitisation de la position occupée par la victime que la morale « humanitaire » s'impose sur l'utopie révolutionnaire dans les relectures postérieures des années soixante-dix. C'est à propos de la révolution française et de la terreur que Sophie Wahnich note un phénomène similaire :

⁴⁷ Des juges comme Armando Spataro et Edmondo Bruti Liberati, mais aussi des journalistes, jusqu'au président du conseil Silvio Berlusconi ont à différentes occasions répété cette phrase dans le cadre des controverses sur les extraditions de Cesare Battisti et de Marina Petrella.

« Le dispositif moral vient faire obstacle à la curiosité historique. On ne cherchera plus à comprendre le sens de la mort donnée à celui que Saint-Just nomme « étranger » à la cité et à l'humanité. On ne cherchera plus à savoir ce qu'un tel événement a pu fonder en termes de souveraineté. La question est réglée d'avance. Ce qui s'est joué là, c'est la figure du *mal historique*, l'incapacité à régler pacifiquement les conflits politiques, c'est-à-dire sans violence faite au corps, sans donner la mort. Etre un héritier heureux de la révolution française, c'est devenir complice d'un crime historique. Ainsi s'efface le caractère de laboratoire politique de l'événement au profit d'une question morale. Le débat scientifique, historique au sens historiciste du terme, devient une zone interdite. La décontextualisation et la naturalisation du sentiment d'humanité règnent dans l'éternel présent de cette condamnation morale »⁴⁸.

C'est enfin parce que la violence révolutionnaire ne fait plus partie du champ de l'expérience ni du pensable et que les démocraties émergées après la deuxième guerre mondiale se sont construites comme des *systèmes immunitaires* fondés sur l'impératif du *noli me tangere*⁴⁹, que la violence, dès qu'elle sort de sa forme symbolique pour s'attaquer à des biens matériels ou à des personnes représente l'*insupportable*⁵⁰.

Lorsque la violence – dont la définition et les limites sont toujours produites par les circonstances historiques et par la lutte politique – s'attaque au corps symbolique de la démocratie et aux corps des individus, elle s'attaque au sacré à la base du mythe démocratique, elle en rompt les *mœurs*⁵¹.

3. L'individualisation d'une histoire collective

Fondé sur le principe du respect ou l'infraction individuelle de règles établies le droit opère une singularisation dans la recherche des responsabilités individuelles, individualise la peine, isole le cas singulier du contexte ou de la situation collective. Outre la légitimation d'une version criminelle de l'histoire, la solution judiciaire de la « crise » des années soixante-dix a contribué à rabattre les événements sur le plan des

⁴⁸ Sophie WAHNICH, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, op. cit., p. 15.

⁴⁹ Nous nous référons au travail d'Alain BROSSAT, *La démocratie immunitaire*, op. cit. Conjointement aux révisions du passé communiste, le discours néolibéral fait de la notion de démocratie – de sa défense, de son exportation – l'un de ses piliers idéologiques : « mythe mou et colloïdal, dans la mesure où sa vocation est de produire des formes d'accord et de rassemblement situés par-delà toute identification des différences et des antagonismes », mythe qui se veut unanimiste, « elle ne peut plus exposer ses modes de différenciation d'avec d'autres formes politiques que sur un mode résiduel, caricatural ou hystérique (le terrorisme, le négationnisme, l'islamisme...) ». Alain BROSSAT, *Le sacre de la démocratie*, Paris, Anabet, 2007, p. 15. Pour des approches critiques de la notion de démocratie voir aussi Jacques RANCIERE, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005 ainsi que le recueil de textes de différents auteurs *Démocratie, dans quel état ?*, Paris, La Fabrique, 2009.

⁵⁰ Alain BROSSAT, *Le sacre de la démocratie*, op. cit.

⁵¹ Cf. Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket Agora, 1990 et *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket Agora, 1989.

responsabilités individuelles et à en effacer donc la dimension collective qui était pourtant prégnante. Le principe même de la condamnation pénale individuelle pour des actes politiques organisés et revendiqués collectivement agit sur la signification même de cet acte et c'est aussi dans ce transfert du collectif à l'individuel que se situe le glissement du politique au criminel.

L'individualisation de l'histoire des mouvements est donc aussi bien liée au fonctionnement propre du droit pénal et de ses effets, mais aussi, en ce qui concerne l'Italie, dans le choix de voies de sorties situées au croisement entre juridique, moral et politique – repentir et dissociation – et dans la désagrégation durable de l'identité collective et militante de l'époque. Le repentir et la dissociation ont en effet été des instruments qui ont contribué à fragmenter les solidarités militantes internes aux groupes, en individualisant les parcours judiciaires, en aiguisant les oppositions internes au champ politique radical ou en créant de nouveaux clivages ; ils ont également eu des effets sur les interprétations postérieures de l'histoire des mouvements des années 1970. Le *mea culpa* d'anciens militants qui s'exprimait pour certains par la dissociation, pour d'autres par le repentir symbolique qui favorisait les carrières de reconversion sociale et politique a contribué à moraliser une histoire dont l'héritage devient de plus en plus difficile à défendre. Les témoignages d'anciens militants vont parfois dans cette même direction, qui ne fait que renforcer les préjugés et les stéréotypes sur la lutte armée et ses acteurs. Patrizio Peci, premier repentir des BR, lors de l'interview menée par le journaliste Giordano Bruno Guerri⁵² dresse par exemple des portraits caricaturaux des militants, fluctuant entre des enfants qui jouent à faire la révolution « clandestins ou révolutionnaires presque par jeu »⁵³, et les militants psychorigides, ayant une vision déformée de la réalité, entre les fous et les criminels sans aucune intention politique. Un autre portrait pas très valorisant, qui ne cèle pas un certain mépris, bien que moins caricatural que celui de Peci, est celui qu'en donne Enrico Fenzi, lorsqu'il parle de la

⁵² Voir par exemple l'autobiographie, sollicitée et encadrée par le journaliste Giordano Bruno Guerri de l'ex militant repentir des BR Patrizio Peci. Patrizio Peci, *Io, l'infame*, Milan, Mondadori, 1983. Le journaliste qui dirige l'édition écrit dans sa préface que son livre veut montrer « l'aspect toujours plus difficile à découvrir dans tout phénomène : l'aspect quotidien, psychologique, humain » (p 5) capable de révéler « l'inconsistance absolue en termes idéologiques, politiques, militaires, humains des Brigades rouges » (p.7). Peci affirme qu'il veut raconter la vie du « pauvre brigadiste », « justement pour enlever tout halo mythique et légendaire à l'Organisation : que les jeunes qui sont tentés d'y entrer sachent que ce qui les attend n'est pas une vie magique et fantastique, mais misère et tristesse » (p.75). Il termine son témoignage sur une forme d'« auto-absolution » en vertu de son repentir : « je suis parmi ceux qui se sont trompés et qui pour ma et notre chance s'est rendu compte de l'erreur » (p. 200).

⁵³ Alberto FRANCESCHINI, *Mara, Renato e io*, p. 66.

« pathétique mythologie prolétaire » et du « pauvrisme » qu'il détestait et qu'il observait chez les militants BR⁵⁴.

L'attitude de regret, et même de mépris par rapport aux idéaux et aux engagements d'antan prend chez certains la forme d'un *mea culpa* qui conduit à reproduire les stéréotypes des militants armés qui mieux s'accordent à l'image dominante.

Comment est-il possible pour les générations suivantes de défendre la mémoire des luttes passées lorsque même les protagonistes condamnent leurs propres actions et s'en repentissent ? Comment revendiquer le legs de luttes constamment et quasi exclusivement ramenées à leur dimension violente et criminelle ? Le *mea culpa* vis-à-vis de la radicalité des années 1968, et encore plus de la lutte armée constituée également l'une des causes du silence des mémoires qui ne coïncident pas avec la version dominante – celle qui s'accorde aux impératifs de la pensée morale et post-idéologique – et médiatique du passé – celle de ceux qui ont « fait » les événements et qui sont aujourd'hui invités dans les journaux ou dans les débats télévisés. La fragmentation de la mémoire collective des mouvements des années 1970 s'exprime également dans les autobiographies et livres de témoignage, comme nous l'avons précédemment vu : si l'autobiographie représente par excellence le récit de l'individu, nous avons vu également que ce genre demeure l'un des espaces où peuvent s'exprimer les mémoires marginales et revendiquer souvent une histoire et une responsabilité collective du passé, une identité de groupe.

Parallèlement à l'institution de voies de sorties individuelles, l'absence d'une amnistie est aussi l'une des causes de l'individualisation de l'histoire, de sa judiciarisation et de sa dépolitisation : l'amnistie est dans sa forme un instrument éminemment politique qui par son histoire a clôturé des périodes de conflit politique et social en éliminant l'aspect juridique : par son procédé, elle s'applique à un ensemble d'acteurs ayant été condamnés pour des accusations similaires, elle rend donc sa dimension collective au conflit.

L'utilisation de l'expression « guerre civile de basse intensité » pour qualifier la conflictualité des années 1970 de la part de certains anciens activistes⁵⁵ non repentis et non dissociés est ainsi assimilable à une demande de relecture de l'histoire et des

⁵⁴ Enrico FENZI, *Armi e bagagli*, op. cit., p. 165.

⁵⁵ Il s'agit surtout des anciens militants réfugiés en France, mais aussi de nombreux militants qui ne se sont ni repentis ni dissociés.

responsabilités – y compris pénales – en termes collectifs. Quasiment tous les anciens militants que nous avons interviewés se définissent comme des « produits de cette époque », revendiquent une responsabilité collective et soulignent le caractère politique de toutes leurs actions. Si d'une part pour eux, cela est un moyen de contrecarrer la singularisation et la décontextualisation qu'opère le droit dans l'attribution des responsabilités individuelles, d'autre part cela s'inscrit dans une tentative de s'opposer à la vision dominante de la lutte armée et de promouvoir une politique d'amnistie pour tous les anciens activistes.

B/ Usages politiques du passé et renversements symboliques : une cause toujours politique ?

Malgré la dépolitisation que l'histoire des années 68 tend à subir par le biais de relectures qui en « purifient » les aspects plus dérangeants, ou au contraire qui les accentuent pour les diaboliser, qui en montrent les repentirs ou les « péchés », l'on peut se demander si ces usages récurrents du passé ne contribuent pas paradoxalement à lui rendre sa valeur politique. Les acteurs politiques revenant publiquement sur le passé pour mettre sous accusation la « saison des mouvements » sont bien souvent – et encore plus au cours des dix dernières années – des acteurs ayant des comptes à régler avec ces années là : des acteurs qui se trouvaient dans le camp adverse à l'époque et qui aujourd'hui sont au pouvoir, ou qui ont forgé avec leur repentir symbolique la clé de la place qu'ils occupent aujourd'hui. Derrière les renversements symboliques des significations des mobilisations passées, derrière la rhétorique morale se cache donc une opposition politique qui s'exprime dans le langage dominant, lorsque se tait la voix des « vaincus ».

1. Les « années 68 » : renversements symboliques entre révisions et redditions

Nous avons vu que la révision de l'histoire du XXème siècle est désormais l'une des armes politiques les plus utilisées par les droites au pouvoir en Italie, mais elle l'est aussi dans d'autres pays européens. En Italie cela est particulièrement visible à propos

des relectures du fascisme, de la colonisation italienne et de la Résistance, mais les relectures du communisme en termes de totalitarisme⁵⁶, de la colonisation⁵⁷ et de 68 sont aussi très fortes en France. On retrouve des rhétoriques similaires sur les mêmes thèmes dans les deux pays où l'anticommunisme très fort qui anime les détenteurs actuels du pouvoir politique s'allie à une revalorisation du concept de nation et d'identité nationale fondée sur l'exclusion de l'*autre*, qu'il soit construit comme tel par son opposition au système de pouvoir, par son identité juridique, religieuse, géographique, etc. Les discours de Nicolas Sarkozy qui a répété, pendant sa campagne électorale, que la France doit « arrêter de demander pardon » pour ses responsabilités historiques dans la colonisation, tout comme la création d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale et les récents débats sur l'identité nationale, témoignent d'un retour en force d'un certain idéal de la nation⁵⁸. Or, cette conception qui renverse la vision prédominante dans les années 1960-70, s'impose avec l'ascension au pouvoir d'acteurs qui, à l'instar du Président français⁵⁹, sont vecteurs d'une mémoire qui était faible et ne pouvait s'exprimer dans ces termes à l'époque, mais qui aujourd'hui redevient forte. C'est au cours de la même campagne électorale que Nicolas Sarkozy avait affirmé que dans cette élection-là il s'agissait de « savoir si l'héritage de mai 68 doit être perpétué ou s'il doit être liquidé une bonne fois pour toutes » en précisant sa volonté de vouloir « tourner la page de mai 68 ». Alors que beaucoup d'intellectuels et soixante-huitards médiatiques s'étaient déjà attelés à la tâche de déconstruction et de renversement symbolique de l'événement, de nouveaux seuils sont franchis avec les propos du Président. Les cérémonies de commémoration de Mai 68 en France ont joué un rôle fondamental dans l'imposition d'un sens commun dominant, si bien que 68

⁵⁶ Enzo TRAVERSO, « De l'anticommunisme. L'histoire du XX^{ème} siècle relue par Nolte, Furet et Courtois », *L'homme et la société*, n°141-142, 2001.

⁵⁷ Nous rappelons très rapidement que le 13 décembre 2005 un appel de dix-neuf historiens avait été publié dans le journal *Libération* pour dénoncer l'ingérence du Parlement dans le travail d'historien et dans l'enseignement de l'histoire, ainsi que pour critiquer toute une série de lois qui prescriraient et imposeraient des limites à la recherche historique (loi Gayssot du 13 juillet 1990 ; loi sur la reconnaissance du génocide arménien du 29 janvier 2001, loi Taubira, du 21 mai 2001, loi du 23 février 2005). La dernière en date, la loi du 23 février 2005, qui affirmait « le rôle positif de la colonisation », avait déjà suscité l'indignation d'une grande partie de la communauté scientifique historienne ainsi que la création de la part de Gérard Noiriel et d'autres chercheurs du *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire* : celui-ci réagissait notamment au Manifeste des 19 en revendiquant la « Liberté pour l'histoire, pas pour les historiens » (<http://cvuh.free.fr/debat/noiriel.liberte.historien.html>).

⁵⁸ Pour une approche critique de la notion d'identité nationale voir Gérard NORIEL, *A quoi sert l'« identité nationale » ?*, Marseille, Agone, 2007.

⁵⁹ Comme pour l'Italie, de nombreux hommes politiques aujourd'hui au pouvoir en France et proches du Président de la République, ont milité à l'extrême droite pendant leur jeunesse. Cf. « Génération facho », *Libération*, 8 février 2005.

apparaît aujourd'hui comme une des dates fondatrices de l'histoire du pays et comme une des références de la conscience nationale⁶⁰. Dénué de son caractère politique et neutralisées ses visées anti-institutionnelles et révolutionnaires, Mai 68 n'est plus la plus grande grève générale de l'histoire de France mais le rite de passage vers une société individualiste⁶¹ avec de nouvelles figures de philosophes médiatico-mondains, repentis du marxisme et convertis au libéralisme qui ont su profiter du changement de conjoncture intellectuelle et culturelle pour attribuer aux événements de Mai des significations qui s'accordaient à leur trajectoire sociale⁶². Dans ce panorama, les propos de Nicolas Sarkozy apparaissent moins subtils et plus directement politiques : la pensée anti-68 semble par là être réinvestie d'une nouvelle charge politique puisqu'elle est constituée en objet de débat politique lors d'une campagne électorale : l'usage du passé ne se limite plus aux révisions libérales des événements passés, mais s'attaque directement à son héritage présent.

En Italie également on assiste à l'essor de celui que l'on pourrait qualifier de processus de ré-politisation de l'histoire, aussi bien pour ce qui concerne les « années de plomb » que pour 68. Si la violence d'extrême gauche a toujours été condamnée par les acteurs politiques et institutionnels de droite comme de gauche, qui lisent et ont toujours lu les événements comme la victoire de la *démocratie* sur le *terrorisme*, il faut néanmoins voir que, contrairement à la continuité dans le temps de l'usage des ces termes, leur signification a profondément changé. Lorsque les juges et les élus communistes parlaient de la victoire de la démocratie contre la « lutte armée » et les « terroristes » qu'ils ne reconnaissaient pas comme appartenant à la famille de la gauche, ceux-ci se référaient à une conception de la démocratie, comme système et valeurs en opposition au régime fasciste, nés de et dans la lutte contre celui-là et se fondant sur le principe de l'antifascisme. Dans la conjoncture de l'après-89, cette notion, même en Italie, commence progressivement à changer en laissant émerger une nouvelle interprétation, qui conçoit la démocratie comme système en opposition, non plus au fascisme, mais au totalitarisme, de plus en plus identifié au communisme, et s'impose comme meilleur système possible de l'ère post-idéologique.

⁶⁰ Isabelle SOMMIER, « Mai 68 : sous les pavés d'une histoire officielle », art. cité.

⁶¹ Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique, op. cit.*

⁶² Voir Serge AUDIER, *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2008 ; François DOSSE, « Mai 68, mai 88 : les ruses de la raison », *Espaces-temps*, n°38-39, 1988.

Or, en Italie, parallèlement à la rhétorique démocratique, de nouvelles attaques politiques à l'histoire peuvent être observées : la contestation de plus en plus fréquente de l'origine néofasciste des massacres advenus pendant les années 1970, comme le montrent les dernières polémiques à propos des plaques à la gare de Bologne, mais aussi lors des commémorations à Milan. Favorisées par l'absence d'une vérité judiciaire complète et assurée, ces remises en question s'inscrivent dans la stratégie de revalorisation du fascisme et du néofascisme, de « purification » d'un militantisme d'extrême droite, dont un certain nombre d'acteurs politiques au pouvoir au niveau national ou régional étaient plus ou moins proches à l'époque des faits. L'anticommunisme devient de plus en plus fort alors même que l'horizon communiste n'a jamais été aussi loin : le président Silvio Berlusconi ne fait que lancer l'adjectif communiste comme un anathème contre tous ceux qui – juges, hommes politiques, journalistes, etc. – montrent d'une manière ou d'une autre des positions différentes des siennes. Des anciens marxistes-léninistes comme Roberto Maroni⁶³, ou anciens communistes comme Sandro Bondi⁶⁴ ou Umberto Bossi⁶⁵ aujourd'hui reconvertis dans la politique institutionnelle dans des positions opposées de celles qui avaient été les leurs s'allient donc à des journalistes – à l'instar de Marcello Veneziani⁶⁶ – ou à d'autres hommes politiques plus ou moins jeunes qui ont toujours fait de l'anticommunisme leur stratégie politique pour devenir les censeurs de 68 aujourd'hui. Le livre dirigé par Gaetano Quagliariello⁶⁷, professeur de science politique et député Pdl – dont le titre *Requiem per il 68* (« Requiem pour 68 ») en dit déjà long – témoigne de

⁶³ Pendant les années 1970 il a milité d'abord dans un groupe marxiste léniniste local, ensuite il a été proche de Dp. Au début des années 1980 il fonde la *Lega Lombarda* (Ligue Lombarde) avec Umberto Bossi, qui deviendra par la suite la Ligue du Nord. Elu depuis 1994, il est aujourd'hui Ministre de l'Intérieur.

⁶⁴ Sandro Bondi militait dans le PCI depuis sa jeunesse et a été maire PCI d'une petite commune. Dans les années 1990 il passe à FI et a été jusqu'à récemment Ministre de la Culture.

⁶⁵ Au début des années 1970 Umberto Bossi a milité au *Manifesto*, au PdUp, dans des mouvements verts et il est proche du PCI. Il fonde la *Lega Lombarda*, puis Ligue du Nord dans les années 1980. Il est élu pour la première fois en 1987, et depuis il a été toujours réélu. Il est aujourd'hui Ministre pour les Réformes Institutionnelles.

⁶⁶ Journaliste de droite ayant collaboré avec différents journaux et aujourd'hui membre du conseil d'administration de la RAI (télévision d'Etat), il est l'auteur de deux livres sur 68 : *Pensieri sul 68. Un trentennio di sessantottite visto da destra*, Florence, Loggia de' Lanzi, 1998, et *Rovesciare il '68. Pensieri contromano su quarant'anni di conformismo di massa*, Milan, Mondadori, 2008.

⁶⁷ Avant d'être inscrit à *Forza Italia*, Gaetano Quagliariello a milité dans sa jeunesse au Parti Radical en participant à de nombreuses initiatives du parti contre le nucléaire, en faveur de l'avortement, du testament biologique, etc. Les autres auteurs du livre sont pour la plupart des professeurs universitaires proches de la droite au pouvoir, catholiques et auteurs du site web d'information et opinion de droite www.l'occidentale.it; d'autres sont journalistes, hommes politiques ou collaborateurs du Pdl.

cette volonté, souvent ressentie comme une nécessité, « de s'engager pour faire cesser le long soixante-huit »⁶⁸, c'est-à-dire en faire cesser les effets considérés comme « néfastes » et qui perdurent. Les invocations pour un retour à l'ordre – moral, symbolique, social – résonnent également dans le livre de Marcello Veneziani *Rovesciare il 68* (Renverser 68), ou dans les paroles de Giulio Tremonti, ministre de l'économie, ou de Maria Stella Gelmini, ministre de l'éducation nationale, pour qui 68 est la cause de la détérioration de l'éducation et de l'université italienne qui doit être « démantelé » :

« Attitude d'autorité, autorité, hiérarchie, enseignement, étude, fatigue, mérite. Ceux-ci sont les mots clés de l'école que nous voulons reconstruire, en démantelant cette construction idéologique faite de vide pédagogisme que depuis 68 a infecté comme un virus l'école italienne »⁶⁹.

Le quarantième anniversaire de soixante-huit a été marqué en Italie comme en France, par la volonté d'en finir et la détermination à le faire, qui montre l'émergence d'une forte attitude anti-soixante-huit bien enracinée chez les acteurs au pouvoir. Comme le souligne Ilvo Diamanti lorsqu'il commente les vingt ans de la chute du mur de Berlin :

« Quarante ans après, nous avons abattu même le mur de soixante-huit. Liquidé sans regrets par de nombreux critiques. Parfois les mêmes protagonistes de cette même saison. Il n'y en avait pas besoin en réalité. Soixante-huit était déjà terminé depuis longtemps. Mais à sa place c'est l'attitude anti-soixante-huit qui a émergé. De ceux qui évoquent le retour de l'autorité perdue. Des pères et des professeurs. Des institutions et des valeurs de la tradition »⁷⁰.

Les appels pour un retour de la tradition et de l'autorité, de la méritocratie, de la hiérarchie et de la morale se multiplient : un retour à un état antérieur de la société, de l'école et de la famille, non corrompu par l'esprit de soixante-huit, par la révolte et l'insoumission qu'il symbolise. Bref, une volonté de restauration qui se concrétise non seulement dans des discours moralisateurs, mais surtout dans des politiques qui démontent concrètement, pièce après pièce, les acquis sociaux et symboliques de la saison des luttes.

⁶⁸ Gaetano QUAGLIARIELLO (dir.), *Requiem per il Sessantotto*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008.

⁶⁹ Mariastella Gelmini, « Quarant'anni da smantellare », *Corriere della Sera*, 22 agosto 2008.

⁷⁰ Ilvo DIAMANTI, « Vent'anni dopo, piccoli muri crescono », *La Repubblica*, 1 novembre 2009.

2. Mémoire du communisme, mémoire des vaincus ?

Ce qui se joue dans les rhétoriques réactionnaires anti-soixante-huit c'est aussi et surtout la destruction d'un horizon d'attente d'un changement radical de la société, la neutralisation de possibles alternatifs au système libéral et d'un retour à la morale conservatrice et traditionnelle : c'est « l'idée même de révolution [qui] est criminalisée, automatiquement ramenée à la catégorie du « communisme » et ainsi archivée au chapitre « totalitarisme » de l'histoire du XXe siècle. Elle est assimilée à la Terreur et la Terreur réduite à l'accomplissement cohérent d'une idéologie criminelle »⁷¹.

La liquidation de l'héritage de 68 qu'invoquent Nicolas Sarkozy en France ou d'autres hommes politiques en Italie, représente ainsi autant une volonté de forclure l'horizon de la critique radicale du système qu'une revanche politique et intellectuelle prise sur des adversaires politiques passés et aujourd'hui vaincus. Une liquidation qui est aussi un effacement de la mémoire antagoniste par sa condamnation morale et humaine : la cause des années 1970, de ses luttes, de ses acquis, ne semble désormais plus trouver de défenseurs.

Comme le note Sophie Wahnich pour la révolution française « les possibilités d'appropriation de l'événement seraient aujourd'hui obérées par la sensibilité au sang versé, à la mort politique donnée et décidée assumée comme telle »⁷². La compréhension de l'engagement jusqu'aux armes est d'autant plus difficile que non seulement la conjoncture politique et intellectuelle a changé, mais que cette mémoire est très peu transmise, piégée dans les interdits sociaux et dans l'incommunicabilité personnelle. Les militants des années 1970 sont donc des vaincus aussi bien sur le plan politique que symbolique, à l'époque comme ils le sont encore aujourd'hui, *a posteriori*, tandis que la mémoire du communisme – dans toutes ses formes et revendications – devient de plus en plus une « mémoire éclipsée ».

Dans les mutations idéologiques désormais largement dominantes dans les pays occidentaux, ce ne sont pas seulement les expériences et les luttes des années 1970 qui sont remises en question et qui ne trouvent plus de support, mais aussi les victoires qu'elles avaient réussi à gagner sur le plan des droits du travail, de la vision des pays du sud, de la conception de la famille, de la femme, etc., questions qui au cours des

⁷¹ Enzo TRAVERSO, *Le passé, modes d'emploi*, op. cit., p. 88.

⁷² Sophie WAHNICH, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, op. cit., p.13.

dernières décennies ont été soumises à une re-moralisation très forte.

CONCLUSION DU CHAPITRE 8

Nous sommes revenue au cours de ce chapitre sur le contexte national qui a favorisé des tentatives de révision de l'histoire auparavant interdites. Les mutations et reconfigurations du champ politique italien à partir du début des années 1990, l'arrivée de nouveaux acteurs et la légitimation de ceux qui jusqu'alors demeuraient aux marges du jeu politique, ont contribué au dédouanement de paroles politiques auparavant inaudibles et inacceptables aussi bien sur les questions politiques contemporaines que sur l'histoire du pays : les références récurrentes et dramatiques aux années 1970 de la part des acteurs politiques sont également à inscrire dans cette perspective.

L'héritage des luttes des années 1970 devient par conséquent de moins en moins possible à assumer et à revendiquer, non seulement en Italie, mais aussi en France : chargée de condamnation morale et politique, lorsqu'elle n'est pas aussi juridique, faute de transmission entre générations, la mémoire des luttes des années 1970 est marginalisée au fur et à mesure que s'éloigne le champ d'expérience révolutionnaire ainsi que les références théoriques et pratiques du communisme dans une conjoncture complètement changée.

La lecture dépolitisée et moralisée des années 1970, la criminalisation de la lutte politique armée et la stigmatisation persistante des ex militants, ainsi que la prééminence d'une lecture judiciaire des événements entravent l'élaboration d'une interprétation et une compréhension proprement politiques de ces années. Toutefois, la condamnation de plus en plus récurrente dans le champ politique et médiatique des « années 68 » et les volontés publiquement exprimées de vouloir en éliminer l'héritage, montrent bien à quel point ces années représentent encore une opposition symbolique éminemment politique – ne serait-ce que sur le plan des représentations sociales – à l'idéologie dominante.

CONCLUSION DE LA PARTIE III

Cette partie a voulu aborder l'analyse des usages du passé des années 1970 en Italie tels qu'ils ressortent de la publicisation de cette période historique (chapitre 7) et des usages proprement politiques de celle-ci, en relation avec les changements sociopolitiques intervenus en Italie au cours des vingt dernières années (chapitre 8). Nous avons analysé la production écrite sur les années soixante-dix – aussi bien les publications mémorielles que les débats historiographiques – afin de montrer que la présence éditoriale quelque part excessive par rapport au poids que les « années 68 » occupent dans les débats publics contemporains, reflète moins l'ouverture d'un vaste chantier de recherche ou d'un ample débat national sur un passé à clore, que la pérennisation des controverses et l'actualité des positions et des oppositions. La dynamique conflictuelle est encore ouverte pour bien des aspects : les livres y sont des armes parmi d'autres et montrent qu'une historicisation – entendue comme mise à distance critique et scientifique du passé – a encore du mal à se réaliser. Ce manque est aussi visible par l'utilisation de l'épouvantail du « terrorisme » de la part des pouvoirs politiques pour délégitimer les mouvements sociaux et criminaliser les formes d'opposition politique non institutionnelles. Usages qui se comprennent à la lumière des changements intervenus au sein du champ politique italien à partir des années 1990, mais aussi des mutations des référents idéologiques notamment après 1989, d'un affaiblissement conséquent des mobilisations des travailleurs, d'un réarmement idéologique des droites au pouvoir et de leur radicalisation. Dans le passage du registre politique et idéologique au registre « démocratique » et humanitaire, la criminalisation de la violence révolutionnaire est l'autre face de l'humanitarisation de la violence d'Etat, qu'elle soit interne et répressive (vis-à-vis des mouvements sociaux) ou externe et agressive (guerres). Si le discours réactionnaire change ses termes et ses formes en empruntant ceux des droits de l'homme, de la morale et du consensus pour apparaître à prétention universelle, cette dénégation des positions politiques ne saurait toutefois cacher la radicalité des positions et pratiques politiques qui les accompagnent, en Italie comme en France, tout particulièrement vis-à-vis de certaines questions comme l'immigration, les mouvements sociaux, les revendications salariales et estudiantines, c'est-à-dire vis-à-vis de toute expression en acte d'un dissentiment politique.

Le passé – très problématique pour bien des aspects – des années 1970 est mobilisé comme une arme parmi d'autres pour légitimer l'ordre des pouvoirs et les acteurs à la tête de la hiérarchie politique dans la conjoncture actuelle ; mais ce sont justement ces usages qui montrent à quel point cette expérience constitue encore un exemple d'esprit contestataire qui, à tout moment, pourrait être réhabilité pour « en faire une ressource pour les combats qu'il faut à présent mener »¹.

¹ Lilian MATHIEU, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, op. cit., p.126.

CONCLUSION

Il y a quelques mois un homme d'une quarantaine d'années est arrêté par la police pour un contrôle de routine sur la route. Après avoir présenté ses documents, le policier lui demande où il travaille. L'homme répond : « Je travaille à la direction nationale du Parti de *Rifondazione Comunista* ». Le policier réplique : « Ah ! Donc, vous êtes un terroriste ! »¹.

Au début du procès intenté à Silvio Berlusconi en avril 2011 pour le « cas Ruby », des affiches portant le slogan « BR hors des palais de justice » (*Via le BR dalle procure*) sont apparues sur les murs de Milan près du Palais de Justice et suscitent de très vives polémiques. Quelques jours auparavant, Silvio Berlusconi avait déclaré que « les BR utilisaient des mitraillettes, les juges utilisent le pouvoir judiciaire, mais leur attaque est plus dangereuse pour notre démocratie »².

En 2011, le Jour de la Mémoire des victimes des « années de plomb » était consacré aux « serviteurs de l'Etat » (magistrats, forces de l'ordre, etc.). Le discours du Président de la République Napolitano n'a pas manqué de rappeler, à travers l'hommage rendu aux magistrats tués dans les années 1970, la condamnation des accusations politiques portées à l'encontre de la magistrature dans le cadre du procès à Berlusconi, ainsi que de faire le lien avec le terrorisme international et ses récents développements (l'assassinat d'Ousama Ben Laden).

« La leçon est claire et a marqué un passage décisif de notre histoire nationale : nous avons prouvé que nous étions une démocratie capable de se défendre sans se perdre, capable de réagir à des attaques et des menaces graves sans se dénaturer. Cela doit être dit face aux possibles développements du terrorisme international, bien qu'il vienne d'être durement frappé. Et cela doit être dit comme un avertissement à quiconque tenterait de s'engager sur le chemin de la violence ou, de toutes les manières, du défi à l'empire de la loi.

Je remercie le CSM [Conseil supérieur de la magistrature] et son vice président pour l'œuvre composée en hommage à la mémoire de Vittorio Bachelet et de tous ces magistrats tués par le terrorisme et les mafias. Que l'on feuillete ces pages, que l'on s'arrête sur ces noms, ces visages, ces histoires pour pouvoir parler de façon responsable de la magistrature et à la magistrature, avec la conscience de l'honneur qui doit lui être rendu comme prémisses de tout appel productif à la collaboration nécessaire pour les réformes nécessaires. Et que soit claire et sereine en nous tous la certitude que les pages de cette œuvre, les profils et les faits qu'elle présente, les paroles qu'elle recueille sont comme des pierres : elles demeurent plus fortes que n'importe quelle

¹ Faits relatés par F. A., responsable des relations étrangères du Parti de *Rifondazione Comunista*.

² Cf. « Ruby, Pdl : "Ispettori in Procura a Milano". Bruti Liberati: "Basta paragoni tra toghe e Br" », *La Repubblica*, 15 avril 2011.

affiche insensée qui serait collée sur les murs de Milan, ville d'Emilio Alessandrini et Guido Galli, et que n'importe quelle polémique politique indiscriminée »³.

Depuis 2008, le jour de l'anniversaire de la mort d'Aldo Moro est devenu le jour de la commémoration des victimes du terrorisme : une occasion officielle, dans un jour officiel pour rappeler le passé et le décliner au présent.

Giuliano Pisapia, candidat de la coalition de gauche pour les élections municipales de Milan, a été accusé lors d'un débat télévisé avec son adversaire, la candidate du Pdl Letizia Moratti – sans pouvoir répliquer – d'avoir été condamné par la justice et ensuite amnistié pour le vol d'une voiture en 1977 qui aurait dû servir à une séquestration opérée par le groupe d'extrême gauche *Prima Linea*. Dénoncé par un repent, Giuliano Pisapia n'a jamais caché le fait d'avoir passé quatre mois et demi en prison pour cette accusation. Amnistié en 1984, il a néanmoins fait appel, la cour l'acquittant pour manque de preuves aussi bien pour l'inculpation de vol que pour celle de concours moral et bande armée. Bien que la version de Pisapia ait été confirmée par le juge Armando Spataro, Silvio Berlusconi a défendu sa candidate en déclarant :

« Il a un passé extrémiste. Il me semble paradoxal qu'il y ait encore quelqu'un qui veuille refonder l'idéologie la plus criminelle et inhumaine de l'histoire de l'homme qui est le communisme. Il a été dans *Rifondazione* et il a pour alliés tous ceux de l'extrême gauche, tous ceux des *centri sociali*, tanières de violents et d'agitateurs »⁴.

Ces anecdotes – que l'on pourrait multiplier – montrent une nouvelle fois combien les usages publics des années 1970 sont récurrents et politiquement investis. Les « années de plomb » constituent aujourd'hui encore un « enjeu chaud » pour de multiples acteurs et pour des raisons tenant davantage à leur position présente qu'à ce qui s'est effectivement produit hier. Si ces références politiques incessantes au passé empêchent sinon un apaisement des controverses sur son interprétation, du moins leur confinement dans l'arène scientifique pour en faire un objet d'histoire, c'est sans doute parce que les événements qui symbolisent aujourd'hui cette période restent largement méconnus et qu'ils n'ont pas acquis précisément le statut de « faits historiques »

³ Discours du Président de la République Napolitano en occasion des célébrations du Jour de la mémoire du 9 mai 2011.

⁴ « Per il Pdl è scontro totale », *Il Manifesto*, 13 mai 2011. Giuliano Pisapia a reçu par ailleurs le soutien de certaines familles de victimes des années 1970, comme Giovanni Bachelet – fils du juriste Vittorio Bachelet tué par les BR en 1980 et député PD, Luca Tobagi, fils du journaliste Walter Tobagi, de Sabina Rossa, députée PD et fille du syndicaliste tué par les BR, Marco Alessandrini, fils du juge tué par PL en 1979. Ces prises de position reflètent également les oppositions politiques qui sont à l'origine des polémiques sur les « années de plomb », étant donné qu'il s'agit de personnes qui sont toutes, plus ou moins ouvertement, à gauche.

indiscutés et indiscutables (en témoignent encore les nombreux cas judiciaires non « résolus » et les polémiques qui les entourent). C'est cette hypothèse générale que nous avons suivie dans cette thèse. Autrement dit, si les « années de plomb » posent encore problème en Italie, c'est qu'elles ont été construites comme un problème dont la définition a été réactualisée au gré des conjonctures intellectuelles et politiques qui ont scandé les trente dernières années de la vie politique italienne. Ces multiples appropriations du passé, quand bien même elles louent sa résolution définitive, confirment a contrario sa performativité dans les enjeux politiques actuels, en continuant à faire exister ces années dans le présent et en en faisant par bien des aspects un horizon indépassable.

A la différence de travaux qui s'attachent à établir les faits et à en éclairer les processus, c'est sur la dynamique des interprétations ultérieures que nous avons portée notre attention. Cette approche nous a permis de prendre pour objet d'étude les appréciations divergentes du passé et d'éviter donc de prendre part à des controverses qui relèvent bien souvent du débat politique plus que de l'analyse scientifique.

Une étude des mobilisations *du et pour* le passé

Notre travail s'est ainsi proposé de mettre à jour les dynamiques qui sous-tendent la permanence des « années de plomb » dans l'Italie contemporaine : il s'est agi notamment de comprendre comment se sont élaborées les interprétations du passé dans les principaux espaces sociaux qui ont dû *gouverner* une période de conflictualité inédite (arène politique et magistrature en particulier, mais aussi médias et édition) mais aussi comment, à quel rythme et selon quelle succession se sont opérées les mobilisations sur cette question, qui en sont les principaux acteurs, quels sont leurs registres argumentatifs et leurs enjeux. La difficulté majeure a été d'articuler l'étude de ces différents espaces et de les mettre en perspective avec les différentes échelles d'observation. L'approche en termes de mobilisation a permis de compléter l'analyse de l'action publique par celle des différentes formes d'actions collectives autour du passé et des usages politiques de l'histoire qui la concurrencent parfois dans l'édification des récits présents des « années de plomb ».

Les commémorations officielles, les débats politiques, juridiques et médiatiques, les actions collectives au nom de la mémoire ou autour de cas judiciaires spécifiques, mais aussi les archives de presse ou de la justice, les entretiens avec des acteurs appartenant à des secteurs sociaux et professionnels différents, les récits de vie et les livres autobiographiques constituent le matériel empirique qui permet de comprendre comment une grille de lecture dominante des événements a pu s'imposer et durer jusqu'à aujourd'hui.

Les trois parties de notre travail se sont articulées autour de trois hypothèses intermédiaires visant à rendre intelligibles les raisons pour lesquelles les années 1970 continuent « d'intéresser », dans tous les sens du terme, des acteurs, individuels ou collectifs, au point qu'ils en font « leur cause » actuelle.

La première partie a analysé la conjoncture de sortie des « années de plomb » où, selon nous, se situent les origines de leur prolongation indéterminée comme autant de questions irrésolues, en même temps que s'y forge une interprétation dominante – et relativement stable dans le temps – du phénomène de la lutte armée. La restitution des instruments mis au point par les pouvoirs publics pour affronter la situation critique a mis en évidence le rôle joué par des acteurs particuliers et les effets de « cadrage » que ces modalités de sortie de crise ont eues sur les controverses postérieures. L'étude de la mobilisation du champ politique contre les mouvements violents nous a ainsi montré qu'elle s'est déployée dans deux directions différentes : diviser judiciairement et politiquement les groupes subversifs et restaurer la croyance dans un jeu politique pacifié, le système institutionnel et l'ordre des pouvoirs en place. Les lois adoptées entre 1974 et 1987 ont répondu à ces deux objectifs. La première série de lois visant à sanctionner les actions politiques illégales et à réprimer les organisations d'extrême gauche s'est appuyée sur des innovations juridiques. « Exceptionnelles » ou « extraordinaires » et destinées initialement à disparaître rapidement, ces dispositifs juridiques hors norme vont durer et progressivement acquérir une autonomie qui enferme la lutte contre des mouvements jugés déloyaux à l'égard de la démocratie dans les prérogatives exclusives des magistrats et des forces de l'ordre. La radicalisation judiciaire – les sanctions deviennent de plus en plus lourdes et de nouveaux dispositifs sont mis en place – constitue la solution politique trouvée pour faire face au défi que les groupes révolutionnaires posent aux institutions. Elle évince du coup l'autre solution politique débattue dès la fin des années 1970 : l'amnistie. Cette mesure, en obligeant les

autorités en place à reconnaître de manière définitive la portée politique et collective des mouvements d'extrême gauche, conduisait en effet les juges à perdre leur monopole du règlement judiciaire des affaires liées à cette période critique, ainsi qu'à se voir déposséder en partie de leur légitimité à l'interprétation et la sanction historique des faits.

Mais d'autres phénomènes expliquent par ailleurs la perpétuation dans le présent de ce passé « problématique », notamment l'apparition de nouvelles « causes » construites au nom du passé, qui se concurrencent dans une lutte pour la définition de la « bonne » version de l'histoire. La deuxième partie a montré comment les années 1970 sont ainsi investies par différents groupes d'acteurs rivaux dans la lecture des événements passés – anciens militants d'extrême gauche, juges, victimes – chacun agissant et réagissant en fonction d'enjeux liés à leur position présente et se mobilisant au nom d'intérêts collectifs. Nous avons vu par exemple que ce qui constituait le champ politique radical en Italie dans les années 1970 est aujourd'hui un espace totalement désagrégé, traversé par de forts clivages et inimitiés, la cause révolutionnaire, autrefois commune, n'étant plus ni partagée ni revendiquée. Des causes comme celle qui s'est construite autour du cas judiciaire d'Adriano Sofri depuis son arrestation en 1988, permettent de voir que les clivages qui divisent les anciens militants sur la lecture des événements passés dépendent autant du rôle qu'ils ont joué au moment des faits que de leurs trajectoires ultérieures d'engagement. De même, l'étude des mobilisations autour de l'extradition de Cesare Battisti donne à voir des lignes de fracture entre les anciens activistes, notamment autour de l'usage de la violence, qui ne se superposent pas vraiment sur celles qui les divisaient à l'époque. La violence, en effet, est le thème central des débats politiques sur la période et le dénominateur commun le plus fréquemment utilisé pour catégoriser et distinguer les groupes militants, ainsi que pour condamner sans appel – sur le plan symbolique encore plus que judiciaire – tous ceux qui l'ont pratiquée. C'est encore la violence ou plus exactement son refus qui donne son mot d'ordre fédérateur aux mobilisations des « victimes du terrorisme » et des juges engagés à l'époque dans la cause de l'« antiterrorisme ». Une rhétorique nouvelle s'impose – celle de la justice, du devoir de mémoire par exemple –, dévaluant la rhétorique « révolutionnaire » et les actions commises hier, désormais impossibles à revendiquer. La mise en avant du caractère « inacceptable » et « scandaleux » pour la démocratie des « années de plomb » assimilée ici à l'action violente, ainsi que la

stigmatisation de tous les militants engagés dans la lutte armée font ainsi de ce passé une cause devenue indéfendable.

Enfin, ce sont les vies publiques ultérieures des « années de plomb » qui les inscrivent sans cesse dans le présent. Les multiples mises en récit de l'histoire sont publicisées dans l'espace éditorial et font l'objet d'usages politiques variés du passé. La publication de livres sur les années 1970 est devenue en effet un petit phénomène éditorial qui montre à quel point les événements de cette époque s'inscrivent encore dans l'actualité et suscitent d'ailleurs davantage l'intérêt de journalistes qui s'attèlent à des investigations sur la période, plus que des chercheurs en sciences sociales. L'écriture autobiographique et la littérature de témoignage y répondent comme mode d'action employé par les protagonistes de l'histoire, anciens militants armés, victimes et, dans une moindre mesure, juges et hommes politiques, pour revendiquer un droit à la parole sur cette histoire qu'ils ont « faite ». L'espace éditorial est ainsi devenu une des arènes où se confrontent et s'affrontent différentes versions du passé, et qui contribue, du fait des logiques liées à ce marché éditorial, à diffuser et à conforter une vision déréalisée – dépolitisée, individualisée, intimiste – de ce passé. L'historicisation de cette période n'est pas malaisée du seul fait de la marginalité et du nombre limité d'ouvrages de sciences sociales, mais aussi et surtout en raison de l'usage public qui en est constamment fait dans les médias et dans le champ politique : l'histoire des années 1970 demeure aujourd'hui un enjeu foncièrement politique.

Les restructurations du champ politique italien à partir du début des années 1990, au premier chef l'ascension et la réussite d'une « nouvelle » droite au pouvoir, ont impulsé, pour différentes raisons, les relectures de certaines périodes controversées de l'histoire républicaine – parmi lesquelles figure celle des « années de plomb » – en les insérant dans une stratégie proprement politique. Là aussi, le recours à l'histoire s'apparente à un mode d'action proprement politique visant à disqualifier aussi bien les mouvements radicaux passés et présents, que les oppositions politiques traditionnelles.

Ce travail a voulu montrer comment une vision dominante, ou plus précisément un « cadre » d'interprétation du passé, se construit non pas sur l'accord entre tous les acteurs intervenant dans les débats, mais plutôt dans et par leurs controverses politiques. C'est ce cadre polémique qui retravaille le « sens du passé » non seulement en sélectionnant des faits, des dates, des « tournants » ou des filiations, mais aussi en empêchant l'établissement de ces derniers et en rendant indicibles et inaudibles les

points de vue de certains protagonistes de l'histoire passée. Le statut de « vaincus de l'histoire » des anciens militants armés a été conforté et même redoublé au fil des conjonctures, faisant quasiment disparaître, avec la situation sociale et collective qui les autorisait, leurs raisons d'agir.

Repenser le militantisme, repenser la radicalisation

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, malgré la présence constante des « années 1970 » dans les débats politiques et dans l'espace éditorial, bien des aspects de cette période restent largement méconnus. Méconnaissance qui concerne moins les détails de certains faits comme de nombreux commentateurs aiment à le souligner, que les dimensions multiples et hétérogènes des luttes politiques qui traversent cette période. Exceptées les grandes organisations comme les Brigades rouges et *Lotta continua*, pour lesquelles on dispose à la fois de nombreux documents et travaux sociologiques et historiques, on connaît peu et mal les autres organisations, moins grandes ou moins célèbres, ainsi que les autres formes de lutte et d'auto-organisation locales, à l'intérieur des usines, des écoles, des quartiers⁵, les espaces et les formes de la socialisation politique⁶... Pourtant, celles-ci constituent toutes des dimensions qui ont participé à l'instauration de la conflictualité, à son extension et à sa radicalisation dans le temps et dans l'espace ; elles ont contribué également à structurer en profondeur l'espace des mouvements sociaux, très diversifié, aussi bien au niveau des pratiques que des référents idéologiques et des lieux du militantisme, contrairement à l'image simplifiée qui nous parvient aujourd'hui. Ainsi, retrouver les acteurs « marginaux », parce que moins « importants », reconstruire les trajectoires des militants « ordinaires » et écouter les récits qui ne trouvent pas d'espace d'expression permet d'observer le clivage persistant entre les mémoires officielles, dominantes, légitimes et les mémoires

⁵ Des pans entiers de l'histoire de cette période n'ont pas encore été construits comme objet d'étude au sein du champ académique, et sont peu étudiés même en dehors : les mouvements féministes, les mobilisations pour les référendums sur le divorce et l'avortement, les luttes de quartier et pour le logement, le mouvement de l'antipsychiatrie et la bataille pour la fermeture des asiles, les comités de mobilisation de solidarité internationale... Un phénomène similaire s'observe en France, où les reconstructions dominantes mettent en avant une histoire de Mai 68 qui tourne autour du mouvement étudiant parisien et oublie les multiples dimensions qui ont structuré l'événement, ainsi que ses effets sur le long terme.

⁶ A ce propos, un espace intéressant à étudier serait celui des prisons : pendant les années soixante-dix les maisons d'arrêts ont été un espace d'agrégation, de socialisation politique de jeunes du prolétariat urbain qui entraient par ce biais en contact avec des prisonniers politiques ; elles ont été non seulement un bassin de recrutement pour les groupes d'extrême gauche, mais également, tout au long de la décennie, un espace traversé par des formes de mobilisation très différentes, des révoltes aux grèves de la faim.

souterraines, de saisir les silences découlant moins d'interdits explicites que d'une intériorisation de sentiments qui opèrent comme une véritable autocensure⁷. Mais cela conduit surtout à rompre avec une vision fixiste du militantisme politique – de l'engagement et du désengagement – ainsi que de la radicalité, de revenir de manière critique sur la notion de radicalisation et de voir ce que les transformations du militantisme et des pratiques doivent aux conditions de leurs possibilités conjoncturelles. Trop souvent, les recherches sociologiques et historiques mettent encore l'accent sur la *rupture* supposée au milieu des années 1970 : c'est à ce moment que l'on note une baisse du cycle des mobilisations⁸ qui voit de nombreux désengagements et la radicalisation d'autres acteurs ou groupes, ou encore un « deuil de la violence politique »⁹. De nombreux chercheurs situent ainsi précisément en ce milieu de la décennie une discontinuité aussi bien au sein des organisations (avec la dissolution notamment de *Lotta continua* et de *Potere operaio*) que dans les pratiques de luttes (qui se concrétiserait par l'accélération et la diffusion du recours à la violence physique de la part des groupes politiques). Moins souvent en revanche a été prise en considération l'hypothèse de la continuité et du renouvellement militant dans le processus d'éclatement des groupes et de décentrement des luttes. S'il est vrai qu'au milieu des années 1970 deux grandes organisations de la gauche extraparlamentaire se déstructurent et provoquent une fragmentation multiforme et polycéphale de l'espace des mouvements sociaux, on ne peut nier l'existence et la persistance au sein de cet espace de différentes tendances et positions – souvent en concurrence – qui structureraient ces mêmes organisations depuis leurs origines jusqu'à leur dissolution (des formes de *voice*), ni l'existence d'une multitude d'organisations « mineures » qui les côtoyaient et les concurrençaient. La primauté est ainsi donnée, pour rendre compte de cette fragmentation de l'espace militant, aux phénomènes de désengagement et de reconversion sociale, c'est-à-dire une forme parmi d'autres d'*exit* de l'organisation. Or, d'après les matériaux disponibles et les trajectoires que l'on a pu reconstruire, on voit que les *exit* de LC et de PotOp coïncident aussi pour de nombreux militants avec de nouveaux recrutements dans d'autres organisations ou avec la formation de nouveaux

⁷ Erik Neveu a par exemple mis en évidence l'inintelligibilité de l'engagement des *établis* dans le contexte sociopolitique contemporain et la nécessité de rétablir la valeur et la dignité de cette forme d'engagement politique radical. Cf. Erik NEVEU, « Rétablir les établis », *Savoir/Agir*, n°6, 2008.

⁸ Cf. Sidney TARROW, *Democracy and disorder*, *op. cit.*

⁹ Cf. Isabelle SOMMIER, *La violence politique et son deuil*, *op. cit.*

groupes. Déplacer l'attention des modalités de désengagement sur celles du recrutement et du renouvellement des bases militantes pourrait sans doute apporter un éclairage nouveau non seulement sur les carrières militantes et les processus de radicalisation, mais aussi sur les oppositions qui perdurent à travers le temps entre acteurs qui se revendiquent de « générations militantes » distinctes. Déplacer la focale des discours aux pratiques, de la théorie à l'expérience directe, des représentations aux trajectoires, signifie ainsi *suivre* le processus de radicalisation « avant de vouloir l'*expliquer* », restituer les perceptions des acteurs dans l'événement en train de se faire¹⁰. Si la violence peut être légitimée dans les discours et dans les représentations, c'est dans l'expérience et dans la carrière militante collective et individuelle qu'elle devient non seulement pensable, mais aussi possible : c'est dans l'action et les affrontements que les groupes se radicalisent et que des censures sautent, et non dans une simple dimension discursive. En ce sens, la justification de la violence ne précède pas nécessairement sa pratique, c'est plutôt le contraire qui se vérifie : c'est parce que l'on commence à être exposé à la violence, physiquement et directement, et non pas uniquement parce qu'on la prophétise, que sa pratique devient possible.

Cette approche de la radicalisation comme processus a guidé notre compréhension de la lutte armée et nous a permis de rompre avec des catégories toutes faites pour questionner les contextes et les modalités de leur construction. De même, l'attention aux contextes et aux conjonctures, aux interactions entre acteurs et groupes, tout comme aux trajectoires individuelles et collectives, a rendu possible une analyse conjointe de thématiques qui demeurent trop souvent analysées isolément. Repenser l'engagement, fusse-t-il à un moment donné caractérisé par des modes d'action violents, c'est aussi prêter attention aux transformations de ce militantisme, à la lumière des conditions qui le rendent possible ou au contraire inenvisageables dans des conjonctures différentes.

En prenant le parti pris d'étudier les usages du passé comme autant de mobilisations politiques, nous avons pu associer et faire dialoguer dans l'analyse des sous-champs disciplinaires apparemment aussi lointains que la sociologie de l'action publique et la sociologie de l'action collective, la sociologie du droit et les usages du passé. Ainsi, à la différence d'autres travaux qui expliquent la récurrence du passé par

¹⁰ Cf. Annie COLLOVALD et Brigitte GAITI, « Questions sur la radicalisation politique », dans Annie COLLOVALD, Brigitte GAITI, *La démocratie aux extrêmes*, op. cit.

son caractère « exceptionnel » ou « traumatique », notre démarche a été de partir du présent pour rendre compte des controverses sur le passé : c'est *dans* et *par* les différentes mobilisations qui se déroulent dans des conjonctures éloignées que les « années de plomb » sont sans cesse construites et reconstruites.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

1. GENERALITES, QUESTIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES, OUVRAGES DE REFERENCE :

« Le gouvernement des coalitions partisanses », *Politix*, n°88, 2009.

AGAMBEN Giorgio, *Etat d'exception*, Paris, Seuil, 2003.

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996

BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1993 (1^{ère} éd. : 1934).

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

BECKER Howard, *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New York, Free Press, 1997.

BELL Daniel, *La fin des idéologies*, Paris, PUF, 1997.

BENSA Alban, FASSIN Eric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n°38, 2002.

BIGO Didier, « Editorial. Circulation et archipels de l'exception », *Cultures et Conflits*, n°68, 2007. [En ligne] URL : <http://conflits.revues.org/index5173.html>

BIGO Didier, BONELLI Laurent, DELTHOMBE Thomas (dir.), *Au nom du 11 septembre... : les démocraties à l'épreuve de l'anti-terrorisme*, Paris, La découverte, 2008.

BIGO Didier, *Police en réseaux*, Paris, Presses de Science Po, 1996.

BOLTANSKI Luc, BOURDIEU Pierre, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 1976.

BOLTANSKI Luc, DARRE Yann, SCHILTZ Marie-Ange, « La dénonciation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°51, 1984.

BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1993.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Editions de Minuit, 1982.

BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

BONELLI Laurent, « Un ennemi anonyme et sans visage. Renseignements, exception et suspicion après le 11 septembre 2001 », *Cultures et Conflits*, n°58, 2005. [En ligne] URL : <http://conflits.revues.org/index1818.html>

BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences*

sociales, n°62-63, 1986.

BOURDIEU Pierre, « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, 1980.

BOURDIEU Pierre, « Décrire et prescrire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°38, 1981.

BOURDIEU Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101, 1994.

BOURDIEU Pierre, « Les doxosophes », *Minuit*, n°1, 1972.

BOURDIEU Pierre, « L'inconscient d'école », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°135, 2000.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1994.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

BOURDIEU Pierre, WACQUANT Loïc, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

BRAUD Philippe (dir.), « La violence politique dans les démocraties européennes occidentales », *Cultures et conflits*, n°9-10, 1993.

BRAUD Philippe *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004.

BRIQUET Jean-Louis, GARRAUD Philippe (dir.), *Juger la politique*, Rennes, PUR, 2002.

BROSSAT Alain, *La démocratie immunitaire*, Paris, La Dispute, 2003.

BROSSAT Alain, *Le sacre de la démocratie*, Paris, Anabet, 2007.

CARDINALE Ugo, CORTELAZZO Manlio, *Dizionario delle parole nuove, 1964-1987*, Turin, Loescher, 1989.

CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000

CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes*, Paris, La Découverte, 1997.

COHEN Stanley, *Folk devils and moral panics : the creation of Mods and Rockers*, Londres, Mc Gibbon and Kee, 1972.

COLLOVALD Annie et LEFRANC Sandrine, « La pacification des violences », *Politix*, n°80, 2007.

COLLOVALD Annie et NEVEU Erik, « Le néo-polar. Du gauchisme politique au gauchisme littéraire », *Sociétés et Représentations*, n°11, 2001.

COLLOVALD Annie, « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988.

COLLOVALD Annie, GAITI Brigitte (dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, Paris, La Dispute, 2006.

COLLOVALD Annie, *Le « populisme » du FN. Un dangereux contre-sens*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2005.

COURTY Guillaume, *Les groupes d'intérêts*, Paris, La Découverte, 2006.

- CRETTEZ Xavier, *Les formes de la violence*, Paris, La Découverte, 2008.
- DE FELICE Franco, « Doppia lealtà e doppio Stato », *Studi Storici*, n°3, 1989.
- DOBRY Michel, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n°38, 1986.
- DOBRY Michel, LOEZ André, NOIRIEL Gérard, OLIVERA Philippe, « Michel Dobry : “Penser = classer?” », *Genèses*, n°59, 2005.
- DREYFUS Michel *et al.* (dir.), *Le siècle des communismes*, Paris, Ed. de l’Atelier, 2000.
- DURKHEIM Emile, *Les formes de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris, PUF, 2008 (1^{ère} édition : 1912).
- ELIAS Norbert, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993.
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket Agora, 1989.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l’Occident*, Paris, Pocket Agora, 1990.
- ERNER Guillaume, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006.
- FASSIN Didier, RECHTMAN Richard, *L’empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.
- FOUCAULT Michel, *Les anormaux*, Paris, Seuil, 1999.
- FRAENKEL Ernst, *Il doppio Stato. Contributo alla teoria della dittatura*, Torino, Einaudi, 1983.
- FUKUYAMA Francis, « La fin de l’histoire ? », *Commentaire*, n°47, 1989.
- FUKUYAMA Francis, « La fin de l’histoire ? », *The National Interest*, N°16, 1989.
- GAMBARO Fabio, « Le loro prigionie », dans Vittorio SPINAZZOLA, *Tirature '96*, Milano, Baldini Castoldi Dalai, 1997.
- GAITI Brigitte, *De Gaulle prophète de la Cinquième République (1946-1962)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.
- GAXIE Daniel, « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n°27, 1977.
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Editions de Minuit, 1979.
- GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit, 2007 (1^{ère} éd. : 1963).
- GOTTRAUX Philippe, « Socialisme ou barbarie ». *Un engagement politique et intellectuel dans la France de l’après-guerre*, Lausanne, Payot, 1997.
- GRAWITZ Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.
- GUITTET Emmanuel-Pierre, PERIER Miriam, « Editorial. Suspicion et exception », *Cultures et Conflits*, n°58, 2005. [En ligne] URL : <http://conflits.revues.org/index1822.html>
- HENRY Emmanuel, *L’amiante : un scandale improbable. Sociologie d’un problème public*, Rennes, PUR, 2007.

HOBSBAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

LACROIX Bernard, « Ordre politique, ordre social », dans LECA Jean GRAWITZ Madeleine, *Traité de science politique*, T.1, Paris, PUF, 1985.

LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de la FNSP, 2004.

LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2010.

LATTE Stéphane, « La "force de l'événement" est-elle un artefact ? Les obstacles épistémologiques à l'identification des causes événementielles de l'action collective », communication au Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Grenoble, 2009.

LAVAU Georges, *A quoi sert le PCF*, Paris, Fayard, 1981.

LEFEBVRE Rémi, SAWICKI Rémi, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe, Editions du Croquant, 2006.

LEFRANC Sandrine (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris, Houdiard, 2006.

LIPJART Arend, *The Politics of Accommodation. Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968.

MARX Karl, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions Sociales, 1974.

MATONTI Frédérique (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, 2005.

MAUGER Gérard, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2006.

NOIRIEL Gérard, *La tyrannie du National*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

NORIEL Gérard, *A quoi sert l'« identité nationale » ?*, Marseille, Agone, 2007.

OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1987.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.

PINTO Louis, « La doxa intellectuelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991.

PIZZORNO Alessandro, « Les difficultés du consociativisme », *Politix*, n°30, 1995.

PUDAL Bernard, « Les dirigeants communistes. Du "fils du peuple" à "l'instituteur des masses" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°71-72, 1988.

PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP, 1989.

PUDAL Bernard, *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Broissieux, Ed. du Croquant, 2009.

RANCIERE Jacques, *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

RANCIERE Jacques, *Malaise dans l'esthétique*, Paris, Galilée, 2004.

ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

SAND Shlomo, *Comment le peuple juif fut inventé : De la Bible au sionisme*, Paris, Fayard, 2008.

SAPIRO Gisèle, *La guerre des écrivains. 1940-1953*, Paris, Fayard, 1999.

SCHWARTZ Olivier, « L'empirisme irréductible », postface à ANDERSON Niels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.

TACKETT Timothy, « Par la volonté du peuple ». *Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 1999.

TRAVERSO Enzo, *Le totalitarisme. Le XXe siècle en débat*, Paris, Seuil, 2001.

VERDES-LEROUX Jeannine, *Au service du parti*, Paris, Fayard, 1983.

VIDAL-NAQUET Pierre, *L'affaire Audin*, Paris, Editions de Minuit, 1989.

WAHNICH Sophie (dir.), *Une histoire politique de l'amnistie*, Paris, PUF, 2007.

WAHNICH Sophie, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003.

2. HISTOIRE ET POLITIQUE ITALIENNES

AGOSTI Aldo, *Storia del PCI*, Bari-Rome, Laterza, 1999.

AMBROSI Luigi, *La rivolta di Reggio. Storia di territori, violenze e populismo nel 1970*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009.

BRACCI Mario, « Come nacque l'amnistia », *Il ponte*, n°3, 1947.

BRIQUET Jean-Louis, « "Juges rouges" ou "Mains propres" ? », *Critique internationale*, n°15, 2002.

BRIQUET Jean-Louis, « La crise politique en Italie. Les interprétations de la crise dans la science politique italienne », *Politix*, n°30, 1995.

BRIQUET Jean-Louis, « Le phénomène Berlusconi. Crise et recomposition du jeu politique en Italie », *Science Po – Ceri*, 2005. [En ligne] URL : <http://www.ceri-sciencespo.com/archive/july05/briquet.pdf>

BRIQUET Jean-Louis, « Les formulations savantes d'une catégorie politique. Le clientélisme et l'interprétation sociohistorique du « cas italien » », *Genèses*, n°62, 2006.

CALDIRON Guido, *Gli squadristi del 2000*, Roma, ManifestoLibri, 1993

CALDIRON Guido, *La destra sociale. Da Salò a Tremonti*, Roma, ManifestoLibri, 2009.

COGLITORE Mario, CERNIGOI Claudia, *La memoria tradita. L'estrema destra da Salò a Forza Nuova*, Milano, Ed. Zero in Condotta, 2003

DECHEZELLES Stéphanie, « Comment peut-on être militant ? Sociologie des cultures partisans et des (dés)engagements Les jeunes militants d'Alleanza Nazionale, Lega Nord et Forza Italia face au pouvoir », Thèse pour le Doctorat en Science Politique, dir. Daniel-Louis Seiler, IEP de Bordeaux, 2006.

-
- DIAMANTI Ilvo, LAZAR Marc (dir.), *Politique à l'italienne*, Paris, PUF, 1997.
- FLORES Marcello, GALLERANO Nicola, *Sul PCI. Un'interpretazione storica*, Bologne, Il Mulino, 1992.
- FRANZINELLI Mimmo, *L'amnistia Togliatti*, Milano, Mondadori, 2006.
- GINSBORG Paul, *L'Italia del tempo presente. Famiglia, società civile, Stato 1980-1996*, Turin, Einaudi, 1998.
- GINSBORG Paul, *Storia d'Italia dal dopoguerra a oggi. Società e politica 1943-1988*, Turin, Einaudi, 1989.
- IGNAZI Piero, *Dal PCI al PDS*, Bologne, Il Mulino, 1992.
- IGNAZI Piero, *L'estrema destra in Europa*, Bologna, Il Mulino, 2000.
- IGNAZI Piero, *Post-fascisti ? Dal movimento sociale italiano a Alleanza Nazionale*, Bologna, Il Mulino, 1994.
- LAZAR Marc, *Maisons rouges. Les partis communistes français et italien de la Libération à nos jours*, Paris, Aubier, 1992.
- OLIVA Gianni, *Foibe. Le stragi negate degli Italiani della Venezia Giulia e dell'Istria*, Milan, Mondadori, 2002.
- RAYNER Hervé, « Veto entrecroisés : l'épineuse question de l'amnistie en Italie », *L'homme et la société*, n°159, 2006.
- RAYNER Hervé, *Les scandales politiques. L'opération « mains propres » en Italie*, Paris, Houdiard, 2005.
- SCOPPOLA Piero, « Una crisi politica e istituzionale », *Storia e problemi contemporanei*, n°30, 2002.
- TARROW Sidney, « Azione collettiva, violenza e conflitto nella costruzione dell'Italia Repubblicana 1945-1990 », *Passato e Presente*, n°26, 1991.
- TELESE Luca, *Qualcuno era comunista*, Milan, Sperling&Kupfer, 2009.

3. DROIT, MAGISTRATURE, JUSTICE

- « La cause du droit », *Politix*, n°62, 2003.
- BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986.
- BOURDIEU Pierre, « Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective », dans CHAZEL François, COMMAILLE Jacques (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, 1998.
- CARIO Robert, « La justice restaurative : vers un nouveau modèle de justice pénale ? », *Actualité juridique pénal*, septembre 2007.
- CAZZOLA Franco, MORISI Massimo, « Magistrature et classe politique. Au-delà des urgences de la crise italienne », *Politix*, n°30, 1995.

CIPRIANI Gianni, *Giudici contro. Le schedature dei servizi segreti*, Rome, Editori Riuniti, 1994.

COMMAILLE Jacques, DUMOULIN Laurence, « Heurs et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. Une sociologie politique de la "judiciarisation" », *L'Année sociologique*, n°59, 2009.

DEVILLE Anne, « L'entrée du Syndicat de la magistrature dans le champ juridique en 1968 », *Droit et Société*, n°22, 1992.

DEVILLE Anne, « L'inscription du Syndicat de la magistrature dans la culture politique des années 68 », *IHTP, Lettre d'information*, n°28, 1998.

GAITI Brigitte, ISRAEL Liora, « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, n°62, 2003.

GARAPON Antoine, DE LA PRADELLE Géraud, « Le juge : dernier recours face aux questions de société ? », *Mouvements*, n°29, 2003.

GARAPON Antoine, *Le gardien des promesses. Justice et démocratie*, Paris, Odile Jacob, 1996.

ISRAEL Liora, « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés Contemporaines*, n°73, 2009.

ISRAEL Liora, *L'arme du droit*, Paris, Presses de la FNSP, 2009.

LACROIX Bernard, « Les fonctions symboliques des constitutions : bilan et perspectives », dans Jean-Louis SEURIN (dir.), *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Paris, Economica, 1984.

ROUSSEL Violaine, « Les magistrats français, des *cause lawyers* malgré eux ? », *Politix*, n°62, 2003.

ROUSSEL Violaine, « La judiciarisation du politique, réalités et faux semblants », *Mouvements*, n°29, 2003.

RUDE-ANTOINE Edwige (dir.), *Le procès, enjeu de droit, enjeu de vérité*, Paris, PUF, 2007.

SALAS Denis, *La volonté de punir. Essai sur le « populisme pénal »*, Paris, Hachette, 2005.

TONNEAU Jean-Philippe, « L'accès au droit et à la justice durant la décennie 1970, ou lorsque les avocats deviennent des passeurs », dans MICHEL Hélène et

VAUCHEZ Antoine, *L'institution judiciaire remotivée*, Paris, LGDJ, 2004.

WAHNICH Sophie, « Allemagne, Italie, France. Le devenir de la valeur justice dans la justice de transition en Europe occidentale », *Mouvements*, n°53, 2008.

WILLEMEZ Laurent (dir.), *La justice au risque des profanes*, Paris, PUF, 2009.

WILLEMEZ Laurent, « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, n°62, 2003.

4. SOCIOLOGIE DE LA MEMOIRE ET USAGES DU PASSE

« Histoire et oubli », *Genèses*, n°61, 2005.

AGOSTI Aldo, « Controverses récentes – historiographiques et non – sur la Résistance italienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002.

BERTRAND Romain, *Mémoires d'empire*, Paris, Editions du Croquant, 2006.

CASALINO Leonardo, « La polémique sur les manuels scolaires en Italie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002.

CAVALLI Alessandro, « I giovani e la memoria del fascismo e della Resistenza », *Il Mulino*, n°363, 1996.

CHARTIER Roger, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998.

DAMAMME Dominique, « Grandes illusions et récits de vie », *Politix*, n°27, 1994.

DEL BOCA Angelo (dir.), *La storia negata. Il revisionismo e il suo uso politico*, Vicenza, Neri Pozza, 2009.

DOBRY Michel, « Février 1934 et la découverte de l'allergie de la société française à la "Révolution fasciste" », *Revue française de sociologie*, Vol. 30, n°3/4, 1989.

GAÏTI Brigitte, « Les manuels scolaires et la fabrication d'une histoire politique. L'exemple de la IV^e République », *Genèses*, n°44, 2001.

GALLERANO Nicola (dir.), *L'uso pubblico della storia*, Milan, Franco Angeli, 1995.

GALLERANO Nicola, *Le verità della storia. Scritti sull'uso pubblico della storia*, Rome, ManifestoLibri, 1999.

GENSBURGER Sarah, « Essai de sociologie de la mémoire : le cas du souvenir des camps annexes de Drancy dans Paris », *Genèses*, n°61, 2005.

GENSBURGER Sarah, LAVABRE Marie-Claire, « Entre "devoir de mémoire" et "abus de mémoire" : la sociologie de la mémoire comme tierce position », dans Bertrand MÜLLER (dir.), *Histoire, mémoire et épistémologie. A propos de Paul Ricœur*, Paris, Payot, 2005.

GENTILE Emilio, « L'héritage fasciste entre mémoire et historiographie. Les origines du refoulement du totalitarisme dans l'analyse du fascisme », *Vingtième siècle*, n°100, 2008.

GIANNULI Aldo, *L'abuso pubblico della storia*, Milan, Guanda, 2009.

GROPPO Bruno, « Introduction. Histoire, mémoire, identité », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002.

HABERMAS Jürgen, *Storia e critica dell'opinione pubblica*, Bari, Laterza, 1988 (1^{ère} éd.: 1962).

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968.

HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994. (1^{ère} éd : 1950).

IUSO Anna, « L'exilé et le témoin. Sur une enquête autobiographique et son oubli »,

Genèses, n°61, 2005.

La biographie. Usages scientifiques et sociaux, *Politix*, n°27, 1994.

LAVABRE Marie Claire, *Le fil rouge, sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

LAVABRE Marie-Claire, « Du poids et du choix du passé. Lecture critique du « Syndrome de Vichy », dans PESCHANSKI Denis, POLLAK Michael, ROUSSO Henri (dir.), *Histoire Politique et Sciences Sociales*, Paris, éd. Complexe, 1991.

LAVABRE Marie-Claire, « Usages du passé, usages de la mémoire, Lectures critiques », *Revue française de science politique*, n°3, 1994.

LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.

LEVI Giovanni, « Le passé lointain. Sur l'usage politique de l'histoire », dans HARTOG François (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, 2001.

LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales*, Vol. 44, n°6, 1989.

NAMER Gérard, *Batailles pour la mémoire, la commémoration en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Papyrus, 1983.

NOIRIEL Gérard, « Histoire, mémoire, engagement civique », *Homme et migrations*, n°247, 2004.

NOIRIEL Gérard, « Liberté pour l'histoire, pas pour les historiens » sur <http://cvuh.free.fr/debat/noiriel.liberte.historien.html>

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, tome III, La France, vol.3, Gallimard, 1992.

NOVICK Peter, *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001.

PENNETIER Claude, PUDAL Bernard (dir.), *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002.

PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, « Écrire son autobiographie (les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939) », *Genèses*, n°23, 1996.

POLLAK Michael, Nathalie HEINICH, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62, 1986.

POLLAK Michael, *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Paris, Ed. Métailié, 1993.

PORTELLI Alessandro, « Le XXe siècle en procès », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°68, 2002.

ROUSSO Henri, *Le syndrome de Vichy*, Paris, Seuil, 1987.

ROUSSO Henri, *La Hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998.

ROUSSO Henri, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001.

TOTA Annalisa, *La memoria contesa. Studi sulla comunicazione sociale del passato*, Milan, FrancoAngeli, 2001.

TOTA Annalisa, « Tra simbolo e funzione : l'orologio della memoria », *Il Mulino*, n°402, 2002.

TOTA Annalisa, « La comunicazione pubblica del passato. Uno studio etnografico sulla commemorazione della strage di Bologna », *Rassegna Italiana di Sociologia*, 1/2003.

TOTA Annalisa, « Ethnographing public memory : the commemorative genre for the victims of terrorism in Italy », *Qualitative Research*, Vol. 42, 2004.

TOTA Annalisa, « Terrorism and Collective Memories : Comparing Bologna, Naples and Madrid March 11 », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 46, 2005.

TRAVERSO Enzo, « De l'anticommunisme. L'histoire du XXème siècle relue par Nolte, Furet et Courtois », *L'homme et la société*, n°141-142, 2001.

TRAVERSO Enzo, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005.

5. SOCIOLOGIE DE L'ACTION COLLECTIVE

« Azione collettiva, violenza e conflitto nella costruzione dell'Italia Repubblicana 1945-1990 », *Passato e presente*, n°25, 1991.

« Causes entendues (1) Les constructions du mécontentement », *Politix*, n°16, 1991.

« Causes entendues (2) Les conditions de mobilisation », *Politix*, n°17, 1992.

CEFAI Daniel, TROM Danny (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001.

CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation : la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984.

HAZEL François, *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993

DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 2009 (1^{ère} éd. : 1986)

FAVRE Pierre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.

FILLIEULE Olivier, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

FILLIEULE Olivier, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po, 1997.

LEFRANC Sandrine, MATHIEU Lilian (dir.), *Mobilisations de victimes*, PUR, Rennes, 2009.

MATHIEU Lilian, « Espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, 2007.

MATHIEU Lilian, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.

MATHIEU Lilian, *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La dispute, 2006.

MATHIEU Lilian, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2010.

MATHIEU Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.

McADAM Doug, McCARTHY Joseph, ZALD N. Mayer (dir.), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

MELUCCI Alberto, *L'invenzione del presente. Movimenti, identità, bisogni individuali*, Bologne, Il Mulino, 1982.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.

SOMMIER Isabelle, *La violence révolutionnaire*, Paris, Presses de la FNSP, 2008.

SOMMIER Isabelle, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000.

TARROW Sidney, *Power in Movement : Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

TILLY Charles, *La France contestée : de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

TRAINI Christophe (dir.), *Emotions... mobilisation !*, Paris, Presses de la FNSP, 2009.

6. 68 EN FRANCE ET EN ITALIE¹

« Sessantotto : mito e realtà », Supplément à *Micromega*, n°1, 2008.

ARTIERES Philippe, *1968, années politiques*, Paris, Thierry Magnier, 2008.

ARTIERES Philippe, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *68, une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.

ARTOUS Antoine, EPSTAJN Didier, SILBERSTEIN Patrick (dir.), *La France des années 68*, Paris, Syllepse, 2008.

AUDIER Serge, *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2008.

BARBAGALLO Francesco *et al.*, « Il sessantotto : una storia difficile », *Passato e Presente*, n°19, 1989.

BERMAN Paul, *Sessantotto. La generazione delle due utopie*, Turin, Einaudi, 2006.

BOULLAND Paul, ETHUIN Nathalie, MISCHI Julian, « Les disqualifications des gauchistes au sein du PCF. Enjeux sociologiques et stratégiques », *Savoir/Agir*, n°6, 2008.

BRAVO Anna, *A colpi di cuore. Storie del Sessantotto*, Rome-Bari, Laterza, 2008.

BRESCHI Danilo, *Sognando la rivoluzione. La sinistra italiana e le origini del '68*, Florence, Mauro Pagliai, 2008.

CAPANNA Mario, *Formidabili quegli anni*, Milan, Rizzoli, 1988.

CAPANNA Mario, *Il sessantotto al futuro*, Milan, Garzanti, 2008.

CAPANNA Mario, *Lettera a mio figlio sul Sessantotto*, Milan, Rizzoli 1998 (Baldini Castoldi Dalai, 2005).

¹ Les ouvrages italiens présents dans cette section ont été utilisés également comme des sources.

DAMMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique, PUDAL Bernard (dir.), *Mai-juin 68*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2008.

DAUM Nicolas, *Mai 68 raconté par des anonymes*, Paris, Editions Amsterdam, 2008.

DE BERNARDI Alberto, FLORES Marcello, *Il Sessantotto*, Bologne, Il Mulino, 2003.

DOSSE François, « Mai 68, mai 88 : les ruses de la raison », *Espaces-temps*, n°38-39, 1988.

DREYFUS-ARMAND Gèneviève, FRANK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (dir.), *Les années 68. Le temps de la contestation*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000.

FAURE Christine, *Mai 1968 en France ou la révolte du citoyen disparu*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond, 2008.

GIACHETTI Diego, *Un sessantotto e tre conflitti*, Pise, Bfs, 2008.

GIUFFRÈ Monica, « L'insostenibile leggerezza del '77. Il trentennale tra nostalgia e demonizzazioni », *Passato e Presente*, n°75, 2008.

GOBILLE Boris, « L'événement Mai 68. Pour une sociohistoire du temps court », *Annales*, n°2, 2008.

GOBILLE Boris, « La mémoire à demi-mots. Analyses d'une commémoration impossible », *Genèses*, n°28, 1997.

GOBILLE Boris, « La parabole du Fils Retrouvé. Remarques sur le "deuil de 68" et "la génération 68" », *Mots*, n°54, 1998.

GOBILLE Boris, *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008.

HATZFELD Nicolas, VIGNA Xavier, ROSS Kristin, ARTOUS Antoine, SILBERSTEIN Patrick et EPSZTAJN Didier, « Mai 68 : le débat continue », *La Revue internationale des livres et des idées*, n°6, 2008. [En ligne] URL : <http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=248>.

HOCQUENGHEM Guy, *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary*, Marseille, Agone, 2003.

LACROIX Bernard, *L'utopie communautaire*, Paris, PUF, 2006 (1^{ère} éd. : 1981).

LE GOFF Jean-Pierre, *Mai 68 : l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 1998.

LICCIARDI Gabriele, SEVERINO Lina, *Il Sessantotto in periferia*, Rome, Bonanno, 2009.

MANGANO Attilio, *Le culture del Sessantotto. gli anni sessanta, le riviste, il movimento*, Pistoia, Centro di Documentazione di Pistoia, 1989.

MARINO Giuseppe Carlo, *Biografia del Sessantotto*, Milan, Bompiani, 2004.

MAUGER Gérard, « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme : pour une histoire de la "génération de Mai 68" », dans Jacques CHEVALLIER (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994.

NERI SERNERI Simone (dir.), « Il 1968 nella storia europea », *Contemporanea*, n°3, 2008.

ORTOLEVA Peppino, *I movimenti del '68 in Europa e in America*, Rome, Editori Riuniti, 1998.

ORTOLEVA Peppino, *Saggio sui movimenti del '68 in Europa e in America*, Rome, Editori Riuniti, 1988.

PASSERINI Luisa, *Autoritratto di gruppo*, Florence, Giunti, 1988.

QUAGLIARELLO Gaetano (dir.), *Requiem per il Sessantotto*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008.

RIOUX Jean-Pierre, « A propos des célébrations décennales du Mai français », *Vingtième siècle*, n°23, 1989.

ROSS Kristin, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, Complexe, 2005.

SANTOMASSIMO Gianpasquale, « Vent'anni dopo. Il sessantotto di carta », *Passato e Presente*, n°18, 1988.

SOMMIER Isabelle, « Mai 68 : sous les pavés d'une page officielle », *Sociétés contemporaines*, n°20, 1994.

TOLOMELLI Marica, *Il Sessantotto. Una breve storia*, Rome, Carocci, 2008.

TROTTA Giuseppe, MILANA Fabio (dir.), *L'operaismo negli anni Sessanta. Da "Quaderni Rossi" a "Classe Operaia"*, Rome, DeriveApprodi, 2002.

VENEZIANI Marcello, *Pensieri sul 68. Un trentennio di sessantottite visto da destra*, Firenze, Loggia de' Lanzi, 1998.

VENEZIANI Marcello, *Rovesciare il '68. Pensieri contromano su quarant'anni di conformismo di massa*, Milan, Mondadori, 2008.

VIGNA Xavier, « Clio contre Carvalho. L'historiographie de 68 », *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, n°5, 2008. [En ligne] Url: <http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=205>

VIGNA Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 68 : essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008.

7. LES ANNEES DE PLOMB EN ITALIE²

ACQUAVIVA Sabino, *Guerriglia e guerra rivoluzionaria in Italia*, Milan, Rizzoli, 1979.

ACQUAVIVA Sabino, *Il seme religioso della rivolta*, Milan, Rusconi, 1979.

AGOSTI Aldo, PASSERINI Luisa, TRANFAGLIA Nicola, *La cultura e i luoghi del '68*, Milan, Franco Angeli, 1991.

ALOISI Massimiliano, CEOLIN Carlo (dir.), *Università, cultura e terrorismo*, Milan, Franco Angeli, 1984.

² *Ibid.*

AMBROSI Luigi, *La rivolta di Reggio. Storia di territori, violenza e populismo nel 1970*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009.

ARMANI Barbara, « Italia anni settanta. Movimenti, violenza politica e lotta armata tra memoria e rappresentazione storiografica », *Storica*, n°32, 2005.

ARMAROLI Paolo, *Grazia a Sofri? Un intrigo costituzionale*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2006.

BECCHETTI Margherita, *Il teatro del conflitto. La compagnia del Collettivo nella stagione dei movimenti 1969-76*, Rome, Odradek, 2003.

BISCIONE Francesco, « Il delitto Moro. La storia, gli indizi, le lettere dalla prigionia », *Passato e presente*, n°76, 2009.

BOBBIO Luigi, CIAFALONI Francesco, ORTOLEVA Peppino, ROSSANDA, Rossana, *Cinque lezioni sul '68*, Turin, Rossoscuola, 1987.

BOBBIO Luigi, *Storia di Lotta continua*, Milan, Feltrinelli, 1988.

BONANATE Luigi, (dir.), *Dimensioni del terrorismo politico. Aspetti interni e internazionali, politici e giuridici*, Milan, Franco Angeli, 1979.

BONANATE Luigi, « Les années de plomb : une histoire dépassée ? Anatomie du terrorisme italien », *Confluences Méditerranée*, n°20, 1996.

BONANATE Luigi, *Il teorema del terrorismo*, Bologne, Il Mulino, 1978.

BORRACETTI Vittorio (dir.), *Eversione di destra, terrorismo e stragi. I fatti e l'intervento giudiziario*, Milan, Franco Angeli Libri, 1986.

BOTTAZZI Gianfranco, *Dai figli dei fiori all'autonomia : i giovani nella crisi fra marginalità e estremismo*, Bari, De Donato, 1978.

BUCCOMINO Pasquale, *Gli anni difficili della Repubblica. La crisi politica e il terrorismo : 1973-76*, Milan, Nuova CEI, 1992.

CASILIO Silvia, *Il cielo è caduto sulla terra!*, Rome, Edizioni Associate, 2006.

CATANZARO Raimondo, *Ideologie, movimenti, terrorismi*, Bologne, Il mulino, 1990.

CATANZARO Raimondo, *La politica della violenza*, Bologne, Il mulino, 1990.

CATANZARO Raimondo, MANCONI Luigi, *Storie di lotta armata*, Bologne, Il Mulino, 1995.

CATANZARO Raimondo, *The red brigades and the left wing terrorism in italy*

CLEMENTI Marco, *La pazzia di Aldo Moro*, Rome, Odradek Edizioni, 2001.

CLEMENTI Marco, *Storia delle Brigate Rosse*, Rome, Odradek, 2007.

CRAINZ Guido, *Il Paese mancato*, Rome, Donzelli Editore, 2003.

D'ERAMO Marco, « Il teatro del terrorismo », *Micromega*, n°1, 1987.

DALLA CHIESA Nando, « Del Sessantotto e del terrorismo : cultura politica tra continuità e rottura », *Il Mulino*, n°273, 1981.

DALMASSO Sergio (dir.), *La stagione dei movimenti*, Cuneo, Istituto storico della Resistenza, 2001.

DE LUNA Giovanni, *Le ragioni di un decennio. 1969-1979. Militanza, violenza, sconfitta, memoria*, Milan, Feltrinelli, 2009.

DE LUTIIIS Gianni, SILJ Alessandro, *Venti anni di violenza politica in Italia*, Isodarco, Rome, Università La Sapienza Edizioni, 1992.

DELLA PORTA Donatella, *Il terrorismo di sinistra*, Bologne, Il Mulino, 1990.

DELLA PORTA Donatella, *Movimenti collettivi e sistema politico in Italia : 1960-1995*, Bari, Laterza, 1996.

DELLA PORTA Donatella, PASQUINO Gianfranco, « Interpretations of Italian Left-Wing Terrorism », dans MERKL Peter H. (dir.), *Political violence and terror. Motives and motivations*, Berkeley, University of California, 1986.

DELLA PORTA Donatella, PASQUINO Gianfranco, *Terrorismo e violenza politica*, Bologne, Il Mulino, 1983.

DELLA PORTA Donatella, ROSSI Maurizio, *Cifre crudeli : bilancio dei terrorismi italiani*, Bologne, Istituto Cattaneo, 1984.

DELLA PORTA Donatella, *Social movements, political violence and the State : a comparative analysis of Italy and Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

DELLA PORTA Donatella, *Terrorismi in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1984.

DINI Vittorio, MANCONI Luigi, *Il discorso delle armi. L'ideologia terroristica nel linguaggio delle Brigate Rosse e di Prima Linea*, Rome, Savelli, 1981.

DRAKE Richard, *Il caso Aldo Moro*, Milan, Tropea, 1996.

DRAKE Richard, *The Revolutionary Mystique and Terrorism in Contemporary Italy*, Bloomington, Indiana University Press, 1989.

FASANO Nicoletta, RENOSIO Mario, *I giovani e la politica : il lungo '68*, Turin, EGA, 2002.

FELTRIN, Paolo, *Il terrorismo di sinistra in Italia, 1970-1980*, Florence, Libreria Alfani Editrice, 1986.

FERRAJOLI Luigi, STAME Nicola, *La violenza e la politica*, Rome, Savelli, 1979.

FERRARESI Franco, *La destra radicale*, Milan, Feltrinelli, 1984.

FERRARESI Franco, *Minacce alla democrazia. La destra radicale e la strategia della tensione in Italia nel dopoguerra*, Milan, Feltrinelli, 1995.

FERRAROTTI Franco, *Alle radici della violenza*, Milan, Rizzoli, 1979.

FERRAROTTI Franco, *Il '68 quarant'anni dopo*, Rome, EdUP, 2008.

FERRAROTTI Franco, *L'ipnosi della violenza*, Milan, Rizzoli, 1980.

FIOROT Daniele, «La sfida eversiva e la risposta istituzionale in Italia, tra gli anni '70 e '80», dans PASINI, D., *La paura e la città. Vol. 2.*, Rome, Astra, 1984.

FRANCIA Salvatore, *Radici storiche e ragioni della strategia della tensione*, Rome, Seam, 1996.

GALLENi Mauro, *Rapporto sul terrorismo*, Milan, Rizzoli, 1981.

GALLI Giorgio, *Il partito armato. Gli anni di piombo in Italia (1968-1986)*, Rome, Kaos, 1991.

GALLI Giorgio, *La sentenza del processo Calabresi*, Milan, Kaos Edizioni, 1997.

GALLI Giorgio, *Piombo Rosso. La storia completa della lotta armata in Italia dal 1970 a oggi*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2004.

GALLI Giorgio, *Storia del partito armato*, Milan, Rizzoli, 1989.

GARGIULO Gius, SEUL Otmar, (dir.), *Terrorismes : l'Italie et l'Allemagne à l'épreuve des années de plomb*, Paris, Houdiard, 2008.

GIACHETTI Diego, SCAVINO Marco, *La Fiat in mano agli operai. L'autunno caldo del '69*, Pise, BSF Edizioni, 1999.

GIANNULI Aldo, CUCCHIARELLI Paolo, *Lo Stato parallelo. L'Italia «oscura» nei documenti e nelle relazioni della Commissione stragi*, Rome, Gamberetti, 1997.

GIANNULI Aldo, DE PALO Giancarlo, *La strage di Stato : vent'anni dopo*, Rome, Edizioni Associate, 1989.

GIANNULI Aldo, *Il sessantotto : la stagione dei movimenti (1960-1979)*, Rome, Edizioni Associate, 1988.

GIANNULI Aldo, SCHIAVULLI Nicola, *Storie di intrighi e di processi. Dalla strage di piazza Fontana al caso Sofri*, Rome, Edizioni Associate, 1991.

GINZBURG Carlo, *Il giudice e lo storico. Considerazioni in margine al processo Sofri*, Turin, Einaudi, 1991. [trad. fr. : *Le juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, Lagrasse, Verdier, 2007 (1^{ère} éd. : 1997)].

GIOVAGNOLI Agostino, *Il caso Moro. Una tragedia repubblicana*, Bologne, Il Mulino, 2005.

GRUBER Klemens, *L'avanguardia inaudita. Comunicazione e strategia nei movimenti degli anni Settanta*, Milan, Costa & Nolan, 1997.

HESS Henner, *La rivolta ambigua. Storia sociale del terrorismo italiano*, Florence, Sansoni, 1991.

IACCHEO Anna Teresa, *Donne armate. Resistenza e terrorismo : testimoni dalla Storia*, Milan, Mursia, 1994.

IGNAZI Piero, « Gli anni Settanta e la memoria monca », *Il Mulino*, n°418, 2005.

ILLUMINATI, Augusto, *Percorsi del '68. Il lato oscuro della forza*, Rome, Derive Approdi, 2008.

LEFRANC Sandrine, MOUCHARD Daniel, « Réconcilier, réprimer : les années de plomb en Italie et les transitions démocratiques dans le cône sud latino-américain », *Culture & Conflits*, n°40, 2001.

LETTIERI Carmela, « L'Italie et ses années de plomb. Usages sociaux et significations politiques d'une dénomination temporelle », *Mots. Les langages du politique*, n°87, 2008.

LO RE Carlo, *Destra eversiva. Fenomenologia della coscienza radicale*, Chieti, Marino Solfanelli Editore, 1994.

- LUMLEY Robert, *Dal '68 agli anni di piombo : studenti e operai nella crisi italiana*, Florence, Giunti, 1998.
- LUMLEY Robert, *States of emergency : cultures of revolt in Italy from 1968 to 1978*, Londres, Verso, 1990.
- MAGNANINI Claudia, *Autunno caldo e "anni di piombo". Il sindacato milanese dinanzi alla crisi economica e istituzionale*, Milan, Franco Angeli, 2006.
- MANCINI Federico, *Terroristi e riformisti*, Bologne, Il Mulino, 1981.
- MANCONI Luigi (dir.), *La violenza e la politica*, Rome, Savelli, 1981.
- MANCONI Luigi, *Terroristi Italiani. Le Brigate Rosse e la guerra totale 1970-2008*, Milan, Rizzoli, 2008.
- MARCHI Valerio, *La morte in piazza. Venti anni di indagini, processi e informazione sulla strage di Brescia*, Brescia, Grafo Edizioni, 1996.
- MAZZETTI Roberto, *Genesi e sviluppo del terrorismo in Italia. Il maggio troppo lungo*, Rome, Armando, 1979.
- MEADE Robert, *The red brigades : a history of Italian terrorism*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1990.
- MORO Giovanni, *Anni Settanta*, Turin, Einaudi, 2007.
- MOSS David, *The politics of left wing violence in Italy (1969-1984)*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 1989.
- NOVELLI Edoardo, « Rappresentazione della realtà e strategie comunicative nei volantini delle Brigate Rosse dal 1970 al 1978 », *Passato e Presente*, n°16, 1988.
- ORSINI Alessandro, *Anatomia delle Brigate Rosse. Le radici ideologiche del terrorismo rivoluzionario*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009.
- PANVINI Guido, *Ordine nero, guerriglia rossa. La violenza politica nell'Italia degli anni Sessanta e Settanta (1966-1975)*, Turin, Einaudi, 2009.
- PAPINI Massimo (dir.) *Rileggendo gli anni settanta, Storia e problemi contemporanei*, n°30, 2002.
- PASQUINO Gianfranco, *La prova delle armi*, Bologne, Il Mulino, 1984.
- PASSERINI Luisa, *Autoritratto di gruppo*, Florence, Giunti, 1988.
- PETRICOLA Elena, *I diritti degli esclusi nelle lotte degli anni settanta : Lotta continua*, Rome, Edizioni Associate, 2002.
- PIZZORNO Alessandro, (dir.), *Lotte operaie e sindacato : il ciclo 1968-1972 in Italia*, Bologne, Il Mulino, 1980.
- REVELLI Marco, *Operai Fiat*, Milan, Garzanti, 1988.
- RICOLFI Luca, SCIOLLA, Loredana, *Senza padri né maestri*, Bari, De Donato, 1980.
- ROSSI Federica, « L'affaire Battisti : une cause malentendue. Analyse de l'internationalisation manquée d'une cause », Mémoire pour le DEA de Sociologie politique et politique comparée, Université de Paris X Nanterre, 2005.
- SALARIS Claudia, *Il movimento del settantasette*, Viareggio, AAA edizioni, 1997.

SALIERNO Giulio, *La violenza in Italia*, Milan, Mondadori, 1980.

SCHIFRES Sébastien, *La mouvance autonome en Italie et en France*, Mémoire de Master II en Science Politique, sous la direction de Daniel Lindberg, Université de Paris VIII, Septembre 2008.

SCHIMEL Anne, « Face au terrorisme, des lois spéciales à l'italienne », *Sociologie du travail*, n°28, 1986.

SILJ Alessandro, *Brigate Rosse – Stato : lo scontro spettacolo nella regia della stampa quotidiana*, Florence, Valecchi, 1978.

SILJ Alessandro, *Mai più senza fucile : alle origini dei NAP e delle BR*, Florence, Vallecchi, 1977.

SOMMIER Isabelle, « La résistance comme référence légitimatrice de la violence », *Politix*, n°17, 1992.

SOMMIER Isabelle, « Les années 68. Entre l'oubli et l'étreinte des années de plomb », *Politix*, n°30, 1995.

SOMMIER Isabelle, « Repentir et dissociation : la fin des « années de plomb » en Italie ? », *Cultures et conflits*, n°40, 2001.

SOMMIER Isabelle, *La violence politique et son deuil : l'après 68 en France et Italie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

STATERA Gianni, *Emarginazione e sovversione sociale*, Rome, Ed. Politecnico, 1980.

STATERA Gianni, *Violenza sociale e violenza politica nell'Italia degli anni '70. Analisi sociopolitiche, giuridiche della stampa quotidiana*, Milan, Franco Angeli, 1983.

TABACCO Giuliano, *Libri di piombo. Memorialistica e narrativa della lotta armata in Italia*, Milan, Bietti, 2010.

TARROW Sidney, *Democracy and disorder. Social protest and politics in Italy, 1965-1985*, Oxford, Oxford University Press, 1988 (trad. It. : *Democrazia e disordine. Movimenti di protesta e politica in Italia (1965-75)*), Bari, Laterza, 1990.

TOLOMELLI Marica, *Di fronte alle BR e alla RAF. Il pubblico dibattito sul terrorismo e le culture politiche in Italia e in Germania negli anni Settanta*, Rome, Carocci, 2006.

TOLOMELLI Marica, *Terrorismo e società. Il pubblico dibattito in Italia e in Germania negli anni Settanta*, Bologne, Il Mulino, 2007.

TOTA Anna Lisa, *La città ferita. Memoria e comunicazione pubblica della strage di Bologna, 2 agosto 1980*, Bologne, Il Mulino, 2003.

UVA Christian, *Schermi di piombo. Il terrorismo nel cinema italiano*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2007.

VENEZIANI Massimo, *Controinformazione. Stampa alternativa e giornalismo d'inchiesta dagli anni sessanta a oggi*, Rome, Castelvecchi, 2006.

VENTUROLI Cinzia (dir.), *Come studiare il terrorismo e le stragi. Fonti e metodi*, Venise, Marsilio, 2000.

VILLA Renzo (dir.), *La violenza interpretata*, Bologne, Il Mulino, 1979.

VOLI Stefania, *Quando il privato è diventato politico : Lotta continua 1968-1976*, Rome, Edizioni Associate, 2006.

SOURCES

1. Mémoires, témoignages, autobiographies

1.1. Anciens militants d'extrême droite

- ANONYME, *Piazza Fontana : una vendetta ideologica*, Rome, Gruppo AR, 2005.
- ARDICA Giuseppe, CONCUTELLI Pierluigi, *Io, l'uomo nero. Una vita tra politica, violenza, galera*, Venise, Marsilio, 2008.
- BRAGHETTI Anna Laura, MAMBRO Francesca, *Nel cerchio della prigione*, Milan, Sperling & Kupfer, 1995.
- BIANCONI Giovanni, *A mano armata. Vita violenta di Giusva Fioravanti*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1992 (2007).
- COLOMBO Andrea, *Storia nera. Bologna, la verità di Francesca Mambro e Valerio Fioravanti*, Milan, Cairo, 2007.
- CORSINI Piero, *Storia di Valerio Fioravanti e Francesca Mambro*, Naples, Tullio Pironti Editore, 1999.
- CORSINI Piero, *I terroristi della porta accanto. Storie del terrorismo nero : Valerio Fioravanti, Francesca Mambro e la militanza nei NAR in un racconto sospeso tra drammaticità del passato e dolore del presente*, Rome, Newton Compton, 2007.
- GIRAUDO Guido, ARBIZZONI Andrea, BUTTINI Giovanni, GRILLO Francesco, SEVERGNINI Paolo, *Sergio Ramelli, una storia che fa ancora paura*, Milan, Effedieffe, 1997.
- MERLINO Mario Michele, *E venne Valle Giulia. Un ragazzaccio in camicia nera racconta*, Rome, Settimo Sigillo, 2008.
- PALLADINI Marco, RENZEGLIA Mirco, *I rossi e i neri. Vita politica negli anni '70*, Rome, Settimo Sigillo, 2002.
- VINCIGUERRA Vincenzo, *Ergastolo per la libertà. Verso la verità sulla strategia della tensione*, Florence, Arnaud, 1989.
- VINCIGUERRA Vincenzo, *La strategia del depistaggio*, Sasso Marconi, Edizioni Il Fenicottero, 1993.

1.2. Anciens militants d'extrême gauche

- BALZERANI Barbara, *Compagna luna*, Milan, Feltrinelli, 1998.
- BALZERANI Barbara, *La sirena delle cinque*, Milan, Jacabook, 2003.
- BALZERANI Barbara, *Perché io, perché non tu*, Rome, DeriveApprodi, 2009.
- BERARDI Franco, *Dell'innocenza. Interpretazione del '77*, Rome, Agalev Editore, 1987.

- BERARDI Franco, *Dell'innocenza : 1977 : l'anno della premonizione*, Vérone, Ombre Corte, 1997.
- BERARDI Franco, BRIDI Veronica, *1977, l'anno in cui il futuro incominciò*, Milan, Fandango libri, 2002.
- BIGNAMI Maurice, *Gli uomini eguali*, Brescia, Bietti edizioni, 2006.
- BOLOGNA Sergio, *La tribù delle talpe*, Milan, Feltrinelli, 1978.
- BORSELLI Stefano (dir.), *Ex comunisti. Addio a Lotta continua*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008.
- BRAGHETTI Anna Laura, TAVELLA Paola, *Il prigioniero*, Milan, Feltrinelli, 1998 (2003).
- BRAGHETTI Anna Laura, MAMBRO Francesca, *Nel cerchio della prigione*, Milan, Sperling & Kupfer, 1995.
- BUFFA Pier Vittorio, FRANCESCHINI Alberto, GIUSTOLISI Alberto, *Mara, Renato e io. Storia dei fondatori delle Br*, Milan, Mondadori, 1988.
- CALVI Cecilia, SILVI Roberto, *Le ragioni dell'altro*, Milan, Colibrì, 2005.
- DI GIOVANNI Carmelo (dir.), *Eravamo terroristi. Lettere dal carcere*, Milano, Ed. Paoline, 1989.
- CASTELLANO Lucio, *Autonomia operaia. La storia e i documenti da Potere Operaio all'autonomia organizzata*, Milan, Savelli, 1980.
- CAVALLINA Arrigo, *La piccola tenda azzurra che i prigionieri chiamano cielo. Anni di piombo, carcere, ricerca d'identità*, Ares, 2005.
- CODRINI Gianluca, *Io, un ex brigatista*, Florence, Fiorentino Ed., 1981.
- COLOTTI Geraldina, *Certificato di esistenza in vita*, Milan, Bompiani, 2005.
- CURCIO Renato, SCIALOJA Mario, *A viso aperto, Memorie e desideri del fondatore delle Brigate Rosse. Intervista di Mario Scialoja*, Milan, Mondadori, 1993.
- DEL GIUDICE Piero, *Le nude cose. Lettere dallo "Speciale"*, Milan, Spirali, 1983.
- DE LUCA Erri, BOLAFFI Angelo, *Come noi coi fantasmi : lettere sull'anno sessantottesimo del secolo tra due che erano giovani in tempo*, Milan, Bompiani, 1998.
- FARANDA Adriana, *Il volo della farfalla*, Milan, Rizzoli, 2006.
- FARANDA Adriana, MAZZOCCHI Silvana, *Nell'anno della tigre. Storia di Adriana Faranda*, Baldini & Castoldi, 1994.
- FASANELLA Giovanni, FRANCESCHINI Alberto, *Che cosa sono le BR. Le radici, la nascita, la storia, il presente. Chi erano veramente i brigatisti e perché continuano ad uccidere*, Milan, Rizzoli, 2004.
- FENZI Enrico, *Armi e bagagli. Un diario delle brigate rosse*, Gênes, Costa & Nolan, 1987.
- FRANCESCHINI Enrico, *Avevo vent'anni. Storia di un collettivo studentesco. 1977-2007*, Milan, Feltrinelli, 2007.

FRANCESCHINI Alberto, SAMUELI Anna, *La borsa del presidente. Ritorno agli anni di piombo*, Rome, Ediesse, 1997.

GALLINARI Prospero, *Un contadino nella metropoli. Ricordi di un militante delle Brigate Rosse*, Milan, Bompiani, 2006 (1^{ère} éd.: 1987).

GALLINARI Prospero, SANTILLI Linda, *Dall'altra parte. L'odissea quotidiana delle donne dei detenuti politici*, Milan, Feltrinelli, 1995.

GIORGIO, *Memorie dalla clandestinità: un terrorista non pentito si racconta*, Milan, Savelli, 1981.

GUICCIARDI Luigi, *Il tempo del furore. Il fallimento della lotta armata raccontato dai protagonisti*, Milan, Rusconi, 1988.

GUAGLIARDO Vincenzo, *Di sconfitta in sconfitta*, Brescia, Edizioni Colibrì, 2002.

MARINO Leonardo, *La verità di piombo. Io, Sofri e gli altri*, Milan, Ares, 1992.

MARINO Leonardo, *Così uccidemmo il commissario Calabresi*, Milan, Ares, 1999.

MUGHINI Giampiero, *Compagni, addio*, Milan, Mondadori, 1987.

MUGHINI Giampiero, *Gli anni della peggio gioventù. L'omicidio Calabresi e la tragedia di una generazione*, Milan, Mondadori, 2009.

MORETTI Mario, MOSCA Carla, ROSSANDA Rossana, *Brigate Rosse. Una storia italiana*, Milan, Anabasi, 1994.

MORUCCI Valerio, *La peggio gioventù. Una vita nella lotta armata*, Milan, Rizzoli, 2004.

MORUCCI Valerio, *Valerio Morucci. Ritratto di un terrorista da giovane*, Milan, Piemme, 2001.

MORUCCI Valerio, *A guerra finita. Sei racconti*, Rome, ManifestoLibri, 1994.

NEGRI Antonio, *L'Italie rouge et noire*, Paris, Hachette, 1985 (trad. Italienne : *Diario di un'evasione*, Milan, MBP, 1986).

PALLADINI Marco, RENZEGLIA Mirco, *I rossi e i neri. Vita politica negli anni '70*, Rome, Settimo Sigillo, 2002.

PANIZZARI Giorgio, *Libero per interposto ergastolo. Carcere minorile, riformatorio, manicomio criminale, carcere speciale : dietro le gabbie della Repubblica*, Milan, Kaos, 1989.

PECI Patrizio, *Io, l'infame*, Milan, Mondadori, 1983.

PERSICHETTI Paolo, *Exil et châtiment. Coulisses d'une extradition*, Paris, Textuel, 2005 (trad. it : *Esilio e castigo. Retrosceca di un'estradiçione*, Città del sole Edizioni, 2005).

SANNUCCI Corrado, *Lotta continua. Gli uomini dopo*, Arezzo, Limina, 1999.

SCALZONE Oreste, *La difesa impossibile*, Rome, Agalev, 1987.

SEGIO Sergio, *Una vita in prima linea*, Milan, Rizzoli, 2006.

SEGIO Sergio, *Miccia corta. Una storia di Prima Linea*, Rome, DeriveApprodi, 2005.

SILVI Roberto, *La memoria e l'oblio*, Brescia, Colibrì, 2008.

SOFRI Adriano, *Memorie*, Palermo, Sellerio, 1990.

ZONI ZANETTI Teresa, *Rosso di M`aria. L'educazione sentimentale di una bambina guerrigliera*, Rome, Castelvechi, 1997.

ZONI ZANETTI Teresa, *Clandestina*, Rome, DeriveApprodi, 2000.

1.3 Juges, juristes et forces de l'ordre

AGLIETTA Adelaide, *Diario di una giurata popolare al processo delle Brigate Rosse*, Milan, Libri Edizioni, 1979.

AMATO Nicol`o, *Oltre le sbarre*, Milan, Mondadori, 1990.

ARLATI Roberto, MAGOSSO, Renzo, *Le carte di Moro, perch`e Tobagi*, Milan, Franco Angeli, 2003.

BONFIGLI Silvio, SCE, Jacopo, *Il delitto infinito. Ultime notizie sul sequestro Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 2002.

CALOGERO Pietro, FUMIAN Carlo, SARTORI Michele, *Terrore rosso. Dall'autonomia al partito armato*, Bari-Rome, Laterza, 2010.

CANOSA Romano, *Storia della magistratura in Italia. Da piazza Fontana a Mani Pulite*, Milan, Baldini & Castoldi, 1996.

CASELLI Giancarlo, *Le due guerre*, Milan, Melampo, 2009.

CORSINI Piero, *Lo sbirro. Umberto Improta. Storia personale e professionale in quarant'anni di cronache italiane dal 1960 al 2000*, Rome, Laurus Robuffo, 2006.

DI SANTO Gianfranco, *Le verit`a nascoste. Il terrorismo rosso in Italia 1970-2007*, Potenza, Ermes, 2008.

GUIISO Giannino, *La condanna di Aldo Moro*, Milan, SugarCo, 1979.

LUPACCHINI Otello, *Il ritorno delle Br. Una sanguinosa illusione*, Rome, Koin`e nuove edizioni, 2006.

MISIANI Francesco, *La toga rossa*, Milan, Tropea, 1998.

NICOTRI Pino, *Agli ordini del generale Dalla Chiesa. Il pentimento di Peci, il caso Moro e altri misteri degli anni '80 nel racconto dell'agente segreto maresciallo Incandela*, Venice, Marsilio, 1994.

OTTIERI Ottiero, QUADRINI Franco, VITALI Walter, *La strage di Bologna. La requisitoria al processo di appello del sostituto procuratore della Repubblica Franco Quadrini*, R`epublique de San Marino, Edizioni del Titano, 1994.

PALOMBARINI Giovanni, *7 aprile, il processo e la storia*, Arsenale Cooperativa, 1982.

RECCHIA Vincenzo, ZUPO Giuseppe, *Operazione Moro. I fili ancora coperti di una trama politica criminale*, Milan, Franco Angeli, 1984.

RUGGERO Vincenzo, *La violenza politica. Un'analisi criminologica*, Bari, Laterza, 2006.

SERRA Achille, *Polzotto senza pistola*, Milan, Bompiani, 2006.

SPATARO Armando, *Ne valeva la pena. Storie di terrorismi e mafie, di segreti di stato e di giustizia offesa*, Bari-Rome, Laterza 2010.

1.4 Victimes et familles des victimes

Associazione di familiari vittime per stragi, *Il terrorismo e le sue maschere. L'uso politico delle stragi*, Bologna, Pendragon, 1996.

AGASSO Renzo, Domenico AGASSO JR, *Il piombo e il silenzio. Le vittime del terrorismo in Italia (1967-2003)*, Cinisello Balsamo, Edizioni San Paolo, 2008.

BACHELET Adolfo, *Tornate ad essere uomini! : risposte di ex terroristi*, Milan, Rusconi, 1989.

BAIOCCHI Giuseppe *et al.*, *Walter Tobagi, profeta della ragione*, Milan, Associazione Lombarda Giornalisti, 2006.

BALLONI Augusto, FORLIVESI Andrea, Roberto Ruffilli. *L'uomo politico, la vittima. Cronologia degli eventi : vittime del terrorismo e della violenza politica*, Bologna, CLUEB, 2000.

BARILLI Francesco, SINIGAGLIA Sergio (dir.), *La piuma e la montagna. Storie degli anni Settanta*, Rome, ManifestoLibri, 2008.

CALABRESI Mario, *Spingendo la notte più in là*, Milan, Mondadori, 2007.

CANTERI Raffaello, SPECCHIA Francesco, *Terrorismo. L'altra storia*, Rome, Aliberti, 2007.

CAPRA Gemma, *Mio marito, il commissario Calabresi*, Milan, San Paolo Edizioni, 1990.

CASALEGNO Carlo, *Il nostro Stato. Gli scritti politici e civili del giornalista ucciso dalle Brigate rosse*, Milan, Bompiani, 1978.

CASALEGNO Andrea, *L'attentato*, Milan, Chiarelettere, 2008.

CONCI Alberto, GRIGOLLI Paolo, MOSNA Natalina (et al.), *Sedie vuote : gli anni di piombo dalla parte delle vittime. Giovani in dialogo con Mario Calabresi*, Trento, Il Margine, 2008.

DI CAPUA Giovanni, *Cultura rinunciataria fucina di violenza, il terrorismo interno*, Tarquinia, Nuove Edizioni Ebe, 2008.

DI SERIO D'ANTONA Olga, ZAVOLI Sergio, *Così raro, così perduto. Una storia di terrorismo, un racconto personale*, Milan, Mondadori, 2004.

FASANELLA Giovanni, ROSSA, Sabina, *Guido Rossa, mio padre*, Milan, BUR, 2006.

FASANELLA Giovanni, GRIPPO Antonella, *I silenzi degli innocenti*, Milan, BUR, 2006.

FRANCHI Paolo, *Le parole di piombo : Walter Tobagi, la sinistra e gli anni del terrorismo*, Rome, MondoOperaio, 2005.

LENCI Sergio, *Colpo alla nuca. Memorie di un sopravvissuto a un attentato terroristico*, Giulia Borrelli, Rome, Editori Riuniti, 1988.

MATTEI Giampaolo, MONTI Giommara, *La notte brucia ancora. Primavalle. Il rogo che ha distrutto la mia famiglia*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008.

MONCALVO Gigi, *Oltre la notte di piombo. Interviste alle famiglie di alcune vittime degli "anni di piombo"*, Rome, Paoline Editoriale Libri, 1985.

MORO Agnese, *Un uomo così*, Milan, Rizzoli, 2003.

MORO Aldo, *Aldo Moro, ultimi scritti*, Milan, Piemme, 2003.

MORO Alfredo Carlo, *Storia di un delitto annunciato. Le ombre del caso Moro*, Rome, Editori Riuniti, 1998.

MORO Maria Fida, *La nebulosa (del caso Moro)*, Milan, Selene, 2004.

PINELLI Licia, SCARAMUCCI Paolo, *Una storia quasi soltanto mia. Autobiografia di Licia Rognini Pinelli*, Milan, Mondadori, 1982.

RABOZZI Stefano, TORREGIANI Alberto, *Ero in guerra ma non lo sapevo*, Origgio, AGAR, 2007.

SECCI Torquato, *Cento milioni per testa di morto Bologna 2 agosto 1980*, Milan, Targa italiana editore, 1989.

SOSSI Mario, *Nella prigione delle Br. Il racconto del giudice sequestrato dai terroristi*, Milan, Editoriale Nuova, 1978.

TESTA Gian Pietro (dir.), *Terrorismo. La strategia che viene dall'alto*, Bologna, Edizione a cura della Associazione Familiari Vittime Strage alla Stazione di Bologna del 2 agosto 1980, 1986.

TOBAGI Benedetta, *Come mi batte forte il tuo cuore*, Turin, Einaudi, 2009.

1.5 Hommes politiques

ACCAME Falco, *Moro si poteva salvare. 96 quesiti irrisolti sul caso Moro*, Bolsena, Massari Editore, 2005.

BARTALI Roberto, DE LUTIIS Giuseppe, FLAMIGNI Sergio, MORONI Ilaria, RUGGIERO Lorenzo, *Il sequestro di verità. I buchi neri del delitto moro*, Milan, Kaos edizioni, 2008.

BELCI Corrado, BODRATO Guido, *1978. Moro, la DC, il terrorismo*, Brescia, Morcelliana, 2006.

BERNOCCHI Piero, *Dal '77 in poi*, Rome, Erre Emme, 1997.

CERVONE Vittorio, *Ho fatto di tutto per salvare Moro*, Turin, Marietti, 1979.

CRAXI Bettino, *Misura per misura : ricordo di una tragedia*, Rome, Avanti!, 1986.

FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO Giovanni, *La guerra civile*, Milan, Rizzoli, 2005.

FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO Giovanni, SESTRIERI, Claudio, *Segreto di Stato*, Turin, Einaudi, 2000.

FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO, Giovanni, SESTRIERI, Claudio, *Segreto di Stato. Verità e riconciliazione*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008.

FLAMIGNI Sergio, *“Il mio sangue ricadrà su di loro”*. *Gli scritti di Aldo Moro prigioniero delle Br*, Rome, Kaos Edizioni, 1997.

FLAMIGNI Sergio, *La tela del ragno. Il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1993 (2003).

FLAMIGNI Sergio, *Il covo di Stato. Via Gradoli 96 e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1999.

FLAMIGNI Sergio, *Convergenze parallele. Le Brigate Rosse, i servizi segreti e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 1998.

FLAMIGNI Sergio, *Trame atlantiche : Storia della loggia massonica segreta P2*, Rome, Kaos Edizioni, 1996.

FLAMIGNI Sergio, *La sfinge delle Brigate Rosse. Delitti, segreti e bugie del capo terrorista Mario Moretti*, Rome, Kaos Edizioni, 2004.

FLAMIGNI Sergio, *Le idi di marzo. Il delitto Moro secondo Pecorelli*, Rome, Kaos, 2006.

FLAMIGNI Sergio, *La prigione fantasma. Il covo di via Montalcini e il delitto Moro*, Rome, Kaos Edizioni, 2009.

GALLONI Giovanni, *30 anni con Moro*, Rome, Editori Riuniti, 2008.

GUERZONI Corrado, *Aldo Moro*, Palermo, Sellerio, 2008.

LIBERTINI Lucio, *La generazione del sessantotto*, Rome, Editori Riuniti, 1979.

MACCHI Pasquale, *Paolo VI e la tragedia di Aldo Moro. 55 giorni di ansie, tentativi, speranze e assurda crudeltà*, Milan, Rusconi, 1998.

MANCA Vincenzo Ruggero, *Moro, un profeta disarmato*, Rome, Koinè, 2009.

MANCA Vincenzo Ruggero, *La verità non voluta su eversione, terrorismo e stragismo in Italia*, Rome, Koinè, 2004.

MINUCCI Adalberto, *Terrorismo e crisi italiana*, Rome, Editori Riuniti, 1978.

PECCHIOLI Ugo, *Tra mistero e verità. Storia di una democrazia incompiuta*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1995.

PELLEGRINO Giovanni (dir.), *Luci sulle stragi. Per la comprensione dell'eversione e del terrorismo*, Milan, Lupetti, 1996.

OTTIERI Ottiero, QUADRINI Franco, VITALI Walter, *La strage di Bologna. La requisitoria al processo di appello del sostituto procuratore della Repubblica Franco Quadrini*, République de San Marino, Edizioni del Titano, 1994.

ROGNONI Virginio, *Intervista sul terrorismo*, Bari, Laterza, 1989.

SANLORENZO Dino, *Gli anni spietati : i comunisti nella lotta contro il terrorismo – Turin, 1972-82*, Rome, Edizioni Associate, 1989.

SCIASCIA Leonardo, *L'affaire Moro*, Palermo, Sellerio, 1978.

SPADOLINI Giovanni, *Da Moro a La Malfa. Marzo 1978-Marzo 1979. Diario della crisi italiana*, Florence, Vallecchi, 1979.

ZANGHERA Renato, *Bologna '77. Comunisti, potere, dissenso : analisi di un'esperienza dal vivo*, Rome, Editori Riuniti, 1978.

ZAMBERLETTI Giuseppe, *La minaccia e la vendetta. Ustica e Bologna : un filo tra due stragi*, Milan, Franco Angeli, 1995.

2. Essais, romans et autres ouvrages d'anciens militants

COLLETTIVO A/TRAVERSO, *Alice è il diavolo. Storia di una radio sovversiva*, Rome, Shake Edizioni, 2002.

BALESTRINI Nanni, MORONI Primo, *L'orda d'oro 1968-1977. La più grande ondata rivoluzionaria e creativa, politica ed esistenziale*, Milan, SugarCo, 1988.

BATTISTI Cesare, *Dernières cartouches*, Paris, Losfeld, 2000 (trad. it. : *L'ultimo sparo*, Rome, DeriveApprodi, 2004).

BATTISTI Cesare, *Le cargo sentimental*, Paris, Losfeld, 2003

COLOTTI Geraldina, *Il segreto*, Milan, Mondadori, 2003.

COLOTTI Geraldina, *Sparge rosas*, Lecce, Manni, 2000.

CURCIO Renato, *Mit offenem Blick*, Albano Laziale, Il Cardo, 1997.

CURCIO Renato, *La Soglia*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1994.

CURCIO Renato, PETRELLI Stefano, VALENTINO Nicola, *Nel bosco di Bistorco*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1990.

CURCIO Renato, SILVESTRI Francesco, *Fino alle radici del cuore : lettere*, Cosenza, Periferia, 1999.

DE LUCA Erri, *Aceto, arcobaleno*, Milan, Feltrinelli, 1992.

DE LUCA Erri, *Il contrario di uno*, Milan, Feltrinelli, 2003.

IELMINI Claudio, *Le Léviathan et le terroriste*, Paris, L'esprit frappeur, 2004.

MORUCCI Valerio, *Patrie galere. Cronache dall'oltrelegge*, Milan, Ponte alle grazie, 2008.

SCALZONE Oreste, *Biennio rosso '68-'69 : figure e personaggi di una stagione rivoluzionaria*, Milan, SugarCo, 1988.

PERSICHETTI Paolo, SCALZONE Oreste, *Il nemico inconfessabile*, Rome, Odradek Edizioni, 1999 (trad. fr. : *La révolution et l'Etat : insurrections et contre-insurrection dans l'Italie de l'après-68*, Paris, Dagorno, 2000).

SOFRI Adriano, *Sentenze. Come sono stati condannati Sofri, Bompressi e Pietrostefani*, Palermo, Sellerio, 1997.

SOFRI Adriano, *Ci allontanammo alla spicciolata. Le carte riservate della polizia su Lotta continua*, Palermo, Sellerio, 1996.

SOFRI Adriano, *Il malore attivo dell'anarchico Pinelli*, Palermo, Sellerio 1996.

SOFRI Adriano, *Le prigionie degli altri*, Palermo, Sellerio, 1993.

SOFRI Adriano, *L'ombra di Moro*, Palermo, Sellerio, 1991.

SOFRI Adriano, *Il nodo e il chiodo*, Palermo, Sellerio Editore, 1995.

SOFRI Adriano, *Il passato remoto, note a una sentenza che vuole essere definitiva*, Roma, Stampa alternativa, 1997.

SOFRI Adriano, *La notte che Pinelli*, Palermo, Sellerio, 2009.

3. Enquêtes journalistiques et essais divers sur les années de plomb

ADRIANO Pino, CINGOLANI Giorgio, *Corpi di reato. Quattro storie degli anni di piombo*, Milan, Costa & Nolan, 2000.

AGOSTINI Piero, *Mara Cagol. Una donna nelle prime BR*, Venice, Marsilio, 1980.

ALBERTI V. Vittorio, *La DC e il terrorismo nell'Italia degli anni di piombo. Vittime, storia, documenti, testimonianze*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2008.

AMICO Giorgio, COLOMBO Yurii, *Un comunista senza rivoluzione. Arrigo Cervetto. Dall'anarchismo a Lotta continua. Appunti per una biografia politica*, Bolsena, Massari, 2005.

ANNUNZIATA Lucia, *1977. L'ultima foto di famiglia*, Turin, Einaudi, 2007.

ARDITTI Roberto, BUONCRISTIANI Chiara, *Obiettivi quasi sbagliati*, Milan, Sperling & Kupfer, 2007.

ARMATI Cristiano, *Cuori rossi : la storia, le lotte e i sogni di chi ha pagato con la vita il prezzo delle proprie idee*, Rome, Newton Compton, 2008.

ARNOLDI Mario, *Trent'anni dopo : due saggi sul sessantotto*, Alessandria, Edizioni Dell'Orso, 1999.

ASOR ROSA Alberto *et al.*, *Sulla violenza. Politica e terrorismo : un dibattito nella sinistra*, Rome, Savelli, 1978.

AUGIAS Corrado, *1978, Cronaca di un anno drammatico*, Rome, L'espresso, 1978.

BALDONI Adalberto, *Il crollo dei miti : utopie, ideologie, estremismi dalla fine del miracolo economico alla crisi della prima repubblica*, Rome, Settimo Sigillo, 1996.

BALDONI Adalberto, *Noi rivoluzionari : la destra e il caso italiano : appunti per una storia 1960-1986*, Rome, Settimo Sigillo, 1986.

BALDONI Adalberto, PROVVISIONATO Sandro, *A che punto è la notte?*, Florence, Vallecchi, 2003.

BALDONI Adalberto, PROVVISIONATO Sandro, *Anni di piombo. Sinistra e destra : estremismi, lotta armata e menzogne di Stato dal '68 a oggi*, Milan, Sperling & Kupfer, 2009.

- BALDONI Adalberto, PROVVISIONATO Sandro, *La notte più lunga della Repubblica*, Rome, Seracangeli, 1989.
- BALDUCCI Armenia, FERRARA Giuseppe, KATZ Robert, *Il caso Moro*, Naples, Tullio Pironti Editore, 1987.
- BARBACETTO Gianni, *Il grande vecchio*, Milan, Baldini & Castoldi, 1994.
- BARBATO Tullio, *Il terrorismo in Italia negli anni '70. Cronaca e documentazione*, Milan, Editrice bibliografica, 1980.
- BARBIERI Paolo, CUCCHIARELLI Paolo, *La strage con i capelli bianchi. La sentenza per Piazza Fontana*, Rome, Editori Riuniti, 2003.
- BARTOLUCCI Adelio, CRESCI Gian Paolo, PINTO Paolo, *Moro, i giorni del tormento*, Rome, Ed. Cinque Lune, 1982.
- BASCETTA Marco, *Millenovecentosettantasette*, Rome, ManifestoLibri, 1997.
- BELLINI Fulvio, BELLINI Gianfranco, CUCCHIARELLI Paolo, *Il segreto della Repubblica. La verità politica sulla strage di Piazza Fontana*, Milan, Selene, 2005 (1^{ère} éd. 1978).
- BERNOCCHI Piero, COMPAGNONI Enrico, D'AVERSA Paolo, STRIANO Raffaele, *Movimento settantasette, storia di una lotta*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1979.
- BERNOCCHI Piero, *Dal '77 in poi*, Rome, Erre Emme, 1997
- BERSELLI Edmondo, *Adulti con riserva. Com'era allegra l'Italia prima del '68*, Milan, Mondadori, 2007.
- BERTOLO Amedeo, CEDERNA Camilla et al., *Pinelli, la diciassettesima vittima*, Pise, BFS Edizioni, 2007.
- BETTIN Gianfranco, DIANESE Maurizio, *La strage di Piazza Fontana. Verità e memoria*, Milan, Feltrinelli, 1999.
- BETTIZA Enzo, *L'ombra rossa*, Milan, Mondadori, 1997.
- BIACCHESSESI Daniele, *10.25, cronaca di una strage. Vite e verità spezzate dalla bomba alla stazione di Bologna*, Rome, Gamberetti, 2000.
- BIACCHESSESI Daniele, *Fausto e Iaio*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1996.
- BIACCHESSESI Daniele, *Il caso Sofri. Cronaca di un'inchiesta*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- BIACCHESSESI Daniele, *Il delitto D'Antona : indagine sulle nuove Brigate Rosse*, Milan, Mursia, 2001.
- BIACCHESSESI Daniele, *Un attimo... vent'anni. Storia dell'associazione tra i familiari delle vittime della strage alla stazione di Bologna 2 agosto 1980*, Bologne, Pendragon, 2001.
- BIACCHESSESI Daniele, *Ombre nere*, Milan, Mursia, 2002.
- BIACCHESSESI Daniele, *L'ultima bicicletta. Il delitto Biagi*, Milan, Mursia, 2003.
- BIACCHESSESI Daniele, *Roberto Franceschi. Processo di polizia*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2004.

-
- BIACCHESSI Daniele, *Vie di fuga. Storie di clandestini e latitanti*, Milan, Mursia, 2004.
- BIACCHESSI Daniele, *Walter Tobagi. Morte di un giornalista*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2005.
- BIACCHESSI Daniele, *Il paese della vergogna*, Milan, Chiarelettere, 2007.
- BIACCHESSI Daniele, *Una stella a cinque punte. Le inchieste D'antona e Biagi e le nuove Br*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2007.
- BIANCONI Giovanni, *A mano armata. Vita violenta di Giusva Fioravanti*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 1992.
- BIANCONI Giovanni, *Eseguendo la sentenza*, Turin, Einaudi, 2008.
- BIANCONI Giovanni, *Mi dichiaro prigioniero politico. Storie delle Brigate Rosse*, Turin, Einaudi, 2003.
- BIONDO Nicola, *Una primavera rosso sangue. I documenti ufficiali sull'"affaire Moro" : gli attori, i protagonisti, le fazioni ancora in lotta*, Edizioni Memoria, 1998.
- BISCIONE Francesco, *Il delitto Moro. Strategie di un assassinio politico*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- BISCIONE Francesco, *Il memoriale di Aldo Moro rinvenuto in via monte nevoso*, Rome, Coletti, 1993.
- BOATTI Giorgio, *Piazza Fontana. 12 dicembre 1969 : il giorno dell'innocenza perduta*, Milan, Feltrinelli, 1993.
- BOCCA Giorgio, *30 anni di trame. 1955-1985*, Rome, L'Espresso, 1985.
- BOCCA Giorgio, *Gli anni del terrorismo. Storia della violenza politica in Italia dal 1970 a oggi*, Rome, Armando Curcio, 1988.
- BOCCA Giorgio, *Il caso 7 aprile : Toni Negri e la grande inquisizione*, Milan, Feltrinelli, 1980.
- BOCCA Giorgio, *Il terrorismo italiano : 1970-1978*, Milan, Rizzoli, 1979.
- BOCCA Giorgio, *Moro, una tragedia italiana*, Milan, Bompiani, 1978.
- BOCCA Giorgio, *Noi terroristi. 12 anni di lotta armata ricostruiti e discussi con i protagonisti*, Milan, Garzanti, 1985.
- BOCCA Riccardo, *Tutta un'altra strage*, Milan, BUR, 2007.
- BORASO Giuseppe, *Mucchio selvaggio. Ascesa apoteosi caduta dell'organizzazione Prima Linea*, Rome, Castelvevchi, 2006.
- BORIO Guido, POZZI Francesca, ROGGERO Gigi, *Futuro anteriore. Dai "Quaderni Rossi" ai movimenti globali : ricchezza e limiti dell'operaismo italiano*, Rome, Derive Approdi, 2002.
- BORIO Guido, POZZI Francesca, ROGGERO Gigi, *Gli operaisti*, Rome, Derive Approdi, 2005.
- BRAMBILLA Michele, *Dieci anni di illusioni. Storia del Sessantotto*, Milan, Rizzoli, 1994.

- CALDERONI Pietro, *Servizi Segreti. Tutte le deviazioni. Dal piano Solo" al golpe Borghese, dalla P2 alla strage di Bologna, dal caso Cirillo al super Sismi*, Naples, Tullio Pironti Editore, 1986.
- CALVI Fabrizio, CECI Alessandro et al., *Le date del terrore La genesi del terrorismo italiano e il microclima dell'eversione dal 1945 al 2003*, Rome, Luca Sossella editore, 2003.
- CALVI Fabrizio, LAURENT Frédéric, *Piazza Fontana. La verità su una strage*, Milan, Mondadori, 1997.
- CALVI Guido, FLAMINI Gianni, *Strategia del terrore Contributi per un'analisi*, Bologne, Brechtiana Editrice, 1982.
- CAMINITI Lanfranco, BIANCHI Sergio et al., *Gli autonomi. Le storie, le lotte, le teorie. Vol. 1,2,3*, Rome, DeriveApprodi, 2007.
- CAMINITI Lanfranco, BIANCHI Sergio et al., *Settantasette. La rivoluzione che viene*, Rome, DeriveApprodi, 2004.
- CAMMILLERI Rino, *I mostri della Ragione. Dai Greci al Sessantotto : viaggio tra i deliri utopisti e rivoluzionari*, Milan, Ares, 1993.
- CAPPELLINI Stefano, *Rose e pistole*, Milan, Sperling & Kupfer, 2007.
- CAPRARA Mario, SEMPRINI Gianluca, *Destra estrema e criminale. Da Stefano delle Chiaie a Paolo Signorelli, da Mario Tuti ai fratelli Fioravanti. Storia, avvenimenti e protagonisti della destra eversiva italiana*, Rome, Newton Compton, 2007.
- CAPRARA Mario, SEMPRINI Gianluca, *Neri! La storia mai raccontata della destra radicale, eversiva e criminale*, Rome, Newton Compton, 2007.
- CASAMASSIMA Pino, *Armi in pugno*, Viterbo, Stampa Alternativa, 2010.
- CASAMASSIMA Pino, *Brigate Rosse. La vera storia*, Rome, Newton Compton, 2010.
- CASAMASSIMA Pino, *Donne di piombo. Unidici vite nella lotta armata*, Milan, Bevivino, 2005.
- CASAMASSIMA Pino, *I sovversivi. La storia di Mara Cagol, Walter Alasia, Barbara Azzaroni, Matteo Caggegi, Lorenzo Betassa, Riccardo Dura, Annamaria Ludman, Piero Panciarell*, Viterbo, Stampa Alternativa, 2011.
- CASAMASSIMA Pino, *Il libro nero delle Brigate Rosse*, Rome, Newton Compton, 2007.
- CASAMASSIMA Pino, *Il sangue dei rossi. Morire di politica negli anni Settanta*, Milan, Cairo, 2009.
- CASTRONUOVO Manlio, *Vuoto a perdere. Le Brigate Rosse, il rapimento, il processo e l'uccisione di Aldo Moro*, Lecce, Besa, 2007.
- CAVALLINI Massimo, *Il terrorismo in fabbrica. I lavoratori di fronte all'attacco delle brigate rosse*, Rome, Editori Riuniti, 1978.
- CAVEDON Remigio, *Le sinistre e il terrorismo*, Rome, Edizioni Cinque Lune, 1982.
- CAZZULLO Aldo, *I ragazzi che volevano fare la rivoluzione. 1968-1978. Storia critica di Lotta continua*, Milan, Mondadori, 1998.

CAZZULLO Aldo, *Il caso Sofri. Dalla condanna alla “tregua civile”*, Milan, Mondadori, 2004.

CEDERNA Camilla, *Pinelli. Una finestra sulla strage*, Milan, Feltrinelli, 1971.

CENTINI Massimo, *Misteri d'Italia*, Rome, Newton Compton, 2006.

Centro Studi Orion, *Strage di Ustica e strage di Bologna, e se fossero collegate?*, Rome, SEB, 1997.

CIMARRA Diego, *Stragi di stato : 1968-2008. Per non dimenticare*, Treviso, Editing, 2008.

CINGOLANI Giorgio, *La destra in armi*, Rome, Editori riuniti, 1996.

CIPRIANI Antonio, CIPRIANI Gianni, *Sovranità limitata*, Rome, Edizioni Associate, 1991.

CIPRIANI Gianni, *Brigate Rosse. La minaccia del nuovo terrorismo*, Milan, Sperling & Kupfer, 2004.

CIPRIANI Gianni, *Giudici contro. Le schedature dei servizi segreti*, Rome, Editori Riuniti, 1994.

CIPRIANI Gianni, *Lo Stato invisibile. Storia dello spionaggio in Italia dal dopoguerra a oggi*, Milan, Sperling & Kupfer, 2002.

CIRCOLO GIANNI BOSIO (dir.), *Un anno durato decenni. Vite di persone comuni, prima, durante e dopo il '68*, Rome, Odradek, 2006.

CLEMENTI Fabrizio, MUSCI Aldo, *Il segreto di Stato. Dal caso Sifar alla «giustizia negata» di Ustica e Bologna. Profili giuridici e prospettive di riforma*, Rome, Editori Riuniti, 1990.

COCCHI Giovanni, PIERALISI Mirco, *1977-1987 : dieci anni cento domande. I segni del '77 anni dopo : una ricerca sulle idee e le scelte di vita di centinaia di ex militanti del movimento di Bologna*, Bologna, Agalev, 1988.

COCCIA Massimiliano, FONTANA Susanna, *Gli occhi di Piero. Storia di Piero Bruno, un ragazzo degli anni Settanta*, Rome, Edizioni Alegre, 2006.

COLOMBO Andrea, *Storia nera. Bologna, la verità di Francesca Mambro e Valerio Fioravanti*, Milan, Cairo, 2007.

CONSANI Mario, *Foto di gruppo da Piazza Fontana*, Milan, Melampo Editore, 2005.

CORSINI Piero, *I terroristi della porta accanto. Storie del terrorismo nero : Valerio Fioravanti, Francesca Mambro e la militanza nei NAR in un racconto sospeso tra drammaticità del passato e dolore del presente*, Rome, Newton Compton, 2007.

CORSINI Piero, *Lo sbirro. Umberto Improta. Storia personale e professionale in quarant'anni di cronache italiane dal 1960 al 2000*, Rome, Laurus Robuffo, 2006.

CORSINI Piero, *Storia di Valerio Fioravanti e Francesca Mambro*, Naples, Tullio Pironti Editore, 1999.

CRISTADORO Nicola, *Eversione di destra negli anni di piombo*, Collegno, Chiamonte, 2007.

CRUCIANI Giuseppe, *Gli amici del terrorista*, Milan, Sperling & Kupfer, 2010.

- CUCCHIARELLI Paolo, GIANNULI Aldo, *Lo Stato parallelo. L'Italia "oscura" nei documenti e nelle relazioni della commissione stragi*, Rome, Gamberetti, 1997.
- CUCCHIARELLI Paolo, *Piazza Fontana. Chi... É Stato?*, Rome, L'Unità, 2005.
- CURCIO Renato (dir.), *La mappa perduta*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1994.
- CUZZOLA Fabio, *Cinque anarchici del Sud. Una storia negata*, Reggio Calabria, Città del Sole, 2001.
- DE FEO Angelo, *Il segreto di Stato. Storia di imbrogli e di ricatti*, Milan, Editrice Nuovi Autori, 1990.
- DE LORENZIS Tommaso, GUIZZARDI Valerio, MITA Massimiliano, *Avete pagato caro. Non avete pagato tutto. La rivista Rosso (1973-79)*, Rome, Derive Approdi, 2007.
- DE LUCA Maurizio, SCARANO Mimmo, *Il mandarino è marcio: terrorismo e cospirazione nel caso Moro*, Rome, Editori Riuniti, 1985.
- DE LUCA Laura, *Tutti bravi ragazzi. Il sequestro Moro e sette testimoni involontari*, Arezzo, Editrice Zona, 2003.
- DE LUTIIS Giuseppe (dir.), *La strage. L'atto d'accusa dei giudici di Bologna*, Rome, Editori Riuniti, 1986.
- DE LUTIIS Giuseppe, *I servizi segreti in Italia*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- DE LUTIIS Giuseppe, *Il golpe di Via Fani. Protezioni occulte e connivenze internazionali dietro il delitto Moro*, Milan, Sperling & Kupfer, 2000.
- DE LUTIIS Giuseppe, *Il lato oscuro del potere. Associazioni politiche e strutture paramilitari segrete dal 1946 a oggi*, Rome, Editori Riuniti, 1996.
- DE PALO Giancarlo, GIANNULI Aldo, *La strage di stato. Vent'anni dopo*, Rome, Edizioni Associate, 1989.
- DI GIOVANNI Eduardo, LIGINI Marco, PELLEGRINI Edgardo (dir.), *La strage di stato. Controinchiesta*, Rome, Odradek, 2001.
- DIANESE Maurizio, *Codice 955. L'inchiesta impossibile sull'omicidio Biagi*, Portogruaro, Ediciclo editore, 2005.
- EUCCHARREN Pablo, SALARIS Claudia, *Controcultura in Italia (1967-1977). Viaggio nell'underground*, Turin, Bollati Boringhieri, 1999.
- FALOSSO Luigi, LORETO, Fabrizio, *Due bienni rossi del novecento 19-20 e 68-69. Studi e interpretazioni a confronto*, Rome, Ediesse, 2007.
- FARE Ida, SPIRITO Franca, *Mara e le altre. Le donne e la lotta armata. Storie, interviste, riflessioni*, Milan, Feltrinelli, 1979.
- FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO Giovanni, *La guerra civile*, Milan, Rizzoli, 2005.
- FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO Giovanni, SESTRIERI Claudio, *Segreto di Stato*, Turin, Einaudi, 2000.
- FASANELLA Giovanni, PELLEGRINO Giovanni, SESTRIERI Claudio, *Segreto di Stato. Verità e riconciliazione*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008.

-
- FASANELLA Giovanni, ROCCA Giuseppe, *Il misterioso intermediario. Igor Markevic e il caso Moro*, Turin, Einaudi, 2003.
- FASANOTTI Mario, GANDUS Valeria, *Bang bang. Gli altri delitti degli anni di piombo*, Milan, Tropea, 2004.
- FELIZIANI Giancarlo, *Colpirne uno per educarne cento. La storia di Guido Rossa*, Arezzo, Limina, 2004.
- FELIZIANI Giancarlo, *Lo schiocco. Storie dalla strage di Brescia*, Arezzo, Limina, 2006.
- FERRARA Giuseppe, *Misteri del caso Moro*, Bolsena, Massari Editore, 2003.
- FERRARI Saverio, *Le stragi di Stato. Piccola enciclopedia del terrorismo nero. Da piazza Fontana alla stazione di Bologna*, Rome, L'Unità, 2006.
- FLAMINI Gianni, *L'amico americano. Presenze e interferenze straniere nel terrorismo italiano*, Rome, Editori Riuniti, 2005.
- FLAMINI Gianni, *L'Italia dei colpi di Stato*, Newton & Compton, 2007.
- FLAMINI Gianni, *L'ombra della piramide*, Milan, Teti Editore, 1989.
- FORBICE Aldo, *Testimone scomodo, Walter Tobagi*, Milan, Franco Angeli, 1989.
- FORCELLA Enzo (dir.), *30 anni di terrorismo. L'espresso 1955-1985*, Rome, L'espresso, 1985.
- FOSSATI Marco, *Terrorismo e terroristi*, Milan, Mondadori, 2003.
- FRANZINELLI Mimmo, *La sottile linea nera. Neofascismo e servizi segreti da piazza Fontana a piazza della Loggia*, Milan, Rizzoli, 2008
- GARDNER N. Richard, *Mission: Italy. Gli anni di piombo raccontati dall'ambasciatore americano a Roma. 1977-1981*, Milan, Mondadori, 2004.
- GARIBALDI Luciano, *Com'erano rosse le mie brigate. Gli anni di piombo visti da un giornalista "dalla parte sbagliata"*, Rome, Nuove Idee, 2005.
- GENNACCARI Federico, *L'Italia del terrorismo (1969-2008)*, Rome, Curcio, 2008.
- GENNACCARI Federico, *Non solo Moro. L'Italia del terrorismo. 1969-2007*, Rome, Fergen, 2007.
- GIACHETTI Diego, *Oltre il sessantotto: prima, durante e dopo il movimento*, Pise, BFS edizioni, 1998.
- GIANNULI Aldo, *Bombe a inchiostro*, Milan, Rizzoli, 2008.
- GIANNULI Aldo, *L'armadio della Repubblica*, Rome, L'Unità, 2006.
- GIANNULI Aldo, SCHIAVULLI Nicola, *Storie di intrighi e di processi. Dalla strage di Piazza Fontana al caso Sofri*, Rome, Edizioni Associate, 1991.
- GIUFFRIDA Romano, *Maledetti compagni vi amerò. La Sinistra antagonista nelle parole dei protagonisti degli ultimi vent'anni di conflitto*, Rome, Datanews, 1993.
- GRANDI Aldo, *Insurrezione armata*, Milan, Rizzoli, 2005.
- GRANDI Aldo, *L'ultimo brigatista*, Milan, Bur, 2007.

- GRANDI Aldo, *La generazione degli anni perduti. Storie di Potere Operaio*, Turin, Einaudi, 2003.
- GRASSI Stefano, *Il caso Moro. Un dizionario italiano*, Milan, Mondadori, 2008.
- GRIMALDI Laura, *Processo all'istruttoria*, Milan, Edizioni Milano Libri, 1981.
- GRISPIGNI Marco, *1977*, Rome, ManifestoLibri, 2006.
- GRISPIGNI Marco, *Elogio dell'estremismo. Storiografia e movimenti*, Rome, ManifestoLibri, 2000.
- GUICCIARDI Luigi, *Il tempo del furore. Il fallimento della lotta armata raccontato dai protagonisti*, Milan, Rusconi, 1988.
- GUIDELLI Giorgio, *Operazione Peci. Storia di un sequestro mediatico*, Urbino, Quattro Venti Edizioni, 2005.
- GUIDELLI Giorgio, *Terra di piombo*, Urbino, Quattro Venti Edizioni, 2007.
- GUZZO Domenico, *La morte fra la piazza e la stazione. Storia e cultura politica del terrorismo in Italia degli anni '70*, Florence, Agemina, 2008.
- IMPOSIMATO Fernando, PROVVISORATO Sandro, *Doveva morire. Chi ha ucciso Aldo Moro*, Milan, Chiarelettere, 2008.
- JAMIESON Alison, *The heart attacked : terrorism and conflict in the Italian State*, Londres, Marion Boyars, 1989.
- LANZA Luciano, *Bombe e segreti Piazza Fontana 1969*, Milan, Elèuthera, 1997.
- LERNER Gad et al., *Uno strano movimento di strani studenti*, Milan, Feltrinelli, 1978.
- LONGO, Antonio, MONTI, Gianmaria, *Dizionario del '68*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- LUCARELLI Valerio, *Vorrei che il futuro fosse oggi. Nap : ribellione, rivolta e lotta armata*, Naples, L'ancora del Mediterraneo, 2010.
- MALCOTTI Ivano, *Felsina. Strage alla stazione di Bologna*, Lecce, Pensa Editore, 2005.
- MANCONI Luigi, *Terroristi italiani : le Brigate Rossi e la guerra totale. 1970-2008*, Milan, Rizzoli, 2008.
- MANCONI Luigi, *Vivere con il terrorismo*, Milan, Mondadori, 1980
- MANGANO Attilio, *1969. L'anno della rivolta*, Milan, M&B Publishing, 1999.
- MANGANO Attilio, *Le riviste degli anni Settanta. Gruppi, movimenti e conflitti sociali*, Bolsena, Massari, 1998.
- MANGANO Attilio, *Origini della nuova sinistra. Le riviste degli anni sessanta*, Florence, Ed. D'Anna, 1979.
- MANGANO Attilio, SCHINA Antonio, *Le culture del sessantotto. Gli anni sessanta, le riviste, il movimento*, Centro di Documentazione di Pistoia/Massari, 1998.
- MANGHI Bruno, *Passaggio senza riti*, Rome, Edizioni del Lavoro, 1987.
- MANZINI Giorgio, *Indagine su un Brigatista rosso : la storia di Walter Alasia*, Turin, Einaudi, 1978.

-
- MARAZZINI Raja, PAIUSCO Stefano, *2 ottobre 1980. Stazione di Bologna : omissis*, Bologne, Pendragon, 2001.
- MARCUCCI Eugenio, SELVA Gustavo, *Aldo Moro. Quei terribili 55 giorni*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2003.
- MARCUCCI Eugenio, SELVA Gustavo, *Aldo Moro : il martirio di un uomo, una tragedia che continua : da via Fani al dibattito parlamentare*, Brescia, Cappelli, 1978.
- MARCUCCI Eugenio, SELVA Gustavo, *Il martirio di Aldo Moro. Cronaca sui 55 giorni più difficili della Repubblica*, Brescia, Cappelli, 1978.
- MARLETTI Carlo, BULLO Francesco *et al.*, *Il piemonte e Torino alla prova del terrorismo*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2004.
- MARTINELLI Roberto, PADELLARO Antonio, *Il delitto Moro. L'inchiesta verità che il parlamento non ha fatto*, Milan, Rizzoli, 1979.
- MASSARI Roberto, *Adriano Sofri, il '68 e il potere operaio pisano*, Bolsena, Massari editore, 1998.
- MASSARI Roberto, *Dentro e oltre gli anni '60. Culture, politica e sociologia (1960-1974)*, Bolsena, Massari editore, 2005.
- MASSARI Roberto, *Il '77 e dintorni. Dalla Lega comunista a Democrazia proletaria (1975-1980)*, Bolsena, Massari Editore, 2007.
- MASSARI Roberto, *Marxismo e critica del terrorismo*, Rome, Newton Compton, 1979.
- MASSARI Roberto, *Terrorismo. Storia, concetti, metodi*, Bolsena, Massari, 1978.
- MASTRANGELO Gianni, *La luna rossa. Il sequestro e l'omicidio di Aldo Moro, le Brigate Rosse e il Kgb*, Naples, Controcorrente, 2004.
- MASTROLILLI Paolo, MOLINARI Maurizio, *L'Italia vista dalla CIA. 1948-2004*, Rome-Bari, Laterza, 2005.
- MASTROMATTEO Gilberto, *Quando i media staccano la spina. Storia del blackout informativo durante gli anni di piombo*, Rome, Prospettiva, 2006.
- MATERIALI PER UNA NUOVA SINISTRA (dir.), *Il sessantotto. la stagione dei movimenti*, Rome, Edizioni Associate, 1988.
- MAZZEI Giuseppe, *Utopia e terrore. Le radici ideologiche della violenza politica*, Florence, Le Monnier, 1981.
- MENTASTI Emilio, *Bergamo 1967-80. Lotte, movimenti, organizzazioni*, Brescia, Cooperativa colibrì, 2002.
- MINOLI Giovanni, *Eroi come noi. Da Walter Tobagi a Massimo D'Antona : storie di uomini che hanno dato la vita per lo Stato*, Milan, Rizzoli, 2006.
- MONICELLI Mino, *L'ultrasinistra in Italia : 1968-1978*, Bari-Rome, Laterza, 1978.
- MONTANELLI Indro, *L'Italia degli anni di piombo (1965-78)*, Milan, Rizzoli, 1991.
- MUGHINI Giampiero, *Gli intellettuali e il caso Moro*, Milan, Feltrinelli, 1978.
- NOVELLI Diego, TRANFAGLIA Nicola, *Vite sospese. Le generazioni del terrorismo*, Milan, Garzanti, 1988.

- OTTAVIANO Franco, *La rivoluzione nel labirinto*, Messina, Rubbettino, 1993.
- PALOSCIA Annibale, *I segreti del Viminale*, Rome, Newton Compton, 1994.
- PANELLA Carlo, *Il verbale*, Palermo, Sellerio Editore, 2003.
- PANSA Giampaolo, *L'utopia armata. Come è nato il terrorismo in Italia. Dal delitto Calabresi all'omicidio Tobagi*, Milan, Sperling & Kupfer, 2006.
- PANSA Gianpaolo, *Storie italiane di violenza e terrorismo*, Bari-Rome, Laterza, 1980.
- PERGOLIZZI Paolo, *L'appartamento*, Rome, Aliberti, 2006.
- PERGOLIZZI Paolo, *Le nuove BR. Il terrorismo è tornato*, Rome, Aliberti, 2008.
- PERRAULT Guillaume, *Génération Battisti. Ils ne voulaient pas savoir*, Paris, Plon, 2006.
- PERRI Luigi Michele, *La repubblica del Presidente. Saggio-intervista sull'Italia dei misteri*, Soveria Mannelli, Rubbettino Editore, 1992.
- PESCE Giovanni, *Senza tregua, La guerra dei GAP*, Milan, Feltrinelli, 1995.
- PESERICO Enzo, *Gli anni del desiderio e del piombo. Sessantotto, terrorismo e Rivoluzione*, Milan, SugarCo, 2008.
- PIANO Paolo, *La banda del 22 ottobre : agli albori della lotta armata in Italia*, Rome, DeriveApprodi, 2008.
- PIETRA Italo, *Moro, fu vera gloria?*, Milan, Garzanti, 1983.
- PISCIONE Francesco M., *Il delitto Moro. Strategie di un assassinio politico*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- PODDA Stefania, *Nome di battaglia Mara*, Milan, Sperling & Kupfer, 2007.
- PODESTA Lorenzo, *Annamaria Ludmann. Dalla scuola svizzera alle Brigate Rosse*, Turin, Bradipo Libri, 2006.
- PRETTE Anna Maria (dir.), *Il carcere speciale*, Rome, Sensibili alle foglie, 2006
- PROGETTO MEMORIA, *Le parole scritte*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1996.
- PROGETTO MEMORIA, *Le torture affiorate*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1998.
- PROGETTO MEMORIA, *Sguardi ritrovati*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1995.
- PROVVISIONATO Sandro, *Misteri d'Italia. Cinquant'anni di trame e delitti senza colpevoli*, Rome, Bari, Laterza, 1993.
- RAO Nicola, *Il piombo e la celtica*, Milan, Sperling & Kupfer, 2009.
- RAO Nicola, *Il sangue e la celtica. Dalle vendette antipartigiane alla strategia della tensione. Storia della destra armata*, Milan, Sperling & Kupfer, 2008.
- RAO Nicola, *La fiamma e la celtica. Sessant'anni di neofascismo da Salò ai centri sociali di destra*, Milan, Sperling & Kupfer, 2006.
- RAO Nicola, *Neofascisti! La destra italiana da Salò a Fiuggi nel ricordo dei protagonisti*, Rome, Settimo Sigillo, 1999.
- RASTELLO Luca, *Piove all'insù*, Turin, Bollati Boringhieri, 2006.

RAUGEI Feodora, *Bologna, 1980 : vent'anni per la verità*, Rome, Prospettiva editrice, 2000.

RIZZI Fabrizio, *L'Italia delle stragi*, Milan, Il Minotauro, 1997.

RONCHEY Alberto, *Accadde in Italia : 1968/1977. Libro bianco sull'ultima generazione*, Milan, Garzanti libri, 1977.

RUFFATO Luigi, *Giuseppe Taliervo. Un uomo giusto, vittima delle Br*, Venice, Marsilio, 2001.

RUSSO Fulvio, *Alla periferia del '68*, Rome, Soveria Multimedia, 2003.

SAMBO Marco Maria, *Contro chi. La primavera spezzata di Ezio Tarantelli*, Rome, Castelvevchi, 2005.

SANNUCCI Corrado, *Lotta continua. Gli uomini dopo*, Arezzo, Limina, 1998.

SATTA Vladimiro, *Odissea del caso Moro. Viaggio controcorrente attraverso la documentazione della Commissione Stragi*, Rome, Edup, 2003.

SATTA Wladimiro, *Il caso Moro e i suoi falsi misteri*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2006.

SBARAGLIA Emiliano, *I sogni e gli spari. Il '77 visto da chi non c'era*, Rome, Azimut, 2006.

SCAGLIONE Sebino, *Via, via, via da queste sponde. La sconfitta politica del terrorismo di sinistra in Italia. Analisi della dissociazione.*, Catania, ARCI Sicilia, 1997.

SCALIATI Giuseppe, *Trame nere. I movimenti della destra in Italia dal dopoguerra a oggi*, Gênes, Fratelli Frilli Editore, 2005.

SCORTI Piero, *Il delitto paga? L'affare Tobagi*, Milan, SugarCo, 1985.

SCORTI Piero, *L'affaire Tobagi. Un "giallo politico"*, Milan, Montedit, 2003.

SCOZZARI Filippo, *Prima pagare, poi ricordare. Da "cannibale" a "frigidaire". Storia di un manipolo di ragazzi geniali*, Rome, Coniglio editore, 2004.

SEMPRINI Gianluca, *La strage di Bologna e il terrorista sconosciuto. Il caso Ciavardini*, Brescia, Bietti edizioni, 2003.

SORACE Renato, *Effeemme. Gli anni delle radio libere*, Rome, Memori, 2005.

SPIEZIE Annalisa, *55 giorni di piombo. Le lettere dal carcere di Aldo Moro*, Rome, Elleu Multimedia, 2000.

STAJANO Corrado, *Il sovversivo. L'Italia Nichilista*, Turin, Einaudi, 1992.

STAJANO Corrado, *L'Italia nichilista, il caso Marco Donat Cattin, la rivolta, il potere*, Milan, Mondadori, 1982.

STERLING Claire, *La trama del terrore. La guerra segreta del terrorismo internazionale*, Milan, Mondadori, 1981.

STRECCIONI Arianna, *A destra della destra*, Rome, Settimo Sigillo, 2000.

TASSINARI Ugo Maria, *Fascisteria. I protagonisti, i movimenti e i misteri dell'eversione nera in Italia (1945-2000)*, Rome, Castelvevchi, 2001.

- TASSINARI Ugo Maria, *Guerrieri, 1975-1982*, Naples, Immaginanapoli, 2005.
- TEDESCHI Beatrice, *Le parole nel vento. Stampa e radio raccontano la strage del 2 agosto*, Bologne, Minerva Edizioni, 2006
- TELESE Luca, *Cuori Neri*, Milan, Sperling & Kupfer, 2006.
- TESSANDORI Vincenzo, *“Qui Brigate Rosse”. Il racconto, le voci*, Milan, Baldini Dalai Castoldi, 2009.
- TESSANDORI Vincenzo, *Br. Imputazione banda armata. Cronaca e documenti delle Brigate Rosse*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2000.
- TESTA Pietro, *Antologia per una strage. Bologna 2 agosto 1980*, Rome, Minerva Edizioni, 2005.
- TRENTIN Bruno, *Autunno caldo. Il secondo biennio rosso (1968-1969). Intervista di Guido Liguori*, Rome, Editori Riuniti, 1999.
- VALLE Anna Chiara, *Parole opere e omissioni : la Chiesa nell'Italia degli anni di piombo*, Milan, Rizzoli, 2008
- VALLE Anna Chiara, *Tersilla. La suora degli anni di piombo*, Rome, Paoline Editoriale Libri, 2006.
- VASILE Vincenzo, *L'affare Cirillo. L'atto di accusa del giudice Carlo Alemi*, Rome, Editori Riuniti, 1989.
- VECCHIO Concetto, *Ali di piombo*, Milan, BUR, 2007.
- VECCHIO Concetto, *Vietato obbedire*, Milan, BUR, 2005.
- VERDE Salvatore, *Massima sicurezza. Dal carcere speciale allo stato penale*, Rome, Odradek, 2002.
- VITALE Francesca, *Maledetto sessantotto*, Reggio Calabria, Laruffa, 2006.
- WILLAN Philip, *I burattinai. Stragi e complotti in Italia*, Naples, Tullio Pironti Editore, 1993,
- ZAMBERLETTI Giuseppe, *La minaccia e la vendetta. Ustica e Bologna : un filo tra due stragi*, Milan, Franco Angeli, 1995.
- ZANELLO Fabio, *Le nuove brigate rozze A mano armata contro la televisione*, Rome, Coniglio Editore, 2006.
- ZAVOLI Sergio, *La notte della Repubblica*, Milan, Mondadori, 1992.

4. Livres, documents et publications militantes

« Une génération politique est détenue », document rédigé dans la Prison de Rebibbia, août 1982.

AGAMBEN Giorgio, DE LUCA Erri, DERRIDA Jacques, *Vingt ans après : réfugiés italiens, vies en suspens*, Paris, Nautilus, 2003.

Autori molti compagni, *Bologna, marzo 1977... fatti nostri...* Rimini, Nda Press, 2007 (1ère éd. : 1977).

Care compagne, cari compagni. Lettere a Lotta continua, Rome, Ed. Coop. Lotta continua, 1978.

COI Andrea, GALLINARI Prospero, PICCIONI Francesco, SEGHETTI Bruno, *Politica e rivoluzione*, Milan, Giuseppe Mai Editore, 1983.

COLLONGES Yann, RANDAL Pierre Georges, *Les autoréductions. Grèves d'usagers et luttas de classes*, Genève, Entremonde, 2010.

COMITE INVISIBLE, *L'insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, 2007.

DEL BELLO Claudio (dir.), *Una sparatoria tranquilla. Per una storia orale del '77*, Rome, Odradek Edizioni, 2005.

DERIVEAPPRODI *et al.*, *Il caso Cesare Battisti. Quello che i media non dicono*, Rome, DeriveApprodi, 2009.

ECHAURREN Pablo, *Parole ribelli. I fogli del movimento del '77*, Viterbo, Nuovi equilibri, 1997.

EVANGELISTI Valerio, GENNA Giuseppe, WU MING, *Il caso Battisti. L'emergenza infinita e i fantasmi del passato*, Rimini, Nda Press, 2004.

Lotta continua entre décembre 1969 et mai 1972 et littérature grise du même groupe à la même période. Archives « Nuova sinistra italiana (1962-1980) » : 7. Organizzazioni politiche a carattere nazionale, 4 *Lotta continua* (bb. 17-21), *Fondazione Feltrinelli*, Milan.

Ma l'amor mio non muore. Origini documenti, strategie della "cultura alternativa" e dell'"underground" in Italia, Rome, DeriveApprodi, 2003 (1^{ère} éd. : 1971).

Pasquale Abatangelo, Paolo Cassetta, Prospero Gallinari, Francesco Lo Bianco, Maurizio Locusta, Remo Pancelli, Francesco Piccioni, Bruno Seghetti, *Brigate Rosse, portare la lotta sul terreno politico*, déclaration du 23 octobre 1988.

RUGGIERO Lorenzo (dir.), *Dossier Brigate Rosse 1969-1975. La lotta armata nei documenti e nei comunicati delle prime Br*, Milan, Kaos, 2007.

RUGGIERO Lorenzo (dir.), *Dossier Brigate Rosse 1976-1978. La lotta armata nei documenti e nei comunicati delle prime Br*, Milan, Kaos, 2007.

SOCCORSO ROSSO NAPOLETANO, *I NAP : storia politica dei Nuclei Armati Proletari e requisitoria del tribunale di Napoli*, Milan, Collettivo Editoriale Libri Rossi, 1976.

VARGAS Fred, *La vérité sur Cesare Battisti*, Paris, Viviane Hamy, 2004.

5. Autre (littérature, poésie, théâtre, photos, bandes dessinées)

ARPAIA Bruno, *Il passato davanti a noi*, Milan, Guanda, 2006

BALESTRINI Nanni, *Gli invisibili*, Milan, Bompiani, 1987.

BALESTRINI Nanni, *Vogliamo tutto*, Rome, Milan, DeriveApprodi, 2004 (1^{ère} éd. : 1971).

BALIANI Marco, *Corpo di Stato. Il delitto Moro*, Milan, Rizzoli, 2003.

- BARILLI Francesco, FENOGLIO Matteo, *Piazza Fontana*, Padoue, BeccoGiallo, 2009.
- BORDINI Carlo, DI CONSOLI Andrea (dir.), *Renault 4. Scrittori a Roma prima della morte di Moro*, Rome, Avagliano Editore, 2007.
- BOSCHETTI Alex, CIAMMITTI Anna, *La strage di Bologna*, Padoue. Becco Giallo, 2006.
- CIPRIANI Antonio et Gianni et al., *Omissis. Delitti, stragi, faccendieri e Servizi segreti, L'Italia degli intrighi in undici racconti*, Turin Einaudi, 2007.
- COSSI Paolo, *La storia di Mara*, Villa D'Agri, Lavieri, 2006.
- D'AMICO Tano, *E' il 77*, Rome, ManifestoLibri, 2007.
- D'AMICO Tano, *La dolce ala del dissenso. Figure e volti oltre i cliché della violenza*, Naples, Intra Moenia, 2004.
- D'AMICO Tano, *Una storia di donne. Il movimento al femminile dal '70 agli anni no global*, Naples, Intra Moenia, 2003.
- D'AMICO Tano, *Gli anni ribelli (1968-1980)*, Rome, Editori Riuniti, 1998.
- EUCHARREN Pablo, *La casa del desiderio. '77 : indiani metropolitani e altri strani*, Lecce, Manni, 2005.
- FABRETTI Maurizio, GALLETTI Pieri, *Più colla compagni. Una storia dagli anni '70*, Rome, Memori, 2006.
- FO Dario, *Mort accidentelle d'un anarchiste*, Paris, Dramaturgie, 1997.
- FO Dario, *Marino libero! Marino è innocente!*, Turin, Einaudi, 1998.
- FO Jacopo, *'68 : c'era una volta la rivoluzione : i dieci anni che sconvolsero il mondo*, Milan, Feltrinelli, 1997.
- KATZ Robert, *I giorni dell'ira. Il caso Moro senza censure*, Rome, Adn Kronos, 1982.
- LAMBIASE Sergio, *Terroristi brava gente*, Marlin Editore, 2005.
- LAVAZZA Andrea, PATARINI Virgilio, *Prigioniero politico. La tragedia di Aldo Moro*, Milan, Apollo e Dioniso Edizioni, 2004.
- LOMBARDO RADICE, Marco, RAVERA Lidia, *Porci con le ali*, Milan, Mondadori, 2001 (1^{ère} éd. : 1976).
- LUCARELLI Valerio, *Buio rivoluzione*, Ancona, Pequod, 2006.
- MARTINELLI Renzo, *Piazza delle Cinque Lune. Il thriller del caso Moro*, Rome, Gremese, 2003.
- MORGANTE Dario, *La compagna P38. Il romanzo delle Brigate Rosse*, Rome, Newton Compton, 2007.
- PALANDRI Enrico, *Boccalone. Storia vera piena di bugie*, Milan, Bompiani, 2002 (1^{ère} éd. : 1979).
- PARISI Paolo, *Il sequestro di Aldo Moro*, Padoue, Becco Giallo, 2006.
- POZZI Paolo, *Insurrezione*, Rome, DeriveApprodi, 2007.
- PHILOPAT Marco, *La banda Bellini*, Milan, Shake edizioni, 2002.

PICCOLO Francesco, *E se c'ero dormivo*, Milan, Feltrinelli, 1998.

ROSSI Nerino, *La voce nel pozzo*, Venice, Marsilio, 1998.

SPINATO Giampaolo, *Amici e nemici*, Rome, Fazi, 2004.

TASSINARI Stefano, *L'amore degli insorti*, Milan, Tropea, 2005.

6. Documents, sources et ouvrages juridiques

« Diritto alla difesa e cultura del sospetto », *Critica del diritto*, n°21-22, 1981.

AMBROSINI Gaspare, « Amnistia politica : è tempo di discutere », *Diritto di Critica*, n°4, 1983.

BARCELLONA Pietro, « Ruolo del giudice e mutamenti sociali », *Democrazia e diritto*, n°3, 1987.

BEVERE Antonio, « Editoriale », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983.

BRUTI LIBERATI Edmondo, « La magistratura dall'attuazione della Costituzione agli anni novanta », dans BARBAGALLO Francesco (dir.), *Storia dell'Italia Repubblicana*, Vol. 3, Turin, Einaudi, 1997.

CALDERONE Maria Rosaria, *L'art. 41-bis, Ord. Pen. e altri regimi particolari di detenzione. Aspetti sociologici e giuridici*, recherche disponible en ligne : URL : <http://www.altrodiritto.unifi.it/ricerche/misure/calderon/index.htm>

CANOSA Romano, SANTOSUOSSO Amedeo, « Il processo politico in Italia », *Critica del diritto*, n°21-22, 1981.

CASELLI Giancarlo, conférence-débat « Diritto e terrorismo », Université de Bologne, Faculté de Droit, 17 octobre 2007.

CERRI Augusto, « Legislazione dell'emergenza, cultura del sospetto, democrazia autoritaria », *Critica del diritto*, n°53-55, 1989.

CESONI Maria Luisa, « Sistema penale e strategia della differenziazione », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983.

COSTA Pietro, « L'alternativa presa sul serio : manifesti giuridici degli anni settanta », *Democrazia e diritto*, n°3, 1987.

Critica del diritto, n°33, 1984

FERRAJOLI Luigi, « La legge sulla dissociazione : un nuovo prodotto della cultura dell'emergenza », *Questione Giustizia*, n°2, 1987.

FERRAJOLI Luigi, « Ravvedimento processuale e inquisizione penale », *Questione giustizia*, n°2, 1982.

FERRAJOLI Luigi, *Diritto e ragione. Teoria del garantismo penale*, Rome-Bari, Laterza, 1989.

INSOLERA Gaetano, « Il processo penale tra spettacolarizzazione e protagonismo politico del giudice », *Critica del diritto*, n°21-22, 1981.

MAGISTRATURA DEMOCRATICA, Actes du III^{ème} congrès national, Rimini 22-24 avril 1977.

MAGISTRATURA DEMOCRATICA, IV^{ème} congrès national, Urbino 28-30 septembre 1979.

MAGISTRATURA DEMOCRATICA, VI^{ème} congrès national, Sorrento 26-29 janvier 1984.

MANOELLI Benedetta, *La magistratura di sorveglianza*, recherche publiée sur le site : <http://www.altrodiritto.unifi.it/ricerche/misure/manoelli/index.htm>

MARINI Luigi, « Un nodo cruciale e trascurato : la “gestione del pentito” », *Questione Giustizia*, n°3, 1986.

MOSCONI Giuseppe, « La legge Gozzini : una riforma nel conflitto », *Critica del diritto*, n°40-41, 1986.

MOSCONI Giuseppe, « Lo stereotipo del terrorista pentito : natura e funzione in relazione al decorso legislativo », *Critica del diritto*, n°25-26, 1982.

NEPPI MODENA Guido, « Dichiarazioni dei pentiti e problema della prova », *Questione Giustizia*, n°2, 1982.

PIGNATELLI Amos, « Criminalità organizzata, diritto premiale e uscita dall'emergenza », *Questione Giustizia*, n°4, 1985.

PIGNATELLI Amos, « Dissociazione del terrorismo e soluzioni giuridiche », *Questione Giustizia*, n°2, 1983.

PORQUEDDU Giovanni, « Il giudice e il pubblico ministero nel processo penale. Prospettiva accusatoria e nostalgia d'inquisizione », *Questione giustizia*, n°4, 1982.

SANTOSUOSSO Amedeo « Forme di rinuncia alla pena in materia politica », *Critica del diritto*, n°29-30, 1983.

SANTOSUOSSO Amedeo, « Contro l'emergenza », et « Alcune proposte per uscire dalla cosiddetta emergenza », *Critica del diritto*, n°33, 1984.

SANTOSUOSSO Amedeo, COLAO Floriana, *Politici e amnistia. Tecniche di rinuncia alla pena per i reati politici dall'unità ad oggi*, Vérone, Giorgio Bertani Editore, 1986.

STORTONI Luigi, « Diritti dell'uomo ed emergenza : (l'eredità de) gli anni di piombo », *Critica del Diritto*, n°1, 1997.

TAMBURINO Giovanni, « I reati associativi, tra critiche astratte e debolezze concrete », dans Massimiliano ALOISI, Carlo CEOLIN (dir.), *Università, cultura, terrorismo*, Milan, Franco Angeli, 1983.

VIOLANTE Luciano, « Legge Diritto Giustizia. I cittadini, la legge, il giudice », dans VIOLANTE Luciano (dir.), *Storia d'Italia*, Annali 14, Turin, Einaudi, 1997.

7. Articles et sources de presse cités

CEDERNA Camilla, « Appel contre Calabresi », *L'espresso*, juin 1971.

ROSSANDA Rossana, « Il discorso sulla Dc », *Il Manifesto*, 28 mars 1978.

MORAVIA Alberto, « Ciò che accade oggi in Italia. La storia ripete i tragici errori », *Il corriere della Sera*, 20 mars 1978.

SCALFARI Eugenio, « Si può perdonare ma non dimenticare », *La Repubblica*, 5 août 1984.

« La loggia dei trentasei », *Il Manifesto*, 24 mai 1984.

ROSSANDA Rossana, « Un gruppetto politico », *Il Manifesto*, 26 mai 1984.

« Loggia dei 36. Interrogatorie del PSI a Martinazzoli », *Il Manifesto*, 29 mai 1984.

« Iniziativa di 36 giudici apre una nuova polemica », *La Repubblica*, 29 mai 1984.

BORRE Giuseppe, PALOMBARINI Giovanni, « Sulla forma delle accuse ai 36 non siamo d'accordo », *Il Manifesto*, 30 mai 1984.

BOCCA Giorgio, « Quei falsi teoremi sul terrorismo », *La Repubblica*, 19 août 1984.

NEPPI MODONA Guido, « Quei lunghi processi... », *La Repubblica*, 21 août 1984.

PARLATO Valentino, « Trentasei grandi fratelli », *Il Manifesto*, 2 juin 1984.

BATTISTINI Giorgio, « L'Italia, paese ad alto rischio », *La Repubblica*, 12 janvier 1986.

TARANTELLI Carole Beebe, « La terrorista uccisa », *La Repubblica*, 23 mars 1986.

Marcelle PADOVANI, *Le nouvel observateur*, 14-20 novembre 1986.

« Primo "sconto" per i dissociati BR », *La Repubblica*, 17 mars 1987.

« Occorre una soluzione politica per tutti » dans le quotidien *Il Manifesto* du 4-5 avril 1987.

SCALZONE Oreste *et al.*, « Dissociazione e amnistia visti da Parigi », *Il Manifesto*, 5 avril 1987.

SEGIO Sergio *et al.*, « Lettera aperta a Scalzone », *Il Manifesto*, 5 avril 1987.

BIGNAMI Maurice *et al.* « E noi invece abiuriamo », *Il Manifesto*, 10 mai 1987.

CURCIO Renato *et al.*, « La lettera aperta », *Il Manifesto*, 27 septembre 1987.

BOCCA Giorgio, « Dimenticare Curcio ? », *La Repubblica*, 6 octobre 1987.

Maurizio Puddu, interviewé par Mario Scialoja, « Perdono rovente », *L'espresso*, 6 mars 1988.

Oreste Scalzone interviewé par Mario Scialoja, « E' anche colpa mia », *L'espresso*, 18 septembre 1988.

Mario SCIALOJA, « Insieme ma divisi », *L'espresso*, 27 novembre 1988.

« Colpo di spugna su sangue nostro », *La Repubblica*, 6 août 1991.

COSSIGA Francesco, « Anni di piombo, Cossiga li rilegge così... », *La Repubblica*, 17 août 1991.

CAPANNA Mario, « Abbiamo fatto un 68 : ma chi ha vinto? », *Il Corriere della Sera*, 18 janvier 1993.

« Maroni conferma « basta, nuove norme sull'ordine pubblico », *La Repubblica*, 13 settembre 1994.

« Se la destra si spacca su Sofri », *Panorama*, 6 février 1997.

MARCENARO Andrea, « Grazia al compagno Sofri, disse Storace, il duro di AN », *Panorama*, 20 février 1997.

Adriano Sofri interviewé par Wlodek Goldkorn, « Dagli anni di piombo alle prigioni », *L'espresso*, 10 juillet 1997.

Réponse du Premier Ministre Lionel Jospin publiée dans *Le Monde* et dans *Libération* du 5 mars 1998.

CURCIO Renato, « Mauro, rimembri.. », *Panorama*, 30 octobre 1998.

Giampiero Mughini, interviewé par Claudio Sabelli Fioretti, *Sette*, 2 août 2001.

« Dopo Genova, slogan antagonisti spuntano sui muri della città », *La Repubblica*, 12 août 2001.

« Alessandrini : papà ucciso da rivoluzionari per gioco », *Corriere della Sera*, 26 janvier 2004.

Adriano Sofri interviewé par Roberto Delera, « Tutto partì da piazza Fontana. Poi lanciammo la prima pietra », *Il corriere della Sera*, 2 avril 2004.

« E Berardi fa il contro-digiuno. Ascoltino noi, vittime delle BR », *La Repubblica*, 8 avril 2004.

MAFAI Miriam, « Il suggeritore inesistente », *La Repubblica*, 2 juin 2004

DE LUCA Erri, SPATARO Armando, « Intorno al caso Battisti », *Micromega*, n°2, 2004.

« La culpabilité de Battisti repose sur des preuves », *L'express*, 15 mars 2004.

« Génération facho », *Libération*, 8 février 2005.

MARCHIO Lucia, « Sabina, il giorno della memoria, "Per ricordare chi è morto di BR" », *La Repubblica*, 25 février 2006.

CHIOCCI Gian Marco et ZURLO Stefano, « Liberi e pagati dallo Stato : la dura vita degli ex brigatisti. Lavorano in associazioni finanziate dagli enti locali, collaborano con deputati. Alcuni si sono anche candidati alle elezioni e D'Elia è ai vertici della Camera. », *Il Giornale*, 4 novembre 2006.

LUGLI Massimo, « Libertà vigilata all'ex BR Balzerani », *La Repubblica*, 19 dicembre 2006.

DE MATTEIS Gabriella, « Curcio, spintoni all'ateneo, 'Ma io non sono un maestro' », *La Repubblica*, 11 janvier 2007.

NAPOLITANO Giorgio, « Ex BR in Tv, chiedo rispetto per le vittime del terrorismo », *La Repubblica*, 13 mars 2007.

« La politica deve abbassare i toni ma non evochiamo il terrorismo », *La Repubblica*, 30 avril 2007.

« Pour Fanny Ardant, le fondateur des Brigades rouges est un "héros" », *Libération*, 23 août 2007.

« Renato Curcio ? Per me è un eroe », *Il Corriere della Sera*, 23 août 2007.

« Chiedo perdono alle vittime BR », *Il Corriere della Sera*, 24 août 2007.

« Sondaggio in Francia. Les BR ? Eroi », *Il Corriere della Sera*, 14 septembre 2007.

« Fanny Ardant toute repentante », dans *Libération*, 28 août 2007.

« Increscioso Curcio al Crash », *La Repubblica*, 1 mars 2008.

GELMINI Mariastella, « Quarant'anni da smantellare », *Corriere della Sera*, 22 août 2008.

« Une famille italienne porte plainte contre Fanny Ardant », *Le nouvel observateur*, 27 août 2008.

SOFRI Adriano, « Piccola posta », *Il foglio*, 11 septembre 2008.

« Petrella : l'indignation italienne », *Le Point*, 16 octobre 2008.

« E il Pdl annuncia : dal 2010 manifestazioni separate », *La Repubblica*, 3 août 2009.

DIAMANTI Ilvo, « Vent'anni dopo, piccoli muri crescono », *La Repubblica*, 1 novembre 2009.

«Io e Lotta continua, il germe della violenza c'era già alle origini», *Il corriere della Sera*, 3 novembre 2009.

SOFRI Adriano, « Sofri, Casalegno e la violenza in LC «Quando non sei più innocente», *Il Corriere della Sera*, 4 novembre 2009.

« Nuovo attacco a una sede Cisl scritte insultanti e lanci di uova La Polizia allerta i prefetti », *La Repubblica*, 13 octobre 2010.

« I parenti delle vittime convocati via posta per perdonare Gallinari », *Il Corriere della Sera*, 14 octobre 2010.

« Cesare Battisti : une vérité manipulée ? », *Le Monde*, 18 février 2011.

Interview de Riccardo FABIANI à Giovanni Pellegrino, « Dopo la guerra civile. Incontro con Giovanni Pellegrino » : http://www.lagru.org/index.php?option=com_content&task=view&id=89&Itemid=1

Communiqué de presse de l'association *Domus Civitas* : http://www.comunicati-stampa.net/com/cs102623/Bruno_Berardi_Presidente_Domus_Civitas_Iscrive_la_propria_assiciazione_culturale_nel_nuovo_partito_dellOn_Fini.

8. Textes de loi, débats parlementaires et documents officiels cités

Articles 270 bis, 303 et 307 du Code Pénal.

Loi n°300 du 20 mai 1970.

Loi n°300 du 20 mai 1970

Décret loi n°99 du 11 avril 1974, converti en loi n°220 du 7 juin 1974

Loi n°110 du 18 avril 1975

Projet de loi n°3659 du 8 avril 1975

- Loi n°110 du 18 avril 1975.
Loi n°110 du 18 avril 1975.
Loi n°152 du 20 mai 1975
Loi n°354 du 26 juillet 1975
Décret ministériel du 4 mai 1977 sur la sécurité intérieure extérieure des prisons
Loi n°296 du 7 juin 1977
Loi n°533 du 8 août 1977
Débats parlementaires, Sénat, séance du 19 avril 1978 [En ligne]
URL : <http://www.senato.it/service/PDF/PDFServer/BGT/332019.pdf>
Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 10 mai 1978 [En ligne]
URL : <http://legislature.camera.it/dati/leg07/lavori/stenografici/sed0281/sed0281.pdf>
Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 11 mai 1978
Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 16 mai 1978 [En ligne] URL :
<http://legislature.camera.it/dati/leg07/lavori/stenografici/sed0286/sed0286.pdf>
Rapport de la deuxième commission permanente, Affaires intérieures, 24 avril 1978
Décret loi n°59 du 21 mars 1978 converti en loi n°191 du 18 mai 1978
Débats parlementaires, Chambre des députés, séance du 23 janvier 1978 [En ligne]
URL : <http://legislature.camera.it/dati/leg08/lavori/stenografici/sed0103/sed0103.pdf>
Décret loi n°625 du 15 novembre 1979 converti en loi n°15 du 6 février 1980
Loi n°466 du 13 août 1980
Loi n°17 du 25 février 1982
Loi n°304 du 29 mai 1982
Loi n°663, du 4 octobre 1986
Loi n°861 du 12 décembre 1986
Loi n°34 du 18 février 1987
Loi n°172 du 17 mai 1988
Loi n°172 du 17 mai 1988
Loi n°302 du 20 octobre 1990
Loi n°302 du 20 octobre 1990
Décret n°nir-s9912681 du 6 août 1991 du Ministère de la Santé et de l'Intérieur
Décret n°319 du 29 août 1991 du Ministère de l'Intérieur
Décret n°377, du 16 mars 1992 du Ministère de l'Intérieur
Débats parlementaires, Commission Justice, séance du 5 août 1993.
Débats parlementaires, Commission Justice, séance du 20 octobre 1993.
Décret n°364 du 19 avril 1994 du Président de la République

Rapport introductif de la proposition du député Adolfo Urso (AN) présenté à la Chambre le 29 octobre 1997

Décret n°318 du 14 mars 2001

Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi, Doc. XIII, n. 64, Premier volume, tome VI, 26 avril 2001.

Proposition de loi C.2725, du 9 mai 2002

Proposition de loi C 3105 du 2 août 2002

Décret n°13 du 04 février 2003

Proposition de loi S.5 du 28 avril 2006

Proposition de loi C1071 du 12 juin 2006

Proposition de loi C1371 du 13 juillet 2006

Proposition de loi S1003 du 20 septembre 2006

Proposition de loi S1003 du 20 septembre 2006

Proposition de loi S.1139 du 7 novembre 2006

Proposition de loi S.1168 du 15 novembre 2006

Proposition de loi S.1173 du 15 novembre 2006

Proposition de loi C1995 du 28 novembre 2006

Proposition de loi C2007 du 30 novembre 2006

Débat parlementaire, 1^{ère} Commission Permanente, 7 mars 2007

Débat parlementaire, 1^{ère} Commission Permanente, 3 avril 2007

Loi n°222 du 20 novembre 2007

Proposition de loi C2019 du 16 décembre 2008

Discours du Président de la République Giorgio Napolitano, « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des massacres de telle origine », 9 mai 2008.

DPR n°58 du 5 mai 2009

Discours du Président de la République Giorgio Napolitano, « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des massacres de telle origine », 9 mai 2009.

Projet de loi n°S1764 du 15 septembre 2009

DPR n°181 du 30 octobre 2009

Discours du Président de la République Giorgio Napolitano, « Jour de la mémoire dédié aux victimes du terrorisme et des massacres de telle origine », 9 mai 2010.

FILMOGRAPHIE ET SOURCES AUDIOVISUELLES

1. Fiction

- Il caso Moro*, de Giuseppe Ferrara, 1986.
Diavolo in corpo, de Marco Bellocchio, 1986
Gli invisibili, de Pasquale Squitieri, 1988.
A proposito di quella strana ragazza, de Marco Leto, 1989
Una fredda mattina di maggio, de Vittorio Sindoni, 1990
Donne armate, de Sergio Cobucci, 1990
Roma, Paris, Barcelona, de Paolo Grassini et Italo Spinelli, 1990.
Year of the gun, de John Frankenheimer, 1991
La fine è nota, de Cristina Comencini, 1993.
Sogni infranti. Ragionamenti e deliri, de Marco Bellocchio, 1995.
La seconda volta, de Mimmo Calopresti, 1995.
La mia generazione, de Wilma Labate, 1996.
Le mani forti, de Franco Bernini, 1997.
Do you remember revolution?, de Loredana Bianconi, 1998.
Vite in sospenso, de Marco Turco, 1998.
Piazza delle cinque lune, de Renzo Martinelli, 2003.
Buongiorno notte, de Marco Bellocchio, 2003.
Trilogia Aldo Moro, de Aurelio Grimaldi, 2004.
Lavorare con lentezza, de Guido Chiesa, 2004.
La Prima Linea, de Renato De Maria, 2009.

2. Film documentaires

- La notte della Repubblica*, de Sergio Zavoli, 1989-1990.
A tort et à raison, de Marie Reggiani, 1997.
Ciao bella ciao, de Jorge Amat, 1998.
L'affaire Sofri, de Jean-Louis Comolli, 2001.
Cesare Battisti: résistances, de Pierre-André Sauvageot, 2003.
Des années de plomb à Empire, de Pierre-André Boutang et Annie Chevalley, 2004.
Le parole dal carcere: Adriano Sofri racconta, Adriano Sofri, Rosebud, 2005.
Il Sol dell'avvenire, de Gianfranco Pannone, 2008.

Ils étaient les Brigades rouges, de Mosco Levi Boucault, 2011.

SITES WEB CONSULTÉS

<http://associazioni.comune.firenze.it/memoria/associazionememoria.htm>.

<http://paroledonnée.info>

www.28maggio74.brescia.it

www.annidipiombo.it

www.archivio900.it

www.archivioflamigni.org

www.brigaterosse.org

www.carmillaonline.com

www.cattaneo.org.

www.domuscivitas.com/finalità.html.

www.l'occidentale.it

www.libreriaeuropa.it/

www.lucatelese.it

www.mediapart.fr

www.osservatoriodemocratico.it

www.radicali.it

www.sofri.org

www.stragi.it

www.vialibre5.com

www.vittimeterrorismo.it/

ANNEXES

ANNEXE I

Entretiens et enquêtes

Liste des entretiens et présentation des enquêtés (par ordre chronologique) :

ACTEUR	DATE	LIEU	TYPE D'ENTRETIEN	DETAILS
Oreste SCALZONE	12 juillet 2005	Paris, chez lui	Entretien semi-directif enregistré et <i>in situ</i> .	Ex militant du mouvement étudiant de Rome, puis de <i>Potere operaio</i> , puis de l'autonomie ouvrière. Il vit depuis 1981 à Paris et depuis 2007 il peut rentrer en Italie, sa condamnation pour « insurrection armée contre l'Etat » étant tombée en prescription.
R. T.	5 juillet 2005	Paris, dans un café	Entretien semi-directif, enregistré.	Ex militante des BR, elle vit à Paris depuis 1993.
A. L.	Mai 2005	Paris, chez elle	Entretien semi-directif, enregistré	Ex militante, elle vit à Paris depuis le milieu des années 1980.
Roberto SILVI	Mai 2005	Paris, chez lui	Entretien semi-directif, enregistré	Ex militant, il a vécu pendant de nombreuses années à Paris, il est mort en 2008.
Paolo BOLOGNESI	9 janvier 2006	Bologne, siège de l'association	Entretien semi-directif, enregistré.	Président de l'Association des familles des victimes de la <i>strage</i> de Bologne du 2 août 1980.
Giorgio BOCCA	12 janvier 2006	Milan, chez lui	Entretien semi-directif, enregistré.	Journaliste et écrivain italien, ancien résistant, il a écrit sur les années de plomb et sur l'histoire de l'Italie de l'après-guerre.
E. L.	12 et 13 janvier 2006	Milan, chez lui	Entretien semi-directif, enregistré.	Ecrivain, ancien militant des Comités Karl Marx, puis de <i>Lotta continua</i> , puis des <i>CoCoRi</i> .

Roberto TUTINO	15 janvier 2006	Turin, dans son bureau	Entretien semi-directif, enregistré.	Journaliste indépendant, membre honorifique de l'Association des victimes du terrorisme AIVITER.
Luigi BOBBIO	15 janvier 2006	Turin, dans son bureau à l'Université	Entretien non structuré, non enregistré par volonté de l'interviewé.	Professeur de Science Politique à l'Université de Turin, ancien militant de <i>Lotta continua</i> .
Guido CRAINZ	11 mai 2007	Rencontré à une conférence à l'ENS de Lyon.	Contacté personnellement, il a refusé l'entretien au motif que : « j'ai déjà tout écrit dans mes livres ». Entretien non réalisé.	Ancien militant de <i>Lotta continua</i> , il est aujourd'hui professeur d'histoire à l'Université de Teramo.
Armando SPATARO	11.10.2007	Milan, dans son bureau au parquet	Entretien semi-directif, enregistré.	Magistrat, substitut procureur au parquet de Milan, coordinateur du département national antiterrorisme
Libero MANCUSO	16 octobre 2007	Bologne, dans son bureau à la mairie	Entretien semi-directif, enregistré.	Ex magistrat, il a participé à différentes enquêtes sur des événements des années 1970. Il est aujourd'hui conseiller municipal de Bologne.
Giancarlo CASELLI	17 octobre 2007	Salle de l'Université de Bologne	Conférence tenue au département de Droit de l'Université de Bologne (sur invitation de la <i>Sinistra Universitaria</i> et de <i>Giurisprudenza Democratica</i>) sur le thème « Diritto e terrorismo » (droit et terrorisme).	Magistrat, procureur général au parquet de Turin, il a notamment participé au <i>pool</i> antiterrorisme de Turin.
Giancarlo DE CATALDO	25 octobre 2007	Rome, chez lui	Entretien semi-directif, enregistré	Magistrat de l'application des peines, écrivain.
Erri DE LUCA	30 décembre 2007	Cesano di Roma, chez lui	Entretien semi-directif, enregistré	Ecrivain, ancien militant de <i>Lotta continua</i> , il a aussi participé à d'autres luttes ouvrières.

Giovanni RUSSO SPENA	05 mars 2008	Rome, dans son bureau au Sénat	Entretien semi-directif, enregistré	Sénateur de <i>Rifondazione comunista</i> .
Edmondo BRUTI LIBERATI	15 septembre 2008	Milan, dans son bureau au parquet	Entretien semi-directif, enregistré	Magistrat, procureur adjoint au parquet de Milan.
Sergio SEGIO	17 septembre 2008	Milan, dans son bureau dans les locaux du <i>Gruppo Abele</i>	Entretien semi-directif, enregistré	Ancien militant de LC, puis de PL. Il travaille pour le <i>Gruppo Abele</i> et pour le <i>Centro studi sui diritti globali</i> (centre d'études sur les droits mondiaux).
Marco BOATO	19 novembre 2008	Rome, au Parlement	Entretien semi-directif, enregistré	Ex député et sénateur des Radicaux, puis des Verts, il est aussi un ancien militant du mouvement étudiant de 68 à Trento, ensuite de <i>Lotta continua</i> .
U. L.	03 décembre 2008	Rome, dans un café, puis dans la rue	Entretien semi structure et non structuré. Non enregistré	Ancien militant des UCC.
R. L.	04 mars 2008/ 20 décembre 2008	Rome, dans deux cafés différents	Entretiens semi-directifs et non structurés. Enregistrés et non enregistrés.	Ecrivaine et journaliste au <i>Manifesto</i> , ancienne militante des BR.
Valerio MORUCCI	06 octobre 2009	Rome, dans un café	Entretien semi-directif, enregistré	Ancien militant de <i>Lotta continua</i> , puis des BR.
Antonio BEVERE	Novembre 2008	Rome, dans son bureau au Tribunal et dans un café à Rome	Entretien semi-directif et non structuré, non enregistré par volonté de l'interviewé.	Magistrat <i>garantiste</i> , inscrit au syndicat MD et directeur de la revue <i>Critica del Diritto</i> .

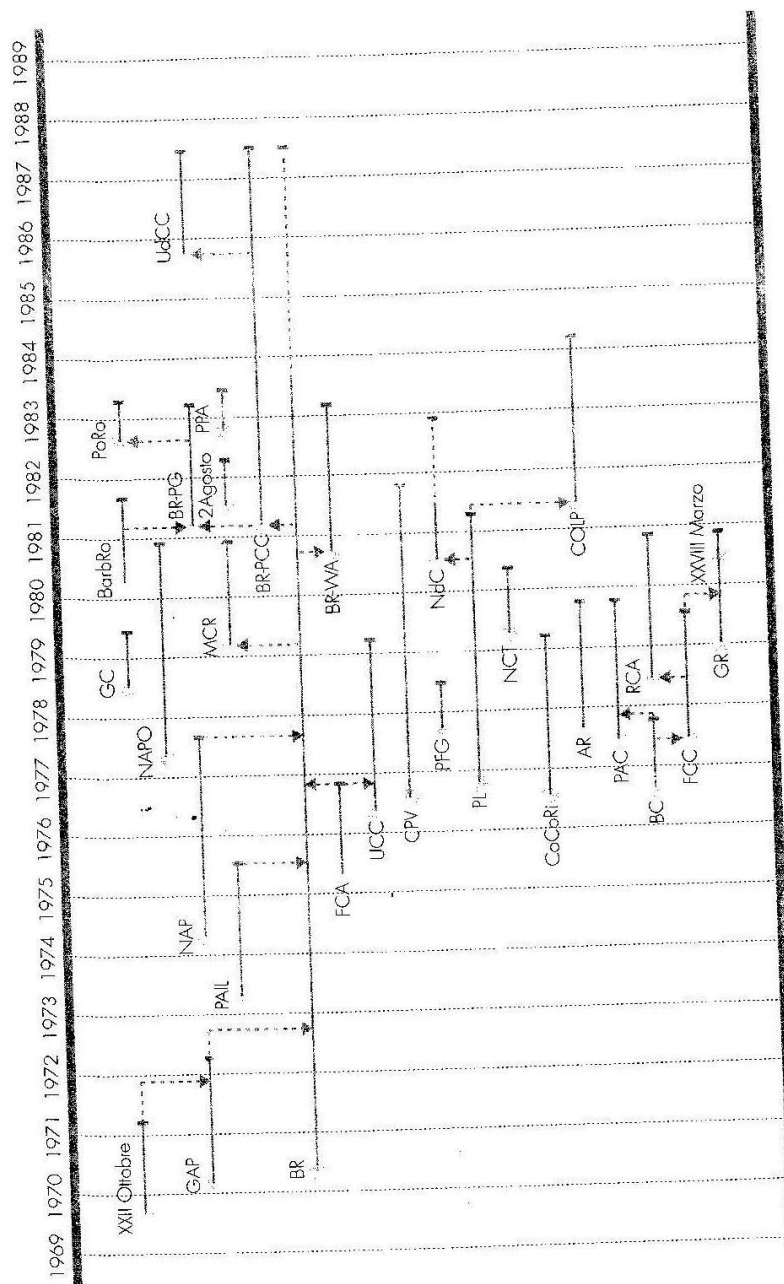
Curcio RENATO	Octobre 2007	Contacté par téléphone	Il a refusé l'entretien au motif que : « Je n'ai plus envie de parler de cette histoire, du moins pour le moment, je préfère me concentrer sur d'autres thématiques, d'autres projets comme <i>Sensibili alle foglie</i> ». Entretien non réalisé.	Militant du mouvement étudiant de Trento en 1967-68, il est parmi les fondateurs du CPT d'abord, des BR ensuite. Détenu entre 1975 et 1994, il dirige aujourd'hui une petite maison d'édition de sciences sociales.
Amedeo SANTOSUOSSO	Octobre 2007	Contacté par téléphone	Il a refusé l'entretien au motif que : « Ce sont des choses lointaines, je n'ai pas envie d'en parler, je m'occupe désormais d'autre chose ». Entretien non réalisé.	Ex magistrat, professeur de droit à l'Université de Pavia.

ANNEXE II

Principales organisations armées d'extrême gauche en Italie 1969-1987

Source : Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1994.

MAPPA DELLE PRINCIPALI ORGANIZZAZIONI ARMATE DI SINISTRA



AR: Azione Rivoluzionaria
BarbRo: Barbagia Rossa
BC: Brigate Comuniste
BR: Brigate Rosse
BR-PCC: Brigate Rosse – Partito Comunista Combattente
BR-PG: Brigate Rosse – Partito della Guerriglia
BR-WA: Brigate Rosse – Walter Alasia
CoCoRi: Comitati Comunisti Rivoluzionari
COLP: Comunisti Organizzati per la Liberazione Proletaria
CPV: Collettivi Politici Veneti per il Potere Operaio
FCA: Formazioni Comuniste Armate
FCC: Formazioni Comuniste Combattenti
GAP: Gruppi d'Azione Partigiana
MCR: Movimento Comunista Rivoluzionario
NAP: Nuclei Armati Proletari
NCT: Nuclei Comunisti Territoriali
PAC: Proletari Armati per il Comunismo
PFG: Primi Fuochi di Guerriglia
PL: Prima Linea
RCA: Reparti Comunisti d'Attacco
UCC: Unità Comuniste Combattenti
UdCC: Unione dei Comunisti Combattenti
XXII Ottobre: Circolo XXII Ottobre
XXVIII Marzo: Brigata XXVIII Marzo

NCC: Nuclei Comunisti Combattenti
NCR: Nuclei Clandestini di Resistenza – MPRO
NORA: Nuclei Operai di Resistenza Armata – BR
NRC: Nuclei di Resistenza Clandestini – MPRO
OPC: Organizzazione Proletaria Combattente
Operai Armati per il Comunismo – FCC
Organizzazione Operaia per il Comunismo – CPV
PAIL: Proletari Armati in Lotta
Pantere: Pantere Rosse
Per il Comunismo – PL
Polo Organizzato – PL
Proletari Comunisti Organizzati – CPV
POC: Proletari Organizzati per il Comunismo – CoCoRi
Polo Organizzato – PL
PoRo: Potere Rosso
PPA: Potere Proletario Armato
RAP: Ronde Armate Proletarie – PL
Rapinatori Comunisti – PAC – CoCoRi
Ronde Armate di Quartiere – CPV
RCC: Reparti Comunisti Combattenti – PL
Reparti Proletari per l'Esercito di Liberazione Comunista – PL
RPT: Ronda Proletaria Tiburtino – PL
SAP: Squadre Armate Proletarie – FCC
SCEP: Squadre Comuniste dell'Esercito Proletario – RCA
SdAP: Squadre d'Azione Partigiane – XXII Ottobre
Squadre Comuniste Territoriali – CoCoRi
SOA: Squadre Operaie Armate – PL
SOC: Squadre Operaie Combattenti – PL
SPC: Squadre Proletarie di Combattimento – PL
SPdC: Squadre Proletarie di Combattimento per l'esercito di liberazione comunista
Squadre Proletarie Territoriali – FCA
STpC: Senza Tregua per il Comunismo – BC
Volante Rossa – PL

Formazioni Minori

Armata Comunista – PL
BALM: Brigata Antonio Lo Muscio
BBV: Brigata Bruno Valli
Brigate Combattenti – PL
BDdN: Brigata Dante di Nanni
BOPC: Brigate Operaie per il Comunismo – Rosso
BPF: Brigata Proletaria Erminio Ferretto
Brigata Valentino Canossi – GAP
CCC: Cellule Comuniste Combattenti – CPV
CFP: Colonna Fabrizio Pelli
CpcPCC: Cellula per la costruzione del Partito Comunista Combattente
Combattenti per il Comunismo – CoCoRi
Comitati Comunisti Combattenti – PL
Comitati Comunisti per la Dittatura Proletaria – CoCoRi
Costruire Potere Operaio e Proletario Armato – CPV
2 Agosto: Colonna 2 Agosto
FARO: Fronte Armato Rivoluzionario Operaio
FrCC: Fronte Comunista Combattente – CPV
FrCpC: Fronte Comunista per il Contropotere – CPV
FrCC-M: Fronte Comunista Combattente-Marche
GAR: Gruppi Armati Radicali per il Comunismo
GC: Guerriglia Comunista
GBDDN: Gruppo Brigata Dante di Nanni – BDdN
GM: Guerriglia Metropolitana – BR-PG
GR: Guerriglia Rossa
Guardia Proletaria Territoriale – CoCoRi
Guerra di classe per il comunismo – CoCoRi
Gruppi di fuoco – CoCoRi
Guerriglia Proletaria – PL
LAPC: Lotta Armata per il Comunismo
Lotta Armata per il Potere Operaio – FCA
Lotta Armata per il Potere Proletario – FCA
LI: Lavoro Illegale – FARO
MPRO: Movimento Proletario di Resistenza Offensiva
MPRO-Nucleo Antieroina – GC
MPSF: Mai più senza fucile – BC
NAPo-NAC: Nuclei Armati per il Potere Operaio – Nuclei Armati Comunisti
Nuclei Armati per il Contropotere Territoriale – CoCoRi
Nuclei Combattenti per il Comunismo – CoCoRi
Nuclei Combattenti per il Contropotere del Territorio – PL
NCom: Nuclei Comunisti – CPV
NdC: Nucleo di Comunisti

ANNEXE III

Militants politiques détenus en Italie en 1994

Source : Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, Rome, Sensibili alle Foglie, 1994, p. 500 :

Distribuzione dei prigionieri politici italiani per sigla di organizzazione di inquisizione.

Sigla	n.	%
AR	3	1,1
BarbRo	4	1,4
BBV	1	0,4
BC	4	1,4
BR	80	28,4
BR-PCC	13	4,6
BR-PG	20	7,1
BR-WA	14	5,0
CFP	2	0,7
CoCoRi	5	1,8
COLP	12	4,3
2 Agosto	1	0,4
FCA	4	1,4
FCC	7	2,5
GAP	1	0,4
LAPC	2	0,7
MCR	3	1,1
MPRO	3	1,1
NAP	11	3,9
NAPo-NAC	3	1,1
NCT	2	0,7
NdC	4	1,4
O-PCC	17	6,0
PAC	9	3,2
PantR	1	0,4
PL	35	12,4
PoRo	3	1,1
PPA	3	1,1
RCA	2	0,7
UCC	4	1,4
IdCC	7	2,5
XXVIII Marzo	1	0,4
XXII Ottobre	1	0,4
Totale	282	

Nombre et pourcentage de prisonniers politiques par organisation

Source : Renato CURCIO *et al.*, *La mappa perduta*, Roma, Sensibili alle Foglie, 1994, p. 504-505 :

Forma della pena	n.	%
Reclusione	124	58,5
Semilibertà	64	30,2
Lavoro esterno (art.21)	24	11,3
Totale	212	100,0

Type de peine (détention, semi-liberté, travail à l'extérieur) pour 212 prisonniers (nombre et pourcentage)

Anni effettuati	Detenuti		Semiliberi		Lavoro esterno	
	n.	%	n.	%	n.	%
5-10	28	13,2	1	0,5	-	-
11-15	84	39,6	45	21,2	19	8,9
16-20	11	5,2	17	8,0	5	2,4
+ di 21	1	0,5	1	0,5	-	-
Totale	124	58,5	64	30,2	24	11,3

Totale su cui sono elaborate le percentuali: 212.

Nombre et pourcentage de détenus (sur un total de 212) en fonction des années de détention effectuées, qui sont détenus, en semi-liberté ou qui travaillent à l'extérieur

ANNEXE IV

Quelques documents et lettres rédigés dans les prisons au cours des années 1980

A/ « UNA GENERAZIONE POLITICA DETENUTA »

(Une génération politique est détenue)

Document signé par 50 détenus de la prison de Rome Rebibbia en août 1982

Par Gianmaria Baletta, Antonio Belardi, Marina Betti, Renata Cagnoni, Lucio Castellano, Arrigo Cavallina, Oronzino Cea, Fiore Di Salvo, Giustino Cortiana, Claudio D'Aguanno, Franca D'Alessio, Mario Dalmaviva, Raffaele Di Gennaro, Luciano Ferrari Bravo, Augusto Finzi, Alberto Funaro, Graziano Frigeni, Annamaria Gabrielli, Edoardo Gambino, Giovanni Giallombardo, Roberto Giordani, Enea Guarinoni, Carlo Guazzaroni, Giovanni Innocenti, Stefano Lanuti, Paolo Lapponi, Andrea Leoni, Antonio Liverani, Alberto Magnaghi, Alberto Majorana, Arnaldo Maj, Mariella Marelli, Andrea Morelli, Antonio Negri, Jaroslav Novak, Giorgio Raiteri, Angelo Palmieri, Silvio Palermo, Paolo Pozzi, Giano Sereno, Gianni Sbrogiò Teodoro Spadaccini, Francesco Spisso, Edmondo Stroppolatini, Michele Surdi, Francesco Tomei, Gianni Tranchida, Emilio Vasca, Paolo Virno, Roberto Vitelli, Gigliola Zazzaretta

Oggi, nelle carceri italiane all'interno di quella ampia fascia di compagni che si colloca tra le due rumorose polarità costituite da «combattenti» e «pentiti» esistono diverse posizioni o tendenze che spesso preferiscono la sordina, il pianissimo, - insomma forme di comunicazione sottovoce. Tutti coloro che esprimono queste posizioni, tuttavia, sanno con certezza qual è il problema centrale : è la ricerca di una *soluzione politica* alla questione delle migliaia di compagni oggi detenuti, latitanti, esiliati in libertà provvisoria.

Essa si dà a partire da una pratica politica di netto rifiuto di posizioni e comportamenti «combattenti» o terroristici, come primo passaggio per sollecitare e stimolare un rapporto dialettico, attivo e propositivo con quelle forze sociali e politiche che intendono superare la politica delle leggi speciali e del terrore ed aprire una fase di trasformazione.

Tutto ciò oggi fa parte di un dibattito che rompe e attraversa ogni schieramento fondato sul passato; togliere ad esso la sordina è utile, necessario, irrinunciabile. Le «maggioranze silenziose» si sa, non sono mai riuscite a combinare nulla di buono.

Differenti posizioni, dunque. Così come è *stato articolato, pluralistico, contraddittorio*, l'insieme dei percorsi politici del movimento degli anni '70, unificato nelle teorie del «complotto» unicamente nella politica giudiziaria e nelle sue ricostruzioni storiche riduzionistiche e criminalizzanti. Ma, al di là di una ricostruzione storico-politica degli anni '70, che esula dai compiti di questo documento, tentiamo qui di raffigurare, a grandi linee, il ventaglio che oggi si fa promotore di questa iniziativa :

- chi intende difendersi dalle accuse o reclama la propria estraneità alle stesse.
- chi rifiuta di vedere le lotte condotte nelle fabbriche, nelle scuole, nei quartieri, ridotte alla fattispecie penale della banda armata e, di conseguenza, conduce una battaglia contro la figura del reato associativo nelle istruttorie e nei processi.
- chi rivendica i propri percorsi politici nell'illegalità di massa e nelle forme organizzative ad essi connesse, rifiutando l'etichetta di «terrorista».
- chi ad un tempo ha fatto parte delle organizzazioni combattenti ed oggi esprime, *senza accedere ad alcuna forma di delazione*, una precisa critica al proprio percorso ritenendo fallita un'esperienza e chiuso un ciclo.

Tutte queste posizioni hanno piena legittimità : non si tratta qui di enuclearne una come proposta complessiva, non servono le etichette generalizzanti. Ma, pur nell'estrema sottolineatura del pluralismo, queste posizioni intendono oggi uscire dall'isolamento, assumere forza collettiva, dignità progettuale; e si fanno carico della proposta di una sorta di «carta rivendicativa» con l'obiettivo di riaprire una dialettica con quelle forze che intendono recepirla e che si muovono nella direzione della trasformazione. Questa proposta consta di 4 punti di analisi e di due momenti specificamente propositivi rispetto alla politica giudiziaria e a quella carceraria.

LO STATO E I DETENUTI POLITICI

Finora lo stato ha scelto e praticato, rispetto alla questione dei prigionieri politici, una *via militare* : con la politica giudiziaria, nei processi e nel carcerario. Militarismo sfrenato: ossia una legge che premia spudoratamente assassini convertitisi in delatori e sulla cui parola vengono spesso emesse sentenze di pura vendetta; una legge che ha indotto drammatiche dinamiche nel carcerario permettendo «ricatti» aberranti e consentendo ad alcuni di mantenere patti di mutua solidarietà tramite il rito dell'omicidio.

Lo stato alimenta la bipolarità di pentiti e combattenti; elabora politiche interamente concentrate su queste figure; non esita a trattare con gli uni e con gli altri; esclude invece ogni interlocuzione con chi non usa il linguaggio della guerra e della morte. Ma oggi, a non usare questo linguaggio e a non praticarlo, nei processi come nel carcerario, è la maggioranza dei prigionieri politici rinchiusi nelle carceri italiane.

È loro - nostro - interesse, *costruire una soluzione politica ad un problema politico*, quello della loro - nostra - liberazione. È nostro interesse quindi, opporci al militarismo istituzionale e a quello combattentistico, riaprendo una dialettica di lotta, di vertenza, per arrivare all'apertura di una trattativa. Rottura della continuità quindi; che non vuoi dire una svendita del patrimonio ideale del soggetti coinvolti, delle speranze e della progettualità espressa nel passato; ma semmai autocritica politica, ciascuno per ciò che gli compete, per gli errori che hanno contribuito alla crisi dei progetti di trasformazione sociale. E neppure divisione manichea tra esperienze di «movimento» e «organizzazioni combattenti» in quanto talora è stato labile il confine che le ha separate, prima di una loro definitiva divaricazione.

Netto, senza equivoci, è il confine che separa *oggi* prosecuzione della logica di guerra e volontà di essere nuovamente presenti in un processo di trasformazione.

SI CHIUDE UN CICLO SI RIAPRE UNA FASE

La divaricazione fra movimenti sociali, istanze di trasformazione rappresentate nel loro pluralismo, e la lotta armata - è ormai radicale e definitiva. La lotta politica per la trasformazione sociale non è mai stata così aperta. La tendenza al mutamento non è rappresentata dalla lotta armata e quindi tale tendenza non è sconfitta quando la lotta armata è sconfitta, non si pente quando quella si pente. I combattenti vedono due alternative : la loro vittoria, sempre più improbabile, oppure la resa. Per loro, la sconfitta della lotta armata segnerebbe la fine, la resa appunto, del movimento di liberazione.

Per noi invece, non si tratta di arrendersi. C'è molto, tutto da fare. Dopo che il vecchio patto, le Vecchie regole, le vecchie condizioni sono definitivamente saltate nel corso degli anni '70, ed in particolare nel periodo del compromesso storico, la maggioranza dei prigionieri politici può riprendere collettivamente la parola e l'iniziativa, contribuire a definire nuove regole del gioco, nuove condizioni per il conflitto sociale. La maggioranza dei prigionieri politici può, ponendosi come interlocutore attivo, contribuire ad innovare e modernizzare il diritto, lottando per un processo di superamento della legislazione speciale. Possiamo quindi sviluppare l'impegno per correggere in profondità l'attuale incancrenimento della situazione delle carceri, promuovendo una politica di libertà di alternativa alla carcerazione, ed una cultura capace di rimuovere le paure impresse sul corpo sociale dall'emergenza della guerra.

La maggioranza dei prigionieri politici, affrontando la complessa battaglia per la liberazione collettiva, può riaffermare, col massimo di vigore, la difesa intransigente della vita umana

contro gli omicidi di stato e contro la cultura politica dell'omicidio e del terrore. Una spinta quindi contro la barbarie, per il reinserimento attivo di una generazione politica nei processi di trasformazione sociale. I prigionieri politici che si collocano tra queste due polarità prima esemplificate, nelle posizioni elencate, possono oggi acquisire forza contrattuale, dignità progettuale, se non assumono come loro simbolo il silenzio : soprattutto perché esso è spesso venato di alibi. Il più ingombrante e pericoloso di questi è l'attesa passiva di un provvedimento di amnistia generalizzata. Si deve essere molto chiari in proposito : la liberazione dei detenuti politici non può essere una istanza moralistica un «evento» unico ed inarticolato, ma deve essere costruita pezzo a pezzo, con pragmatismo e concrete tappe intermedie. Altrimenti resta un feticcio buono per gli ignavi e da evocare di tanto in tanto mentre ci si crogiola nell'attesa e nel silenzio. Immaginare che verrà un giorno in cui qualcuno decreterà che tutti torneranno liberi ed eguagliati nell'amnistia, come lo sono stati nella pena detentiva, è *fantasia irresponsabile*. L'esatto contrario del coraggio richiesto da una battaglia politica attiva. Silenzio, passività e «attesa dell'amnistia» sono l'ultimo avallo a forma di cultura militariste. Il percorso che viceversa vogliamo intraprendere esclude avalli del genere. Possiamo chiamarlo metaforicamente, una *marcia verso la depenalizzazione*. Il primo passo è produrre una cultura generale verso la depenalizzazione dei reati associativi. Il reato di banda armata, anzitutto nelle sue aberranti e «onnivore» estensioni prodotte dalla legislazione speciale, deve essere svuotato di rilevanza giuridica, di qualsiasi congruità a definire in termini penali percorsi di lotta e di antagonismo. Ed inoltre, depenalizzazione per i reati riferibili all'illegalità di massa, per i reati, insomma, dietro cui sono vissuti comportamenti e attese e domande di mutamenti rimaste senza risposte. La cultura della depenalizzazione deve affermarsi, grado a grado, nei processi e nelle carceri. Solo così potranno darsi le condizioni sociali ed istituzionali tali da consentire anche un atto di *depenalizzazione straordinario*, che trae oggi la sua forza dalla capacità critica di revisione dei propri percorsi, per i fatti specificamente legati all'esperienza della lotta armata, come soluzione politica e civile dell'eredità politica degli anni '70.

CONTRO IL SILENZIO

La soluzione della questione dei prigionieri politici è una condizione centrale per una radicale riforma delle istituzioni, per una loro modernizzazione. Ed una radicale riforma delle istituzioni è momento significativo della crescita di nuovi movimenti. Questo è quel tanto di «interesse generale» i cui oggi possiamo farci carico.

Deve essere tuttavia chiaro che tra i prigionieri politici non c'è oggi omologia alcuna. Chi vuole continuare a «combattere» non ha nulla in comune con chi intende oggi rompere il silenzio ed intraprendere una battaglia politica aspra e complessa per la trasformazione sociale ed istituzionale. Il criterio di demarcazione su cui una proposta per una grande vertenza può impiantarsi e crescere - riferito al *presente*, non al *passato* - riguarda positivamente tutti i prigionieri politici che si oppongono alla cultura e alle pratiche militariste, statali o «combattentistiche» e accettano di mobilitarsi, con coerenza di forme, alla parte politica e a quella propositiva del presente manifesto, per costruire un'ampia vertenza sul terreno giudiziario e su quello carcerario.

Il patto di percorso che proponiamo a *tutti* i detenuti politici è l'accettazione di una prospettiva riformatrice, fatta di vertenze, rivendicazione, battaglie realistiche e lotte che non vengano reclusi e schiacciati tra le mura di un carcere, ma si innervino profondamente nel tessuto sociale. Questa prospettiva inoltre, va verso un nuovo orientamento legislativo, che riconosca, e dia quindi spazio normativo, alle varie posizioni politiche e processuali qui espresse e precedentemente elencate. Per questo crediamo che chi vuole lavorare e lottare in questa direzione non debba appellarsi a nessun addentellato concesso dalle attuali leggi speciali.

UN PATTO DI PERCORSO

Per esemplificare le valutazioni politiche fin qui espresse, indichiamo di seguito i primi obiettivi per la modificazione dell'attuale politica giudiziaria e carceraria dello stato : è una sorta di «piattaforma» che vuole includere, oltre a quello dei detenuti, l'interesse dei latitanti, degli

«esiliati» - il cui numero ha raggiunto cifre da far impallidire il periodo fascista - e di quanti oggi sono in una libertà provvisoria senza fine. Quanto più si svilupperà un'iniziativa politica su questi (ed eventuali altri) punti, tanto più sarà possibile procedere ad un'interlocuzione e ad un confronto con tutte quelle forze politiche, sociali, culturali, interessate al superamento dell'emergenza.

Nel momento in cui si avvia la discussione parlamentare sulla riforma dei codici, è in rapida estensione (ed addirittura si «normalizza») il funzionamento di leggi, uffici istruzione e tribunali speciali : carcerazioni preventive dilatate e dilatabili senza confini, mandati di cattura ciclostilati sulla parola dei pentiti, interpretazioni di leggi contraddittorie ed estensive, inversione dell'onere della prova, estensione illimitata del reato di «banda armata», reati associativi adattati al «tipo d'autore», processi in cui viene imposto l'appiattimento sulle figure dei «combattenti», dei «pentiti» o degli «arresi», secondo i canoni dei tribunali di guerra o di un «comunismo di guerra» propugnati da forze o commentatori politici.

- Che siano drasticamente ridotte le carcerazioni preventive in relazione alla riforma dei codici;
- che i mandati di cattura per reati politici siano sottoposti alle verifiche ed ai controlli di validità previsti per i costituendi Tribunali della libertà,
- che sia applicata, preventivamente all'azione giudiziaria, la verifica delle dichiarazioni dei pentiti;
- che siano ripristinati i diritti della difesa, interamente calpestati dalle aberranti applicazioni «speciali» del rito inquisitorio e che siano garantiti dibattimenti in cui sia dato spazio ad una rimessa in discussione dei criteri fondativi delle sentenze istruttorie
- che siano revisionati radicalmente i criteri di definizione dei reati associativi verso la depenalizzazione;
- che i processi già passati in giudicato, in sede di Appello o in Cassazione, con particolare riferimento a quelli svolti nel periodo «caldo» delle leggi speciali e di emergenza, vengano riaperti su richiesta degli imputati coinvolti;
- che ad analoga revisione siano sottoposti i processi relativi a determinati comportamenti processuali, il più delle volte apologetici, o a specifici comportamenti carcerari;
- che in caso di grave malattia o di incompatibilità psico-fisica del detenuto con le condizioni carcerarie, il parere della commissione medica sia vincolante nei confronti della decisione del giudice per ciò che attiene alla concessione della libertà provvisoria.

POLITICA GIUDIZIARIA

Richiediamo :

- che sia riconosciuto il diritto alla autodeterminazione nella distribuzione carceraria per affinità culturali, politiche, affettive, processuali (ed in questo, il problema della «sicurezza» delle aree omogenee o dei singoli che appartengono al ventaglio di posizioni che propongono questo documento, è problema centrale da autodeterminare con chiarezza);
- che siano avviate iniziative sperimentali di socializzazione e collegamento con l'esterno delle singole comunità autodeterminate; attività culturali, lavorative, presenza nel carcere di iniziative socio-culturali esterne; ripristino dei diritti costituzionalmente garantiti, quali quello di associazione, che vengono illegalmente a cadere all'ingresso nel carcere;
- che siano sviluppate proposte alternative alla pena detentiva, estensione della semilibertà del lavoro esterno, istituzione di posti di lavoro in paesi esteri, forme di servizio sociale presso enti civili;
- che siano proposte misure alternative alla barbarie della carcerazione preventiva, nella fase di transizione alla riforma dei codici;
- che sia abolita l'applicazione individuale ed estensiva dell'art. 90 nelle sue forme di distruzione fisica, effettiva, intellettuale del detenuto e bloccati i nuovi progetti relativi.

B/ « QUESTA GENERAZIONE, OLTRE, PER LA TRASFORMAZIONE »

(Cette génération, au-délà, pour la transformation)

Document rédigé en réponse au précédent dans la prison de Rome Rebibbia en octobre 1982.

Par Lanfranco Caminiti, Roberto Cercano, Mario Marano, Valerio Morucci, Egidio Monferdin, Raffaele Paura e Oreste Strano

UN'OCCASIONE PER DISCUTERE

La pubblicazione della "Proposta-Manifesto" di 50 detenuti politici che pone l'esigenza di forzare la cappa delle leggi eccezionali, merita una risposta, nonostante asprezze e distanze, critiche e dissensi. È l'occasione per discutere del presente di una generazione politica, la nostra, e di affrontare con lucidità le ragioni e i guasti di questa generazione. Per utilizzare le nostre forze in una *iniziativa di soluzione concreta* che sappia costruire sbocchi positivi alternativi alla impraticabilità politica, per la stragrande maggioranza dei prigionieri, di quelli imposti nel ricatto della legislazione speciale. Anche per *superare gli effetti controproducenti di una individualizzante dissociazione* giuridica che, appiattendosi in una destoricizzante dissociazione dai "fatti", blocca una riflessione critica su un fenomeno di massa che non può non essere politica e collettiva. Rompere il silenzio, per poi entrare nel merito delle concretezze. Delle cose, per noi ormai ovvie da anni, vanno dette. Non quindi come liturgia dell'ultima ora ma, sia per chiarezza, sia per impedire la facile speculazione che quanto si va proponendo è conseguente a tatticismi in un immutato quadro strategico. Apertamente. Senza la vigliacca attesa del futuro buono. Fuori dalla forza coattiva del linguaggio giuridico, senza pilatesche neutralità, le demonizzazioni o l'odor di sacrestie delle prediche.

LOTTA ARMATA, TERRORISMO, TRASFORMAZIONE

La lotta armata, ovvero la conquista dello stato da parte delle classi proletarie attraverso l'uso delle armi, ha trovato da un pezzo esauriti i suoi presupposti. La parabola della lotta armata, in Italia e in occidente, ha messo in scena la rappresentazione estrema della crisi dei miti della Sinistra o, se si vuole, il mito della Grande Rivoluzione Proletaria. Il suo prodotto ultimo, il terrorismo, ideologia e religione, ha accentuato e accelerato la contraddittorietà di questa strategia; esso non può che distruggere per attendere la palingenesi. Certo, la lotta armata è stata evocata dall'arrocco istituzionale e dall'immobilismo politico che ha inutilmente ricattato per decenni e ricatta la crescita della società, ma si è sviluppata nell'appiattimento militarista di una tensione sociale alla costruzione di rapporti alternativi di produzione. Contrapponendo il proprio potere formale e quello altrettanto formale dello stato, entrambi tanto più unicamente violenti quanto più avulsi dalle dinamiche reali della trasformazione sociale. Così oggi la sua "irriducibilità" denuncia il vuoto e la rinuncia alla azione politica come fare sociale; diventa moralismo, retorica. Ma qui ormai *la rottura è radicale, storica*

Perché si chiude, si consuma un ciclo generazionale in cui, nel prevalere di un radicato ideologismo politico sulla rivoluzione culturale del '68, si sono avvitate le piazze rosse e le piazze antiautoritarie, l'arricchimento dello scambio sociale e le lunghe merce, la democrazia sociale delle assemblee e il fascino giacobino del partito d'acciaio. *Si chiude ora, nei fatti, la spinta propulsiva della Rivoluzione d'Ottobre e del Welfare state.*

Ma si chiude in un quadro spietato di logica di guerra, di revanscismi e di ristrutturazioni e oppressioni che rende ancor più brucianti gli errori e spingerebbe al resistenzialismo. Senonché sarebbe proprio questo a farsi immobilismo e amplificazione di sconfitta. Certo, si tratta invece di accettare la sfida dei tempi, delle mutazioni della società; si tratta di non viverci e morirsi come superfetazione al negativo della memoria dei movimenti degli anni '60 e '70; si tratta di esprimersi su dieci anni di lotte sovversive in Italia proprio per impedirne una loro

riscrittura farisea; si tratta di difendere le ragioni della nostra opposizione con la stessa severità con cui ne criticiamo le follie, miti, peccati, errori; si tratta di *ricollocare le speranze e il bisogno di trasformazione*; si tratta a partire dal proprio presente di impedire il totalitarismo meccanico delle istituzioni, di questa istituzionalità rigida, impegnandosi come soggetti attivi e positivi; si tratta, nella critica della "rappresentanza politica", di intrecciarsi a forze e dinamiche E MOVIMENTI DI LOTTA e opposizione, di conflitto e libertà.

CARCERE, SOCIETÀ, MOVIMENTI

A partire dal carcere, per esempio. Dove l' "altro" terrorismo, quello statale macina in una macchina mostruosa di annichilimento. Nella tendenza già in atto dell'isolamento totale, blocco della posta e di ogni forma di comunicazione, riduzione drastica delle ore d'aria e dei colloqui, nell'estensione protervamente illegale dell'art. 90; tutto questo si insegue e si accumula in un effetto che è difficile non definire "logica della vendetta", in una strettoia di annientamento/pentimento che non fa invidia alcuna alle conversioni a fil di spada, rialimentando le ragioni dell'odio e della violenza sociale. L'assenza di qualche discorso istituzionale di trasformazione del carcere, per quello che è diventato in questi anni sotto l'impatto dei fenomeni di microsocietà illegale e armata, viene surrogata da una continua pratica di 'emergenza', lasciando che i prigionieri siano spolpati dalla sua cancrena. La sicurezza viene intesa solo in un ottica rastrellativa e custodialista; la comprensione e il riconoscimento di aree omogenee o affini di differenza politica o di consanguineità o di territorio, viene rimandata e negata. E cadono i miti delle Grandi Riforme della Società Opulenta con l'estensione alla società delle legislazioni speciali e la militarizzazione indistinta del territorio. Eppure negli ultimi dieci anni almeno una famiglia italiana su dieci è stata "unta" dal carcere : per questioni di lotta armata, di tossicodipendenza, per lotte sociali, per assenteismo, per l'arrangiarsi in una "diretta distribuzione della ricchezza". Ecco, noi crediamo che per quanto ci riguarda come prigionieri politici è nel carcere e dal carcere che dobbiamo sperimentare cosa significhi oggi una pratica di *battaglia politica di libertà di autodeterminazione*; noi crediamo che la durezza istituzionale possa essere erosa sgretolando le motivazioni stesse della "eccezionalità, investendo delle ipotesi di trasformazione gli ambiti sociali, mentre rileviamo nella "Proposta-Manifesto" uno sbilanciamento di valutazione verso le istituzioni visto come un omogeneo positivo. Senza la presunzione di porre "ora da qui" astratte ipotesi sulle forme future della trasformazione sociale, ma abbandonando le remore e i pudori moralistici a coinvolgere in questa iniziativa ogni forza disponibile, e conquistarci oggi uno spazio di agibilità politica e di diritto di parola, per non diventare dopo soggetti passivi quando si sarebbe ridotto allo spazio chiuso di uno sciopero della fame. All'opposto, la strumentalizzazione avviene se restiamo chiusi nell'impotenza colpevole del "dignitoso silenzio", se anziché costruire noi il nostro futuro restiamo estranei a iniziative in marcia che comunque possono determinarlo, se rifiutiamo intervenire per allargare a massimo le maglie delle ragioni della nostra generazione, con la nostra incomoda presenza e la tensione alla mobilitazione sociale per un percorso di liberazione scadenzato dai comportamenti concreti e non dalle etichettature giuridiche, costruire questo appuntamento con la trasformazione reale, verificare quanto i prigionieri politici siano soggetti attivi di trasformazione collettiva. Dobbiamo far sì che la riflessione su questi anni si sviluppi; dobbiamo riuscire a spuntare le armi terribili della violenza di un'enorme macchina contro individui isolati, condotti e costretti dall'organicità della follia e della devianza, con una pratica di iniziative che sappiano problematizzare la società e non estraniarla; dobbiamo riuscire ad aprire la *discussione sociale sulla e contro l'ideologia della segregazione*, perché questa apertura sia una base di nuova possibilità di trasformazione; dobbiamo praticare proposte di soluzione. Voltaire poteva valutare la civiltà di una nazione dallo stato delle sue prigioni; noi che le abbiamo vissute e viviamo, vogliamo che la società misuri la propria civiltà dalla capacità di estinguere le proprie prigioni.

C/ DOMANDE-RISPOSTE-DOMANDE

(Questions-Réponses-Questions)

Interview rédigée par le Collectif Révolutionnaire de la prison de Palmi vers la mi-janvier 1983. L'auteur des questions/réponses est un groupe de détenus réunis autour de Renato Curcio.

PERCHÉ UN'INTERVISTA?

Per comunicare nel modo più immediato i termini di una discussione che si è aperta tra i compagni del collettivo "Non è che l'inizio".

Ecco dunque *Domande-Risposte-Domande* per suscitare domande-risposte-domande in tutti i compagni che, come noi, intendono volare alto senza sbarramenti settari nella costruzione del grande progetto : la rivoluzione sociale totale nella metropoli imperialista.

UN CICLO SI È CHIUSO

Domanda. Non è che l'inizio *d'accordo*, ma non vi sembra che intorno a voi siano in molti a parlare di fine e di sconfitta della lotta armata?

Risposta. I corvi sono molti, ed è anche vero che il ciclo di lotta rivoluzionaria armata partita nei primi anni '70 sull'onda di vasti e radicali movimenti studenteschi e operai è sostanzialmente concluso, ma ancora più vero è che esso ha senz'altro conseguito alcuni fondamentali obiettivi.

D. E cioè?

R. Intanto quello d'aver fatto vivere negli anni '70 quel bruciante desiderio di trasformazione rivoluzionaria che era montata come una bagarre in tutto il corpo proletario nel corso delle grandi lotte del '68-'69. Desiderio frustrato dalle risposte repressive e assassine che, con l'ondata di arresti e di denunce e con i morti di P.zza Fontana, lo stato aveva dato. L'aver sottolineato questo desiderio non solo nelle organizzazioni armate, ma anche in quelle di intere aree proletarie, è senz'altro un risultato positivo poiché ha consentito di costruire nuovi linguaggi, nuovi modi di porsi di fronte ai padroni, allo stato, alla cultura dominante...

D. E poi?

R. L'aver fatto saltare, insieme al tabù dell'impossibilità di uno sviluppo rivoluzionario ed armato della lotta di classe nella metropoli, anche gli equilibri e la geografia politica fissati dalla seconda guerra mondiale. Tabù che congelavano tutte le spinte proletarie più avanzate, favorendo il loro incanalamento entro la prospettiva burocratico riformista *dell'attuazione della costituzione più avanzata del mondo*. È innegabile che oggi una vastissima area sociale, politica, culturale sta ricercando in uno sbocco rivoluzionario la soluzione ai suoi problemi e la realizzazione dei suoi desideri. Si tratta di una grande vittoria rispetto alla quale il tramonto delle forme di organizzazione politico-militari che hanno contribuito ad affermarla è ben misera cosa.

D. 400 e più arresti solo nell'ultimo anno non sono un buon argomento per chi parla di sconfitta della lotta armata?

R. Un argomento spettacolare, ma non decisivo. Noi guardiamo alla decomposizione degli impianti che hanno sorretto fino a qui la nostra militanza con l'ottimismo di chi è consapevole che l'idea-forza della necessità e possibilità storica di una trasformazione rivoluzionaria dei rapporti sociali resta al centro delle convinzioni e delle pratiche dell'avanguardia di massa proletaria; che la crisi epocale della formazione capitalistica non trova risposte capaci di invertire il suo corso; che le contraddizioni di classe in ogni ghetto sono giunte al limite di una implosione / esplosione catastrofica e rivoluzionaria. Per questo ripetiamo che non è che l'inizio.

NON ABBIAMO SAPUTO ELABORARE UN PROGRAMMA

D. Insomma state dicendo che la disgregazione delle OCC è stata inversamente proporzionale

all'intensificarsi delle contraddizioni di classe, o sbaglio?

R. In un certo senso le forze che hanno praticato e radicato la lotta armata in questi anni sono molte; dai GAP alle BR, dai NAP a PL, dai PAC ai mille nuclei di movimento. Ciò che le univa, al di là di tutto, era un'idea molto semplice : fare la lotta armata; programmi di transizione al comunismo, progetti di rimodellazione delle metropoli sarebbero venuti di conseguenza cammin facendo. Ma così non è stato. Anzi, *più lapropaganda armata è andata suscitando aspettative e speranze, più è apparso chiaro che 'il possibile' non era un luogo vuoto, ma un programma concreto, un programma che non si riusciva ad elaborare.*

D. Già un "corto circuito"...Più negli assalti si spettacolarizzava la "possibilità" della lotta armata, più quel possibile svelava la sua mancanza disegno...

R. Proprio così. Pur portando a manifestazione di tensioni latenti nel proletariato metropolitano, e pur accumulando all'interno delle svariate figure-flusso un notevole patrimonio di esperienza, nessuna formazione è riuscita a fare il grande salto; e così la parzialità degli strumenti, dei programmi, delle modellizzazioni le ha progressivamente estraniare dai flussi di massa trasgressivi più significativi; di qui il loro lento ma inesorabile avvitrimento, la loro obsolescenza, non resta che prenderne atto e mettersi di buona lena ad elaborare il "lutto".

D. Cosa significa elaborare il "lutto"?

R. Niente di particolarmente depressivo, ma parliamo di "lutto" perché ciascun singolo militante vive intensamente la perdita della forma organizzativa in cui si è svolta negli ultimi anni la militanza, che è perdita integrante della propria identità, di un aspetto importante della sua propria immagine sociale. Di fronte a questa perdita ognuno è posto faccia a faccia con la *necessità di una seria e rigorosa riconsiderazione personale e collettiva. Elaborare il lutto vuol dire proprio questo : accettare la nuova realtà, espellere il cadavere del morto impianto, liberarsi consapevolmente del suo fantasma, vuoi dire mettersi in comunicazione con tutti i linguaggi trasgressivi che prendono la parola, il suono, l'immagine e fare insieme a loro il punto sulle prospettive rivoluzionarie che si spalancano di fronte a noi.*

D. Tra chi dice che la lotta armata è sconfitta, e perciò tutti a casa, ci sono anche dissociati, pentiti e arresi, che dire di queste figure?

R. La questione può essere presa da più lati. Il primo e più importante è però la crisi strategica in cui gli orientamenti soggettivisti, militaristi ed organizzativisti hanno gettato le OCC in questa crisi, infatti si sono ritrovate quelle modellizzazioni di comportamento che costituiscono la più pesante eredità che un militante si porta dentro quando fa il passo della lotta armata.

D. L'ideologia borghese lavora a lungo e soprattutto su tutti i rapporti sociali...

R. Sì, scava per anni sicché non si arriva "tutti in un pezzo" a scelte impegnative come quelle richieste ad un guerrigliero urbano. Il PM (*proletariato metropolitano, n.dr.*) è schizo alla radice senza eccezioni. Alla posizione di ciascuno nei rapporti di produzione e di scambio, che non sono solo quelli economici, ma anche quelli relativi ai codici e ai ruoli, non corrisponde affatto un'identità articolata e consapevole. Questa ultima è una conquista faticosa che presuppone dure lotte contro l'ideologia ufficiale che la borghesia ha seminato a piene mani.

D. Volete dire che per molti proletari il salto alla lotta armata è avvenuto sulla base di poche certezze di carattere politico e molte contraddizioni in tutti gli altri rapporti?

R. Ecco, questa è l'esperienza che si è fatta. Essa trova la sua spiegazione nei presupposti che in questi anni sono stati considerati sufficienti per operare il salto alla lotta armata. Presupposti che implicavano un'apertura limitata, confinata cioè sul terreno della politica – ricomposizione del politico e del militare – mentre trascurava tutti gli altri rapporti sociali. Va detto che, se questo era il punto di partenza obbligato e storicamente determinato, la sua evoluzione e regressione erano strettamente connesse alla capacità delle formazioni guerrigliere di sviluppare una critica radicale a tutti i rapporti sociali, e modellizzare la propria prassi di conseguenza. *Purtroppo è successo che, a fronte del movimento sempre più complesso e diversificato del processo rivoluzionario le già limitate certezze iniziali si sono via via incrinare e l'incapacità di produrre nuove progettazioni ha fatto il resto.* Ciò ha costretto ciascun militante a dover scegliere tra l'arroccamento sclerotico in difesa degli strumenti di partenza o una crisi senza soluzioni di fronte alla loro sempre più palese inadeguatezza; ed è proprio sfruttando questa crisi che lo stato

ha cominciato a "giocare".

ABBIAMO PERSO LO SCONTRO CHE VA AVANTI 365 GIORNI ALL'ANNO

D. Che significa che lo stato ha cominciato a "giocare"?

R. Vuol dire che la partita tra rivoluzione e controrivoluzione non comincia né finisce con le "azioni armate". C'è uno scontro più importante che va avanti 24 ore su 24, 365 giorni all'anno; è lo scontro per modellizzare in modo rivoluzionario tutte le nostre pratiche o per impedirlo. Questa è la battaglia che noi abbiamo perso e questa è la prima sconfitta che lo stato metropolitano ha strutturato per far lavorare i militanti in crisi contro se stessi ed una parte della lotta armata contro l'altra.

D. Questo significa che pentimento e resa sono suscitati e costruiti dallo stato?

R. Si tratta di risposte "indotte", suggerite e predisposte dallo stato nel corso della sua lotta contro tutte le forme dell'antagonismo sociale. Ci sono leggi che formalizzano il pentimento e la dissociazione e presto ci saranno anche quelle che premiano in qualche modo la resa. Leggi che non esitano a dimenticare "responsabilità" individuali anche gravissime per il codice penale, pur di allargare le contraddizioni interne dell'area rivoluzionaria. Tuttavia l'area del "pentimento" e quella della "resa" si differenziano in ciò: mentre la prima fa mercato della sua passata militanza, si fa "stato" in cambio di qualche privilegio personale, la seconda rivendica un prezzo politico per la sua ri/compatibilizzazione. Essa, infatti, chiede come remunerazione per l'abbandono o la condanna delle prospettive di trasformazione armata degli attuali rapporti sociali la possibilità di ricostruirsi in soggetti politici attivi, sia pur dentro "riserve" istituzionalizzate. Va da sé però che, al di là delle differenze, gli uni e gli altri finiscono per dar fiato ad uno stesso movimento politico...

D. Un movimento di rilegittimazione?

R. Proprio così. Cooptando arresi e pentiti, assorbendo il loro sapere, lo stato naturalmente tenta di rilegittimarsi oltre che di rafforzare la sua risposta controrivoluzionaria. E non si lascia sfuggire l'occasione per ribadire spettacolarmente che i rapporti sociali che esso difende sono invincibili. Ma c'è un altro movimento ancora tutto da capire, e però non meno interessante; movimento che per altro non costituisce una novità nella storia di questo paese: si tratta della migrazione di forze dall'estrema sinistra all'estrema destra. Qualcosa di molto simile a quanto già successe con il fascismo, il sorelismo, l'anarco sindacalismo. Un discorso complicato da fare qui, perché ci porterebbe a dover chiarire il senso che assumono parole quali "destra" e "sinistra" nelle attuali circostanze.

D. Provate almeno a suggerire una chiave di interpretazione.

R. Destra e sinistra sono parole che negli anni passati trovavano il loro senso nel contesto della geografia politica parlamentare seguita alla resistenza. Ora, come dicevamo all'inizio, è proprio questa geografia che è saltata nel nostro paese in seguito alle spinte dei movimenti di massa extraparlamentari e pacifisti del '68, '69 e poi del '77 e soprattutto a quelle del movimento rivoluzionario armato. Così ci sembra che il nuovo confine tra destra e sinistra divida oggi per ciascun rapporto sociale le pratiche riproduttive in qualsiasi modo dei rapporti capitalistici e quelle trasgressive orientate al futuro. In tal senso i movimenti di dissociazione e resa che rilegittimano lo stato metropolitano dialogando con esso, sono movimenti che migrano da sinistra a destra: dalla trasgressione al rafforzamento del codice del dominio borghese.

INADEGUATEZZA DELLE BR

D. Prima di andare oltre non vi sembra il caso di fare il punto sulla vostra esperienza specifica, vale a dire sul tramonto delle BR?

R. Senza tanto girare intorno all'osso diciamo subito che in questi ultimi anni si è svelata in pieno la radicale inadeguatezza teorico-politico-militare e organizzativa dell'impianto che c'eravamo dati all'inizio degli anni '70. Sembra chiaro che comprendere le ragioni profonde di questa attuale inadeguatezza ed i motivi che ci hanno impedito rinnovamenti qualitativi nonostante la pressione delle straordinarie trasformazioni sociali di questi ultimi anni e le

continue battaglie politiche in cui siamo stati impegnati è condizione per un salto in avanti di tutto il Movimento Rivoluzionario. Per questo i "nodi da sciogliere" sono e restano il banco di prova di ogni ulteriore esperienza rivoluzionaria.

D. Prima di passare a questi "nodi", che dite della tesi che attribuisce alle successive 'scissioni interne le cause della fine delle BR?

R. Questa è una tesi cara a tutti coloro che hanno vissuto e vivono ancorati al mito delle BR come "avanguardia armata monolitica e compatta". Mito coltivato in particolare da *quel gruppo di compagni che militano sotto la sigla di "OCC.BR per la costruzione del PCC"* e che, occorre dirlo, hanno rappresentato l'ala più insensibile al rinnovamento qualitativo imposto dal mutare delle condizioni dello scontro. In realtà il problema va rovesciato. Le BR, dalla Campagna di Primavera in avanti, sono sopravvissute, si sono riprodotte proprio perché si sono trasformate in un movimento plurale e dissonante. Le rotture, seguite alle battaglie, hanno aperto spazi di vitalità senza i quali tutto sarebbe precipitato molto prima.

D. Non vi sembra un paradosso dare un giudizio positivo di un processo disgregativo?

R. Ci sono paradossi che aiutano a capire il carattere dialettico dei processi, e di essi ci dobbiamo servire. Tutte le rotture che hanno travagliato le BR sono state il frutto della palese incapacità di una parte dell'organizzazione di comprendere e interpretare i linguaggi trasgressivi praticati dai movimenti proletari più avanzati. I tentativi di elasticizzazione e di innovazione fatti a più riprese da istanze, collettivi o singoli compagni (*Brigate di campo, Walter Alasia, 2 Agosto, Fronte Carceri, Colonna di Napoli* in particolare) non erano che il riflesso nell'organizzazione di questi linguaggi. Ciò che alla fin fine ci sembra positivo è la lezione di questa esperienza: *una guerriglia per linee esterne al Proletariato Metropolitano è destinata a fallire.*

D. Non era questa la tesi fondamentale intorno alla quale sono nate e si sono sviluppate in un primo tempo le BR?

R. Sì, proprio questa, ed averla rinnegata, mentre più complessa e ricca diventava la materia sociale in cui operare, ha portato inesorabilmente alla sclerosi organizzativa e alla autonomizzazione delle pratiche politico-militari che, conseguentemente, sono naufragate nel soggettivismo o nel militarismo.

LA SCONFITTA DEL PARTITO-GUERRIGLIA

D. Due parole sul Partito-Guerriglia: cosa vi ha lasciato questa esperienza?

R. Molte cose, una delle quali è particolarmente importante: la consapevolezza che il salto di complessificazione dall'OCC a forme più mature di guerriglia metropolitana implica una rottura talmente radicale con gli schemi, le formule e gli stereotipi del passato, che nessun collettivo formatosi nelle moribonde formazioni era in grado di pilotare. È di questo che abbiamo cominciato a parlare in *Non è che l'inizio.*

D. Allora anche questa è stata per voi un'esperienza positiva?

R. Certamente, la "rottura" operata dai collettivi che hanno dato vita al Partito-Guerriglia si configura come il tentativo più completo di complessificazione di schemi guerriglieri partendo dal ventre delle OCC. Dunque, comprendere le ragioni della sua sconfitta costituisce senz'altro un passo molto importante verso la vittoria

D. Veniamo ai nodi.

R. Non è un discorso facile, perché sono molte le questioni in sospeso. In primo luogo i nostri "vizi originari", le "tare ideologiche" che ci portiamo dentro, poi i problemi concernenti le profonde trasformazioni sociali che hanno investito questo paese negli anni '70, ancora la natura della crisi che disintegra l'area capitalistica, e per finire: l'incapacità della lotta armata di mantenere una reale internità strategica alle lotte del proletariato metropolitano.

D. Parlando di "vizi originari" intendete riferirvi a quella eredità terzinternazionalista che da più parti vi è stata contestata?

R. Non solo vogliamo riferirci a tutti i fantasmi ideologici del passato che hanno fatto a lungo pesare il loro condizionamento. Di quello terzinternazionalista ne abbiamo spesso parlato e qualche passo per stanarlo dai suoi ben dissimulati rifugi è stato fatto. Tuttavia questo è solo un

aspetto della questione, e forse neppure il più importante. C'è una censura su altre "eredità" che, soprattutto negli ultimi anni, hanno fatto sentire la loro stridula voce: quella "soreliana" ad esempio, con la mitizzazione della "azione diretta", o quella "fochista", sia pure riconcepita in chiave "metropolitana", oppure ancora quella "tupamara" che sicuramente modellò il nostro agire fin dal primo giorno. Conti mai fatti fino in fondo, ma che ora pretendono di essere saldati.

NON ABBIAMO COMPRESO IL '77

D. Veniamo alle trasformazioni sociali, della struttura produttiva, politica, culturale: quali riflessi hanno prodotto questi grandi cambiamenti dentro il movimento rivoluzionario?

R. Limitandoci alle BR, è certo che essi hanno generato effetti dirompenti. *In una società sconvolta da profondi e velocissimi mutamenti, le BR sono rimaste ancorate al loro schema originario che perciò è diventato un mito-modello ideologico, rigido ed incapace di rispondere ai rinnovati problemi posti dalle figure sociali emergenti e dei nuovi soggetti rivoluzionari. Non a caso il "movimento" del '77 pur mettendo in crisi con la ricchezza delle sue tensioni e dei suoi linguaggi l'identità della sinistra rivoluzionaria formatasi negli anni '60, non fu dalle BR neppure vagamente considerato e compreso.* E neanche è un caso che le radicali trasformazioni della struttura delle classi, suscitata dalla risposta informatica del capitale alla crisi, siano state nell'analisi come nella pratica di lotta totalmente ignorate.

D. D'accordo, ma qual è la ragione per cui l'impianto originario delle BR non è riuscito a tenere i passi col tempo?

R. Occorre ricordare che le BR sono nate sulla spinta ascendente dei movimenti di massa suscitati dallo sviluppo capitalistico nel '68, '69. Movimenti poi "gelati" dalla crisi dell'economia mondiale capitalistica che ha preso avvio alla metà degli anni '70. L'impianto originario, inoltre, si poneva come obiettivo di radicare la lotta armata a partire dalle lotte dell'operaio massa delle grandi concentrazioni industriali. Ma anche questa figura è stata "travolta" dalla crisi e dalla risposta informatica della crisi...

D. Passiamo allora al discorso sulla crisi. Perché ritenete così importante aprire una riflessione sul carattere che essa è venuta via via assumendo?

R. Perché dobbiamo andare oltre le etichettature superficiali e le interpretazioni semplificatrici, appiattite sull'economia del passato. *Nonostante tanti problemi sulla crisi-generale-storica, di civiltà epocale, resta il fatto che molto ci sfugge dei rivolgimenti strutturali-culturali e soggettivi che essa ha scatenato.* Oscure sono restate le risposte che, al suo interno, si vanno organizzando e che portano a un radicale mutamento delle condizioni politiche entro cui e contro cui si dimensiona l'azione rivoluzionaria.

D. C'è un nesso tra questi sconvolgimenti e la perdita progressiva di internità strategica alle lotte del Proletariato Metropolitano?

R. Evidentemente l'incapacità di definire con rigore la realtà oggettiva entro la quale si svolge l'iniziativa rivoluzionaria ha come conseguenza l'impossibilità di elaborare corrette strategie di liberazione, ma il vero problema è ancora un altro: ci dobbiamo chiedere infatti il perché di questa "incapacità" e di questa "impossibilità".

CHIUDERE CON IL TERZINTERNAZIONALISMO

D. Un problema di soggettività dei militanti?

R. Certamente c'è anche un problema di qualità soggettiva dei militanti della guerriglia ma non è quello fondamentale. In realtà la domanda che ci dobbiamo porre è se l'impianto politico-militareorganizzativo che ci eravamo dati nei primi anni '70 conteneva o meno i presupposti per il superamento di questo ostacolo.

D. E allora?

R. Orientativamente possiamo dire che la scomposizione del Politico e del Militare è stata solo una rottura parziale, che ha lasciato sostanzialmente intatto il modello terzinternazionalista, per ciò che riguardava la transizione al comunismo e la progettualità sociale ad essa relativa si sono mantenuti intatti molti miti: il comunismo come "sol dell'avvenir", i modelli della rivoluzione culturale cinese ed altri ancora. Nell'impianto, quindi, la rottura è stata solo con la strategia

insurrezionalista della presa del potere politico, il che, nelle forme organizzative, ha consentito il superamento della separazione tra partito ed esercito, la ricomposizione del Politico e del Militare. Ma ora dobbiamo fare un ulteriore passo ed *operare la rottura definitiva con l'eredità terzinternazionalista*. Per fare ciò la guerriglia degli anni '80 dovrà ricercare e far nascere con le sue pratiche i linguaggi metropolitani della transizione al comunismo.

D. Anche questo però potrebbe essere un mito consolatorio, dal momento che le guerriglie urbane nate tra la fine degli anni '60 e i primi anni '70 non sono riuscite ad andare al di là della fase della propaganda armata; mi riferisco alla guerriglia brasiliana, ai Tupamaros, alla RAF, ai NAPAP, ad Action Directe, al Grapo, ma anche all'esperienza americana dei Weatherman...

R. Potrebbe. Ma il futuro non è scritto nel passato. Anzi, non è scritto affatto, tocca a noi progettarlo nel quadro delle possibilità virtuali e costruirlo lottando contro i miti e l'ideologia borghese, la rassegnazione e contro la sfiducia nelle capacità reali del proletariato metropolitano di trasformare lo stato di cose presenti. *Certo non si può escludere, come prospettiva, la rovina di tutte le classi in lotta, neppure Marx lo ha fatto*. Nonostante i suoi guizzi informatici e l'accumulazione impressionante di attrezzature Bellico-Repressive l'imperialismo resta per noi un sistema di rapporti sociali in crisi profonda e irreversibile che, di conseguenza, è possibile trasformare a condizione di fare un salto oltre la "propaganda armata" in direzione di una guerriglia metropolitana finalmente consapevole della sua funzione creativa, di costruzione di un potere sociale, oltre che della sua ragione distruttiva Politico-Militare.

D. Ottimismo della ragione, dunque, oltre che della speranza.

R. Ottimismo rispetto alle potenzialità della guerriglia metropolitana e alle energie proletarie su cui essa può contare anche in momenti difficili come quello che stiamo attraversando. Del resto non mancano indicazioni interessanti proprio nelle aree di massima complessità delle contraddizioni capitalistiche: gli USA. Interessanti perché la guerriglia urbana in questo paese ha vissuto in anticipo rispetto a noi i problemi che ci troviamo di fronte e sta esplorando e ricercando soluzioni nuove. Vi sono problemi comuni a tutte le guerriglie urbane perché comune è il nemico, ed occorre uscire con decisione dal provincialismo per affrontarli.

D. Dopo questa rapida carrellata sui grandi temi generali che vi stanno di fronte, vogliamo parlare di carcere? Il 1 gennaio 1983 è scaduto l'art. 90 ed è stato subito rinnovato. Quali implicazioni per voi? Come vive la vostra irriducibilità allo stato?

R. Invertiamo l'ordine della domanda: "irriducibile" o per altro "pentito" sono etichette per classificare secondo i suoi schemi aree di militanti della Lotta Armata imprigionati. Noi vediamo le cose altrimenti. Affinché non ci siano confusioni sulle parole chiariamo subito che per quanto ci riguarda la distinzione è tra Proletari Prigionieri e rivoluzionari prigionieri che lottano contro lo stato, e infami, traditori o infiltrati di cui ci interessa solo la pelle!

LO STATO VUOLE LA RESA O L'ANNIENTAMENTO

D. Per quanto riguarda il carcere invece?

R. Anzitutto occorrerà capire il cambiamento in atto nelle condizioni di segregazione. Tuttavia è nostra convinzione che lo stato ha già chiaramente espresso la sua posizione nei confronti dei prigionieri antagonisti: accettazione della resa e loro trasformazione in agenti attivi della pacificazione sociale, o lento, ma neanche troppo, annientamento nei comparti del circuito della segregazione totale. Siamo coscienti, inoltre, che i fattori fondamentali che determinano le attuali condizioni di segregazione sono praticamente irreversibili, e cioè non sono legati a particolari esigenze congiunturali dello stato, essendo costitutivi del quadro di guerra sociale che caratterizza questo paese.

D. Questa è l'intenzione dello stato, ma la vostra?

R. Per quanto ci riguarda intendiamo determinare consapevolmente il momento e le condizioni della nostra iniziativa, senza cadere in pratiche inefficaci e velleitarie. Tuttavia ribadiamo che non si può avere una pratica di riflessione separata da una pratica di lotta. Questa è una tesi fondamentale per la guerriglia nella metropoli e deve restare al centro di tutte le nostre iniziative. Sarà nel rapporto di comunicazione reale che riusciremo a costruire con tutte le forze

determinate a lottare in qualsiasi forma contro il carcere imperialista per la sua distruzione e per la liberazione di tutti i PP (Proletari Prigionieri) che matureranno e si decideranno le sorti dell'offensiva.

COSTRUIRE LE CONDIZIONI PER UNA RIPRESA OFFENSIVA

D. L'offensiva rimane quindi un punto fermo?

R. Naturalmente. Ma si tratta di costruire, nei tempi e nei modi possibili e con tutte le forze vitali, siano esse imprigionate o meno, le sue forme praticabili. Teniamo presente che in questo momento il corpo prigioniero è attraversato con la stessa intensità dalle stesse contraddizioni che percorrono il Proletariato Metropolitano e le forze rivoluzionarie all'esterno. Ogni militante, in breve, sta ridefinendo le proprie scelte e la propria collocazione; per cui è evidente che la ripresa dell'offensiva in qualunque punto della formazione capitalistica ha bisogno di essere concretamente motivata e costruita. Ciò non significa aspettare che "l'erba cresca" ma determinare tempo e modi della lotta senza trascurare il nuovo contesto. Tutto ciò rende assai complessa la questione del carcere imperialista in questa nuova fase e perciò quanto prima l'affronteremo nei modi dovuti.

LA FORMA PARTITO E QUELLA OCC SONO SUPERATE

D. Per finire, vi definite "collettivo dalla identità plurale", parole nuove che occorrerebbe chiarire; vogliamo provare a farlo?

R. Sviluppare il processo rivoluzionario in tutti i rapporti sociali è una impresa complicata. Di certo c'è il fatto che la forma-partito modello terzinternazionalista o la sua forma OCC che cercava di superarla ricomponendo il Politico ed il Militare sono sfinite e inutilizzabili.

D. E allora?

R. Si tratta allora di rimettere al centro dell'attenzione anche la questione delle forme organizzative della militanza e farlo senza voler dare la soluzione prima di avere sviluppato un insieme di pratiche che permettano un bilancio. Questo naturalmente richiede l'accettazione del "diverso" come dimensione costitutiva dei collettivi che viaggiano in questa direzione.

D. Una riproposta del "Federalismo"?

R. No, nulla di così strano. Il fatto è che il tramonto delle OCC ha frantumato modelli da molti compagni ritenuti fino a ieri una "certezza". Ebbene, da questo sbriciolamento stanno prendendo avvio percorsi originali che occorre favorire in tutta la loro ricchezza. Questo non ci impedisce di vedere che, spesso, tali percorsi limitano la loro trasgressione creativa all'uno o all'altro dei rapporti sociali capitalistici. Collettivo dall'identità plurale vuol dire allora che - ferma restando la determinazione comune di costruire una guerriglia sociale per la transizione al comunismo - ciascuno dovrà responsabilizzarsi in questo processo, a partire dalla sue tensioni, dai suoi bisogni, dai suoi desideri e dalle sue contraddizioni.

CHIUNQUE HA QUALCOSA DA DIRE PRENDA LA PAROLA

D. Insomma: unità strategica nella lotta contro lo Stato Metropolitano, ma differenziazione nelle pratiche e nei collettivi?

R. Sì, qualcosa di simile, noi siamo convinti che sia possibile e si debba costruire il massimo di unità e di comunicazione con tutti i flussi trasgressivi e antagonisti che si organizzano nei ghetti metropolitani, nelle fabbriche, che restano un terreno decisivo di scontro, nelle carceri e più in generale in ogni altro luogo in cui il capitalismo produce e riproduce i suoi rapporti di dominio e sfruttamento. Per questa ricerca di comunicazione nasceranno senz'altro linguaggi comuni per parlare nei linguaggi della vita reale la transizione al comunismo.

D. Come si collocano, "frammenti" in questo scenari?

R. Come un contributo interno a questo collettivo per la discussione sulle prospettive. *L'era delle risoluzioni strategiche si è chiusa con la OCC. Ora è il momento che chiunque senta di avere cose da dire in qualsiasi campo della rivoluzione sociale prenda la parola, il suono, l'immagine e si faccia sentire.* Senza temere la dissonanza, perché la polifonia del proletariato metropolitano non può che essere luogo della molteplicità dei flussi trasgressivi e dell'incontro delle loro diversità.

D/ « SULLA NOBILTÀ DELL'ABIURA »

(Sur la noblesse de l'abjuration)

Lettre envoyée aux journaux *Il Manifesto* et *Il Popolo* le 1^{er} mai 1987 en réponse à la lettre-document de Giorgio Bertolazzi, Renato Curcio, Maurizio Jannelli et Mario Moretti

Par Maurice Bignami, Sergio D'Elia et d'autres.

Interveniamo nel dibattito che ha seguito la pubblicazione della lettera scritta da Bertolazzi, Curcio, Jannelli e Moretti. Non siamo nuovi a intervenire sull'argomento, lo abbiamo già fatto, anche in presenza di processi aperti o leggi in cantiere, ed è veramente bizzarro che a qualcuno piaccia pensare che a giudizi penali esauriti e a provvedimenti legislativi varati vi sia un discutere più libero, spregiudicato e disinteressato. Secondo questa logica, a noi rimane un dubbio, anzi due. Primo: non è sempre troppo comodo parlare quando una legge ti premia, e allora non è sempre troppo comodo per tutti discutere quando si vuole ottenere un risultato, vale a dire quando si fa politica? Secondo: non era forse meglio discuterne prima - tre anni fa, due anni fa, un anno fa -, rimboccarsi le maniche, evitare una così brutta legge e anticipare una soluzione migliore? Ci pare di capire che l'atteggiamento sia: si risolva prima il caso di chi se la canta, poi quello di chi non è più d'accordo e lo dice, infine quello di chi non è più d'accordo, ma se lo tiene per sé. Una ben strana linearità! E noi a credere che la soluzione politica non sia tanto l'uscita dal carcere di trecento ex giovanotti, quanto una nuova qualità della vita e della democrazia! Ma tutto questo è veramente poco interessante.

In realtà coglie nel segno chi legge la storia della dissociazione come la storia di una abiura... ma non punge nel vivo. La nostra presa di congedo dalla lotta armata ha il senso della morte dell'idea stessa di rivoluzione, quell'idea ottocentesca - deterministica, teologica e messianica - che ci ha affascinato in passato. Un fascino intellettuale che ha cortocircuitato con bisogni e ragioni sociali. La forma di vita più pura, il pensiero, ha preteso di mescolarsi con pulsioni e malesseri sociali, finendo quindi per risolversi in un eccesso di sé, nell'atto violento. E' proprio dall'idea stessa di rivoluzione che noi oggi ci distacciamo. Non si tratta di chiedersi freddamente se la rivoluzione può tollerare strategie violente e armate, sia pure in un contesto sociale storicamente determinato. Noi ripudiamo l'atto puro, l'idea stessa, quel pensiero rivoluzionario da cui proprio per coerenza, per necessaria conseguenza e per condizioni oggettive - sempre esistite e sempre esistenti -, deve scaturire l'atto violento. La lotta armata, questa eccedenza dell'idea di rivoluzione, ha risolto drammaticamente, come solo può avvenire, un filone di pensiero che l'Occidente stesso ha generato agli albori della modernità. E' fatale che un'idea si possa compiere soltanto se portata alle estreme conseguenze, vale a dire fino alle conseguenze dell'atto, ma è altrettanto scontato che di quell'idea originaria alla fine non rimanga più nulla, come dimostrano i casi in cui essa ha avuto successo. Se la rivoluzione di ottobre in Russia ha rivelato quanto un potere, fosse anche proletario, costruito con la violenza sia poi condannato a esercitarla per sempre e contro le stesse ragioni e speranze che in origine l'avevano mobilitata e nobilitata, la lotta armata in Italia ha infranto lo specchio, ha consumato l'immaginario rivoluzionario - disatteso e sempre attendibile, inattendibile e sempre atteso - che dall'ottobre rosso aveva tratto ragione e alimento. Portando alle estreme conseguenze il pensiero rivoluzionario, la lotta armata nell'occidente capitalistico ha disvelato il trucco ideologico, sciolto il malinteso storico.

Nel carcere di Rebibbia, alcuni giorni fa abbiamo incontrato Bukovskij, Maksimov e Pljusc. Ne abbiamo ricavato una testimonianza assai interessante. Prendendo per buone alcune categorie classiche del pensiero comunista (proprio quelle impiegate nella loro lettera da Curcio e compagni), potremmo in tal modo tradurre la loro esperienza. Nonostante i "presupposti di classe" fossero ancora tutti presenti, le "condizioni internazionali" favorevoli e una certa

"cultura politica" non fosse mai venuta meno, i dissidenti sovietici hanno sempre rifiutato di esercitare violenza in una sorta di "scontro sociale", né si sono mai serviti di "specifici progetti di organizzazione rivoluzionaria". Ci hanno confermato una verità fondamentale: "... alla democrazia non ci si arriva per via clandestina. Non si può imparare dai nemici, se non si vuol diventare come loro. La clandestinità genera solo la tirannia".

A noi piace sul serio considerarci come loro, approdati alla libertà, esuli dal terrore e dal comunismo! Abbiamo scelto la democrazia, siamo quindi passati attraverso l'abiura, atto coraggioso e nobile quant'altri mai... per lo meno nel campo di vita dei totalitarismi. Se è certamente importante affermare l'esaurimento di un ciclo di lotte quale si è svolto in Italia negli anni Settanta - ed è importante perché parlano voci autorevoli provenienti dall'area del silenzio - , assai più rilevante è però riconoscere alcune semplici verità di questo nostro tempo e di questa nostra società: i metodi e i mezzi usati nella lotta ne condizionano i fini, quando non li prefigurano, semplicemente e radicalmente; se anche con tali metodi e tali mezzi, per ipotesi, si arrivasse a "prendere il potere", allora, a maggior ragione, diverrebbe giusto, addirittura doveroso e necessario uccidere, incarcerare, costringere all'esilio per mantenerlo... e non era questo che volevamo.

Occorre già nell'oggi saper lottare in modo che le scelte compiute diano una vita migliore, forse difficile ma anche più felice. Una vita e una testimonianza che attraggano e non respingano, che siano e diano speranza - e non forza di disperazione - per la gente senza poteri, variamente offesa e ferita, oppressa. La democrazia non è affatto superata, semmai deve essere liberata! Armati di nonviolenza, inermi ma non inerti, è possibile convincere - vale a dire vincere con, non vincere contro - coloro che vogliamo vivano con noi in più giustizia, in più libertà. D'altronde questa è la vittoria più duratura, che è sempre anche vittoria su sé stessi, su come ci vogliono far essere e apparire. Occorre saper essere "gente", non pretendere di guidarla o di salvarla. È quanto cerchiamo di fare oggi, perché il nostro passato, che è anche la nostra storia e la nostra natura, si rovesci di segno. Da tempo abbiamo operato la rottura, sciolto la banda armata, smontato l'armamentario politico e ideologico. Esaurita la spinta propulsiva della rivoluzione, non siamo rimasti ad aspettare in mezzo al guado tempi migliori, calamitati ancora dai sedimenti della tradizione comunista. Pur non essendo attratti dallo spettacolo offerto dai partiti che occupano la scena politica, abbiamo scelto decisamente la democrazia, il rispetto delle regole del gioco, la libera competizione delle idee e delle opzioni, il metodo della tolleranza. E proprio per questo motivo non aderiamo acriticamente all'esistente, ma ci impegniamo - per quanto è possibile - affinché la democrazia si rifondi. Una democrazia, allora, più occidentale che levantina, più anglosassone che continentale, che viva nella forma di un bipartitismo perfetto, dove è possibile l'alternanza tra una maggioranza e una opposizione, dove la posta in gioco è chiara, e il governo vincolato a obiettivi precisi da conseguire in un tempo determinato. Non siamo ritornati nelle braccia dello Stato qual è, ma abbiamo scelto di operare assieme a chi ha espresso in questi anni una realistica, efficace e meritevole politica contro la violenza, assieme a chi già nel '78 si rivolgeva a noi, "compagni assassini", e poneva così le basi per un nostro futuro riscatto, assieme a chi ci riconosce oggi il diritto a tutti gli effetti di cittadinanza politica. Assieme a chi si offre come forza irriducibile di idee, ragioni e speranze per cui vivere e lottare. La nostra battaglia di libertà non coincide banalmente coi tempi, i modi, le opportunità di una nostra uscita dal carcere. Verifichiamo anzi continuamente di essere più liberi oggi, nonostante la galera, di quanto lo fossimo ieri. Nella testa e nel cuore, perlomeno. D'altronde, non ci siamo mai considerati detenuti, ma uomini privati della loro libertà personale. Non ci siamo mai considerati prigionieri di guerra, ma gente che faceva e fa politica. Non esiste trattativa, in ogni caso noi non abbiamo nulla su cui trattare. Non abbiamo né vogliamo avere informazioni, armi o forza di ricatto da far valere o esercitare. Tanto meno ci interessa irrigidirci nel silenzio, a testimoniare l'ontologica negatività dello Stato, ad aspettare oggi la sua resa di fronte alla parola muta, dopo aver provato a ottenerla col rumore delle armi. Così pure non si pone minimamente la questione del riconoscimento politico; per noi non si poneva allora, tanto meno si pone oggi, postuma. Il ritorno alla democrazia - e non semplicemente alla libertà - di quanti ne erano fuoriusciti non può dipendere da un'etica dei risultati a sacrificio della legalità e

della libertà di tutti, né peraltro da una "etica dei principi" sempre eterni e eternamente compromessi. Un'autentica soluzione politica, vale a dire corretta, intelligente ed efficace, riconduce e fa giocare alla democrazia, offre ragioni e speranze possibili - e non solo probabili - per lottare e continuare a vivere, educa alla nonviolenza e fissa nei violenti i caratteri irreversibili della tolleranza. Un'autentica soluzione politica è una battaglia di civiltà, e poi, semmai, una battaglia di libertà. E' una questione di qualità della vita e di vita delle qualità nella e della democrazia. Per noi ex terroristi è una qualità del ritorno, per la società politica una qualità dell'accoglienza. Nessuna trattativa, nessuna imposizione, una serie di possibili atti unilaterali che scaturiscano, ognuno, dal proprio senso di umanità e di responsabilità. In tempi non sospetti, ci siamo rivolti agli epigoni delle Br, col nostro senso di responsabilità per ciò che loro continuano a fare. Abbiamo parlato alla loro umanità e alla loro non indifferenza. Oggi ci rivolgiamo ai precursori delle Br, e con lo stesso senso di responsabilità vorremmo parlare alla loro intelligenza e al loro buon senso. Nulla e nessuno vieta, a chi vuole, un gesto simbolico, gratuito e unilaterale, ma anche concreto, pagante e coinvolgente, una dichiarazione pubblica ed esplicita di scioglimento della banda armata Brigate rosse. Lo scioglimento della sigla, che un tempo ha associato e ora collega ingiustamente all'oggi, lascerebbe ancor più i nuovi terroristi soli con tutta la loro tragica e diseredata attualità.

E lascerebbe soprattutto Bertolazzi, Curcio, Jannelli e Moretti finalmente liberi da una rappresentazione pubblica di sé che siamo convinti non coincida più con la loro attuale identità.

ANNEXE V

Chronologie des *stragi* et attentats d'extrême droite

Date	<i>Strage</i>	Personnes touchées	Lieu	Responsables prouvés	Détails
12 décembre 1969	<i>Strage</i> de Place Fontana	16 morts 88 blessés	Milan	Inconnus	Une bombe éclate à l'intérieur d'une banque.
22 juillet 1970	<i>Strage</i> de Gioia Tauro	6 morts	Gioia Tauro, voies ferrées	Inconnus	Un engin explosif détruit les voies ferrées près de la gare de Gioia Tauro en causant le déraillement du train Direttissimo PT (<i>Treno del Sole</i>)
31 mai 1972	<i>Strage</i> de Peteano	3 morts 2 blessés	Peteano di Sagrado (Gorizia)	<i>Ordine Nuovo</i> (Ordre Nouveau, groupe néofasciste)	Un appel signale aux carabinieri la présence d'une voiture suspecte. La voiture explose pendant l'inspection de trois carabinieri.
17 mai 1973	<i>Strage</i> della Questura di Milano	4 morts 45 blessés	Milan	Exécuteur matériel : Gianfranco Bertoli. Commanditaires inconnus	Pendant le cortège en occasion de l'anniversaire de la mort du commissaire Calabresi, l'« anarchiste stirnerien » lance une bombe à main parmi la foule.
28 mai 1974	<i>Strage</i> de Place de la Loggia	8 morts 102 blessés	Brescia	Inconnus	Une bombe explose à Piazza della Loggia à Brescia lors d'un rassemblement syndical antifasciste.
4 août 1974	<i>Strage</i> du train Italicus	12 morts 44 blessés	Train <i>Espresso</i> Roma-Brennero, près de San Benedetto Val di Sambro	Inconnus	Une bombe explose dans un wagon du train Italicus à la sortie d'un tunnel.
2 août 1980	<i>Strage</i> de la gare de Bologna	85 morts 200 blessés	Bologna	Valerio Fioravanti, Francesca Mambro (exécuteurs), commanditaires inconnus	Deux valises explosent à la gare centrale de Bologne.

ANNEXE VI

Lutte de plaques en images : deux exemples

A) Milan : plaques pour Giuseppe Pinelli

La première (ci-dessous) est celle apposée par les anarchistes, camarades et amis de Pinelli, ainsi que par les étudiants et démocrates de Milan: « A Giuseppe Pinelli, cheminot anarchiste, tué innocent dans les locaux de la préfecture de Milan, le 16 décembre 1969. Les étudiants et les démocrates de Milan ».



La deuxième plaque (ci-dessous) dédiée à Pinelli a été placée par la Mairie de Milan en 2006 en voulant remplacer la plaque « historique » : « A Giuseppe Pinelli, cheminot anarchiste, mort tragiquement dans les locaux de la préfecture de Milan le 16 décembre 1969 »



Les deux plaques sont désormais l'une à côté de l'autre devant la préfecture de Milan.



B) Bologna : plaques pour la *strage* du 2 août 1980 à la gare

Ci-dessous la plaque apposée par l'association des victimes : « 2 août 1980. Victimes du terrorisme fasciste » suivi par les noms des 85 victimes du massacre.



La plaque de l'Unesco placée après la désignation de la gare de Bologne comme lieu de paix : « Ce lieu, témoin du massacre terroriste du 2 août 1980 a été inséré dans le programme Unesco 2001-2010 "Patrimoines messagers pour une culture de la paix et de la non violence" afin que la douleur ne soit pas immobile dans le souvenir, mais témoignage vivant de la volonté de construire les défenses de la paix dans l'esprit des jeunes ».



ANNEXE VII

Interview au magistrat Giancarlo Caselli

Par Marcelle Padovani, *Le nouvel observateur*, 14-20 novembre 1986

LES TUEURS SONT PARMIS NOUS

Un juge italien parle

Comment nous avons vaincu les Brigades rouges

Quarante-sept ans, juge d'instruction à Turin pendant dix ans, actuellement membre du Conseil supérieur de la Magistrature, Gian Carlo Caselli est le magistrat symbole de la lutte antiterroriste en Italie et le promoteur de la fameuse loi sur les repentis. Il a répondu aux questions de Marcelle Padovani

Le Nouvel Observateur. — Comment votre pays est-il parvenu à vaincre le terrorisme ?

Gian Carlo Caselli. — Notre lutte avait trois axes principaux : amélioration des techniques d'enquête policière et judiciaire ; alerte incessante de l'opinion publique ; effort de tous les instants pour comprendre les causes culturelles de la violence qui s'abattait sur nous. Une chose est sûre : si, en fin de compte, nous avons triomphé du terrorisme rouge, c'est davantage grâce à la sociologie, à la psychologie et à la science politique que par la répression proprement dite.

N. O. — Oui, mais pour cela il faut du temps. Combien en a-t-il fallu pour que de telles mesures deviennent efficaces ?

G. C. Caselli. — Moins qu'on ne croit. Le terrorisme rouge a frappé l'Italie pendant dix ans, causant plus de quatre cents morts. Nous avons perdu beaucoup de temps avant de comprendre que les mesures militaires — je veux dire l'emploi de l'armée (dans l'affaire Moro, notamment) — ne servaient à rien, sauf à créer des « illusions répressives ». Mais à partir du moment où l'on a su qu'il fallait prendre le mal à sa racine et surtout coordonner nos forces éparpillées, les choses sont allées très vite.

La coordination policière, c'est le général Dalla Chiesa qui l'a réalisée avec ses « *noyaux interforces* ». Six mois à peine après leur création, ils portaient leurs fruits : les chefs du terrorisme italien étaient tous arrêtés. Un mot sur le général : il choisissait lui-même chacun de ses hommes, en fonction de ses qualités professionnelles mais aussi de son degré de motivation. Il demandait à ses recrues de déchiffrer le message des terroristes, de lire leur innombrable littérature, de se pénétrer de leur mentalité : d'être des sociologues avant d'être des flics. Il a obtenu aussi, bien sûr, des moyens techniques plus adaptés à notre temps. Nous étions terriblement en retard à tout point de vue. Ainsi sont arrivés les ordinateurs, les cerveaux électroniques, les banques de données : tout ce qui a permis enfin la coordination des services.

N. O. — La « recette italienne », ce serait donc simplement Dalla Chiesa plus l'électronique ?

G. C. Caselli. — Pas seulement, et pourtant je ne sous-évalue nullement le rôle de Dalla Chiesa ! Ce pays dont on dit tant de mal, ce pays d'incohérence et de désordre, eh bien ! c'est ce pays-là qui a été capable de répondre à une offensive terroriste sans précédent, sans rétablir la peine de mort et sans instaurer de cour spéciale. Dieu sait pourtant si la tentation était forte ! Une partie de l'opinion, souvent représentée par des gens très qualifiés, a bataillé pour que la peine capitale soit réinscrite dans le Code pénal ; uniquement, disait-on, pour les crimes de terroristes. Ces mêmes gens voulaient aussi que tous les procès soient concentrés dans une seule haute cour, à Rome ou à Florence, et

qui acceptaient de collaborer avec la justice, la loi a porté au terrorisme un coup décisif. Nous avons compris une chose : la vie de clandestin est très dure. On ne peut pas la pratiquer très longtemps : arrive toujours le moment où l'on flanche pour des raisons familiales, sentimentales ou idéologiques. Si, à ce moment-là, l'Etat montre le visage de l'indulgence et de la compréhension, cela peut aider certains à prendre conscience de leur déraison.

N. O. — Vous avez cité un autre élément de la recette italienne : la mobilisation de la population.

G. C. Caselli. — A partir d'un certain moment, les gens ont compris, grâce aux partis, aux syndicats, aux organisations de résistance, grâce à la presse aussi, que les terroristes rouges



Gian Carlo Caselli

« Etre des sociologues avant d'être des flics »

qu'ils soient menés par des magistrats spécialisés. Quant aux lois qui ont été promulguées et qui ont prévu des peines plus sévères, avec des gardes à vue et des détentions préventives plus longues, elles n'ont eu aucun effet.

En revanche, deux autres lois, très précises et très ciblées, ont été fort utiles. D'abord celle obligeant les propriétaires d'appartements à déclarer dans un délai de quarante-huit heures le nom de la personne à qui ils avaient vendu ou loué un logement : c'était l'époque où les terroristes achetaient à tour de bras des villas qu'ils transformaient en repaires. Ensuite et surtout, la loi sur les repentis. Je sais qu'il est aujourd'hui de bon ton de l'attaquer. On a tort : en exploitant immédiatement la crise qui commençait à se manifester au sein des Brigades rouges et de Prima Linea ; en offrant, à partir de mai 1982 et pour une durée de douze mois environ, d'importantes remises de peine à ceux

n'étaient ni des Zorro ni des Robin des Bois ; qu'ils n'étaient pas des vengeurs qu'on pouvait considérer avec sympathie ou indifférence en se réfugiant derrière le slogan commode : « Ni avec les Brigades rouges ni avec l'Etat. » Il y a eu alors, à travers l'Italie, des milliers d'assemblées de travailleurs. De simples citoyens, dans leurs « comités de quartier », ont commencé à poser ensemble la question : Qu'est-ce que le terrorisme ? Comment lutter contre lui ? Voyez-vous, le but des terroristes est de faire peur. Si la population montre non seulement qu'elle n'a pas peur mais qu'elle est capable de s'informer et de manifester publiquement son hostilité, alors les terroristes perdent beaucoup de leur impact. Il faut que les gens manifestent, qu'ils montrent qu'ils ne cèdent pas au chantage.

Propos recueillis par
MARCELLE PADOVANI ●

ANNEXE VIII

Quelques documents des controverses récentes

A) Lettre de Sergio D'Elia au Président et aux collègues de la Chambre des députés

Ancien militant de Prima Linea, dissocié, Sergio D'Elia a été élu député en 2006 dans les rangs du Parti radical. Son élection suscite de nombreuses polémiques à la fois au sein du champ politique et en dehors.

Giugno 2006

Signor Presidente della Camera, colleghe e colleghi deputati,

a seguito delle dichiarazioni rese il 1° giugno 2006 dall'onorevole Giovanardi su di me e sulla mia storia personale e politica, desidero offrire questo mio contributo di conoscenza, che ritengo utile anche al fine di un più generale dibattito sulla giustizia, la civiltà del diritto e il senso della pena nel nostro ordinamento.

Sono stato uno di Prima Linea, trenta anni fa. Accetto che si dica ancora oggi di me: un "terrorista di Prima Linea", mi rifiuto però di credere che qualcuno pensi davvero che sia il termine giusto, vero o esatto per dire, non solo quello che sono io oggi, ma anche quello che sono stato ieri. La mia identità politica e la mia lotta degli anni Settanta possono forse essere approssimate alle idee "libertarie" (il che non vuol dire: nonviolente) di un anarchico dell'Ottocento, non certo assimilate al terrorista suicida e omicida degli anni Duemila.

Insieme ai miei compagni, ero cresciuto con l'idea che fosse possibile cambiare il mondo, tutto e subito. Subivamo l'effetto di una sorte di frenesia: dopo i volantaggi alle 6 di mattina davanti alle fabbriche, le proteste organizzate nella mensa degli studenti, i comitati di lotta nei quartieri popolari, pensavamo che fosse a portata di mano la realizzazione del paradiso in terra. Ritenemmo la lotta armata come mezzo necessario per accelerarne l'avvento o, comunque, verificarne la probabilità. Una sorta di "demone della verifica" ci ha spinto all'azione estrema e irreparabile.

Il fine che giustifica i mezzi a cui molti aderivano culturalmente e filosoficamente, per noi è stata linea di condotta coerente e pratica. Che fosse vero il contrario, cioè che i mezzi prefigurano i fini, per me c'è voluta l'esperienza della lotta armata e del carcere e poi, quand'ero ormai pronto, l'incontro con Marco Pannella. Voglio dire che Marco Pannella c'era già, e da una vita, su quella semplice verità; lui era pronto, non ero pronto io e come me quelli che lui chiamava i "compagni assassini", che lo avrebbero ri-conosciuto dieci anni dopo.

In quegli anni, i radicali erano gli unici a non considerarci dei mostri e quando Marco Pannella diceva "violenti e nonviolenti sono fratelli" capivamo il senso di quelle parole: violenti e nonviolenti avevano in comune la voglia di cambiare l'esistente, senza cedere all'indifferenza e alla rassegnazione. Noi, violenti, con la forza dell'odio; loro, nonviolenti, con la forza del dialogo e dell'amore.

Nel momento della rinuncia alla violenza come forma di lotta politica era quindi naturale – volendo mantenere il nostro impegno politico e sociale dalla parte dei più deboli e indifesi – che incontrassimo e ri-conoscessimo il partito del diritto e della nonviolenza.

I due anni di lotta armata mi avevano ampiamente dimostrato che la nostra lotta era vana rispetto agli obiettivi che ci eravamo dati e che le ragioni e le speranze di quella lotta erano andate distrutte dai mezzi usati per affermarle. Avevo accettato interiormente la verità della sconfitta, ancor prima della sua evidenza storica e politica. E quindi aspettavo il momento dell'arresto come un epilogo necessario. Giunse in una bella giornata di maggio del '79, e fu una liberazione.

Personalmente non ho mai sparato a nessuno, anche se è stato solo un caso. Sarebbe potuto accadere a me, esattamente, come è successo a molti miei compagni, con cui ho condiviso tutto, di uccidere e/o essere uccisi. In quegli anni, solo una serie di – posso dire col senno di poi – fortunate circostanze mi hanno impedito di diventare un assassino.

Sono stato condannato in base a uno dei postulati della dottrina emergenzialista dell'epoca, per cui il responsabile di un'organizzazione terroristica andava considerato responsabile dei crimini commessi nel territorio in cui operava. Agli occhi dei giudici non valeva il principio costituzionale della responsabilità penale personale ma quello ben più politico del concorso morale. E' agli atti del processo che ero lontano da Firenze al momento del fatto, che non ero stato tra gli ideatori e gli esecutori materiali della tentata evasione dal carcere delle Murate. Ciò nonostante, ero da considerare a tutti gli effetti responsabile dell'omicidio; per l'esattezza, di essere stato a conoscenza del piano di evasione e di non aver fatto nulla per impedirla, l'evasione evidentemente, non l'omicidio, che non era certo l'obiettivo di quell'azione, ma l'esito tragico di un fatto imprevisto. Una logica perversa che in futuro non sarebbe più stata applicata.

Peraltro, durante il dibattimento in aula, avevo sorpreso i miei stessi giudici rivendicando la giustezza del principio del concorso morale come il metodo più adeguato a descrivere le mie responsabilità di dirigente di Prima Linea, le cui azioni mi sono assunto in toto, che le avessi decise o meno, eseguite o meno, sapute o meno. Senza alcun spirito di autodifesa, intendevo evidenziare la contraddizione nella quale poteva cadere - e secondo molti cadde - un tribunale che applicasse in chiave giuridica il principio della responsabilità morale, per non dire chiaramente politica.

Sono stato condannato in primo grado a trenta anni di carcere, poi ridotti in appello a venticinque, infine dimezzati con l'applicazione della legge sulla dissociazione dal terrorismo e altri benefici di legge. Sono uscito dopo aver scontato dodici anni di carcere e, nel 2000, sono stato completamente riabilitato con sentenza del Tribunale di Roma, riabilitazione richiesta dallo stesso procuratore generale e sostenuta anche da decine di lettere di vittime dei miei reati, tra cui quella che mi ha fatto più piacere del capo della Digos di Firenze.

Avevamo sciolto Prima Linea nei primi anni Ottanta e, nell'86, insieme a moltissimi miei compagni di detenzione, mi ero iscritto al Partito radicale e, dopo poche settimane, il giudice di sorveglianza mi aveva concesso il permesso di uscire dal carcere per recarmi al congresso del partito, dove mi accolsero tra gli altri Enzo Tortora e Mimmo Modugno, parlamentari e presidenti del partito stesso. Era gennaio del 1987 e, davanti ai congressisti riuniti all'Ergife, consegnai simbolicamente Prima Linea, me stesso e la mia storia violenta, al partito della nonviolenza. Non si trattò di un bagno purificatore, di una catarsi nella folla del popolo radicale. Fu un vero e proprio evento politico: l'approdo definitivo alla democrazia e alle sue regole di chi la democrazia e le sue regole le aveva così tragicamente violate. Difficilmente un altro partito avrebbe avuto il coraggio di compiere un fatto al tempo stesso così concreto e simbolico. Nel 1993, con la mia compagna Mariateresa Di Lascia, già deputata radicale e poi autrice del romanzo "Passaggio in ombra", Premio Strega postumo del '95, fondammo Nessuno tocchi Caino, l'associazione radicale che in questi anni ha contribuito a 42 tra abolizioni e moratorie della pena di morte che hanno salvato la vita a migliaia di condannati in varie parti del mondo.

Ora, sono stato eletto deputato della Rosa nel Pugno al Parlamento italiano assumendo un ruolo anche di responsabilità: credo che sia questo un altro fatto politico che può essere letto, non

come la vergogna che denuncia il collega Giovanardi, ma – forse, anche – come la parabola felice di una storia, che è storia di cittadinanza democratica e di accoglienza umana e civile di cui, non solo Marco Pannella, ma anche lo Stato italiano può andare fiero... se ha senso l'articolo 27 della nostra Costituzione, se hanno senso le parole lì scritte sulla rieducazione e il reinserimento sociale del condannato.

Se qualcuno, ancora oggi, dopo trenta anni, vuole cristallizzare la mia vita nell'atto criminale di allora (che non ho materialmente commesso) e non tener conto della semplice verità che l'uomo della pena può divenire un uomo diverso da quello del delitto, rischia di non cogliere il senso profondo della giustizia, del carcere e della pena descritto dalla nostra Costituzione.

In uno Stato di diritto, è bene che il luogo del giudizio sia innanzitutto quello dei tribunali e che il tempo della pena sia stabilito secondo legge e Costituzione.

Ho pagato con 12 anni di carcere il conto che lo Stato e la legge italiana mi hanno presentato per ciò che ho fatto o non fatto. Non sono il solo a ritenere di aver compiutamente e consapevolmente pagato – in quel periodo per più versi “emergenziale” - anche l'altrimenti non necessario, il “sovrapprezzo” dovuto a leggi, tribunali, procedure e regole, opzioni politiche che si imposero come necessarie, carceri e detenzione speciali. Da libero, mi è accaduto anche di scontare la pena extra-giudiziale e per me pesantissima che il tribunale della vita, il destino, mi ha voluto riservare con la morte di Mariateresa, uccisa a quaranta anni da un male improvviso e incurabile, sicché ho dovuto far fronte al mio impegno morale, civile e umano inizialmente più solo e poi, grazie a tanti anche di voi, colleghe e colleghi, a portarlo avanti fino al punto in cui siamo di una decisione - ormai prossima, credo - della Assemblea Generale delle Nazioni Unite a favore di una moratoria universale delle esecuzioni capitali.

Ora, sono disposto ad accettare anche il giudizio inappellabile di quel severissimo tribunale della storia che è l'opinione pubblica. Quel che non accetto è di rimanere ostaggio perpetuo della memoria, del mio passato e di ciò che ho fatto trenta anni fa.

Signor Presidente della Camera, colleghe e colleghi deputati, grazie per la attenzione e – ne sono certo - le riflessioni che vorrete dedicare a queste mie considerazioni.



Sergio D'Elia,
Deputato della Rosa nel Pugno

B) Interventions du juge Armando Spataro sur le cas de Cesare Battisti

Source : *L'Express*, 15 mars 2003

LA SEMAINE FRANCE

INTERVIEW

« La culpabilité de Battisti repose sur des preuves »

Procureur adjoint de Milan, Armando Spataro a participé au procès de l'ex-terroriste italien. Il dénonce la manipulation de l'opinion française

A Paris, les intellectuels se mobilisent pour Cesare Battisti. A Rome, la justice le considère comme un terroriste et un assassin. Que lui reprochez-vous exactement ?

► Il y a une incroyable désinformation autour de Battisti, en France. Je parle de l'opinion publique, pas de la justice française, dont je respecte absolument les décisions. Battisti a été condamné en Italie, de façon définitive, pour une série de délits tels que « participation à bande armée », « récel d'armes », « hold-up ». Mais, surtout, il a été condamné à la détention perpétuelle pour quatre homicides. Il a matériellement commis deux d'entre eux. Il a participé au troisième. Il n'était pas présent sur les lieux du quatrième, mais c'est lui qui l'avait décidé. Voilà ce qui explique le fameux mystère des deux meurtres, commis au même moment dans deux villes différentes, Milan et Venise, le 16 février 1979. C'est le principal argument pour présenter Battisti comme une innocente victime de la justice italienne.

On dit aussi que ses condamnations ne reposent que sur des aveux de « repentis » peu crédibles.

► Sa culpabilité repose sur des confessions et des preuves solides. On sait qu'il a tué. Et, de plus, le groupe terroriste dont il était l'un des responsables, les PAC (Prolétaires armés pour le communisme), était à la limite de la délinquance de droit

commun. C'est d'ailleurs pendant qu'il purgeait une peine de prison pour des infractions de droit commun que Cesare Battisti est entré en contact avec des terroristes.

Les PAC ont tué par mesure de rétorsion. Ils se vengeaient des personnes qui, au cours d'un hold-up, s'étaient défendues ou avaient tué leurs agresseurs. Ce fut le cas du bijoutier Pierluigi Torregiani, à Milan, et du boucher Lino Sabbadin, à Venise. Les deux assassinats avaient été organisés le même jour et revendiqués ensemble pour rendre plus spectaculaire la leçon que les PAC voulaient donner à ceux qui « auraient dû laisser agir les prolétaires contraints à voler pour survivre ».

Le carabinier et le policier tués par Battisti (en 1978 et en 1979) l'ont été pour les mêmes raisons. L'un, gardien de prison, était accusé d'avoir malmené un détenu membre des PAC et l'autre avait eu la malchance de participer à l'enquête sur le bijoutier de Milan. C'était la justice prolétarienne ! En 1991, la France avait refusé l'extradition de Cesare Battisti parce qu'il avait déjà été jugé en Italie, par contumace, et que l'Italie ne rejuge pas les personnes condamnées en leur absence.

► C'est ce qu'on lit dans les journaux. En réalité, il s'agissait, à l'époque, d'une question purement formelle, un problème de procédure. La demande d'extradition avait été faite avant le jugement. Or, entre-temps, le jugement dé-



Armando Spataro : « Ce jugement par contumace est irréprochable. »

finitif avait été prononcé, ce qui nécessitait un autre type de requête. De toute façon, le jugement par contumace est irréprochable lorsqu'il obéit à certaines règles, comme c'est le cas chez nous et comme l'a reconnu, récemment, la Cour de justice européenne de Strasbourg. En effet, le procès s'est déroulé en présence de l'avocat choisi par Battisti lui-même. De plus, au début de l'audience, en 1981, Battisti était là. On

ne peut pas dire que le procès a eu lieu à son insu. Je me souviens même qu'on avait dû l'expulser parce qu'il menaçait les juges... Après, il a réussi à s'évader.

En France, on accuse la « justice de Berlusconi » et celle des « chemises noires » de s'acharner contre lui.

► C'est absolument ridicule. Je vous rappelle que notre chef de gouvernement désigne par l'expression « les toges rouges » ceux qui ont condamné Battisti. Nous aimerions le voir extradé tout comme nous aimerions obtenir l'extradition du terroriste d'extrême droite Zorzi, réfugié au Japon. Battisti est loin d'être le seul terroriste italien réfugié en France. Ne faudrait-il pas trouver, après toutes ces années, une solution ?

► Certainement, mais cela concerne les politiques et pas les magistrats. Je voudrais souligner, cependant, que la fameuse « doctrine Mitterrand » prévoyait d'offrir l'asile politique aux ex-terroristes italiens à certaines conditions très précises : qu'ils n'aient pas commis d'assassinats, qu'ils n'aient pas de condamnations définitives et qu'ils s'engagent à ne pas commettre d'actes terroristes en France. Je ne pense pas que l'on puisse invoquer l'hospitalité traditionnelle de la France pour permettre à un assassin de se soustraire à la justice. ●

Propos recueillis par notre correspondante à Rome
Vanja Luksic

RÉVÉLATION

AZF revient

« Gros loup » a repris contact avec « Suzy ». En début de semaine dernière, les crapulo-terroristes d'AZF ont écrit à l'Élysée pour renouveler leur chantage. Dans ce courrier, les membres du mystérieux groupe exigent une rançon supérieure à la précédente, qu'ils avaient fixée à 4 millions de

dollars et 1 million d'euros. Si l'Etat ne donne pas suite à leurs demandes, ils menacent de faire exploser les bombes qu'ils disent avoir placées sur le réseau ferroviaire français. Le gouvernement prend très au sérieux ces revendications, qui prennent un relief particulier depuis les attentats de Madrid. ● J.-M. F.

Source : *Le Monde*, 17 février 2011

Cesare Battisti : une vérité manipulée ?

Assez de falsifications dans l'affaire Cesare Battisti !

Point de vue | *Le Monde* | 17.02.11 |

par Armando Spataro, substitut du procureur de la République de Milan ; coordinateur du département antiterrorisme

Voltaire soutenait que la liberté d'expression doit être protégée, principalement celle de ceux qui ne pensent pas comme nous. Je suis évidemment d'accord avec lui, mais les offenses et les mensonges sont une autre paire de manches.

Les amis de l'assassin Cesare Battisti peuvent continuer à l'aider pour l'éternité, mais ils n'ont pas le droit de répandre des mensonges sur son cas, et d'offenser la justice italienne qui a payé par le sang la défense de la démocratie lors des "années de plomb". J'ai lu, dans *Le Monde* du 27 janvier, l'article de Fred Vargas, et en tant que ministre public qui s'est occupé des phases initiales du cas Battisti, je souhaite rétablir une vérité profondément manipulée.

1. Battisti n'est pas un extrémiste persécuté en Italie pour ses idées politiques, mais un criminel de droit commun qui s'est politisé en prison, devenant responsable par la suite de hold-up, coups et blessures, et assassinats. Il a été arrêté, en juin 1979, sur une base terroriste, à Milan, pleine de mitraillettes, de pistolets, de fusils et de faux documents : la première condamnation qu'il a subie concernait seulement le délit de "bande armée" et de possession d'armes, mais une enquête fut ouverte tout de suite (et pas en 1982) pour les homicides et les coups et blessures commis par les Prolétaires armés pour le communisme (PAC).

2. Battisti, un des chefs des PAC (même si Mme Vargas le nie), a été ensuite condamné à la perpétuité pour de nombreux crimes graves, parmi lesquels quatre homicides : pour deux d'entre eux, celui du maréchal Santoro (à Udine, le 6 juin 1978) et celui du policier A. Campagna (à Milan, le 19 avril 1979), il tira matériellement sur les victimes ; pour un troisième (L. Sabbadin, un boucher, tué à Mestre, le 16 février 1979), il fit le guet pour aider les tueurs ; pour le quatrième (P. Torregiani, à Milan, le 16 février 1979), il participa à l'organisation de l'assassinat. Le boucher et le bijoutier furent "justiciés" par rétorsion (parce qu'ils avaient réagi avec leurs armes aux hold-up qu'ils avaient subis), les deux policiers, seulement parce qu'ils faisaient leur devoir.

3. Battisti n'a jamais été accusé d'être l'auteur matériel de l'homicide Torregiani : il l'a programmé avec les autres chefs des PAC, mais il a, en revanche, participé à l'homicide Sabbadin, qui a eu lieu en même temps que l'homicide Torregiani et a été revendiqué dans un seul et même communiqué. On ne comprend pas, dans ce cas, pourquoi Mme Vargas continue d'affirmer que le tueur de l'homicide Torregiani était physiquement différent de Battisti, puisque personne ne soutient que Battisti était présent ce jour-là...

4. Il est ridicule et faux de soutenir qu'il y ait eu des cas de torture au cours de l'affaire Battisti. Tout de suite après l'homicide du joaillier Pierluigi Torregiani, un des auteurs a été découvert. Deux de ses parents et plusieurs personnes arrêtées ont fait des déclarations fondamentales à la charge des assassins mais se sont rétractés, deux jours après, en soutenant qu'elles leur avaient été extorquées par la torture. Les magistrats qui s'occupèrent du cas établirent facilement que ces dénonciations étaient fausses et instrumentaires.

5. Battisti n'a pas été condamné seulement à cause des accusations du "repenti" Mutti : mais aussi grâce à de nombreux témoignages et aux collaborations successives d'autres ex-terroristes. Dans la base où Battisti fut arrêté, en 1979, on a d'ailleurs trouvé des documents de revendication de ces homicides.

La vérité est donc écrite dans les sentences. Mais Mme Vargas refuse d'en lire les centaines de pages de motivations. Et elle évite de citer les interviews de ces derniers jours d'un autre chef

des PAC, Arrigo Cavallina, un "dissocié", pas un "repenti", qui a durement critiqué l'"omerta", le silence, de Battisti et confirmé les accusations à sa charge.

6. Ce n'est pas vrai que Battisti s'est vu nier la possibilité de se défendre du fait qu'il était absent de ses procès : c'est lui qui s'est soustrait à la justice, en s'évadant, en 1981, de la prison où il était détenu. C'est pourquoi la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a repoussé, en 2006, le recours de Battisti contre la décision de la France de l'extrader, en le jugeant "manifestement infondé" et en affirmant que dans tous les procès qu'il a subis - et desquels il était informé -, il a toujours été défendu par ses avocats de confiance : il les avait nommés dans trois lettres envoyées aux cours italiennes. Des lettres authentiques et non fausses, comme le soutient Mme Vargas. Je l'invite à lire la sentence de la Cour de Strasbourg : elle est écrite en français ! Ou bien pense-t-elle que même cette Cour persécute Battisti sur ordre des magistrats tortionnaires italiens ?

7. Mme Vargas affirme ensuite que les deux avocats de Battisti - desquels elle ne donne pas le nom - furent arrêtés, et elle semble vouloir faire croire que cela s'est produit pour nuire à Battisti ! Je peux affirmer que de nombreux avocats ont été arrêtés et ont subi des procès en Italie pour terrorisme et pour mafia, mais parce que, trahissant leur noble mandat, ils avaient agi pour favoriser l'activité d'organisations terroristes ou mafieuses : cela aussi est expliqué dans de nombreuses sentences.

8. Il est faux de soutenir que l'Italie et son système judiciaire ne furent pas en mesure de garantir les droits des personnes accusées de terrorisme durant les "années de plomb". C'est une affirmation qui ne me touche pas, mais blesse toute la magistrature italienne. Dix magistrats, de nombreux hommes des institutions et de nombreux policiers ont été assassinés par des gens comme Battisti, seulement parce que, le code à la main, ils appliquaient la loi. L'Italie n'a pas connu de dérives antidémocratiques pendant la lutte antiterroriste. Même notre président de la République, Sandro Pertini, socialiste, l'a rappelé à l'époque, soutenant que l'Italie pouvait se vanter d'avoir battu le terrorisme dans les salles des tribunaux plutôt que dans les "stades". Je suggère donc à Fred Vargas d'approfondir ses recherches à partir d'études de professeurs français comme Marc Lazar et Marie-Anne Matard-Bonucci, qui ont écrit sur ces années-là.

Barbara Spinelli, journaliste italienne, dans un article de mars 2004, contesta aux fans français de Battisti, un des assassins les plus impitoyables et décidés que le terrorisme italien ait connus, leur "ignorance très spéciale (...), péremptoire (...), militante", ajoutant : "La vérité est que l'Italie des "années de plomb", vous la connaissez à travers les yeux de ceux qui, réfugiés en France, vous ont vendu une histoire fausse avec la même technique qu'utilisaient les camelots pour vendre de la marchandise frelatée dans les années 1950."

Inutile de demander une autocritique à Mme Vargas, mais qu'au moins les lecteurs français connaissent la vérité.

Article paru dans l'édition du 18.02.11

C/ Affiches portant le slogan « BR hors des palais de justice »

Au début du procès intenté à Silvio Berlusconi en avril 2011 pour le « cas Ruby » ces affiches étaient collées sur les murs de Milan autour du Palais de Justice.

